





Tome 1er

HISTOIRE

DU

PEUPLE DE DIEU.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DU
PEUPLE DE DIEU,
DEPUIS SON ORIGINE
JUSQU'À LA NAISSANCE DU MESSIE,
TIRÉE
DES SEULS LIVRES SAINTS,
OU
LE TEXTE SACRÉ DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT,
Réduit en un Corps d'Histoire.

Par le P. ISAAC-JOSEPH BERRUYER, *de la Compagnie de* JESUS.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez
- KNAPEN pere, rue de la Huchette, près le Pont S. Michel, à l'Ange.
- CAILLEAU, Place de Sorbonne, à Saint André.
- SAUGRAIN, au Palais, à l'Ange Gardien.
- PRAULT, Quai de Gêvres, au Paradis.
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la Croix d'Or.
- HUART l'aîné, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Justice.
- KNAPEN fils, rue Saint André des Arcs, au Bon Protecteur.
- BORDELET, rue Saint Jacques, à Saint Ignace, vis-à-vis les Jésuites.

M. DCC. XXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA



PREFACE.

L'OUVRAGE que nous présentons aux Fidéles, sous un titre assez ancien, mais sur un plan tout nouveau, n'est ni une Traduction littérale, ni un Extrait, ou un Abrégé, ni même, de la maniere dont on l'entend communément, une Concordance, une Paraphrase, ou un Commentaire suivi des Divines Ecritures. Ce n'est point aussi un simple Recueil de Réflexions, ou un choix de maximes édifiantes, tirées de la parole de Dieu, & formées sur les grandes actions des Héros du Peuple saint. Nous avons essayé de rassembler les avantages de ces différens desseins, d'éviter les risques de quelques-uns, & de suppléer, s'il est possible, à l'insuffisance de tous, considérés séparément les uns des autres.

Ce ſont les divins monumens eux-mêmes, réunis avec ſoin, rapprochés avec méthode, rangés dans leur ordre, expliqués dans une juſte étenduë, accompagnés des éclairciſſemens qu'ils exigent, des liaiſons qu'ils ſuppoſent, & des réflexions qu'ils fourniſſent, dont nous formons le corps complet & ſuivi de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu.*

Monumens reſpectables, que nous mettons en œuvre avec aſſurance; puiſque, pour garant de leur vérité, ils ont le ſceau de l'infaillibilité de Dieu. Mais monumens d'ailleurs infiniment plus riches & plus féconds qu'on ne penſe: puiſqu'étant bien approfondis, & heureuſement maniés, ils fourniſſent, ſeuls & de leur fonds, la plus vraie, la plus belle, & la plus intéreſſante Hiſtoire du monde; ajoutons encore, la plus néceſſaire à un Chrétien qui veut ſçavoir parfaitement ſa Religion: puiſqu'à le bien prendre, ſous le nom d'*Hiſtoire du Peuple de Dieu*, c'eſt celle de la Religion de J. C. que nous commençons; & que notre Ouvrage tout entier, ſur le plan que nous avons ſuivi, eſt le Préliminaire eſſentiel, ou plutôt la premiere partie d'une Hiſtoire complette du Monde Chrétien.

La Religion Chrétienne en effet, à la conſidérer dans toute ſon étenduë, eſt beaucoup

plus ancienne qu'on ne penſe ; & je ne crois pas que nous puiſſions rien faire de plus agréable, ou même de plus utile pour nos Lecteurs, à qui nous commençons d'en donner l'Hiſtoire, que d'en reconnoître avec eux, en peu de mots, l'origine & les progrès, juſqu'au jour de la naiſſance de ſon Auteur, & de ſon établiſſement tout divin.

Et d'abord, dès qu'on reconnoît pour ſon Dieu, un eſprit éternel, infini, tout-puiſſant, ſouverainement ſage dans ſes vuës, & parfaitement libre dans ſes opérations (tel eſt le Dieu des Chrétiens); on conçoit aiſément que ſi la création de l'Univers ſuppoſe dans lui une puiſſance ſans bornes, la création ſeule cependant n'a pu être la fin de ſa ſageſſe ſouveraine. Pour créer un monde qui n'étoit pas, il falloit un Dieu qui pût ſe faire obéir du néant: mais pour déterminer l'action du Créateur, il falloit qu'il pût tirer ſa gloire de ſon ouvrage, & ſe faire honorer par ſes créatures; d'où il s'enſuit que la Religion ne peut avoir, & n'a point en effet d'autre époque, que l'antiquité même du monde.

Il ſortit des mains du Tout-puiſſant des créatures inanimées & matérielles. Leur beauté, leur diſpoſition, leur économie, rendoient témoignage à ſon pouvoir, & annonçoient ſa

grandeur. Mais ce n'étoit pas assez : & ce fut une conséquence, qu'il en créât ensuite de spirituelles & d'intelligentes, capables de souscrire avec connoissance au témoignage aveugle des premieres, & d'applaudir librement à leurs éloges. Il pouvoit se passer des unes & des autres, parce qu'il trouve dans son fond un bonheur indépendant. Mais les unes & les autres une fois créées par la détermination parfaitement libre de sa toute-puissante volonté, ce fut une nécessité fondée sur la nature d'un Dieu Créateur, que toutes, à leur maniere, se rapportassent à lui, & contribuassent à sa gloire.

La Religion prise absolument, & en elle-même, étoit donc une suite nécessaire de la production d'une créature intelligente & libre, secouruë d'une maniere proportionnée à ses obligations & à sa foiblesse. Mais il n'étoit pas également nécessaire pour l'exercice sérieux d'une Religion véritable & digne de Dieu, que la créature intelligente fût élevée à un ordre surnaturel, & supérieur à ce qu'exige sa création. Dieu pouvoit créer un pur homme, sans que la Religion y perdît rien de ses droits. La privation d'un état plus parfait n'a rien d'incompatible avec la pratique des devoirs dont toute substance intelligente, dès qu'elle est créature & libre, est responsable à

son Créateur. L'idée du vrai Dieu, c'est-à-dire, d'un esprit infiniment sage & indépendant, ne m'apprend point qu'il ne puisse, ou qu'il ne doive être honoré que par des hommes exempts des suites de l'humanité. Dieu étoit parfaitement le maître de se contenter de la gloire qui lui seroit revenuë de ce commerce naturel & indispensable de Religion entre lui & l'homme sa créature: le récompenser ensuite ou le punir, selon qu'il eût bien ou mal usé de sa liberté & de ses graces. L'homme ne devoit rien de moins, & n'avoit droit à rien de plus.

Mais cet arrangement, & si l'on peut s'exprimer ainsi, ce systême de Religion, tout possible & tout suffisant qu'il étoit, ne satisfaisoit pas la magnificence de Dieu, & ne répondoit pas à toute l'étenduë de sa libéralité. L'homme que la création ne faisoit qu'esclave, pouvoit, par une faveur gratuite, être élevé jusqu'au rang & à la dignité de fils adoptif. Dieu pouvoit lui en donner le nom, & lui en attribuer les droits, par l'infusion d'une grace santifiante, qui, en le portant beaucoup au-dessus de sa condition, rendroit son culte surnaturel, imprimeroit à tous les exercices de sa Religion un caractere divin, & proportionneroit ses mérites à une récompense d'un ordre supérieur. Il pouvoit encore, par une espece de prodigalité

digne de ſa grandeur, affranchir ſa créature, naturellement foible, caduque & mortelle, de tant de douloureuſes ſervitudes; lui accorder l'exemption des ſouffrances, & la ſouſtraire à la néceſſité de mourir; lui donner un empire plus abſolu ſur le monde; diſſiper les ténèbres de ſon ignorance, & éclairer ſon eſprit de lumieres plus pures; modérer en ſa faveur les inquiétudes de la convoitiſe; & annoblir ſa liberté naturelle du précieux privilége de commander à ſes paſſions, de ſuſpendre à ſon gré leurs mouvemens, & d'impoſer ſilence à leurs importunes clameurs.

En cet état d'élévation, l'homme ne ceſſe pas d'avoir, à l'égard de Dieu, de ſoi-même, & des autres hommes, les mêmes engagemens & les mêmes devoirs. Mais ces devoirs & ces engagemens changent de principe & de fin. Dieu ſera toujours adoré, craint, aimé. L'homme lui devra encore à plus juſte titre l'hommage de ſon cœur, & le ſacrifice de ſon obéiſſance. Mais ce culte & ces hommages ſeront d'un fils à ſon pere: ils auront pour principe la grace de l'adoption, & ils ſe termineront à l'héritage des enfans. La créature, ſi elle avoit été créée dans ſon état naturel, ne pouvoit aſpirer à rien de ſi grand. Elle ne pouvoit même en former le plan, & en avoir la premiere idée. Il n'appar-

tenoit qu'à Dieu de concevoir ces ſublimes projets, & de les faire connoître à l'homme. Il les conçut en effet, & ce furent ceux qu'il exécuta. Il ne tenoit qu'au premier des hommes de ſe maintenir dans cette gloire & dans ce bonheur, pour lui & pour tous ſes deſcendans. Un ſeul acte d'obéiſſance lui en eût aſſuré pour toujours la poſſeſſion, & après lui à ſa poſterité, ſans qu'elle courût riſque d'en être jamais dépouillée. Mais Adam ſe laiſſa vaincre ; & pour plaire à ſon épouſe, il deſobéit à ſon Dieu.

Au moment qu'il devint rebéle, il mérita d'être abandonné : ſa prévarication lui ravit, avec la grace ſantifiante, & le caractere de l'adoption, & tous les dons précieux dont elle étoit la ſource. Ce fils adoptif de Dieu, élevé ſi haut par la libéralité gratuite de ſon bienfaiteur, ſe dégrada lui-même au-deſſous de la condition naturelle d'un pur homme. Réduit aux infirmités, aux foibleſſes, & à la mortalité de la nature, il perdit en un inſtant tous les appanages de l'innocence : ſon ame fut enveloppée de plus épaiſſes & de plus dangereuſes ténèbres. La cupidité ſans frein prit un empire plus violent : les paſſions devinrent plus fougueuſes : la chair ſe révolta contre l'eſprit, & l'eſprit même contre Dieu. Dès-lors, ſuivant les conditions du Traité, tout commerce de

Religion fut interrompu entre la créature coupable & le Créateur offenſé. Dieu ne reconnut point, dans l'homme, ſon image; ou plutôt il la vit horriblement défigurée. Il eût agréé les ſervices d'un pur homme, qu'il eût laiſſé dans ſa condition naturelle, & qu'il eût créé dans l'innocence. Il dédaigna ceux d'un fils ingrat, qu'il avoit honoré de ſon Alliance Divine, & qui en avoit violé les engagemens.

Le comble de la déſolation eſt, que du côté de l'homme le mal étoit ſans remede, & ſa chûte irréparable. Proſcrit & condamné, il ne pouvoit mettre au monde que de malheureux enfans, chargés dès leur naiſſance du crime de leur pere, héritiers des malédictions prononcées contre lui, odieux au Créateur en qualité de fils d'un rebéle, incapables d'honorer leur Maître, indignes d'en être aſſiſtés, & ſans eſpérance de le fléchir. Un malheur ſi funeſte, où l'humanité toute entiere ſe trouvoit plongée, ſans quil fût poſſible à l'homme de percer le cahos impénétrable, qu'une juſte indignation mettoit entre Dieu & lui, ſollicitoit au moins la miſéricorde du Créateur, d'abréger la durée du monde, pour ne pas augmenter la multitude des proſcrits. C'étoit-là toute la reſſource de l'homme; ou plutôt c'étoit une grace où il n'avoit pas droit de prétendre. Mais ſi

ſi les voies de notre Dieu ſont terribles par la ſévérité de ſa juſtice, elles ſont encore plus ſouvent ſignalées par les veſtiges de ſa clemence. Il ne convenoit pas à ſa bonté infinie, & peut-être même à ſa ſageſſe, de continuer juſqu'à la conſommation des ſiecles, de créer des hommes odieux & diſgraciés, dont il ne pouvoit tirer ſa gloire durant leur vie, ni faire le bonheur après leur mort. Et c'étoit-là cependant la ſuite néceſſaire de la chûte de leur pere. Il ne conclut pas à les détruire, ou à les laiſſer périr; mais à les conſerver ſur la terre, & à les ſauver.

C'eſt encore là un de ces myſteres adorables, que l'eſprit humain ne pouvoit découvrir, & que toutes les intelligences créées, réunies enſemble ne pouvoient ſeules exécuter. Il ne falloit rien moins que la toute-puiſſance du Maître, pour guérir la bleſſure de l'eſclave. Le ſalut des malades ſe trouva dans le cœur de Dieu, & ſes interêts n'en ſouffrirent point. L'homme ne fut pas plutôt tombé, que la main charitable de ſon Créateur le releva, & qu'un nouvel arrangement de décrets fit ſortir d'un grand mal la ſource de tous les biens.

Une Religion plus divine encore, &, ſi l'on peut parler de la ſorte, plus digne de ſon Auteur, que celle dont le cours venoit d'être in-

terrompu dès le premier jour de ſon établiſſement, fut réſolue dans les conſeils de la ſageſſe de Dieu ; & c'eſt à ce moment, c'eſt-à-dire vraiſſemblablement le jour même de la création, & de la chûte du premier homme, qu'on doit placer l'origine de la Religion de J. C. Voici donc les admirables projets qu'il plut à Dieu de révéler à l'homme pécheur, pour les accomplir enſuite à la gloire de ſon ſaint Nom.

C'eſt à la vérité pour toujours & ſans retour, que l'homme a perdu les appanages de la juſtice originelle. Dans l'ordre de la réparation, il ſera ſujet aux ténebres de l'ignorance, aux combats de la cupidité, aux foibleſſes de la nature, à l'obligation du travail, & à la neceſſité de la mort. L'innocence ne paſſera plus du pere aux enfans ; & ce ſera une Loi d'appliquer à ceux-ci le remede qui aura guéri le pere.

L'homme orgueilleux & délicat, inſtruit des biens dont la chûte d'Adam le dépouille, ſe récrie preſque contre l'inſuffiſance de ſa guériſon. Il regrette ſes premiers avantages, & il pleure encore ſur ſa perte. Mais c'eſt qu'il ne connoît pas le prix de ſa rédemption, & qu'il ne ſent pas la ſupériorité du rang où elle l'éleve, en comparaiſon de celui dont il eſt déchu.

Un homme naîtra dans la plénitude des temps pour le ſalut des autres hommes : mais

un homme substantiellement & personnellement uni à la Divinité, Fils de Dieu, égal à Dieu, Dieu lui-même. Il naîtra du plus pur sang d'une fille d'Adam, exempte de la contagion commune; & il sera formé dans son sein par l'opération toute-puissante de Dieu. Quoiqu'innocent & fils du très-haut, il naîtra semblable aux autres hommes, déja déchûs des privilèges de leur origine; sujet comme eux aux besoins de la nature, aux foiblesses de l'humanité, à l'arrêt qui les condamne à mourir, en un mot à toutes les suites du premier péché, à l'exception du péché même, & de ce qu'elles peuvent avoir d'ailleurs ou d'indécent, ou d'incompatible avec la dignité & la sainteté de sa personne. Cet homme-Dieu se livrera volontairement aux affronts & aux souffrances; il sera prodigue de son sang; il vivra dans l'humiliation & dans l'indigence, il mourra rassasié d'opprobres. A ce prix il sera l'Auteur d'un culte nouveau; & en qualité de chef de tous les hommes, il rétablira par sa médiation entr'eux & son Pere, un commerce de Religion, où Dieu une fois appaisé par le sang d'un Dieu son fils, sera désormais servi & adoré par des hommes unis à l'homme-Dieu, ses freres & ses membres.

Les hommes viendront au monde enfans

d'Adam & pécheurs ; mais ils renaîtront dans le ſang de leur premier-né, & ils auront part à l'adoption qui les conſtituera fils de Dieu. Ils naîtront chargés de la dette d'un pere proſcrit: mais inſolvables de leurs fonds, on les admettra à puiſer dans les thréſors du Sauveur, pour s'acquitter envers Dieu, & pour rentrer en poſſeſſion de ſes miſéricordes. Unis à leur chef, ce ſera ſous les ordres divins, par ſes graces précieuſes, & en qualité de ſes membres, qu'ils rendront à Dieu un culte parfait, digne de lui, & durable juſqu'à la conſommation des ſiecles. Leurs hommages participeront à la dignité des adorations de l'homme-Dieu: leurs vertus tireront leur prix du mérite des ſiennes ; & leur droit à la récompenſe ſe trouvera également fondé ſur le droit du fils à l'héritage, & ſur la conquête ſanglante qu'il en aura faite pour lui & pour eux ; à condition cependant qu'ils mettront à profit ſa médiation, pour mériter d'y avoir part. De la tache originelle qu'ils apporteront au monde en naiſſant, il ne leur en reſtera devant Dieu aucune ſouillure, dès qu'elle aura été lavée dans le ſang du Sauveur ; leur plaie cependant ne ſera pas tellement fermée, qu'il ne leur en demeure de la foibleſſe, & que leurs paſſions revoltées ne conſervent pour les combattre, une

partie des forces que leur aura laissé prendre le premier péché. Mais ce sera le triomphe du Médiateur, de faire vaincre leur foiblesse même; & elle vaincra toujours, si elle ne se roidit pas contre le secours. Ces divines assistances dans la Religion de l'homme-Dieu, couleront par tant de sources, où tous ses membres auront droit de puiser, que malgré la funeste liberté qu'ils auront de n'en user pas, & les attraits les plus propres à débaucher leurs cœurs, la grace de la Rédemption donnera à Dieu des adorateurs infiniment plus parfaits, & peut-être en plus grand nombre, que n'eût jamais fait la justice originelle, dans le calme des passions de l'homme, & dans la sérénité des beaux jours de la premiere innocence.

Tel fut le magnifique plan que le Seigneur Dieu forma pour la réparation de sa gloire, pour la Redemption des hommes, & pour le rétablissement de sa Religion. Mais la connoissance qu'il lui plut d'en donner à Adam, eût sans doute été pour lui bien mêlée d'amertume, si ce grand projet ne devant s'accomplir qu'après plus de quatre mille ans, il ne s'y fût pas trouvé renfermé. Le Seigneur lui fit donc entendre pour sa consolation, qu'ayant toujours présens à l'esprit les mérites futurs, & le sacrifice de son Fils unique, il ne vouloit pas

différer d'un ſeul jour le payement du prix que mériteroit ſon obéiſſance. Vous-même, Adam, lui dit le Seigneur, & votre poſtérité toute entiere, vous rentrerez en grace avec moi en conſidération de l'homme-Dieu mon fils. Il doit mourir pour les hommes, & je lui dois ma réconciliation avec eux, auſſi bien pour les ſiecles qui s'écouleront avant lui, que pour ceux qui le ſuivront. Gardez mes Loix & mes Ordonnances : ſoumettez-vous à vos peines durant votre exil ; tranſmettez à vos déſcendans le ſouvenir de mes bienfaits, & la tradition de mes commandemens. A ces conditions, & en vûe des mérites, quoiqu'encore éloignés, de mon Fils bien-aimé, je me tiendrai honoré de votre culte, & je vous donnerai part à mes récompenſes. Il eſt juſte cependant que mon Fils votre chef, ſe mette le premier en poſſeſſion de ſa conquête ; vous attendrez en paix le temps de ſa gloire, & vous n'y entrerez qu'après lui.

Heureux les hommes, s'ils euſſent profité long-temps avec gratitude, & avec amour du renouvellement de l'alliance ! Ils le pouvoient au moins tous, & Dieu le vouloit très-ſincèrement. Mais bien-tôt elle fut interrompue pour le grand nombre, par la malice & par la perverſion des premiers enfans d'A-

dam. La succession des vérités de la foi, & des maximes de la morale, si expressément recommandée au pere, se changea dans sa postérité en un héritage de crimes, d'impiétés, & de débauches. Le dépôt cependant ne s'altéra pas tout-à-fait : mais il fut conservé par si peu de mains innocentes, qu'après plus de quinze siecles de patience, le Seigneur résolut de noyer dans les eaux du Déluge tous ces infideles dépositaires. Une seule famille fut préservée du naufrage, & forma au sortir de l'Arche un peuple nouveau. Cette seconde race instruite des vengeances du Ciel, & des moyens de s'en garantir, ne profita ni des leçons ni des exemples. Le Médiateur futur y fut encore oublié, le signe de l'alliance aboli, & l'innocence opprimée. Après un peu plus de quatre siecles, les descendans de Noé, aussi corrompus que l'avoient été les fils d'Adam, infecterent le monde de la plus infame débauche, & de la plus monstrueuse idolatrie. Le mal alloit toujours croissant à la honte du Seigneur Dieu, sans qu'on pût attribuer ses progrès ni au défaut des attentions de sa miséricorde, ni à l'insuffisance des remedes qu'il y employoit. Nous ne les connoissons pas en détail ces remedes salutaires, & ces ressources cachées, soit pour les particuliers, soit pour les Nations : & voilà

ce qui nous ſcandaliſe. On eſt tenté de trancher le nœud, & d'abſoudre les hommes rébelles aux dépens de la juſtice de Dieu: mais c'eſt que nous aſpirons à être trop tôt inſtruits, & que nous demandons des connoiſſances que Dieu s'eſt réſervées. Que tous les hommes, depuis la chûte de leur pere, ayent eu aſſez de graces, pour mettre les coupables dans la néceſſité de ſouſcrire à leur condamnation; voilà le point fixe & l'objet de la foi. Comment la choſe s'eſt faite, & quelle eſt la fidélité à des devoirs éloignés, où Dieu avoit attaché & attache encore tous les jours des graces plus prochaines & plus immédiates; c'eſt là le myſtere qu'il ne nous importe aucunement de ſavoir, & qui nous ſera dévoilé, quand il plaira au Seigneur de juſtifier ſa ſageſſe aux yeux de l'Univers.

Prenons donc bien garde de nous laiſſer donner le change ſur l'objet précis de notre foi dans une matiere ſi importante. Le myſtere de la grace, la profondeur des jugemens de Dieu, & l'inſcrutabilité de ſes voies, ne conſiſtent pas, comme pourroient le penſer quelques ames ſimples, en ce que Dieu, ſans autre raiſon de ſon averſion ou de ſon choix, que le péché d'Adam & la ſouveraineté de ſon domaine, réprouve & abandonne à l'impoſſibilité du ſalut,

lut, le grand nombre des enfans du pere reconcilié, tandis qu'il en adopte ſeulement une petite troupe, & qu'il met ces heureux favoris dans la néceſſité de ne lui pas échapper. Je vois bien dans ce langage quelque choſe de paradoxe & d'incroyable. Mais je n'y vois rien de myſtérieux & de profond.

Un myſtere de foi eſt une vérité qu'on me révéle, & que ma raiſon ne peut ni découvrir ni comprendre; mais dans laquelle auſſi elle n'apperçoit ni contradiction avec des vérités connues par la lumiere naturelle, ni oppoſition à d'autres vérités ſupérieures, & certainement révélées. La Trinité, par exemple, l'Incarnation, l'Euchariſtie, ſont des myſteres de ma Religion. Ce ſont des vérités où ma raiſon ne pouvoit atteindre, & qu'elle ne comprend pas, du moins quant à la maniere d'être des objets qu'on lui propoſe. Mais quand ces vérités ſont révélées de Dieu, & propoſées comme objets de foi; ma raiſon me dit d'abord que je ne ſuis pas capable d'en juger, parce qu'elles ne ſont pas dans la ſphère de mon intelligence, & que je dois les croire ſans les concevoir.

Au contraire dans le prétendu myſtere de la grace, expliqué comme je viens de le dire, j'entends d'abord, & je ſaiſis ſans peine tout ce qu'on

me dit, peut-être même encore quelque chose qu'on ne dit pas. Mais c'est justement parce que je l'entends, que je ne puis le croire ; les choses qu'on me dit étant de nature à combattre de front l'idée que la foi & la raison me donnent de la Divinité : idée touchante qui renferme si essentiellement une bonté générale & infinie, que les Chrétiens qui croyent le vrai Dieu, l'appellent tous, comme par un instinct naturel, le BON DIEU.

Il y a cependant un mystere de grace, & même un mystere profond que la foi adopte, & que la raison n'éclaircit pas. Sans doute, & le voici. C'est comment il est vrai que même après le péché d'Adam, & en vûë des mérites du Redempteur, les hommes enfans d'Adam, sans en excepter un seul, ont eu, ou auront part à la grace de la médiation; jusqu'au point d'être inexcusables, s'ils ne se sauvent pas: tandis qu'à en juger par les apparences, & par l'extérieur de la conduite de Dieu sur eux, il me paroît à moi qu'un très-grand nombre de Nations, & la multitude des hommes n'ont jamais été, & ne seront jamais à portée d'user ni bien ni mal du bienfait de la Redemption. Voilà le mystere où j'appelle ma foi au secours de ma raison. Cependant dès que la bonne volonté de Dieu pour tous les hommes m'est

connuë par la foi ; outre que la vérité qu'on me révéle s'accorde merveilleusement avec l'idée que j'ai du bon Maître que je sers ; ma raison me dit encore qu'après tout il ne m'est pas possible de sonder ces mystérieuses ténebres : que sachant à peine ce qui se passe dans mon propre cœur, je serois un téméraire de vouloir deviner ce que le Dieu de tous les cœurs opere ou n'opere pas dans ceux des autres hommes : qu'il ne m'appartient pas de porter mes foibles lumieres dans les conseils de Dieu, pour y découvrir comment se fait, par rapport à chacun des hommes, la distribution des graces proportionnées à ce que Dieu exige d'abord de la correspondance de chacun d'eux. Qu'il y a dans cette distribution une œconomie de sagesse, de justice, de bonté, impénétrable à toutes mes recherches. Je crois donc sans incertitude la vérité qui m'est révélée, & que je sens se justifier dans moi-même par une expérience bien consolante. Pour le détail de la conduite de Dieu à l'égard des autres hommes, qu'il veut tous sauver par J. C. je m'écrie à la vûe de mon ignorance : ô abysme, ô profondeur, ô inscrutabilité des voies de Dieu ! ô équité souveraine de ses Jugemens ! Il est vrai qu'en attendant le jour de la manifestation, je me trouve investi d'une obscurité respectable.

Je n'en ſuis point ſurpris. C'eſt en quoi conſiſte le myſtere & l'exercice de ma foi. Mais je ne ſuis ni révolté ni ſcandaliſé par une contradiction ouverte & décourageante; & c'eſt ce que je ne dois jamais rencontrer dans ce que je ſuis obligé de croire. Je regarde comme inconteſtable, malgré l'obſcurité de la maniere, que jamais Dieu n'a ceſſé de diſtribuer aux hommes, avec une parfaite ſincerité de ſa part, les graces puiſſantes dont un Dieu ſon fils devoit un jour lui payer plus que la valeur. Mais je gémis de reconnoître que la malice d'une grande partie de ces méchans hommes les rende toûjours inutiles.

C'eſt ainſi que vers le temps de la naiſſance d'Abraham, il s'étoit fait parmi les Nations une diſſipation ſi criminelle des thréſors céleſtes, & un abus ſi général des dons de Dieu, qu'à peine alors il ſe trouvoit dans la Chaldée une famille entiere où la Religion du vrai Dieu, avec la tradition de ſes promeſſes, ſe fût conſervée ſans altération. Le regne de l'Homme-Dieu ne devoit cependant arriver qu'après un long eſpace de près de deux mille ans; & ſi le Seigneur n'eût pourvû à conſerver au moins dans une Nation le ſouvenir de ſa parole; le Libérateur n'étant plus attendu dans le monde, quand il eût paru pour le ſauver, il n'eût pû s'y

faire reconnoître. Un homme fidele & craignant Dieu, fut choisi pour être le pere d'un peuple nouveau: Peuple uniquement destiné de Dieu à recüeillir la foi presque généralement abandonnée, & à préparer les voies au futur Libérateur de tous les hommes. Ce peuple eut ses loix, ses cérémonies de Religion & son culte particulier. Mais les autres Nations n'y furent pas assujetties. Elles pûrent aspirer au même terme, & y parvenir sûrement, sans cette multitude infinie de pratiques qui ne devoient pas durer toûjours, & qui, à les prendre en elles-mêmes, étoient un joug onéreux, bien plus qu'un culte nécessaire. Elles ne devinrent une loi indispensable pour la race de Jacob, que parce que les descendans de ce Patriarche séparés des autres peuples, s'y soumirent de plein gré par un engagement public & irrévocable, sous condition des promesses spéciales que Dieu attacha à leur observation.

La Loi d'adorer un seul Dieu Créateur, & Juge de tous les hommes, rémunérateur de la vertu, & vengeur des crimes; celles qui prescrivent les sentimens intérieurs de la Religion, la régularité, & l'innocence des mœurs, les devoirs & les regles de la société furent toûjours communes à toutes les Nations, & elles

ne devinrent propres des Hébreux, que parce qu'elles leur furent plus souvent & plus solemnellement annoncées. Les Gentils les lisoient dans leurs cœurs, & les portoient écrites dans leurs consciences: les Hébreux avoient de plus l'avantage de les trouver gravées sur la pierre de la main des Anges, & imprimées dans les Livres de leurs Docteurs. Mais sans distinction de Juifs & de Gentils, tous devoient, & tous pouvoient s'y soumettre; le privilege des uns n'étant pour les autres ni une dispense ni un abandon. Il faut convenir cependant que le Peuple choisi, & spécialement consacré à la gloire du fils unique de Dieu, qui devoit naître de son sang, eut des facilités & des moyens que les autres n'eurent pas. Son histoire que nous entreprenons d'écrire sur les mémoires infaillibles qu'il a plû à Dieu de nous conserver, est un témoignage autentique & continuel des attentions singulieres du Seigneur sur cette portion distinguée de son héritage.

Comme elle devoit annoncer l'Homme-Dieu, & préparer le monde à sa Religion, il falloit qu'elle subsistât jusqu'à la naissance du Messie sans mélange avec les Nations infidelles, dont la contagion n'eût pas manqué de la corrompre. Elle en fut séparée par la circoncision, & par des cérémonies qui lui étoient pro-

pres. Le commerce avec ses voisins idolâtres lui fut severement interdit ; & jamais elle ne s'échapa sur cet article fondamental de sa constitution, qu'elle n'en fût rigoureusement punie. Elle avoit pris parmi les Nations, au milieu desquelles elle s'étoit formée, un violent attrait pour l'idolâtrie, & un fonds d'indocilité qui la firent souvent regarder par ses conducteurs comme un peuple incapable de discipline, & tout-à-fait indomptable. Pour la réduire malgré ses révoltes, on l'assujettit à une foule d'observances & de loix, dont la transgression attiroit immanquablement sur elle tous les fleaux de la colere de Dieu, & dont la fidele pratique étoit la source des plus abondantes bénédictions.

Malgré tant de précautions & de saintes loix, elle donna presque toute entiere dans les écueils de l'impiété, & dans le culte des Divinités étrangeres. Aussi-tôt elle fut condamnée à l'exil & à l'esclavage; jusqu'au jour, où corrigée par l'affliction elle fut reconduite dans la Terre de ses peres, pour y perpétuer l'attente du Sauveur, & pour le donner au monde. Pendant tout le temps de sa durée, le Seigneur Dieu tout-puissant, dont elle avoit reçû la Loi, & dont elle recevoit constamment les graces nécessaires pour l'accomplir avec mérite, se

chargea sensiblement de la gouverner ; & il veilla sur elle avec une attention si éclatante, qu'en comparaison de ce Peuple favori, tous les autres Peuples de la Terre pouvoient presque paroître oubliés & méprisés. Mais le point capital étoit de graver profondement dans le sein de cette légere Nation la connoissance du Libérateur promis, de la rendre dépositaire de toutes les marques qui devoient un jour signaler son avenement parmi les hommes, de la donner en spectacle à l'Univers, publiant elle-même ses espérances, & se faisant gloire de son attente : aussi parmi les Hébreux tout devoit être regardé comme figure & Prophétie ; ou plutôt la Nation toute entiere étoit une prédiction publique & subsistante, qui annonçoit aux hommes leur Libérateur. Tout y désignoit l'Homme-Dieu ; qu'on leur fit connoître dès leur origine sous les noms de Messie, de désiré des Nations, de premier né des enfans des hommes, de nouveau Chef destiné de Dieu dès la naissance du monde, pour en réunir tous les Peuples dans la pratique du même culte. Toutes les circonstances remarquables du lieu & du temps de la naissance de ce Messie attendu ; celles de sa vie & de sa prédication, celles de sa mort, de son triomphe, & de l'établissement de sa Religion ; tout est prédit en détail

détail par leurs Patriarches & par leurs Prophetes ; tout eſt figuré avec éclat dans les évenemens de leur hiſtoire ; tout eſt ébauché & préparé dans la perſonne de leurs Saints : tout eſt ſcellé & ſcrupuleuſement conſervé dans le corps de leurs écritures.

Les évenemens ſinguliers, qui diſtinguent & qui caractériſent les enfans d'Iſraël, annoncent & préparent la venuë du Meſſie. Leurs ſacrifices & leurs cérémonies figurent ſes ſacremens & ſon culte. Leurs loix & leurs obſervances diſpoſent à la perfection de ſa morale. Leurs Prophetes le prédiſent : leurs héros le repréſentent : leurs Patriarches & leurs Rois ſont ſes peres ſelon la chair : les graces qu'ils reçoivent, ſe donnent en vûë de ſes mérites : le culte qu'ils pratiquent eſt agréé en conſidération de ſa perſonne, & ils n'attendent de récompenſe que ſur le fond de ſa Redemption.

Malheureux ! d'avoir été les fideles dépoſitaires de la Lettre, & d'en avoir abandonné l'eſprit ! Infiniment coupables d'avoir proſcrit & méconnu celui qu'ils promettoient au monde ; mais juſques dans leur malice, utiles à l'accompliſſement des deſſeins de la Providence. Leur aveuglement volontaire acheva pour la conviction des Gentils, dans la perſonne du Meſſie, le portrait entier de l'Homme-Dieu,

par les traits si souvent prédits de sa mort, dont ils devoient être les Auteurs; & par la ruine entiere de leur Nation, plus d'une fois prophetisée, comme le juste châtiment de leur invincible opiniâtreté à refuser sa médiation. La Religion Chrétienne devoit être fondée sur les ruines de leur culte abrogé, & elle triompha de leur résistance.

La connoissance de l'histoire des Hébreux est donc une préparation nécessaire à l'intime connoissance du Christianisme. La liaison de ces deux parties de l'histoire de la vraie Religion est si étroite, que, sans l'étude de la Loi de Moyse, on ne connoît pas toute la dignité de la Foi de J. C. & qu'on n'atteint pas jusqu'à l'excellence de ce culte parfait, dans lequel tous les Peuples de la terre ne doivent faire qu'un Peuple saint sous le gouvernement de l'Homme-Dieu, son Roi, son Pontife, son Législateur & son Chef. Il n'est pas jusqu'à la pratique de la morale Evangélique, à laquelle l'histoire de la Religion, jusqu'à la naissance du Messie, ne devienne en quelque façon nécessaire. Il est sans doute infiniment plus avantageux & plus honorable de vivre sous l'empire d'un Dieu déja fait homme & mort pour nous; de contracter avec lui une étroite alliance; d'honorer Dieu par lui & avec lui, de puiser les

graces du ſalut dans les ſources de ſon ſang. Tel eſt le bonheur de notre naiſſance, & la nobleſſe de notre adoption. Mais il faut convenir que l'étude de la conduite de Dieu, plus ſenſible & plus marquée ſur les Hébreux, prépare admirablement les eſprits à cette autre conduite plus ſecrette & plus intérieure du regne de JESUS-CHRIST. Il eſt utile aux ſpirituels mêmes, & aux parfaits du Chriſtianiſme, de remonter juſqu'à ces temps reculés, où le caractere des adorateurs du vrai Dieu ſembloit exiger de ſa condeſcendance qu'il ſe dévoilât leurs eſprits par des traits plus frapans, & qu'il mît à leur portée ſes divins attributs par l'appareil du ſpectacle.

Telle eſt dans toutes ſes parties l'admirable hiſtoire que nous écrivons. C'eſt un tableau vivant & animé des adorables perfections du grand Maître que nous avons l'honneur de ſervir : Tableau, dont les couleurs ſont ſi vives, les repréſentations ſi fortes, les images ſi lumineuſes, que ſa vûë laiſſe dans les eſprits & dans les cœurs des impreſſions de Religion, dont il n'eſt pas poſſible à l'infidelité même de ſe défendre. On croit ne lire que l'hiſtoire d'une Nation ſage, noble, belliqueuſe ; & l'on ſent que ce qu'on lit eſt l'hiſtoire du regne de Dieu. Celle des autres Peuples toûjours ſujette

à d'étranges mécomptes par l'infidelité de ses mémoires, formera, si l'on veut, des politiques & des conquérans ; des sages même, & de bons Citoyens. Celle des Hébreux avec les mêmes avantages, dans un dégré fort supérieur, prépare des disciples à JESUS-CHRIST, & des enfans à son Eglise.

C'est sans doute à cette fin que la Providence s'est chargée de nous en transmettre les précieux monumens. Nous les avons ces piéces inestimables dans les divins écrits de Moyse, des Ecrivains sacrés & des Prophetes. Nous sommes même assûrés de les avoir dans leur pureté, tandis que nous suivrons fidellement le texte que l'Eglise adopte, & que ses décrets canonisent. Mais on peut dire que nous possédons un thrésor, dont nous ne joüissons pas, & dont très-peu de Chrétiens sont en effet à portée de joüir.

On a cependant traduit les Livres Saints presque en toutes les Langues vulgaires. Nous ne prétendons ici ni combattre, ni adopter les différentes réflexions qu'on a faites sur l'utilité ou sur les risques de cette entreprise. Bornons-nous à une seule qu'on ne peut s'empêcher de regarder comme essentielle à notre dessein. C'est qu'il est au moins très-assûré que la version des écritures la plus fidelle, ne leur

ôte rien de leur respectable obscurité ; qu'elle n'en réunit pas sous un seul point de vûë les différentes parties ; qu'elle n'en éclaircit point les difficultés ; qu'elle n'en concilie point les apparentes contradictions ; & que, par une conséquence nécessaire, si elle n'en occasionne pas les abus, elle ne peut les prévenir. En traduisant les Livres Saints, on n'a rien fait pour les sçavans, & bien peu de chose pour ceux qui ne le sont pas. Comment veut-on que ceux-ci tirent un avantage considérable d'un texte qu'on leur présente nuëment, presque aussi obscur pour eux dans la langue qu'ils parlent, que dans celle qu'ils ignorent ? Avec ce secours seront-ils en état de rechercher, de réunir, de rapprocher les différens traits dissipés, qui font le total d'un récit, & le supplément les uns des autres ? Entendront-ils tout ce qu'ils liront ? Ne s'égareront-ils jamais dans des routes souvent très-difficiles ? Feront-ils toûjours les réflexions les plus saines & les plus sûres ? Qu'ils omettent cependant quelqu'une de ces attentions, & vraissemblablement elles leur échaperont presque toutes : le moins qu'ils puissent perdre est la douceur & le fruit de la nourriture d'ailleurs la plus exquise, s'ils l'eussent trouvée avec l'assaisonnement néçessaire à la leur faire digerer.

On a fait, il est vrai, sur les divines écritures, de nombreux & de doctes Commentaires. Rien n'étoit plus à désirer ; & c'est même un fonds, dans lequel on creusera apparemment encore avec succès, malgré la multitude des Ouvriers, qui attachés sur les traces les uns des autres, n'ont peut-être que trop suivi les mêmes veines. Quoiqu'il en soit, nous respectons les sçavantes veilles des anciens & des nouveaux Compilateurs. Nous avons même admiré la peine que quelques-uns se sont donnée de traduire en François, vraissemblablement pour la commodité des ignorans & des simples, ce que d'autres avoient recüeilli en Latin à l'usage des Maîtres, & pour le soulagement de ceux, qui par profession doivent étudier les saintes Lettres. Qu'on nous permette seulement de remarquer que, quand on parle la langue du Peuple, il est des mesures à garder pour l'édification publique, & par un sage ménagement beaucoup d'inutilités à retrancher.

Mais les plus doctes Commentaires fussent-ils toûjours aussi littéraux qu'on les promet ; & quelqu'utiles qu'on les suppose à ceux qui sçavent discerner & choisir, outre qu'à certains égards ils ont les inconvéniens des traductions; il faut encore convenir que leur longueur, leurs écarts, leurs dissertations en tout genre

de doctrine, les rendent absolument hors d'usage pour le grand nombre des Fideles qui ne peuvent presque jamais, & qui souvent ne doivent pas les étudier. C'est un agrément pour les doctes de profession d'apprendre, à l'occasion de l'histoire sainte, une bonne partie de l'histoire naturelle, & presque l'histoire de tous les Peuples du monde. Mais c'est un embarras & une fatigue insurmontable pour le reste des hommes, qui cherchent la suite & l'éclaircissement de l'histoire sainte, d'être contraints de la démêler dans les Commentaires, du cahos d'érudition où elle se trouve enveloppée. Et quand je parle ici du simple fidele, je n'entends pas seulement le grossier & l'ignorant; je parle de la multitude dans les conditions mêmes les plus saintes, les plus spirituelles, & les plus cultivées.

Le travail des Commentateurs est donc un travail nécessaire; mais il n'est pas suffisant. Il faut profiter de leurs recherches & de leurs découvertes. Il faut même, s'il se peut, en faire de nouvelles, & on ne doit pas désesperer d'y réussir. Les Lecteurs éclairés & instruits, reconnoîtront aisément, nous osons nous en flatter, combien la nécessité où l'on s'est mis de combiner tous les textes, de les arranger, & de les réunir, fournit de lumieres sur la lettre, &

contribuë à son intelligence. Mais ces connoissances & ces découvertes, il faut les rédiger avec soin, & les mettre en œuvre pour l'avantage des Fideles. Ils ont tous droit aux fruits de grace & de salut, que renferment les monumens sacrés d'une histoire toute divine. Il faut les leur cueillir, les leur préparer, & leur en composer un suc salutaire, dont ils puissent se nourrir.

A ce dessein je vois qu'on leur met entre les mains des morceaux choisis, ou des abrégés de l'histoire sainte. Les morceaux détachés ont leur utilité; & nous en avons en notre langue qu'on peut lire avec avantage. Mais ils ne montrent la conduite admirable de Dieu que par un endroit. Ils ne présentent ni l'ordre ni la suite de ses desseins, ni la totalité des moyens qu'il employe, ou des ressources qu'il fait naître pour en ménager l'exécution. Ce sont de belles parties qui font désirer le corps entier, & qui demandent à être remises dans leur place, pour y faire leurs fonctions, pour y trouver leur prix, & pour entrer dans l'harmonie de tous les membres qui le composent.

A l'égard des abrégés, ils n'apprennent rien, ou ils n'apprennent que fort peu de chose à ceux qui ne sont pas d'ailleurs suffisamment instruits. Les plus magnifiques évenemens s'y

montrent

montrent ſi nuds & ſi dépouillés, qu'ils perdent avec leur détail & leurs circonſtances, ce qu'ils ont d'inſtructif & d'intéreſſant. On peut dire à peu près la même choſe de ces autres ouvrages plus étendus, qu'on nomme communément *Hiſtoire de l'Ancien Teſtament*, tels qu'il en a parû plus d'une fois dans notre langue. Ils ont ſans doute leur mérite, & nous ne prétendons pas nous ériger en Cenſeurs de ceux qui nous ont précédé. Mais je crains qu'ils ne rempliſſent pas toute l'idée qu'on peut ſe former d'une *Hiſtoire du Peuple de Dieu, tiré du Texte autentique des Livres Saints*. Outre qu'on n'y trouve pas toute la ſuite du Texte ſacré, & que les Lecteurs y font par cet endroit une perte irréparable; je m'imagine que ces ouvrages ont d'ailleurs un peu trop l'air d'Annales & de Concordances. On ſemble craindre de réfléchir & de penſer. On ſupprime les détails, les diſcours, les entretiens familiers: on ne recherche point les cauſes ſecretes & les reſſorts cachés de la conduite des hommes, que le Seigneur fait cependant entrer dans l'œconomie de ſa Providence. On eſt ſûr de la vérité des faits qu'on raconte, & on ne ſe fait point une Loi d'en découvrir la vraiſſemblance à des Lecteurs, que ce défaut de lumiere embarraſſe & déconcerte. On ſe diſ-

pense de mille autres attentions, qu'on ne se pardonneroit pas de négliger dans une histoire prophane, parce qu'on s'y proposeroit de plaire; mais qu'on devroit encore moins se pardonner dans une histoire sainte, parce que la lettre bien méditée y fournit abondamment; & parce qu'en les omettant on ne peut ni plaire ni instruire. De-là vient qu'on se gêne dans des narrations seches & steriles: en sorte que de l'histoire du monde la plus vivante & la plus animée, lorsque tout le texte qui en fait le fonds est bien développé, on risque d'en faire un squelette décharné, sans mouvement & sans ame.

D'autres Auteurs, en travaillant sur les livres saints pour l'avantage des Fideles, ont pris une route toute contraire. Ils ont laissé la lettre telle qu'elle est dans le texte, sans exposition littérale, & sans arrangement méthodique. Ils se sont uniquement proposés de tirer des livres saints un Recueil d'instructions salutaires, & de fournir à la piété des Fideles de touchantes méditations. Cette sage & louable intention a produit une multitude de bons livres dont on ne peut trop recommander la lecture; pourvû qu'on apporte dans le choix qu'on en fait, les précautions nécessaires.

Nous serions bien fâchés qu'un fonds si pré-

cieux d'édification & de morale manquât à notre ouvrage : mais nous avons cru, & nous le croyons encore après l'exécution, que les sentimens propres à nourrir la foi, & à regler les mœurs, feroient une impression plus sensible, si on les trouvoit à la suite des faits tellement dépendans de la narration, qu'ils en parussent inséparables. L'histoire profane porte d'elle-même des réflexions morales & politiques, qu'on sçait gré aux Auteurs de placer à propos avec un sage ménagement. Une histoire sainte, outre des réflexions dans le même genre, que nous n'omettrons pas dans l'occasion, en fournit encore de dogmatiques & d'édifiantes, que nous saisirons toûjours avec plaisir. En suivant cette méthode, on n'entreprend point par profession de traités contentieux, ou de longues expositions de morale ; mais en occupant les esprits d'une narration intéressante, on leur laisse appercevoir que les faits se tournent en preuve, & que les actions deviennent non-seulement des exemples, mais des maximes & des loix. C'est peut-être de toutes les manieres d'instruire la plus persuasive, & de toutes les leçons la plus efficace.

Sur tout ce que nous venons de dire, on peut se former une idée assez juste du dessein que nous avons conçû. Nous essayons de mé-

nager aux Fideles la consolation de lire l'écriture sainte, & de se nourrir de la parole de Dieu, sans les exposer cependant jamais aux dangers & à l'obscurité des traductions purement littérales. Nous travaillons à leur fournir tout l'avantage des meilleurs Commentaires, & à leur en épargner les embarras, les incertitudes, & les longueurs. Nous avons prétendu leur faire réparer les pertes que causent immanquablement les abrégés & les extraits dans une matiere, où on ne peut rien omettre que d'important. A force de méditer & d'approfondir nos mémoires, pour en bien démêler tous les rapports, nous n'avons pas désespéré d'écrire sur le fonds du texte une *Histoire du Peuple de Dieu*, qui pût paroître neuve à ceux mêmes qui croyent la sçavoir le mieux, & capable de picquer encore leur curiosité. Enfin nous nous sommes efforcés de joindre les preuves les plus solides des vérités de la Religion, & les regles des mœurs les plus édifiantes, à ce que la lecture d'une histoire également vraie & magnifique a d'agréable & d'intéressant. Par un pareil ouvrage, s'il étoit heureusement exécuté, non-seulement on fourniroit aux Sçavans un Recueil des plus solides recherches appliquées naturellement à la lettre: mais on mettroit le corps des divines écritu-

res dans l'état où elles doivent être, pour devenir le livre de toutes les conditions du monde, & l'occupation de toutes les familles Chrétiennes. Au milieu d'une abondance, dont elles ne peuvent profiter, elles manquent assûrément d'un Commentaire à leur portée, où elles trouvent la lettre suffisamment éclaircie pour son intelligence, & accompagnée de tout l'esprit qu'elle renferme pour leur instruction.

On attend encore un ouvrage édifiant & agréable tout à la fois, dont les différentes parties liées ensemble, fassent un corps unique & entier. On souhaite une histoire, où chaque fait singulier se rapporte à une fin générale, dans laquelle les personnages, de concert entr'eux, entretiennent une scene non interrompue, jusqu'à l'entier dénouement, où les héros pensent, parlent & agissent, où leurs actions soient peintes, & non récitées, leurs discours entendus, & non indiqués ; leurs sentimens mêmes, & leurs motifs dévoilés : où les évenemens préparés dans leurs causes, & revêtus de leurs circonstances, se passent sous les yeux ; en sorte que leur rapport, leur enchaînement, leur union, deviennent sensibles. C'est à quoi il faut donner tous ses soins, sans s'écarter cependant jamais de la lettre. Ce doit

être là le caractere singulier, & l'esprit dominant de l'ouvrage. On veut y trouver les réflexions solides & judicieuses que le récit suggere, qui échappent à un lecteur occupé du merveilleux de l'action, mais qui doivent naître sous la plume d'un Auteur attentif à l'édification & à l'instruction de ses Lecteurs. Il faut ménager partout l'ordre nécessaire pour les temps & pour les lieux. C'est à l'Auteur d'étudier, de bien choisir, de prendre son parti avec maturité. Mais il ne faut pas qu'il fatigue, & qu'il soit toûjours en preuve. On veut rencontrer sur sa route les éclaircissemens propres à débrouiller & à dénouer les embarras de l'histoire. Il faut concilier les apparentes contradictions des textes ou des dates, ôter à la lettre ce qu'elle paroît avoir ou d'obscur ou d'équivoque; autrement on retomberoit dans l'inconvénient des versions. Les remarques critiques, les recherches curieuses, les découvertes utiles doivent avoir leur place dans une histoire sainte. Mais il seroit à désirer qu'elles s'y plaçassent naturellement sans en interrompre le cours; & qu'à la faveur d'une narration bien ménagée, on en fit disparoître l'étude, pour n'en laisser recueillir que l'utilité.

On dit cependant qu'un peu d'étalage de doctrine est assez du goût de notre siecle. Si la

chose étoit vraie, on n'auroit pas de peine à le satisfaire. En matiere d'écriture sainte, plus qu'en toute autre genre, on peut de nos jours se donner à bien peu de frais le mérite des profondes connoissances, & sans qu'il en coûte, beaucoup enrichir son ouvrage de la plus brillante érudition. Mais je ne crois pas qu'il faille la prodiguer à pure perte. C'est sagesse de sçavoir se regler sur le plan de son édifice, & de ne le pas charger d'ornemens qui déparent toûjours, dès qu'ils ne sont pas nécessaires. On peut supposer ici bien des choses déja suffisamment éclaircies, & qu'on trouve ailleurs dans la plus exacte discussion. On doit alors en laisser la preuve, & mettre en œuvre la découverte. Quand auroit-on fini de rapporter ou de réfuter la multitude immense des remarques bonnes ou mauvaises, qui se font faites sur le texte des livres saints? On replongeroit ses lecteurs dans les longueurs & dans les embarras des Commentaires. Qu'on ne s'imagine pas au reste que par un retranchement si sage, un livre, quelque bon qu'il soit d'ailleurs, cessera d'être le livre des sçavans. Du discernement & du choix, des raisons solides & décisives, des réflexions judicieuses, feront toûjours un livre de leur goût. Qu'on ait soin de les dédommager par une multitude d'attentions de sens

commun, & de droite raiſon, toutes eſſentielles à la vraie intelligence de l'hiſtoire ; ils ſe paſſeront volontiers d'une foule de citations de toute eſpece d'Auteurs, entaſſées les unes ſur les autres, & d'un grand nombre de longues diſſertations ſur des points qui n'ont point de meilleure garantie que la foi des écrivains ſacrés qui les atteſtent. A l'égard de certains articles cependant, où l'Auteur croiroit avoir fait des découvertes utiles, ou en avoir employé avec ſuccès qu'on a trop négligées, comme il s'écarte alors de la foule; il doit aux curieux & aux ſçavans, au moins dans la ſuite de la narration, la ſubſtance des raiſons qui ont décidé en faveur du parti qu'il embraſſe. Mais auſſi comme la combinaiſon de tous les textes doit faire le fonds de ſon ouvrage, ſouvent leur ſeule réunion, & la néceſſité de leur rapport, pourra lui tenir lieu de preuve. Si l'on ſouhaite qnelque choſe de plus, il doit être prêt de ſatisfaire. En attendant, on verra aſſez que l'hiſtoire ne comporte pas des éclairciſſemens ſi étendus, & qu'ils fourniſſent la matiere d'un autre ouvrage, dont celui-ci eſt tout-à-fait indépendant.

Mais ce que tout le monde veut également, & ce qu'on exige à titre de juſtice; c'eſt qu'on n'ajoute & qu'on ne retranche rien au fonds des

des monumens ſacrés qu'on s'engage de repréſenter. C'eſt l'hiſtoire du Peuple choiſi ſur les mémoires des écrivains inſpirés qu'on promet. Il faut tenir parole, & ne pas donner pour explication des livres ſaints leur altération manifeſte, ou des ſuppoſitions arbitraires. On pardonnera à l'Hiſtorien; on lui ſçaura même gré de ne pas confondre le ſacré avec le profane, pour remplir des eſpaces vuides, ou pour ſuppléer au ſilence des écritures, quand il eſt ſi profond qu'il ne dit rien du tout, quelque ſoin qu'on prenne de les méditer. C'eſt un reſpect plein de Religion, dont il doit donner l'exemple, & dans les bornes duquel il ne doit point ſe croire trop gêné.

Sous la direction des lumieres de la foi, & avec le ſecours des ſupplémens paſſagers qu'il faut quelquefois, & ſobrement emprunter de l'hiſtoire profane; le texte autentique, s'il ſçait bien en uſer, lui ſuffira pour remplir l'attente la plus étendue. Qu'il ait ſoin de rapprocher, & de réunir tous les textes, ſoit hiſtoriques, ſoit prophétiques, qui ſont relatifs aux faits qu'il raconte. Qu'il en démêle les liaiſons, les rapports & les conſéquences. Que de la ſuite des actions, de l'intérieur des ſentimens, & du total de la conduite, il forme le caractere, & acheve le portrait de ſes héros. Que dans les

évenemens heureux ou malheureux, liés aux Prophéties qui les annoncent, ou aux conjonctures qui les préparent, il marque avec soin les desseins de Dieu, & les regles ordinaires de sa Providence; pour faire ensuite bien sentir à ses lecteurs, qu'à la reserve de l'application qui ne s'en fait pas de nos jours d'une maniere si sensible, la conduite de Dieu avec les hommes justes ou pécheurs, a été la même dans tous les temps. Qu'attentif à ne rien dire qui ne dépende, par un enchaînement nécessaire, toûjours au moins très-vraissemblable du texte qu'il expose; il donne aussi aux expressions trop serrées & trop précises pour l'intelligence commune une étendue si juste qu'elle en développe tout le sens, & qu'elle n'en avilisse point la dignité. Qu'il comprenne que l'exposition d'un texte est très-exacte, & même tout-à-fait littérale, quand elle ne renferme que ce que la lettre suppose, ce qu'elle enveloppe, & ce qu'elle indique. Que pour garantir sa fidelité, il ne craigne point de mettre le texte à côté de l'explication; & que son lecteur étonné quelquefois de la longue exposition d'un texte assez court, le soit encore davantage, en comparant l'un à l'autre, de ne rien voir dans celle-là qu'il n'apperçoive ensuite lui être échapé dans celui-ci. On ne connoît qu'à l'épreuve

combien un Auteur exact, que son dessein engage à ne rien omettre, & à tout réunir pour en faire un corps, trouve sous ses pas de difficultés à éclaircir, de doutes à lever, de connoissances à répandre, qui ont dû nécessairement échaper dans tout autre plan d'ouvrage sur le même fonds.

A l'égard de la maniere d'écrire, il faut sans doute se regler sur la noblesse & sur la simplicité de ses modeles. C'est même une nécessité d'en changer souvent, parce que souvent on passe de l'heroïque au familier; & qu'après avoir parlé le langage de Dieu, de ses envoyés, & de ses Prophetes, celui des Princes & des Guerriers, il faut parler celui de toutes les conditions, & entrer dans le détail des conversations les plus libres. Mais il ne convient pas qu'un Auteur, sous prétexte d'une heureuse négligence, toute propre à cacher sa foiblesse, abandonne l'ordre, la netteté, l'élegance même de la composition. Il faut se faire un devoir de plaire pour édifier plus sûrement & pour instruire avec succès. Mais il faut plaire sans paroître trop le vouloir. Un lecteur éclairé sent d'abord si on cherche à l'amuser, ou si on se propose de lui être utile. Le style d'une histoire sainte doit donc être exact, correct, & châtié; mais il faut sur toutes choses, qu'il soit

naturel, ſage & ſérieux. La ſainteté des évenemens, & la dignité des mémoires, doivent inceſſamment montrer à l'Hiſtorien les bornes reſpectables dans leſquelles il lui convient de ſe reſſerrer. Mais le bon goût & la plus ſaine maniere d'écrire peuvent auſſi entrer pour quelque choſe dans la retenue qu'on lui preſcrit. La contagion n'a pas prévalu; & un livre ne manquera pas aſsûrement ſon ſuccès, pour n'être point un jeu puérile par l'affectation des antitheſes; ou pour n'exiger pas une étude fatiguante par le tour myſtérieux des penſées, & par la nouveauté preſque énigmatique des expreſſions.

Sans doute qu'une *Hiſtoire du Peuple de Dieu* tracée ſur ce plan, & exécutée ſelon ces regles, ſeroit un ouvrage neuf, & en quelque ſorte néceſſaire. Mais ce ſeroit auſſi quelque choſe de fort étonnant, qu'on le regardât comme impoſſible avec le ſecours des monumens les plus ſaints, les plus authentiques, & les plus riches qui furent jamais. Tant d'Auteurs ſe flattent tous les jours de réuſſir, lorſque ſur des mémoires obſcurs, incertains, d'une autorité ſuſpecte, & tout au plus d'une foi humaine, ils occupent la curioſité des hommes d'une foule d'hiſtoires, de peuples, ou de héros, qui n'ont d'autre fin, & en effet d'autre avantage que de les

amuser, ou tout au plus de les cultiver. On s'assûre de plaire, lorsqu'on compile avec art les anciens mémoires d'une histoire Grecque, Romaine ou Françoise. Pourquoi désespereroit-on du succès sur une matiere, où, avec la certitude de la vérité & l'édification de la foi, on trouve encore à tous momens sous ses pas, le touchant, l'agréable, le merveilleux, dans un dégré où n'atteindront jamais la fable la plus hardie, & les plus libres suppositions?

C'est donc sur ce plan, & avec le dessein formé de faire connoître l'excellence du vrai Dieu dans la conduite de son Peuple, au-dessus de la foible sagesse des Rois de la Terre, dans le gouvernement des Nations, que nous entreprenons l'*Histoire des Hébreux*, par une exposition exacte & suivie du texte authentique des livres saints. Le plan que nous venons d'en tracer, est asûrement magnifique; & peut-être même nous accusera-t-on d'un peu de témérité de l'avoir mis dans un si grand jour. Ce seroit cependant à pure perte que nous ajouterions, avec un air édifiant de modestie, que nous n'osons nous flatter d'une heureuse exécution. Ce langage ne signifie rien, ou plutôt on s'imagine entendre d'abord tout ce qu'il signifie. On devroit d'ailleurs nous sçavoir fort mauvais gré de donner au public un ouvrage assez long,

que nous ſuppoſerions ne lui devoir être ni utile ni agréable. Diſons plutôt avec ſimplicité, que ne travaillant point pour notre gloire, mais pour celle du Seigneur notre Dieu, & pour l'avantage de ſes ſerviteurs, nous nous ſommes ſérieuſement efforcés de réuſſir, & que nous ſouhaiterions l'avoir fait. * *Heureux*, pour me ſervir des termes d'un écrivain ſacré, *ſi nous atteignons au but; ſi nous avons l'avantage d'écrire d'une maniere proportionnée à la grandeur des faits, & convenable à la dignité d'une hiſtoire ſainte. On nous pardonnera ſi nous demeurons au-deſſous de l'entrepriſe.* On devra même nous ſçavoir gré, ſi notre entrepriſe, quoique ſans ſuccès dans un beau projet, enhardit une meilleure plume à en remplir toute l'étendue. Le projet au moins n'eſt pas chimérique; & ſi nous ne réuſſiſſons pas, ce ſera faute d'avoir creuſé tout le fonds de richeſſes, dont ſont remplis nos précieux monumens, ou pour n'avoir pas mis en œuvre avec avantage leur heureuſe fécondité.

* 2. Mach. XV. 39. Et ſi quidem benè, & ut hiſtoriæ convenit, hoc & ipſe velim. Sin autem minùs dignè, concedendum nobis eſt.

La même raiſon qui nous fait différer à un autre ouvrage les longues diſſertations, dont on pourra remarquer la ſemence dans celui-ci, nous diſpenſe auſſi de nous arrêter à juſtifier le choix que nous faiſons de la vulgate préferablement aux autres verſions, & même à ce

qu'on regarde comme le texte original des ſaintes Lettres. Les vrais Sçavans qui ſont toûjours ſinceres, conviendront avec nous que, hors le plaiſir de paroître doctes, le ſecours qu'on peut tirer d'ailleurs pour l'intelligence des écritures, ſe réduit à bien peu de choſe. L'épreuve que nous avons été obligé d'en faire dans la ſuite de notre ouvrage, nous a remplis d'une nouvelle vénération pour le texte ſi ancien & ſi reſpectable, que l'Egliſe notre mere met entre les mains des Docteurs de ſes enfans. Bien moins nous détournerons-nous, pour prouver contre les impies la vérité, l'antiquité, l'authenticité de nos monumens. Cent fois on a répondu à leurs frivoles objections, & jamais elles n'ont mérité la moindre partie de la peine qu'on s'eſt donnée pour y répondre. Que ces hommes ſi délicats & ſi intraitables ſur la preuve, quand il s'agit de croire leur Dieu, uſent ici de ce bon ſens, & de cette droiture dont ils ſe parent en tout autre genre d'affaires, & dans le commerce de la vie. Eſt-il au monde une poſſeſſion qu'ils ne jugeaſſent inconteſtable, s'ils la voyoient appuyée ſur des titres ſemblables à ceux qu'on leur produit ſur l'autorité des écritures? Se croiroient-ils eux-mêmes juſtement inquietés dans leurs honneurs & dans leurs biens, ſi on ne les attaquoit que par ces

doutes vagues & affectés, dont ils font semblant d'être touchés en matiere de Religion? Il n'est point de vérité si claire, sur laquelle la chicane d'un mauvais esprit, & bien plus la malignité d'un cœur corrompu, ne puisse, pour un moment, répandre quelque nuage; il se dissipe, & on en est indigné. Le thrésor de la foi sera-t-il le seul sur lequel les anciens & les légitimes possesseurs se laisseront témérairement troubler? Jouissons paisiblement d'une possession précieuse, qu'on est mal venu à nous contester si tard par des doutes impies, & sur de prétendus défauts d'évidence. On conviendra qu'il y auroit au moins autant de ridicule que d'impiété à croire simplement la vérité historique de nos divines écritures, & à n'y pas reconnoître les perfections adorables & la Religion du vrai Dieu que servent les Chrétiens. Mais lorsque le bon sens & un certain fonds de droiture obligent de convenir que la Religion du vrai Dieu est clairement établie dans l'histoire des Hébreux, supposé la vérité des faits; c'est, ce me semble, pour quiconque veut s'instruire sans préjugé, une ressource aussi impie, & tout au moins aussi insensée, de contredire la vérité de ces mêmes faits, par cette raison seule, que la Religion du vrai Dieu y est évidemment supposée: c'est-à-dire, de s'opiniâtrer

niâtrer ſur de frivoles difficultés, dont on rougiroit d'être ébloui en toute autre conteſtation, & de s'en faire ici, ſans crainte de ſe deſhonorer, un rampart invincible contre la lumiere la plus frappante; ſeulement, parce qu'on vit de maniere à ne vouloir pas une Religion qui gêne, une foi qui humilie, & un Maître qui puniſſe.

Nous ſuivrons dans notre ouvrage l'ordre, comme le texte des écrivains ſacrés, & nous diviſerons en pluſieurs âges l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu.*

Le premier âge, qu'on peut regarder comme ſon enfance, s'étend depuis ſon origine & ſes premiers accroiſſemens, ſous les Patriarches ſes fondateurs, juſqu'à ſon union en corps de Nation ſous la conduite de Moyſe.

Le ſecond âge, qui eſt celui de ſon adoleſcence, comprend ſon alliance avec Dieu, la promulgation des ſaintes Loix, qui devoient faire le fondement ſolide de ſon bonheur, & ſes voyages dans les deſerts, juſqu'au terme deſtiné à être ſa demeure.

Le troiſiéme âge, où il commence à ſentir ſes forces, & à faire valoir ſes droits, préſente ſes conquêtes ſous Joſué, & ſes différentes révolutions ſous le gouvernement de ſes Juges.

Le quatriéme âge, où il paroît avoir toute

là vigueur & la maturité de l'âge parfait, renferme le temps de la Monarchie, & sa puissance sous ses premiers Rois.

Le cinquiéme âge, où il commence à vieillir, & à s'approcher de sa ruine, contient sa division en deux Royaumes, & les premiers éclats de la colere de Dieu sur la portion la plus infectée.

Le sixiéme âge n'offre que sa caducité, & les playes mortelles dont il fut frappé en punition de ses révoltes, durant les douloureuses années d'une longue captivité.

Le septiéme âge enfin nous le montre renaissant de son tombeau; foible d'abord & timide; mais reprenant bien-tôt sous les braves Machabées une nouvelle vigueur contre les ennemis de sa Religion, & se remettant, sous le gouvernement de ses Pontifes, en possession de sa liberté; jusques vers le temps de la naissance du Messie.

Il semble que les Hébreux, ayant toûjours reconnu Abraham pour leur fondateur & pour leur pere, on ne devroit aussi commencer leur histoire qu'à la vocation, ou tout au plus à la naissance de ce grand homme. Moyse cependant leur premier Historien, comme il fut leur premier Législateur, ne s'en tient pas à cette époque, quelque honorable qu'elle soit à son

Peuple ; & il fait remonter ſon origine juſqu'à celle même des hommes. Une ſi grande antiquité n'eſt pas particuliere aux Hébreux, & il paroît étrange que pour leur en faire honneur, on reprenne les choſes de ſi haut.

L'Hiſtorien ſacré avoit ſans doute de grandes raiſons d'en uſer de la ſorte ; & ſi l'on fait attention au choix des évenemens qu'il écrit, on reconnoîtra qu'il ne retrace l'hiſtoire du monde, qu'autant qu'elle a de rapport à l'hiſtoire de ſa Nation.

Et d'abord il étoit néceſſaire de bien faire connoître au Peuple de Dieu, pour qui il écrivoit, les principes ſolides de la Religion dont il étoit le dépoſitaire. Tels ſont la ſageſſe, & la toute-puiſſance d'un Dieu Créateur, l'élevation de l'homme à un état ſurnaturel, ſa chûte, ſa dégradation, ſon rétabliſſement, les ſuites & les remedes de ſa déſobéiſſance. Il ſeroit à ſouhaiter que l'hiſtoire de tous les Peuples eût conſervé ce précieux ſouvenir, & que chaque Nation, en apprenant ſon origine, trouvât à la tête de tout un Dieu Créateur, & non des hommes ou des démons.

Il y avoit plus encore : auſſi-tôt après le péché du premier homme, un Peuple particulier, dont devoit naître le Sauveur, fut prédeſtiné dans les conſeils de la ſageſſe & de la mi-

séricorde de Dieu : & ce Peuple fut en quelque sorte ébauché dans les familles des Patriarches fideles, où malgré la corruption générale, se conserva jusqu'à Noé le sacré dépôt de la tradition. Le monde noyé dans les eaux d'un Déluge universel, fut à peine repeuplé par les enfans de Noé, que le même discernement se fit entre ceux qu'on nommoit les *enfans des hommes* rebelles & incrédules, dont les Nations tirent leur origine, & ceux à qui on donna le nom d'*enfans de Dieu*, fideles à leur Religion, dont devoit descendre le Peuple choisi. En sorte que ce Peuple seul, à l'exclusion de tous les Peuples de la terre, peut s'attribuer une ancienneté presque égale à celle de la durée du monde.

Enfin, durant ce long intervalle de siecles, qui s'écoulerent depuis le Patriarche Noé jusqu'à la naissance & à la vocation d'Abraham, on vit arriver plusieurs évenemens remarquables, où le Peuple de Dieu, qui n'étoit encore que dans ses Peres, devoit prendre un grand intérêt ; & ce sont ceux que Moïse a pris soin de détailler. Nous ne pourrions donc, sans dérober des lumieres essentielles à notre ouvrage, nous écarter en un seul point du plan de l'écrivain sacré ; & nous ferons remonter sur ses traces l'Histoire du Peuple choisi, jusqu'à la naissance des siecles.

Il eſt vrai que les grands traits qu'elle offre d'abord d'un monde créé de rien, & enſuite dépeuplé par un Déluge univerſel, quoique ſublimes & magnifiques en eux-mêmes, ne feront peut-être plus, pour quelques hommes délicats, qu'un merveilleux en quelque ſorte dégradé, & devenu familier à force d'être connu. La narration d'ailleurs eſt ſi peu fournie de faits particuliers, ſur-tout dans un long eſpace de près de deux mille ans, qu'elle pourra paroître moins intéreſſante. Car tel eſt le caractere des hommes : ils aiment qu'on leur préſente d'autres hommes pour acteurs & pour héros, dans les évenemens qu'on leur raconte. De grands ſentimens, des entreprifes hardies, des ſuccès ineſperés, des foibleſſes mêmes, des chûtes, des révolutions, où les hommes ayent la grande part, & où ils jouent leur rôle indépendamment de la Divinité : Tels ſont les grands objets de la curioſité des hommes. Voilà de quoi ils s'occupent, & à quoi ils s'intéreſſent. Des prodiges de création, des miracles de toute-puiſſance, des éclats de ſévérité & de juſtice, où Dieu ſeul paroît grand, ſont toûjours la matiere d'une foi humble & ſoumiſe, où l'on trouve beaucoup plus de ténebres capables d'anéantir l'orgueil de la raiſon, que de traits amuſans propres à ſatisfaire la vanité de l'eſprit.

Mais ſi ce défaut de ſimplicité eſt ordinaire à des hommes, qui en liſant veulent uniquement être flattés, ce ne ſera pas ſans doute celui des Fideles, qui, dans la lecture même des choſes agréables, cherchent à s'édifier & à s'inſtruire. C'eſt en faveur de ceux-ci que nous écrivons. Ils n'auront pas à nous reprocher d'avoir ſouſtrait à leur Religion le détail le plus propre à leur faire adorer, craindre & aimer le grand Maître que nous ſervons. Ils y trouveront d'autant plus à profiter, que ces évenemens divins fourniſſent ſur les principes & ſur les fondemens de notre ſainte foi, des éclairciſſemens ſi ſolides, qu'ils ſeront utiles à tous les Lecteurs; & peut-être ſi nouveaux pour pluſieurs, qu'ils pourront leur paroître néceſſaires.

De-là nous paſſons au détail de la vie des premiers Patriarches: ces grands hommes que la foi du vrai Dieu a formés, pour confondre par leurs vertus modeſtes, la faſtueuſe ſageſſe du Paganiſme le plus vanté. Le détail de leur hiſtoire n'a rien que de grand dans ſa noble ſimplicité; tout y eſt propre à nourrir la foi, à élever les eſprits, & à toucher les cœurs; ſurtout lorſque les actions perſonnelles de ces héros de Dieu paroîtront liées à l'hiſtoire générale de la Nation ſainte; qui ſe préparoit dans ſes

Peres. Et c'eſt cette liaiſon que nous aurons toûjours ſoin de ménager, juſques dans les faits qui ſemblent les plus détachés & les plus ſeuls, quand on ne les étudie pas aſſez à fonds.

A la ſuite de ces récits intéreſſans doivent s'unir, par un enchaînement néceſſaire, le ſéjour des Hébreux en Egypte, & leurs voyages de quarante ans dans les Deſerts de l'Arabie. Durant ces longues années, l'hiſtoire trouve elle-même quelquefois ſes aridités & ſes deſerts. Dieu cependant ne parut peut-être jamais plus grand que dans cette partie de l'hiſtoire de ſon Peuple, & ne ſe montra plus ſenſiblement par les prodiges de ſa droite.. Nous n'omettrons le détail d'aucun de ces miracles. Nous nous faiſons une loi de n'en pas ſupprimer la moindre circonſtance. Tout eſt grand, tout doit être recueilli avec ſoin, quand Dieu parle ou quand il agit. La ſeule liberté que nous nous reſervons, ſera d'abréger de temps en temps, non le récit des faits tous eſſentiels à l'hiſtoire; mais l'expoſition ſuivie de toutes les Loix, de toutes les pratiques, de toutes les cérémonies, que Moïſe preſcrivit dans le deſert par l'ordre de Dieu.

Ce morceau pour être fini, demanderoit un grand ouvrage, & il doit être diſtingué de l'hiſtoire. On peut dans l'hiſtoire même l'a-

bréger ſagement, ſans qu'elle y perde rien de ſes avantages. Il faut prendre un juſte milieu, ne pas tout dire & tout épuiſer en ce genre. On n'écrit pas aujourd'hui, comme Moïſe autrefois, pour des hommes aſſujettis à l'obſervation de la Loi. Souvent on ennuyeroit, & quelquefois on écriroit des choſes qui conviennent dans un Code & dans un Recueil de Loix, mais que la prudence ne permet pas de tirer de leur place. Il faut choiſir, & ne rien omettre de ce qui contribue à faire connoître la Nation dont on écrit l'hiſtoire. De toutes ces loix, ces ordonnances, & ces cérémonies, il faut tirer un plan qui caractériſe les Hébreux, qui peigne leur Religion, qui repréſente leur police, leur gouvernement & leurs mœurs; qui rende ſurtout bien ſenſibles les deſſeins & la conduite de Dieu ſur ſon Peuple. C'eſt à quoi nous nous ſommes bornés.

Ce Peuple une fois établi dans la terre de Chanaan, & en poſſeſſion de ſe gouverner par ſes Loix; ſon hiſtoire commence à marcher d'un pas égal; & à la reſerve de quelques deſcriptions fort étendues, comme ſont celles de l'édifice & des ornemens du Temple, qui demandent encore un volume à part, tout y devient néceſſaire à l'inſtruction & à l'édification d'un lecteur Chrétien. Auſſi nous ſommes-

nous

nous aſſujettis à ſuivre fidelement le texte divin ; & nous y découvrirons la ſource de ces beautés naïves tout enſemble & majeſtueuſes, dont on ne doit point s'attendre de trouver ailleurs de copies.

Le génie des livres ſaints, & le goût particulier de l'hiſtoire des Hébreux, non-ſeulement pour les premiers temps de leur République, mais pour tous ceux de leur durée, n'a preſque rien de commun avec celui des hiſtoires profanes. Dans celles-ci, quand on lit des traités, des guerres, des négociations, des alliances, on aime à voir les reſſorts de la politique, ou les efforts de la bravoure des hommes. On y cherche, & on y rencontre, vrai ou faux, le ſecret & l'intérieur du maniment des affaires, le caractere des Miniſtres, le portrait des Héros, les circonſtances des combats, les fautes ou les précautions des Généraux, & mille autres traits de cette nature. On ne va pas plus loin; & fort inutilement on y chercheroit quelque choſe de plus.

Ce n'eſt pas là tout-à-fait le ſtyle des écrivains inſpirés, ni en effet ce que demande ſingulierement l'hiſtoire d'un Peuple, dont Dieu même eſt le Roi. On y voit peu de traités & de négociations politiques : beaucoup de guerres, & de guerres mille fois plus intéreſſantes

que celles des Peuples les plus fameux, des conquêtes plus solides & plus rapides : des combats plus décisifs, & de plus surprenantes victoires. Mais souvent on ne lit d'un combat, que le combat même & le succès. Le détail, qui n'y manque point, c'est celui de la part que s'y réserve le Dieu des batailles, ou par ses ordres souverains, ou par son assistance miraculeuse, ou par les préparatifs de Religion & de confiance qu'il exige des combattans. Les Généraux sont braves & entendus, les soldats sont intrépides. Parmi eux plus qu'ailleurs, on voit des actions d'une conduite soutenue, & d'un courage à toute épreuve ; mais tout semble disparoître sous la grandeur de Dieu, premier Général des Armées saintes, & sous la magnificence de ses divines opérations. C'est toûjours lui qui décide ; soit que le succès soit heureux (& il l'est à coup sûr, lorsque le Seigneur est content de son Peuple) soit qu'il soit triste & funeste ; ce qui arrive infailliblement, quand le Peuple est infidele, ou quand il combat contre les ordres de son Dieu.

Sans doute qu'on ne croira pas avoir perdu à cet échange de circonstances, & qu'on est bien dédommagé, lorsqu'à la place des foibles vûes de la sagesse humaine, ou des traits équivoques du courage des hommes, on apperçoit

les prodiges de la droite du Tout-puiſſant, & les ſecrets de ſa Providence.

Une autre eſpece de détail, où les Hiſtoriens ſacrés s'arrêtent avec complaiſance, & qui convient admirablement bien à l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu*, c'eſt celui de tous les évenemens, ſoit généraux, ſoit particuliers, qui renferment des ſpectacles de Religion, des exemples de piété, des traits ſinguliers de vertu, des modeles de foi, de chaſteté, de ſoumiſſion, de charité, de patience. On s'apperçoit alors que la plume des écrivains ſacrés eſt guidée par leur cœur. On ſent que ſous la direction de l'Eſprit Saint ils travaillent à la gloire du Seigneur leur Dieu, & à la ſantification de ſes amis. Ailleurs un court récit, & une mention rapide, font l'hiſtoire d'un évenement & d'un regne. Ici tout eſt écrit, ſpécifié, détaillé juſqu'au plus légeres circonſtances ; & toûjours cependant d'une maniere qui n'écarte point de la ſuite générale d'une hiſtoire ſainte, dont l'unique fin eſt l'édification de la foi, & la connoiſſance du vrai Dieu.

On s'imagine quelquefois que c'eſt défigurer les peuples anciens, que de leur donner le ſtyle & le tour de ceux à qui on préſente leur hiſtoire. On voudroit par exemple qu'on ſe ſervît en François de termes litteralement

compassés avec les expressions hébraïques, pour faire parler les Hébreux, & qu'on ne mît point dans leur bouche les termes propres du païs où l'on écrit. J'approuverois assez cette délicatesse, s'il s'agissoit de les habiller ou de peindre leurs modes aux yeux des spectateurs. Mais quand il s'agit de représenter leurs pensées, & d'exposer leurs sentimens, je ne puis du tout me rendre à cette critique. Il faut faire parler les anciens, comme ils parleroient eux-mêmes aujourd'hui parmi nous, s'ils vouloient nous faire entendre ce qu'ils ont pensé & senti. Autrement on y seroit trompé, & je crois qu'à force de vouloir conserver le génie de leur langue, on s'expose à ne peindre ni leur esprit ni leur cœur.

Nous employerons donc ordinairement en François les mots qui y sont d'usage, soit pour les choses, soit pour les personnes; quoique les Hébreux n'eussent pas toûjours de mots qui y répondissent exactement. Mais ils avoient un équivalent; & je suis persuadé que c'est là une de ces compensations, qui, bien loin d'altérer la vérité, la représente beaucoup mieux que ne feroit l'usage de leurs propres termes. Au contraire dans la citation des poids, des mesures, des monnoyes, des vases, des ustensiles, & d'autres choses semblables, nous ne réduisons pas toûjours les expressions des Hébreux à nos

manieres; non qu'il ne fût possible & même aisé de le faire, si on étoit parfaitement instruit, & qu'on fût sûr de les entendre dans une exacte proportion. Mais les Sçavans, malgré leurs recherches, ne sont pas encore convenus sur tous ces points; & dans la variété des opinions, chacun a pour soi ses conjectures & ses Auteurs. Nous n'entrons point encore dans cet examen, & nous prenons un tempéramment. Par la suite seule & les circonstances de la narration, nous conduirons nos Lecteurs si près de la plus exacte vérité, que la clarté de l'histoire n'en souffrira point, & qu'on attendra sans peine une plus longue discussion.

On a déliberé si on chargeroit cet ouvrage d'un assez grand nombre de figures & d'estampes dont il seroit aisé de l'enrichir. On les trouve par-tout; & à peine aujourd'hui peuvent-elles passer pour quelque chose de curieux. Nous y suppléerons par des descriptions exactes & fideles. Nous n'avons pas crû devoir augmenter considérablement, pour n'en retirer aucun fruit solide, le prix d'un Livre que nous essayons, pour la plus grande gloire de Dieu, de rendre utile à toutes les conditions du Christianisme. Ce n'est point aux yeux, c'est à l'esprit & au cœur que nous nous proposons de parler.

Nous-nous engageons à mettre par-tout le texte ſacré à côté de l'expoſition exacte que nous en faiſons. C'eſt une condition eſſentielle à notre ouvrage, & nous promettons d'y être fort fideles. Nous nous en croirons cependant diſpenſés dans certaines circonſtances. Quand pluſieurs textes, par exemple, ne ſont que la répetition les uns des autres: quand au lieu d'expliquer & d'étendre, nous reſſerrons & nous abrégeons des morceaux, qui par rapport à notre deſſein ne demandent pas une ſi grande étendue. Dans ces cas, & dans quelques autres, pour ne pas charger exceſſivement & inutilement les marges, nous ne mettrons pas les textes entiers. Mais auſſi pour ne pas laiſſer lieu de ſoupçonner notre exactitude, alors même nous citerons les Livres, les Chapitres & les verſets.

Nous ne pouvons mieux finir ces différentes réflexions ſur la nature, ſur la néceſſité, & ſur les conditions de notre ouvrage, qu'en uſant encore une fois, avec le reſpect & la proportion convenable, des paroles de l'Auteur ſacré du ſecond Livre des Machabées. C'eſt ſa Préface que nous copions, & c'eſt par-là que nous finirons la nôtre.

2. Mach. II. 25. Conſiderantes multitudinem librorum & difficultatem volentibus

Nous avons conſideré la grande quantité de Livres qui ſe font; & la difficulté que cauſe à ceux

qui sont curieux de l'Histoire, la multitude des choses qu'ils ont à apprendre. Nous avons essayé d'écrire celle-ci, de maniere qu'elle soit agréable à ceux qui la liront; que les personnes studieuses la retiennent avec facilité; & qu'il ne soit aucun homme qui ne puisse en recueillir les fruits. Pour nous, qui nous chargeons de l'entreprise, nous sentons qu'il n'est pas aisé d'y réussir, & que c'est au contraire l'ouvrage de bien des veilles, de l'attention & du travail. Nous nous y livrons volontiers, à l'exemple de ceux qui préparent un grand festin, & qui sans songer à leur goût particulier, s'étudient à contenter celui des Conviés. Nous commençons donc ici la narration, & nous mettons fin à la Préface: Persuadés qu'il est insensé de se répandre excessivement avant que d'entamer l'Histoire, pour être court & serré dans la suite de l'Histoire même.

aggredi narrationes historiarum propter multitudinem rerum.

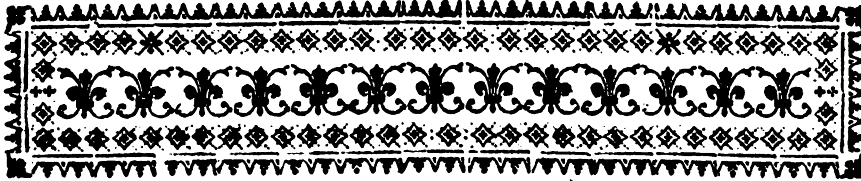
26. Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio, studiosis verò, ut faciliùs possint memoriæ commendare: omnibus autem gentibus utilitas conferatur.

27. Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus... suscipimus, non facilem laborem, imò verò negotium plenum vigiliarum, & sudoris assumpsimus.

28. Sicut hi qui præparant convivium, & quærunt aliorum voluntati parere, propter multorum gratiam libenter laborem sumimus.

33. Hinc ergo narrationem incipiemus: De Præfatione tantùm dixisse sufficiat. Stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.

SOMMAIRE



SOMMAIRE
DU PREMIER LIVRE.

CRÉATION du monde, & l'ouvrage de Dieu durant six jours. La chûte des Anges rébelles. Création d'Adam & d'Eve. Leur élévation à un état surnaturel. Ils sont placés dans le Paradis terrestre. Dieu leur défend l'usage d'un seul fruit. Eve se laisse séduire par le démon. Elle porte du fruit à Adam, qui par complaisance en mange après elle. Ils sont tous deux condamnés, & dépouillés, pour eux & pour leur postérité, des priviléges de l'état d'innocence. Ils sont rétablis dans la grace de l'adoption, & leurs enfans après eux, en vue des mérites & de la personne du futur Médiateur. Adam chassé du Paradis terrestre, devient pere de Caïn & d'Abel. Mort d'Abel tué de la main de son frere. Caïn est exilé loin de la terre d'Eden, où il donne naissance à une postérité corrompue. Enos troisieme fils d'Adam commence la branche des Patriarches jusqu'à Noé. Les descendans des Patriarches se corrompent par leur commerce avec

la postérité de Caïn. Le Seigneur révele à Noé que la terre & tous ses habitans seront noyés dans les eaux du Déluge. Noé bâtit l'Arche, où il est préservé de l'inondation, lui, sa femme, ses trois enfans, & leurs femmes. Noé sort de l'Arche. La Terre se repeuple de nouveaux Habitans, dont le plus grand nombre se livre au libertinage & à l'idolâtrie. Attentat d'un des fils de Noé puni par la malédiction que Noé prononce contre Chanaan. Celui-ci avec sa postérité va prendre possession de la Terre d'Eden, à laquelle il donne son nom. Les hommes entreprennent la construction de la Tour de Babel. Dieu renverse leur projet par la confusion des langues. Ils se séparent par familles pour peupler toute la Terre. Les Patriarches, descendans de Sem fils aîné de Noé, s'établissent dans la Chaldée, jusqu'à Tharé pere d'Abraham, fondateur du Peuple de Dieu.

SOMMAIRE DU SECOND LIVRE.

D*IEU se destine un Peuple particulier dont doit naître le Messie, & dont Abraham doit être le pere. Premiere vocation d'Abraham. Il suit son pere Tharé, qui meurt à Haran. Il se sépare de sa famille pour voyager dans la Terre*

de Promiſſion, & pour s'y établir avec Sara ſon épouſe, & Lot ſon neveu. La famine le contraint de ſe retirer en Egypte. Sara ſon épouſe eſt enlevée par le Roi d'Egypte; Dieu le protége & oblige le Roi de rendre Sara à Abraham. Lot ſe ſépare d'Abraham, & choiſit pour ſa demeure le Pays de Sodome. Dieu apparoît à Abraham, & promet à ſa poſtérité la Terre de Chanaan. Victoire de quatre Rois ſur les Pentapolites. Abraham avec ſes gens défait les Rois vainqueurs, & ramene Lot ſon neveu qu'ils avoient fait priſonnier. Au retour de ſon expédition, il eſt béni par Melchiſedec Roi de Salem. Nouvelle apparition de Dieu à Abraham avec la promeſſe d'une nombreuſe poſtérité. Sara donne à Abraham pour femme du ſecond ordre une de ſes Eſclaves. Il en a un fils nommé Iſmaël. Le Seigneur établit le précepte de la Circonciſion, & Abraham s'y ſoumet. Dieu lui promet un fils de Sara. Dans une nouvelle apparition, il lui fait connoître le châtiment préparé aux Villes de la Pentapole. Lot eſt préſervé de l'incendie. Inceſte de Lot avec ſes deux filles. Sara eſt enlevée une ſeconde fois par le Roi de Gerare, & encore rendue à Abraham par un miracle. Naiſſance d'Iſaac. Abraham eſt contraint de renvoyer Agar & ſon fils Iſmaël. Sacrifice d'Abraham diſpoſé

à immoler son fils Isaac. Renouvellement des promesses. Mort & sépulture de Sara. Mariage d'Isaac avec Rebecca. Abraham a plusieurs enfans de Cethura. Mort & sepulure d'Abraham.

SOMMAIRE DU TROISIEME LIVRE.

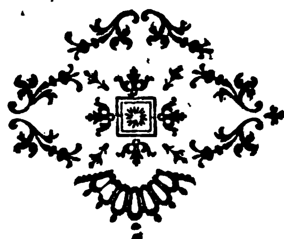
REBECCA met au monde Esaü & Jacob après vingt ans de stérilité. Dieu donne au cadet les droits de la primogéniture, & il déclare ses desseins à la mere. Esaü lui-même vend son droit d'aînesse. Isaac s'arrête à Gerare, où il fait un grand établissement. Il est obligé de le quitter, & il se fixe à Bersabée. Mariage d'Esaü avec deux filles de Chanaan. Jacob surpend la bénédiction de son pere Isaac, au préjudice d'Esaü. Jacob fait un voyage en Syrie pour y prendre une femme du sang d'Abraham. Il épouse Lia & Rachel filles de Laban. Il en a plusieurs enfans, aussibien que de deux épouses du second ordre. Les douze fils de Jacob sont les peres du Peuple de Dieu. Il quitte la Syrie pour retourner auprès d'Isaac dans la Terre de Chanaan. Il est poursuivi par Laban, avec qui il fait un traité. Il rencontre sur sa route son frere Esaü, & ils se réconcilient ensemble de bonne foi. Il s'arrête à

Sichem. Il a un grand démêlé avec les Habitans du Pays, qui l'obligent de s'éloigner. Il arrive à Luza ou à Béthel. Il s'avance jusqu'à Ephrata, où Rachel met au monde Benjamin. Mort & sépulture de Rachel. Inceste de Ruben, fils aîné de Jacob, avec Bala. Jacob arrive à Mambré auprès son pere Isaac. Il y passe treize ans jusqu'à la mort d'Isaac. Isaac meurt à Mambré, où il est enterré par ses deux fils auprès d'Abraham, de Sara, & de Rebecca.

SOMMAIRE DU QUATRIEME LIVRE.

DINA fille unique de Jacob, est enlevée & deshonoré par Sichem. Les freres de Dina vengent leur sœur par le meurtre des Sichimites. Juda fils de Jacob, épouse une Chananéenne. Il en a plusieurs fils, dont les deux aînés sont frappés de Dieu pour leurs crimes. Inceste de Juda avec Thamar qui le trompe. Il en a deux enfans nommés Pharès & Zara. Songes de Joseph. Jalousie de ses freres. Il est vendu à des Etrangers, & conduit en Egypte. Son pere Jacob le croit mort. Il est esclave de Putiphar. Chasteté de Joseph. Il est mis en Prison. On l'en tire pour expliquer les Songes de Pharaon Roi d'E-

gypte. Il est déclaré premier Ministre de tout le Royaume. Ses freres viennent acheter des bleds en Egypte. Il les voit, & il ne se fait point connoître. Dans un second voyage qu'ils font en Egypte pour la même cause, Joseph se découvre à eux. Il fait venir son pere Jacob, tous ses freres, & leurs familles dans le Royaume. Bénédictions & prédictions de Jacob mourant. Il meurt en Egypte. Joseph & ses autres enfans vont l'enterrer dans la terre de promission. Les enfans de Jacob, sous la protection de leur frere Joseph, s'établissent avantageusement en Egypte. Joseph meurt, & ordonne qu'on reporte son corps dans la Terre de Chanaan, où Dieu a promis de se former un peuple, & d'étendre sa Religion.



HISTOIRE



HISTOIRE
DU PEUPLE DE DIEU,
TIRÉE DES SEULS LIVRES SAINTS.



PREMIER AGE.
DEPUIS L'ORIGINE DES HEBREUX sous les Patriarches, jusqu'à leur union en corps de Nation sous la conduite de Moyse.

LIVRE PREMIER.



DIEU étoit de toute éternité ; & le monde n'étoit point : parce que le monde ne pouvant être ni de lui-même ni éternel, il devoit être créé dans le tems & tiré du néant. Ce fut donc après une éternité toute entiere, que le monde & rien du monde n'étant encore ni pour la matiere ni pour la forme, le moment arriva

Mundi dies 1.

Genes. I. 1. In principio creavit Deus cœlum & terram.

Mundi dies 1.
où l'esprit incréé, tout-puissant, éternel, infini, manifesta au-dehors, en créant cet Univers, l'étendue de son pouvoir & la sagesse de ses conseils.

L'exposition que nous allons faire des merveilles de la création n'est point fondée sur des suppositions arbitraires, ou sur des arrangemens imaginés à loisir, & ingénieusement soutenus. Moyse n'a point écrit de génie; instruit de la vérité, il n'a point cherché de ces vraissemblances, où l'on donne tout à la nécessité des Agens naturels, & presque rien à la toutepuissance & à la sagesse du Créateur. Il a écrit sur la tradition de ses Peres, & il s'est proposé de raconter les choses, non comme on suppose qu'elles se seroient pû faire, mais comme il a appris qu'elles s'étoient faites. C'est parler peu respectueusement & d'une maniere bien peu correcte que d'appeller la narration de l'Historien sacré, *le système de Moyse.* Ce grand homme n'a point fait de système. On n'auroit pû lui en demander compte, & lui en disputer les convenances. Héritiers de la foi des premiers hommes, il a conservé la révélation dans toute sa pureté; ce sont des faits qu'on ne peut contester qu'en combattant la sincérité de l'auteur, ou plutôt la fidélité de Dieu même. Il n'est plus question de raisonnemens & de conjectures. Le seul parti qu'on puisse prendre sagement est de se soumettre à une créance en elle-même très-raisonnable sur la maniere dont Moyse nous retrace avec une héroïque simplicité la création de l'univers.

Tant d'admirables productions que le Seigneur

consacra à sa gloire, & dont son bonheur étoit tout-à-fait indépendant, pouvoient être l'ouvrage d'un moment, comme elles furent celui d'une parole. Mais Dieu qui destinoit toutes ses créatures aux usages de l'homme, voulut, pour l'instruction de l'homme même, achever son dessein à differentes reprises, & ne le consommer qu'en six jours.

Mundi dies 7.

Le premier de ces six jours est celui qu'on doit appeller le jour de la création, du moins pour les êtres matériels. C'est celui, en effet, où le Souverain Maître, qui appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui sont, par un seul acte de sa toute-puissante volonté, tira du néant le Ciel & la Terre; c'est-à-dire, cette portion immense, mais bornée & finie de matiere, d'où sortirent ensuite l'air & les cieux, aussi-bien que le globe terrestre. Celui-ci porta le nom d'abysme, parce qu'étant au centre du monde, sans ornement encore, sans lumiere, sans vigueur, sans fécondité, il demeura caché dans le sein des eaux, où il fut en quelque sorte enseveli jusqu'à un second ordre du Créateur.

Genes. I. 2. Terra autem erat inanis & vacua, & tenebræ erant super faciem abyssi: & Spiritus Dei ferebatur super aquas.

Ce premier instant de création fut suivi de douze heures d'obscurité qui firent la premiere partie du premier jour; car selon la maniere de compter de Dieu même, & ensuite du peuple de Dieu, les jours couroient durant vingt-quatre heures d'un soir à l'autre soir. Pendant ces ténebres qui tinrent lieu de la premiere nuit, un vent fort & impétueux, porté sur la surface des eaux, les agitoit avec violence, & préparoit la matiere aux opérations prochaines du reste de la journée.

Au bout de douze heures, Dieu dit que la lumiere

3. Dixitque Deus: Fiat lux: Et facta est lux.

Mundi dies 1.

se fasse, & la lumiere fut faite. Ce n'étoit pas encore cette lumiere sortie du sein du soleil, qui devoit bien-tôt éclairer le monde par sa course également rapide & réguliere. Ce fut celle d'un corps lumineux, composé de l'assemblage subit des parties destinées à former ensuite le soleil & les astres. L'impétuosité du vent de toute la nuit les avoit réunies à l'Orient pour y commencer leur course, & pour la terminer douze heures après à l'Occident.

Genes. I. 4. Et vidit Deus lucem quòd esset bona: Et divisit lucem à tenebris.

Le Créateur qui connoissoit la fin à quoi il destinoit son ouvrage, vit que cette succession de ténebres & de lumiere seroit utile à l'homme pour qui le monde se formoit, & il l'approuva. Après quoi se termina le premier jour, composé du soir & du matin, ou de l'obscurité & de la lumiere, chacune de douze heures. Les ténebres furent appellées, la Nuit; & la lumiere fut nommée, le Jour.

5. Appellavitque lucem Diem, & tenebras Noctem: Factumque est vesperè & manè, dies unus.

Mundi dies 2.

Tout étoit cependant encore dans une entiere confusion: Le feu avoit pris sa place pour éclairer l'univers; mais les autres élemens dans un mélange informe, attendoient, pour se démêler, la parole du Créateur. Il parla le second jour, & il dit: que le firmament soit fait au milieu des eaux; & qu'ainsi les eaux supérieures soient séparées des eaux inférieures. Par cette seconde parole Dieu fit le firmament, & il divisa les eaux d'avec les eaux; c'est-à-dire, qu'une partie des eaux raréfiées ou réduites en vapeurs très-déliées & très-subtiles, allerent prendre leur place au-dessus du firmament; tandis que l'autre partie des eaux condensée & épaissie, demeura sur la terre, dont elle couvroit encore toute la surface. Le firmament reçût de son Créa-

6. Dixit quoque Deus: Fiat firmamentum in medio aquarum: & dividat aquas ab aquis.

7. Et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.

8. Vocavitque Deus firmamentum, Cœlum: & factum est vesperè & manè, dies secundus.

Mundi dies 3.

teur le nom de Ciel, & ce fut-là l'ouvrage du second jour, composé, comme le premier, du soir & du matin; c'est-à-dire de douze heures de ténebres, & douze heures de lumiere.

Le troisieme jour, aussi-bien que ceux qui suivirent, furent encore plus fertiles en productions immédiatement destinées aux avantages de l'homme. Ce fut pour cette raison que le Seigneur, dont les ouvrages sont toujours bons & parfaits, ne dit point cependant ce qu'il avoit dit au premier jour, & ce qu'il dit aux suivans; que ce qu'il venoit de faire étoit bon: parce que la séparation des eaux dont une partie étoit encore confusément répandue sur la terre, n'avoit rien qui contribuât de soi aux usages & aux commodités de l'homme.

L'ouvrage du troisieme jour ne fut pas tel. Dieu parla, & il dit: que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un lieu; & que l'élement aride débarassé de cette inondation paroisse & se montre. Dieu dit & la chose fut faite. Il donna aussi-tôt à l'élement aride le nom de Terre, & à l'assemblée des eaux celui de Mer. Ainsi fut consommée la séparation des élemens, qui fournissant à l'homme une demeure, fit dire à Dieu que le premier ouvrage de cette troisieme journée étoit bon.

Genes. I. 9. Dixit verò Deus: Congregentur aquæ, quæ sub cœlo sunt in locum unum: & appareat arida. Et factum est ita.

10. Et vocavit Deus aridam, Terram, congregationesque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quòd esset bonum.

Il ne vouloit pas cependant en demeurer-là, & la terre devoit à l'homme quelque chose de plus qu'une habitation. Dieu dit encore: que la terre produise de son sein de l'herbe verte qui porte sa graine; qu'il sorte de cette terre des arbres qui portent du fruit selon leur espece, avec sa semence destinée à les produire, & à les multiplier. Dieu à l'in-

11. Et ait: Germinet terra herbam virentem, & facientem semen, & lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

Mundi dies 3.

ſtant fut obéi. La terre ſe couvrit d'herbes, de plantes, de racines dans leur maturité, douées de la vertu de produire leurs ſemences, & d'une admirable variété de différens arbres chargés de fruits ſelon leurs diverſes eſpeces, & propres à fournir le germe de leur abondante reproduction.

Geneſ. I. 12. Et protulit terra herbam virentem, & facientem ſemen juxta genus ſuum, lignumque faciens fructum habens unumquodque ſementem ſecundùm ſpeciem ſuam.

Ce n'étoit pas alors la ſaiſon des fruits, des herbes & des plantes, à conſiderer les choſes, eu égard au climat où Adam & Eve furent créés, & à la ſituation des aſtres qui devoient partager les ſaiſons de l'année. Celle qui regnoit alors n'étoit ni le Printems ni l'Eté; mais l'Automne, tems fort poſtérieur à celui qui fut enſuite dans la Paleſtine la ſaiſon des récoltes & des moiſſons. Comme ſi Dieu par cette circonſtance eût voulu faire ſentir à nos premiers peres, ce que la révélation leur fit connoître bien-tôt après, que les cieux & la terre n'étoient point les productions éternelles d'une nature toujours féconde: que les biens qu'ils étoient à portée de recueillir leur étoient accordés par la providence paternelle du Créateur, & non préſentés par la fertilité de la terre; puiſque la nature opérant toujours uniformément & néceſſairement, elle n'auroit pû reculer en leur faveur la maturité de ſes fruits.

Ce fut le même jour & au même moment que de tous les endroits de la terre, le Seigneur Dieu en choiſit un qu'il orna avec un ſoin particulier, & qu'il rendit plus délicieux par l'abondance & par le choix de tout ce qui en pouvoit faire l'agrément; parce que c'étoit le ſéjour qu'il deſtinoit au premier des hommes. A la vûe de ces magnifiques produ-

II. 8. Plantaverat autem Dominus Deus Paradiſum voluptatis à principio.

ctions ; dont nous parlerons encore dans la suite ; Dieu dit que son ouvrage étoit bon. Il ne fit rien de plus ce jour-là, qui composé, comme les autres, des ténebres & de la lumiere, étoit le troisieme, à compter de celui de la création.

Mundi dies 3.

Genes. I. 12. Et vidit Deus quòd esset bonum.

13. Et factum est vespere & manè, dies tertius.

Le quatrieme fut signalé par des opérations également nécessaires à l'homme, & qui mériterent à ce titre l'approbation de leur auteur. Il parla donc, & dit : qu'il se fasse dans le firmament deux grands corps lumineux pour diviser le jour d'avec la nuit : qu'ils servent à marquer les tems, les saisons, les jours & les années : qu'ils brillent dans le Ciel, & qu'ils éclairent la Terre. La parole de Dieu fut exécutée. Deux grands corps lumineux parurent. Le plus grand pour présider au jour, & le plus petit pour présider à la nuit. Il y joignit les astres & les étoiles, qui furent aussi placées dans le firmament, pour présider à la nuit & au jour, & pour séparer les ténebres de la lumiere. Le soleil, la lune & les étoiles ne furent créés & placées dans le Ciel qu'à cette fin, & ces beaux astres n'ont point en effet d'autre vertu; mais cet usage auquel ils étoient destinés, méritoit bien l'éloge qu'il plut au Seigneur d'en faire, en terminant l'ouvrage de ce quatrieme jour de la création.

Mundi dies 4.

Genes. I. 14. Dixit autem Deus : Fiant luminaria in firmamento cœli, & dividant diem ac noctem, & sint in signa & tempora, & dies & annos.

15. Ut luceant in firmamento cœli, & illuminent terram. Et factum est ita.

16. Fecitque Deus duo luminaria magna : luminare majus, ut præesset diei ; & luminare minus, ut præesset nocti : & stellas.

17. Et posuit eas in firmamento cœli, ut lucerent super terram.

18. Et præessent diei ac nocti & dividerent lucem ac tenebras. Et vidit Deus quòd esset bonum.

19. Et factum est vespere & manè, dies quartus.

On peut assez vraissemblablement conjecturer que ce fut au commencement de cette même journée que furent créés les Anges, ou les substances purement spirituelles. Ils furent doués d'un entendement très-éclairé, d'une volonté parfaitement libre, d'un pouvoir permanent d'agir sur les corps, d'une incorruptilité nécessairement liée à leur par-

Mundi dies 4.

faite ſpiritualité, exempte de tout mélange de matiere & de corps; d'où réſulte l'incapacité où ils ſont de ceſſer d'être, autrement que par l'annihilation totale de leur ſubſtance.

Moyſe dont le deſſein n'étoit pas d'écrire en détail dans ſon Hiſtoire, ce qui étoit ſuffiſamment établi de ſon temps dans la tradition encore générale de ſa Nation, & ce qu'il pouvoit omettre ſans riſque, ne parle point de la tentation des Anges, & du diſcernement qui ſe fit auſſi-tôt après des bons & des méchans. Leur multitude au moins étoit innombrable; & quelque parfaite que fût la nature de ces ſubſtances ſpirituelles, elles furent deſtinées, pour ainſi dire, * au ſervice de l'homme qui étoit le principal objet de tous les ouvrages du Créateur. Les Anges devoient être les Miniſtres & les envoyés de Dieu vers les hommes, traiter avec eux en ſon nom, préſider à la révolution des Cieux & à la courſe des aſtres, veiller ſur les Empires, les Royaumes, les Provinces, les Villes, les Familles; s'intéreſſer même en particulier à la conduite de chacun des hommes, dont ils furent déclarés les gardiens & les protecteurs. Mais comme un grand nombre de ces purs eſprit devoient être chargés de la régularité du mouvement des aſtres, il eſt raiſonnable de ſuppoſer, qu'ils furent créés avant les aſtres même, & bien-tôt après appliqués à leurs fonctions.

* Hebræor. I. 14.

Ils furent tous crées dans l'innocence, & revêtus des habitudes ſurnaturelles de la foi, de l'eſpérance & de la charité. Libres cependant, pouvant prendre ou rejetter à leur choix le parti de l'obéiſſance;

&

& aidés du secours de Dieu, pour suivre, s'ils le vouloient, la route que leur traçoit leur Créateur à l'état fixe & invariable d'une félicité consommée. Le temps du mérite ne fut pas long pour ces sublimes & pures intelligences. Le premier acte de vertu confirma les uns dans la charité, & les fit passer de la voie au terme heureux qui les attendoit. Le premier acte de révolte précipita les autres dans le dernier malheur, où séparés à jamais de Dieu, & brûlés, tout spirituels qu'ils sont, dans les flammes dévorantes préparées pour eux au centre de l'abysme, ils sont également sans désir de conversion, & sans espérance de misericorde, uniquement occupés à souffrir, à blasphemer leur Dieu, à maudire le moment de leur création, & à tendre des piéges à l'innocence des hommes.

Ce n'est encore ici que sur des conjectures qu'on peut parler de l'espece singuliere du péché des Anges rebelles. Mais la spiritualité de leur être ne les rend capables que des péchés qui ont leur source dans l'orgueil de l'esprit : & ce seroit peut-être deviner assez juste, que de les croire coupables d'une opiniâtre désobéissance aux ordres du Créateur qui les assujettissoit au service de l'homme, & ensuite d'infidelité à l'égard de Dieu même, qu'ils refuserent de reconnoître comme un esprit infiniment parfait, par qui ils eussent été créés, & dont ils dussent dépendre.

Les autres plus fideles aux mêmes lumieres & aux mêmes graces dont un grand nombre avoit abusé, demeurerent constans dans la foi, & se soumirent à la dépendance. Ils furent admis sans retardement

Mundi dies 4.

à la claire viſion de leur Dieu, & ils entrerent en poſſeſſion d'un bonheur qu'ils ne riſquoient plus de perdre. Parmi ces eſprits bienheureux, les uns, ſans deſtination encore & ſans miniſtere particulier, firent une partie de la cour celeſte de leur Maître, dans l'attente de ſes ordres, & dans la diſpoſition de les exécuter. Les autres commencerent à exercer leurs fonctions, & furent appliqués à la conduite des globes céleſtes qui devoient faire l'ornement des cieux & une partie du bonheur de la terre.

Ce fut alors que commença cette révolution de mouvemens qui forma les jours, les années & les ſiecles; & c'eſt de ce jour qu'on compte le premier jour du premier mois de quatre mille huit années qui précéderent la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il faut remarquer néanmoins, que les trois jours qui ſe paſſerent avant la création des aſtres ne doivent pas être effacés du nombre des jours. Mais n'étant point encore la production de ces beaux aſtres, créés par le Seigneur pour préſider à la diſtinction & à la durée des tems, ils ſont en quelque maniere hors de rang; & ajoutés à la premiere année du monde, ils la rendent abondante de trois jours.

Mais ſi ces jours n'entrent point, à proprement parler, dans le cycle des années, c'eſt du moins du premier de ces trois jours qu'il faut compter la ſemaine, ou le cycle hebdomadaire de ſept jours, dont le dernier eſt le Sabbath, ou le jour du repos du Seigneur. Ce cycle a perſévéré dans la même forme depuis le premier jour de la création, juſqu'à la Pâque des Chrétiens. Mais au jour de cette Pâque nouvelle ou de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, a

commencé un nouveau cycle hebdomadaire, où le repos du ſeptieme jour a été transferé à la premiere Ferie; appellée le jour du Seigneur, depuis qu'elle a été ſignalée par la nouvelle vie de l'Homme-Dieu, auteur des ſiécles nouveaux.

Mundi dies 4. Ann. mundi. 1.

C'eſt en comptant de ce premier jour de la Création, premier du cycle hebdomadaire, le plus uniforme de tous les cycles, que les aſtres ayant été placés dans le Ciel le quatrieme jour, y commencerent ſous la conduite des bons Anges leur courſe réguliere. Le cinquieme, Dieu commença la création des animaux qu'il continua le ſixieme, & qu'il conſomma par la création de l'homme.

Mundi dies 5.

Dieu parla, & il dit: Que les eaux devenues fécondes produiſent les reptiles vivans qui doivent ſe nourrir dans leur ſein, & les oiſeaux deſtinés à voler dans les airs. La parole de Dieu fut efficace. Elle créa différentes eſpeces de grands poiſſons, & de tous les animaux qui ont le mouvement & la vie, pour occuper les abymes de la mer: en même-tems qu'il en ſortoit une multitude d'oiſeaux de tout genre qui devoient voler dans les airs, & ſe nourrir ſur la terre. Ces animaux n'eurent pas plutôt reçu l'être & la vie que le Seigneur les benit, & leur dit: Croiſſez, multipliez-vous, rempliſſez la vaſte étendue des mers; & vous oiſeaux, croiſſez & multipliez-vous ſur la terre. Cet ouvrage étoit parfait dans ſon genre, & le Seigneur en l'approuvant, mit fin à la cinquieme journée.

Geneſ. I. 20. Dixit etiam Deus: Producant aquæ reptile animæ viventis, & volatile ſuper terram ſub firmamento cœli.

21. Creavitque Deus cete grandia, & omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in ſpecies ſuas; & omne volatile ſecundùm genus ſuum.

22. Benedixitque eis, dicens: Creſcite, & multiplicamini, & replete aquas maris: aveſque multiplicentur ſuper terram.

21. Et vidit Deus quòd eſſet bonum.

23. Et factum eſt veſpere manè, dies quintus.

Sur le ſoir commença la ſixieme & la derniere, & celle que le Seigneur Dieu honora par les ouvrages de ſa toute-puiſſance, pour la conſommer par le

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

chef-d'œuvre de ſes mains, en faveur duquel il avoit fait tout le reſte. Le Seigneur parla, & il dit: Que la terre produiſe à ſon tour des animaux vivans de toute eſpece; des reptiles qui rampent ſur la pouſſiere, & des bêtes à quatre pieds de toutes grandeur; tant celles qui plus ſauvages doivent ſe retirer dans les forêts ou errer dans les campagnes, que celles qui plus familieres & d'un uſage plus journalier, ſeront toujours à la portée, & en quelque ſorte à la diſpoſition de l'homme. La terre obéit, & le Seigneur fit ſortir de ſon ſein docile toute les eſpeces de bêtes & de reptiles qui s'y ſont depuis multipliées.

Geneſ. I. 24. Dixit quoque Deus: Producat terra animam viventem in genere ſuo, jumenta, & reptilia, & beſtias terræ ſecundùm ſpecies ſuas. Factumque eſt ita.

25. Et fecit Deus beſtias terræ juxta ſpecies ſuas, & jumenta, & omne reptile terræ in genere ſuo. Et vidit Deus quòd eſſet bonum.

Cette nouvelle eſpéce de créature qui comprend tous les animaux habitans des Eaux, du Ciel & de la Terre, à laquelle le Seigneur donna ſon approbation, étoit entierement différente de tous les ouvrages qui étoient juſques-là ſortis de ſes mains. Elles n'ont rien de ſa ſpiritualité des Anges, & enſuite de leur incorruptibilité. Ce ſont des créatures matérielles. Elles ne ſont pas cependant de pures machines, remuées par des reſſorts ſi ſubtils, que les plus minces objets en déterminent le mouvement, ſans connoiſſance & ſans ſentiment de leur part. Elles ne pourroient en ce cas être appellées des êtres vivans, ainſi que le Seigneur Dieu les appelle, & que la raiſon retenue dans de juſtes bornes fait aſſez ſentir qu'elles le ſont. Elles ont en elles-mêmes le principe animé de leurs mouvemens, elles ont le ſentiment, la connoiſſance & la vie. Elles déſirent, elles craignent, elles ſouffrent. Elles ont des inclinations & des pourſuites, des averſions &

30. In quibus eſt anima vivens.

des haines; de l'instinct, de la docilité & de la mémoire. Une ame, en un mot. Mais une ame qui n'étant capable ni de réflexions & de raisonnement; ni de délibération & de choix, n'est ni esprit, ni rien de spirituel: & qui n'étant point matiere, parce qu'elle est susceptible de sentimens & de passions, est cependant dépendante de la matiere pour opérer, naît & meurt avec la matiere dont elle est la forme; c'est-à-dire, dont elle produit les mouvemens, & dont elle fait toute la vie.

Ce que c'est au reste que cette ame & cette forme, comment elle se produit, comment elle n'est point matiere étant matérielle, c'est-à-dire dépendante de la matiere pour subsister & pour agir, ce sont des questions assez inutiles, ausquelles nous n'entreprenons pas de répondre. La foi nous apprend que l'ame des bêtes n'est point un esprit. Voilà des bornes respectables qu'il n'est pas permis de franchir. Le bon sens d'ailleurs choqué d'une fausse subtilité, qui n'est rien moins qu'une découverte, nous ramene, comme malgré nous, à penser que les bêtes ont du sentiment & de la connoissance. Voilà sur quoi on ne peut gagner sur soi de s'aveugler. Il n'est pas d'un bon esprit, quand on a l'évidence d'un fait, de demander, s'il est possible, & de fonder un doute sérieux sur son existence, parce que la maniere est obscure & passe nos lumieres. En mille occasions plus importantes il faut avoir recours à cette sage maxime qui nous avertit de moderer notre inquiete curiosité: & c'est en l'abandonnant, que des hommes, d'ailleurs spirituels & raisonnables, ont donné dans les plus pitoyables écarts.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

C'étoient déja trois genres de créatures tout-à-fait différentes les unes des autres que le Seigneur avoit faites pour l'homme, & l'homme n'étoit pas encore. Mais quand tout eût été créé pour lui, il fut lui-même créé pour Dieu. Quoique rien ne soit grand aux yeux du Seigneur, & que rien ne soit difficile au Tout-puissant, cependant, eu égard aux ouvrages qui venoient de sortir de ses mains, on peut dire qu'il alloit les consommer par une créature digne de lui, & qui demandoit tout l'effort de son bras.

Genes. I. 26. Et ait: Faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram: & præsit piscibus maris, & volatilibus cœli & bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.

Les préparatifs sont faits, dit le Seigneur; il est tems que nous tirions du néant celui pour lequel nous operons depuis dix jours. Formons l'homme sur la terre, qu'il y tienne notre place, & qu'il y soit notre image. Que visible & sensible il y représente celui qui de sa nature ne tombe point sous les sens, & ne peut être apperçu des yeux. Faisons-le à notre ressemblance. Donnons-lui une ame spirituelle, raisonnable, immortelle, douée des dons surnaturels, des habitudes sanctifiantes, des vertus infuses & divines. Donnons-lui pour ses actions & pour ses délibérations une liberté, qui nous les rende glorieuses, quand avec notre secours, qui ne lui manquera pas, il prendra de son choix des résolutions conformes à nos ordres. Qu'il préside, avec une autorité dépendante seulement de nous, aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux reptiles, & aux animaux qui vivent sur la terre.

Genes. II. 7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, & inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, & factus est homo in animam viventem.

Dieu agit sur ce plan; & de limon détrempé il forma le corps de l'homme, auquel à l'instant il unit par des liens invincibles, & inexplicables à l'hom-

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

me même, mais sensibles & très-réels, une substance spirituelle, intelligente, libre, agissante, immortelle, créé de rien, pour être la forme de ce corps de chair, & le principe des opérations, des sentimens, des actions, des mouvemens de ce tout, composé d'une ame & d'un corps.

Genes. I. 27. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam : ad imaginem Dei creavit illum masculum & feminam creavit eos.

Ainsi se trouva placé dans le monde, nouvellement créée pour lui, Adam, le premier des hommes destiné à être le chef & le pere de tous les autres. Telles sont les admirables lumieres que la révélation de Dieu nous fournit sur la noblesse de notre origine. Leçons sublimes, mais infiniment d'accord avec la droiture de notre raison. Pour croire tout ce que m'apprend la foi sur la création du monde, des Anges & de l'homme, je n'ai qu'à croire un Dieu; & puis-je m'aveugler jusqu'à ne le croire pas? Dès-lors je suis satisfait sur tout, & je ne trouve plus rien qui m'embarrasse ou qui m'arrête. Mais si je suppose des animaux, des hommes, des astres, des cieux, une terre, des plantes, des arbres, un monde, en un mot, tel que je le vois, sans mettre à la tête de tout un Dieu Créateur, outre ce premier paradoxe que ma raison désavoue, je me précipite follement dans la créance insensée d'une foule d'obscurités, ou plutôt de mysteres inconcevables, qui demandent, pour être crus, une foi plus aveugle, que la foi même d'un Dieu Créateur à laquelle je me refuse. La raison saine & libre de l'esclavage des passions, ou du désir de l'impunité, ne s'accommode point de ces inconséquences. Elle ne voit rien de si raisonnable que sa foi; & sa soumission la dispose à connoître

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

l'homme, non plus ſeulement par ſa dépendance eſſentielle de Dieu dans l'ordre de la nature, mais encore par ſon excellence & par ſon élevation dans l'ordre de la grace.

La création & les autres avantages qui en ſont une ſuite inſéparable, n'étoient pas les plus grands bienfaits qu'Adam eût reçûs de ſon Créateur. Il eſt vrai qu'un Dieu bon & ſage, ſuppoſé qu'il voulût créer pour ſa gloire une créature raiſonnable & libre, composé d'un corps & d'une ame, ne pouvoit lui refuſer ni les ſecours naturels pour les fonctions de la vie, ni les moyens néceſſaires pour obéir à ſes ordres, ni même une récompenſe, ſi elle répondoit à ſes deſſeins. La nature de l'homme créé & la providence du Dieu Créateur l'exigeoient également. Mais ſi Dieu ſe devoit à lui-même de conduire l'homme qu'il avoit créé à une béatitude naturelle par des moyens proportionnés, pourvû cependant que librement & par choix l'homme fît un bon uſage de ces moyens à la gloire de ſon Maître; il ne lui devoit pas l'exemption des miſeres & des accidens de la vie, des infirmités & des maladies, de la vieilleſſe & de la mort, des combats de la cupidité, & de l'importunité des paſſions. Triſtes appanages de l'humanité auſquels nous ſommes toujours ſujets, parce que nous naiſſons toujours hommes; mais qui prouvent aujourd'hui que nous naiſſons odieux au Créateur, parce que notre dépouillement ne lui préſente en nous que les enfans d'un pere rebelle, proſcrit & dégradé. Ces infirmités, ces foibleſſes & ces aſſujettiſſemens à les prendre en eux-mêmes & ſans

égard

égard à leurs rapports, ne sont les peines du péché que parce qu'ils en sont les funestes suites. C'est-à-dire, parce qu'Adam, à qui Dieu les avoit épargnés par l'effet miraculeux d'une libéralité à laquelle l'homme n'avoit pas droit, a réduit ses descendans par une premiere désobéissance à l'humiliante condition de la nature, dans laquelle lui-même il eût pu être créé sans avoir lieu de se plaindre de son Créateur.

Ce ne fut pas-là, comme il l'auroit pu être sans injustice, le premier plan du Seigneur notre Dieu. Non-seulement l'homme fut créé sans cette douloureuse servitude ; mais outre l'exemption de tant de foiblesses, il fut encore gratuitement destiné à une fin surnaturelle, où la claire connoissance & la vûe même de son Dieu devoit faire son bonheur. Il étoit sujet, parce qu'il étoit homme, aux appétits du corps, & aux premieres impressions des objets sensibles, qui d'eux-mêmes ne tendent qu'à la conservation & au bien de la nature. Mais il trouvoit dans l'heureux tempérament de son corps, & dans les belles dispositions de sa grande ame, un frein habituel aux desirs de la partie sensible. Il étoit averti par les mouvemens & par les saillies de la concupiscence ; mais il étoit maître de suspendre ces saillies & ces premiers mouvemens, jusqu'à ce qu'il lui plût, ou de les supprimer, ou de les suivre.

A cet empire de l'homme sur ses passions, qui faisoit sa véritable noblesse, & qui auroit pû faire sa sureté, étoient jointes les habitudes surnaturelles des vertus, un domaine absolu sur la Terre

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

& sur les animaux, des connoissances infuses & gratuites, & milles autres priviléges singuliers que ses descendans ne recouvrerent jamais entierement; non pas même depuis que les mérites & la grace du Rédempteur les eurent rétablis d'une maniere encore plus estimable dans les droits essentiels & les plus précieux de l'adoption.

Tel étoit l'homme au sortir des mains de Dieu. Tel il se connut lui-même; & l'on peut penser quels furent les transports de sa reconnoissance, & la vivacité de son amour, à la vûe de ce que son Créateur avoit fait pour lui au-dehors & au-dedans de lui-même.

On ne peut dire précisément en quel lieu de la terre Adam fut créé. Mais il est fort vraissemblable que ce fut assez près de ce lieu de délices, où le Seigneur s'étoit appliqué, pour ainsi dire, à rassembler tout ce qui pouvoit contribuer à la commodité de l'homme & à ses plaisirs. C'est-à-dire, apparemment auprès de la source qui porta ensuite le nom de Daphné, ou du petit Jourdain, à la rive Occidentale du Fleuve, & à une petite distance du Paradis terrestre. Car ce n'est pas assurément hors de la Palestine, destinée à être jusqu'au temps du Messie l'héritage & la portion du Peuple de Dieu, qu'il faut chercher ce lieu délicieux, préparé pour l'homme dès le troisieme jour de la création, trois jours avant que l'homme même fût créé.

En vain pour en faire une belle peinture, qui toute magnifique qu'elle pourroit être, n'atteindroit jamais jusqu'à la vérité, suppléerions-nous

par des conjectures & par des vraissemblances au silence des Livres saints. Nous nous contenterons de dire, & c'est sans doute la plus noble idée qu'on en puisse donner, que cet admirable sejour fut le chef-d'œuvre d'un Ouvrier tout puissant, à qui le néant même obéit; & qu'il fut créé pour l'homme innocent, l'objet des délices & des complaisances de son Créateur.

Mundi dies 6. Ann. mundi 1.

Au Nord de la Palestine, sortoit une source abondante des plus belles & des meilleures eaux du monde, qui serpentant dans les plaines voisines, suffisoient à fertiliser le Pays, & formoit ensuite un grand lac, appellé le lac de Genesar. Deux autres petites Rivieres qui couloient de l'Est & l'Ouest, se déchargeoient dans le lac formé d'abord par la source de Daphné, & par plusieurs autres plus petites dont cette terre étoit pleine. La jonction de ces diverses forces fournissant une nouvelle abondance au grand lac de Genesar, on lui donna le nom de Mer.

Genes. II. 6. Sed fons ascendebat è terra, irrigans universam superficiem terræ.

C'est de-là que les eaux reprenant leur course dans les campagnes, formoient le fleuve du Jourdain. Ce beau fleuve arrosoit tous le Pays par différens détours, & suppléeoit aux pluies qui ne tomberent point jusqu'au Déluge. Ses vapeurs fécondes & reglées faisoient de toutes ces campagnes étenduës à ses deux rives, à l'Orient jusqu'à l'Euphrate, & à l'Occident jusqu'à la Méditerranée, que les Hebreux nomment la grande Mer, le plus beau, le plus sain, & le plus fertile Pays du monde, auquel on donna pour cette raison le nom d'Eden, ou de Terre de volupté.

5. Non enim pluerat Dominus Deus super terram.

Genes. II. 10. Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradisum.

Le Fleuve sortant du lac de Genesar, parcouroit encore quelques lieues de pays, & il entroit dans le Jardin délicieux qu'il arrosoit de ses eaux. Ce Jardin, si l'innocence se fût conservée sur la terre, devoit être la demeure du premier homme, & ensuite du chef de la famille aînée, d'où il auroit exercé sa domination sur un vaste & puissant Royaume. Car les dépendances de ce Fief principal, si l'on peut s'exprimer de la sorte, s'étendoient d'un côté, depuis la rive Occidentale du Jourdain jusqu'à la grande Mer; & de l'autre, depuis la rive Orientale du même Fleuve jusqu'aux sources fort éloignées de quatre grands Fleuves; sçavoir, le Phison & le Gehon : celui-ci dans l'Ethiopie ou l'Arabie déserte : celui-là dans la terre d'Hevilath dont il fait le tour, ou dans l'Arabie heureuse, Pays fertile en mines d'un excellent or, & en pierres précieuses; tous deux au Midi, entre la Mer Rouge & la Mer Persique. Les deux autres Fleuves prenoient leur source au Nord, & se déchargeoient au Midi dans le Golphe Persique; l'un est le Tygre; & l'autre l'Euphrate, qui presque paralleles entr'eux & au Jourdain, renferment l'Assyrie, appellée depuis la grande Mésopotamie, différente de la petite Mésopotamie, ou de la Mésopotamie de Syrie, contenue entre l'Euphrate, le Marsyas & le Jourdain.

Qui inde dividitur in quatuor capita.

13. Et nomen fluvii secundi Geheon : ipse est qui circuit omnem terram Æthiopiæ.

11. Nomen uni Phison : ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum.

12. Et aurum terræ illius optimum est : ibi invenitur bdellium, & lapis onychinus.

14. Nomen verò fluminis tertii, Tygris : ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates.

Ces dépendances du Paradis terrestre, regardé en lui-même comme un préciput, devoit former un grand Etat sous la domination des premiers-nés, & devenir l'appanage de la premiere famille. C'est à ce titre que les descendans d'Abraham, d'I-

ſaac & de Jacob étant entrés dans tous les droits des aînés, ſe mirent en poſſeſſion du même Pays, mais dans des bornes un peu plus étroites, après l'avoir reconquis ſur d'injuſtes uſurpateurs. Tel eſt le ſens du texte ſacré, où on lit qu'un Fleuve ſortoit du lieu de délices; pour arroſer le Paradis terreſtre; lequel Paradis, & non le Fleuve (la choſe étant abſolument fauſſe & impoſſible, en quelqu'endroit du monde qu'on place le Paradis) s'étendoit par des terres preſqu'également fertiles, juſqu'aux ſources des quatre autres grands Fleuves qui faiſoient les limites du Pays.

Mundi dies 8. Ann. mundi 1.

Geneſ. II. 10. Et fluvius egrediebatur de loco voluptatis ad irrigandum Paradiſum, qui inde dividitur in quatuor capita.

Ce fut dans ces heureuſes contrées, & dans le beau Jardin qui en faiſoit comme le centre, que le Seigneur Dieu tranſporta lui-même le premier homme, auſſi-tôt après qu'il l'eût créé, afin qu'il le cultivât, qu'il le gardât, qu'il l'entretint, & qu'il trouvât dans cet exercice une occupation également utile & agréable.

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, & poſuit eum in paradiſo voluptatis, ut operaretur, & cuſtodiret illum.

Mais au milieu de la multitude & de la varieté des plus beaux arbres, auſſi charmans à la vûe que fertiles en fruit délicieux; qui faiſoient l'ornement & la richeſſe du Paradis de la terre, le Seigneur en avoit placé deux, qui par leurs qualités & par les effets qu'ils produiſirent, méritent une conſidération particuliere. L'un s'appelloit l'*arbre de vie*, & l'autre l'*arbre de la ſcience du bien & du mal*. Tous deux portoient à juſte titre le nom qui leur avoit été donné. Le premier, parce que ſes fruits contenoient une vertu vivifiante, propre à conſerver & à rétablir les forces de l'homme. Car l'homme deſtiné à ne point mourir par un privilége gratuit,

9. Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum viſu & ad veſcendum ſuave:

Lignum etiam vitæ in medio Paradiſi, lignumque ſcientiæ boni & mali.

Mundi dies 6. Ann. mundi 1.

n'auroit pas laissé de s'affoiblir, de s'altérer, de s'épuiser même, s'il n'avoit eu un pareil préservatif contre l'infirmité & la caducité inséparable de sa nature. L'autre, parce que l'usage de son fruit devoit donner à l'homme ses premieres connoissances sur ce qui lui convenoit de faire & d'éviter en certain genre, pour plaire aux yeux de son Créateur.

Le premier homme dans ce séjour délicieux, élevé si haut au-dessus de sa condition naturelle, n'étoit encore occupé que des sentimens de son amour & de sa gratitude. Mais il étoit juste de le mettre à l'épreuve, & d'attacher à son obéissance la conservation de tant de biens qui ne lui étoient pas dûs. Le Seigneur son Dieu lui ayant donc fait comprendre tout le bonheur de son état, & la noblesse de sa destinée; Ces privileges, lui dit-il, que vous tenez de ma magnificence, je veux que vous méritiez de les conserver pour vous, & de les transmettre à tous les hommes qui naîtront de vous. Cette faveur qui doit rendre mes dons immortels, dépend du premier usage que vous ferez de votre liberté & de mes graces, dans l'observation de la loi que je vais vous imposer. Vous voyez tous ces arbres dont la beauté fait les délices de vos yeux, & dont j'abandonne la fécondité à vos besoins. Je veux bien que vous vous nourrissiez des fruits qu'ils vous présentent. Je n'en excepte qu'un, que j'appelle l'*arbre de la science du bien & du mal*. Je vous en interdis l'usage, & si vous osez y toucher avant que ma défense soit levée, vous perdrez à l'instant tous vos privileges. Vous deviendrez sujet à la mort,

Genes. II. 16. Præcepitque ei, dicens:

Ex omni ligno Paradisi comede.

17. De ligno autem scientiæ boni & mali ne comedas: in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.

Pere coupable à mes yeux, vous ne mettrez au monde que des enfans de colere. Vous transmettrez votre péché à vos descendans. Au lieu des dons surnaturels dont je vous ai gratifié, & de l'heureuse immortalité dont vous jouissiez ; vous leur laisserez pour héritage les suites funestes de votre faute, une honteuse dégradation, un dur esclavage, la nécessité de souffrir, de combattre, & de mourir.

Dieu prévoyoit sans doute qu'il ne seroit pas obéi. Il avoit cependant, dit-on, dans les trésors de sa sagesse, des moyens infaillibles de se faire obéir, si absolument il avoit voulu l'être. Et voilà ce qui effarouche un certain nombre d'esprits timides & ombrageux, pour qui une difficulté en matiere de Religion, a toujours quelque chose de plausible. Dieu prévoyoit le premier péché; il pouvoit ne le pas permettre, & ce péché s'est commis. Où est sa sagesse, ou tout au moins sa miséricorde?

Pour faire disparoître cette inquiétante objection, & pour lui ôter le faux jour où elle éblouit, il faut qu'un esprit raisonnable en pousse les conséquences nécessaires aussi loin qu'elles peuvent aller, & que la bizarrerie des conséquences lui fasse d'abord appercevoir la fausseté du principe.

En effet, le principe de cette difficulté est que supposé la prévoyance infaillible & nécessaire de Dieu, sa toutepuissance doit être employée à prévenir tout le mal, & à procurer tout le bien qu'il prévoit, dans les différentes suppositions qu'il ne lui est pas libre de ne pas faire. Or supposé ce princi-

Mundi dies 6.
Ann. mund. 1.

pe, non-seulement Dieu devoit prévenir la désobéissance d'Adam, parce qu'il ne pouvoit pas ne la point prévoir, & qu'il pouvoit l'empêcher; il devoit par la même raison prévenir tous les péchés griefs, toutes les fautes legeres, toutes les imperfections mêmes des créatures raisonnables & libres jusqu'à la consommation des siecles. Il les prévoyoit sans doute, & on suppose qu'étant infiniment sage & puissant, il avoit les moyens de les supprimer. D'où il s'ensuit que dans le cours de plusieurs milliers d'années, & parmi plusieurs millions de créatures libres, mais foibles, aveugles, passionnées, aucune ne devoit abuser de sa liberté. Innocence propre de l'état des bienheureux dans le Ciel, qui eût dérobé aux hommes sur la terre la connoissance des principaux attributs de Dieu dans le gouvernement de ses créatures: & de laquelle il résulte au préjudice de la gloire du Seigneur, que mille actions héroïques de vertus, qu'une partie des hommes fait à l'occasion du déréglement ou de l'imperfection des autres, n'eussent jamais éclaté.

Il y a plus encore. Dieu voyoit, & il ne pouvoit s'empêcher de voir une infinité d'autres systêmes, où des créatures plus parfaites & en plus grand nombre lui eussent procuré une plus grande gloire. Il pouvoit choisir ces systêmes & les réaliser. Il le devoit donc. Et par conséquent de toute éternité il a dû créer, & il doit créer durant toute l'éternité toutes les créatures capables de procurer sa gloire, & d'avoir part à son bonheur. Toutes ces créatures libres & raisonnables il pouvoit les unir substantiellement à son Verbe. Car jusqu'où ne

peut-

peut-on pas porter la possibilité en ce genre ? Ou plutôt il s'ensuit que Dieu n'eût jamais pû créer, parce que pouvant produire des créatures plus parfaites les unes que les autres à l'infini, on en conclut évidemment qu'il n'eût pû se fixer à en produire déterminément aucune.

Toutes ces conséquences suivent nécessairement du principe qui met Dieu dans la nécessité de prévenir le péché d'Adam, parce qu'il le prévoyoit, & parce qu'il pouvoit le prévenir. Or la raison de l'homme, quelqu'intéressé qu'il puisse être à mettre son Dieu dans une espece d'obligation de seconder ses desirs, ne peut s'empêcher de reconnoître la fausseté de tant de conséquences insoutenables, & dès-lors il lui devient évident que le principe ne peut être vrai.

Mais il reste de l'obscurité, & on revient toujours à demander, pourquoi Dieu pouvant prévenir un péché, il ne le prévient pas ? Sans vouloir pénétrer plus qu'il ne convient dans les secrets de Dieu, nous pouvons encore faire un pas en avant, & satisfaire notre raison, au moins en ce qui est de son ressort.

On suppose donc que Dieu étant tout-puissant, & infiniment éclairé, il peut toujours, & dans tous les cas, prévenir & empêcher les fautes des créatures libres & raisonnables, qu'il ne peut ne pas prévoir. On croit cette supposition claire & incontestable; mais l'est-elle en effet? N'enveloppe-t-elle point une équivoque, & n'a-t-elle point besoin d'être éclaircie ? Dieu est tout-puissant, on en convient. Mais il faut convenir aussi que la toute-puissance de Dieu n'agit point, & qu'elle ne peut mê-

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

me agir qu'avec ſubordination à ſa ſageſſe, à ſa ſainteté, à ſa juſtice, aux intétêts de ſa gloire, & à tous ſes divins attributs. Ce qu'il peut donc faire abſolument, il ne le peut véritablement, ſi quelqu'une de ſes divines perfections s'oppoſe aux opérations de ſa toute-puiſſance. Eſt-il d'ailleurs évident que dans la conciliation néceſſaire des unes avec les autres, Dieu ait pû prévenir ou empêcher, par exemple, la chûte d'Adam? Je veux bien que les intérêts d'Adam & ceux de ſa poſtérité, y euſſent été ménagés. C'eſt cependant ce que nous ne ſçavons pas. Et qui nous a dit ce qui ſeroit arrivé au plus grand nombre des hommes dans ce ſyſtême de Religion, puiſque le chef de tous bronche dès le premier pas? Mais dans la combinaiſon des intérêts de l'homme, & de toutes les perfections de Dieu, convenoit-il qu'il le fît? Jamais notre raiſon ne pourra nous en convaincre. Et dès-lors la préſomption eſt en faveur de notre Maître. Nous nous imaginons qu'il le pouvoit, & nous concluons qu'il le devoit. Nous voyons qu'il ne l'a pas fait. Concluons au contraire qu'il ne le devoit pas ſagement, & que par conſéquent il ne le pouvoit pas véritablement. Dieu prévoit donc aſſurément, & il prévoit ſans incertitude ce qui arrivera dans toutes les ſuppoſitions, non-ſeulement futures, mais poſſibles. S'enſuit-il que ſa prévoyance néceſſaire & infaillible, doive être la ſeule regle de ſes réſolutions, & qu'il doive rejetter un arrangement ſage & équitable en lui-même, parce que ſa créature, à qui il laiſſe la liberté de choiſir, & qu'il aide ſincerement à faire un bon choix, s'opiniâtre à choſir mal?

Ce que nous disons de la chûte du Pere, appliquons-le, pour un plus grand éclaircissement, aux prévarications des enfans. Dieu veut sérieusement être obéi : il promet, & il menace en vûe de se faire obéir. Les secours qu'il présente mettent toujours dans le pouvoir prochain & complet ; mais jamais dans la nécessité invincible d'obéir. Peut-on exiger davantage ? Sa sagesse & sa miséricorde ne sont-elle pas suffisamment justifiées ? Il punit les rébelles qui refusent de lui obéir ; il récompense les fideles qui usent de ses graces pour lui obéir. Peut-on se plaindre de sa justice, & ne pas bénir sa magnificence ? Voilà ce que la foi, de concert avec la raison, nous apprend sur la conduite de notre Maître avec ses serviteurs, ou plutôt sur les attentions d'un Dieu notre Pere avec tous les hommes ses enfans. Si nous en demeurons-là (& devrions-nous aller plus loin ?) nous en serions pleinement satisfaits, & nous ne songerions qu'à mettre à profit ses bontés. Mais malgré la foiblesse de nos lumieres, nous voulons entrer dans le sanctuaire des des conseils de Dieu. Nous sommes formalisés de ce que pouvant prévenir nos chûtes, il ne les prévient pas. Nous supposons qu'il le peut : & il le peut sans doute absolument. Mais le doit-il sagement ; le doit-il pour sa gloire ? le doit-il pour le bon gouvernement de créatures libres & raisonnables ? le doit-il en comparaison d'un intérêt plus grand, & d'un bien plus considérable ? Et s'il ne le doit pas dans cet assemblage de conjonctures, dont notre ignorance nous rend incapables de juger, n'est-il pas vrai de dire qu'il ne le peut pas ?

Mundi dies 9.
Ann. mundi 1.

Je sçais, & je sens que je suis abondamment secouru ; il dépend de moi d'être fidele. Il ne m'est pas évident que Dieu ait pû, selon les regles de sa sagesse, me secourir d'une autre maniere qui eût cependant prévenu ma prévarication. Suis-je raisonnable de mettre sur le compte du choix que Dieu fait sagement, mais sincerement de ses graces, une révolte qu'il ne tenoit qu'à moi d'éviter, en usant bien du secours qui m'étoit offert ? Que Dieu veuille sérieusement être obéi quand il me commande, & qu'il aide ma foiblesse : voilà, si l'on peut parler ainsi, le côté lumineux de sa conduite avec moi. Pourquoi prévoyant que je n'obéirai pas, & pouvant, selon moi, se faire obéir, il ne prend pas toujours des moyens liés infailliblement avec le succès ? voilà les ténebres, le mystere & l'obscurité. Alors je me dis à moi-même : Il ne m'est pas évident que bien des raisons que je ne connois pas, ne puissent entrer dans l'œconomie de la Providence, & dans la distribution des dons de Dieu ; d'où je suis forcé de conclure que ce qui me paroît possible, à le prendre absolument, peut ne l'être plus, à le considérer sous la direction d'une sagesse dont les voies me sont inconnues ; & qu'ainsi d'une simple obscurité qui me reste dans l'esprit, parce que mon esprit est borné, j'aurois tort de rien inférer contre une vérité qui m'est suffisamment révelée.

Si je veux aller plus loin, & si j'entreprends de pénetrer en détail les raisons de Dieu dans chaque occasion particuliere, dès-lors ma raison, pour peu qu'elle soit droite & reglée, m'avertit que je

la porte hors de ſa ſphere, & qu'elle ne peut atteindre juſques-là. Il en eſt en effet de la diſtribution des graces, comme de tous les myſteres, qui ſont par eux-mêmes des objets de foi. Je n'y dois rien rencontrer qui ſoit évidemment contraire à ma raiſon : autrement ma ſoumiſſion ne ſeroit pas, comme elle doit être, une obéiſſance raiſonnable. Mais je ne dois pas m'attendre à n'y rien trouver qui paſſe la portée de mes lumieres : autrement ma créance ne ſeroit plus, comme on le ſuppoſe, l'exercice libre & méritoire de ma foi.

Quel parti prendre donc? S'en tenir à ce qu'il y a de certain & d'inconteſtable ; ſe ſervir de ſa raiſon pour diſſiper des ténebres affectées, qui mettroient la raiſon même en compromis avec la foi. Mais quand on en eſt venu là, ne point entreprendre d'éclaircir ce qui étant ſeulement obſcur juſqu'au jour de la révelation des jugemens de Dieu, n'eſt nullement incompatible avec ce que la foi m'enſeigne, & ce que la raiſon me découvre.

Suivant ces myſteres de ſageſſe & de providence, qui ne ſont pas encore entierement dévoilés, Dieu donna ſes ordres à Adam avec le deſir le plus ſincere, & l'intention la plus ſérieuſe de les voir exécuter; mais en même tems avec une détermination parfaite de profiter pour ſa gloire d'une faute qu'il ne lui étoit pas libre de ne point prévoir, & qu'il n'étoit pas de ſa ſageſſe de prévenir.

Pour Adam qui ſe ſentoit plein de courage, il ne regarda vraiſſemblablement la loi de s'abſtenir d'un ſeul fruit, que comme une légere épreuve

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

de sa vertu, & peut-être qu'il crut dès-lors acquis à sa postérité des avantages attachés à une obéissance si facile. Mais Adam étoit seul encore, & il ne sçavoit pas ce qu'il en coûte à un homme complaisant pour vaincre l'importunité, ou pour se garantir de la séduction d'une femme. Peu d'heures après il l'éprouva, & sa chûte coûta cher à tous ses descendans.

Genes. II. 18. Dixit quoque Dominus Deus: Non est bonum esse hominem solum: faciamus ei adjutorium simile sibi.

Dieu qui vouloit, par le premier homme, peupler l'univers d'habitans, lui destinoit une épouse, & il la lui donna en cette maniere. L'homme est fait pour la societé, dit le Seigneur, & ce n'est pas mon dessein de le laisser plus long-tems seul. Donnons-lui une compagne semblable à lui, qui fasse l'agrément & la douceur de sa vie. Sur cela il conduisit d'abord auprès d'Adam tous les animaux de la Terre & les oiseaux du Ciel qu'il avoit créés, & qui étoient dans l'étendue du Paradis terrestre. Il lui ordonna de leur donner des noms convenables à leurs especes, à leur instiuct, & à leurs différentes qualités. Adam obéit, & les noms qui furent alors donnés aux animaux, étoient les mêmes dont on les appelloit encore, lorsque Moyse écrivoit son histoire.

19. Formatis igitur Dominus Deus de humo cunctis animantibus terræ, & universis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea.

Omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus.

Mais en voyant ainsi les animaux passer en revûe, il remarqua qu'ils se présentoient devant lui deux à deux dans chaque espece; & sans sçavoir encore la raison de cette societé, il souhaita avoir aussi compagnie, & il eût fait volontiers liaison avec une personne raisonnable & spirituelle, comme lui. Cependant l'exercice qu'il venoit de faire l'avoit fatigué, & il s'endormit tranquillement. Le

20. . . . . Adæ verò non inveniebatur adjutor similis ejus.

21. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam.

Seigneur prit le tems de ce sommeil, qu'il rendit encore plus profond pour créer à Adam une épouse semblable à lui, destinée à lui rendre la vie plus agréable par une innocente société. Cet Ouvrier tout-puissant enleva sans effort & sans violence une des côtes d'Adam endormi, & il remplit de chair la place qu'elle laissa vuide. De cette côte Dieu forma un corps auquel il unit une ame raisonnable, & il créa une femme douée des mêmes avantages, & élevée au même état surnaturel que le premier homme, dont elle alloit être la compagne.

Ce fut le premier objet que Dieu présenta à Adam à son réveil, en l'instruisant de la maniere dont elle avoit été formée, & qu'elle étoit une partie de lui-même. A ce récit & à cette vûe, Adam s'écria : Voilà l'os de mes os, & la chair de ma chair. Formée d'une côte de l'homme, & n'étant en quelque sorte qu'une même personne avec lui ; elle n'aura point un nom différent du sien ; à quoi le Seigneur ajouta, que pour cette raison l'homme quitteroit son pere & sa mere, pour s'attacher préférablement & inséparablement à celle qui seroit devenue sa compagne ; & que l'époux & l'épouse ne feroient qu'une même chair. Puis adressant la parole à ces deux nouvelles créatures, destinées à être ses premieres images sur la Terre, & les premiers parens de tous les hommes : Vous voilà, leur dit-il, par un effet de ma bonté, l'objet des complaisances d'un Dieu votre Créateur. Profitez des abondantes bénédictions que j'ai répandues sur vous. Vivez dans l'innocence, croissez, multipliez-

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

Genes. II. 21. Cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus, & replevit carnem pro eâ.

22. Et ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem : & adduxit eam ad Adam.

23. Dixitque Adam : Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne meâ : hæc vocabitur virago, quoniam de viro sumpta est.

24. Quamobrem relinquet homo patrem suum, & matrem, & adhærebit uxori suæ : & erunt duo in carne unâ.

Genes. I. 28. Benedixitque illis Deus : & ait : Crescite, multiplicamini, & replete terram, & dominamini piscibus maris, & volatilibus cœli, & universis animantibus, quæ moventur super terram.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

vous, remplissez toute l'étendue de la Terre, soumettez-vous à moi, & l'univers à votre empire. Exercez votre domination sur les poissons de la Mer, sur les oiseaux du Ciel, & sur tous les animaux qui remplissent les forêts, ou qui errent dans les campagnes. Les fruits de ces arbres, & toutes les herbes que vous voyez, seront votre nourriture. C'est aussi de quoi se nourriront les animaux que j'ai créés, & à qui j'ai donné la vie.

Genes. I. 29. Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, & universa ligna quæ habent in semetipsis semen generis sui, ut sint vobis in escam.
30. Et cunctis animantibus... ut habeant ad vescendum.
II. . Igitur perfecti sunt cœli & terra, & omnis ornatus eorum.

Alors fut consommé le grand ouvrage de la création, tel que Dieu l'avoit conçû de toute éternité, & qu'il l'exécuta dans le tems. Les Cieux & la Terre avoient reçû leur derniere perfection. Les substances purement spirituelles étoient appliquées à leurs différens ministeres; le discernement des bons & des mauvais Anges étoit fait. L'homme enfin le plus excellent des ouvrages de Dieu, & comblé de ses graces, avoit entre les mains le choix de la vie & de la mort pour lui-même, & pour tous ceux qui devoient naître de lui. Rien ne restoit à achever & à finir dans les opérations du souverain Maître; & après avoir approuvé en détail chaque partie de l'ouvrage, il donna de plus grands éloges à un tout si complet & si bien assorti.

I. 31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat; & erant valdè bona.

Les deux créatures raisonnables à qui il en avoit donné l'empire, s'occupoient agréablement à en admirer les merveilles, & à en benir l'Auteur. Adam profita de ces heureux momens pour instruire sa nouvelle épouse du précepte qu'il avoit reçû de Dieu. Il lui représenta de quelle importance en étoit l'observation, & de quelles peines la transgression devoit être suivie. Nous avons, lui dit-il, une

une pleine puissance sur tous les fruits répandus dans ce lieu de délices. Le fruit d'un seul arbre nous est interdit. N'allez pas vous laisser surprendre à sa beauté. Car du moment que nous en aurons mangé, avant que la défense soit levée, nous deviendrons sujets à la mort, & nous perdrons irréparablement, pour nous & pour tous les hommes nos enfans, les glorieux priviléges dont nous jouissons.

Adam faisoit l'office d'un bon mari, en instruisant son épouse avec tant de précaution; & l'épouse fut de son côté si attentive, qu'ayant retenu presque mot à mot l'instruction de son époux, elle la répéta fort à propos dans l'occasion, qui ne tarda gueres à se présenter. Heureuse si, suffisamment prévenue, elle eût été constante.

Tout nouvellement placée dans le Jardin délicieux, qui devoit être son Palais, elle fut curieuse d'en reconnoître les beautés; & jamais curiosité ne dût paroître plus innocente. En se promenant, elle arriva au milieu du Jardin, où étoit planté l'*arbre de la science de bien & du mal*, ainsi que Dieu lui-même l'avoit appellé. C'étoit-là que le tentateur l'attendoit. Elle avoit vû sur sa route les animaux soumis & respectueux, reconnoître l'empire de Dieu, dans celle qui le représentoit. Arrivée sous l'arbre fatal, elle en vit un qui lui parloit; & toute neuve encore, elle n'y pénétra point de mystere.

Cet animal étoit un serpent que l'esprit malin conduisoit, & dont il remuoit les organes pour surprendre l'innocence de la premiere femme, &

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

pour séduire par elle le chef du genre humain. Ce malheureux Ange déchû par sa faute de l'état glorieux, pour lequel il avoit été créé, & condamné à des peines éternelles, dont il souffroit déja toute la rigueur, portoit à l'homme, devenu l'image & l'enfant de Dieu, la plus cruelle jalousie. Dès-lors il commença à mettre tout en œuvre pour le rendre aussi coupable, & ensuite aussi malheureux que lui.

Genes. III. 1. Sed & serpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus.

Le serpent lui parut propre à son dessein. Il s'empara du corps de cet animal le plus rusé, le plus adroit, & le plus souple de tous ceux que le Seigneur Dieu avoit créé sur la Terre. Sous cette figure il s'adressa à la femme, dont il connoissoit le naturel foible, curieux & crédule. Il la flatta d'abord par l'amour de la liberté, & il lui dit avec une maligne compassion : Pourquoi le Dieu que vous adorez ne vous permet-il pas de manger indifféremment de tous les fruits qui naissent dans le lieu de votre demeure ? Tous ces fruits, répondit-elle, Dieu nous les a abandonnés, & il nous est libre de choisir. Un seul nous est défendu, & c'est celui qui est milieu du Jardin. Pour celui-là nous ne devons ni en manger, ni y toucher, de peur que peut-être nous ne venions à mourir.

Qui dixit ad mulierem : Cur præcepit vobis Dominus ut non comederetis de omni ligno Paradisi ?

2. Cui respondit mulier : De fructu lignorum, quæ sunt in Paradiso, vescimur.

3. De fructu verò ligni, quod est in medio Paradisi, præcepit nobis Deus ne comederemus, & ne tangeremus illud, ne forte moriamur.

C'étoit un grand préjugé pour le funeste succès de la tentation, que ce commencement d'entretien ; il réussissoit trop bien au tentateur pour en demeurer-là, & sa proposition n'avoit pas fait assez d'horreur pour craindre de la pousser. Non, ajouta-t-il : Vous n'en mourrez point, & vous êtes bien simple de vous laisser ainsi intimider. Dieu sait

que le jour que vous mangerez de ce fruit, vos yeux s'ouvriront. Vous commencerez à être éclairée. Vous & votre mari semblables à des Dieux, vous acquererez l'admirable connoissance du bien & du mal.

Ce peu de paroles prononcées avec un grand air de compassion & d'assurance, fit son effet. Le fruit étoit beau; il charmoit les yeux, & il paroissoit devoir être d'un goût exquis. Les promesses du tentateur étoient flatteuses. La curiosité, la vanité, la présomption attirerent l'oubli de Dieu, & dissiperent la crainte. La femme séduite porta la main sur le fruit défendu; elle en mangea. Elle n'en ressentit aucun mauvais effet. Elle le trouva tel qu'elle l'avoit crû, aussi délicieux au goût qu'il étoit agréable à la vûe.

Genes. III. 4. Dixit autem serpens ad mulierem: Nequaquam morte moriemini.
5. Scit enim Deus quòd in quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri: & eritis sicut dii, scientes bonum & malum.
6. Vidit igitur mulier quòd bonum esset lignum ad vescendum, & pulchrum oculis, aspectuque delectabile.

Et tulit de fructu illius, & comedit,

Le tentateur s'applaudissoit. Mais il jugea bien qu'Adam étoit trop instruit pour donner dans un piége aussi grossier. Il n'entreprit pas de le tromper comme son épouse. Il essaya de l'affoiblir. Pour ne pas manquer son coup, il continua ses suggestions auprès de la femme, & il osa se répondre de la victoire sur Adam, s'il pouvoit employer son épouse à tenter sa complaisance. Elle se défendit aussi mal de cette attaque que de la premiere. Pressée de faire part à son époux de son prétendu bonheur, ou peut-être troublée & inquiette jusqu'à ce qu'elle l'eût rendu complice de son crime, elle emporta du fruit de l'arbre interdit, & elle le présenta à son époux.

Deditque viro suo;

Elle accompagna son présent empoisonné de toutes les belles promesses que lui avoit faites à

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

elle-même son séducteur. Adam résista sans peine à ce premier appas; & sans doute il fût sorti vainqueur du combat, * si on n'eût employé contre lui qu'une si frivole espérance. Mais les caresses, les sollicitations, les importunités d'une épouse aimée, qui s'afflige, qui se désespere, qui reproche l'indifférence qu'on a pour elle, font de puissantes impressions sur le cœur d'un homme. Adam se laissa vaincre; & il mangea enfin le fatal morceau, qui avoit déja ravi l'innocence de la premiere femme, qui dépouilla le premier homme de la sienne; & qui lui fit perdre en un moment, pour lui & pour ses descendans, les glorieux priviléges dont il avoit été honoré pour les leur transmettre, à la charge seulement de se faire une courte & legere violence.

* I. Timoth. 2. 14.

Genes. III. 6. Qui comedit.

Jusqu'à ce moment, l'homme & la femme étoient demeurés nuds, comme ils avoient été créés. Ils n'avoient encore aucune connoissance, ni spéculative, ni expérimentale des raisons de pudeur qui obligent de se couvrir. Ils ne rougissoient point de leur nudité; ils ne s'en appercevoient pas même, & la connoissance de leur état fut le premier effet de leur prévarication. Le fruit qu'ils avoient mangé étoit de nature à leur ouvrir les yeux, & à exciter des mouvemens, qui pour n'être de soi ni criminels, ni volontaires, ne laissoient pas de les avertir des regles de bienséance, & des précautions que la modestie auroit inspirées dans l'état d'innocence, comme elle fait encore depuis le péché. Ils reconnûrent subitement leur nudité, & ils jugerent que devant vivre ensemble, il ne convenoit

Genes. II. 25 Erat autem uterque nudus, & non erubescebant.

Genes. III. 7. Et aperti sunt oculi amborum: cumque cognovissent se esse nudos.

pas, après l'épreuve qu'ils venoient de faire, qu'ils demeurassent plus long-temps en cet état. Ce furent-là toutes les lumieres qu'ils tirerent de leur faute ; & la connoissance du bien & du mal si vantée par le tentateur, ne s'étendit pas plus loin. Ils en profiterent pour se couvrir, comme ils purent, de feuilles de figuier, dont ils se firent de larges ceintures.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

Genes. III. 7. Consuerunt folia ficûs, & fecerunt sibi perizomata.

Le Seigneur Dieu ne laissa pas long-temps les coupables dans l'impunité. A peine ce premier de leurs ouvrages étoit achevé, qu'ils entendirent un bruit confus, tel que le produiroit une personne en marchant. Le mouvement d'une feuille suffit pour effrayer, quand la conscience reproche un crime. Celle des deux époux n'étoit pas tranquille, & tous deux prirent d'abord le parti de la fuite. Mais le moyen d'échapper aux poursuites de Dieu?

8. Et cùm audissent vocem Domini Dei,

A la vérité c'étoit un Ange, qui s'étant fait un corps d'air, paroissoit se promener sur le soir dans le milieu du Jardin. Mais il tenoit la place de Dieu, dont il n'étoit que le Ministre & l'organe. Adam & son épouse se cacherent dans le plus épais du bois, bien résolus de ne se pas montrer. Malgré leur précaution, la voix de Dieu se fit entendre. Adam, lui demanda le Seigneur, où êtes-vous ? Ce fut alors une nécessité de répondre ; & Adam, parce qu'il étoit coupable, crut que c'en étoit aussi une de dissimuler & de s'excuser. Seigneur, répondit-il, j'ai entendu votre voix dans le Jardin. J'étois nud. J'ai eu honte de me présenter devant vous en cet état, & je me suis caché. Mais qui vous a appris, reprend le Seigneur, que vous êtiez nud ? Si

Deambulantis in Paradiso ad auram post meridiem;

Abscondit se Adam & uxor ejus à facie Domini Dei in medio ligni Paradisi.

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, & dixit ei : Ubi es ?

10. Qui ait : vocem tuam audivi in Paradiso : & timui eò quòd nudus essem, & abscondi me.

11. Cui dixit : Quis enim indicavit tibi quòd nudus esses, nisi quòd ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

vous n'aviez pas mangé du fruit auquel je vous avois défendu de toucher, auriez-vous cette connoissance, & vous feroit-elle déja rougir?

Ce premier reproche, tout modéré qu'il étoit de la part d'un Dieu offensé, couvrit le coupable de confusion. Seigneur, répondit Adam, vous m'avez donné une épouse; & c'est cette compagne que j'ai reçûe de votre main, qui m'a présenté le fruit. Je n'ai pas voulu la contrister par un refus, & pour lui plaire, j'en ai mangé. Et vous, femme, dit le Seigneur, pourquoi m'avez-vous désobéi, & qui vous a portée à une si coupable transgression? Ah! Seigneur, répondit-elle, le serpent m'a séduite, & c'est sur sa parole que j'ai mangé le fruit de l'arbre que vous nous aviez interdit.

Genes. III. 10. Dixitque Adam: Mulier quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, & comedi.

13. Et dixit Dominus eus ad mulierem: Quare hoc fecisti?

Quæ respondit: Serpens decepit me, & comedi.

Malgré les frivoles excuses de l'époux & de l'épouse, le procès étoit instruit, & les coupables convaincus. Leur arrêt fut porté à l'instant, & aussi-tôt exécuté. La malice du mauvais Ange, déja dans l'état de sa damnation, fut punie en partie sur le serpent dont il avoit abusé, & à qui le Seigneur adressa la parole en ces termes: Parce que vous avez dressé des embuches à une femme simple & crédule, vous serez maudit entre tous les animaux & toutes les bêtes de la Terre. Votre souplesse naturelle vous rendoit propre à vous glisser sur les arbres, & à vous nourrir de leurs fruits. Désormais vous ramperez sur la poussiere; & cette même terre, au-dessus de laquelle vous ne pourrez élever votre corps odieux vous servira de nourriture. L'inimitié que je mettrai entre la femme & vous, entre vos petits & les enfans de la fem-

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem: Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia, & bestias terræ: super pectus tuum gradieris, & terram comedes omnibus diebus vitæ tuæ.

15. Inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius: & tu insidiaberis calcaneo illius: ipsa conteret caput tuum.

me, sera désormais irréconciliable. Vous lui tendrez des piéges, & vous essayerez de lui mordre le talon. Une femme cependant destinée à mettre au monde un fils votre vainqueur, vous écrasera la tête, & détruira votre pouvoir.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

Genes. III. 15... Et tu insidiaberis calcaneo ejus.

Ainsi s'exprima le Seigneur, nous laissant entendre par ces différentes expressions, dont les unes conviennent au serpent, & les autres au démon qui l'avoit mis en œuvre, que cette sentence de proscription avoit un sens allégorique. C'est-à-dire, que la tyrannie de l'esprit infernal seroit domptée par les mérites & par le sang du Rédempteur, qui devoit naître d'une fille d'Eve & d'Adam, héritiere de leur sang, & exempte de leur péché.

Pour la femme coupable, le Seigneur lui prononça son arrêt, & il lui dit : Vous deviez mettre des enfans au monde sans douleur & sans peine. Mais votre désobéissance à mes ordres vous réduit à la condition de votre nature, au-dessus de laquelle je vous avois élevée. Les enfans que vous concevrez, & toutes vos filles après vous, vous les enfanterez dans les plus vives souffrances, après les ennuis & les amertumes d'une laborieuse grossesse. Vous serez dépendante, non plus seulement des ordres judicieux, & des volontés raisonnables de l'homme votre époux, mais aussi de ses caprices & de ses passions. Il exercera sur vous, non-seulement la supériorité que lui donne la dignité de son sexe, mais encore une domination souvent injuste & usurpée.

16. Mulieri quoque dixit Deus : Multiplicabo ærumnas tuas, & conceptus tuos : in dolore paries filios.

Et sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.

Enfin, Adam, ajouta le Seigneur, car c'est vous

17. Adæ verò dixit : Quia audisti vocem uxoris tuæ,

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

Genes. III. 17. Et comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi, ne comederes,

Maledicta terra in opere tuo.

In laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Spinas & tribulos germinabit tibi, & comedes herbam terræ.

19. In sudore vultûs tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es: quia pulvis es, & in pulverem reverteris.

21. Fecit quoque Dominus Deus Adæ & uxori ejus tunicas pelliceas, & induit eos.

que regarde la principale partie de ma sentence; vous qui au mépris de ma souveraineté, avez poussé la complaisance pour votre femme, jusqu'à manquer d'obéissance pour moi, & à manger le fruit d'un arbre que je vous avois interdit, voici les peines qui vous sont réservées. La Terre, qui d'elle-même & sans contrainte devoit fournir à vos besoins, sera désormais un fonds ingrat & maudit. Tous les jours de votre vie elle attendra la plus fatiguante culture, pour vous rendre à regret, le pain que vous lui aurez confié à la sueur de votre front. Elles se couvrira de ronces & d'épines, qu'il vous faudra incessamment arracher; & ce ne sera qu'à travers leurs pointes aigues que vous recueillerez les herbes qui feront une partie de votre nourriture. Telle sera votre condition, bien différente de celle où je vous avois élevé par pure miséricorde; jusqu'à ce qu'épuisé de travaux & assujetti à la mort, vous rentriez dans la terre dont votre corps est formé. Car à cet égard vous n'êtes que poudre, & vous retournerez en poudre.

Après ces foudroyantes paroles, dont le sens renfermoit encore, pour tous les descendans d'un pére rebelle, la triste nécessité de naître pécheurs, & dans la privation de tous les avantages surnaturels, dont le premier des hommes venoit d'être dépouillé; le Seigneur Dieu, pour épargner aux deux coupables la honte de leur nudité, trop foiblement couverte par les ceintures de feuilles qu'ils avoient d'abord employées, leur présenta des vêtemens faits de peaux de bêtes; & leur apprit par-là de nouveau, que la modestie & la pudeur sont des

des vertus dont il n'est permis dans aucun état de se dispenser.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

Cette douloureuse scene du premier jugement de Dieu sur les hommes s'acheva dans le Jardin même où le premier péché s'étoit commis, & ce fut alors que la premiere femme reçût de son époux le nom d'Heve, ou de mere de tous les vivans. Il ne restoit plus qu'à exécuter la sentence, & le Seigneur Dieu en commença l'exécution par une espece d'insulte amere, bien capable d'humilier les criminels. Voilà le premier homme devenu semblable à nous, dit le Seigneur, & il a acquis la connoissance du bien & du mal. Maintenant donc, de peur qu'il ne s'efforce de devenir encore plus heureux, & qu'étendant sa main sur l'arbre de vie, il ne mange de son fruit vivifiant, & ne se rende immortel, chassons-le de ce lieu de délices, & que jamais il n'y rentre. A ces paroles Adam & son épouse sortirent honteusement du Paradis de la Terre. Un Chérubin armé d'un glaive étincelant de feu, se saisit de l'entrée, & il y demeura vraissemblablement jusqu'au déluge, pour en interdire le retour au premier homme & à tous ses descendans.

Genes. III. 20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ Heva: eò quòd mater esset cunctorum viventium.

22. Et ait: Ecce Adam, quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum & malum: Nunc ergo, ne fortè mittat manum suam, & sumat etiam de ligno vitæ, & comedat, & vivat in æternum.

23. Et emisit eum Dominus Deus de Paradiso voluptatis.

24. Ejecitque Adam, & collocavit ante Paradisum voluptatis Cherubim, & flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

23. . . . Ut operaretur terram, de qua sumptus est.

Exilé avec tant d'infâmie, & réduit à cultiver la terre voisine de celle dont il avoit été formé de la main même de son Dieu, l'infortuné Adam passa une longue vie de neuf cens trente ans à pleurer son péché, & à en faire pénitence. Mais pénitence si humble, si constante & si soumise, qu'en vûe du Libérateur qui lui étoit promis, * il recouvra les bonnes graces de son Maître, & il mourut dans

Genes. V. 5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, & mortuus est.

* *Sap.* X. 1. *Eccl.* XVII. 1. 2.

Mundi dies 6.
Ann. mundi 1.

son amour, laissant à sa postérité un exemple aussi formidable de la sévérité des jugemens de Dieu dans son châtiment, que sa réconciliation en étoit un consolant de ses infinies miséricordes.

Genes. II. 2. Compleviteque Deus die septimo opus suum quod fecerat: Et requievit die septimo ab universo opere quod fecerat.

Ab anno mundi 1, ad annum mundi 1656.

3. Et benedixit diei septimo; & sanctificavit illum: quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.

Tous les grands évenemens que nous venons de raconter, se passerent dans l'espace de six jours: & le soir qui commençoit le septieme étant arrivé, le Seigneur Dieu sanctifia ce jour, le bénit, & ordonna qu'il seroit désormais sanctifié par tous les hommes, parce que c'étoit celui où il avoit cessé de créer dans le monde, & où il avoit consommé son ouvrage. Adam & Heve observerent régulierement ce premier sabbat, & convinrent entr'eux des manieres les plus propres à reconnoître eux-mêmes, & à faire reconnoître à leurs enfans la grandeur, la souveraineté, la justice & la miséricorde de Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre. Ils apprirent de lui par quelle cérémonie de Religion s'effaceroit la tache originelle, que devoient contracter tous leurs descendans, & dans la suite ils la firent passer dans l'usage. Ils offrirent des sacrifices à Dieu; ils lui présenterent les prémices de leurs fruits, & les premieres portées de leurs troupeaux. Ils annoncerent à leurs enfans les plus pures maximes de la morale, & ces grands principes de Religion & de société qui unissent les hommes entr'eux, & qui les soumettent à Dieu, leur Créateur & leur Pere.

Mais dès-lors les passions devenues violentes & impérieuses, par la perte des privileges de la création, commencerent impunément leurs ravages, malgré les secours que Dieu ne refusa jamais pour

les vaincre. Le péché étoit entré dans le monde par une désobéissance; il s'y maintint par une fratricide; il s'y établit par le meurtre & par les violences; il y domina enfin par le libertinage le plus affreux, & par la corruption de presque tous les hommes.

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 656.

Adam eut d'abord deux fils de sa femme Heve; l'un, à qui sa mere donna le nom de Caïn, parce qu'étant le premier fruit de son mariage, elle crut avoir acquis, en devenant mere, tous les droits & tous les privileges d'épouse. Le second fut nommé Abel, terme qui signifie douleur & peine violente; parce que ce fils étant venu au monde peu de momens, ou peu d'heures après son frere, Heve éprouva, d'une maniere bien affligeante, la vérité de la menace que lui avoit faite le Seigneur, aussitôt après son péché. Ces deux fils étoient jumeaux; & c'est ce qu'insinue l'Ecrivain sacré, lorsqu'il dit avec cette exactitude scrupuleuse si propre des Livres saints, & qui bien étudiée, en est souvent le meilleur Commentaire : *Adam connut son épouse. Elle conçût; elle mit au monde Caïn : & derechef elle mit au monde Abel frere de Caïn.* Au lieu qu'en parlant des deux grossesses dininguées, il auroit dit certainement : *Elle conçût de nouveau, & elle mit au monde Abel frere de Caïn.*

Genes. IV. 1. Adam verò cognovit uxorem suam Hevam: quæ concepit & peperit Caïn, dicens : Possedi hominem per Deum.

2. Rursumque peperit fratrem ejus Abel.

Mais ces deux freres, quoique jumeaux, étoient d'inclinations bien différentes, & ils choisirent aussi différens genres de vie. L'aîné se donna à l'agriculture, & le cadet fit son plaisir de la conduite des troupeaux. Ils vécurent assez âgés sans se marier; & au temps de la mort d'Abel, aucun des

Genes. IV. 2. Fuit autem Abel pastor ovium, & Caïn agricola.

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

deux n'avoit d'enfans. L'Ecriture qui nous fait connoître avec tant de soin la postérité de Caïn coupable, n'eût pas omis celle de Caïn innocent. Bien moins eût-elle passé sous silence les enfans du juste Abel, lesquels sans doute, s'il en eût laissé après lui, eussent succédé aux droits de leur pere, au préjudice de Seth troisieme fils d'Adam, qu'Heve ne mit au monde que cent trente ans après ses deux aînés. Caïn & Abel, quoique de profession différente, n'étoient pas séparés de demeure, & vraisemblablement la famille toute entiere, composée du pere, de la mere, des deux garçons, & tout au plus de deux filles destinées à être les épouses de leurs freres, occupoient le même canton au voisinage du Paradis terrestre, entre le Jourdain & la grande Mer.

Ils ne manquerent ni l'un ni l'autre du côté de leurs parens, des instructions & des exemples nécessaires à leur faire aimer & craindre le Seigneur; bien moins encore du côté de Dieu des secours & des graces dont ils avoient besoin pour surmonter leurs passions, & pour obéir à ses Loix. Déja sa miséricorde infinie, en vûe des mérites futurs de son Fils unique Jesus-Christ, prédestiné dès la naissance du monde, avoit établi un nouvel ordre de providence pour le salut de tous les hommes. Aucun fils d'Adam, ni présent ni à venir, n'avoit été laissé dans la masse de perdition, où le premier péché les eût tous enveloppés, si sa clémence ne fût venue à leur secours. Tous eurent part aux Trésors anticipés de satisfactions du Sauveur; & s'il fût dans la suite bien moins d'Abels que de Caïns, ce nest

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

pas que Dieu, prodigue pour Abel, n'eût reservé à Caïn que son abandon. C'est qu'il y eût bien moins d'hommes fideles aux graces de salut qui leur furent à tous présentées, qu'il n'y en eût d'esclaves des passions ausquelles ils se laisserent volontairement dominer. C'est dans la malice de tous ceux qui se perdent, & dans l'abus qu'ils font des graces de Dieu, quoique ses graces & leurs résistances ne nous soient pas connues en détail, & non dans l'indifférence de Dieu pour eux, qu'il faut trouver la raison de leur perte. Pour bien connoître les sentimens & la tendresse du cœur de notre Maître, à l'égard de ceux même qui se dérobent, malgré lui, aux sollicitations de son amour, il ne faut qu'étudier sa conduite envers ces deux freres, dont l'un fut le premier réprouvé, & l'autre le premier prédestiné des hommes, parce que l'un fut le premier pécheur impénitent, & l'autre le premier juste qui mourut dans l'innocence.

On ne sait de la jeunesse de ces deux freres, que leur éducation commune, & la différence de leur profession. Mais il n'est gueres vraissemblable qu'ils eussent déja vécu si long-temps, sans avoir donné des preuves de la diversité de leurs caractéres, & sans avoir laissé entrevoir à Adam ce qu'il en devoit craindre ou espérer. Quoiqu'il en soit, une malheureuse occasion les fit connoître, & décida de leur sort.

Ils étoient déja avancés en âge, & dans la religieuse habitude de rendre à Dieu leurs hommages, par l'offrande d'une partie des biens qu'ils recevoient de sa main libérale. Un jour Caïn lui présenta les prémices de sa récolte, & Abel lui immo-

Genes. IV. 3. Factum est autem post multos dies ut offerret Caïn de fructibus terræ munera Domino.
4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, & de adipibus eorum.

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

Genes. IV. 4. Et respexit Dominus ad Abel, & ad munera ejus.

5. Ad Caïn verò, & ad munera illius non respexit.

la les premiers nés de ses troupeaux, & la graisse de ses victimes. Mais la piété de Caïn étoit aussi avare que celle d'Abel étoit sincere & généreuse. Le Seigneur témoigna sensiblement la différence qu'il faisoit des deux sacrifices. Il agréa celui d'Abel, & en récompense de sa religion, il répandit la fécondité sur ses troupeaux ; il dédaigna au contraire celui de Caïn, & la stérilité désola ses campagnes.

Iratusque est Caïn vehementer,

La jalousie ne sait point faire justice. Caïn auroit dû reconnoître la cause de sa disgrace, & y remedier. Il aima mieux s'en venger sur un homme heureux, quelque innocent qu'il fût de sa punition ; & à la seule vûe du bonheur d'Abel, en comparaison de propre malheur, il oublia qu'Abel étoit son frere, pour ne le plus regarder qu'en ennemi.

Et concidit vultus ejus.

6. Dixitque Dominus ad Caïn: Quare iratus es ? & cur concidit facies tua ?

7. Nonne si benè egeris, recipies : sin autem malè, statim in foribus peccatum aderit ?

Au moment que le crime fut conçû dans son cœur, il se montra sur son visage, & on y vit peinte celle de toutes les passions qui craint le plus de paroître, & qui sait le moins se cacher. Le Seigneur pour appercevoir ce qui se passoit dans l'ame du coupable, n'avoit pas besoin de lire sa fureur dans le feu sombre de ses yeux, & dans la pâleur de son teint. Le seul projet du crime dans un homme qu'il vouloit sauver, excita ses inquiétudes, & sollicita sa tendresse. Toujours plein de miséricorde, & lent à punir, il fit entendre sa voix à Caïn, & il lui dit : D'où vous vient ce transport, & quel nouvel évenement a troublé la sérénité de votre visage? Si vous faites le bien, n'en recevrez-vous pas la récompense ? Si vous choisissez au contraire de faire le mal, votre péché ne provoquera-t-il pas à l'instant

ma vengeance ? Et vous flattez-vous d'en éviter le châtiment ? Mais il eſt encore temps de vous y ſouſtraire. Quelque violente que ſoit votre paſſion, vous êtes le maître de lui réſiſter ; & ſi vous ſuccombez, ce ſera la liberté de votre chûte qui en ſera tout le crime.

Ab ann. mundi 1. ad ann. mundi 1656.

Geneſ. IV. 7. Sed ſub te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.

Les divines remontrances d'un bon Maître, qui cherche à prévenir les fautes de ſes ſerviteurs, ne firent point d'impreſſion ſur l'eſprit envenimé de Caïn. Il vit bien que ſes projets étoient dévoilés aux yeux de Dieu ; mais il ſe flatta toujours de l'impunité, & il en preſſa l'exécution. La trahiſon fut de la partie, & prépara la violence. Sortons enſemble à la campagne, dit-il à Abel. Abel ne ſe ſentoit point coupable, & il n'avoit garde de ſe croire condamné. Il ſortit avec Caïn, charmé de ſon invitation, & il lui fit quelque temps compagnie. Peut-être même travailloit-il à lui adoucir les chagrins dont il paroiſſoit rongé. Mais il ſe ſentit tout-à-coup frappé de la main de ſon frere, & il périt miſérablement ſous ſes coups. Premier exemple, mais bien des fois renouvellé des excès d'une indigne paſſion qui n'épargne pas le ſang le plus cher, & qui fait moins pardonner que la plus furieuſe colere.

8. Dixitque Caïn ad Abel fratrem ſuum : Egrediamur foràs.

Cùmque eſſent in agro, conſurrexit Caïn adverſus fratrem ſuum Abel, & interfecit eum.

Le Seigneur, dans ces premiers temps, ſe communiquoit plus ſouvent aux hommes par le miniſtere des ſaints Anges, & ce qu'il fait aujourd'hui par les reſſorts ſecrets de ſa ſageſſe, il l'exécutoit alors par les impreſſions ſenſibles de ſa préſence ; mais alors, comme aujourd'hui, il accompagnoit les invitations du dehors des touches intérieures

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

de sa grace. Il ne dédaigna pas de faire entendre sa voix à Caïn après une action si énorme. Il ne lui dit d'abord que ces deux mots, avec une douceur que le fratricide ne méritoit pas, & dont il profita mal. Caïn, où est Abel votre frere? Je n'en sais rien, répondit le scélérat. Suis-je donc le gardien de mon frere, pour rendre compte de ses démarches, & m'a-t-on chargé de veiller sur sa conduite?

Genes. IV. 9 Et ait Dominus ad Cain: Ubi est Abel frater tuus? Qui respondens: Nescio. Num custos fratris mei sum ego?

Une réponse si insolente méritoit un coup de foudre. Mais le Seigneur qui avoit inutilement voulu arrêter le crime, vouloit encore en ménager le repentir. Qu'avez-vous fait Caïn, reprit-il? La voix du sang de votre frere répandu sur la terre, est monté jusqu'à mon Trône, & elle implore ma vengeance. Je la bornerai cependant d'abord à vous punir durant votre vie. C'est à vous de profiter du châtiment pour en éviter de plus à craindre après la mort. Vous serez maudit sur la terre, que vous avez forcée d'ouvrir son sein pour recevoir le sang de votre frere, répandu de votre propre main. Vous la cultiverez avec de grandes fatigues, vous l'arroserez de vos sueurs, & elle ne répondra ni à vos espérances, ni à vos soins. Vous errerez sur la terre comme un vagabond, & un malheureux fugitif. Telle votre destinée pour le reste de vos jours.

10. Dixitque ad eum: Quid fecisti: vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, & suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

12. Cùm operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos: vagus & profugus eris super terram.

Le coupable frappé de cet arrêt, s'écria avec plus de désespoir que de repentir. Mon crime est trop grand pour en espérer le pardon. Que deviendrai-je donc? Vous m'exilez de cette terre, & je m'exile moi-même de votre présence. Vous me

13. Dixitque Caïn ad Dominum: Major est iniquitas mea, quàm ut veniam merear.

14. Ecce ejicis me hodie à facie terræ, & à facie tua abscundar, & & ero vagus & profugus in terra:

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

me condamnez à errer dans différens Pays, sans pouvoir me fixer dans aucun. La terre se remplira d'habitans. Instruits de mon attentat, ils se croiront tous autorisés à m'en punir. Je serai exposé aux fureurs de quiconque en voudra à ma vie. Après un certain nombre d'années, les enfans qui naîtront de mon pere, se regarderont comme les vengeurs de la mort d'Abel, & ma propre postérité me deviendra formidable.

Genes. IV. 14. Omnis igitur qui invenerit me, occidet me.

Triste disposition d'un criminel qui renonce par désespoir aux ressources de la pénitence qu'on lui offre, & qui ne songe qu'à écarter les maux présens dont on le menace: Non, répondit le Seigneur à Caïn. Je veux vous laisser du temps pour expier votre crime & pour le réparer. Je vous prends sous ma sauve-garde, & celui qui osera attenter à vos jours, sera puni sept fois plus rigoureusement que vous.

15. Dixitque ei Dominus: Nequaquàm ita fiet: sed omnis qui occiderit Caïn, septuplùm punietur.

Dieu tint parole au fratricide; & pour le préserver de l'assassinat qu'il craignoit, il imprima dans son air & dans toute sa personne, je ne sais quoi de farouche & de terrible qui faisoit craindre de l'attaquer. On ne peut dire précisément en quoi consistoit ce changement subit qui mettoit Caïn hors d'insulte, & nous n'entreprenons pas de le deviner. Mais ce que nous savons, c'est que Caïn après avoir abusé des graces prévenantes qui le détournoient du crime qu'il avoit projetté, abusa avec la même opiniâtreté des ressources de salut que lui offroit la patience du Seigneur, & des moyens de pénitence que sa disgrace lui présentoit. En ce point, comme en tout le reste, modele trop souvent copié

Posuitque Dominus Caïn signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

par une multitude d'impénitens, qui toujours inexcusables, ne tombent dans l'abysme, qu'en éloignant la main charitable qui se présente pour les soutenir, & qui n'y demeurent enfoncés, que faute d'user du secours qu'on leur offre pour en sortir.

Dans ce funeste endurcissement, Caïn rassuré sur les accidens de la vie, & peu sensible aux malheurs futurs, s'éloigne de la présence de Dieu, & travaille à calmer les inquiétudes de sa conscience. Il fuit de la vûe de son pere & de sa mere qu'il abandonne sans retour à l'amertume & aux larmes. Il évite jusqu'à la terre qui lui reproche son crime, & il va chercher un azyle de l'autre côté du Jourdain, dans un Pays situé à l'Orient du Paradis terrestre, ou de la Terre d'Eden.

Genes. IV. 16. Egressusque Caïn à facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

Il étoit marié, déja apparemment depuis quelque temps, à une fille d'Adam sa sœur, & il l'emmena avec lui dans son exil. Ce fut-là qu'elle mit au monde le premier de ses enfans, à qui on donna le nom d'Henoch. Après bien des années, qu'on comptoit alors par siecles, ce canton s'étant peuplé de méchans hommes, formés sur le modele de leur pere, mais inventeurs de plusieurs beaux arts, Caïn les rassembla sous sa conduite. Comme il craignoit toujours la rencontre de quelque ennemi, il voulut se mettre à couvert sous les murs d'une Ville qu'il leur fit bâtir, & qu'il fit appeller Henochia du nom de son fils Henoch.

17. Cognovit autem Caïn uxorem suam, quæ concepit & peperit Henoch.

Et ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

Henoch fut pere d'Irad, Irad le fut de Maviahël, Maviahël de Mathusaël, Mathusaël de Lamech. Lamech eut deux femmes, & c'est le premier exemple de polygamie que nous fournisse l'antiquité,

18. 19. Qui accepit duas uxores, nomen uni Ada, nomen alteri Sella.

avant le déluge. Ce Lamech eut d'Ada, la premiere de ses femmes, un fils nommé Jabel, qui dans cette race trouva l'art de faire des tentes à la campagne, & s'occupa à nourrir des troupeaux; ce qui lui fit donner le nom de chef, ou de pere des Bergers. Jabel eut un frere nommé Jubal, qui inventa quelques instrumens de Musique. Sella seconde femme de Lamech lui donna aussi un garçon & une fille. Celui-là s'appelloit Tubalcaïn. Ce fut lui qui découvrit le secret de fabriquer & de mettre en œuvre l'airain & le fer. La fille se nommoit Noëma, & sa destinée nous est tout-à-fait inconnue.

Ab ann. mundi 1, ad ann. mudi 1656.

Genes. IV. 20. Jabel qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

21. . . Jubal : ipse fuit pater canentium cithara & organo.

22. . . Tubalcaïn qui fuit malleator, & faber in cuncta opera æris & ferri. Soror verò Tubalcaïn Noëma.

Lamech déja polygame, devint enfin meurtrier. Il tua un homme avancé en âge, & un autre homme plus jeune dans une même querelle. Instruit du fratricide de Caïn, & de la punition de ce malheureux chef de sa famille, il prévit bien que son crime double de celui de Caïn, seroit aussi doublement puni; & c'est ce qu'il annonça à ses deux femmes avant que de se séparer d'elles pour éviter le châtiment. J'ai tué deux hommes, leur dit-il, dont la mort retombera à ma condamnation, & attirera sur ma tête les plus terribles fleaux. Car si Caïn doit être puni sept fois, je le serai moi soixante & dix-sept fois sept fois. Je me retire donc, & je ne vous verrai plus.

23. Dixitque Lamech uxoribus suis Adæ & Sellæ : Audite vocem meam uxores Lamech; auscultate sermonem meum : quoniam occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum.

24. Septupulùm ultio dabitur de Caïn, de Lamech verò septuagiès septiès.

Ces fratricides, ces assassinats & ces meurtres, sont les seuls traits qui nous restent de l'histoire des enfans des hommes, ou de la postérité de Caïn, jusqu'à ce qu'ayant corrompu par le mélange de leur sang impur la postérité des enfans de Dieu, les uns & les autres, presqu'également criminels, at-

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

tirerent sur la terre les plus terribles vengeances du Seigneur.

Quelques funestes cependant que devinssent tous les jours les ravages du péché; il n'arriva jamais que les idées & la pratique de la véritable Religion, aussi ancienne dans le monde que le monde même, y fussent tout à fait éteintes. Elles se conserverent au moins dans un certain nombre de familles innocentes, où les peres fideles en recueillerent le précieux dépôt, & le transmirent à leurs enfans. On fut toujours instruit parmi les hommes, de l'ordre & des miracles de la création. On reconnut, & on adora le seul Dieu du Ciel & de la Terre, tel qu'il est en effet; Esprit éternel, infini, tout-puissant, créateur & incréé, juge de tous les hommes, vengeur du crime, & rémunérateur de la vertu. On se souvint des miséricordes du Seigneur, qui en laissant aux hommes dégradés ses infirmités & les foiblesses de leur nature mortelle, avoit bien voulu se les réconcilier en considération de leur futur libérateur. Les hommes n'ignoroient pas que sur ce fonds inépuisable, ils étoient abondamment pourvûs des secours & des graces nécessaires pour accomplir la loi gravée dans leurs ames par le doigt du Créateur. Ils savoient que ce Dieu tout-puissant, qui vouloit bien encore agréer leurs services, les avoit rétablis dans les droits essentiels de l'adoption & de l'héritage. Que leur conservant la liberté, & leur offrant son secours, il les récompenseroit ou il les puniroit, selon qu'ils useroient bien ou mal de ses graces & de leur pouvoir. Qu'il vouloit, comme auparavant, & avec la même sincéri-

té, que si Adam eût toujours été fidele, le salut & la sainteté de tous les hommes. Que ce seroit du bon & mauvais usage de ses graces, attaché au choix libre de leur volonté, que dépendroit l'innocence ou la perversion de leurs mœurs, & en conséquence de la bonne ou mauvaise vie, le bonheur ou le malheur de leur état futur après la mort. On connoissoit enfin dans le monde l'étendue de la puissance de Dieu, la souveraineté de son domaine, les attentions de sa providence, les tendresses & l'universalité de sa miséricorde, la sévérité de sa justice, l'infaillibilité de ses oracles, la fidélité de ses promesses, & la certitude de ses menaces.

C'étoit sur ces grands principes de Religion, & sur la foi de ces vérités fondamentales, qu'étoient solidement établis les sentimens intérieurs, & le culte public, par où les familles fideles, distinguées par le titre d'*Enfans de Dieu*, honoroient le Seigneur & méritoient ses complaisances : tandis que les pécheurs & les impies, connus sous le nom d'*Enfans des hommes*, se livroient à tous les désordres qu'entraîne le libertinage de la créance, & essayoient, à force de grands crimes, d'effacer de leurs esprits les vrais sentimens, & d'étouffer dans leurs cœurs la juste crainte de la divinité.

Si la tradition des vérités de la foi & des maximes de la morale, ne s'étendit pas jusqu'à eux, ce ne fut pas sans doute par la faute du Seigneur. De sa part il ne manqua à rien de ce qui dépendoit des soins de sa providence ; & il donna aux descendans de Caïn, comme ensuite aux enfans de Seth, tous

les moyens néceſſaires pour la perpétuer. Le malheur des Caïnites fut d'avoir pour pere un homme corrompu, qui plus occupé à ſe mettre à couvert de la foudre, qu'à garantir ſes enfans de la perverſion, les livra à l'ignorance & à la corruption de leurs cœurs. Malheureux en ce point, mais toujours inexcuſables ; puiſque dans les lumieres de leur raiſon, dans les reproches de leur conſcience, dans les invitations du Seigneur, dans l'exemple même des autres enfans d'Adam, ils avoient plus de moyens qu'il n'en falloit pour rentrer dans la bonne voie, dont ils s'écartoient de plus en plus, avec une pitoyable affectation.

Ainſi la défection d'un ſeul homme, quand il eſt maître d'une famille ou d'un Etat, entraîne communément la multitude dans le précipice ; & ſi d'abord les progrès de l'impiété ne ſont pas ſi rapides, le temps meurit l'ouvrage, & conſomme la perverſion. Ce n'eſt pas à Dieu qu'il faut s'en prendre, ſi les voies de retour ſont plus difficiles, & la docilité bien plus rare. Il s'oppoſe à la naiſſance du mal ; il en ſuſpend les progrès, il parle toujours par ſes oracles ; il invite par ſes graces, il rappelle par l'exemple. Mais les eſprits s'aveuglent, les cœurs s'endurciſſent, l'habitude ſe forme ; & peu-à-peu l'égarement d'un homme devient pour tout un grand peuple une loi déciſive, un culte, une Religion. Les fideles eux-mêmes ſont étonnés que Dieu ſe laiſſe ainſi enlever ſes adorateurs ; ils en ſont preſque ſcandaliſés. Qu'ils remontent à la ſource, qu'ils ſuivent ſa conduite : ils trouveront par tout des attentions & des remedes. Les hommes

Ab ann. mundi 1, ad ann. mundi 1656.

& les rendent inutiles par éducation & par principes. Faudra-t-il que Dieu change au gré de leur folie, l'ordre établi par sa providence, & qu'il n'employe plus de moyens, que ceux qui opéreroient des prodiges?

Ce fut par ces voies funestes que se perdirent dans la race entiere de Caïn, la connoissance & la crainte du vrai Dieu. Par des voies toutes opposées, elles se conservèrent dans la branche des descendans d'Adam, sortie d'un troisieme fils que Dieu lui donna.

Depuis la naissance de Caïn & d'Abel, & apparemment de deux filles, le saint homme occupé de sa pénitence & de ses chagrins, n'avoit point eu d'enfans. Après la mort du plus vertueux de ses deux fils, & la proscription du coupable, il n'avoit songé qu'à pleurer ses malheurs, & à gémir sur la corruption de son sang. Dieu vouloit cependant de fideles adorateurs de son saint Nom, & Abel étant mort sans enfans, c'étoit d'Adam qu'ils devoient naître. Il lui donna ses ordres, & à l'âge de cent trente ans, il devint pére d'un fils. Heve sa mère depuis si long-temps stérile, le nomma Seth, pour faire entendre à la postérité que le Seigneur touché de ses disgraces, lui avoit enfin accordé ce fils, pour lui tenir la place du juste Abel, mort sous les coups d'un frere meurtrier. Ils eurent ensuite d'autres fils & plusieurs filles: mais leurs soins & leurs complaisances s'attachetent sur celui-ci, avec d'autant plus de raison, qu'il étoit l'espérance du Ciel, & la ressource de la foi, éteinte presque dans tous les coeurs. C'étoit sur la tête de cet enfant que devoient

Genes. IV. 25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam: & peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens: Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel quem occidit Cain.

Genes. V. 3. Vixit autem Adam centum triginta annis.

4... Genuitque filios & filias.

3. Et genuit ad imaginem, & similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

Ab ann. mundi 1.
Ad ann. mundi 1656.

passer tous les droits d'aînesse, que Caïn avoit perdus par son crime. C'étoit à lui & à ses descendans d'aînés en aînés, que devoit appartenir la plus belle portion de la terre, & une juste supériorité sur le reste des hommes, qu'Adam lui-même exerça, à titre de chef du genre humain, jusqu'au dernier jour de sa longue & sainte vie.

Le vertueux pere ne fut pas trompé dans son attente. Seth son fils bien aimé, qui lui survécut cent douze ans, conserva précieusement l'innocence des mœurs, & les vérités saintes de la révelation. Les enfans de Seth d'aînés en aînés, en furent les dépositaires, & eurent soin de perpétuer la Religion du vrai Dieu dans leurs nombreuses familles.

Genes. IV. 26. Sed & Seth natus est filius quem vocavit Enos: iste cœpit invocare nomen Domini.

Aux droits & à la piété de Seth, mort à l'âge de neuf cens douze ans, succéda son fils Enos, le premier des Patriarches, qui rassembla les fideles adorateurs de Dieu, & qui donna une forme constante au culte public & aux exercices de la Religion. Enos fut pere de Cainan, Cainan de Malaleel, Malaleel de Jared, Jared de Henoch. Henoch devint pere de Mathusala à l'âge de soixante & cinq ans, & ensuite de plusieurs autres fils & filles, jusqu'à sa trois cent soixante & cinquieme année. Alors il termina parmi les hommes une vie sainte aux yeux de Dieu, & sans passer par l'épreuve de la mort, * il fut enlevé par le Seigneur, & ne parut plus sur la terre.

Genes. V. 22. Et ambulavit Henoch cum Deo.

24. Ambulavitque cum Deo, & non apparuit: quia tulit eum Deus.

* Eccl. XLIV. 16. Hebr. XI. 5.

Mathusala fils d'Henoch, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, fut pere de Lamech, & vécut le plus long-temps de tous les hommes, n'étant mort qu'à l'âge de neuf cens soixante & neuf ans. Lamech son fils

Ab ann. mundi 130, ad ann. mundi 1656.

fils fut pere de Noé, ainſi nommé par Lamech lui-même, parce que cet enfant devant être, ainſi que Dieu le lui avoit fait connoître, fort attaché aux exercices de l'agriculture, il étoit deſtiné à ſoulager ſa famille, & à la conſoler de la ſtérilité de ſes travaux dans une terre ingrate, que le Seigneur, en punition du péché, avoit chargée de ſes malédictions. Noé enfin, après avoir vêcu cinq cens ans, fut pere ſucceſſivement de trois fils, nommés Sem, Cham & Japheth.

Geneſ. V. 29. Vocavitque nomen ejus Noë, dicens iſte conſolabitur nos ab operibus & laboribus manuum noſtrarum, in terra cui maledixit Dominus.

31. Noë verò cùm quingentorum eſſet annorum, genuit Sem, Cham, & Japheth.

C'eût été un triomphe bien glorieux à la grace du Seigneur, & pour les ſaints Patriarches une conſolation bien touchante, ſi durant ce long intervalle de près de quatorze cens trente années, à compter depuis la naiſſance de Seth troiſieme fils d'Adam, juſqu'à celle de Sem premier fils de Noé, la poſtérité de Seth compriſe ſous le nom des Enfans de Dieu, eût été auſſi conſtante dans la foi, que les Caïnites ou enfans des hommes, furent opiniâtres dans l'impiété. Mais bien loin que l'exemple des bons fît impreſſion ſur les méchans, la contagion des malades gagna les membres ſains, & bientôt elle infecta le corps entier; à l'exception cependant des principaux chefs, qui eurent la force de s'en préſerver.

La cauſe du mal fut dès-lors, comme elle l'a toujours été depuis, le mélange des ſains avec les malades. Les poſſeſſeurs de l'ancienne tradition ceſſent d'être en garde contre des alliés ou des voiſins qui l'ont altérée. Après un temps d'éloignement & de fuite, que conſeille le zele dans les premiers jours de la diſceſſion, on ſe raproche inſenſible-

Ab ann. mundi 130, ad ann. mundi 1656.

ment des corrupteurs de la foi ; on s'apprivoise à leur langage. Ce n'est que pour profiter des avantages humains que produit leur société, qu'on rompt le mur de séparation. On se sent assez de force pour n'être point susceptible du mauvais air. La politique, l'intérêt, le plaisir renouent les alliances & rétablissent le commerce. Le mal se communique, & on a le poison dans le cœur sans en sentir les atteintes. On juge favorablement de tout. On ne se croit en droit de condamner personne. On veut laisser aux autres la liberté de penser, & bientôt on entre en communication de privilege, & en société de libertinage. Peu à peu les anciennes idées s'effacent & s'affoiblissent. On s'ennuie du joug de l'autorité dont les autres paroissent affranchis. On ne fait plus qu'un peuple ou une famille avec les corrupteurs du dépôt ; & la foi se trouve réduite à un si petit nombre de fideles, qu'on les méprise ou qu'on les persécute.

Il faut du temps pour amener les choses à ces excès : mais avec le temps la cause de Dieu est trahie, & généralement abandonnée. L'abus opiniâtre des préservatifs & des graces de précaution, rend inutiles les remedes & les graces de guérison. Ce n'est pas que ces remedes ne soient d'eux-mêmes sûrs & efficaces si l'on vouloit en user. Mais l'orgueil met le comble au mal, & l'on ne se croit pas infecté. La miséricorde de Dieu se justifie cependant par la longueur de sa patience. On voudroit qu'il fît des prodiges de toute-puissance, pour éclairer, malgré eux des aveugles volontaires. Mais il doit consulter sa sagesse, & elle ne lui fournit point de ressource

pour des hommes libres & puiſſamment ſecourus, qui choiſiſſent de périr. Sa juſtice éclate enfin; & lorſqu'il ne reſte plus qu'un petit nombre de fideles deſtinés à lui préparer un peuple nouveau, il abandonne tous les impies à la ſévérité de ſes vengeances.

Ab ann. mundi 130, ad ann. mundi 1656.

Ainſi la race de Caïn ayant commencé à ſe multiplier long-temps avant celle de Seth, on ne s'allia pas d'abord. La ſéparation de demeure, la diverſité des mœurs, des coutumes & des uſages, mais ſur-tout la différence de Religion, & la vigilance des principaux chefs de familles, furent des bornes que la piété des Enfans de Dieu ne leur permit pas de franchir ſi-tôt. On les reſpecta durant la vie d'Adam, de Seth & des premiers Patriarches. Mais les Enfans des hommes croiſſoient conſidérablement; leurs familles étoient nombreuſes; les arts fleuriſſoient parmi eux; ils bâtiſſoient des villes; ils vivoient dans l'opulence, dans la liberté, dans les plaiſirs. On voulut voir un Peuple deſcendu du pere commun; on ſe familiariſa avec des impies, qu'on ſe fit un devoir de regarder comme des freres. Ceux-ci avoient mis au monde des filles d'une grande beauté, & d'une impudence encore plus grande. On ſe laiſſa prendre à l'amorce de la volupté, & dès-lors on pût prévoir que les Enfans de Dieu alloient devenir auſſi corrompus, & peut-être plus incorrigibles, que les plus décriés des Enfans des hommes.

Geneſ. VI. 1. Cumque cœpiſſent homines multiplicari ſuper terram, & filias procreaſſent.

D'abord les filles libertines de Caïn ſéduiſirent les juſtes, qui touchés de leur beauté, dédaignerent leurs propres femmes, & voulurent les avoir

2. Videntes filii Dei filias hominum quod eſſent pulchræ, acceperunt ſibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

Ann. mundi 1536.

pour épouſes. Avec ces dangereuſes tentatrices, entrerent dans les familles ſaintes les plus honteuſes abominations, inconnues juſques-là aux enfans de Seth, & familieres à ceux de Caïn. Les premiers fruits & la premiere punition de ces mariages illicites, furent d'abord la naiſſance d'une multitude de géans qui devinrent d'une taille & d'une force monſtrueuſe; mais qui furent des monſtres encore plus effroyables par le débordement de leurs mœurs que par la grandeur déméſurée de leurs corps.

Geneſ. VI. 4. Gigantes erant ſuper terram in diebus illis: poſtquam enim ingreſſi ſunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt, iſti ſunt potentes à ſæculo, viri famoſi.

Depuis ce temps le mal s'augmenta toujours, & devint enfin ſans remede. Il falloit bien qu'il le fût, puiſque la patience infinie de Dieu en fut fatiguée, & enfin contrainte de livrer les coupables aux rigueurs de ſa juſtice. Il voulut cependant par un dernier trait de miſéricorde, les menacer de la foudre, & la faire gronder ſur leurs têtes, avant que de la laiſſer échapper de ſes mains.

Il choiſit pour effrayer les ingrats, un juſte d'une foi éprouvée, d'une innocence ſans reproche, & qu'il étoit réſolu de ſauver dans la ruine de tous les autres. Ce juſte étoit le fidele Noé, âgé pour lors de quatre cens quatre-vingts ans. Le Seigneur lui fit connoître ſon indignation, & il lui découvrit le projet de ſes vengeances. Non, lui dit le Seigneur, je ne puis ſouffrir que des hommes ſi emportés & ſi brutaux, jouiſſent plus long-temps de la vie qu'ils ont reçûe de moi. Je n'y reconnois plus cette ame ſpirituelle, raiſonnable, immortelle, qui devoit les conduire. Je ne vois plus que des hommes de chair, & d'une chair rébelle qui a corrompu toutes ſes voies. En tout temps & en tous lieux leurs

3. Dixit que Deus: Non permanebit ſpiritus meus in homine in æternum, quia caro eſt.

5. Videns autem Deus quòd multa malitia hominum eſſet in terra, cuncta cogitatio cordis intenta eſſet ad malum omni tempore.

Ann. mundi 1536.

pensées se tournent vers le mal, leurs pas les conduisent au crime, leurs desseins sont des projets d'iniquité.

A la vue d'un désordre si universel, le Seigneur contristé & affligé (car c'est sous cette image qu'il se présente lui-même) méconnoissoit dans l'homme l'ouvrage de ses mains. Je me répens, dit-il, de l'avoir fait, & je suis résolu de le détruire. Je ferai périr avec l'homme coupable les animaux de la terre, les reptiles, les oiseaux du Ciel. Ils n'étoient créés que pour l'homme, & ils ne doivent plus subsister après lui. Encore six vingt ans & j'anéantirai tout ce qui respire sur la terre. Pour vous Noé vous avez trouvé grace devant moi. Fidele * & innocent depuis votre jeunesse jusqu'à l'âge avancé où je vous vois, vous qui marchez en ma présence, qui redoutez ma justice, & qui respectez mes loix, je ne veux pas vous confondre avec les coupables. Vous survivrez à tous les hommes que je condamne à la mort; mais tous les hommes périront, & six vingt ans passés j'accomplirai mes vengeances.

Genes. VI. 6. Pœnituit eum quòd hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecùs,

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi à facie terræ, ab homine usque ad animantia, à reptili usque ad volucres cœli: pœnitet enim me fecisse eos.

3 .... Eruntque dies illius centum viginti annorum.

8. Noë verò invenit gratiam coram Domino.

* Eccl. XLIV. 17.

9 ... Noë vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis, cum Deo ambulavit.

Le terme étoit éloigné, & le saint homme qui connoissoit les inclinations bienfaisantes du Seigneur, crut que ses menaces annoncées si longtemps auparavant, feroient trembler les plus hardis, & changer les plus corrompus. Il n'épargna rien pour arrêter le cours du désordre, & pour engager tant de criminels proscrits à mériter par leur pénitence la révocation de leur arrêt. Les * prédications les plus touchantes, les menaces les plus fortes les invitations les plus tendres, tout fut employé; mais avec trop peu de succès pour désarmer le Seigneur.

* 2. Petr. II. 5.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, & repleta est iniquitate.

Ann. mundi 1536.

Après vingt ans de travaux inutiles, & d'exhortations sans fruit, Noé fut averti plus distinctement qu'auparavant, que lui & les enfans qui naîtroient de lui, étoient destinés à repeupler la terre, quand tous ses infideles habitans auroient perdu la vie sous les eaux d'un déluge universel. Il ne fut pas encore instruit des moyens dont le Seigneur étoit résolu d'user pour le soustraire à l'inondation. Mais fidele, sans curiosité, il jugea que cet avis étoit pour lui un ordre de songer au mariage.

Il avoit cinq cens ans. Mais les désordres répandus jusque dans les familles autrefois innocentes, lui avoient fait craindre d'augmenter sur la terre le nombre des coupables, & de fournir aux vengeances du Ciel de nouvelles victimes. Ce fut donc précisément alors qu'il choisit une femme digne de lui, & sur laquelle pussent tomber avec bienséance les privileges promis à sa famille. Deux ans après il en eut un fils nommé Sem, & ensuite un second & un troisieme à qui on donna le nom de Cham & de Japheth.

Genes. V. 31... Noë verò cùm quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham, & Japheth.

Genes. VI. 10. XI. 10.

Il les maria tous trois dans un âge assez avancé, eu égard à nos mœurs; mais ordinaire dans ces premiers temps, sur-tout dans les familles fidelles. Les filles fortunées que le saint Patriarche choisit pour être les épouses de ses fils, se crurent sans doute fort honorées d'être choisies pour une si belle alliance. Mais elles ne connurent tout le bonheur de leur état, qu'au moment qu'enfermées dans un azyle inviolable, elles virent périr autour d'elles leurs amies, leurs parentes, leurs compagnes, & peut-être leurs rivales. En quelque temps que ce

Ann. mundi 1536.

ſoient faits ces mariages, dont on ne peut fixer l'époque tout à fait juſte, il eſt au moins certain que les fils de Noé n'eurent point d'enfans avant le déluge, & que l'Arche ne renferma que huit * perſonnes, Noé & ſa femme, avec les trois fils, & leurs trois épouſes.

* I. Petr. III. 20.

Tandis que le Seigneur faiſoit ainſi les préparatifs de ſes miſéricordes; les Enfans des hommes toujours impénitens, & les Enfans de Dieu corrompus par leurs femmes infidelles, mettoient le comble à leurs iniquités. Ma patience eſt à bout, dit le Seigneur à Noé. Toute la Terre eſt ſouillée d'abominations, & mes regards ne tombent que ſur des crimes. On n'y reconnoît plus ni Maître ni Créateur. Ma Religion s'éteint, mon culte eſt aboli. Le temps de mes vengeances approche, & mes arrêts ſont déſormais irrévocables. Mais ces jours de ſévérité pour les pécheurs, ajouta le Seigneur à Noé, feront pour vous & pour votre famille des jours de ſalut. Ecoutez-moi donc, & exécutez inceſſamment les ordres que je vais vous donner.

Geneſ. VI. 12. Cumque vidiſſet Deus terram eſſe corruptam (omnis quippe caro corrupetat viam ſuam ſuper terram.)

13. Repleta eſt terra iniquitate à facie eorum.

Dixit ad Noë; Finis univerſæ carnis venit coram me... & ego diſperdam eos cum terra.

Faites une Arche de bois ſolides & polis : partagez-la en différens logemens; ayez ſoin de l'induire de bitume au-dedans & au-dehors. Voici ce que vous devez obſerver dans la conſtruction de ce Bâtiment. Vous lui donnerez trois cens coudées de long, cinquante coudées de large, & trente coudées de haut. Vous y ménagerez une ouverture ceintrée d'une coudée de haut pour ſervir de fenêtre à l'édifice. Vous placerez une porte dans l'un des côtés, & vous diſtribuerez toute la capacité du vaiſſeau en trois étages, où vous pratiquerez ſous

14. Fac tibi arcam de lignis lævigatis: manſiunculas in arca facies, & bitumine linies intrinſecùs & extrinſecùs.

15. Et ſic facies eam: Trecentorum cubitorum erit longitudo arcæ, quinquaginta cubitorum latitudo, & trigenta cubitorum altitudo illius.

16. Feneſtram in arca facies, & in cubito conſummabis ſummitatem ejus: oſtium autem arcæ pones ex latere: deorſum cœnacula, & triſtega facies in ea.

Ann. mundi 1636.

ma conduite différens appartemens pour les divers usages à quoi je les destine.

Genes. VI. 17. Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem in qua spiritus vitæ est super cælum.

Universa quæ in terra sunt, consumentur.

18. Ponamque fœdus meum tecum, & ingredieris arcam, tu & filii tui, uxor tua, & uxores filiorum tuorum, tecum.

19. Et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum, masculini sexûs & feminini.

20. De volucribus juxta genus suum, & de jumentis in genere suo, & ex omni reptili terræ secundùm genus suum: bina de omnibus ingredientur tecum, ut possint vivere.

21. Tolles igitur tecum, ex omnibus escis quæ mandi possunt, & comportabis apud te: & erunt tam tibi quàm illis in cibum.

Cet ouvrage étant consommé, j'appellerai les eaux d'un déluge universel. Rassemblées par mon ordre, elles inonderont la surface de la terre. J'y ferai périr tout ce qui respire sous le Ciel. Ni homme ni animaux n'échaperont à ma vengeance. Je ferai du monde une solitude & un desert. Pour vous, Noé, je vous renouvelle mes anciennes promesses, & je ferai mon alliance avec vous. Vous & votre femme, vos enfans, & les femmes de vos enfans, vous entrerez dans l'Arche où je vous destine un azyle. Vous y ferez entrer avec vous, & vous y nourrirez des animaux de toute espece, des oiseaux qui volent dans les airs, des bêtes à quatre pieds, & des reptiles qui vivent sur la terre. Vous les joindrez deux à deux, mâle & femelle, afin d'en conserver l'espece, & d'en remplir ensuite le monde, que je ne prétends pas détruire, mais renouveller. Enfin vous aurez soin de faire dans l'Arche vos magasins, & d'y ramasser pour un temps considérable toutes les provisions nécessaires à votre vie & à celle des animaux.

Les mesures du Seigneur étoient bien prises; & quand par les plus exactes supputations, on n'en auroit pas découvert, ainsi qu'on l'a fait, la proportion & la justesse, on pourroit bien s'en rapporter à l'habileté du grand Maître, qui voulut être lui-même le conducteur & l'Architecte de ce merveilleux édifice.

Des ordres si terribles pour une multitude de coupables condamnés à mort, répandirent bien de

de l'amertume sur la distinction qu'il plaisoit au Seigneur de faire d'un seul juste & de sa famille parmi tant de proscrits. Noé ne put goûter toute la douceur d'un choix si favorable ; & plus zélé que jamais il fit des efforts incroyables pour toucher le cœur de Dieu, en sollicitant la pénitence des hommes. Il obéissoit cependant, & durant vingt ans peut-être que dura la construction de l'Arche, il eut la douleur de fabriquer sous les yeux de tant de téméraires, l'instrument de son salut, sans qu'ils voulussent s'appercevoir que cette Arche secourable à une seule famille, menaçoit toutes les autres d'une perte prochaine.

Genes. VI. 22. Fecit igitur Noë omnia quæ præceperat illi Deus.

A la vûe de cet étonnant édifice, & d'une démarche si bizarre en apparence dans un homme en grande réputation de sagesse & de vertu, quelques-uns ne purent s'empêcher de craindre l'évenement. Mais à demi incrédules, * ils se flatterent trop qu'il étoit encore temps de le prévenir. Ce raisonnement, tout présomptueux qu'il étoit, fut encore celui des plus sages & des moins opiniâtres. L'Arche fut longtemps l'objet des insultes * d'une foule d'insensés, qui jouoient sur le bord du précipice qu'avoit creusé sous leurs pieds l'énormité de leurs crimes. Plus le temps de leur malheur approchoit, plus la joie étoit vive parmi eux, & la débauche insolente. Jamais on ne vit de repas plus tranquilles, & une plus profonde sécurité. Ils étoient sur le point d'être ensevelis sous les eaux, & les mariages se célébroient avec tout le libertinage qu'avoit introduit jusques dans les familles saintes, la passion d'épouser les filles corrompues des Enfans des hom-

* I. Petr. III. 20.

* Matth. XXIV. 38. 39.

Ann. mundi 1656.

mes. Les remontrances ſans ſuccès d'un homme craignant Dieu, furent alors, comme toujours depuis, la cauſe la plus infaillible, & le ſigne le plus prochain de la derniere punition.

Elle arriva enfin cette punition ſi long-temps annoncée, toujours mépriſée, & en effet auſſi formidable qu'elle avoit paru peu à craindre. L'an ſeize cens cinquante-ſix depuis la création du monde, la trois mille deux cens cinquante-deuxieme année avant la naiſſance du Meſſie, peu de jours après la mort de Mathuſala, l'an ſix cens de la vie de Noé, le dix-ſeptieme jour du ſecond mois, commença l'exécution du funeſte arrêt, qui condamnoit à la mort tout ce qui reſpire.

Geneſ. VII. 11. Anno ſexenteſimo vitæ Noë, menſe ſecundo, ſeptimo decimo die menſis.

6. Eratque ſexentorum annorum.

Sept jours avant ce dernier des jours pour tant de victimes prêtes d'être immolées, le Seigneur fit entendre ſa voix à Noé, & il lui donna plus en détail ſes derniers ordres. Parmi tous ces hommes corrompus que je vais détruire, dit Dieu à ſon ſerviteur, je vous ai reconnu juſte & fidele. Exempt du crime commun, vous n'aurez point de part à la calamité générale. Vous donc & votre femme, vos enfans & les femmes de vos enfans, entrez dans l'Arche que vous avez conſtruite par mon ordre, & faites-y entrer avec vous toutes les bêtes dont je veux conſerver l'eſpece ſur la Terre. Vous n'ignorez pas ce qui ſe pratique parmi les deſcendans de la famille ſainte ſur la diſtinction des animaux mondes & immondes qu'il eſt permis ou défendu de m'offrir en ſacrifice; de ces derniers vous en introduirez dans l'Arche ſeulement deux couples mâles & femelles. Pour les animaux mondes qui doivent

1. Dixitque Dominus ad eum: Ingredere tu & omnis domus tua in arcam: te enim vidi juſtum coram me in generatione hac.

2. Ex omnibus animantibus mundis tolle ſeptena & ſeptena, maſculum & fœminam: de animantibus verò immundis duo & duo, maſculum & fœminam.

3. Sed & de volatilibus cœli ſeptena & ſeptena, maſculum & fœminam: ut ſalvetur ſemen ſuper faciem univerſæ terræ.

4. Adhuc enim & poſt dies ſeptem ego pluam ſuper terram quadraginta diebus, & quadraginta noctibus: & delebo omnem ſubſtantiam quam feci, de ſuperficie terræ.

multiplier plus vîte, & se répandre en plus grand nombre, vous en recevrez sept couples mâles & femelles, aussi-bien que des oiseaux du Ciel, dont je ne veux pas que l'espece se perde.

Ann. mundi 1656.

Tout fut exécuté en sept jours selon l'ordre du souverain Maître. Enfin le septieme depuis cette apparition, & le dernier de la vie des hommes, arriva. Le Seigneur alors voyant dans l'Arche les huit personnes dont devoit sortir un monde nouveau, & le nombre des animaux destinés à réparer les ruines de l'ancien, ferma en dehors la porte de l'Arche, en sorte que l'eau n'y pouvoit pénétrer; & se voyant en liberté de punir les coupables sans perdre le juste, il abandonna le monde aux effets de son indignation.

Genes. VII. 5. Fecit ergo Noë omnia quæ mandaverat ei Dominus.

℣. 7.8.9.13.14.15.16.

10. Cumque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

16. Et inclusit eum Dominus de foris.

On étoit vers le milieu du printemps, & depuis plus de seize cens cinquante-cinq ans que le monde étoit créé, on n'avoit point parmi les hommes de connoissance de la pluie. Mais tout-à-coup & dans le même instant, à la parole du Seigneur, l'abysme ouvrit son sein, & toutes les eaux qui y étoient renfermées en sortirent avec impétuosité pour inonder la Terre. Les cataracteres ou fontaines du Ciel furent ouvertes. Une pluie plus effrayante par son abondance & par sa durée, que par la nouveauté du prodige, tomba continuement sur la Terre durant l'espace de quarante jours & de quarante nuits.

11. ... Rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ: & cataractæ cœli apertæ sunt.

12. Et facta est pluvia super terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.

L'inondation fut si grande après ce déluge général, les eaux croissant toujours, sans qu'il y eût un seul moment d'interruption, ni au débordement des eaux souterreines, ni à la chûte de celles qui

17. ... Et multiplicatæ sunt aquæ.

18. Vehementer enim inundaverunt: & omnia repleverunt in superficie terræ.

Aann. mundi 1656.

tomboient du Ciel comme des torrens, que les plus hautes montagnes de tous les Pays du monde furent enfin couvertes, & mêmes surmontées par les eaux de la hauteur de quinze coudées. Les reptiles, les oiseaux, les bêtes de la campagne, les animaux domestiques, tout ce qui respiroit sur la Terre & dans les airs, périrent sans exception, & avec eux tous les hommes, dont l'infidélité trop tard convaincue de la vérité des menaces de Noé, fut ensevelie dans les eaux, sans qu'un seul hors de l'Arche pût trouver une ressource pour échaper au naufrage.

Genes. VII. 19... Opertique sunt omnes montes excelsi sub universo cœlo.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram... universi homines.

22. 23. Remansit autem solus Noë, & qui cum eo erant in arca.

Tous cependant ne moururent pas dans l'opiniâtreté, & les eaux qui les noyerent furent au moins salutaires à la foi d'un petit nombre. Ce furent ceux * que le Sauveur de tous les vrais pénitens, tira après bien des siécles du lieu de leurs souffrances pour les mettre à sa suite en possession du bonheur qu'il leur avoit mérité par sa mort.

* 1. Petr. III. 19. 20.

Après quarante jours les eaux cesserent de tomber du Ciel, & de sortir des entrailles de la Terre. Mais elles continuerent encore long-temps d'en couvrir la surface, & elles demeurerent dans le même état cent dix jours entiers, sans qu'il y eût aucune diminution. Durant ce long espace de cent cinquante jours, l'Arche sous la conduite du Seigneur se soutenoit sur les eaux, au-dessus desquelles elle s'étoit élevée à mesure que l'inondation croissoit.

24. Obtinueruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

17... Et elevaverunt arcam in sublime à terra.

18. Porrò arca ferebatur super aquas.

Le saint Patriarche avec sa famille, frappé de la sévérité de vengeances de Dieu, & touché de ses grandes miséricordes, prioit avec ardeur pour le salut des malheureux qui périssoient sur la Terre:

& il faisoit sentir à ses enfans ce qu'ils devoient craindre ou espérer un jour pour eux-mêmes, selon qu'ils seroient ou reconnoissans, ou ingrats de l'adorable protection qui les déroboit seuls à la ruine de l'univers. Tandis qu'on s'occupoit dans l'Arche de ces salutaires réflexions, en attendant le jour de la délivrance, le Seigneur n'oublioit pas la vertueuse famille qui faisoit le seul l'objet de ses soins, & il songeoit à la mettre en liberté.

Ann. mundi 1656.

Genes. VIII. 1. Recordatus autem Deus Noë, cunctorumque animantium, & omnium jumentorum, quæ erant cum eo in arca.

Cent cinquante jours s'étoient déja passés depuis le commencement du terrible évenement qui venoit de se consommer. Le Seigneur envoya sur la Terre un vent sec & impétueux. Les eaux furent mises dans un grand mouvement, qui les faisoit aller & revenir, se choquer & se briser. Les sources, ou plutôt les réservoirs du Ciel, étoient remplis & refermés. Les gouffres de la Terre recevoient peu à peu dans leur sein les eaux qui s'en étoient échapées, & les y retenoient captives. Au bout de huit jours l'Arche qui avoit été portée sur de hautes montagnes, cessa d'être à flot, & s'y arrêta.

Adduxit spiritum super terram.

3. Reversæque sunt aquæ de terra euntes & redeuntes: & cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

2. Et clausi sunt fontes abyssi, & cataractæ cœli: & prohibitæ sunt pluviæ de cœlo.

4. Requievitque arca

Ces montagnes étoient entre le Nord & l'Orient de la Palestine, vers la source du Jourdain. On les nomma durant long-temps les montagnes d'Armenie, du nom d'Aram fils de Sem, & elles étoient assez voisines de ce qu'on appella depuis la Mésopotamie de Syrie. On reconnoît leur situation telle que nous venons de la décrire, bien loin du Pays qui s'appella ensuite la grande Armenie, par l'habitation des premiers descendans de Sem. Ce fut Aram son fils qui donna son nom à la terre où reposa l'Arche; & Mes fils d'Aram, petit fils de Sem,

Super montes Armeniæ.

Genes. X. 30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

Ann. mundi 1556.

donna le ſien à la Ville de Meſſa, où s'établirent les enfans de Sem, juſqu'à Sephar montagne orientale à la Terre d'Eden, ou à la Paleſtine.

Genef. VIII. 4. Menſe ſeptimo, vigeſimo ſeptimo die menſis.

Au temps de ce premier repos de l'Arche, elle avoit vogué ſur les eaux, à compter depuis le premier jour du déluge, cinq mois & dix jours; le déluge ayant commencé le dix-ſeptieme jour du ſecond mois de l'année, & l'Arche s'étant arrêtée le vingt-ſeptieme jour du ſeptieme mois. Mais il s'en falloit bien qu'il fût poſſible à Noé & à ſes enfans de ſortir de leur Vaiſſeau. La Terre étoit toute couverte des eaux du déluge, & ne paroiſſoit qu'une grande Mer. Près de trois mois ſe paſſerent encore, ſans que les eaux fuſſent écoulées. Ce ne fut que le premier jour du dixieme mois de l'année, qu'on commença à appercevoir le ſommet des montagnes. Noé vit bien qu'il falloit attendre, & que le jour du Seigneur n'étoit pas encore arrivé.

5. At verò aquæ ibant & decreſcebant uſque ad decimum menſem: decimo enim menſe, prima die menſis, apparuerunt cacumina montium.

Ann. mundi 1657.

Il ſe propoſa donc un délai de quarante jours; à compter du premier du dixiéme mois; & alors pour prendre quelque connoiſſance, Noé ouvrant la fenêtre de l'Arche, donna la liberté à un corbeau. L'animal carnacier trouvoit à vivre parmi tant de corps morts dont la Terre étoit couverte; il ne revint point; & cette avanture fit juger à Noé que les eaux étoient déja conſidérablement diminuées. Sept jours après il laiſſa échapper un pigeon dans le même deſſein qu'il avoit eu en envoyant le corbeau. Mais cet oiſeau, ne trouvant point de terrein ſec où repoſer le pied, & les eaux inondant encore la ſurface de la Terre, revint à l'Arche. Il ſe préſenta à Noé qui lui tendit la main & qui le reçût,

6. Cùmque tranſiſſent quadraginta dies, aperiens Noë feneſtram arcæ, quam fecerat, dimiſit corvum.
7. Qui egrediebatur, & non revertebatur donec ſiccarentur aquæ ſuper terram.
8. Emiſit quoque columbam poſt eum, ut videret ſi jam ceſſaſſent aquæ ſuper faciem terræ.
9. Quæ cùm non inveniſſet ubi requieſceret pes ejus, reverſa eſt ad eum in arcam: extenditque manum, & apprehenſam intulit in arcam.

Ann. mundi 1537.

Il attendit encore ſept autres jours, & il envoya le pigeon une ſeconde fois. Il revint ſur le ſoir. Mais il apporta en ſon bec une branche d'olivier dont les branches étoient vertes, & à ce ſignal Noé jugea que les eaux s'étoient enfin tout à fait retirées. Il prit cependant le parti d'avoir patience encore ſept jours, & il envoya le pigeon pour la troiſieme fois. L'animal ne revint plus, & Noé conclut que vraiſſemblablement il pourroit ſans riſque, ſe haſarder à ſortir de l'Arche. Il penſa cependant qu'il n'y étoit entré qu'au jour & au moment qui lui avoient été marqués par le Seigneur, & ſa religion le fit réſoudre à attendre ſes ordres pour en ſortir.

Geneſ. VIII. 10. Expectatis autem ultra ſeptem diebus aliis, rurſum dimiſit columbam ex arca.

11. At illa venit ad eum ad veſperam portans ramum olivæ, virentibus, foliis in ore ſuo: intellexit ergo Noë, quòd ceſſaſſent aquæ ſuper terram.

12. Expectavitque nihilhominus ſeptem alios dies: & miſit columbam, quæ non eſt reverſa ultrà ad eum.

En effet le premier jour du premier mois de l'année qui concouroit avec le premier jour du premier mois de la ſix cent & unieme année de Noé, les eaux s'étoient tout à fait retirées, & Noé ayant ouvert le toît de l'Arche, s'aſſûra par ſes yeux que la ſurfarce de la Terre étoit entierement découverte. Mais il vit en même-temps qu'elle étoit encore trop humide & trop limoneuſe pour pouvoir être habitée. Ce fut pour lui une nouvelle raiſon d'attendre que le Seigneur daignât lui faire connoître ſes volontés : & ce ne fut que le vingt-ſeptieme jour du ſecond mois, que la Terre étant raffermie, & devenue propre à l'agriculture, Noé eût enfin la conſolation qu'il ſouhaitoit avec tant d'ardeur, & qu'il attendoit avec une confiance ſi ſoumiſe.

13. Igitur ſexenteſimo primo anno, primo menſe, prima die menſis, imminutæ ſunt aquæ ſuper terram : & aperiens Noë tectum arcæ, aſpexit, viditque quòd exſiccata eſſet ſuperficies terræ.

18. Menſe ſecundo ſeptimo & vigeſimo die menſis, areſacta eſt terra.

Il y avoit trois cens quatre-vingt treize jours que Noé étoit enfermé dans l'Arche, lorſque le Seigneur lui apparut, & lui dit : Je n'ài pas oublié mes fideles adorateurs. Sortez de l'Arche vous &

15. Locutus eſt Deus ad Noë, dicens :
16. Egredere de arca, tu & uxor tua, filii tui, & uxores filiorum tuorum tecum.

Ann. mundi 1657.

votre femme, vos trois enfans & leur épouses. Faites-en sortir avec vous tous les animaux, tous les oiseaux, tous les reptibles que vous y avez introduits par mon ordre. Répandez-vous sur la Terre, multipliez-vous, & remplissez-la de nouveaux habitans.

Genes. VIII. 17. Crescite & multiplicamini per eam.

A l'instant le Seigneur fut obéi; mais à peine Noé fut-il en liberté, que son premier mouvement le porta à un acte de religion. Plein de piété, de foi, de reconnoissance & d'amour pour Dieu son bienfaiteur, il lui dressa un Autel; & ayant choisi parmi les animaux mondes des victimes agréables au Seigneur, il les lui offrit en holocauste. Dieu les reçût en odeur de suavité; & il voulut même faire connoître à son serviteur qu'il agréoit son offrande. Non, lui dit-il, je ne maudirai plus Terre comme j'ai fait, & je ne la désolerai point en punition des crimes que commettront encore les hommes qui vont l'habiter. Ils sont enclins au mal dès l'enfance. Leurs sens & leurs passions prennent le dessus, & ils ne suivent pas les lumieres de leur raison. Non, encore une fois, je ne condamnerai plus à une ruine générale tout ce qui respire sur la Terre: tandis que le monde durera, les jours & les nuits, l'hyver & l'été, le froid & le chaud se succéderont régulierement. Les différentes saisons venant tour à tour composeront sans interruption le cours des années, & une longue suite de siecles.

18. Egressus est ergo Noë, & filii ejus, uxor illius, & uxores filiorum ejus, cum eo.

19. Sed & omnia animantia, jumenta, & reptilia quæ reptant super terram, secundùm genus suum, egressa sunt de arca.

20. Ædificavit autem Noë altare Domino: & tollens de cunctis pecoribus & volucribus mundis obtulit holocausta super altare.

21. Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, & ait: nequaquam ultrà maledicam terræ, propter homines: sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua: non igitur ultrà percutiam omnem animam viventem sicut feci.

22. Cunctis diebus terræ, sementis & messis, frigus & æstus, æstas & hyems, nox & dies, non requiescent.

Cette consolante promesse fut aussi-tôt suivie des bénédictions abondamment répandues sur Noé & sur ses enfans. Croissez, leur dit le Seigneur, multipliez-vous, & repeuplez la Terre. Que les animaux qui

Genes. IX. 1. Benedixitque Deus Noë & filiis ejus. Et dixit ad eos: Crescite & multiplicamini, & replete terram.

qui l'habiteront, que les oiſeaux du Ciel & les poiſſons de la Mer, reſpectent & craignent l'homme, à la puiſſance duquel ils ſont ſoumis, & pour qui ſeuls ils ont été créés. Vous en ferez uſage pour votre nourriture, ainſi que des fruits des arbres, & des herbes ſalutaires que vous recueillerez dans la campagne. Je n'y mets qu'une exception ; & je veux, que ſans rechercher la raiſon de mes ordres, vous n'en ayez point d'autre de m'obéïr, que le commandement même que je vous fais. Vous vous nourrirez donc de la chair des animaux ; mais vous n'en mangerez point les parties cruës & ſanglantes. En obſervant cette regle, vous pourrez uſer ſans crainte de la liberté que je vous donne.

Geneſ. IX. 2. Et terror veſter ac tremor ſit ſuper cuncta animalia terræ, & ſuper omnes volucres cœli, cum univerſis quæ moventur ſuper terram : omnes piſces maris manui veſtræ traditi ſunt.

3. Et omne quod movetur & vivit, erit vobis in cibum : quaſi olera virentia tradidi vobis omnia.

4. Excepto, quòd carnem cum ſanguine non comedetis :

5. Sanguinem enim animarum veſtrarum requiram de manu cunctarum beſtiarum :

Apprenez à cette occaſion, ou plutôt, déja inſtruit de mes Loix, ſouvenez-vous que l'effuſion du ſang humain eſt un crime impardonnable à mes yeux. Je le vengerai juſques ſur les animaux ſans raiſon qui auront abuſé de leur force contre l'homme qui doit les dominer. Combien plus ſévérement demanderai-je compte à un homme du ſang d'un autre homme, dont il aura ſoüillé ſes mains ? Les hommes ſont freres. Ils ſont tous créés à l'image de Dieu leur Maître & leur Juge. Seul j'ai droit de diſpoſer de leur vie ; & j'ordonne qu'on répande le ſang de tout homme meurtrier, qui aura répandu le ſang d'un homme. C'eſt moi le ſouverain Seigneur de tout ce qui reſpire qui vous en donne la loi.

Et de manu hominis de manu viri & fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicumque effuderit humanum ſanguinem, fundetur ſanguis illius : ad imaginem quippe Dei factus eſt homo.

Fideles à mes ordonnances, jouiſſez de mes bienfaits. Croiſſez, multipliez-vous, repeuplez la Terre, recueillez ſes richeſſes, jouiſſez en paix des fruits

7. Vos autem creſcite & multiplicamini, & ingredimini ſuper terram, & implete eam.

de votre travail. Car je veux faire alliance avec vous & avec tous les hommes dont vous ſerez le réparateur & le pere. J'engagerai ma parole divine, non ſeulement à vous & à vos deſcendans, mais encore aux animaux de toute eſpece que j'ai conſervés dans l'Arche, & qui en ſont ſortis pour ſe multiplier ſur la Terre & dans les Airs. Voici donc l'engagement que je prens.

Je ne punirai plus les péchés des hommes rébelles, comme je viens de les punir, par un déluge univerſel. Je ne ferai plus périr les hommes & les animaux ſous les torrens d'une inondation qui déſole & qui ravage toute la Terre. C'eſt moi, le Seigneur, qui vous en aſſure. Mais je veux vous donner un ſigne & un gage qui calme vos frayeurs, en vous rappellant le ſouvenir de mes promeſſes. Je ferai paroître ce ſigne dans le Ciel, & vous y lirez l'engagement que je prens avec la Terre. Lorſque je couvrirai le Ciel de nuages, mon arc ſe peindra dans les airs. Alors je me ſouviendrai du pacte éternel que j'ai fait avec vous, & avec tout ce qui vit ſur la Terre. Vous vous ſouviendrez vous-même, que je vous ai promis de ne plus faire périr par le déluge ni les hommes, ni les animaux, ni rien de ce qui reſpire.

Telles furent les loix, les promeſſes, & les bienfaits du Seigneur après l'éclat de ſes terribles vengeances. Ainſi après la ruine totale de tous les hommes & de tous les animaux, à l'exception de ceux que l'Arche avoit ſauvés, commença une nouvelle révolution de ſiecles, & pour ainſi dire un monde nouveau, de nouveaux cieux & une nouvelle terre.

Ann. mundi 1657.

Geneſ. IX. 9. Et ego ſtatuam pactum meum vobiſcum, & cum ſemine veſtro poſt vos.

10. Et ad omnem animam viventem, quæ eſt vobiſcum, tam in volucribus quàm in jumentis & pecudibus terræ cunctis, quæ egreſſa ſunt de arca, & univerſis beſtiis terræ.

11. Statuam pactum meum vobiſcum, & nequaquam ultrà interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium diſſipans terram.

12. Dixitque Deus: Hoc ſignum fœderis quod do inter me & vos, & ad omnem animam viventem, quæ eſt vobiſcum in generationes ſempiternas.

13. Arcum meum ponam in nubibus, & erit ſignum fœderis inter me & inter terram.

14. Cùmque obduxero nubibus cœlum, apparebit arcus meus in nubibus.

15. Et recordabor fœderis mei vobiſcum, cum omni anima vivente quæ carnem vegetat: & non erunt ultrà aquæ diluvii ad delendam univerſam carnem.

16. Eritque arcus in nubibus, & videbo illum, & recordabor fœderis ſempiterni, quod pactum eſt inter Deum & omnem animam viventem univerſæ carnis quæ eſt ſuper terram.

17. Dixitque Deus ad Noë: hoc erit ſignum fœderis, quod conſtitui inter me & omnem carnem ſuper terram.

Mais cette terre que les hommes eurent désormais à cultiver, déja frappée de malédictions pour les péchés de leur pere, perdit encore, par l'effet naturel d'une si longue inondation, la meilleure partie de ses ornemens, & sa premiere fertilité. Perte douloureuse pour Noé & pour ses enfans, qui purent faire la comparaison des deux âges; mais perte supportable, si les hommes nouveaux qui succéderent à tant de malheureuses victimes des vengeances du Ciel, ne fussent devenus bientôt semblables à leurs coupables prédécesseurs, & peut-être encore plus méchans qu'eux. Ann. mundi 1657.

Il est vrai que Noé & ses enfans, gardiens de la tradition dont le précieux dépôt s'étoit conservé dans l'Arche avec eux, rendirent publics les grands principes de Religion qu'ils avoient eux-mêmes hérité de leurs peres. Mais malgré des témoignages si authentiques, & les vestiges encore récens de la ruine de l'Univers, ce sacré dépôt ne tarda gueres à s'altérer. La terre étoit à peine lavée dans les eaux que ses habitans entreprirent de la corrompre. On vit se faire, pour la seconde fois, le douloureux partage d'une petite troupe de fideles, dont la foi régla les mœurs, & dont les mœurs honorerent la foi, d'avec une multitude d'incrédules & de prévaricateurs qui se précipiterent dans de nouveaux abysmes, & qui souillerent le monde de mille nouveaux crimes. Le saint Patriarche Noé qui avoit vécu six cens ans avant le déluge, & qui survécut au renouvellement du monde par ses enfans, trois cens cinquante autres années, eut la douleur de laisser la terre, en la quittant, aussi corrompue

Ab ann. mundi 1567, ad ann. mundi 2009.

qu'elle l'avoit été, lorsque Dieu s'étoit résolu à la dépeupler.

Genes. IX. 20. Cœpitque Noë vir agricola exercere terram.

La vie du saint homme fut après le déluge, comme elle avoit été durant six cens ans, toute occupée de l'agriculture, & des soins laborieux que la terre exigeoit pour nourrir ses habitans. Ses trois fils, dont Sem l'aîné au sortir de l'Arche, avoit quatre-vingts-dix-neuf ans, & les deux autres nommés Cham & Japheth, quelques années de moins, aidoient leur saint pere dans ces pénibles exercices. Unis avec lui dans la pratique du culte de Dieu, ils faisoient sur la terre son soutien & sa consolation. Ils étoient destinés à donner au monde de nouveaux habitans; & certes les progrès de la multiplication des hommes ordonnée par le Seigneur, parurent après le déluge se faire bien plus vîte qu'après la premiere création. En un peu plus de cent ans, sans y comprendre Sem fils de Noé, on compte dans la branche de cet aîné jusqu'à cinq générations. Cham second fils de Noë, eût aussi grand nombre de fils & de petits fils dans le même espace de temps. Ceux qu'il importe d'abord de connoître pour la suite de l'histoire, sont Nemrod & Assur. Nemrod fils de Chus, petit fils de Cham, fut un des premiers qui soumit d'autres hommes à ses loix. Infatigable dans les exercices de la chasse, il s'attira par sa force une grande considération, & il fonda le premier Empire de Babylone sur l'Euphrate. De la terre de Sennaar où commandoit Nemrod, sortit Assur fils de Sem, rebuté apparemment des hauteurs & de la tyrannie du Fondateur de Babylone. Il s'éloigna vers l'Orient, où il conduisit une co-

18. Erant ergo filii Noë, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham, & Japheth.

19. Tres isti filii sunt Noë: & ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.

Genes. X. 8. Porrò Chus genuit Nemrod: ipse cœpit esse potens in terra.

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon.

11. De terra illa egressus est Assur, & ædificavit Ninivem.

Ab ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

lonie des descendans de Sem ; & s'étant arrêté sur les bords du Tygre, il y bâtit avec ses compagnons la Ville de Ninive ; & ce sont ces deux Empires qui après plusieurs révolutions, eurent tant de part à celles du Peuple de Dieu.

Enfin Japheth troisieme fils de Noé eut, comme ses freres, une nombreuse postérité ; en sorte qu'environ cent cinquante ans après le déluge, la terre qu'occupoient les descendans de Noé, étoit déja surchargée de la multitude de ses habitans, & ce fut une nécessité qu'ils se séparassent par grandes familles pour peupler les différens pays qui leur étoient destinés. Mais cette séparation générale des hommes, opérée par la confusion des langues, fut précédée environ cinquante ans auparavant d'une autre espece d'invasion, ou plutôt d'injuste usurpation faite par la branche cadette des enfans de Noé sur celle des aînés. Evénement qui étoit d'une bien plus grande conséquence pour le Peuple de Dieu, & qui donne un grand jour à la suite de l'histoire. C'est pour cette raison que Moyse n'a eu garde de l'omettre, & qu'il le raconte même dès son origine. Voici donc comment la chose se passa, cent deux ans après le déluge, & près de cinquante ans avant la construction de la Tour de Babel. Ce fut l'année même de la naissance du fils aîné d'Heber, petit fils d'Arphaxad, fils aîné de Sem, à qui on donna le nom de Phaleg, ou de division, en mémoire de celle qui s'étoit faite alors de la terre d'Eden, entre les enfans de Chanaan, au préjudice des enfans de Sem.

Genes. X. 25. Natique sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eò quòd in diebus ejus divisa sit terra.

Noé, ainsi que nous l'avons dit, avoit eu trois

Ab ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

enfans avant le déluge, Sem l'aîné de tous, Cham le ſecond, & Japheth le troiſieme. Pluſieurs années après le déluge, les enfans de Noé ayant des enfans, & peut-être des petits-fils, Noé avoit planté une vigne; & ayant exprimé le jus des grappes qu'il avoit recueillies, ſans connoître aſſez la force de cette liqueur, juſques-là apparemment tout-à-fait inconnue, il en bût trop, & il s'enyvra. Le ſommeil ſuivit de près. Et dans l'état où il ſe trouva, peu maître de lui-même, il ſe coucha, & il s'endormit.

Geneſ. IX. 20. Et plantavit vineam.

21. Bibenſque vinum, inebriatus eſt, & nudatus in tabernaculo ſuo.

Cham ſecond fils de Noé, & déja lui-même pere de quatre fils, dont le cadet nommé Chanaan étoit le plus méchant & le plus ſemblable à ſon pere, s'apperçût de la ſituation indécente où Noé ſe trouvoit par un accident ſi imprévû. Le malheureux, ſans reſpect, comme ſans pudeur, loin de remédier au mal, courut vîte avertir ſes deux freres, qui n'étoient pas éloignés, & il leur dit avec une eſpece d'inſulte: Venez, mes freres, venez voir notre pere endormi, & couché tout nud dans ſa tente. Sem & Japheth indignés de l'inſolence de Cham, ne daignerent pas lui répondre; & ayant pris un manteau qu'ils portoient tous deux en marchant à reculons, ils le jetterent ſur le reſpectable vieillard; après quoi ſans avoir permis à leurs yeux chaſtes & modeſtes une criminelle liberté, ils le laiſſerent dans un état convenable, & ils reſpecterent ſon repos.

18. Porrò Cham ipſe eſt pater Chanaan.

22. Quod cùm vidiſſet Cham pater Chanaan, verenda ſcilicet patris ſui eſſe nudata, nuntiavit duobus fratribus ſuis foràs.

23. At verò Sem & Japheth pallium impoſuerunt humeris ſuis, & incedentes retrorſum, operuerunt verenda patris ſui: facieſque eorum averſæ erant, & patris virilia non viderunt.

Noé à ſon réveil fut inſtruit de l'inſolence de ſon ſecond fils; & ſubitement inſpiré de ce qu'il devoit faire pour punir un attentat où les droits de

24. Evigilans autem Noë ex vino, cùm didiciſſet quæ fecerat ei filius ſuus minor,

Ab. ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

la nature & ceux de la Religion étoient si outrageusement violés, il s'expliqua en ces termes pleins de mystere, dont le sens ne fut entiérement dévoilé que par l'évenement. Que Chanaan fils de Cham, dit Noé, soit maudit sur la terre; que ce fils déja perverti de Cham son mauvais pere & mon indigne fils, que ses descendans après lui soient réduits à la condition d'esclaves sous la domination de ses freres, & des enfans de ses freres.

Genes. IX. 25. Ait: maledictus Chanaan: servus servorum erit fratribus suis.

Mais ce n'étoit pas assez de punir le crime, il falloit encore récompenser la vertu: & dans ce dessein le saint Patriarche ajouta: Soyez béni, Seigneur Dieu de Sem, mon fils aîné, votre fidele adorateur, & que Chanaan soit son esclave. Que Japheth mon troisieme fils participe aux bénédictions de Sem. Que suivant la signification de son nom, sa nombreuse postérité s'étende, & occupe de grands pays. Pour Sem mon aîné, & le bien aimé de son Dieu, demeurez, Seigneur, avec lui dans ses tabernacles, & rendez un jour sa postérité dominante sur celle de Chanaan, fils de Cham, qui vient d'encourir la juste indignation de son pere.

26. Dixitque: Benedictus Dominus Deus Sem; sit Chanaan servus ejus.

27. Dilatet Deus Japheth, & habitet in tabernaculis Sem; sitque Chanaan servus ejus.

Ce fut ainsi que Noé ne voulant pas faire tomber sa malédiction sur Cham son propre fils, que le Seigneur avoit béni lui-même au sortir de l'Arche, & pour ménager d'ailleurs une grande portion des hommes qui devoient descendre des trois fils aînés de Cham, choisit le dernier, nommé Chanaan, conduit en ce point beaucoup plus encore par l'esprit de prophétie, que par les raisons prises du caractere & des mœurs de Chanaan.

Ab ann. mundi 1656, ad ann. mundi 2009.

Ces paroles prononcées dans un ſaint enthouſiaſme, & qui renferment une prédiction ſi littéralement juſtifiée par le ſuccès, ſont le dernier trait qui nous reſte de la vie du ſaint Patriarche Noé, deſtiné de Dieu à être après Adam le ſecond pere du genre humain. Il vécut trois cens cinquante ans depuis le déluge, & il mourut âgé de neuf cens cinquante; emportant avec lui la gloire d'avoir, ſeul des enfans d'Adam, mérité que le choix de Dieu tombât ſur lui & ſur ſes enfans, & d'avoir ſoutenu cette honorable diſtinction par une vertu capable de la juſtifier à l'univers; mourant avec la confiance qu'inſpire une vie toute conſacrée à maintenir le culte du vrai Dieu, & à tranſmettre ſa religion à ſes deſcendans; mais avec la douleur de voir déja l'idolâtrie & l'impiété dominante parmi les hommes, dont il ſe repentit d'être le pere, & introduite juſques dans le ſein de ſa famille; laiſſant enfin à Sem ſon fils aîné, à l'excluſion de Cham & de Japheth ſes cadets, les droits qu'il avoit lui-même hérités d'Adam ſur la portion de la Terre que ce premier des hommes avoit cultivée, & Seth après lui, comme le domaine & l'héritage des aînés.

Geneſ. IX. 28. Vixit autem Noë poſt diluvium trecentis quinquaginta annis.

29. Et impleti ſunt omnes dies ejus nonagentorum quinquaginta annorum.

C'eſt pour inſtruire les Iſraëlites deſcendans de Sem par les branches aînées, de l'injuſtice de l'uſurpation, & du caractere odieux des uſurpateurs, que Moyſe entre dans un ſi grand détail ſur les malédictions prononcées par Noé contre Chanaan, & ſur le crime qui les avoit attirées à cette race proſcrite.

En effet en aſſez peu de temps la branche de Chanaan fils de Cham, maudit par ſon ſaint pere en

en conséquence de son impudente témérité, se multiplia considérablement dans la Syrie, où les hommes au sortir de l'Arche s'étoient d'abord établis. Chanaan en particulier eut onze enfans, dont sortirent ensuite de nombreuses familles. Mais lorsque cétte branche fut déja devenue formidable par son étendue & par ses entreprises; & que son idolâtrie, jointe à la malédiction du pere commun, l'eût rendue odieuse, elle s'éloigna de toutes les familles qui s'opiniâtrerent à ne se point séparer, & elle alla chercher un établissement avantageux sous la conduite de son pere Chanaan.

Ab ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

Son conducteur choisit bien; il s'arrêta dans le Pays qu'il appella de son nom la Terre de Chanaan, & qu'on appella ensuite la Terre de Promission ou la Palestine. Ce beau Pays, de l'Orient à l'Occident, s'étend depuis le Fleuve du Jourdain, à ses deux rivages, jusqu'à la grande Mer ou la Méditerranée; & du Nord au Midi, depuis le Mont Liban, jusqu'au Torrent de Sehor, ou le Fleuve d'Egypte. Malgré les ravages du déluge, ce canton étoit demeuré le Pays de toute la Terre le plus sain, le plus agréable, & le plus fertile. Chanaan le partagea à ses onze enfans, qui donnerent leur nom chacun à la portion qui fut assignée à sa famille. C'est cette division de la Terre, ainsi que nous l'avons déja remarqué, & non celle qui arriva ensuite à la confusion des langues, qui fit donner le nom de Phaleg au fils d'Heber. C'est encore ce qu'insinue ailleurs l'Historien sacré, lorsque parlant du premier voyage d'Abraham dans ce Pays, il avertit que les Chananéens étoient déja habitans de la

Genes. X. 18... Et post hæc disseminati sunt populi Chananæorum.

Genes. XII. 6... Chananæus autem tunc erat in terra.

Ab ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

Terre dont Dieu lui promettoit la possession.

Cependant les autres enfans des fils de Noé étoient demeurés avec leurs familles aux environs des montagnes d'Arménie, situées au-dessus du Jourdain, à l'Orient & au Nord de la Palestine & du Mont Liban : Pays qui prit alors son nom d'Aram, le dernier des fils de Sem, & qui porta ensuite celui de Syrie. Comme c'étoit sur les montagnes assez voisines de la Terre de Chanaan, habitée par Noé avant le déluge, que l'Arche s'étoit arrêtée après l'inondation, on résolut de s'y étendre d'abord, & de ne s'écarter davantage que quand la nécessité y obligeroit.

Genes. X. 30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

Les enfans de Sem en particulier occupoient le Pays depuis Messa, ainsi appellé du nom d'un des petits fils de Sem nommé Més, jusqu'à la montagne de Sephar orientale à la Terre de Chanaan. Ils y demeurerent cent cinquante ans depuis le déluge ; & s'étant ensuite considérablement multipliés, ils en partirent pour s'étendre dans la Terre de Sennaar, ou dans la Chaldée à l'Orient de la Terre Sainte, Pays appellé depuis la Mésopotamie de Syrie, entre le Jourdain, le Marsias & l'Euphrate. Ils y étoient confondus avec la meilleure partie des enfans de Cham & de Japheth, les deux cadets de Noé, qui s'éloignoient à regret du lieu de leur origine, & qui pour se rendre recommandables avant que de se séparer, entreprirent de bâtir une Ville & une Tour, dont le sommet devoit atteindre le Ciel, & se cacher dans les nues : projet insensé que le Seigneur confondit. Au moment qu'on en pressoit l'exécution avec le plus d'ardeur & d'insolence, il mit entre les Ouvriers une telle diversité de lan-

Genes. XI. ℣ 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

gage, qu'ils ne s'entendirent plus les uns & les autres. Ne pouvant alors ni commander ni obéir, ils furent obligés d'abandonner l'entreprise.

Ce miracle subit & inattendu, fit donner à la Tour le nom de Babel ou de confusion; & il contraignit enfin les enfans d'Adam imitateurs de sa désobéissance, & jusques-là rebelles aux ordres de Dieu, de se séparer par grandes familles, selon le nombre des langues qui s'introduisirent, pour peupler, en se multipliant, toute la surface de la Terre.

Ces langues pouvoient être au nombre de quarante-huit, autant qu'on comptoit de Chefs de famille parmi les enfans de Noé, sans y comprendre Chanaan qui ne se trouva pas à cet évenement. Déja depuis long-temps, ainsi que nous l'avons dit, il s'étoit établi dans le beau Pays d'Eden, auquel il avoit donné son nom. En s'y établissant avec sa famille, dans un temps où tous les enfans d'Adam & de Noé parloient encore la langue de leurs premiers peres, il l'avoit conservée dans le lieu où elle avoit pris son origine. C'est ce que montrent les noms que les Chananéens donnerent à leurs enfans & aux différentes Villes qu'ils bâtirent. Noms Hébreux, qu'Abraham y trouva lorsque le Seigneur lui commanda de voyager dans leur Pays. En sorte que par une providence singuliere de Dieu sur son Peuple, la premiere langue que parlerent les hommes, aussi-bien que les premieres Terres qu'ils occuperent, furent conservées aux enfans d'Abraham par leurs plus grands ennemis & par les plus infâmes Idolâtres.

Mais cette nation future, & déja prédestinée,

Ab ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

n'étoit encore que dans les desseins de Dieu, ou ne subsistoit au plus que dans les Patriarches descendans de Sem, confondus avec les Idolâtres, dont la Chaldée se remplit. Elam un des fils de Sem, s'avança vers l'Orient, & fonda le Royaume des Elamites ou des Perses. Assur autre fils de Sem, fonda, comme nous l'avons dit, la Ville de Ninive, & le premier Empire des Assyriens. Les enfans de Cham tournerent vers le Midi, où Mezraïm fonda le Royaume d'Egypte. Ce fut des Egyptiens que sortirent les Philistins, qui étant remontés vers le Nord, conquirent les Pays voisins de la grande Mer sur quelques-uns des descendans de Chanaan. Pour les enfans de Japheth, ils marcherent du côté de l'Occident où ils peuplerent l'Europe, & les Pays appellés par les Hebreux les Isles des Nations.

Genes. XI. ℣. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27.

Arphaxad étoit l'aîné des enfans de Sem. Il étoit né deux ans après le déluge à la centieme année de son pere, & c'étoit de cet aîné que devoient descendre les Hébreux. Il eut pour fils Salé, pour petit fils Heber, & pour arriere-petits-fils d'aînés en aînés les Patriarches jusqu'à Abraham. Les familles Patriarchales fixerent leur habitation dans la Chaldée aux environs de la Ville de Babylone, construite cinquante ans après la Tour de Babel dans les campagnes de Sennaar, par Nemrod dernier des enfans de Chus fils aîné de Cham. De ce canton sortirent plusieurs Rois ou Seigneurs, aussi enfans de Sem, qui fonderent de petits Etats au midi de l'Euphrate, aux environs du Golphe Persique; d'où ils vinrent après assez long-temps attaquer les Pentapolites, race impie de Chananéens, comme nous

le verrons dans la ſuite. Ce fut enfin dans ce Pays de Sennaar ou de la Chaldée que naquirent, d'Heber fils de Salé, petit fils d'Arphaxad, Phaleg pere de Reu, Reu pere de Sarug, Sarug pere de Nachor, Nachor pere de Tharé, Tharé enfin pere d'Abraham, cet illuſtre & ſaint Patriarche, choiſi de Dieu pour être le fondateur & le pere de la Nation ſainte, de laquelle devoit naître le Meſſie.

Nation privilégiée, qui préférablement à tous les Peuples de la Terre, porta le nom de Peuple de Dieu. Non pas que le Seigneur, en l'adoptant, eût réprouvé les autres, & qu'il eût exclu du ſein de ſa miſéricorde la multitude des hommes, pour réſerver ſes graces à un nombre déterminé de favoris. Tous les enfans de Noé avoient reçû de leur pere les principes de la Foi, les lumieres de la tradition, & la loi de la nature. Ces loix, ces lumieres & ces principes, ſoutenus des graces intérieures qui furent toujours diſtribuées avec bonté & avec ſageſſe par la providence de Dieu, en vûe de la perſonne adorable du futur réparateur, ſuffiſoient, indépendamment de la Loi de Moyſe, à faire autant de fideles adorateurs du vrai Dieu, qu'il y auroit d'hommes au monde depuis Noé juſqu'à Jeſus-Chriſt.

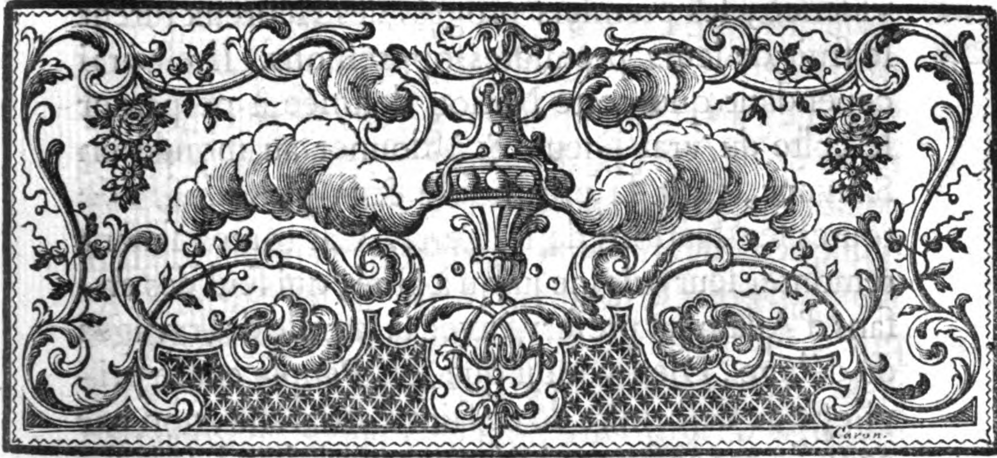
Mais l'abus preſque général de ces moyens de ſalut, & les ravages prodigieux de l'idolâtrie, obligerent le Seigneur à ſe réſerver une Nation ſpéciale, dont il feroit la portion choiſie de ſon héritage. Il ſe propoſoit de veiller ſur elle avec une attention ſinguliere, de la gouverner par des Lois qui ne ſeroient propres que d'elle, & auſquelles

Ab ann. mundi 1657, ad ann. mundi 2009.

seule elle seroit obligée de se soumettre ; de lui confier le dépôt de ses révélations & de ses promesses, négligé partout ailleurs ; de perpétuer par elle l'attente du Messie, & de préparer le monde à sa rédemption ; jusqu'au jour où ce divin Messie, si magnifiquement annoncé, paroîtroit au milieu de son Peuple, pour le bonheur de toutes les Nations, & prendroit naissance du plus pur sang de ses Rois.

C'est en ce sens que la Nation des Hebreux fut honorée du glorieux nom de Peuple de Dieu ; & certainement sa destination, son origine, son aggrandissement, sa religion, son gouvernement, ses loix, ses différentes révolutions, sa décadence même & sa ruine, la caractérisent d'une maniere si marquée, qu'il n'est pas possible de la confondre avec aucun des Peuples du monde.





HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU,

TIRÉE DES SEULS LIVRES SAINTS.



PREMIER AGE.

DEPUIS L'ORIGINE DES HEBREUX sous les Patriarches, jusqu'à leur union en corps de Nation sous la conduite de Moyse.

LIVRE SECOND.



PENDANT que les autres Peuples se formoient avec éclat, & comptoient déja plusieurs Rois, le Peuple de Dieu n'avoit encore que de très-foibles commencemens ; & selon qu'il arrive dans toutes les œuvres où il plaît au Seigneur de signaler sa pro-

vidence, les premiers progrès des Hébreux furent le fruit de leurs premieres oppressions. Il est vrai cependant que cette Nation destinée à perpétuer le culte du vrai Dieu, & à donner au monde un Sauveur, étoit la plus noble & la plus illustre de toutes les Nations de la Terre. Car toutes faisant remonter leur origine jusqu'à Noé, qui seul des enfans d'Adam fut préservé avec sa famille des ravages du déluge, Dieu voulut que son Peuple eût le privilege de descendre de ce saint Patriarche, non par ceux de ces enfans qui s'écarterent d'abord de la foi & de la justice; mais par ces fideles imitateurs de leur saint pere, qui malgré la contagion, se déclarerent toujours les adorateurs du vrai Dieu, & les observateurs de ses saintes Loix. Ainsi depuis Noé, qui lui-même remontoit jusqu'à Adam d'aînés en aînés par Lamech, Mathusalem, Henoch, Jared, Malaleel, Caïnan, Enos & Seth, les plus saints hommes du monde; Sem l'aîné des fils de Noé, Arphaxad, Caïnan, Salé, Hebert, Phaleg, Reu, Sarug, Nachor & Tharé pere d'Abraham, furent de pere en fils les aînés de leurs familles fideles au Seigneur, ou bien substitués à tous les droits des aînés, quand ceux-ci eurent le malheur d'oublier les bienfaits de Dieu, & de s'égarer sans retour dans les voies de l'idolâtrie. Et c'est sur ce droit de primogéniture jointe au mérite de la foi, ainsi que nous l'avons déja remarqué, qu'est fondée la juste prétention qu'eurent ensuite les descendans d'Abraham à la Terre de bénédiction, appellée depuis la Terre de Chanaan, où les premiers peres du genre humain avoient commencé de vivre,
&

& où le séjour délicieux du premier des hommes avoit été placé, comme dans le plus beau & le plus fertile pays du monde.

Il s'en falloit bien que Tharé pere d'Abraham, sous lequel le Seigneur Dieu jetta les premiers fondemens de son ouvrage, ne fût en état de faire valoir de pareilles prétentions. Ce n'étoit point un de ces premiers conquérans qui bâtirent des villes, & qui établirent leur domination, soit par la supériorité de leurs forces, soit par la soumission volontaire d'une multitude d'hommes épars qui cherchent un Chef pour les gouverner, & qui ne pouvant regner tous, se donnent un Maître de concert. C'étoit un honorable pere de famille, dont le mérite devant le Seigneur, & apparemment l'humiliation devant les hommes, fut d'avoir conservé, * ou du moins recouvré l'intégrité de la foi & l'innocence des mœurs, malgré la corruption générale, qui faisoit parmi les hommes des progrès presqu'aussi rapides que la multiplication des hommes même. Il avoit des biens & des possessions assez abondantes; il étoit riche, comme on l'étoit dans ces temps-là, en troupeaux, en domestiques, en bestiaux, en or, & en argent. Mais il n'avoit rassemblé sous sa domination ni peuples ni sujets. Tout son pays étoient ses pâturages, tout son Empire se réduisoit au gouvernement de sa famille, & il n'habitoit point d'autres palais que ses pavillons & ses tentes.

* *Josue*, XXIV. 2.

Etabli dans la Chaldée, ou la terre de Sennaar, à quelque distance de la rive occidentable de l'Euphrate, il fut pere de trois fils & d'une fille. L'aîné

Genes. XI. 26. Vixitque Thare septuaginta annis, & genuit Abram, & Nachor, & Aran.

Ann. mundi 2009.

Genes. XI. 27. Porrò Aran genuit Lot.

des fils nommé Aran, vint au monde sa soixante & dixieme année de son pere Tharé ; on ne sçait pas précisément l'âge qu'il avoit à la naissance de Nachor le second de ses fils ; mais il étoit âgé de cent trente ans, lorsque la seconde de ses femmes lui donna Abram, le fils de bénédiction, auquel étoient attachées les promesses du Seigneur. Enfin à l'âge de cent quarante ans il eut une fille nommée Saraï, d'une autre femme que celle qui fut mere d'Abram, & apparemment la derniere de ses épouses. Une des plus grandes attentions du saint Patriarche, & celle en effet qui méritoit le plus de l'être dans ces temps de perversion, fut de choisir des établissemens à ses fils, où ils ne trouvassent point de scandales à leur foi, & de pieges à leur vertu. Aran l'aîné des trois fut marié d'assez bonne heure ; & outre un fils nommé Lot, il eut deux filles appellées Melcha & Jescha. Cet aîné étant mort dans la Chaldée, où il avoit pris naissance, Tharé se chargea de l'éducation des enfans, & fit épouser à Nachor son second fils, Melcha l'aînée des filles d'Aran, qui devint par cette alliance la femme de son oncle. Pour Jescha la cadette des filles d'Aran, on ignore sa destinée, & les mémoires qui nous restent de ces temps éloignés n'en font plus aucune mention. Tharé voulut aussi établir Abram le dernier de ses fils ; & ne trouvant que difficilement où placer sûrement son choix hors de sa propre famille, tant l'idolâtrie avoit fait de ravages dans ce pays, le premier peuple depuis la confusion des langues, il consulta le Seigneur ; & l'usage étant encore depuis le déluge, que les freres pussent épou-

28. Mortuusque est Aran ante Thare patrem suum, in terra nativitatis suæ, in Ur Chaldæorum.

29. Duxerunt autem Abram & Nachor uxores: nomen uxoris Abram, Saraï: & nomen uxoris Nachor, Melcha filia Aran, patris Melchæ, & patris Jeschæ.

ſer celles de leurs ſœurs qui n'étoient pas de la même meré qu'eux, il ſe détermina à faire le mariage d'Abram ſon cadet avec ſa derniere fille nommée Saraï, plus jeune de dix ans qu'Abram ſon frere & ſon époux.

Ann. mundi 2081. Thare 202. Abram 72.

Telle étoit la ſituation de la pieuſe famille. Mais Tharé qui en étoit le chef ſe voyoit déja vieux; ſon fils aîné étoit mort; Lot ſon petit fils n'avoit pas encore l'âge d'être établi; Nachor ſon ſecond fils paroiſſoit peu attaché à lui; & l'étoit peut-être encore moins au culte du vrai Dieu; Abram enfin ſon dernier fils, quoique marié depuis longtemps, n'avoit point de poſtérité, parce que ſon épouſe Saraï étoit ſtérile. Il conſidéra d'ailleurs que dans lui, comme dans l'héritier de Sem & d'Heber, ſe réuniſſoient les promeſſes faites depuis longtemps aux Patriarches ſerviteurs de Dieu, & que le pays où il habitoit, fort mal ſain par le ſoufre & par le bitume qui en faiſoient une terre de feu, pouvoit être la cauſe de la mort d'un de ſes fils, & de la ſtérilité de ſa fille. Il prit donc la réſolution de s'éloigner avec ſa famille de cette région enflammée, & de ſe retirer dans la terre de Chanaan. Le ſaint homme ne voulut rien faire cependant ſans propoſer ſon deſſein à ſes enfans, ſoit qu'il fût bien aiſe d'éprouver leur attachement à ſa perſonne, ſoit qu'il eût déja des preuves que tous n'étoient pas également diſpoſés à le ſuivre. Nachor en effet ſe déclara nettement, & demeura à Ur de Chaldée; d'où cependant peu d'années après, ſon pere étant mort, il ſortit auſſi pour venir s'établir au même lieu où s'étoit arrêtée ſa famille.

Geneſ. XI. 30. Erat autem Saraï ſterilis, nec habebat liberos.

31. Tulit itaque Thare Abram filium ſuum, & Lot filium Aran, filium filii ſui, & Saraï nuram ſuam, uxorem Abram filii ſui, & eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan: veneruntque uſque Haran, & habitaverunt ibi.

Ann. mundi 2081.

Abram n'en usa pas de la sorte. Il aimoit son pere, & il n'étoit pas de caractere à vouloir l'abandonner dans son extrême vieillesse. Mais outre les inclinations du respectable vieillard, qui étoient pour lui des loix indispensables, il avoit encore à exécuter les ordres précis du Seigneur son Dieu, qui ne lui laissoient pas la liberté de choisir. Car ce fut dès-lors que le Seigneur commença à se montrer à lui par le ministere des saints Anges, & à lui faire entendre sa voix d'une maniere sensible avec une admirable condescendance; dont le serviteur toujours obéissant & soumis, ne l'obligea jamais à se repentir. Tharé méditoit encore le pro-

Act. VII. 2. 3. 4.

jet de son départ, lorsque Dieu apparut à Abram, & lui dit: sortez du pays qui vous a donné la naissance; éloignez-vous de la contagion & de l'idolâtrie dont vos alliés & vos proches sont infectés. Partez sans retardement & venez dans le pays sur lequel je vous ferai connoître mes desseins quand vous y serez arrivé. Le Seigneur ne lui révéla rien de plus, parce qu'il ménageoit à son serviteur le mérite de l'obéissance; mérite qui croît presque toujours à mesure, ou de la difficulté de l'exécution, ou des mystérieuses ténèbres dont le commandement est enveloppé. Abram instruit de la sorte, ne songea plus qu'à fortifier son généreux pere dans la résolution qu'il avoit prise de se retirer en Chanaan: Tharé pere & chef de la troupe, étoit alors âgé de deux cens deux ans; Abram en avoit soixante & douze, & Saraï son épouse soixante & deux. Lot fut aussi du voyage; & tout étant préparé, équipages, troupeaux, meubles &

argent, on se mit en marche, dans l'espérance d'atteindre à petites journées la terre de Chanaan que Tharé avoit choisie pour sa retraite. Mais après avoir fait plus de la moitié du chemin, on fut arrêté par les infirmités & la foiblesse de Tharé. On fut obligé de se fixer à Haran ville située au Nord de la Chaldée, où Tharé & sa famille fit un établissement assez avantageux parmi des Peuples inconnus, & par-là même moins capables que ses propres parens & ses alliés à infecter ses descendans du poison de leur infidélité. Le séjour des pieux étrangers dans cette nouvelle demeure, n'avoit encore duré qu'un peu moins de quatre ans, lorsque le Seigneur Dieu appella à lui le vénérable vieillard Tharé âgé de deux cens cinq ans, comblé des mérites d'une foi pure, généreusement conservée dans les plus séduisantes tentations; & laissant à celle de son fils de bien plus grandes épreuves à soutenir & des prodiges bien plus merveilleux à opérer.

Ann. mundi 2081.

Genes. XI. 32. Et facti sunt dies Thare ducentorum quinque annorum, & mortuus est in Haran.

Ann. mundi 2084.

Nachor aîné d'Abram, & second fils de Tharé, quelque temps avant cette mort, qu'il prévoyoit bien n'être pas éloignée, s'étoit rendu à Haran avec sa famille auprès de son pere. Mais Abram ne demeura avec son frere, qu'autant de temps qu'il plût à Dieu de le laisser dans l'incertitude de ses desseins. Ce temps ne fut pas long: il eut à peine rendu les derniers devoirs au saint Patriarche, & employé deux mois entiers dans le deüil, suivant l'usage du temps & du pays, que le Seigneur lui fit entendre sa voix, & lui parla de la sorte, lorsqu'il étoit sur la fin de sa soixante quinziéme an-

Ann. mundi 2084.

née. Le séjour que vous avez fait à Haran, & les faveurs que vous y avez reçûes de moi, vous font regarder cette terre comme une seconde patrie. Vous y occupez la maison de votre pere, & vous y vivez en société avec votre frere Nachor & sa famille moins fidele que vous. Ce n'est pas-là que je vous veux. Sortez de ce pays; quittez l'établissement que Tharé y a fait; abandonnez Nachor & ses enfans; continuez la route que vous n'avez interrompue qu'en considération de votre pere vieux & infirme; venez dans le pays sur lequel je m'expliquerai à vous, quand vous y serez entré. Apprenez seulement que je vous destine à être le pere & le fondateur d'un grand Peuple; que je vous comblerai de bénédictions; que je rendrai votre nom illustre, & que vous serez le béni du Seigneur. Je bénirai ceux qui vous béniront; je maudirai ceux qui vous maudiront, & c'est en vous que seront bénies toutes les Nations de la terre.

r Genes. XII. 1. Dixit autem Dominus ad Abram: Egredere de terra tua, & de domo patris tui, & veni in terram quam monstrabo tibi.

Genes. XII. 2. Faciamque te in gentem magnam, & benedicam tibi, & magnificabo nomen tuum, erisque benedictus.

3. Benedicam benedicentibus tibi, & maledicam maledicentibus tibi; atque in te benedicentur universæ cognationes terræ.

Ces consolantes paroles du Seigneur promettoient à Abram les plus insignes faveurs; une grande postérité, les richesses, la force, la santé, les honneurs, une longue & belle vie; sa constante & infatigable protection; & elles étoient surtout un renouvellement autentique des promesses faites aux premiers hommes d'un libérateur futur qu'on annonce à Abram devoir naître de son sang, & répandre ses lumieres avec ses mérites sur tous les peuples du monde. Une révélation si glorieuse trouva dans Abram un cœur reconnoissant, & des ordres toujours obscurs n'en firent point un rebelle. On lui promettoit de grandes choses; mais

on l'envoyoit dans une terre étrangere, sans lui marquer où il devoit fixer sa demeure. Plein de foi sur la certitude des promesses, & sans inquiétude sur l'obscurité des voies de son Dieu, il se détermina à partir, & il conduisit avec lui Lot son neveu, fils de son frere, & la vertueuse Saraï son épouse. Pour Nachor, il craignoit la fatigue des voyages, & il n'avoit pas mérité d'avoir part aux faveurs promises à son cadet. Il trouvoit avantageux son établissement de Haran, & il ne voulut pas le quitter.

Ann. mundi 2084.

Genes. XII. 4. Egressus est itaque Abram, sicut præceperat ei Dominus, & ivit cum eo Lot: septuaginta quinque annorum erat Abram cùm egrederetur de Haran.

5. Tulitque Saraï uxorem suam, & Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, & animas quàs fecerant in Haran: & egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cùmque venissent in eam,

Le terme où tendoit Abram ne demandoit pas plus d'un mois d'une marche ordinaire, malgré les détours qu'on étoit obligé de prendre, faute de ponts sur lesquels on pût traverser le Jourdain; mais comme il conduisoit avec lui sa femme, ses domestiques, ses troupeaux qui s'étoient considérablement accrus, aussi-bien que ceux de Lot, durant les quatre années de leur séjour à Haran, on n'arriva à Sichem Ville de Chaanan, qu'un peu plus de deux mois après le départ, sur la fin de l'année, lorsqu'Abram étoit déja entré dans la soixante-seizieme année de son âge.

Le saint homme destiné à voyager toûjours, jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur de le fixer, étant arrivé dans le pays occupé depuis long-temps par la race maudite de Chanaan, & destiné à la sienne, s'arrêta quelque temps aux environs de Sichem, dans un lieu dont les agrémens l'inviterent à faire reposer sa troupe, & qu'on appelloit la belle vallée, la vallée de Savé, ou la vallée du Roi; située à l'Occident du Jourdain en tirant vers le Midi. Ce fut-là que

6. Pertransivit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem: Chananæus autem tunc erat in terra.

Ann. mundi 2084.

le saint Patriarche éprouva d'une maniere bien sensible, que les sacrifices de l'obéissance sont toujours récompensés. Le Seigneur son Dieu lui apparut pour la troisieme fois, & il lui dit : Cette terre où vous voyagez, Abram, sera occupée par vos descendans, & j'en réserve la possession à votre postérité. Après ce peu de mots, la voix céleste cessa de se faire entendre, & laissa l'humble serviteur dans l'admiration des secrets jugemens de son Dieu, dont la conduite sur lui-même, & les desseins sur ses enfans, ne lui étoient encore qu'imparfaitement connus. Il pénétroit bien cependant en rapprochant l'une de l'autre, les différentes révélations dont il avoit déja été honoré, qu'étant entré dans les droits de la primogéniture, que devant être le pere d'un très-grand peuple, duquel devoit naître le Sauveur de toutes les Nations, & que la terre de Chanaan étant destinée à ses descendans, Dieu avoit sur lui de grands desseins pour le bonheur du monde, & demandoit de lui une inviolable fidélité. Dans ces consolantes pensées, pour consacrer au Seigneur cette terre de bénédiction, peuplée alors d'infideles ; & pour marquer sa reconnoissance à son bienfaiteur, il éleva en cet endroit un Autel, où il sacrifia au Seigneur qui avoit daigné se montrer à lui, & lui révéler les desseins de sa miséricorde.

7. Apparuit autem Dominus Abram, & dixit ei : Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.

Ann. mundi 2085.

Abraham ne resta qu'environ un mois dans la belle vallée de Savé ; & sur la fin du premier mois de l'année, peut-être dans la crainte des inondations, il s'avança entre l'Orient & le Midi, jusques sur une haute montagne qui avoit Bethel à l'Occident,

Genes. XI. 8. & inde transgrediens ad montem, qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, & ab oriente Haï : ædificavit quoque ibi altare Domino, & invocavit nomen ejus.

dent, & Haï à l'Orient. Comme la saison étoit fâcheuse, il y fit dresser sa tente; & parce qu'il se proposoit peut-être d'y séjourner, il y éleva un nouvel Autel en l'honneur de son Dieu, pour lui offrir ses sacrifices, & à dessein de laisser dans ce Pays d'illustres monumens de sa religion. Il en fit en cet endroit les exercices à la vûe des Idolâtres, & il y invoqua le Seigneur durant le second mois de l'année. Il y seroit peut-être demeuré plus long-temps, quoiqu'étant toujours sous des tentes, il ne parût pas avoir dessein d'y faire d'établissement durable. Mais le Pays étoit menacé d'une famine générale. Il prévit bien qu'un étranger, comme lui, qui n'adoroit pas les fausses divinités du Pays, ne trouveroit aucun soulagement parmi ces Infideles. Il quitta donc son séjour, & il s'approcha insensiblement de l'Egypte, en s'avançant toujours vers le Midi, pour être à portée de s'y retirer, au cas que les espérances de la récolte vinssent à manquer tout-à-fait, & que la famine désolât le Pays. Les allarmes d'Abram ne furent que trop justifiées. La moisson d'orge fut tout-à-fait desespérée, & celle de froment ne promettoit pas davantage. Il se détermina enfin à entrer dans l'Egypte en qualité de voyageur & d'étranger, sçachant bien que ce Royaume ne devoit pas être pour toujours sa demeure, ni celle de sa famille. Avec Abram chef du Peuple de Dieu, la Nation toute entiere fut censée entrer en Egypte. Et c'est de ce jour précis, quinzieme du premier mois de l'année Mosaïque, jour qui fonde une époque remarquable dans l'histoire des Hebreux, que Moyse * leur premier Historien

Genes. XII. 9. Perrexitque Abram vadens, & ultrà progrediens ad meridiem.

10. Facta est autem fames in terra: descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi: prævaluerat enim fames in terra.

* *Exod. XII. 40. 41.*
* *Gal. III. 17.*

Ann. mundi 1085.

compte les quatre cens trente ans qu'ils demeurerent dans l'Egypte, jusqu'au jour où sa Nation prodigieusement multipliée, en sortit en corps au même jour du mois, & à la même ferie de la semaine, pour aller prendre possession de la Terre promise à Abram, & déja consacrée par ses premiers sacrifices.

Ce ne fut pas cependant sans de grandes inquiétudes & de sages précautions, qu'Abram fit les préparatifs de son voyage pour l'Egypte. Il n'ignoroit pas qu'il alloit dans un Pays où une belle femme couroit de grands risques, & où un homme qui passeroit pour son mari, auroit tout à craindre. Mais il ne pouvoit se défendre de conduire avec lui Saraï. Elle étoit âgée de soixante & six ans; & par une providence singuliere du Seigneur, elle avoit conservé toute la fleur de la jeunesse, & tous les agrémens de la beauté. Que ferons-nous, Saraï, lui dit tendrement son époux. Vous êtes belle, & nous allons en Egypte. Quelle espérance de conserver tout à la fois & votre honneur & ma vie, parmi des hommes Idolâtres & voluptueux? Malgré toutes les précautions de votre modestie, ils vous verront, & ils seront enchantés. Peu accoutumés à se défendre contre des attraits si puissans, ils voudront vous posséder; & parce que me croyant votre mari, il me regarderont comme un obstacle à leurs desseins, ils ne manqueront pas de se défaire de moi, pour être en liberté de disposer de vous. Dans de si tristes conjonctures, nous n'aurions que des sujets de crainte; si la protection de notre Dieu ne nous permettoit pas de tout espérer.

Genes. XII. 11. Cùmque propè esset, ut ingrederetur Ægyptum, dixit Saraï uxori suæ: Novi quòd pulchra sis mulier.

12. Et quòd cùm viderint te Ægyptii, dicturi sunt: Uxor ipsius est: & interficient me, & te reservabunt.

13. Dic ergo obsecro te, quòd soror mea sis: ut benè sit mihi propter te, & vivat anima mea ob gratiam tui.

Prenons donc les mesures que nous pouvons prendre innocemment, & attendons le reste du Seigneur. Vous êtes ma sœur & mon épouse. Quand on vous interrogera sur ce que vous m'êtes, ne parlez point de votre qualité d'épouse, & répondez simplement que vous êtes ma sœur. Vous ne ferez rien en cela qui soit contraire à la plus exacte sincérité, & vous n'êtes pas obligée de vous expliquer davantage. Par cet innocent artifice vous retirerez votre époux du danger de la mort, & dans le péril qui pourroit vous menacer vous-même, le Seigneur votre Dieu, protecteur de l'innocence ne vous abandonnera pas. Saraï pleine de confiance au Seigneur, sur la parole d'un époux dont elle voyoit presque toutes les démarches signalées par un prodige, ne trouva plus de risque, où sans un secours miraculeux elle auroit dû tout craindre. On se mit en marche après ces précautions, & on ne fut pas long-temps sans en éprouver la nécessité & la sagesse.

Genes. XII. 14. Cùm itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quòd esset pulchra nimis.

A peine Saraï eut-elle paru dans l'Egypte, que les Habitans furent charmés de sa beauté, & crurent la conquête digne de leur Souverain. Ils allerent sans tarder faire leur cour à Pharaon d'une si heureuse rencontre. Ils lui exagererent autant qu'ils purent les attraits de l'étrangere; & ils le flatterent si agréablement sur la facilité qu'il auroit de s'en rendre le maître, que sans autre examen, il la fit enlever & conduire dans son Palais. Il est des maux qui pour être prévus, n'en sont pas de moins sensibles blessures. Abram aimoit tendrement son épouse, quoiqu'elle ne lui eût point encore donné

15. Et nuntiaverunt principes Pharaoni, & laudaverunt eam apud illum: & sublata est mulier in domum Pharaonis.

Ann. mundi 2085.

d'enfans, & il en étoit tendrement aimé. Sa douleur égala son inquiétude; & son inquiétude auroit été sans bornes, si sa confiance en Dieu, qui l'avoit engagé à s'exposer au péril, ne l'eût soutenu dans l'occasion la plus critique où un Serviteur du vrai Dieu, & un homme d'honneur peut être exposé. Cependant il se posséda assez pour dissimuler & pour espérer, depuis le moment où on lui enleva son épouse, jusqu'à celui où son thrésor lui fut rendu avec tout son prix. On lui avoit demandé quelle étoit cette femme, & quel intérêt il pouvoit y prendre. C'est ma sœur, avoit-il répondu; elle voyage avec moi, pour se soustraire à la famine qui désole le Pays où nous habitons. Sur cette réponse on la lui enleve; il ne résiste point; & un dénouement plus qu'humain étant nécessaire pour conserver l'honneur de son épouse & le sien, il connoît son Dieu, il ne se reproche rien, & il se promet un miracle. Il ne lui manqua pas. Mais Dieu le lui fit attendre, & acheter bien cherement dans une conjoncture, où l'attente du remede, pour peu qu'il differe, est un violent supplice. Son épouse étoit au pouvoir des Egyptiens, qui la regardoient déja comme leur future Reine, & qui avoient pour elle tous les égards que demandoit le rang où ils croyoient la voir monter, dès que selon les usages du Pays on l'auroit préparée à être conduite au Souverain. La considération qu'on avoit pour la sœur, se répandit jusques sur le frere. En moins de rien, il se vit riche en moutons, en bœufs, en ânes, en chameaux, en esclaves de l'un & de l'autre sexe. C'étoient des biens en abondance: mais ils ne le dé-

Genes. XII. 14. Abram verò benè usi sunt propter illam: fueruntque ei oves, & boves, & asini, & servi & famulæ, & asinæ, & cameli.

Ann. mundi 2085.

dommageoient pas de celui qu'il avoit perdu, & tant de faveurs n'étoient gueres propres à calmer ſon inquiétude. Dieu ſeul le pouvoit, & il le fit enfin d'une maniere à ne pas laiſſer ignorer aux Egyptiens l'intérêt qu'il vouloit bien prendre à ces illuſtres étrangers. Il s'arma de ſes fleaux les plus ſenſibles. Le Roi d'Egypte & toute ſa maiſon en furent frappés. Il fit connoître au Prince raviſſeur la cauſe de la punition; & il lui découvrit que l'enlevement de Saraï, épouſe d'Abram attiroit à ſa perſonne & à ſa famille les maux inconnus dont ils étoient affligés. La playe étoit trop douloureuſe pour n'en pas chercher le remede dans la réparation de l'offenſe. Pharaon fit appeller Abram, & il lui dit un peu émû. Que vous ai-je fait pour me traiter avec ſi peu de ménagement, & pour me livrer à l'indignation de votre Dieu? Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que Saraï étoit mariée, & que vous étiez ſon époux? Vous avez répondu qu'elle étoit votre ſœur. Je m'en ſuis tenu là, & je l'avois deſtinée à devenir mon épouſe. Cependant votre Dieu me punit en ennemi, & me fait ſentir les plus rudes coups de ſa colere. Allez, je vous remets votre femme entre les mains, ſans qu'elle ait rien ſoufferte de ma part qui doive vous la rendre moins aimable & moins chere. Reprenez la, & retournez avez elle. Après ce peu de mots, ſans attendre la réponſe ni les excuſes d'Abram, Pharaon ordonne à ſes gens de laiſſer à l'étranger tous les biens qu'il lui avoit fait donner durant ſon ſéjour, & de le conduire avec ſa femme & tout ſon monde dans un canton plus éloigné de ſa capitale & de ſa Cour.

Geneſ. XII. 17. Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus propter Saraï uxorem Abram.

18. Vocavitque Pharao Abram, & dixit ei: Quidnam eſt hoc quod feciſti mihi? quare non indicaſti quòd uxor tua eſſet?

19. Quam ob cauſam dixiſti eſſe ſororem tuam, ut tollerem eam mihi in uxorem? Nunc igitur ecce conjux tua, accipe eam & vade.

20. Præcepitque Pharao ſuper Abram viris: & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.

Ann. mundi 2085.

Abram ne délibera pas à exécuter ses ordres; & quoiqu'à couvert sous la protection d'un Roi qui le regardoit désormais comme l'ami de Dieu, il ne demeura dans l'Egypte qu'autant de temps que la famine, qui affligeoit le pays de Chanaan, le forçoit de s'en tenir écarté. La récolte qui y fut abondante environ six mois après son départ, l'invita à y rentrer, & il s'y rendit avec Saraï son épouse, Lot son neveu, & tous les biens dont le Roi d'Egypte l'avoit enrichi en troupeaux, en or, en argent & en esclaves. Il retourna par le même chemin qu'il avoit tenu en allant; & de l'Egypte située au Midi, il s'avança au Nord jusqu'à Bethel, au même endroit où il avoit d'abord bâti un Autel au vrai Dieu, entre Bethel & Haï. Son dessein n'étoit peut-être pas de s'arrêter dans ce canton de la Terre promise; mais sa reconnoissance & sa religion le reconduisirent auprès de son Autel, pour y faire au Seigneur son Dieu de nouveaux sacrifices, après les bienfaits signalés qu'il venoit d'en recevoir.

Genes. XIII. 1. Ascendit ergo Abram de Ægypto, ipse & uxor ejus, & omnia quæ habebat & Lot cum eo ad Australem plagam.

2. Erat autem dives valdè in possessione auri & argenti.

3. Reversusque est per iter, quò venerat, à meridie in Bethel, usque ad locum ubi priùs fixerat tabernaculum inter Bethel & Haï.

4. In loco altaris quod fecerat priùs, & invocavit ibi nomen Domini.

5. Sed & Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium & armenta, & tabernacula.

Cependant comme les biens d'Abram & de Lot son neveu étoient fort augmentés, sur-tout par l'abondante multiplication de leurs troupeaux, & qu'ils avoient tous deux grand nombre d'esclaves, de tentes & de pavillons, on songea à s'établir commodement; mais toujours de maniere qu'on ne s'éloignât pas beaucoup, & qu'on ne cessât point de faire tous ensemble une seule famille, unie par les liens d'un même sang, & plus encore par les nœuds de la même Religion. Le projet étoit beau, & dès deux côtés il étoit sincere. Mais l'oncle & le neveu étoient riches. L'un & l'autre avoient leurs

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul: erat quippe substantia eorum multa, & nequibat habitare communiter.

domestiques & leurs bergers. Le terrein dont ils s'étoient accommodés en ce canton avec les Chananéens, ne pouvoit leur suffire. Leurs domestiques & les conducteurs de leurs troupeaux prenoient souvent querelle, tantôt sur le choix des pâturages, tantôt sur la distinction de leurs maîtres, tantôt sur quelque autre sujet. On n'avoit pas la liberté de s'étendre à son gré dans le même quartier, de peur de donner de la défiance, & de causer de l'inquiétude aux Chananéens & aux Phereséens, anciens habitans du pays. Tant de bonnes raisons, sans y comprendre celles qui ont toujours procuré les divisions des familles opulentes, & qui apparemment n'eurent pas lieu dans celle-ci, engagerent Abram à proposer à son neveu une séparation que Dieu vouloit, & dont il prit soin de lui adoucir l'amertume, par tous les ménagemens dont on peut accompagner une pareille proposition.

Nous sommes freres, lui dit-il, & ce seroit ma consolation de ne jamais me séparer d'un neveu que j'aime. Mais nos gens se querellent & se divisent. Quelque attention que nous apportions à les reconcilier, nous n'y réussirons pas; & peut-être qu'ils réussiront à brouiller aussi leurs maîtres, & à nous faire épouser leurs querelles. Nous sommes d'ailleurs beaucoup trop resserrés dans ce canton. Ne vaut-il pas mieux prévenir la division des cœurs en nous séparant de demeure, que de nous incommoder tous deux, aux risques de nous séparer bientôt par force, & mécontens l'un de l'autre. Vous voyez toute l'étendue de ce fertile pays. Choisissez la portion qui vous paroîtra la plus avantageuse,

Ann. mundi 2085.

Genes. XIII. 7. Unde & facta est rixa inter pastores gregum Abram & Lot. Eo autem tempore Chananæus & Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Dixit ergo Abram ad Lot: Ne quæso sit jurgium inter me & te, & inter pastores meos & pastores tuos: fratres enim sumus.

9. Ecce universa terra coram te est: recede à me, obsecro: si ad sinistram ieris, ego dexteram tenebo; si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

Ann. mundi 2085.

Votre choix fait, je ferai le mien. Si vous allez à gauche, j'irai à droite, & j'aurai ſoin de mettre entre vous & moi une diſtance ſuffiſante pour terminer à jamais les conteſtations. Lot conſentit ſans réſiſtance à une ſéparation qu'il ſouhaitoit, & dont ſon oncle lui épargnoit les avances. Il jetta les yeux ſur tous les quartiers de la Terre de Chanaan, & il les arrêta avec complaiſance ſur le pays arroſé des belles eaux du Jourdain, où étoient ſituées les villes de Sodome & de Gomorrhe. C'étoit alors un des plus agréables & des plus fertiles canton de toute cette Province, comparable par ſa fertilité à la Terre d'Egypte, du côté où ce Royaume s'étend du Midi à l'Orient juſqu'à la petite Ville de Segor; & même preſque égal par la fécondité que lui donnoient les eaux du Jourdain, au Paradis délicieux deſtiné à nos premiers Peres, & dont la ſituation plus au Nord étoit à peu près la même. Lot ſe détermina à ce pays le plus méridional de la Paleſtine. Il s'y tranſporta avec ſes troupeaux, ſes richeſſes & ſes eſclaves. Mais en s'établiſſant dans une Terre commode & fertile, il eut le malheur de quitter la compagnie de l'ami de ſon Dieu, pour vivre parmi les Sodomites; Peuples déja fameux par leurs horribles débauches, & connus pour les plus abominables de tous les pécheurs. Ce fut dans les petites Bourgades de ce canton que Lot partagea ſes domeſtiques & ſes troupeaux, ſe reſervant à lui-même la Ville de Sodome pour y faire ſon ſéjour, & pour veiller de-là à l'adminiſtration de ſes grands biens.

Geneſ. XIII. 10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circà regionem Jordanis, quæ universa irrigabatur, antequam ſubverteret Dominus Sodomam & Gomorrham, ſicut paradiſus Domini, & ſicut Ægyptus venientibus in Segor.

11. Elegitque ſibi Lot regionem circa Jordanem, & receſſit ab oriente: diviſique ſunt alterutrum à fratre ſuo.

12 Abram habitavit in terra Chanaan: Lot verò moratus eſt in oppidis, quæ erant circa Jordanem, & in habitavit in Sodomis.

13. Homines autem Sodomitæ peſſimi erant, & peccatores coram Domino nimis.

Les hommes avoient leurs deſſeins de charité & de

de paix dans la séparation qui venoit de se faire. Mais Dieu en avoit de supérieurs qui n'étoient connus que de lui, & qu'il conduisoit lentement à leur éxécution. Lot quoique fils de l'aîné des enfans de Tharé, n'avoit point de part aux promesses spéciales faites à Abram, & c'étoit sur la tête de ce seul Patriarche qu'elles devoient s'attacher, pour se répandre ensuite sur ses descendans. Abram ne devoit pas l'ignorer ; mais le Seigneur son Dieu ne vouloit pas qu'il pût lui en rester le moindre doute, & aussi-tôt après la retraite de Lot, il lui apparut, & lui dit : Levez les yeux, Abram, & de l'endroit où vous êtes, portez-les au Nord & au Midy, à l'Orient & à l'Occident. Cette vaste étendue du plus beau & du meilleur pays du monde, je vous la donne & votre peuple en conservera la possession depuis le jour où il l'aura conquise, jusqu'à celui où il cessera de faire un corps de Nation. Ce peuple descendra de vous & du fils que je vous donnerai. Mais je le multiplierai par une si abondante fécondité, qu'il deviendra innombrable, & qu'il sera aussi difficile de le compter, que les grains de poussiere qui couvrent la surface de la terre. Levez-vous donc, Abram, parcourez en longueur & en largeur la terre que je vous promets. Je vous en confere en ce moment la souveraineté, & j'en donnerai la jouissance à vos enfans.

Ainsi Dieu par différens exercices d'une foi simple & soumise, préparoit son serviteur à la gloire de lui donner un peuple distingué des Nations, & à être le pere de tous les fideles. Mais ce grand homme vivoit uniquement de sa foi, & il n'eut ja-

Ann. mundi 2085.

Genes. XIII. 14. Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot : Leva oculos tuos, & vide à loco, in quo nunc es, ad aquilonem & meridiem, ad orientem & occidentem.

15. Omnem terram, quam conspicis, tibi dabo, & semini tuo usque in sempiternum.

16. Faciamque semen tuum sicut pulverem terræ : si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.

17. Surge, & perambula terram in longitudine, & in latitudine sua : quia tibi daturus sum eam.

Ann. mundi 2085.

mais de demeure fixe & constante dans une terre qui devoit toute entiere appartenir à sa postérité. Il n'avoit pas même un fils qui pût lui faire goûter les prémices de tant de promesses signalées. Inébranlable cependant, & toujours soumis, quoique sans enfans & sans possession dans un pays où il passoit pour étranger, il ne laissa point ébranler sa foi, ni affoiblir son espérance. Il partit sur la parole du Seigneur, n'ayant plus avec lui que sa sage & fidelle épouse; & ayant quitté le pays de Bethel, il descendit dans la vallée de Mambré, appellée depuis la vallée d'Hebron. Il y fit tendre ses pavillons; & il vêcut en simple voyageur sous des tentes dans le même terrein où le second Roi de sa race devoit un jour habiter des Palais. Mais comme il se flatta de faire en cet endroit un assez long séjour, il y érigea, selon sa coutume, un Autel au Seigneur son Dieu, pour être toujours à portée de l'honorer par ses sacrifices, & d'entendre ses oracles. Il ne négligea pas même de se ménager des amis dans le lieu de son habitation. Il fit alliance avec un Amorrhéen nommé Mambré, homme puissant, qui avoit donné son nom à cette portion de la terre de Chanaan, & avec les deux freres de Mambré nommés Escol & Aner.

Genes. XIII. 18. Movens igitur tabernaculum suum Abraham, venit & habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron: ædificavitque ibi altare Domino.

Ces précautions ne lui furent pas inutiles, & il parut bien dans la suite, qu'elles étoient un effet de la providence particuliere de Dieu sur son serviteur. Il passa six années fort tranquilles & fort heureuses dans son nouvel établissement, sans troubles dans sa famille où le seul nom de maître étoit une loi également douce & souveraine, & sans inquiétudes

de la part de ses voisins qui trouvoient dans sa conduite simple, je ne sai quoi de grand, de généreux, & d'héroïque, à quoi ils n'étoient pas accoûtumés. Mais la paix du fidele Abram ne pût se soûtenir au milieu des divisions qui éclaterent ensuite dans le pays qu'il habitoit. Douze ans s'étoient passés depuis que Chodorlahomor Roi des Elamites, peuples qui descendoient d'Elam, fils des enfans de Sem, avoit exigé, à titre de primogéniture, l'hommage & le Tribut de cinq Princes ou Rois qui s'étoient formés chacun un petit état des cinq villes dont étoit composée la Pentapole, située au midi de la terre de Chanaan. Ces Princes s'ennuyerent de porter le joug qu'on leur avoit imposé; & s'étant ligués ensemble pour la défense de leurs intérêts communs, ils déclarerent la guerre au Roi d'Elam, & refuserent de le reconnoître dans la suite pour leur Souverain. Chodorlahomor ne fut pas plûtôt averti de cette défection, qu'il résolut de s'en venger, & de se remettre en possession de ses droits. Il fit sa partie avec les Rois de Sennaar, du Pont & des Nations. Les Etats de ces Princes n'étoient pas éloignés des Elamites, situés vers les embouchures de l'Euphrate & du Tygre à l'Orient de la Palestine, en tirant vers le midi. Le rendez-vous des troupes alliées fut assigné de concert, & les quatre Rois partirent ensemble pour aller châtier des Vassaux révoltés. Leur voyage devoit être long, & les ennemis ne leur ayant pas épargné une partie du chemin, ils n'arriverent aux environs de la Pentapole, que l'année qui suivit la révolte des Pentapolites; la quatorzieme depuis

Genes. XIV. 1. Factum est autem in illo tempore, ut Amraphel Rex Sennaar, & Arioch Rex Ponti, & Chodorlahomor Rex Elamitarum, & Thadal Rex Gentium,

2. Inirent bellum contra Bara Regem Sodomorum, & contra Bersa Regem Gomorrhæ, & contra Senaab Regem Adamæ, & contra Semeber Regem Seboim, contraque regem Balæ, ipsa est Segor.

4. Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, & tertio decimo anno recesserunt ab eo.

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, & Reges qui erant cum eo: percusseruntque Raphaim in Astarothcarnaim & Zuzim cum eis, & Emim in Save Cariathaim.

Ann. mundi 2093.

que ces Peuples avoient été subjugués. Ils n'allerent pas même d'abord à eux; & avant que de se montrer dans le pays révolté, ils défirent les Raphaïm à Astarothcarnaim, les Zuzim & les Emim dans Save Cariathaim, les Chorréens dans les montagnes de Seïr, jusqu'aux plaines de Pharan dans le désert. Tous ces peuples occupoient les pays de l'Idumée & de l'Arabie Petrée, sur la route des Rois alliés. De-là en revenant sur leurs pas, ils s'approcherent de la Fontaine de Misphat, appellée depuis Cadez; d'où ils allerent se répandre dans le Pays habité ensuite par les Amalécites, où ils défirent les Amorrhéens habitans d'Asasontamar. S'étant ainsi assûrés de toutes les terres où leurs ennemis pourroient avoir des alliances ou des retraites, ils prirent le chemin de la Pentapole, dont la révolte étoit le premier & le principal objet de leur entreprise.

Genes. XIV. 6. Et Chorræos in montibus Seir, usque ad Campestria Pharan, quæ est in solitudine.

7. Reversique sunt, & venerunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades: & percusserunt omnem regionem Amalecitarum, & Amorrhæum qui habitabat in Asasonthamar.

Les cinq Rois à qui on en vouloit, étoient des hommes corrompus, & déja dignes du feu, où ceux qui ne moururent pas dans le combat périrent bientôt après avec tous leurs coupables sujets. Ils s'attirerent la guerre en téméraires, qui loin du danger se croyent tout possible; & ils la soûtinrent en lâches, qui à l'approche du combat, ne trouvent plus en eux que du découragement & de la foiblesse. Chodorlahomor Roi des Elamites, étoit campé dans la vallée des Bois, où fut depuis le Lac nommé la Mer du sel, ou la Mer morte; il avoit avec lui Amraphel Roi de Sennaar, Arioch Roi du Pont, & Thadal Roi des Nations ses alliés. Les Rois de la Pentapole, sçavoir, Bara Roi de Sodome, Bersa

3. Omnes hi convenerunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.

Ann. mundi 2094.

8. Et egressi sunt rex Sodomorum, & rex Gomorrhæ, rexque Adamæ, & rex Seboim, necnon & rex Balæ, quæ est Segor: & direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri.

9. Scilicet adversùs Chodorlahomor regem Elamitarum, & Thadal regem gentium, & Amraphel regem Sennaar, & Arioch regem Ponti: quatuor reges adversùs quinque.

Ann. mundi 2094.

Roi de Gomorrhe, Sennaab Roi d'Adama, Semeber Roi de Seboïm, & le Roi de Bala depuis Segor, dont le nom n'est pas connu, assemblerent leurs troupes, & se présenterent en bataille dans la même vallée où leurs ennemis étoient campés. On n'attendoit plus que le moment d'un combat décisif entre deux armées, dont l'une avoit à sa tête quatre Rois, & l'autre cinq. Les Pentapolites engagerent l'action, s'imaginant peut-être que les quatre Rois ne connoissant pas aussi-bien qu'eux le terrein, tomberoient en foule dans des puits de bitume dont la plaine étoit remplie; mais qu'on ne remarquoit pas aisément. Leur artifice ne réussit pas. Ils furent si mal menés dès la premiere charge, qu'ils se débanderent en désordre, & se précipiterent eux-mêmes dans les fossés de bitume & de soufre que le tumulte de leur fuite les empêchoit de reconnoître ou d'éviter. Il y en périt un grand nombre, & leur fuite avertit les vainqueurs de se mettre en garde dans la poursuite des fuyards, dont une partie se sauva sur les montagnes. Toute l'armée des Pentapolites fut ou tuée ou dissipée. Les Sodomites cependant, & les Gomorrhéens, furent les plus maltraités. Les deux Rois y périrent; les vainqueurs entrerent dans Sodome & dans Gomorrhe; ils en enleverent les Habitans avec tous les biens & tous les vivres qu'ils purent emporter; après quoi leurs ennemis étant suffisamment châtiés, ils prirent le parti de se retirer avec l'immense butin dont ils étoient chargés.

Genes. XIV. 10. Vallis autem Silvestris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum, & Gomorrhæ, terga verterunt, cecideruntque ibi: & qui remanserant; fugerunt ad montem.

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum & Gomorrhæ, & universa quæ ad cibum pertinent, & abierunt.

12. Nec non & Lot & substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.

Le malheur des Rois vainqueurs fut de n'avoir pas distingué parmi tant de coupables que Dieu

Ann. mundi 2094.

vouloit punir, un juste qu'il ne vouloit pas perdre. Lot neveu d'Abram, étoit cet homme privilegié dont tous les biens furent enlevés, & qui fut lui-même conduit au nombre des esclaves qu'on emmenoit en captivité. Un fugitif échappé au fer & aux chaînes des ennemis, étoit venu avec grande précipitation en apprendre la triste nouvelle à Abram, qui alors, comme nous l'avons dit, demeuroit dans une vallée appartenante à Mambré, Amorrhéen d'origine, frere d'Escol & d'Aner. Ces trois freres étoient depuis quelques années amis & alliés d'Abram. Il les avoit charmés par sa droiture, & ils se firent un honneur de lui marquer dans cette occasion importante, le cas qu'ils faisoient de sa vertu. En effet dès que le généreux parent fut instruit du malheur & de la captivité de son neveu, il prit sur le champ son parti; & sans compter le nombre des soldats que conduisoient les quatre Rois victorieux qu'il auroit à combattre, il assembla trois cens dix-huit de ses domestiques, tous gens de cœur & bons soldats. Il y joignit ce que ses trois amis lui fournirent de leurs gens; & ayant fait prendre différens chemins à sa troupe, qu'il divisa en plusieurs petits corps, il alla avec Mambré, Escol & Aner attaquer les ennemis dans la vallée de Save, ou la vallée du Roi, près de Sichem. Il les trouva si peu préparés à une charge aussi brusque, qu'il les rompit, les dissipa, en tua un grand nombre, poursuivit les fuyards jusqu'à Dan & à Hoba à la gauche de Damas; reprit sur eux toutes les richesses dont ils se croyoient paisibles possesseurs, ramena Lot son neveu avec tous

Genes. XIV. 13. Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, & fratris Aner: hi enim pepigerant fœdus cum Abram.

14. Quod cùm audisset Abram, captum videlicet Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos suos trecentos decem & octo, & persecutus est usque Dan.

15. Et divisis sociis, irruit super eos nocte percussitque eos, & persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.]

16. Reduxitque omnem substantiam, & Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque & populum.

ſes biens ; & rendit la liberté à la meilleure partie des priſonniers, qu'il reconduiſit hommes & femmes dans leur ancienne patrie.

Ann. mundi 2094.

La nouvelle d'un ſuccès ſi peu attendu, prévint dans la Pentapole l'arrivée du héros à qui on le devoit. Le Roi de Sodome, apparemment fils de celui qui avoit péri dans le premier combat, s'avança, dès qu'il le ſçut, au-devant du vainqueur, pour lui faire les premieres félicitations d'une victoire dont il recueilloit les plus beaux fruits. Mais les complimens d'un Roi idolâtre, peu propre à reconnoître avec Abram la main ſouveraine qui diſpoſe du ſuccès des batailles, ne furent pas fort ſenſibles au ſincere adorateur du vrai Dieu ; & le Seigneur lui préparoit une réception plus touchante dans l'accueil que lui fit Melchiſedec, Roi de Salem, & Prêtre du Dieu très-haut. * La généalogie, la naiſſance, la mort, le nom du pere & de la mere de ce grand homme, nous ſont également inconnus ; parce qu'il deſcendoit de la race proſcrite de Chanaan, & que Dieu n'a pas voulu permettre que la gloire de ce vertueux deſcendant des peres corrompus, rejaillit ſur ſa famille. Il avoit l'honneur d'exercer dans le monde un Sacerdoce plus étendu & plus illuſtre encore que celui dont Aaron & ſes enfans furent honorés dans la ſuite des ſiecles. L'innocence & la foi qu'il avoit ſçu conſerver parmi les peuples idolâtres, & des voiſins ſans pudeur, lui firent donner le nom de Melchiſedec ou de Roi de la juſtice ; & la paix qu'il entretint dans une portion de la terre de Chanaan, qui lui échut en partage, fit appeller ſa ville capi-

Geneſ. XIV. 17. Egreſſus eſt autem Rex Sodomorum in occurſum ejus, poſtquam reverſus eſt à cæde Chodorlahomor, & regum qui cum eo erant in valle, quæ eſt vallis Regis.

18. At verò Melchiſedech Rex Salem proferens panem & vinum, erat enim ſacerdos Dei altiſſimi.

* *Hebr. VII.*

Ann. mundi 2094.

* Genes. XXXIII. 18.

tale, située dans le pays des * Sichimites, la ville de Salem, & Melchisedec son souverain, Roi de Salem ou Roi pacifique.

Genes. XIV. 19. Benedixit ei, & ait : Benedictus Abram Deo excelso, qui creavit cælum & terram.

Ce fut ce grand Prêtre & ce saint Roi, qui, conduit par le Seigneur, vint au-devant d'Abram avec une nombreuse suite, & de grandes provisions de pain & de vin qu'il fit généreusement distribuer à tous les braves soldats du libérateur de la Pentapole. Il le complimenta lui-même sur son courage héroïque, & plus encore sur son admirable vertu. Après quoi usant envers Abram, déja destiné de Dieu à être le pere de son peuple, du droit que lui donnoit l'excellence de son Sacerdoce, il bénit le saint Patriarche, en disant : Béni soyez-vous, Abram, au nom du Dieu très-haut qui a créé le Ciel & la terre : & béni soit le Dieu souverain & tout-puissant, sous la protection duquel vous avez triomphé de vos ennemis. Abram pénétré de joie de trouver enfin un adorateur de son Dieu, reçut les bénédictions du Pontife avec une religieuse vénération, & ses présens avec une sincere reconnoissance. Mais il crut devoir à la dignité de Melchisedec quelque chose de plus que des sentimens si justes. Il y joignit la dixme de toutes les dépouilles dont il avoit droit de disposer en qualité de vainqueur, & dont il se fit un devoir de rendre hommage au Seigneur, dans la personne de son Ministre. Circonstance remarquée par Moyse pour faire connoître à son peuple la justice & l'ancienneté de la Loi, par laquelle il le soumettoit à payer aux Prêtres la décime de ses biens.

20. Et Benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

Le Roi de Sodome cependant qui ne s'intéressoit

Ann. mundi 2094.

soit gueres à une cérémonie de religion dont il ne pénétroit pas le mystere, voulut avoir son tour pour marquer sa gratitude au libérateur de son peuple, & pour traiter avec lui des prisonniers de ses Etats, qu'il avoit délivrés des fers. Vous avez vaincu, lui dit-il avec respect, & les hommes sont à vous aussi-bien que les dépouilles. Je ne prétends rien à celles-ci, & elles sont le juste prix de votre valeur. Mais pour mes sujets, hommes, femmes & enfans, j'ose vous les redemander, & vous êtes trop généreux pour ne les pas laisser jouir de la liberté que vos armes leur ont procurée. Que me dites-vous, répondit Abram, & ne craignez-vous point de m'offenser par le partage injurieux que vous me proposez? Connoissez mieux le vainqueur de vos ennemis, & les sentimens qu'inspire la religion du vrai Dieu, que j'adore presque seul parmi vous. J'en jure par ce Dieu, Souverain Maître & Créateur du Ciel & de la Terre, que ne fût-ce qu'un fil, où la plus vile partie d'une chaussure, rien ne restera entre mes mains de tout ce que la protection du Seigneur y a fait tomber du butin des ennemis; & vous, Roi de Sodome, à qui je parle; vous ne direz jamais qu'Abram se soit enrichi de vos dons. Reprenez tous vos biens. Vous les trouverez entiers, à l'exception des vivres qu'on a consumés pour la nourriture des soldats. Je ne prétends pas au reste que ma conduite en ce point soit une Loi pour mes alliés. Mambré, Escol & Aner ont eu leur part à la victoire, il est juste qu'ils en ayent une aux dépouilles. Réservez leur ce qui leur appartient suivant vos usages dans la guerre, & qu'ils ayent droit d'en disposer.

Genes. XIV. 21. Dixit autem Rex Sodomorum ad Abram. Da mihi animas, cætera tolle tibi.

22. Qui respondit ei: Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum possessorem cœli & terræ.

23. Quòd à filo subtegminis usque ad corrigiam caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas: Ego ditavit Abram.

24. Exceptis his quæ comederunt juvenes, & partibus virorum qui venerunt mecum, Aner, Escol, & Mambre: isti accipient & partes suas.

Ann. mundi 2094.

La grandeur d'ame & la générosité du saint Patriarche, firent sur l'esprit des idolâtres, qui en furent témoins, une impression peut-être encore plus forte que sa bravoure, & la rapidité de ses succès. On ne parloit que de l'admirable étranger, & du glorieux vainqueur de quatre Rois. Mais le vainqueur lui-même peu touché d'un encens que ceux dont il le recevoit, ne faisoient pas remonter comme lui jusqu'au thrône de Dieu, ne s'occupoit que des sentimens de son amour & de sa reconnoissance.

Il étoit dans ces religieuses dispositions, lorsque peu de temps après ce grand évenement, & peut-être le soir même du jour où il s'étoit accompli, il reçut de Dieu une nouvelle faveur, préférable à toute la gloire de ses armes. Le Seigneur se fit voir à lui pour la cinquieme fois, & lui parla de la sorte: Après tant d'assurances de ma bonté & de preuves de ma protection, ne craignez plus rien, Abram, ni de vos ennemis, ni des miens. J'ai été votre protecteur; je le serai toujours, & je veux moi-même être votre récompense. Des promesses si magnifiques inspirerent à Abram une sainte confiance. Seigneur mon Dieu, répondit-il, que me donnerez-vous en ce monde, & que puis-je y souhaiter? J'ai de grands biens, & je n'ai point d'enfans. Je suis d'un âge à n'en point espérer. Mais puisque vous m'avez privé de cette consolation, je me soumets à vos ordres. J'ai un Intendant de ma maison, œconome de tous mes biens, plus heureux que moi par cet endroit. Il a un fils nommé Eliezer de Damas. De mon domestique qu'est ce jeune homme, je le ferai mon héritier, & ce sera dans sa personne, ô

Genes. XV. 1. His itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem, dicens: Noli timere: Abram, ego protector tuus sum, & merces tua magna nimis.

2. Dixitque Abram: Domine Deus, quid dabis mihi? ego vadam absque liberis, & filius procuratoris domus meæ iste Damascus Eliezer.

3. Additque Abram: Mihi autem non dedisti semen: & ecce vernaculus meus, hæres meus erit.

mon Dieu, que vous accomplirez vos promesses. Non, répondit aussi-tôt le Seigneur, avec une admirable condescendance. Eliezer votre domestique ne sera point votre héritier; un fils qui naîtra de vous recueillera vos biens, & transmettra à sa nombreuse postérité les engagemens que j'ai déja pris plus d'une fois avec vous. A ces mots le Seigneur conduisit Abram au milieu de la campagne, dans le temps d'une belle nuit, & lui ayant ordonné de regarder le Ciel; voyez, lui dit-il, & comptez, si vous pouvez, le nombre des étoiles qui brillent au Firmament. Telle sera votre postérité. Telle sera la multitude des hommes qui vous reconnoîtront pour leur pere.

Ann. mundi 2094.

Genes. XV. 4. Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens: Non erit hic hæres tuus, sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis hæredem.

5. Eduxitque eum foras, & ait illi: Suspice cœlum & numera stellas si potes. Et dixit ei: Sic erit semen tuum.

Mille pensées inquietes dûrent alors s'élever en foule dans l'esprit du vertueux Abram. Il étoit marié depuis long-temps; son âge de quatre-vingtcinq ans, celui de Saraï qui en avoit soixante-quinze, & sa longue stérilité auroient dû paroître d'étranges obstacles à la simplicité & à la fermeté de la foi que le Seigneur Dieu exigeoit de son serviteur. Mais il savoit que le souverain Maître qu'il avoit toujours servi, étoit aussi puissant dans ses œuvres, que magnifique dans ses promesses. Il n'hésita point sur la fidélité de celle-ci, & malgré les impossibilités apparentes, il compta sur la toute-puissance & sur les miracles. Il crut; & cet acte héroïque* de foi fut pour lui devant Dieu la source d'un mérite précieux qui lui assura dès-lors le nom de juste & de parfait.

6. Credidit Abram Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

* Rom. IV. 18.

Le Seigneur n'en demeura pas là, & il continua de lui parler en ces termes. C'est moi qui suis le

Ann. mundi 2094.

Genes. XV. 7. Dixitque ad eum: Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, & possideres eam.

8. At ille ait: Domine Deus, unde scire possum quòd possessurus sim eam?

9. Et respondens Dominus: Sume, inquit, mihi vaccam triennem, & capram trimam, & arietem annorum trium, turturem quoque & columbam.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, & utrasque partes contra se altrinsecus posuit: aves autem non divisit.

Seigneur. Vous sçavez que c'est moi qui vous ai tiré d'Ur de Chaldée, pour vous conduire dans cette Terre dont je vous ai donné le domaine, & dont je réserve la possession à vos descendans. Mais, reprit Abram, souffrez, Seigneur, que sans douter de la sincerité de vos promesses, & dans la crainte seulement où je suis que ma postérité ne se rende indigne d'en voir l'exécution, souffrez que je vous demande une nouvelle assurance qui calme mes allarmes, & qui me réponde que leurs crimes, s'ils se multiplient parmi eux, ne vous feront point repentir de vos engagemens. Comment d'ailleurs, & dans quel temps accomplirez-vous vos oracles, & se pourroit-il bien faire qu'à l'âge où je suis, je fusse moi-même témoin d'une partie de ces merveilles!

L'incrédulité, quand le Seigneur daigne faire entendre sa voix, & le doute même est un crime. Mais telle est la bonté du Maître que nous servons, qu'il ne s'offense point de la respectueuse familiarité de ses amis, & qu'il daigne quelques fois satisfaire jusqu'à leur sage curiosité, quand elle n'ôte rien à la docilité de leur esprit, & à la soumission de leur cœur. Le Seigneur contenta celle d'Abram, & voulut bien confirmer ses promesses par une cérémonie solemnelle qui en fut comme le sceau. Prenez, dit-il à Abram, une vache, une chevre, & un bouc. Que ces animaux soient de trois ans. Ajoutez-y une tourterelle & un pigeon, & préparez ces victimes pour confirmer l'alliance que je veux contracter avec vous. Abram obéit; il immola les hosties, & à l'exception du pigeon & de la tourterelle qu'il laissa entiers; il les sépara en deux moitiés,

qu'il mit l'une vis-à-vis de l'autre. Cependant il veilloit avec ſoin, & il écartoit les oiſeaux carnaciers qui voloient autour des victimes, & qui venoient s'y attacher. Mais le ſoleil venant à ſe coucher, Abram s'endormit, & fut ſaiſi d'une ſecrette horreur au milieu des ténébres d'une ſombre nuit. Ce fut en ce moment que le Seigneur lui déclara les ſecrets de ſa Providence, & qu'il lui dit: Sçachez que vos deſcendans voyageront dans une terre étrangere, qu'ils y ſeront durant bien des années traités en eſclaves, & ſoumis à la plus dure ſervitude. Ce temps qui comprend leur demeure dans la Terre de Chanaan, leur voyage dans le Royaume étranger, & l'oppreſſion qu'ils y ſouffriront, ſera de quatre cens ans. Mais je ſerai moi-même leur vengeur. Je viſiterai dans ma juſtice la nation qui les aura opprimés, & je les ferai ſortir de ce Royaume proſcrit avec d'immenſes recherches. Pour vous, Abram, vous ſerez le chef & le pere de cette nombreuſe poſtérité qui doit faire mon peuple: mais vous n'aurez part ni à leur opproſſion ni à leur délivrance. Arrivé au terme d'une heureuſe & belle vieilleſſe, vous irez vous réunir à vos peres, & attendre en paix la récompenſe de votre foi. Souvenez-vous ſeulement, & que ce ſoit-là votre conſolation durant le reſte de votre pelerinage ſur la Terre; ſouvenez-vous que les iniquités des peuples de Chanaan n'étant point encore conſommées, ce n'eſt qu'après quatre générations ou quatre ſiecles, que votre poſtérité doit revenir prendre poſſeſſion de cette Terre où je vous parle, & que je leur deſtine.

Tandis que le Seigneur Dieu s'expliquoit de la

An. mundi 2094.

Geneſ. XV. 11. Deſcenderuntque volucres ſuper cadavera, & abigebat eas Abram

12. Cumque ſol occumberet, ſopor irruit ſuper Abram, & horror magnus & tenebroſus invaſit eum.

13. Dictumque eſt ad eum: Scito prænoſcens quòd peregrinum futurum ſit ſemen tuum in terra non ſua, & ſubjicient eos ſervituti & affligent quadringentis annis.

14. Veruntamen gentem, qui ſervituri ſunt, ego judicabo, & poſt hæc egredientur cum magna ſubſtantia.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, ſepultus in ſenectute bonâ.

16. Generatione autem quarta revertentur huc: nec dum enim completæ ſunt iniquitates Amorrhæorum uſque ad præſens tempus.

17. Cùm ergo occubuiſſet ſol, facta eſt caligo tenebroſa, & apparuit clibanus fumans, & lampas ignis tranſiens inter diviſiones illas.

Ann. mundi 2094.

ſorte à ſon ſerviteur, les ténébres augmentoient toujours, & la nuit devenue plus noire, lui inſpiroit une reſpectueuſe frayeur. Tout-à-coup il vit devant ſes yeux comme une grande lueur accompagnée d'une épaiſſe fumée qui paſſa au milieu des parties ſéparées des victimes, & qui apparemment conſuma l'holocauſte. Abram éveillé à ce ſpectacle du profond ſommeil où il étoit enſeveli, entendit clairement ces conſolantes paroles. C'eſt aujourd'hui que j'ai confirmé & ratifié l'alliance que j'avois déja faite avec vous. La Terre où vous habitez maintenant depuis le Fleuve d'Egypte juſqu'à l'Euphrate, j'en donnerai la poſſeſſion à votre poſtérité. Ils occuperont tout le Pays occupé par les enfans de Chanaan. Je vous ai fait connoître le temps précis de l'exécution de mes promeſſes. Soyez conſtant dans votre foi, & je ne me repentirai point de mes bienfaits. Après ces dernieres paroles, l'Ange qui parloit au nom du Seigneur diſparut, & laiſſa le ſaint Patriarche dans un profond étonnement, mêlé d'une douce paix, & de la plus tendre confiance.

Geneſ. XV. 18. In illo die pepigit Dominus fœdus cum Abram, dicens: Semini tuo dabo terram hanc à fluvio Ægypti ad fluvium magnum Euphraten.

19. Cinæos, & Cenezæos, Cedmonæos.

20. Et Hethæos, & Pherezæos, Raphaim quoque.

21. Et Amorrhæos, & Chananæos, & Gergeſæos, & Jebuſæos.

Mais parmi tant de ſujets de conſolation, rien ne le touchoit plus ſenſiblement que la promeſſe qu'on lui avoit faite de lui donner un fils héritier de ſes biens, & dépoſitaires des bénédictions du Ciel ſur ſa future poſtérité. Il communiqua ſa joie à la vertueuſe Saraï ſon épouſe, qui eut peine à la goûter toute entiere. Il étoit bien vrai que Dieu avoit promis un fils à Abram; mais il n'avoit pas révélé que Saraï en dût être la mere, & bien des raiſons lui perſuadoient qu'en effet elle ne la ſeroit pas. Pour l'être néantmoins autant qu'elle le pou-

Geneſ. XVI. 1. Igitur Saraï, uxor Abram, non genuerat liberos: ſed habens ancillam Ægyptiam nomine Agar.

Ann. mundi 2094.

voit être, elle ſuivit l'uſage du temps & du Pays, qui donnoit à l'épouſe principale les enfans qui naiſſoient de l'époux & d'une des femmes du ſecond ordre, ſur-tout ſi elles étoient eſclaves de la premiere, & qu'elles fiſſent partie de ſon domeſtique. Dans cette penſée, elle s'adreſſe à Abram, dont elle étoit tendrement aimée, & elle lui parle en ces termes. Vous ſçavez que depuis ſi long-temps que nous vivons enſemble, j'ai toujours été ſtérile, & que je ſuis maintenant ſans eſpérance de ceſſer de l'être. Notre Dieu l'a permis, & je ne m'en plains pas. Mais il n'eſt pas juſte que ma ſtérilité vous prive des bénédictions attachées à la fécondité de quelqu'autre. Choiſiſſez ſeulement parmi mes femmes. Je vous offre une de mes eſclaves Egyptiennes nommée Agar. Je la verrai ſans jalouſie devenir votre épouſe. Peut-être que d'elle vous aurez un fils, & ce fils ſera le mien, étant ſorti de mon eſclave. Abram acquieſça ſans peine à une propoſition qui n'avoit rien de contraire à la loi du vrai Dieu, & qui lui étoit faite par la perſonne du monde en apparence la plus intéreſſée à ne la lui pas faire. Ne craignant donc ni de bleſſer ſa conſcience, ni de contriſter ſon épouſe, il uſa du moyen que Saraï lui fourniſſoit de vérifier les promeſſes du Seigneur. Ce nouveau mariage ſe fit préciſément après dix ans depuis l'entrée d'Abram dans la Terre de Chanaan. Agar conçut en peu de temps. Mais auſſi-tôt inſolente qu'heureuſe, elle oublia qu'elle devoit à l'honneur de ſon alliance, & le fruit de ſa fécondité, & la condeſcence de ſa maîtreſſe. La ſtérile Saraï ſe vit mépriſée de ſon eſclave, & elle ne

Geneſ. XVI. 2. Dixit marito ſuo: Ecce concluſit me Dominus, ne parerem, ingredere ad ancillam meam, ſi fortè ſaltem ex illa ſuſcipiam filios. Cumque ille acquieſceret deprecanti.

3. Tulit Agar Ægyptiam ancillam ſuam, poſt annos decem quàm habitare cœperant in terra Chanaan, & dedit eam viro ſuo uxorem.

4. Qui ingreſſus eſt ad eam. At illa concepiſſe ſe videns, deſpexit dominam ſuam.

Ann. mundi 2094.

crut pas devoir ſupporter ſes mépris. Elle fut même ſi piquée, qu'elle parut ſe méprendre à l'auteur de ſon chagrin. Elle en accuſa Abram, & elle lui en fit des reproches. Vous n'en uſez pas bien avec moi, lui dit-elle; je vous ai donné mon eſclave pour épouſe; & depuis qu'elle s'apperçoit de ſa groſſeſſe, elle inſulte à ma ſtérilité. Vous êtes témoin de ſes mépris, & vous les ſouffrez. Je prends le Seigneur pour juge entre vous & moi de votre procédé. Abram fut extrêmement ſurpris des plaintes ameres de ſa chere Saraï, auſquelles ſans doute il ne s'attendoit pas. Il répondit cependant avec une extrême douceur. Je n'ai garde, lui dit-il, d'autoriſer les excès de votre eſclave. Pour être devenue mon épouſe, elle n'a pas changé de condition, ni ceſſé d'être à vous. Uſez-en à votre gré, & faites-vous vous-même juſtice. Saraï ſe la fit en effet, & peut-être avec un peu trop de ſévérité. Elle maltraita Agar, & l'eſclave bien-tôt ennuyée de ſouffrir dans un temps où elle ſe croyoit en droit d'être ménagée, ſe déroba ſecrettement à ce qu'elle appelloit la perſécution de ſa maîtreſſe. Il parut bientôt que ſon exceſſive délicateſſe étoit la vraie cauſe de ſa fuite. Elle s'enfonça dans un lieu ſolitaire, & après avoir marché quelque temps, elle s'arrêta près d'une fontaine du deſert, ſur le chemin de Sur qui conduit en Egypte. L'Ange du Seigneur lui étant apparu en cet endroit; Agar, ſervante de Saraï, lui dit-il, d'où venez-vous, & où allez-vous? Je ſuis, répondit-elle, une eſclave malheureuſe, & je me dérobe par ma fuite aux mauvais traitemens de ma maîtreſſe. Retournez, reprit l'Ange, & déſormais

Geneſ. XVI. 5. Dixitque Saraï ad Abram: Iniquè agis contra me: ego dedi ancillam meam in ſinum tuum, quæ videns quòd conceperit, deſpectui me habet, judicet Dominus inter me & te.

6. Cui reſpondens Abram: Ecce, ait, ancilla tua in manu tua eſt, utere ea ut libet. Affligente igitur eam Saraï, fugam iniit.

7. Cumque inveniſſet eam Angelus Domini juxta fontem aquæ in ſolitudine, qui eſt in via Sur in deſerto.

8. Dixit ad illam: Agar ancilla Saraï unde venis? & quò vadis? quæ reſpondit à facie Saraï dominæ meæ ego fugio.

9. Dixitque ei Angelus Domini: Revertere ad Dominam tuam, & humiliare ſub manu illius.

Ann. mundi 2094.

mais moins fiere & plus soumise, humiliez-vous sous la main de celle à qui vous appartenez. Consolez-vous cependant de ce que vous avez à souffrir dans votre condition. Car voilà ce que le Seigneur m'ordonne de vous annoncer. Je rendrai votre postérité si nombreuse, qu'on ne pourra la compter. Voilà que vous avez conçu. Vous mettrez au monde un fils à qui vous donnerez le nom d'Ismaël, pour apprendre à vos descendans, & pour vous faire souvenir vous-même que le Seigneur a écouté vos plaintes, & qu'il a eu pitié de votre affliction. Connoissez au reste le caractere de ce fils dont vous allez devenir mere. Ce sera un homme féroce & sauvage, toujours dans la disposition de faire des querelles, ou dans la nécessité d'en soutenir. Regardant tous les hommes comme ses ennemis, & se faisant en effet des ennemis de tous les hommes. Tel sera Ismaël, tels seront les Peuples qui sortiront de lui, & qui le reconnoîtront pour leur pere. Il s'éloignera du reste de sa famille; il s'établira dans un pays opposé à celui qu'occuperont ses freres, & il n'aura pas avec eux plus de commerce qu'avec des inconnus & des étrangers. L'Ange après ces paroles qu'il prononça toutes sans se montrer à Agar, se rendit visible en se détournant d'elle pour s'éloigner, & bientôt après il disparut tout-à-fait à ses yeux. Comme cet Ange lui avoit parlé au nom du Seigneur Dieu dont il étoit l'organe, elle l'appella, le Seigneur qui me voit. Car, dit-elle, je n'ai point vû son visage, & je ne l'ai apperçu qu'au moment qu'il se détournoit. Mais tandis qu'il se cachoit à moi, je ne pouvois me dérober à lui, ni éviter ses regards. Le puits

Genes. XVI. 10. Et rursum: Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, & non numerabitur præ multitudine.

11. Ac deinceps: Ecce ait, concepisti, & paries filium vocabisque nomen ejus Ismaël, eò quòd audierit Dominus afflictionem tuam.

12. Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum, & è regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam: Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim: Profectò hic vidi posteriora videntis me.

14. Propterea appellavit puteum illum, puteum Viventis & videntis me. Ipse est inter Cades & Barad.

Ann. mundi 2095.

même auprès duquel cette apparition se passa, & qui se trouve entre Cadez & Barad, porta depuis le nom de puits du Dieu vivant & voyant. Tant on étoit soigneux dans ces premiers temps, de conserver la mémoire des événemens que le Seigneur avoit signalés par quelqu'une de ses divines opérations. Agar cependant consolée par la visite de son Dieu, encouragée par ses promesses, & instruite par ses reproches, retourna auprès de Saraï, qui la voyant plus respectueuse, la traita avec moins de rigueur. Elle passa ainsi le reste du temps de sa grossesse; & son terme étant arrivé, elle mit au monde un fils, auquel on donna le nom d'Ismaël, & qui fut le premier des enfans d'Abram, âgé alors de quatre-vingt-six ans presque accomplis.

Genes. XVI. 15. Peperitque Agar Abræ filium qui vocavit nomen ejus Ismaël.

16. Octoginta & sex annorum erat Abram quando peperit ei Agar Ismaëlem.

C'étoit bien tard devenir pere : mais Abram ne se plaignoit point de ne l'avoir pas été plutôt, ayant si longtemps desesperé de l'être jamais. Cet enfant que le saint Patriarche regarda comme le fils de la promesse, & l'unique héritier des bénédictions du Seigneur, devint l'objet de sa tendresse, & la matiere de ses soins. Ce n'étoit pas cependant sur celui-là que le Seigneur Dieu vouloit les fixer. Mais il laissa encore Abram assez longtemps dans son erreur, & Agar mere de l'enfant, mieux instruire que lui, ne se pressoit pas de le détromper. Il n'ouvrit même tout-à-fait les yeux sur ce point, que treize ans après dans une sixiéme apparition, où le Seigneur dévelopant lentement à son serviteur les desseins de sa Providence, mit sa foi à de nouvelles épreuves, & fournit une nouvelle matiere à sa vertu.

Ann. mundi 2108.

Genes. XVII. 1. Postquam verò nonaginta & novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus : dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens : ambula coram me, & esto perfectus.

Abram étoit alors dans sa quatre-vingt-dix-neu-

Ann. mundi 2108.

viéme année, treize ans depuis la naissance d'Ismaël, lorsque Dieu qui faisoit pas à pas, pour ainsi dire, tous les préparatifs nécessaires à l'établissement de son Peuple, fit à Abram des promesses plus spéciales, & exigea de lui un nouveau témoignage de son obéissance. Je suis le Seigneur & le Dieu tout-puissant, lui dit-il. Continuez de marcher en ma présence, & perfectionnez de plus en plus vos voyes devant moi. J'ai déja fait alliance avec vous, & je dois multiplier votre postérité au-delà de vos espérances. Dès ces premieres paroles où le saint homme reconnut la voix de son bienfaiteur & de son maître, il se prosterna humblement le visage contre terre devant lui; & dans cette posture respectueuse il se disposa à recevoir ses commandemens, & à écouter ses oracles. C'est moi votre Dieu qui vous parle, continua le Seigneur. Je vous l'ai juré, & je ne m'en repens pas. Vous serez le pere de plusieurs nations. Aussi ne vous appellerez vous plus Abram, mais Abraham, nom plus propre à marquer la gloire de votre destinée, & la multitude des peuples qui tireront de vous leur origine. Votre bonheur croîtra à l'infini. Vous serez le pere des nations, & des Rois sortiront de votre sang. Je veux plus faire encore. Je confirmerai l'alliance qui est entre vous & moi. Je l'étendrai à vos descendans de génération en génération, par un pact éternel. Je serai votre Dieu & celui de votre postérité après vous. Je vous donne le domaine, & je donnerai à vos enfans la possession de la terre où vous vivez maintenant en voyageur & en étranger. Ils habiteront le pays de Chanaan. Il sera pour toujours leur

Genes. XVII. 2. Ponamque fœdus meum inter me & te, & multiplicabo te vehementer nimis.

3. Cecidit Abram pronus in faciem suam.

4. Dixitque ei Deus: Ego sum, & pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.

5. Nec ultrà vocabitur nomen tuum Abram: sed appellaberis Abraham: quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Faciamque te crescere vehementissimè, & ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. Et statuam pactum meum inter me & te, & inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno: ut sim Deus tuus, & seminis tui post te.

8. Daboque tibi, & semini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

Ann. mundi 2108.

portion & leur héritage, parce que toujours je ſerai leur Dieu. Tels ſont les engagemens que veut bien prendre avec vous le Seigneur votre ſouverain. Mais auſſi de votre part, vous & vos deſcendans de génération en génération, vous garderez les conditions auſquelles j'attache mes promeſſes. Or voici le commandement nouveau que je vous fais, & qui s'étend à vous auſſi-bien qu'à tous ceux qui naîtront de vous. Tous les hommes deſcendans d'Abraham ſeront circoncis. Cette marque imprimée ſur votre chair, ſera le ſigne & le ſceau de l'alliance que je fais avec vous, & avec votre poſtérité. Apprenez maintenant quand & comment cette cérémonie doit ſe pratiquer parmi vous dans la ſuite. Tout enfant mâle huit jours après ſa naiſſance ſera circoncis, aucun n'en doit être excepté. Non-ſeulement vos enfans, mais ceux de vos eſclaves nés dans vos maiſons, & ceux même que vous aurez achetés; tous ceux enfin qui ſeront à vous, quoiqu'ils ne ſoient point de votre race, doivent être circoncis; parce que cette cérémonie eſt un ſigne ſi eſſentiel, & ſi indiſpenſable de mon alliance avec mon peuple, que celui qui ne le porteroit pas imprimé ſur ſa chair, en ſeroit dès-lors exclus; & ſi étant de votre ſang, il arrivoit à un âge ſuffiſant pour être cenſé ſe diſpenſer librement de ma loi, il ſeroit digne de mort.

Un commandement ſi nouveau, & d'une exécution ſi difficile, n'ébranla pas la conſtance d'Abraham. Auſſi ſa ſoumiſſion lui mérita-t-elle ſur le champ une touchante conſolation. Il aimoit Saraï; elle avoit toujours paſſionnément ſouhaité d'avoir

Geneſ. XVII. 9. Dixit iterum Deus ad Abraham: Et tu ergo cuſtodies pactum meum, & ſemen tuum poſt te in generationibus ſuis.

10. Hoc eſt pactum meum quod obſervabitis inter me & vos, & ſemen tuum poſt te: Circumcidetur ex vobis omne maſculinum:

11. Et circumcidetis carnem præputii veſtri, ut ſit in ſignum fœderis inter me & vos.

12. Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne maſculinum in generationibus veſtris: tam vernaculus, quàm emptitius circumcidetur, & quicumque non fuerit de ſtirpe veſtra:

13. Eritque pactum meum in carne veſtra in fœdus æternum.

14. Maſculus, cujus præputii caro circumciſa non fuerit, delebitur anima illa de populo ſuo: quia pactum meum irritum fecit.

des enfans, & sa passion sur ce point ne s'étoit éteinte qu'avec son espérance. Le Seigneur Dieu voulut bien lui-même la ranimer dans le cœur de son fidéle serviteur, & il lui parla de la sorte. J'ai changé votre nom; je change aussi celui de votre épouse. Vous ne l'appellerez plus Sarraï, mais Sara. Je lui donnerai la fécondité, & vous aurez d'elle un fils. Il sera l'objet de mes plus tendres complaisances, & je lui réserve d'abondantes bénédictions. Il sera le chef de plusieurs nations, & des Rois sortiront de son sang.

Genes. XVII. 15. Dixit quoque Deus ad Abraham: Saraï uxorem tuam non vocabis Saraï, sed Saram.

16. Et benedicam ei, & ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, & reges populorum orientur ex eo.

Abraham à ses paroles du Seigneur son Dieu, tomba par terre ébloüi de l'éclat des promesses, & frappé de leur apparente contradiction: Quoi donc, se dit-il secretement à lui-même dans un transport mêlé de surprise & de joye, quoi je serois assez heureux pour devenir pere à l'âge de cent ans, & Sara mon épouse âgée de quatre-vingt-dix, pourroit encore enfanter. Ah, Seigneur, s'écria-t-il ensuite, je ne me défie ni de votre pouvoir ni de vos promesses. Mais ce seroit me combler de trop de faveurs. Vous m'avez donné Ismaël. Conservez moi ce fils; qu'il vive, & qu'il se rende digne de vous. C'en est assez pour faire ma consolation, & pour rendre ma reconnoissance sans bornes. Non, reprit le Seigneur, ce n'est point d'Ismaël dont je parle. Sara votre épouse stérile jusqu'à ce jour, vous donnera un fils; vous le nommerez Isaac. Je ferai avec lui une alliance éternelle, que je confirmerai après lui à sa nombreuse postérité. Ce n'est pas que je refuse d'écouter vos vœux en faveur d'Ismaël. Je le bénirai, je le rendrai grand & puissant, je mul-

17. Cecidit Abraham in faciem suam, & risit, dicens in corde suo, Putasne centenario nascetur filius? & Sara nonagenaria pariet?

18. Dixitque ad eum. Utinam Ismaël vivat coram te.

19. Et ait Deus ad Abraham: Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, & constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, & semini ejus post eum.

20. Super Ismaël quoque exaudivi te. Ecce benedicam ei, & augebo, & multiplicabo eum valdè: duodecim duces generabit; & faciam illum in gentem magnam.

Ann. mundi 2108.

tiplierai ses descendans, & je le ferai chef d'un grand Peuple. Mais Isaac ce fils de bénédiction, qui dans un an au même temps où je vous parle, naîtra de vous & de Sara, c'est à lui, & non à Ismaël, que je réserve l'honneur de mon alliance.

Genes. XVII. 21. Pactum verò meum statum ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

Cet entretien si doux & si consolant du saint Patriarche avec son Dieu, ne lui fit pas oublier qu'une reconnoissance sincere ne se prouve bien que par une prompte obéissance. A peine l'Ange du Seigneur eut-il disparu, qu'il rassembla tous ses domestiques, tant les esclaves nés dans sa maison, que ceux qu'il avoit achetés. Il fit venir avec eux son fils Ismaël, & leur ayant intimé les ordres qu'il avoit reçu de Dieu pour la circoncision de tous les mâles de sa famille, il l'exécuta le jour même sur eux, sur son fils, & sur sa propre personne, sans que son âge de près de cent ans, ni la jeunesse d'Ismaël, âgé seulement de treize, lui parussent des raisons de dispense contre le commandement précis du premier & du meilleur de tous les maîtres.

22. Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ad Abraham.

V. 23. 24. 25. 26. 27.

Dieu cependant par une conduite toujours uniforme sur le fidele ministre de ses volontés, préparoit de nouvelles récompenses à sa nouvelle soumission. Un jour qu'Abraham étoit assis à la porte de sa tente vers l'heure du midi, le Seigneur se fit voir à lui avec des circonstances singulieres, qui distinguent fort cette septiéme apparition des six qui l'avoient précédée. Il regardoit indifféremment dans la campagne, lorsqu'il vit assez proche de lui trois jeunes hommes qu'il jugea être des voyageurs. La charité est inquiete, & l'apparence du besoin suffit pour exciter sa tendresse. Il se leve à l'instant, il

Genes. XVIII. 1. Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei.
2. Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes propè eum: quos cùm vidisset, cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi, & adoravit in terram.

quitte sa tente, il s'avance à la rencontre des trois voyageurs. Il se courbe jusqu'à terre, & adressant la parole au plus apparent des trois; qui que vous soyiez, lui dit-il, ne me donnez pas le chagrin de passer si près de chez moi, sans daigner vous arrêter un moment, & recevoir les bons offices de votre serviteur. Je vais faire apporter de l'eau pour vous laver les pieds à tous trois. Reposez vous à l'ombre de ces arbres vous mangerez un morceau avec moi. Vous reprendrez des forces, & vous continuerez ensuite votre route. Car sans doute le Seigneur Dieu n'a permis cette heureuse rencontre que pour me fournir l'occasion d'exercer envers vous l'hospitalité, & vous ne voudriez pas vous opposer à mon bonheur. Bien loin de nous y opposer, répondit civilement celui des trois à qui Abraham s'étoit adressé, nous y contribuerons de tout notre pouvoir; & puisque c'est vous faire grace que de recevoir vos bienfaits, nous acceptons vos offres avec reconnoissance. Le saint Patriarche au comble de ses vœux, quoiqu'il ne pénétrât point le mystere de cette aventure, court incessamment à sa tente. Il appelle son épouse, il lui fait part de sa joye, & il lui dit: Allez vîte, Sara; prenez trois mesures de la plus belle farine, & paitrissez-en trois pains que vous ferez cuire sous la cendre. Tandis que Sara s'employe à exécuter ses ordres, Abraham lui-même court à son troupeau; il prend un jeune veau des plus tendres & des meilleurs; il le donne à un domestique, qui l'apporte, le prépare & le fait cuire en grande diligence. Il joint au pain & à la viande, du beurre & du lait. Il sert lui-même aux

Ann. mundi 2108.

Genes. XVIII. 3. Et dixit: Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum:

4. Sed afferam pauxillum aquæ, & lavate pedes vestros & requiescite sub arbore.

5. Ponamque buccellam panis, & confortate cor vestrum, posteà transibitis: ideircò enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt: Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei: Accelera, tria sata similæ commisce, & fac subcinericios panes.

7. Ipse verò ad armentum cucurrit, & tulit inde vitulum tenerrimum & optimum, deditque puero: qui festinavit & coxit illum.

8. Tulit quoque butyrum & lac, & vitulum quem coxerat, & posuit coram eis: ipse verò stabat juxta eos sub arbore.

Ann. mundi 2108.

trois voyageurs ce repas ſubit & frugal ſous un arbre épais qui les défendoit des ardeurs du ſoleil, & il demeure toujours auprès d'eux ſous le même arbre dans une poſture ſoumiſe & reſpectueuſe.

Jamais hoſpitalité ne fut mieux récompenſée. Les voyageurs parurent profiter avec plaiſir d'un rafraîchiſſement venu ſi à propos, & ſans ſe faire connoître, ils demanderent à Abraham où étoit Sara ſon épouſe, & pourquoi elle ne ſe montroit pas. Elle eſt dans ma tente, répondit-il; & ſi vous le voulez, je l'inviterai à ſe préſenter. Elle y étoit en effet, mais cachée derriere la porte, & en poſture de tout entendre ſans être vûe. Eh bien, reprit l'Ange du Seigneur, ſans en demander davantage, dans un an de ce jour je reviendrai vous voir, & alors, ſi, comme je l'eſpere, Dieu lui conſerve la vie, Sara votre épouſe aura mis au monde un fils. Sara prêtoit l'oreille, & à ce diſcours elle ne put s'empêcher de rire, mais ſans éclat cependant, & toujours ſans ſe montrer ni ſe faire entendre. A parler humainement, la prophétie du voyageur étoit hors de toute vraiſſemblance. Son mari & elles étoient fort âgés, outre qu'elle avoit toutes les preuves ordinaires que peut avoir une femme qu'elle n'étoit plus en état de concevoir. Elle ne crut donc pas faire un grand mal de ſe divertir un peu en elle-même de ce qu'elle regardoit comme un compliment honnête, que la reconnoiſſance dictoit à un étranger que ſon mari venoit de régaler. Sans doute, diſoit-elle, à l'âge où je ſuis auſſi-bien qu'Abraham Monſeigneur & mon mari, il me ſiéroit bien d'attendre des enfans; Sara auroit

Geneſ. XVIII. 9. Cumque comediſſent, dixerunt ad eum: Ubi eſt Sara uxor tua? ille reſpondit: Ecce in tabernaculo eſt.

10. Cui dixit: Revertens veniam ad te tempore iſto, vita comite, & habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara riſit poſt oſtium tabernaculi.

11. Erant autem ambo ſenes, provectæque ætatis, & deſierant Saræ fieri muliebria.

12. Quæ riſit occultè, dicens: Poſtquam conſenui, & Dominus meus vetulus eſt, voluptati operam dabo?

Ann. mundi 2108.

roit juré que ce qui se passoit dans son cœur, n'étoit connu que d'elle. Le voyageur cependant, qu'elle ne croyoit pas si bien instruit, dit à Abraham son époux : Pourquoi Sara a-t-elle ri de l'évenement que je vous annonce ? Pourquoi a-t-elle dit dans son cœur : deviendrai-je mere à l'âge où je suis ? Est-ce donc qu'il est quelque chose de difficile à Dieu ? Je vous l'ai dit, & je vous le répete, si le Seigneur vous conserve, vous & votre épouse, je reviendrai vous voir dans un an selon la parole que je vous ai donnée, & Sara alors sera mere d'un fils. Sara extrêmement surprise de la maniere affirmative dont son hôte parloit, & saisie de frayeur, s'échappa à dire qu'elle n'avoit pas ri, parce qu'elle ne croyoit pas qu'il fût possible de l'en convaincre. Mais l'Ange du Seigneur toujours caché sous une figure humaine, la reprit de sa dissimulation, & lui dit séverement en deux mots : Vous avez ri, Sara, je le sçais mieux que vous ne pensez, & vous auriez dû être plus sincere.

Genes. XVIII. 13. Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num verè paritura sum anus?

14. Numquid Deo quidquam est difficile ? juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vitâ comite, & habebit Sara filium.

15. Negavit Sara dicens, Non risi : timore perterrita. Dominus autem : Non est, inquit, ita : sed risisti.

Cette petite aventure, où Sara reçût la mortification que méritoit son défaut de droiture & son incrédulité, étant finie, les trois voyageurs prirent congé de leur vertueux hôte, pour aller exécuter d'autres ordres qu'ils avoient reçûs du maître qui les avoit envoyés. Abraham qui sans être encore tout-à-fait éclairé, devoit au moins commencer à ouvrir les yeux sur tant de circonstances singulieres, voulut accompagner les voyageurs, & les conduire par honneur durant une partie du chemin. Ce nouveau trait de charité lui valut une nouvelle faveur, dans laquelle le Seigneur son Dieu s'ouvrant

16. Cùm ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam : & Abraham simul gradiebatur, deducens eos.

Ann. mundi 2108.

à lui avec une familiarité incroyable, lui fit confidence de ses desseins les plus cachés. On marchoit de compagnie dans la route de Sodome, lorsque l'Ange qui dans toute la suite de la vision, avoit toujours fait le principal personnage, s'écria tout-à-coup: Pourrai-je me résoudre à cacher plus long-temps à Abraham les desseins que je suis prêt de faire éclater? Il doit être le pere & le chef d'un grand Peuple: C'est en lui que doivent un jour être bénies toutes les Nations de la Terre. Car enfin je le sçais ce fidele adorateur du Très-haut peu content de servir le Seigneur son Dieu durant le cours de sa belle vie, outre de grands exemples, laissera de sages loix à ses enfans & à toute sa maison, pour perpétuer parmi eux le culte du vrai Dieu, & y entretenir le zele de la justice. Ainsi s'accompliront sur ses descendans les magnifiques promesses que le Seigneur lui a faites. Ouvrons-nous donc à lui sans reserve, & ne craignons point de le faire entrer trop avant dans une confidence dont il est digne. Après un prélude si glorieux à Abraham, l'Ange continua de la sorte: La clameur des énormes péchés dont Sodome & Gomorrhe se sont deshonorées, s'est fait entendre jusqu'à moi, & me demande vengeance, tant leurs iniquités sont infâmes & intolerables. J'irai moi-même, & je verrai si le bruit de ces forfaits n'en exagere point la grandeur, pour punir ensuite les coupables suivant la mesure de leur iniquité. Deux des voyageurs à ces mots quitterent Abraham, & s'avancerent rapidement vers Sodome. Mais Abraham ne quitta point celui dont il venoit d'entendre les oracles, & qu'il avoit eu

Genes. XVIII. 17. Dixitque Dominus: Num celare potero Abraham quæ gesturus sum.

18. Cum futurus sit in gentem magnam, ac robustissimam, & BENEDICENDÆ sint in illo omnes nationes terræ?

19. Scio enim quòd præcepturus sit filiis suis & domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, & faciant judicium & justitiam: ut adducat Dominus propter Abraham omia quæ locutus est ad eum.

20. Dixit itaque Dominus: Clamor Sodomorum & Gomorrhæ multiplicatus est; & peccatum eorum aggravatum est nimis.

21. Descendam, & videbo, utrum clamorem qui venit ad me, opere compleverint: an non est ita, ut sciam.

22. Converteruntque se inde, & abierunt Sodomam: Abraham verò adhuc stabat coram Domino.

tout le loisir de reconnoître pour l'envoyé du Seigneur. Il s'approcha respectueusement de lui, tant la charité & le zele donnent quelquefois de courage, & il prit la liberté de lui dire : Mais quoi, Seigneur, voudriez-vous confondre dans la même punition l'innocent & le coupable ? Si une de ces Villes criminelles renferme dans son sein cinquante justes mêlés dans la foule des pécheurs, les ferez-vous périr tous ensemble, ou plutôt ne pardonnerez-vous pas à la multitude des coupables en faveur des cinquante justes ? Oui, Seigneur, vous ferez miséricorde : Malheur à moi, si je pensois que vous puissiez en user autrement. Vous qui jugez tous les hommes, & qui êtes la souveraine justice, vous ne perdrez point le juste avec l'impie. Non, vous ne le ferez point, & vous ne pourrez vous y resoudre. La candeur & la simplicité d'une priere si touchante gagnerent le cœur de Dieu, & attirerent à Abraham la plus consolante réponse. Vous serez content, lui dit le Seigneur. Si Sodome offre à mes yeux cinquante justes qui se soient préservés de la contagion, je ne détruirai point la Ville, & les cinquante justes obtiendront la grace de tous les criminels. Que vous êtes bon, Seigneur, reprit Abraham, & que j'avois bien jugé des inclinations de votre cœur ! Mais puisque j'ai commené à vous parler, moi qui ne suis que cendre & que poussiere, j'ajouterai encore un mot, & vous n'en serez point offensé. Bornez-vous tellement la grace de Sodome au nombre de cinquante justes, que s'il en manquoit cinq sur la totalité, vous reprissiez tous vos droits ; & voudriez-vous perdre une Ville dont l'innocen-

Ann. mundi 2108.

Genes. XVIII. 23. Et appropinquans ait : Numquid perdes justum cum impio ?

24. Si fuerint quinquaginta justi in civitate, peribunt simul ? & non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo ?

25. Absit à te, ut rem hanc facias, & occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum : qui judicas omnem terram, nequaquam facies judicium hoc.

26. Dixitque Dominus ad eum : Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

27. Respondensque Abraham ait : Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis & cinis.

28. Quid si minus quinquaginta justis quinque fuerint ? delebis propter quadraginta quinque, universam urbem ? Et ait : Non delebo, si invenera ibi quadraginta quinque.

Ann. mundi 2108.

ce de quarante-cinq de vos serviteurs solliciteroit le pardon. Eh bien, reprit le Seigneur, vous le voulez, je ne veux pas vous affliger. Je pardonnerai à tous en faveur de quarante-cinq. Mais mon Dieu, continua Abraham, si par malheur il ne s'en trouvoit que quarante, que feriez-vous? Je ne vous refuserois pas encore, dit le Seigneur, & je pardonnerois. Abraham en avoit déja beaucoup fait; & tout autre eût regardé une démarche de plus, comme une hardiesse insoutenable. Mais l'innocence qui fait les amis de Dieu, leur donne des droits que les autres hommes ne connoissent pas, & ce qui seroit dans ceux-ci témérité punissable, & folle présomption, est dans ceux-là simplicité de cœur, & respectueuse liberté. Ainsi Abraham qui d'abord ne faisoit ses conditions avec Dieu que de cinq en cinq, passe ensuite jusqu'à dix, & retranchant tout-à-coup ce nombre de celui de quarante: Ne vous offensez pas, Seigneur, dit-il, si votre premiere condescendance me donne la hardiesse de vous parler encore une fois. Au cas qu'il ne se trouvât que trente justes dans Sodome, faudroit-il désesperer du pardon? Non, répondit le Seigneur, & ce seroit assez pour suspendre ma vengeance. Puisque j'en ai tant fait, reprit le saint Patriarche, j'irai encore un pas en avant. Ce seroit bien peu que vingt justes dans une grande Ville; mais après tout ce petit nombre d'ames innocentes, ne seront-elles d'aucune considération devant vous? Oui sans doute, ajouta le Seigneur, & vingt justes me désarmeroient. Abraham délibera alors, & commença à craindre l'excès de son importunité: Mais l'Ange après tout

Genes. XVIII. 29. Rursumque locutus est ad eum: Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies? Ait. Non percutiam propter quadraginta.

30. Ne quæso, inquit, indigneris Domine, si loquar: Quid si ibi inventi fuerint triginta? respondit: Non faciam, si invenero ibi triginta.

31. Quia semel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum: Quid si ibi inventi fuerint viginti? Ait: Non interficiam propter viginti.

Ann. mundi 2108.

ne le quittoit point, & il ne paroissoit pas ennuyé de l'entendre. Je le vois bien, Seigneur, dit-il, vous voulez que je vous presse encore : mais ce sera pour la derniere fois : & je m'assûre que vous ne serez pas fâché, si je vous dis que dix justes suffiront pour autoriser votre indulgence. Oui, dit le Seigneur, ils me suffiront, & je n'en exige pas davantage. Pour dix justes je consens à épargner des milliers des coupables. Peut-être Abraham étoit-il tenté de faire un dernier effort : Car la charité des Saints est bien difficile à rebuter. Mais le Seigneur ne lui en laissa pas le loisir. L'Ange qui le représentoit disparut, & Abraham retourna chez lui comblé des mérites de sa charité, occupé de la douceur des promesses de son Dieu, pénétré de la crainte de ses jugemens, & dans l'attente de la funeste punition dont étoient menacées les Villes coupables pour lesquelles il avoit inutilement prié.

Genes. XVIII. 32. Obsecro, inquit, ne irascaris Domine, si loquar adhuc semel : Quid si inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.

33. Abiitque Dominus postquam cessavit loqui ad Abraham : & ille reversus est in locum suum.

Les menaces furent bien-tôt suivies des effets. Les deux Anges qui s'étoient d'abord séparés d'Abraham, toujours déguisés sous la figure de voyageurs, arriverent à Sodome sur le soir. Ils ne furent pas embarrassés à trouver une retraite. Lot neveu du saint Patriarche, & son imitateur dans l'exercice de l'hospitalité, s'étoit rendu à la porte de la Ville, où il attendoit l'occasion d'attirer chez lui quelques étrangers, autant pour les préserver des insultes d'une Nation sans pudeur, que pour leur rendre tous les services que suggere aux serviteurs du vrai Dieu une attentive charité. Dès qu'il apperçût les deux jeunes voyageurs, beaux, bien faits, de bonne mine, il craignit pour eux, & il

Genes. XIX. 1. Veneruntque duo Angeli Sodomam vespere, & sedente Lot in foribus civitatis. Qui cùm vidisset eos, surrexit, & ivit obviam eis, adoravitque pronus in terram.

Ann. mundi 2108.

ſongea à les garantir. Dans ce deſſein il ſe leve ; il va à leur rencontre, & ſe proſternant le viſage contre terre : choiſiſſez, je vous en conjure, leur dit-il, avec un profond reſpect, choiſiſſez la maiſon de votre ſerviteur, pour y paſſer la nuit. Entrez chez moi, on vous y lavera les pieds, on vous donnera à manger, & après vous être repoſés vous partirez demain, ſi vous le voulez, pour continuer votre voyage. Non, répondirent les Anges voyageurs, nous pourrions vous être à charge, & la ſaiſon eſt aſſez belle pour paſſer la nuit dans la place publique. Je ne le ſouffrirai pas reprit Lot. Vous n'y ſongez pas de vous expoſer de la ſorte, & vous ne voudriez pas refuſer ma maiſon que je vous offre de ſi grand cœur. Les Anges enfin ſe rendirent; & après les cérémonies accoutumées, Lot leur fit ſervir des pains azymes ; il les régala de ſon mieux, & il n'épargna rien pour les délaſſer. Ils n'étoient pas encore ſortis de table pour aller prendre quelques heures de repos, que les infâmes habitans de Sodome, vieillards, jeunes hommes & enfans; (car depuis l'âge le plus tendre juſqu'au plus caduc, tous ne reſpiroient que la plus brutale débauche) s'aſſemblerent autour de la maiſon de Lot, & lui demanderent en tumulte où étoient les deux jeunes hommes qu'il avoit retirés chez lui. Nous voulons les voir, dirent-ils, & il ſeroit dangereux pour vous de les refuſer à nos demandes. Lot connoiſſoit les ſcélérats à qui il avoit à faire, & il prit ſes précautions. Averti par les clameurs qui redoubloient à chaque inſtant, il ſortit de ſa maiſon dont il eut ſoin de fermer la porte ſur lui, & ſe préſen-

Geneſ. XIX. 2. Et dixit : Obſecro, domini, declinate in domum pueri veſtri, & manete ibi : lavate pedes veſtros, & manè proficiſcemini in viam veſtram. Qui dixerunt : Minimè, ſed in platea manebimus.

3. Compulit illos oppidò ut diverterent ad eum : ingreſſique domum illius fecit convivium, & coxit azyma : & comederunt.

4. Priùs autem quàm irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum à puero uſque ad ſenem, omnis populus ſimul.

5. Vocaveruntque Lot, & dixerunt ei : Ubi ſunt viri qui introierunt ad te nocte ? educ illos huc, cognoſcamus eos.

6. Egreſſus ad eos Lot, poſt tergum occludens oſtium, ait.

Ann. mundi 2108.

tant aux plus échauffés : Que prétendez-vous, mes freres, leur dit-il, & à quel excès vous laissez-vous emporter ? Est-il au monde de droits plus sacrés que ceux de l'hospitalité ? J'ai retiré chez moi ces deux jeunes voyageurs ; je les ai reçus pour une nuit seulement dans ma maison ; & pendant ce court espace, je consentirois moi-même aux insultes que vous leur préparez ? Non, mes freres, je ne le souffrirai point. J'aimerois mieux qu'il m'en coûtât la vie, & ce qui m'est aussi cher que la vie, l'honneur de mes deux filles. Elles sont Vierges & sages, vous le sçavez. Je vais vous les amener, persuadé que vous avez du respect pour elles, & de la considération pour moi. Mais dussiez-vous être assez cruels pour en abuser, j'aimerois mieux les voir deshonorées que mes deux hôtes outragés ; & quelque grand que fût votre crime, vous seriez après tout moins coupables.

Genes. XIX. 7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum : educam eas ad vos, & abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodò viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

Il n'est plus aucune loix, ni de raison, ni de religion pour ceux qui ont franchi les loix même de la nature. Retirez-vous, dirent insolemment à Lot les brutaux habitans de Sodome. Nous vous souffrons chez nous comme un étranger, & nous ne vous y voulons pas pour notre censeur, bien moins encore pour notre Juge. Consentez à nos demandes, ou nous vous ferons subir à vous-même des traitemens plus cruels que ne vous paroissent honteux ceux qui menacent vos hôtes. Lot résistoit toujours, & s'opiniâtroit dans ses refus. Les impudiques de leur part faisoient instance, se mutinoient, & se mettoient en devoir d'enfoncer les portes. On en étoit à ces violentes contestations,

9. At illi dixerunt : Recede illuc. Et rursus : Ingressus es, inquiunt, ut advena ; numquid ut judices ? te ergo ipsum magis quàm hos affligemus. Vimque faciebat Lot vehementissimè : jamque propè erat ut effringerent.

Ann. mundi 2108.

& la résistance ne faisoit qu'allumer davantage la passion des infâmes Sodomites. Lot n'en pouvoit plus, & déseperoit pour ses hôtes, lorsqu'ils se firent eux-mêmes justice ; & se tirerent sans embarras d'un danger apparent dont Lot avoit essuyé toutes les allarmes. Ils se montrerent au-dehors ; ils arracherent leur hôte des mains violentes de la multitude des furieux dont il étoit assiégé ; ils le firent rentrer dans la maison, & refermerent la porte sur eux & sur lui. Cependant le tumulte suspendu pour un moment par la surprise qu'avoit jetté dans les esprits l'action hardie des jeunes voyageurs, étoit prêt à recommencer. Mais en un instant tous les séditieux depuis le plus grand jusqu'au plus petit, furent frappés d'aveuglement, & quelques efforts qu'ils fissent, jamais ils ne purent rencontrer la porte d'une maison qui receloit, à ce qu'ils pensoient, deux hommes destinés à être la victime de leur brutale débauche, & véritablement deux Anges envoyés pour en être les vengeurs. Les habitans aveuglés par celle de toutes les passions qui sent le moins le châtiment, ou qui en abuse le plus, ne firent pas même attention à ce premier éclat de la colere du Seigneur, & retournerent chez eux, peut-être aussi disposés à pousser à bout leur brutales prétentions, qu'ils étoient prêts d'en éprouver la peine. L'exécution de l'arrêt porté contr'eux, ne fut différée de quelques heures, que pour mettre à couvert de la foudre un petit nombre d'innocens qui avoient mérité grace. On étoit déja assez avancé dans la nuit, lorsque les deux Anges connus alors de leur hôte comme les Ministres

Genes. XIX. 10. Et ecce miserunt manum viri, & introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium.

11. Et eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate à minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

nistrés du Seigneur, le prirent en particulier, & lui dirent : Vous voyez jusqu'à quel excès d'impiété & de débauche se laissent emporter les coupables habitans de cette ville maudite. La patience de Dieu à les souffrir a dû vous surprendre. Mais enfin les cris redoublés de tant de crimes énormes se sont fait entendre, & les coupables justement condamnés, vont être séverement punis. Nous sommes envoyés par le souverain Juge pour exécuter ses arrêts. Nous détruirons cette Ville, séjour infâme des plus odieux attentats, & demain il n'en restera pas de vestiges sur la terre. Ne craignez rien cependant pour vous & pour votre famille. Vous aimez la justice, vous protegez l'innocence, vous exercez l'hospitalité. Vous ne serez point confondu avec les coupables ; & vous reconnoîtrez la main de Dieu autant aux attentions de sa miséricorde pour vous, qu'à la sévérité de sa justice sur eux. Allez donc, & si vous avez dans la Ville des enfans, des gendres, des alliés, quelqu'un enfin qui vous appartienne, avertissez-les du malheur qui les menace, s'ils s'obstinent à demeurer dans ce séjour, & forcez-les de l'abandonner. Lot avoit chez lui toute sa famille, à l'exception de deux habitans de Sodome qu'il regardoit comme ses gendres, & à qui par un choix peu digne du neveu d'Abraham, il avoit promis ses deux filles pour épouses. Il alla les trouver, & il leur dit : Levez-vous, mes enfans ; sortez vîte de Sodome, ville aussi infortunée que coupable, dont le Seigneur va punir les crimes par une totale ruine. L'avis étoit nécessaire ; & il étoit heure d'en profiter. Mais quand

Ann. mundi 2108.

Genes. XIX. 13. Delebimus enim locum istum, eò quod increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

12. Dixerunt autem ad Lot : Habes hic quempiam tuorum? generum, aut filios, aut filias, omnes qui tui sunt, educ de urbe hac.

14. Egressus itaque Lot locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, & dixit : Surgite, egredimini de loco isto : quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

Ann. mundi 2108.

on a long-temps & toujours impunément péché, il est rare qu'on se croye assez près pu précipice, pour se priver de ce qu'on aime par la crainte de périr. On traita les allarmes de Lot de terreurs pitoyables, & ses conseils de rêveries. Une pareille conduite n'a rien qui surprenne dans une jeunesse libertine. Mais à l'âge où étoit Lot, du caractere sage & religieux dont il avoit paru jusques-là, & malgré la lumiere que lui fournissoient les miracles qui venoient de s'opérer à ses yeux; qu'il ait fallu lui faire violence pour le tirer d'un séjour ruineux où sa religion étoit contrainte & son innocence exposée; c'est ce qu'on auroit peine à comprendre, si l'amour du repos & les commodités d'un établissement avantageux, n'étoient une espece de tentation délicate, dont les gens de bien même ne se défendent pas toujours. Lot s'y laissa surprendre: & lorsque les Anges dès le grand matin vinrent lui dire: Levez-vous vîte: prenez votre femme & vos deux filles, conduisez-les loin d'ici. Autrement vous & elles vous serez enveloppés dans la ruine de la Ville. Lot fit semblant de ne point entendre un conseil qu'il n'avoit pas envie de suivre. Si ses guides se fussent contentés de ces premieres avances, Lot étoit perdu sans ressource, tant il est souvent dangereux de vouloir plaire quand on ne doit penser qu'à guérir. Les Anges charitables, sans ménager davantage la foiblesse de leur hôte, le prirent par la main, lui, sa femme & ses filles que le Seigneur avoit résolu de sauver; & les ayant d'abord conduits hors les portes de la Ville, ils leur parlerent de la sorte: Retirez-

Genes. XIX. 15. Cùmque esset manè, cogebant eum Angeli, dicentes: Surge, tolle uxorem tuam, & duas filias quas habes: ne & tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, & manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eò quod parceret Dominus illi.

17. Eduxeruntque eum, & posuerunt extra civitatem: ibique locuti sunt ad eum, dicentes: Salva animam tuam: noli respicere post tergum, nec stes in omni circà regione: sed in monte salvum te fac, ne & tu simul pereas.

vous sans délai ; mettez-vous à couvert loin d'ici ; ne vous arrêtez point dans ces belles plaines & dans ces vallées délicieuses dont la fertilité vous tente. Ne regardez pas même derriere vous duraut votre fuite : allez avec précipitation jusques sur la montagne, seul azyle où vous puissiez échapper à la mort.

Il s'en falloit bien qu'on ne trouvât dans Lot cette droiture de cœur, & cette simplicité de foi qu'on admiroit dans Abraham. Peu content d'être sauvé du naufrage, il s'avisa de contester sur le choix du port qu'on lui présentoit. Seigneur, dit-il, puisque votre serviteur a trouvé grace devant vous, & que vous avez déja usé envers moi d'une si grande miséricorde, souffrez, je vous en conjure, que je vous fasse encore une humble & respectueuse priere. Si je vais sur la montagne, je crains de n'y être pas assez en assurance ; que la foudre en s'écartant des Villes proscrites, ne vienne jusqu'à moi, & que je n'y trouve la mort dont vous voulez me garantir. J'apperçois assez près de nous une petite Ville où je pourrois me retirer avec ma famille. Cette place est peu importante. Préservez-la par un dernier bienfait de l'anathème commun, & trouvez bon que j'y trouve un azyle. Une priere si peu mesurée, & qui marquoit une confiance si chancellante, n'étoit pas digne du succès dont elle fut suivie. Mais la condescendance de Dieu pour ses amis, va quelquefois jusqu'à une espece d'excès. Vous serez exaucé, répondit à Lot l'Ange du Seigneur. Cette Ville pour laquelle vous demandez grace, & qui portera désormais le nom de Segor ou de Petite, échappera à la vengeance. Courez

Genes. XIX. 18. Dixitque Lot ad eos: Quæso Domine mi.

19. Quia invenit servus tuus gratiam coram te, & magnificasti misericordiam tuam, quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possum in monte salvari, ne fortè apprehendat me malum, & moriar.

20. Est civitas hæc juxtà, ad quam possum fugere, parva, & salvabor in ea: numquid non modica est, & vivet anima mea?

21. Dixitque ad eum: ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

22. Festina & salvare ibi: quia non potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. Idcircò vocatum est nomen urbis illius Segor.

Ann. mundi 2108.

donc vous mettre à couvert dans cette place qui vous devra son salut. J'attendrai que vous y soyez arrivé. Car jusques-là j'ai les mains liées, & la foudre ne peut partir que quand vous serez hors d'atteinte à ses coups. Lot obéit alors sans réplique, au moment que le soleil commençoit à se montrer. Mais il ne fut pas plutôt entré dans Bala ou Segor, que le Ciel se couvrit de nuages de souffre & de bitume. La terre ouverte & tremblante vomit des tourbillons de flammes. Une horrible pluie de feu échappée du Ciel, & tombant à grands flots, s'unit au feu allumé dans les entrailles de la terre. * Sodome, Gomorrhe, Adama, & Sebohim, furent en peu de momens consumées, détruites, englouties dans l'abyme sans qu'il en restât des vestiges. Tous les habitans de cette terre proscrite périrent dans le feu. Tous les animaux furent exterminés. Un lac épais & sulfureux, vaste & comme une mer, prit la place de ces délicieuses campagnes. Un air mortel & empesté succéda à la douce température de cet agréable climat. Les arbres se dessecherent. Une affreuse solitude couvrit pour toujours ces régions enchantées; plus heureuses de n'avoir plus de quoi corrompre leurs habitans, que d'avoir fourni à des hommes infâmes & abominables de funestes délices, & la plus fatale abondance.

Genes. XIX. 23. Sol egressus est super terram, & Lot ingressus est Segor.

24. Igitur Dominus pluit super Sodomam & Gomorrham sulphur & ignem à Domino de cælo.

* *Deuter.* XXIX. 23.

Genes. XIX. 25. Et subvertit civitates has & omnem circà regionem, universos habitatores urbium, & cuncta terræ virentia.

Une si terrible exécution, qui malgré toute son horreur, n'expioit qu'imparfaitement les crimes qui l'avoient attirée, ne dura que quelques momens; & c'en fut cependant encore trop, pour ne pas lasser l'obéissance d'une femme. Celle de Lot

qui aussi-bien que son mari & ses deux filles, avoit reçû ordre de ne s'arrêter point durant sa fuite, & de ne pas se détourner pour voir le triste spectacle qui alloit se passer, ne pût tenir contre la frayeur, ou vaincre la curiosité dont elle fut tentée. Le bruit du tonnerre, l'éclat du feu, les cris de tant d'hommes atteints de la flamme, l'étonnerent. Elle voulut voir la cause & les effets de cette horrible tempête. Elle tourna la tête, & dans le moment sa faute fut punie. Le nitre & le souffre dont la terre étoit remplie, pénétrerent sa chair, son sang & ses os. En un instant elle fut pétrifiée, & changée en une statue de sel, qui annonça long-temps aux esprits, ou incrédules, ou curieux, avec quel respect on doit ménager les faveurs d'un Dieu jaloux, qui pour prix des bienfaits dont il prévient ses amis, ne peut rien exiger de moins qu'une aveugle soumission.

Genes. XIX. 26. Respiciensque uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

Mais ce spectacle, dont la vûe étoit si sévérement interdite à Lot & à sa famille, ne l'étoit pas au vertueux & fidele Abraham, qui sçut mieux que son neveu, en tirer d'utiles instructions pour affermir sa foi, & pour augmenter sa reconnoissance. S'étant levé de grand matin, il retourna à la campagne, & il s'arrêta à l'endroit même, où deux jours auparavant l'Ange du Seigneur s'étoit séparé de lui. Ce fut de là, que jettant les yeux sur Sodome, sur Gomorrhe, & sur les environs, il considera à loisir les vestiges tout récens de la colere du Seigneur, & les ruines des Villes coupables qu'inutilement il s'étoit efforcé de sauver. Il apperçût de tous côtés une épaisse fumée, & comme une mon-

27. Abraham autem consurgens manè, ubi steterat priùs cum Domino.

28. Intuitus est Sodomam & Gomorrham & universam terram regionis illius: viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

Ann. mundi 2108.

tagne d'étincelles dont l'air étoit pénétré. Il s'humilia en présence du Seigneur, & il adora la justice de ses arrêts. Mais il espera que les innocens n'auroient pas eu le sort des coupables, & son espérance ne fut pas trompée. Son Dieu dont il étoit aimé, s'étoit souvenu de lui; & s'il n'avoit pas fait grace à des hommes criminels, dont les péchés sans repentir demandoient enfin vengeance, c'étoit au moins à sa considération qu'il avoit tiré son neveu du milieu de l'incendie.

Genes. XIX. 29. Cùm enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abrahæ, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

Mais Lot en évitant le feu du Ciel, ne s'étoit pas soustrait à tous les dangers. Il avoit usé de la condescendance du Seigneur, & il s'étoit d'abord retiré dans la petite Ville de Segor. La flamme en étoit si proche; qu'il n'eut pas la constance d'y demeurer, & qu'il courut avec précipitation chercher un azyle sur la montagne. Ce fut là que s'imaginant voir le feu du Ciel achever ses ravages, & consumer la Ville de Segor, il communiqua ses allarmes à ses deux filles. Celles-ci par le génie naturellement excessif de leur sexe en matiere de craintes & d'inquiétudes, allerent se mettre dans l'esprit que le feu avoit succédé à l'eau pour dépeupler une seconde fois la Terre, & que de tous les hommes du monde, elles seules & leur pere, avoient échappé à l'incendie. Comme Lot les avoit conduites avec lui dans une caverne profonde, d'où elles n'osoient s'écarter pour voir les objets de plus près, elles se confirmerent dans leur bizarre conjecture, & sur ce fondement l'aînée des deux se hazarda de dire à sa cadette : Ma sœur, notre pere est vieux, & c'est cependant le seul hom-

30. Ascenditque Lot de Segor, & mansit in monte, duæ quoque filiæ ejus cum eo (timuerat enim manere in Segor) & mansit in spelunca ipse, & duæ filiæ ejus cum eo.

31. Dixitque major ad minorem: Pater noster senex est & nullus virorum remansit in terra, qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.

Ann. mundi 2108.

mé vivant qui reste sur la Terre. Laisserons-nous périr le monde, & souffrirons-nous que tant de fertiles Pays demeurent sans habitans. Il est des circonstances où la nécessité est au-dessus de la loi; & puisqu'il n'est plus pour nous de maris pour perpétuer avec nous la race des hommes, usons d'un innocent artifice. Trompons notre pere, dont une proposition trop ouverte pourroit allarmer la délicatesse. Nous avons apporté des vivres & du vin. Essayons de l'enyvrer, & par ce stratagême, forçons-le de donner de son sang des enfans à sa famille, & des habitans à la Terre. L'aînée avoit formé le projet: Elle l'exécuta la premiere. Les deux sœurs firent boire le bon vieillard; & l'ayant mis dans un état à ne sçavoir pas ce qu'il feroit, & à faire ce qu'il ne voudroit pas, la plus âgée passa la nuit avec lui, & se retira le matin, sans que Lot eût la moindre idée de ce qui lui étoit arrivé avec sa fille. Celle-ci contente du succès de son hardi dessein, & sans scrupule sur son inceste, engagea sa sœur à suivre son exemple. Le pere fut enyvré pour la seconde fois; & le repas ayant été poussé assez avant dans la nuit, la plus jeune des deux sœurs abusa, comme l'aînée, de l'hyvresse de son pere, & elle le fit avec le même succès qu'avoit eu la surprise de la nuit précédente. Toutes deux devinrent grosses, & mirent en même-temps au monde deux enfans nés d'un inceste. Le fils de l'aînée porta le nom de Moabe, qui marquoit à tout l'univers le deshonneur de sa mere; on donna au fils de la cadette le nom de Ammon, qui signifie, le fils de mon peuple. Tous les deux eurent une nombreuse posté-

Genes. XIX. 32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa. Et ingressa est major, dormivitque cum patre: at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

34. Altera quoque die dixit major ad minorem: Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte, & dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.

35. Dederunt etiam & illa nocte patri suo bibere vinum, ingressaque minor, filia dormivit cum eo: & ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.

36. Conceperunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo.

37. Peperitque major filium, & vocavit nomen ejus Moab: ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38 Minor quoque peperit filium, & vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei: ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

Ann. mundi 2108.

rité, & fonderent deux puissantes Nations, toujours ennemis & rivales du Peuple de Dieu, toujours prêtes à lui faire la guerre, & à venger sur la race sainte d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, la honte de leur incestueuse origine.

Cette aventure que Moyse a eu grand soin de recueillir, pour apprendre à son Peuple que les descendans d'Abraham avoient été légitimement substitués aux enfans de Lot, & que ceux-ci étoient exclus de l'héritage des aînés, par la seule infamie de leur naissance, fut apparemment l'occasion de la retraite d'Abraham. Il s'éloigna de la belle vallée de Mambré. Il renonça aux établissemens & aux ailliances qu'il y avoit, & il s'approcha des Terres Méridionales. Il s'arrêta d'abord entre Sur & Cadez, & il passa jusqu'au Royaume de Gerare. Ce fut en cet endroit que se renouvella, avec des circonstances à peu près semblables, l'aventure arrivée autrefois à Abraham & à Sara dans le Royaume d'Egypte. Comme le saint Patriarche voyageoit toujours, & vivoit au milieu d'une terre étrangere où le vrai Dieu étoit peu connu, & qu'il étoit d'ailleurs convaincu que la connoissance du vrai Dieu a seul le pouvoir de modérer les passions, il étoit convenu avec Sara, que par tout elle passeroit pour sa sœur, & qu'elle ne prendroit point le nom de son épouse. C'étoit ainsi que lui & elle s'étoient expliqués en entrant sur les terres d'Abimelech Roi de Gerare, & que tous les deux parlerent ensuite au Roi lui-même. Sur cela le Prince prit le parti de faire enlever Sara dans son Palais, à dessein de la mettre au nombre de ses femmes. Abraham ne fut peut-

Genes. XX. 1. Profectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cades & Sur: & peregrinatus est in Geraris.

2. Dixitque de Sara uxore sua. Soror mea est. Misit ergo Abimelech rex Geraræ & tulit eam.

Ann. mundi 2108.

peut-être pas ſi allarmé de cet enlevement, qu'il l'avoit été en Egypte; non, que ſon épouſe lui fût devenue moins chere; mais parce que les premieres épreuves qu'il avoit faites de la protection de ſon Dieu, lui avoient appris juſqu'où devoit aller ſa confiance. Dieu ne lui manqua pas; & comme ſon ſaint nom étoit adoré par le Roi de Gerare, il mit en œuvre en faveur du Patriarche affligé, la foi du Prince fidele. Le Seigneur Dieu ſe fit voir en ſonge à Abimelech, & lui dit d'un ton menaçant: Vous avez enlevé une femme qui a ſon mari; vous la retenez dans votre Palais, & vous la deſtinez à être votre épouſe. Sçachez que votre crime eſt digne de mort, & qu'en effet vous mourrez en punition de votre attentat. Eh quoi! Seigneur, reprit Abimelech, pénétré de crainte, & ſaiſi d'horreur, pourriez-vous vous réſoudre à punir des fautes d'ignorance? Vous ſçavez que j'ai agi dans la ſimplicité d'un cœur droit. L'époux de cette femme m'a trompé: il m'a dit qu'elle étoit ſa ſœur, & elle-même m'a confirmé dans mon erreur, en m'aſſurant qu'il étoit ſon frere. Je n'ai rien fait qu'avec innocence, & avec une parfaite pureté d'intention. D'ailleurs, ô Dieu d'équité & de juſtice, cette femme, quoique renfermée dans mon Palais, n'a rien ſouffert de ma part qui puiſſe bleſſer la délicateſſe de ſon époux, & dont ſon honneur doive s'allarmer. Ordonnez, Seigneur, & vous ſerez obéi. Oui, reprit le Seigneur avec bonté, je le ſçais, vous avez agi ſans malice, & vous ne vous êtes pas propoſé un crime. Je ſondois votre cœur; & parce que j'y voyois de l'innocence, je vous ai ſoutenu ſur le penchant

Geneſ. XX. 3. Venit autem Deus ad Abimelech per ſomnium nocte, & ait illi: En morieris propter mulierem quam tuliſti: habet enim virum.

4. Abimelech verò non tetigerat eam, & ait: Domine, num gentem ignorantem & juſtam interficies?

5. Nonne ipſe dixit mihi: Soror mea eſt: & ipſa ait: Frater meus eſt? in ſimplicitate cordis mei, munditia manuum mearum, feci hoc.

6. Dixitque ad eum Deus: Et ego ſcio quòd ſimplici corde feceris: & ideò cuſtodivi te ne peccares in me, & non dimiſi ut tangeres eam.

Ann. mundi 2108.

du précipice. J'ai tellement ménagé vos passions, que vous avez respecté une femme vertueuse dont l'époux est l'homme de ma droite & l'objet de mes complaisances. Rendez donc cette femme à son mari; car c'est un Prophete qui m'est cher. Il priera pour vous, & j'accorderai votre vie à ses prieres. Que si vous resistez un moment à exécuter les ordres du Dieu tout-puissant, sçachez que vous mourrez, vous, vos enfans, votre famille, & tous ceux qui vous appatiennent.

Genes. XX. 7. Nunc ergo redde viro suo uxorem quia Propheta est: & orabit pro te, & vives: si autem nolueris reddere, scito quòd morte morieris tu, & omnia quæ tua sunt.

Ce discours du Seigneur Dieu, eut sur le cœur du Roi fidele l'effet qu'on pouvoit s'en promettre. Quoique ce fût le temps de la nuit, Abimelech se leva avec tout l'empressement d'un homme qui craint Dieu, & qui ne se fait point une fausse gloire de douter de ses oracles. Il assemble ses domestiques, & il leur raconte l'apparition terrible & les paroles effrayantes du Seigneur. Tous furent saisis dune crainte respectueuse, & se prosternerent en présence du tout-puissant. Mais sans s'arrêter davantage, le Roi fit chercher Abraham, & le fit prier honnêtement de vouloir bien se rendre au Palais. Le saint Patriarche comprit d'abord le mystere de cette ambassade, & conçut que c'étoit un nouveau trait de la miraculeuse protection de son Dieu. Il se rendit chez le Roi, qui ne pût s'empêcher de lui faire quelques reproches. Que vous aije fait, Abraham, lui dit-il avec émotion, que vous ont fait ma famille & mes peuples, pour m'exposer à un crime, & pour en faire retomber le châtiment sur mon Royaume? Nous ne méritions pas ce traitement de votre part, & je ne devois pas m'y

8. Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos & locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valdè.

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, & dixit ei: Quid fecisti nobis? quid peccavimus in te, quia induxisti super me & super regnum meum peccatum grande? quæ non debuisti facere, fecisti nobis.

10. Rursumque expostulans, ait: Quid vidisti, ut hoc faceres?

attendre. Encore une fois, je vous le demande, vous plaignez-vous de moi, & mes sujets ont-ils manqué pour vous des égards qui vous sont dûs? Non, Sire, répondit Abraham, & je ne puis que me louer de vos bontés. Mais je ne vous connoissois pas; & parmi cette multitude d'Idolâtres dont vos Etats sont environnés, vous avouerez que j'avois lieu de craindre que vous ne fussiez pas adorateur du vrai Dieu. Je me suis dit à moi-même: Peut-être la crainte du Seigneur n'habite-t-elle pas dans ces contrées; & que n'oseront pas des hommes qui n'ont pour Dieu que leurs passions ou d'impuissantes idoles? Ils voudront s'emparer de ma femme; & pour le faire sans opposition, il mettront à mort un étranger indéfendu, qu'ils regarderont comme un obstacle à l'injustice de leurs desirs. Convenez, Prince, que mes allarmes étoient fondées, & que dans l'ignorance où j'étois de la Religion du Pays, j'ai pû, pour me tirer du danger, avoir recours à un innocent artifice. Au reste rien n'est plus vrai que ce que Sara & moi vous avons dit. Elle est véritablement ma sœur, fille de mon pere; mais non de ma mere. Et c'est cette derniere circonstance qui m'a autorisé à la prendre pour femme, de peur de contracter quelque alliance avec les Idolâtres. Depuis ce temps, obligé que j'étois à voyager toujours, n'ayant point de demeure fixe sur la terre, exposé sans cesse aux insultes des infideles, j'ai obtenu de Sara, qu'en ma considération elle passeroit par tout pour ma sœur, & qu'elle ne se feroit point connoître sous le nom de mon épouse. Voilà, Prince, la raison de ma conduite. Sur cet

Ann. mundi 2108.

Genes. XX. 11. Respondit Abraham: Cogitavi mecum, dicens: Forsitan non est timor Dei in loco isto: & interficient me propter uxorem meam.

12. Aliàs autem & verè soror mea est, filia patris mei, & non filia matris meæ, & duxi eam in uxorem.

13. Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam: Hanc misericordiam facies mecum: In omni loco, ad quem ingrediemur, dices quod frater tuus sim.

Ann. mundi 2108.

exposé simple & naïf, pourriez-vous la condamner? Si cette conduite, reprit le Roi, vous étoit nécessaire, vos précautions au moins m'ont pensé coûter la vie, & elles ont déja attiré sur les femmes de mon Palais une cruelle maladie : Reprenez donc votre femme que je vous rends avec joie. Elle est toujours digne de vous, & le respect que j'ai eu pour elle, doit vous apprendre quelle étoit la droiture de mon cœur. Recevez cependant quelques troupeaux de bœufs & de moutons. J'y ajoute des esclaves de l'un & de l'autre sexe pour vous servir. Choisissez dans toute l'étendue de mes Etats, & fixez votre demeure dans le Pays le plus commode. Pour vous, Sara, ajouta le Roi, voilà mille pieces d'argent que je remets à cet homme que vous appellez votre frere. Il faut bien lui fournir de quoi vous acheter un voile convenable à une femme aussi respectable que vous, qui fasse souvenir vos gens que vous êtes l'épouse de leur maître, & qui avertisse les étrangers que vous êtes mariée. N'oubliez jamais que faute de ce signal, commun en ce Pays aux personnes de votre état, vous vous êtes trop exposée, & que sans une protection singuliere du Seigneur, vous ne pouviez éviter un affront. Après cette conversation, Abraham plein de reconnoissance, se disposoit à quitter le Roi. Mais le Prince l'arrêta, & lui demanda en grace de solliciter auprès de Dieu la guérison de la Reine son épouse, & celle de plusieurs autres femmes de sa Maison & de sa Cour qui souffroient de cruelles douleurs, & qui ne pouvoient mettre au monde leurs enfans. Abimelech avoit bien con-

Genes. XX. 14. Tulit igitur Abimelech oves & boves, & servos & ancillas, & dedit Abraham : reddiditque illi Saram uxorem suam.

15. Et ait : Terra coram vobis est, ubicumque tibi placuerit, habita.

16. Saræ autem dixit: Ecce mille argenteos dedi fratri tuo, hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt, & quocumque perrexeris: mementoque te deprehensam.

17. Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech & uxorem, ancillasque ejus, & pepererunt.

18. Concluserat enim Dominus omnem vulvam domus Abimelech propter Saram uxorem Abrahæ.

Ann. mundi 2109.

nu la cauſe du mal, & bien choiſi ſon interceſſeur. Abraham ſe mit en prieres, & obtint du Seigneur ſon Dieu la conſolation du Prince, & la guériſon de toutes les perſonnes affligées à l'occaſion de l'enlevement de Sara.

La vertueuſe épouſe du ſaint Patriarche, déja deux fois enlevée par des Rois étrangers, & deux fois rendue à ſon époux par une ſpéciale protection du Seigneur, étoit apparemment aſſez avancée dans ſa groſſeſſe au temps de cette derniere aventure. Après une ſtérilité de quatre-vingt dix ans, elle avoit conçu, ſelon la promeſſe du Seigneur, le fils de bénédiction, & elle le mit heureuſement au monde, au temps précis que l'Ange lui avoit annoncé.

Geneſ. XXI. 1. Viſitavit autem Dominus Saram ſicut promiſerat: & implevit quæ locutus eſt.

2. Concepitque & peperit filium in ſenectute ſua, tempore quo prædixerat ei Deus.

Abraham au comble de ſes vœux, & voyant par la naiſſance de cet enfant de miracle, les promeſſes du Seigneur ſon Dieu pleinement juſtifiées, lui donna le nom d'Iſaac au huitieme jour depuis ſa naiſſance, jour auquel il le circoncit, ſelon l'ordre général qu'il avoit reçû de circoncire tous les enfans mâles qui naîtroient de lui, & bien plus encore ce fils de la promeſſe, qui devoit après Abraham, âgé alors de cent ans accomplis, être le chef de la Nation Sainte, & un des Peres du Meſſie. La joie de ce beau jour fut univerſelle, non-ſeulement dans la maiſon d'Abraham, & pour ſa nombreuſe famille, mais encore dans le Pays où il s'étoit établi, & parmi tous ſes voiſins. Mais de toutes les perſonnes qui s'intéreſſerent à la naiſſance d'Iſaac, celle dont la joie étoit plus vive, fut ſans doute la mere de l'enfant. Le Seigneur, s'écria-t-elle, m'a remplie d'allegreſſe, & par un ſeul

3. Vocavitque Abraham nomen filii ſui, quem genuit ei Sara, Iſaac.

4. Et circumcidit eum octavo die, ſicut præceperat ei Deus.

5. Cùm centum eſſet annorum: hac quippe ætate patris, natus eſt Iſaac.

6. Dixitque Sara: Riſum fecit mihi Deus: quicumque audierit, corridebit mihi.

Anno mundi 2109.

bienfait il a comblé tous mes vœux. Quiconque apprendra mon bonheur, ne pourra s'empêcher d'y prendre part, & de venir m'en féliciter. Quelle surprise en effet pour eux; & qui auroit pû se le persuader que le vieux Abraham, âgé de cent ans, & si long-temps uni à une femme stérile, diroit un jour à ses amis : Sara mon épouse m'a enfin donné un fils, & maintenant cette heureuse mere le nourrit de son lait? Les fêtes & les réjouissances publiques finirent avec la cérémonie de la circoncision de l'enfant. Mais la joie du pere & de la mere croissoit avec lui, & ce gage précieux des tendresses du Seigneur, fit désormais toute l'occupation du saint Patriarche & de sa vertueuse épouse. Le temps vint de sevrer le petit Isaac; & ce fut une nouvelle occasion d'innocens festins, & de saintes réjouissances, dont Abraham profita avec d'autant plus de consolation, que Sara son épouse pouvoit cette fois en faire les honneurs, & rendre par sa présence la fête plus complette.

Genes. XXI. 7. Rursumque ait. Quis auditurum crederet Abraham, quod Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni?

8. Crevit igitur puer & ablactatus est, fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

La joie de la mere ne pût toujours durer sans quelque mélange d'amertume; & son cher Isaac n'avoit encore que six ans, qu'il commença à causer des vives allarmes à son inquiéte tendresse. Ce fils étoit à la vérité l'objet fortuné des bénédictions du Seigneur; mais il n'étoit pas l'aîné des enfans d'Abraham. Ismaël fils d'Agar, esclave de Sara, commençoit déja sa vingtieme année; & sans respecter assez dans son jeune frere, le choix & la prédilection de Dieu, il faisoit valoir les prérogatives de son âge : Il en abusoit même assez souvent, & Sara qui s'en apperçut, sentit encore plus vivement qu'Isaac les hauteurs du fils de l'étrangere.

9. Cumque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham.

Ann. mundi 2115.

Peut-être aussi qu'elle se défia un peu de la complaisance de son époux pour Ismaël, & qu'elle eût peur qu'il ne lui donnât une trop grande part à son héritage. Car jusqu'où ne vont pas les allarmes, & les prévoyances d'une mere ? Elle résolut de délivrer son fils de la persécution d'Ismaël, & d'ôter en même-temps à Agar toute espérance de profiter de l'indulgence d'Abraham. Elle s'y prit d'un air à n'être pas refusée. Chassez incessamment, dit-elle à son époux, & mon esclave & son enfant. Il est temps de mettre quelque différence entre mon fils & celui d'une étrangere à mon service; & sans doute vous ne comptez pas faire entrer Ismaël avec Isaac en partage de vos biens. Abraham étoit bon pere & bon mari. Il lui coûtoit infiniment de deshériter son fils, & il ne pouvoit se résoudre à contrister son épouse. Le Seigneur Dieu décida en faveur de Sara, & voulut bien donner à son serviteur des ordres précis sur la conduite qu'il avoit à tenir dans une alternative si douloureuse. Ismaël en effet n'étoit pas destiné de Dieu à être le pere de son Peuple choisi, & le chef de la Nation Sainte. Il étoit d'ailleurs déja trop ressemblant au portrait que l'Ange avoit fait de lui-même avant sa naissance, & son caractere féroce le rendoit peu propre à vivre paisiblement avec un cadet qui devoit être son maître. Ne vous affligez point, dit le Seigneur à Abraham, des remontrances de Sara au sujet de votre fils Ismaël, & d'Agar votre esclave. Toutes dures que vous paroissent ces prétentions, elles sont conformes à mes ordres. Suivez en tout les inclinations de votre épouse. Elle n'ignore pas, & vous

Genes. XXI. 10. Ejice ancillam hanc & filium ejus : non enim erit hæres filius ancillæ cum filio meo Isaac.

11. Durè accepit hoc Abraham pro filio suo.

12. Cui dixit Deus: Non tibi videatur asperum super puero & super ancilla tua, omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus: quia in Isaac vocabitur tibi semen.

Ann. mundi 2115.

devez le ſavoir encore mieux qu'elle, que c'eſt ſur Iſaac que tombent mes bénédictions; qu'il eſt le fils de la promeſſe, & que c'eſt par lui que vous deviendrez le pere d'une nombreuſe poſtérité. Sa glorieuſe deſtination mérite qu'on la diſtingue, & qu'il ne ſoit plus confondu avec le fils de l'étrangere, ou expoſé à ſes inſultes. Cependant, ajouta le Seigneur, pour adoucir un peu l'amertume du commandement, je n'oublierai point Iſmaël. Il eſt votre fils, vous l'aimez, & je vous aime. Quoique fils d'une Egyptienne & d'une eſclave, je le mettrai à la tête d'un grand Peuple, & je multiplirai ſes deſcendans. Abraham accoutumé à l'obéiſſance, ne répliqua point; & en éloignant de ſa préſence un fils qui lui étoit cher, il prépara ſon cœur à un plus grand ſacrifice qui devoit lui coûter bien d'autres efforts. Il crut cependant devoir épargner à la mere & au fils les préparatifs & l'attente d'une ſi douleureuſe ſéparation. Il ſe leva de grand matin. Il ſe fit apporter un pain & un vaſe d'eau, ſoulagement bien léger pour un auſſi bon pere, & dans de ſi grands beſoins. Il en chargea Agar ſon eſclave; il lui remit Iſmaël, & il les congédia tous deux ſous la conduite du Seigneur, & avec l'aſſûrance de ſa divine protection. Le ſaint homme auſſi-tôt après ces derniers adieux, s'épargna à lui-même la douleur de voir l'éloignement de ſon fils, & peut-être encore plus d'entendre les reproches de la mere. Ce fut donc une néceſſité de prendre ſon parti. L'un & l'autre ſe mirent en marche, & ils prirent leur route vers Berſabée au Midi de la Terre Sainte, pour aller chercher un établiſſement

Geneſ. XXI. 13. Sed & filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia ſemen tuum eſt.

14. Surrexit itaque Abraham manè, & tollens panem & utrem aquæ, impoſuit ſcapulæ ejus, tradiditque puerum, & dimiſit eam. Quæ cùm abiiſſet, errabat in ſolitudine Berſabee.

Ann. mundi 2115.

ment dans les déserts de Pharan, entre l'Egypte & la Palestine. Mais la chaleur de la saison, & la difficulté du chemin dans des sables brulans, firent bien-tôt épuiser aux voyageurs la provision d'eau qu'Abraham leur avoit faite. Agar élevée dans l'Egypte, & accoutumée à des exercices laborieux, soutint bien cette premiere épreuve. Pour Ismaël nourri délicatement dans la maison d'Abraham, il succomba d'abord à la fatigue; & quoiqu'il fût déja dans sa vingtiéme année, il parut prêt à mourir de soif. Epuisé & sans forces, il se coucha sous un arbre, & laissa sa mere désolée, sans espérance de pouvoir le soulager. Dans ce cruel désespoir, elle abandonna son fils; & pour n'avoir pas la douleur de le voir mourir sous ses yeux, elle s'éloigna de lui environ de la portée d'un arc. Elle pleuroit cependant amérement, & elle se plaignoit à Dieu de son abandon. Mais le fils soutenu par la foi d'Abraham, attendoit son secours du Ciel, & le solicitoit par ses vœux. Le Dieu d'Abraham son pere ne lui manqua pas. L'Ange du Seigneur appella la mere du haut du Ciel, & il lui dit: Que faites-vous Agar, & qu'est devenue votre confiance? Cessez de craindre pour votre fils. Le Seigneur Dieu a entendu sa voix, & il a eu compassion de son extrémité. Levez-vous, prenez votre fils, conduisez-le par la main, & souvenez-vous qu'il est destiné à être le pere d'une nombreuse postérité. Ces divines promesses rassûrerent Agar, & le calme lui ayant dessillé les yeux, elle apperçut un puits. Elle remplit son vase d'eau, & elle fait boire Ismaël qui revient à lui sur le champ, & se trouve bien-tôt tout-à-fait

Genes. XXI. 15. Cùmque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.

16. Et abiit, seditque è regione procul quantum potest, arcus jacere: dixit enim: Non videbo morientem puerum, & sedens contrà, levavit vocem suam & flevit.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri: vocavitque Angelus Dei Agar de cælo, dicens: quid agis Agar? noli timere: exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.

18. Surge, tolle puerum, & tene manum illius: quia in gentem magnam faciam eum.

19. Aperuitque oculos ejus Deus: quæ videns puteum aquæ, abiit, & implevit utrem, deditque puero bibere.

Ann. mundi 2115.

Genes. XXI. 20. Et fuit cum eo: qui crevit, & moratus est in solitudine, factusque est juvenis sagittarius.

21. Habitavitque in deserto Pharan & accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

rétabli. Le Seigneur son Dieu continua de le protéger comme les prémices du sang d'Abraham son serviteur & son ami. Le jeune homme crut en forces & en âge. Il s'adonna aux exercices de la chasse qui fornissoit à ses besoins & à ses plaisirs, tandis qu'il demeura dans la solitude de Bersabée. Il alla enfin s'établir dans celle de Pharan, où sa mere Egyptienne lui fit venir une femme d'Egypte qu'il épousa, & dont il eut plusieurs fils, qui selon les promesses du Seigneur, se multiplierent à l'infini, & se rendirent maîtres d'un grand pays; mais sauvage & inculte, bien différent de la Terre de Bénédiction promise à Isaac, & à ses fideles descendans.

Abraham sans en être en possession, y faisoit cependant toujours sa demeure, & y occupoit un terrein commode pour l'entretien de sa famille, & pour la nourriture de ses troupeaux. Il s'étoit fixé depuis quelques années dans le Royaume de Gerare, où Abimelech, après l'enlevement de Sara, lui avoit permis de s'établir. C'étoit là que lui étoit né Isaac le fils de bénédiction, & de là aussi que par l'orde de Dieu, il avoit éloigné Agar & son fils Ismaël. Les progrès qu'il fit en peu d'années dans le lieu de sa demeure, la considération qu'il s'y étoit acquise, ses richesses, sa puissance, son courage déja éprouvé, & plus que tout cela, la réputation où il étoit d'avoir, pour ainsi dire, à sa disposition, la toute-puissance du Dieu du Ciel, & d'être le favori du Seigneur, destiné peut-être à donner dans la suite à tout le Pays des maîtres de son sang, auroient pu le rendre odieux à ses voi-

ſins, & redoutable aux Princes même qui lui donnoient une retraite chez eux. Mais ſa religion, ſa probité, ſa bonne foi, l'exacte diſcipline qu'il faiſoit obſerver à ſes gens, raſſuroient également tout le monde, & faiſoient plus eſpérer de ſon alliance que craindre de ſon pouvoir. Dans cette penſée Abimelech voulut mettre le ſaint homme dans ſes intérêts, & il prit le parti d'aller lui-même le trouver. Il ſe rendit à ſa tente, accompagé de Phicol Général de ſes Armées, & il lui fit ainſi ſa propoſition. Je ſçais, Abraham, que le Seigneur eſt avec vous dans toutes vos entrepriſes, & vos ſuccès ne m'étonnent pas. Ils m'effrayeroient peut-être, ſi je vous connoiſſois moins. Mais vos ſermens ſuffiront pour calmer mes inquiétudes. Jurez-moi par le nom du Seigneur votre Dieu & le mien, que jamais vous n'entreprendrez rien contre ma perſonne, ma famille & mes deſcendans; que vous en uſerez envers moi, comme j'ai fait envers vous: Qu'après vous avoir reçu dans mon Royaume, voyageur & étranger, vous vous ſouviendrez de ma généroſité à votre égard, & que jamais vous ne cauſerez de dommage à une Terre qui dans vos diſgraces vous a fourni un azyle. Je le ferai, reprit Abraham, & vous pouvez compter ſur mes ſermens, quand une fois j'aurai conclu avec vous l'alliance que vous me propoſez. Mais avant que d'aller plus loin, ſouffrez que je vous demande juſtice ſur une inſulte faite à mes domeſtiques par les vôtres. Nous avions creuſé un puits dans le terrein que j'occupe. C'étoit notre droit, & l'ouvrage de nos mains. Vos gens nous l'ont enlevé de force,

Geneſ. XXI. 22. Eodem tempore dixit Abimelech & Phicol princeps exercitûs ejus, ad Abraham: Deus tecum eſt in univerſis quæ agis.

23. Jura ergo per Deum, ne noceas mihi, & poſteris meis, ſtirpique meæ: ſed juxta miſericordiam, quam feci tibi, facies mihi, & terræ in qua reverſatus es advena.

24. Dixitque Abraham: Ego jurabo.

25. Et increpavit Abimelech propter puteum aquæ quem vi abſtulerant ſervi ejus.

Ann. mundi 2108.

& nous réduisent par leur violence à d'extrêmes incommodités. Abimelech avoit trop a cœur la conclusion du traité qu'il venoit d'entamer, pour ne pas donner à Abraham une pleine satisfaction. Je n'étois pas instruit, répondit-il, de cette injuste usurpation. Vous ne m'en aviez pas porté vos plaintes, & certes vous m'en apprenez la premiere nouvelle. Mais vous serez content, & j'aurai soin désormais de vous maintenir en possession de vos droits contre les surprises & les attaques de mes sujets. Abraham satisfait, fit présent à Abimelech d'un troupeau de meutons & de bœufs. De part & d'autre on fit les sermens; & le traité fut conclu. Abraham cependant, à qui le puits en question étoit nécessaire, & qui vouloit s'en bien assurer la jouissance, fit mettre à part sept jeunes brebis, sans dire au Roi quel usage il en vouloit faire. Le Prince y soupçonnant du mystere, demanda à Abraham ce que signifioit cette conduite, & à quoi il destinoit une pareille réserve. Ce n'est point, reprit Abraham, que je prétende me rien réserver du présent que je vous fais. Vous aurez avec le reste les sept jeunes brebis: mais je souhaite que vous les receviez séparément, comme un témoignage que le puits qu'on me conteste est à moi, & qu'il est l'ouvrage de mes domestiques. A cette occasion on renouvella les sermens de part & d'autre. La possession du puits fut confirmée à Abraham. Le lieu où la chose s'étoit passée fut appellé Bersabée, ou le puits du jurement, en mémoire de la cession qu'Abimelech en avoit faite avec serment: & les deux parties étant contentes de leur négo-

Genes. XXI. 26. Responditque Abimelech: Nescivi quis fecerit hanc rem: sed & tu non indicasti mihi, & ego non audivi præter hodie.

27. Tulit itaque Abraham oves & boves, & dedit Abimelech: percusseruntque ambo fœdus.

28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsum.

29. Cui Dixit Abimelech: Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsùm?

30. At ille: Septem, inquit, agnas accipies de manu mea: ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.

31. Idcircò vocatus est locus ille Bersabee, quia ibi uterque juravit.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

Ann. mundi 2115.

ciation, le Roi toujours accompagné de Phicol son Général, retourna à sa Capitale : Pour Abraham il demeura à Bersabée son ancien séjour, & il y planta un bois, où il éleva un Autel pour sacrifier au Seigneur, & invoquer l'Eternel dans une Terre, où depuis son alliance avec le Souverain, il se détermina encore plus volontiers qu'auparavant à fixer sa demeure [redacted] à Dieu de lui donner de n[redacted]dres.

Genes. XXI. 33. Surrexit autem Abimelech & Phicol Princeps exercitûs ejus, reversique sunt in terram Palæstinorum. Abraham verò plantavit nemus in Bersabee, & invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

34. Et fuit colonus terræ Palestinorum diebus multis.

Le saint Patri[redacted]voit alors cent six ans, Sara son épouse qu[redacted]-vingt seize, & Isaac leur fils n'en avoit q[redacted]x. Il étoit l'objet de toutes leurs complaisan[redacted] & déja par sa conduite il méritoit celles du S[redacted]eur. Durant quatorze années encore la vie de [redacted]use famille parut assez tranquille, & l'éducatio[redacted] fils étoit apparemment la plus intéressante o[redacted]ation du pere & de la mere. Isaac atteignit en[redacted]ge de vingt ans, & ce fut alors qu'entre les m[redacted] du Seigneur il devint à Abraham la matiere [redacted]xercice de la plus héroïque vertu. Il n'étoit g[redacted] de genre de tentation où le serviteur de Dieu [redacted] signalé sa constance. Mais Dieu vouloit être[redacted]ifié d'une maniere digne de lui, & montrer[redacted]ut l'univers par quels sacrifices un grand c[redacted]oit lui prouver son amour.

Ann. mundi 2129.

Isaac [redacted]un pere centenaire & d'une mere stéril[redacted]nespéré d'une fécondité toute de gra[redacted] promis à un Peuple nouveau, destiné à [redacted]e le pere du Messie, fils d'autant plus cher qu'il étoit unique, & que sur sa tête étoient rassemblées toutes les bénédictions de son Dieu; cet Isaac est l'endroit sensible par où le Dieu d'Abraham veut

Ann. mundi 2125.

éprouver la foi, la constance & la générosité de son serviteur. Abraham, Abraham, lui dit le Seigneur, en l'appellant deux fois par son nom, pour le disposer au plus rigoureux de ses commandemens : Me voici, Seigneur, répondit-il, toujours soumis & obéissant. Dieu continue de se faire entendre, & sans aucuns préparatifs, il ajoute : Prenez le fils unique que vous aimez; prenez votre Isaac, & conduisez-le avec vous jusqu'au Pays appellé la Terre de Vision. Là vous immolerez ce cher fils sur la montagne que j'ai choisie pour le lieu du sacrifice, & que je me charge de vous faire connoître.

Genes. XXII. 1. Quæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham, & dixit ad eum : Abraham, Abraham. At ille respondit : Adsum.

2. Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, & vade in terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.

Tout contribuoit, ce semble, à justifier la résistance d'Abraham en de pareilles conjonctures. Le sacrifice du sang humain ordonné par un Dieu toujours offensé par de semblables barbaries; le meurtre du fils à exécuter par la main de son pere, & commandé par un maître qui se déclare le pere de tous les hommes, la mort de cet enfant même qui alors encore sans postérité, devoit être cependant le chef & le pere d'un grand Peuple. Il ne falloit qu'opposer le Seigneur à lui-même, ses inclinations à ses ordres, ses oracles anciens à ses nouveaux commandemens, pour se faire un mérite de lui désobéir, ou plutôt une conscience de ne pas traiter d'illusion des ordres si contraires. Abraham étoit trop accoutumé à la voix de Dieu, & il en fut trop sensiblement touché pour pouvoir la méconnoître; mais il étoit trop fidele pour n'y obéir pas après l'avoir reconnue. Il se leve donc durant la nuit; il prépare sa monture, il coupe les bois nécessaires

3. Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum : ducens secum duos juvenes, & Isaac filium suum : Cùmque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

à l'holocauste, il se fait suivre par deux de ses plus jeunes domestiques, & il prend enfin avec lui son fils pour l'accompagner dans un voyage douloureux, dont le terme doit être pour lui à l'âge de vingt ans, un Autel & un bucher. Le chemin étoit long, & durant trois jours que dura la marche, les réflexions que fit Abraham durent être bien ameres & bien cruelles. Il ne se démentit pas cependant; & s'il ne commanda pas à son cœur d'être insensible, il commanda assez bien à ses yeux pour ne laisser pas pénétrer la sensibilité de son cœur. Le troisiéme jour il arriva à la vûe de la Terre qu'on lui avoit désignée, & il reconnut distinctement la montagne du sacrifice. Demeurez là, mes enfans, dit-il à ses domestiques; mon fils & moi nous allons monter sur la hauteur pour y faire un holocauste à notre Dieu, & nos prieres achevées, nous reviendrons vous joindre. Il ne parut pas dans l'air du saint Patriarche un instant d'altération, & on ne le vit pas plus émû que s'il n'avoit eu à immoler que quelqu'une des victimes ordinaires qu'il offroit si souvent au Seigneur. Avec la même tranquillité il charge son fils des bois préparés pour l'holocauste; il s'arme lui-même de l'épée qui devoit percer le cœur d'Isaac, & il prend le feu destiné à consumer cette chere victime. Le pere & le fils alloient ainsi de compagnie, occupés de pensées bien différentes; mais tous deux d'un air content & d'un pas assuré, lorsque Dieu qui ménageoit à son serviteur tous les dégrés du mérite, permit une de ces petites aventures, qui n'étant comptées presque pour rien dans les grandes épreuves, mettent souvent à

Ann. mundi 2129.

Genes. XXII. 4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul.

5. Dixitque ad pueros suos: Expectate hic cum asino: ego & puer illuc usque properantes postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

6. Tulit quoque ligna holocausti, & imposuit super Isaac filium suum: ipse verò portabat in manibus ignem & gladium. Cùmque duo pergerent simul,

Ann. mundi 2129.

Genes. XXII. 7. Dixit Isaac patri suo : Pater mi : at ille respondit : Quid vis fili ? Ecce, inquit, ignis & ligna : ubi est victima holocausti ?

8. Dixit autem Abraham : Deus providebit sibi victimam holocausti, fili mi. Pergebant ergo pariter.

9. Et venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, & desuper ligna composuit : cùmque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum.

10. Extenditque manum, & arripuit gladium, ut immolaret filium suum.

11. Et ecce Angelus Domini de cælo clamavit, dicens : Abraham, Abraham, Qui respondit : Adsum.

bout la tendresse la mieux préparée, si elle n'est soutenue de tout l'héroïsme du courage. Mon pere, dit Isaac à Abraham avec une aimable simplicité, voudriez-vous bien me tirer d'un embarras ? Parlez, mon fils, reprit Abraham, je vous satisferai. Je vois entre vos mains, continua Isaac, le feu de l'holocauste, & je porte moi-même le bois. Mais je n'apperçois point la victime, & le plus nécessaire paroît vous manquer. Non, mon fils, répondit Abraham, sans qu'un seul mot échappé le trahît, nous ne manquerons point de victime. Le Seigneur s'est chargé de ce soin, & nous pouvons nous en reposer sur lui. Isaac n'en demanda pas davantage, & l'on arriva au haut de la montagne désignée par le Seigneur. Abraham dresse l'Autel, arrange le bois, prépare le glaive. Il falloit enfin s'expliquer. Un coup d'œil, un signe, un soupir, montrerent à Isaac la victime : il la reconnoît sans s'étonner. Il adore la volonté de son Dieu. Il monte sur le bucher ; il s'y laisse étendre & attacher de la main de son pere. Abraham toujours plein de foi, sûr qu'un Dieu fidele & tout-puissant ne manque point à ses promesses, & que celui qui donne la vie a le pouvoir de la rendre, s'arme de son épée, leve le bras sur la tête de la victime, & est prêt de porter le coup qui doit faire mourir son fils, sans donner atteinte à sa foi.

C'étoit là le moment des récompenses du Seigneur. Tant de générosité en méritoit de grandes. Mais un instant de constance moins en eût justifié le refus. Abraham, Abraham, s'écria l'Ange du Seigneur, écoutez la voix de votre Dieu qui vous parle

parle du haut du Ciel. Que voulez-vous de moi, Seigneur, répondit Abraham, avec quelque pressentiment sans doute des faveurs qu'on lui préparoit? N'allez pas plus loin, continua l'Ange, laissez tomber l'épée dont vous êtes armé, épargnez une victime qui vous est chere & que Dieu ménage. Le Seigneur sait maintenant que vous le craignez; & un pere qui sait sacrifier son fils au premier de ses ordres, est un serviteur digne de lui. Abraham obéït avec reconnoissance à un commandement si doux, parce qu'il s'étoit soumis sans foiblesse à un ordre rigoureux. Il leva les yeux, & il apperçut un bélier arrêté par les cornes dans des épines: Il le saisit; il détache Isaac de dessus l'Autel, & il offre cette hostie au Seigneur en holocauste pour son fils. Dans le moment même il donna à la montagne le nom de *Seigneur voyant*; & c'est celui qu'elle a conservé plusieurs siécles encore après ce grand événement. L'Ange du Seigneur se fit entendre une seconde fois au saint Patriarche, & il lui dit au nom & dans la personne de Dieu: j'en jure par moi-même, parce que vous avez obéï en serviteur fidele, & que sur mes ordres vous n'avez pas délibéré à faire le sacrifice de votre fils; je vous comblerai de bénédictions; je multiplierai votre postérité, comme les astres du ciel, & comme le sable qui couvre les bords de la mer. Vos enfans détruiront leurs ennemis, & se rendront maîtres de leurs possessions. Enfin, parce que vous vous êtes soumis à ma voix, non-seulement le peuple qui vous devra son origine, mais dans la suite des siécles, toutes les Nations & tous les peuples de la

Ann. mundi 2129.

Genes. XXII. 12. Dixitque ei: Non extendas manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam: nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

13. Levavit Abraham occulos suos, viditque post tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde usque hodie dicitur. In monte Dominus videbit.

15. Vocavit autem Angelus Domini Abraham secundò de cœlo, dicens.

16. Per memetipsum juravi, dicit Dominus: quia fecisti hanc rem, & non pepercisti filio tuo unigenito propter me.

17. Benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli, & velut arenam quæ est in littore maris: possidebit semen tuum portas inimicorum suorum.

18. Et BENEDICENTUR in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

Ann. mundi 2109.

Terre seront bénies dans celui qui naîtra de vous.

Un événement aussi miraculeux que celui où le pere & le fils venoient de faire un personnage si digne de leur grand cœur & de leur haute destination, les occupa durant le retour. Ils descedirent ensemble de la montagne, & ayant rejoint leurs gens ils se remirent en chemin. Le troisiéme jour ils arriverent à Bersabée, où ils furent reçus par Sara, à laquelle il est fort vraisemblable qu'ils ne firent jamais confidence du mystere de ce voyage; non qu'elle ne fût volontiers entrée dans les sentimens généreux de son époux & de son fils; mais à dessein d'épargner à sa tendresse des soupçons & des allarmes pour la suite, qu'il eût été peut-être difficile de calmer.

Genes. XXII. 19. Reversusque est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, & habitavit ibi.

Ann. mundi 2146.

Le bonheur de la vertueuse famille fut assez long, & ne fut troublé après dix-sept ans de constance, que par la mort de Sara arrivée la cent vingt-septiéme année de son âge, & la trente-septiéme depuis qu'elle étoit devenue mere d'Isaac. Heureuse d'avoir eu pour frere & pour époux un saint & un ami de Dieu: plus heureuse d'avoir imité sa foi, & de s'être ainsi rendue digne d'être choisie par le Seigneur, malgré son grand âge & sa stérilité, pour mettre au monde un fils, devenu lui-même un grand saint, héritierdes vertus d'Abraham, & destiné à être au nombre des peres du Peuple de Dieu, & des ancêtres du Messie. Elle mourut à Arbée, Ville qui porta ensuite le nom d'Hébron, située dans la Terre de Chanaan, où Abraham s'étoit apparemment établi après avoir quitté le séjour de Bersabée. Le vertueux époux pleura tendre-

Genes. XXIII. 1. Vixit autem Sara centum viginti septem annis.

2. Et mortua est in civitate Arbe quæ est Hebron in terra Chanaan, venitque Abraham ut plangeret & fleret eam.

ment la perte qu'il venoit de faire d'une épouse si digne de lui, si constamment attachée à sa personne, dans les complaisances de laquelle il avoit toujours trouvé de si solides consolations, & pour qui, tant qu'elle avoit été sa chaste & fidelle compagne, il avoit toujours eu une vive tendresse & un respectueux attachement. Après avoir donné un libre cours à ses larmes, il songea à procurer à Sara une sépulture honorable, & séparée de celle des Peuples idolâtres parmi lesquels il vivoit. Il choisit une vallée au bas de la montagne sur laquelle il avoit bâti autrefois un Autel au Seigneur. Car c'étoit dès-lors une pratique de religion pour les adorateurs du vrai Dieu, de se faire enterrer, autant qu'ils le pouvoient, dans les endroits spécialement consacrés; & c'étoit pour la même raison que le saint Patriarche avoit déja acheté un autre emplacement pour la sépulture des morts dans la vallée de Sichem, où furent * dans suite des temps transportés les ossemens de Joseph, & de tous les Patriarches fils de Jacob.

Ann. mundi 2146.

*Actuum VII. 15. 16.

C'étoit un emplacement pareil qu'il vouloit avoir pour la sépulture de Sara; & dans ce dessein il s'adressa aux Hettéens ou en enfans de Heth, habitans de ce canton méridional de la Palestine, & il leur parla de la sorte: Je ne suis chez vous qu'un voyageur & un étranger; & depuis que vous m'y souffrez, le Seigneur Dieu que je sers n'avoit encore retiré de ce monde personne de ma famille. Maintenant que la mort est entrée dans ma maison, je m'adresse à vous pour obtenir le droit de sépulchre dans le pays, & la liberté d'y enterrer mes morts. Le nom

Genes. XXIII. 3. Cùmque surrexisset ab officio funeris, locutus est ad filios Heth, dicens:

Genes. XXIII. 4. Advena sum & peregrinus apud vos: date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

Ann. mundi 2146.

d'Abraham étoit connu, respecté, & même redouté de ses voisins. Les Hettéens charmés de la modestie de sa demande, lui répondirent civilement : Vous êtes parmi nous, Seigneur, comme un grand Prince aimé de Dieu. Choisissez sur tous nos tombeaux le plus magnifique. Enterrez-y le mort que vous regrettez. Le droit de sépulture est chez nous un de ces devoirs d'hospitalité que nous ne refusons à personne, & que nous nous ferions un crime de ne vous pas accorder. Rien n'étoit, ce semble, plus gracieux que cette offre ; & Abraham y répondit en se prosternant respectueusement devant les enfans de Heth. Mais il vouloit d'eux quelque chose de plus, & il leur proposa avec confiance : Si vous voulez bien, leur dit-il, que j'enterre parmi vous la personne que je viens de perdre, j'ai encore une grace à vous demander, & j'espere que vous me serez favorables. Vous savez qu'Ephron, fils de Seor, possede dans ce voisinage un champ, à l'extrémité duquel se trouve une caverne double, que la nature semble avoir creusée pour en faire un tombeau. Engagez-le à me céder pour cet usage la caverne & le champ. Qu'on en fasse l'estimation en votre présence, & je lui payerai cette acquisition ce qu'elle vaut. Ephron étoit un des habitans de la Ville, & il prit la parole sur cette proposition, en présence de tous les Citoyens qui se trouverent à l'assemblée. Non, dit-il à Abraham, non, Seigneur, je ne puis me résoudre à cette vente. Mais je prends à témoin tous les assistans que je vous cede de grand cœur & le champ & la caverne. Enterrez-y votre mort, & disposez-en comme

Genes. XXIII. 5. Responderunt filii Heth, dicentes.

6. Audi nos Domine, princeps Dei es apud nos: in electis sepulchris nostris sepeli mortuum tuum: nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Surrexit Abraham, & adoravit popolum terræ, filios videlicet Heth :

8. Dixitque ad eos : Si placet animæ vestræ ut sepeliam mortuum meum, audite me, & intercedite pro me apud Ephron filium Seor.

9. Ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in externa parte agri sui : pecuniâ dignâ tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulchri.

10. Habitabat autem Ephron in medio filiorum Heth. Responditque Ephron ad Abraham cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens :

11. Nequaquam ita fiat, Domine mi, sed tu magis ausculta quod loquor: Agrum trado tibi, & speluncam quæ in eo est præsentibus filiis populi mei, sepeli mortuum tuum.

d'un bien qui vous appartient. Toutes ces avances toucherent Abraham, & l'engagerent à donner à des bienfaiteurs si généreux des nouvelles marques de son respect & de sa reconnoissance. Mais il étoit au fonds très-résolu de n'être redevable à personne d'un bien qu'il étoit en état d'acheter. Ecoutez-moi, Ephron, reprit-il, & ne prenez pas en mauvaise part ce que j'ai à vous représenter. L'acquisition que je vous préopose est à ma bien séance, & je ne serai point incommodé d'en payer la valeur. La chose me fera plus de plaisir de la sorte, & je n'y puis consentir autrement. Vous le voulez, dit Ephron, & j'y consens pour ne vous pas chagriner. Le terrein dont il s'agit vaut quatre cens sicles d'argent. Mais qu'est-ce qu'une somme si modique & pour vous & pour moi. Acceptez le champ, & faites-en le sépulture de vos morts. Abraham n'en demandoit pas davantage, & il ne contesta point sur le prix. Le marché fut conclu & ratifié entre les contractans. Les quatre cens sicles furent comptées en bonne monnoye ayant cours dans le pays, en présence d'une multitude de témoins, enfans de Heth. Abraham toujours accompagné des mêmes témoins, fut mis en pleine & paisible possession du champ d'Ephron, de la caverne double qui y étoit renfermée du côté de Mambré ou d'Hebron, & de tous les arbres qui s'y trouvoient lors de l'acquisition. Les enfans de Heth donnerent leur consentement, & le transport ainsi ratifié à la satisfaction réciproque des parties intéressées, Abraham consacra ce champ dans la Terre de Chanaan, qui devoit être un jour l'héritage des enfans, à la sépul-

Ann. mundi 2146.

Genes. XXIII. 12. Adoravit Abraham coram populo terræ.

13. Et locutus est ad Ephron circumstante plebe : Quæso, ut Audias me : Dabo pecuniam pro agro : suscipe eam, & sic sepeliam mortuum meum in eo.

14. Responditque Ephron:

15. Domine mi, audi me : Terra quam postulas, quadringentis siclis argenti valet : istud est pretium inter me & te : quantum est hoc? sepeli mortuum tuum.

16. Quod cùm audisset Abraham, appendit pecuniam, quam Ephron postulaverat, audientibus filii Heth, quadrigentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Confirmatusque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambre, tam ipse, quam spelunca, & omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,

18. Abrahæ in possessionem videntibus filiis Heth, & cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambre, hæc est Hebron in terra Chanaan.

Ann. mundi 2146.

Genes. XXIII. 20. Et confirmatus est, ager & antrum qnod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti à filiis Heth.

ture des peres, & il fit enterrer le corps de sa chere épouse dans la caverne double, où il marqua qu'il vouloit être enterré lui-même auprès d'elle.

La fin de cette lugubre cérémonie ne fut pas celle de ses regrets, ni de la douleur de son fils sur une perte si irréparable. Isaac sur-tout la ressentit si vivement & si longtemps, que rien n'y pût apporter d'adoucissement après trois années d'amertume & de larmes, qüe l'alliance qu'il contracta avec une épouse que le Seigneur son Dieu lui avoit choisie, & digne d'être sa consolation.

Genes. XXIV. 1. Erat autem Abraham senex, dierumque multorum: & Dominus in cunctis benedixerat ei.

An. mundi 2149. Abrah. 140. Isaac. 40.

Abraham son pere étoit vieux, & comptoit déja sa cent quarantiéme année. Isaac étoit depuis longtemps en âge d'être marié, & rassemblant dans sa personne toutes les promesses du Seigneur pour l'établissement d'un grand peuple qui devoit naître de lui, il étoit surprenant qu'à l'âge de quarante ans qu'il avoit alors, on n'eût pas encore songé à le marier. Mais le Dieu d'Abraham & d'Isaac qui veilloit sur le bonheur de deux personnes qui lui étoient si cheres, ne permit à Abraham de penser à l'établissement de son fils, que lorsque l'épouse qu'il destinoit à Isaac fut en état de la devenir. Abraham dans cette circonstance précise, fit enfin de sérieuses réflexions sur son grand âge, sur celui de son fils, sur la destinée de ce jeune homme, & conclut à ne différer plus son mariage. Mais si Abraham y pensa si tard, le Seigneur en avoit fait les préparatifs environ vingt ans auparavant, l'année même où Isaac prêt à être immolé par la main de son pere, méritoit les plus tendres attentions d'un maître auquel il s'étoit si généreusement offert. Sur la fin de cette

année vingtiéme d'Isaac, naissoit dans la Mésopotamie de Syrie une fille du sang de Tharé, pere d'Abraham, petite fille de Nachor son frere, & fille de Bathuel son neveu, destinée dès-lors à la plus sainte & la plus belle alliance qui fût au monde. Abraham lui-même avoit eu connoissance de cet événement; & tout éloigné que le lieu de sa demeure fût de la Syrie, où son frere Nachor s'étoit établi, on lui en avoit apporté des nouvelles, comme à celui de la famille que sa grande réputation rendoit le plus digne d'en être instruit. Des envoyés venus de Haran, lui dirent que depuis sa séparation d'avec son frere Nachor, Melcha son épouse & leur niéce, lui avoit donné plusieurs enfans, dont les noms étoient; Hus l'aîné, Buz son frere; Camuel, qui depuis fut le pere des Syriens, Cased, Asan, Pheldas, Jedlaph & Bathuel: que ce dernier avoit une fille nommée Rebecca: qu'outre ces huit enfans que Nachor avoient eu de Melcha sa niéce & sa principale épouse, il en avoit eu quatre autres d'une concubine, ou femme du second ordre nommée Roma, savoir Thabée, Gaham, Thahas & Maacha.

Genes. XXII. 20. 21. 22. 23. 24.

Abraham apprit ces nouvelles avec plaisir: mais il ne savoit pas encore tout l'intérêt qu'il y devoit prendre. Il entendit le nom de Rebecca, fille de Bathuel son neveu, sans une attention particuliere; & lorsque quelques années après, il songea à pourvoir Isaac, ses vûes tounerent à la vérité sur une fille de sa famille & de son sang; mais sans aucune détermination sur la personne. Il voulut la tenir de la main de Dieu, & il se comporta dans

Ann. mundi 2149.

la suite de cette affaire, avec ce fonds de foi, de religion & de dépendance, qui lui mérita jusqu'à la fin le plus heureux succès de toutes ses glorieuses entreprises.

Genes. XXIV. 2. Dixitque ad servum seniorem domûs suæ, qui præerat omnibus quæ habebat: Pone manum tuam subter femur meum.

Il fit venir un ancien domestique, homme de confiance, qu'il avoit fait depuis longtems l'Administrateur de tous ses biens, & comme l'Intendant de sa maison. Je connois, lui dit-il, votre religion envers Dieu, & votre attachement pour moi. Ces deux qualités sont nécessaires pour la commission dont j'ai résolu de vous charger, & ce sont celles qui ont reglé le choix que j'ai fait de vous. Il s'agit de chercher une épouse à mon fils. Mais avant toutes choses, j'exige de vous qu'en mettant la main sous ma cuisse, vous me juriez au nom du Seigneur Dieu du Ciel & de la Terre, que quand ma mort arriveroit avant que j'eusse la consolation de voir mon fils établi, vous ne lui choisirez point pour femme une des filles Chananéennes, parmi lesquelles nous vivons. Idolâtres pour la plûpart, & élevées hors du culte du vrai Dieu que nous adorons, elles ne méritent pas d'entrer dans une famille destinée à remplir d'une Nation de fideles & de Saints, la Terre qu'elles occupent aujourd'hui. Vous irez donc dans le pays où j'ai laissé mon frere Nachor, & où j'ai appris que sa maison s'étoit accrue d'un grand nombre de fils & de filles, qui se seront encore beaucoup multipliés. C'est dans ce pays & dans le sein de ma parenté que vous prendrez une épouse à mon fils Isaac. Il s'en trouvera quelqu'une fidelle & craignant Dieu. Le Seigneur la connoît, & il vous la fera connoître.

3. Ut adjurem te per Dominum, Deum cæli & terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito.

4. Sed ad terram & cognationem meam proficiscaris, & inde accipias uxorem filio meo Isaac.

Le

Ann. mundi 2149.

Le domestique d'Abraham, homme tout dévoué à son service, mais qui ne vouloit pas s'engager témérairement, lui représenta avec cette naïve simplicité, que les bons maîtres agréent toujours dans ceux de leurs gens dont ils connoissent le zele; qu'il lui répondoit de ses soins & de sa diligence pour le succès de la commission dont il l'honnoroit: mais qu'il pourroit bien arriver qu'une fille de Syrie auroit peine à quitter son Pays, pour aller s'établir dans une Terre qu'elle regarderoit comme étrangere: Qu'une famille & des amis qui consentiroient volontiers au mariage, s'opposeroient à ses recherches, dès qu'il feroit la proposition d'emmener la fille jusques dans le Pays de Chanaan, déja décrié par l'impiété & le libertinage des enfans d'un pere maudit. Qu'en ce cas, s'il vouloit absolument à son fils pour épouse une fille de sa parenté, ce seroit une nécessité de conduire Isaaç dans la Mésopotamie, que lui-même il avoit abandonnée. Qu'avant que de s'engager il vouloit sçavoir si sa commission s'étendoit jusques-là, & s'il pourroit donner sa parole. Dieu vous préserve d'une pareille action, répondit Abraham un peu émû. Je n'y consentirai jamais, & mon fils ne retournera point à Haran. Nous ne possédons rien dans la Terre de Chanaan. Mais cette Terre est à nous, & notre postérité doit la posséder un jour toute entiere. Depuis le temps que vous me servez, n'auriez-vous pas dû avoir appris à compter davantage sur le secours du Dieu d'Abraham? C'est le Seigneur, c'est le Dieu du Ciel qui m'a tiré de la maison de mon pere, & du

Genes. XXIV. 5. Respondit servus: Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum, de quo tu egressus es?

6. Dixitque Abraham: Cave nequando reducas filium meum illuc.

7. Dominus Deus cæli qui tulit me de domo patris mei, & de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, & juravit mihi, dicens: Semini tuo dabo terram hanc: ipse mittet Angelum suum coram te, & accipies inde uxorem filio meo.

Ann. mundi 2149.

lieu de ma naiſſance. C'eſt lui qui m'a fait entendre ſa voix, & qui m'a juré par lui-même qu'il donneroit cette Terre à mes deſcendans. Allez donc avec confiance ſur la parole de votre maître, & ſous la protection de notre Dieu. Lui-même il envoyera ſon Ange devant vous, & il vous fera rencontrer celle qui doit être l'épouſe de mon fils. Si cependant, contre mon attente, la fille refuſoit de vous ſuivre, je vous tiendrai alors quitte de votre ſerment quant à ce point. Seulement, je vous le répete, ne reconduiſez jamais Iſaac dans la Syrie, & ne ſouffrez pas qu'il y rentre.

Geneſ. XXIV. 8. Sin autem mulier noluerit ſequi te, non tenebris juramento: filium meum tantum ne reducas illuc.

Cet éclairciſſement ſatisfit le bon domeſtique, qui auſſi-tôt fit à ſon maître le ſerment qu'il exigeoit, avec la cérémonie preſcrite, & il ne ſongea plus qu'à faire les préparatifs de ſon voyage. Il choiſit dix chameaux dans les écuries de ſon maître. Il les chargea de préſens magnifiques de toutes les eſpeces de richeſſes & de précieuſes curioſités qui étoient en abondance dans ſon opulente maiſon. Il ſe fit accompagner par un nombre d'eſclaves proportionné à l'importance de ſon ambaſſade, & il partit dans un équipage propre à faire honneur au ſaint Patriarche, & à donner du crédit à ſon envoyé. Le voyageur fut heureux, & il arriva le jour qu'il ſe l'étoit promis dans la Méſopotamie, à la vûe de la Ville où Nachor s'étoit établi. L'ambaſſadeur ne connut jamais mieux qu'alors la difficulté de ſa commiſſion. Son maître lui avoit bien dit que l'épouſe que Dieu avoit choiſie pour Iſaac, devoit être de cette Ville, & de la maiſon de ſon frere Nachor. Mais depuis ſi long-temps

9. Poſuit ergo ſervus manum ſub femore Abraham domini ſui, & juravit illi ſuper ſermone hoc.

10. Tulitque decem camelos de grege domini ſui, & abiit, ex omnibus bonis ejus portans ſecum, profectuſque perrexit in Meſopotamiam ad urbem Nachor.

Ann. mundi 2149.

que les deux freres s'étoient séparés, cette maison devoit être divisée en plusieurs branches, & il étoit vraissemblable que de tant de mariages il étoit sorti grand nombre de filles, dont plusieurs seroient nubiles. La question étoit de bien adresser dès le premier pas, & de ne pas faire de démarches téméraires, après lesquelles on seroit contraint de reculer. Les recherches & les informations ne convenoient pas à un étranger tout-à-fait inconnu, & d'ailleurs l'équipage magnifique dans lequel il arrivoit, pourroit faire souhaiter l'alliance qu'il devoit ménager à plusieurs de celles qui en seroient le moins dignes. La prudence humaine étant à bout dans une négociation si délicate, le succès ne pouvoit être le fruit que d'une parfaite confiance en Dieu. Aussi fut-ce au Seigneur Dieu d'Abraham que l'envoyé s'adressa, & avec une merveilleuse simplicité, il choisit lui-même le signal auquel il pourroit connoître un choix arrêté dans le Ciel, & si obscur sur la Terre. Ayant arrangé son projet, il fit décharger ses chameaux; il les fit coucher aux environs d'un puits où l'on avoit coutumme de faire boire les troupeaux & les bêtes de charge. Il connoissoit les usages de ce Pays, & il savoit que sur le soir les femmes & les jeunes filles de la Ville, sans distinction de naissance & de condition, venoient tirer de l'eau au puits, & la faisoient couler par différens canaux dans des especes d'abreuvoirs pratiqués à ce dessein. Les précautions ainsi prises vers le coucher du soleil, il adresse au Seigneur son Dieu cette humble & fervente priere : Seigneur Dieu tout-puissant, Dieu de

Genes. XXIV. 11. Cùmque Camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ vespere, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, & fac misericordiam cum domino meo Abraham.

Ann. mundi 2149.

mon Seigneur Abraham, venez, je vous en conjure avec larmes, au ſecours de votre ſerviteur, & faites connoître en cette nouvelle occaſion l'étendue de vos miſéricordes ſur mon maître Abraham. Me voilà dans l'attente de vos lumieres, au bord du puits où les filles des habitans de la Ville viennent en troupe puiſer de l'eau. Je ne puis diſcerner dans la multitude, celle que vous avez deſtinée à Iſaac fils d'Abraham, & qu'il m'ordonne de lui amener. Vous la connoiſſez, Seigneur, & ſans doute que vous l'avez aſſûré que vous me la feriez connoître. Voici au moins celle que je regarderai comme l'objet de votre choix, & l'épouſe du fils de mon maître: Je m'adreſſerai à une de ſes filles en particulier : Je me préſenterai à elle dans la poſture d'un voyageur fatigué, & je la prierai civilement de pencher ſa cruche pour me donner à boire. Si elle ſe porte volontiers à ſoulager mon beſoin; & ſi peu contente de ce premier trait de bonté, elle la pouſſe juſqu'à s'offrir de tirer de l'eau pour mes chameaux, je reconnoîtrai que c'eſt là l'épouſe que vous avez choiſie pour Iſaac, & que vous vous êtes ſouvenu dans votre miſéricorde, de votre ſerviteur & de mon maître Abraham.

Geneſ. XXIV 13. Ecce ego ſto propè fontem aquæ, & filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

14. Igitur puella cui ego dixero: Inclina hydriam tuam ut bibam, & illa reſponderit, Bibe, quin & camelis tuis dabo potum: ipſa eſt, quam præparaſti ſervo tuo Iſaac: & per hoc intelligam quòd feceris miſericordiam cum domino meo.

Dans un homme moins rempli de cette foi ſimple qui opere les miracles, & moins accoutumé aux prodiges, une pareille conduite pourroit paſſer pour téméraire. Mais que ne peut point ſur le cœur de Dieu la confiance de ſes Saints? L'envoyé n'avoit pas encore achevé ſa priere qu'elle étoit exaucée. Il apperçût une jeune fille, belle, bien faite, & d'une grande modeſtie qui ſortoit de

15. Nec dum intra ſe verba compleverat, & ecce Rebecca egrediebatur filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in ſcapula ſua.

la Ville, chargée d'une cruche qu'elle portoit sur ses épaules. C'étoit Rebecca elle-même, cette sage & chaste Vierge, fille de Bathuel, fils de Melcha & de Nachor, frere aîné d'Abraham. Elle tira de l'eau au puits; elle remplit sa cruche, & elle s'en retournoit. L'envoyé la considéroit avec attention. Charmé de ses manieres, de sa beauté, de son air d'innocence, il crut voir dans cette aimable personne l'épouse de son jeune maître, & il souhaita qu'elle le fût. Il s'approcha d'elle avec respect, & il lui dit: Voudriez-vous bien secourir un voyageur fatigué, & me donner un peu d'eau pour éteindre ma soif. Volontiers, Seigneur, lui dit-elle; & dans le moment ayant placé sa cruche entre ses bras, elle la tint dans une situation commode, & le laissa boire tant qu'il voulut. Ce n'étoit pas ce soulagement qui lui tenoit le plus au cœur, & il soupiroit avec quelque inquiétude, après le dernier signal qui devoit l'assûrer du succès de sa rencontre. Rebecca ne le fit pas long-temps attendre. Par une action charitable & généreuse, elle mit le comble au bonheur de l'envoyé, & elle acheva de mériter le sien. Seigneur, ajouta-t-elle, c'est peu que le léger service que j'ai eu occasion de vous rendre. Laissez-moi retourner, je veux fournir à boire à tous vos chameaux; & sans attendre de réponse, elle renverse dans les canaux ce qui restoit d'eau dans sa cruche; elle court vers le puits, & elle ne cesse de travailler, jusqu'à ce que tous les chameaux fussent désalterés. Le domestique d'Abraham la regardoit avec une attentive curiosité, & se disoit à lui-même: Pourroit-il bien se faire que tant de graces, de mo-

Ann. mundi 2149.

Genes. XXIV. 16. Puella decora nimis virgoque pulcherrima, & incognita viro: descenderat autem ad fontem, & impleverat hydriam, ac revertebatur.

17. Occurritque ei servus, & ait: Pauxillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Quæ respondit: Bibe domine mi, celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, & dedit ei potum.

19. Cùmque ille bibisset, adjecit: Quin & camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam: & haustam omnibus camelis dedit.

21. Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrum prosperum iter suum fecisset Dominus annon.

Ann. mundi 2149.

destie, & de mérite, ne fussent point destinées au fils de mon saint maître? Je ne le puis croire; & sans doute cette fille est le thrésor que je cherche. Cependant, reprenoit-il, il peut arriver que toutes les filles de ce Pays soient élevées à ces manieres honnêtes & obligeantes; & si par malheur celle-ci n'étoit pas de la famille d'Abraham, je n'aurois encore rien fait. Dans cet embarras, qu'un certain instinct lui faisoit paroître frivole, il prit la résolution de s'éclaircir. Dès que ses chameaux eurent cessé de boire, il s'approcha de sa charitable bienfaitrice; & plus il la voyoit de près, moins il doutoit que le Seigneur Dieu n'eût ménagé cette rencontre. Recevez, lui dit-il, ces brasselets & ces pendans d'oreilles de la main de votre serviteur, comme une legere marque de ma gratitude. Ils sont d'un or très-pur; les pendans du poids de deux sicles, & les brasselets, de dix. Ils conviennent à une personne comme vous, & vous m'affligeriez de les refuser. Il me reste ensuite une grace à vous demander, & pardonnez à une curiosité qui peut vous devenir avantageuse. Apprenez-moi de qui vous êtes fille, & si dans la maison de votre pere il y a du logement pour les étrangers. Rebecca étoit jeune & ingenue. L'ambassadeur avoit d'ailleurs un air respectueux, capable de rassûrer la plus inquiete pudeur. Elle reçût le présent, & elle répondit: Je suis fille de Bathuel, fils de Nachor & de Melcha. Pour le logement, ajouta-t-elle, notre maison est grande & spacieuse. Le fourage & la nourriture y sont en abondance. L'envoyé ne se possédoit pas de joie; & sentant tout ce qu'il devoit au Seigneur,

Genes. XXIV. 22. Postquàm autem biberunt cameli, protulit vir inaures aureas, appendentes siclos duos, & armillas totidem pondo siclorum decem.

23. Dixitque ad eam: Cujus es filia? indica mihi: est in domo patris tui locus ad manendum?

24. Quæ respondit: Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.

25. Et addidit, dicens: Palearum quoque & fœni plurimum est apud nos, & locus spatiosus ad manendum.

Ann. mundi 2149.

il se prosterna profondément devant lui, & il se livra aux transports de sa reconnoissance : Seigneur Dieu de mon maître Abraham, s'écria-t-il, votre miséricorde est constante, vos soins sont infatigables, en faveur du saint qui m'a envoyé. J'allois en quelque sorte au hazard, & j'étois exposé à tous les risques d'une méprise. Mais vous conduisez mes pas ; & sans permettre le moindre écart, vous m'avez d'abord adressé à la maison du frere de mon maître.

Genes. XXIV. 26. Inclinavit se homo, & adoravi Dominum.

27. Dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam & veritatem suam à domino meo, & recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

Le vertueux domestique dans l'espece d'extase & de ravissement, où le tenoient les bontés du Seigneur, ne s'apperçût pas que Rebecca surprise de son côté d'un évenement si singulier, se déroba brusquement, & courut vîte chez elle rendre conte à sa mere de ce qui lui venoit d'arriver. Elle avoit un frere nommé Laban, qui appercevant de fort beaux brasselets, & des boucles d'or entre les mains de sa sœur, en parut un peu étonné. Il lui fit raconter en détail toutes les circonstances qu'elle avoit omises. Rebecca obéit avec un fort grand plaisir, & elle conta son aventure avec toute la candeur que donne l'innocence. Voilà, disoit-elle simplement ce que j'ai fait & ce qu'il m'a dit. Il étoit accompagné de tant d'esclaves ; il avoit tant de chameaux ; j'ai répondu de la sorte ; il m'a fait son présent ; je l'ai trouvé beau ; je l'ai reçû, & je suis vîte accourue pour vous instruire de tout. Laban fit ses réflexions sur ce récit, & il y soupçonna du mystere. Mais comme il étoit d'une famille où l'hospitalité étoit héréditaire, il courut vers l'homme que Rebecca avoit désigné, pour lui faire les

28. Cucurrit itaque puella, & nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

30. Cùmque vidisset in aures & armillas in manibus sororis suæ, & audisset cuncta verba referentis : Hæc locutus est mihi homo : venit ad virum, qui stabat juxta Camelos & propè fontem aquæ.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

Ann. mundi 2149.

offres les plus obligeantes; bien résolu de le questionner ensuite, & de s'instruire à fonds des raisons de son voyage.

Etant arrivé à l'endroit où sa sœur avoit quitté l'étranger, il le trouva assis auprès de ses chameaux aux environs du puits. Pourquoi demeurez-vous ainsi à la campagne, lui dit-il en l'abordant, vous qui êtes l'envoyé & le béni du Seigneur? Souffrez que je vous offre ma maison; je vous y ai préparé une retraite, & je me charge du soin de votre équipage. L'envoyé d'Abraham ne se fit point prier. Il suivit Laban dans sa maison; on déchargea ses chameaux; on les mit à couvert; on leur donna du foin & de la paille. On présenta de l'eau pour laver les pieds du chef de la troupe, & de toute sa suite. Enfin on lui servit à manger, & on ne manqua à aucun des devoirs de la charité la plus officieuse. Plus les choses avançoient, plus l'ambassadeur admiroit la conduite de son Dieu, & se tenoit assûré du succès de sa commission. Il ne voulut donc pas différer à en faire l'ouverture. Non, dit-il, je ne mangerai point, & je ne toucherai à rien de tout ce que vous me présentez, que je ne vous aye fait part du sujet de mon voyage. Parlez, lui dit-on, & expliquez-vous en liberté. Je suis, reprit-il, un ancien domestique d'Abraham. Le Seigneur Dieu a comblé mon maître de ses bénédictions. Il est devenu sous la protection de son bras tout-puissant, riche & considérable dans le pays qu'il habite. Ses troupeaux de moutons & de bœufs couvrent la terre, ses écuries sont pleines d'ânes & de chameaux. Il dispose d'une multitude innomarable d'esclaves

Genes. XXIV. 31. Dixitque ad eum: Ingredere, benedicte Domini: cur foris stas? præparavi domum & locum camelis.

32. Et introduxit eum in hospitium: ac destravit camelos, deditque paleas & fœnum & aquam ad lavandos pedes ejus & virorum qui venerant cum eo.

33. Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait: Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei: Loquere,

34. At ille: Servus, inquit, Abraham sum:

35. Et Dominus benedixit domino meo valdè, magnificatusque est, & dedit ei oves & boves, argentum & aurum, servos & ancillas, camelos & asinos.

Ann. mundi 2149.

d'esclaves & de servantes. L'or & l'argent abondant dans sa maison; la crainte de Dieu la gouverne, & ses voisins le respectent. Il ne manquoit à son bonheur qu'un fils digne de lui, & un héritier de son sang. Sara son épouse lui a donné ce fils si attendu, & alors desespéré, dans un âge avancé, & après bien des années d'une douloureuse stérilité. Ce fils est l'unique objet de sa tendresse, & il l'a fait l'héritier de tous ses biens. Son inquiétude étoit qu'il ne fût marié à une fille de Chanaan, qui est le pays qu'il occupe; & comme depuis longtemps il m'honore de sa confiance, il m'a fait jurer que je ne souffrirois jamais une pareille alliance; que j'irois incessamment dans la Terre qu'habite sa famille, & que j'y prendrois pour son fils une fille de son sang. Je lui ai remontré que je ne pourrois peut-être obtenir le consentement de sa famille, ni des parens pour un établissement si éloigné. Il m'a répondu de la protection du Seigneur; il m'a assuré que son saint Ange me conduiroit; que je réussirois dans ma négociation, & que je trouverois dans sa famille une épouse pour son fils, qui ne refuseroit pas de me suivre. Qu'en tout cas j'aurois fait mon devoir, & qu'après avoir fait mes poursuites dans le sein de sa famille, il me tiendroit quitte de mon serment, si elles n'étoient pas acceptées. Je suis donc arrivé ce soir au puits voisin, & j'ai dit au Seigneur Dieu de mon maître Abraham : Si c'est vous, Seigneur, qui me conduisez dans ma route, vous me voyez auprès de cette fontaine, où j'attends votre oracle. Je regarderai comme l'épouse que vous destinez au fils de mon

Genes. XXIV. 36. Et peperit Sara uxor domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terra habito.

38. Sed ad domum patris mei perges, & de cognatione mea accipies uxorem filio meo.

39. Ego verò respondi domino meo. Quid si noluerit venire mecum mulier?

40. Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, & diriget viam tuam : accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea & de domo patris mei.

41. Innocens eris à maledictione mea, cùm veneris ad propinquos meos, & non dederint tibi.

42. Veni ergo hodie ad fontem aquæ, & dixit Domine Deus domini mei Abraham, si direxisti viam meam in qua nunc ambulo.

43. Ecce sto juxta fontem aquæ; & virgo quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit à me : Da mihi pauxillum aquæ ad bibendum ex hydria tua.

Ann. mundi 2149.

maître, celle des filles de cette Ville, qui à ma demande me présentera pour boire de l'eau de sa cruche, & qui ajoutera avec bonté : Bûvez, Seigneur, & j'irai ensuite tirer de l'eau pour abreuver vos chameaux. J'étois occupé de ma priere, lorsque Rebecca a paru portant sa cruche. Elle vous aura conté le reste de l'aventure. Elle est allée au puits; elle a tiré de l'eau; je lui en ai demandé; elle me l'a offerte, & présentée elle-même. J'en ai bû, & aussi-tôt elle s'est engagée à en tirer pour mes chameaux. Je l'ai laissé faire, & elle ne s'est point lassée. Elle sait la vérité de ce récit; mais elle ne sait pas jusqu'à quel point j'étois enchanté de sa beauté, de sa modestie, de sa vertu. Je me suis hazardé à lui demander de qui elle étoit fille. Je suis, m'a-t'elle dit, fille de Bathuel, fils de Nachor & de Melcha. Je lui ai présenté des boucles & des brasselets pour sa parure; & ne doutant plus du succès de ma négociation, je me suis prosterné devant le grand Dieu; j'ai béni le Seigneur Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par une providence si particuliere, & fait rencontrer si à propos la fille du frere de mon saint maître Abraham, pour en faire l'épouse de son fils. Voilà simplement & en détail le sujet & les circonstances de mon voyage. Il dépend de vous seul de le rendre fortuné. Si mon maître a trouvé grace devant vous, & si vous êtes résolus d'agréer ses recherches, ne différez point mon bonheur, & dites-moi des paroles de consolation. Mais si vous avez d'autres vûes sur cette chaste Vierge, ce que je ne puis croire, après tant de préjugés en faveur de mon maître, ne

Genes. XXIV. 44. Et dixerit mihi : Et tu bibe, & camelis tuis hauriam : ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.

45. Dumque hæc tacitus mecum volverem, ad paruit Rebecca veniens cum hydria quam portabat in scapula: descenditque ad fontem : & hausit aquam. Et aio ad eam : Da mihi paululum bibere.

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero, & dixit mihi : Et tu bibe, & camelis tuis tribuam potum. Bibi, & adaquavit camelos.

47. Interrogavitque eam, & dixi : Cujus es filia quæ respondit filia Bathuelis sum filii Nachor, quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus, & armillas posui in manibus ejus.

48. Pronusque adoravi Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. Quamobrem si facitis misericordiam & veritatem cum domino meo, indicati mihi : sin autem aliud placet, & hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.

me dissimulez rien, & sur le champ je prends mon parti, ou pour chercher ailleurs, ou pour retourner vers celui qui m'envoye.

Ce discours du serviteur d'Abraham, sous l'air naïf de la plus sainte narration, ne manquoit ni d'éloquence ni d'adresse. Les grandes qualités du pere, son crédit, & ses richesses, la naissance miraculeuse du fils, le transport & l'héritage de tous les biens qu'on lui assûroit, les louanges de la jeune personne qui étoit présente, & qui pouvoit n'y pas être insensible, mais sur-tout la mention fréquente de la protection spéciale du tout-puissant sur la famille d'Abraham, & le récit circonstancié de la maniere admirable dont le Seigneur avoit ménagé la rencontre, les réponses, les honnêtetés & la conduite de la fille; toutes ces choses réunies sans art, & rapprochées sans affectation, devoient faire un grand effet sur les esprits d'une famille où la foi du vrai Dieu subsistoit encore, quoiqu'elle ne s'y fût pas peut-être conservée aussi pure que dans le cœur du fidele Abraham. Mais indépendamment de la négociation des hommes, le Seigneur Dieu qui avoit formé les deux jeunes personnes l'une pour l'autre, tourna tous les cœurs à la conclusion, & il ne s'y trouva plus de difficulté. Bathuel pere de la fille, & Laban son frere, à moins que ce Bathuel ne fût aussi frere de Rebecca, de même nom que son pere déja mort; (car il est nommé en cet endroit après Laban, & c'est même la seule fois qu'on l'introduit dans toute la suite de l'affaire, tandis qu'il est question par tout de la mere & des freres de la fille, Laban, dis-je, & Bathuel, s'écrierent

Genes. XXIV. 50. Responderuntque Laban & Bathuel: A Domino egressus est sermo non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum.

Ann. mundi 2149.

comme de concert, & en homme inspirés: Les paroles que nous venons d'entendre sont les oracles du Seigneur. Il ne nous est pas permis de les contredire, & nous consentons sans replique aux propositions que vous nous faites. Rebecca est en votre présence. Elle est elle-même trop soumise pour s'oppose à la volonté de Dieu, & trop raisonnable pour refuser ses avantages. Recevez-là de nos mains; partez, & qu'ainsi que le Seigneur l'a prononcé, elle soit l'épouse du fils de votre maître.

Genes. XXIV. 51. En Rebecca coram te est, tolle eam, & proficiscere, & sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

Abraham avoit bien choisi le domestique qu'il avoit chargé de ses ordres. Formé à l'école du saint Patriarche, il ne recevoit du Ciel aucune faveur qu'il ne se prosternât devant Dieu pour adorer sa main bienfaisante. Il se tint quelque temps dans une posture pleine de respect, le visage contre terre, & s'étant relevé, il tira des coffres les riches habits, avec tout l'or & l'argent qu'il avoit apporté. Il en fit présent à la jeune épouse au nom d'Isaac son époux; & il en ajouta de magnifiques pour la mere & pour les freres de Rebecca. Le reste du jour se passa en festins & en réjouissances. Mais dès le lendemain matin l'envoyé d'Abraham sollicita son congé, & marqua l'empressement qu'il avoit d'aller apprendre à son maître le succès de sa commission. Ce départ parut un peu brusque, & chagrina la famille. Rebecca étoit tendrement aimée de ses freres & de sa mere. On demanda dix jours de délai, après lesquels on s'engagea de consentir à son éloignement. L'envoyé tint ferme, & répondit qu'il ne lui étoit pas permis de différer d'un seul jour. Il faut que je parte, dit-il, le Seigneur m'a

52. Quod cùm audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

53. Prolatisque vasis argenteis, & aureis, ac vestibus dedit ea Rebeccæ pro munere, fratribus quoque ejus & matri dona obtulit,

54. Inito convivio, vescentes pariter & bibentes manserunt ibi. Surgens autem manè, locutus est puer: Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

55. Responderuntque fratres ejus & mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, & posteà proficiscetur.

56. Nolite, ait, me retinere, quia Dominus direxit viam meam: Dimittite me ut pergam ad dominum meum.

conduit, & déja mon maître compte les jours. Je dois lui épargner les inquiétudes que lui causeroit mon retardement. On convint donc de s'en rapporter à la décision de Rebecca, & elle fut appellée. Mais pour lui laisser toute la liberté de choisir, ses freres lui demanderent simplement si elle vouloit partir avec le domestique d'Abraham, qui alloit sur le champ se mettre en chemin : Volontiers, répondit-elle, je suis prête de le suivre. On n'eut que le temps de préparer son équipage, & de choisir les filles qui devoient la servir, ausquelles on joignit sa nourrice. Sa mere se retira, après avoir tendrement embrassé une si aimable fille. Ses freres, en la quittant, lui souhaiterent mille bénédictions, & lui dirent : Vous êtes notre sœur. Puissiez-vous croître, & voir multiplier votre race jusqu'à mille générations. Que votre glorieuse postérité triomphe de tous ses ennemis, & qu'elle se mette en possession de leur héritage. Parmi ces tendres adieux, ou plutôt ces merveilleuses prédictions, Rebecca & ses filles monterent sur leurs chameaux ; l'envoyé d'Abraham avec toute sa suite se mit en route : on marcha à grandes journées, & l'on arriva heureusement, sous la protection du Seigneur, à la vûe de la demeure d'Abraham, qui étoit alors établi à Bersabée, au midi de la Terre de Chanaan.

Tout étoit de Dieu dans la conduite de cette affaire, & jusqu'à la derniere circonstance du retour, tout y fut ménagé par sa providence. Isaac ce jour-là même s'étoit sur le soir écarté dans le voisinage pour y méditer en repos, & il se promenoit le long du chemin qui mene au puits du Dieu

Ann. mundi 2149.

Genes. XXIV. 57. Et dixerunt : Vocemus puellam & quæramus ipsius voluntatem.

58. Cùmque vocata venisset, sciscitati sunt : Vis ire cum homine isto ? Quæ ait : Vadam.

59. Dimiserunt ergo eam & nutricem illius, servumque Abraham, & comites ejus.

60. Imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes : Soror nostra es : crescas in mille millia, & possideat semen tuum portas inimicorum suorum.

61. Igitur Rebecca & puellæ illius, ascensis camelis secutæ sunt virum : qui festinus revertebatur ad Dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad Puteum, cujus nomen est Viventis & videntis : habitabat enim in terra australi.

Ann. mundi 2149.

Genes. XXIV. 63. Et egressus fuerat ad meditandum in agro, inclinata jam die cùmque elevasset occulos vidit camelos venientes procul.
64. Rebecca quoque, conspecto Isaac, descendit de camelo,
65. Et ait ad puerum: Quis est ille homo qui venit per agrum in occursum nobis? Dixitque ei; Ipse est dominus meus. At illa tollens citò pallium, operuit se.
66. Servus autem cuncta quæ gesserat, narravit Isaac.
67. Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, & accepit eam uxorem: & in tantum dilexit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

vivant & voyant. Comme il regardoit dans la campagne, il apperçut de loin des chameaux, qui avançoient à grands pas, & il en fit quelques-uns de ce côté là. Rebecca de sa part, qui n'ignoroit pas qu'elle étoit prête d'arriver, vit un jeune homme dont la vûe la charma. Elle se fit descendre de son chameau, & elle demanda à son conducteur quel étoit cet homme qui traversoit la campagne, & qui venoit à leur rencontre : c'est Isaac lui-même, répondit-il. Saisie à ces mots d'une respectueuse frayeur, elle prit son voile, elle s'en couvrit le visage. Elle fut conduite par Isaac jusqu'à Bersabée, qui se fit raconter en chemin par son domestique tout ce qui s'étoit passé dans cet heureux voyage. On ne fut pas plutôt arrivé, qu'Isaac conduisit sa nouvelle épouse dans la tente de sa mere Sara; & dès qu'elle fut délassée de ses fatigues, il célébra son mariage avec les solemnités ordinaires. Rebecca eut pour son époux tant de complaisances, & il lui trouva tant de charmes, qu'elle seule pût lui adoucir la perte de Sara, qu'il pleuroit encore depuis trois ans, & dont on le croyoit pour toujours inconsolable.

Mais si ce fut pour Isaac une douceur bien sensible que la société d'une si aimable personne, quel surcroit de joye ne fut-ce point pour son saint pere, de voir entrer dans sa maison une fille de son sang, élevée dans la foi & dans la crainte du vrai Dieu, choisie par le Seigneur, & comblée de toutes les vertus qui pouvoient la rendre digne d'être la fidelle compagne d'un époux de bénédiction, la mere du Peuple choisi, & de fournir dans ses en-

fans des ancêtres, & des peres au Messie. Le saint Patriarche avoit alors cent quarante ans, & ne demandoit plus à Dieu, après tant de faveurs, que de voir naître d'Isaac & de Rebecca un fils héritier de leurs biens, de leur foi, & des promesses attachées à la postérité de ces deux vertueux époux. Il vécut assez long-temps pour goûter cette consolation les dernieres années de sa vie ; mais ce ne fut qu'après avoir encore soutenu avec sa générosité ordinaire, l'épreuve où le Seigneur mit long-temps sa confiance par la stérilité de Rebecca. Tant il est essentiel aux dons de Dieu d'être achetés au prix de la tentation, & d'être constamment espérés, malgré toutes les raisons humaines, de ne les espérer plus.

Ann. mundi 2149.

Le Seigneur Dieu depuis la naissance d'Isaac, avoit, pour ainsi dire, ranimé la vieillesse d'Abraham, & il se sentoit dans une disposition de corps bien différente de celle où n'étant âgé que de cent ans, il jugeoit qu'indépendamment de la stérilité de Sara, il ne devoit plus se promettre de postérité de son sang. Tant qu'avoit vécu Sara sa fidelle épouse, & jusqu'au temps où il vit son fils établi, il n'avoit pas songé au mariage pour lui-même. Mais il se souvint des faveurs que le Seigneur avoit faites à Ismaël, quoiqu'il ne fut pas, comme Isaac, le fils de la promesse, & il en espéra de semblables pour les enfans qu'il pourroit avoir encore. Il se flatta même qu'élevés sous ses yeux, & dans sa famille, ils répandroient parmi leurs descendans la connoissance de Dieu qu'il leur auroit inspirée. Il se résolut donc à prendre pour épouse, ou plutôt, ainsi

Genes. XXV. 1. Abraham verò aliam duxit uxorem nomine Ceturam.

Ann. mundi 2149.

qu'on parloit alors, & qu'on parla encore depuis, pour concubine, ou femme du ſecond ordre, une perſonne apparemment déja à ſon ſervice nommée Cetura. Il eut d'elle ſix enfans, ſavoir, Zamran, Jecſan, Madan, Madian chef de la Nation des Madianites, Jeſboc & Sué, qui divinrent auſſi chefs de pluſieurs Nations. Mais comme ces enfans croiſſoient, & que dans la ſuite il pouvoit naître entr'eux & ceux de ſon fils Iſaac, des jalouſies & des conteſtations pareilles aux premiers éclats, qui l'avoient autrefois contraint de congédier Iſmaël & ſa mere Agar; il prit le ſage parti de déclarer Iſaac l'unique héritier de tous ſes biens, dont il le mit en poſſeſſion vraiſſemblablement dès qu'il eût des enfans de Rebecca. Pour ceux de Cetura ſa concubine, il les traita comme il avoit fait Iſmaël, & même mieux que lui. Il leur donna quelques préſens, & il leur commanda d'aller s'établir de ſon vivant dans les Terres ſituées à l'Orient du pays de Chanaan, loin de l'habitation d'Iſaac, à la poſtérité ſeule duquel étoit promiſe par le Seigneur la poſſeſſion de cette fertile contrée.

Geneſ. XXV. 2. Quæ peperet ei Zamran & Jecſan, & Madan, & Madian, & Jeſboc, & Sue.
3. Jecſan quoque genuit Saba, & Dadan. Filii Dadan fuerunt, Aſſurim, & Latuſim, & Loomim.
4. At verò ex Madian ortus eſt Epha, & Opher, & Enoch, & Abida, & Eldaa; omnes hi filii Ceturæ.
5. Deditque Abraam cuncta quæ poſſeerat, Iſaac.
6. Filiis autem concubinarum largitus eſt munera, & ſeparavit eos ab Iſaac filio ſuo, dum adhuc ipſe viveret, ad plagam orientalem.

Cinq ans après cette derniere diſpoſition, le Seigneur Dieu appella à lui ſon ſerviteur Abraham, âgé alors de cent ſoixante-quinze ans, dans la plus belle & la plus honorable vieilleſſe, plein de jours & de mérites : après une longue vie ſignalée par la foi la plus ſoumiſe, l'obéiſſance la plus aveugle, la charité la plus étendue, la généroſité la plus héroïque, la patience la plus éprouvée, la reconnoiſſance la plus tendre, la ſimplicité la plus noble, le courage le plus intrépide; en un mot par l'exercice

7. Fuerunt autem dies vitæ Abrahæ, centum ſeptuaginta quinque anni.
8. Et deficiens mortuus eſt in ſenectute bonâ, provectæque ætatis, & plenus dierum: congregatuſque eſt ad populum ſuum.

Ann. mundi 2184. Abrah. 175. Isaac 75.

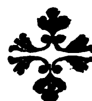
l'exercice constant & infatigable de toute les vertus dont devoit être ornée la vie d'un homme choisi du Ciel pour être le chef d'un Peuple nouveau, le fondateur de la Nation sainte, & le premier des Patriarches peres du Messie. Digne par sa foi d'être appellé le pere des fideles de tous les siecles; & par l'honneur que fit à sa religion sa conduite également noble & innocente, que le souverain de tous les hommes se fit une gloire d'être connu parmi eux sous le nom du Dieu d'Abraham.

Ismaël fut averti de la mort de ce grand homme, apparemment par l'ordre d'Isaac son frere, & il se rendit à Bersabée pour assister à ses obseques. La tendresse & les larmes des deux enfans qui perdoient un bon pere, les regrets & la désolation des domestiques qui se voyoient privés d'un bon maître, les louanges & les éloges des Peuples & des Rois Chananéens qui l'avoient honoré comme un homme de prodiges, furent les plus beaux ornemens de cette lugubre cérémonie. Elle finit par la sépulture du saint Patriarche, qui selon sa derniere volonté, fut enterré à côté de Sara sa chere épouse, dans la double caverne du champ d'Ephron fils de Sehor Hethéen. Le saint homme l'avoit achetée trente-huit ans auparavant, & il l'avoit choisie pour son tombeau, parce qu'elle étoit dans la vallée aux pieds de la montagne, où il avoit lui-même élevé un Autel au Seigneur son Dieu, de qui il attendoit sa résurrection glorieuse, & la consommation de sa félicité.

Genes. XXV. 9. Et sepelierunt eum Isaac & Ismaël filii sui in spelunca duplici quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, è regione Mambre.
10. Quem emerat à filiis Heth, ibi sepultus est ipse, & Sara uxor ejus.

Vingt-cinq ans avant la mort d'Abraham, Sem le premier des Patriarches depuis le déluge, & l'aîné

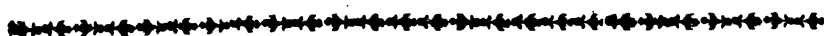
Ann. mundi 2184. des enfans de Noé, étoit mort à l'âge de six cens ans dans la Terre de Chanaan; & Heber le quatriéme des descendans de Sem par Arphaxad, Caïnan & Salé, mourut quatre ans après Abraham, âgé de quatre cens soixante & quatre ans. Epoques bien remarquables, & qui nous apprennent que pour remonter jusqu'à la source de la tradition de près de deux mille deux cens ans depuis la création du monde, on ne compte que deux têtes entre Adam le premier des hommes, & Abraham appellé de Dieu à fonder un Peuple nouveau; savoir Mathusalem, mort l'année même du déluge; & Sem mort vingt-cinq ans seulement avant Abraham. Ensorte qu'Abraham a dû apprendre l'histoire du monde, devant & après le déluge, de Sem, avec qui il a vêcu cent cinquante ans; Sem de Mathusalem, avec qui il a vêcu quatre-vingt-dix-huit ans; & Mathusalem enfin d'Adam lui-même, dont les deux cens quarante-trois dernieres années concourent avec celle de Mathusalem. C'est ainsi que le saint Patriarche, instruit avec tant de fidélité & d'assûrance des miracles de la création du monde, & des évemens arrivés depuis ce temps jusqu'au sien, en transmit la mémoire à sa famille, & par elle à ses descendans, jusqu'à Moyse, le premier Legislateur & le premier Historien de la Nation sainte.





HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU,

TIRÉE DES SEULS LIVRES SAINTS.



PREMIER AGE.

DEPUIS L'ORIGINE DES HEBREUX sous les Patriarches, jusqu'à leur union en corps de Nation sous la conduite de Moyse.

LIVRE TROISIEME.

L'ETABLISSEMENT d'un Peuple nouveau dans la Terre de Chanaan, étoit l'entreprise de Dieu ; & jamais peut-être on n'en vit aucune se former avec si peu d'éclat, & avoir des progrès si lents. Abraham destiné par le Seigneur à commencer ce grand ou-

vrage, n'étoit mort qu'à l'âge de cent ſoixante & quinze ans. C'étoit ſans doute une vie aſſez longue pour avoir une nombreuſe poſtérité, & pour conquérir des Provinces. Dès ſa ſoixante & douziéme année, Abraham par l'ordre de Dieu avoit fait les premiers pas vers la Paleſtine; & par cette démarche, il ſembloit avoir jetté les premiers fondemens de l'entrepriſe. Durant cent trois ans qu'il vêcut depuis, il n'avoit point perdu de vûe les projets de la providence, jamais il n'avoit ceſſé d'en procurer l'exécution, & même de la mériter par la grandeur de ſa foi, & par la ſimplicité de ſon obéiſſance. Cependant une ſi longue vie ne fut qu'un long pélerinage dans la Terre promiſe à la Nation dont il devoit être le pere; & ce Peuple qu'on lui repréſentoit auſſi innombrable que les étoiles du Ciel & le ſable de la mer, ſe réduiſoit au temps de ſa mort à ſon fils Iſaac, & à deux enfans de ſon fils, âgés ſeulement de quinze ans, dont l'aîné déja réprouvé de Dieu, ne devoit point donner d'enfans à ſon Peuple. La Paleſtine par droit d'héritage, & bien plus encore par les engagemens autentiques du Seigneur, appartenoit au ſaint Patriarche; & il y mourut comme un étranger, ſans y poſſéder aucun autre fonds que le terrein de quelques Autels élevés à la gloire de ſon Dieu, & un emplacement pour la ſépulture des morts. Sara ſon épouſe avoit été quatre-vingt-dix ans ſtérile, & elle n'eut jamais qu'un fils. Rebecca femme d'Iſaac, le fut auſſi durant vingt ans, & deux fils qu'elle donna à ſon mari d'une ſeule couche, épuiſerent ſa fécondité. Malgré des préjugés ſi contraires en

apparence aux ſuccès des deſſeins de Dieu, le ſaint ſondateur de la Nation des Hébreux, ne douta jamais un moment de leur exécution pour les temps marqués par le Seigneur; & en mourant avec le mérite d'une foi inébranlable, il en laiſſa le riche tréſor à ſon fils Iſaac, comme la plus précieuſe portion de ſon héritage. Ils ſavoient l'un & l'autre que les iniquités des Chananéens n'étoient pas encore à leur comble, que l'eſclavage devoit être le berceau du Peuple de Dieu, & que les Hébreux ne devoient s'armer de l'épée victorieuſe pour la conquête de Chanaan, qu'après avoir porté long-temps les chaînes honteuſes de l'Egypte. Sur ces connoiſſances que la vivacité de leur foi leur rendoient indubitables, ils jugerent que la part qu'ils devoient avoir dans la fondation du Peuple dont ils étoient les peres, étoit moins d'agir beaucoup, que de croire ſans incertitude; qu'ils n'étoient pas deſtinés à faire des grands exploits, mais à donner de grands exemples; & que ſi après un certain nombre d'années, leurs deſcendans multipliés à l'infini, devoient accabler des Nations impies ſous le poids de leurs armes, ils étoient uniquement réſervés à rendre illuſtre devant Dieu l'origine des enfans par la ſainteté des peres.

Abraham avoit admirablement bien rempli les deſſeins de ſon Dieu, & il s'étoit montré digne de ſa glorieuſe deſtinée. Iſaac ne dégénéra pas, & dans une vie aſſez ſemblable à celle d'Abraham, il ne parut ni moins fidele dans l'obſcurité de la révélation, ni moins conſtant dans la rigueur des épreuves.

La premiere où il plût au Seigneur de mettre la vertu du fils depuis ſon mariage avec Rebecca, fut la même où la foi du pere triompha avec tant de gloire. Sara mere d'Iſaac avoit été ſtérile. Rebecca ſon épouſe le fut auſſi ; & ſa ſtérilité devint d'autant plus douloureuſe à ſon époux, qu'elle en étoit plus tendrement aimée, & que par un nouveau trait de reſſemblance, il devoit la regarder comme la mere du Peuple de Dieu.

Geneſ. XXV. 12. Hæ ſunt generationes Iſmaël filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia, famula Saræ.
13. Et hæc nomina filiorum ejus in vocabulis & generationibus ſuis. Primogenitus Iſmaëlis Nabajoth, deinde Cedar, & Adbeel, & Mabſam,
14. Maſma quoque, & Duma, & Maſſa,
15. Hadar, & Thema, & Jethur, & Naphis, & Cedma.
16. Iſti ſunt filii Iſmaëlis, & hæc nomina per caſtella & opida eorum, duodecim Principes tribuum ſuarum.
17. Et facti ſunt anni vitæ Iſmaëlis centum triginta ſeptem, deficienſque mortuus eſt, & appoſitus ad populum ſuum.
18. Habitavit autem ab Hevilla uſque Sur, quæ reſpicit Ægyptum introeuntibus Aſſyrios, coram cunctis fratribus ſuis obiit.

Iſmaël ce pendant frere d'Iſaac, mais fils de l'étrangere, & exclus de l'héritage, voyoit avec conſolation multiplier ſes deſcendans. Il avoit déja en pluſieurs fils, & dans la ſuite des temps on lui en compta juſqu'à douze, qui furent les Chefs ou les Princes de douze Tribus ; après qu'ils eurent ſoumis par la ſupériorité de leurs armes, une vaſte contrée entre Hevila & les deſerts de Sur, en tirant de l'Aſſyrie vers l'Egypte. La vie d'Iſmaël fut longue & heureuſe, quoique traverſée de diviſions & de querelles. Il mourut en paix dans le ſein de ſa famille, à l'âge de cent trente-ſept ans ; & il fut enterré parmi les larmes & les regrets d'un grand Peuple dont il étoit le pere.

Pour Iſaac le fils de la promeſſe, il voyoit les progrès de ſon frere ſans jalouſie ; mais deſtiné à être le pere d'un peuple bien plus heureux que la poſtérité d'Iſmaël, & déja marié depuis bien des années, il n'avoit pas même un fils à qui il pût tranſmettre à ſa mort les bénédictions de ſon Dieu qu'il devoit lui-même hériter d'Abraham. Sa ſituation l'affligeoit ; mais ſon affliction n'alloit pas juſqu'à le décourager. Celle de Rebecca n'étoit peut-être pas ſi

ſoumiſe. Son tendre & fidele époux eſſayoit de la ſoutenir par les promeſſes du Seigneur, & par l'exemple de Sara. Mais comme il la voyoit ſouvent inconſolable ſur le malheur de ſa ſtérilité, il s'adreſſa, avec confiance, au Dieu de ſon pere Abraham encore vivant, & il le conjura d'abréger en faveur de Rebecca le temps d'une épreuve, qui, à la vérité, n'altéroit pas la foi de l'époux, mais qui commençoit à être bien longue pour ne laſſer pas un peu la patience de l'épouſe. Sa priere fut exaucée, & Rebecca devenue féconde, conçut enfin après vingt ans de ſtérilité. Sa joie fut complette dès qu'elle fut aſſûrée de ſa groſſeſſe; mais au bout de quelques mois, elle paya cher ſa premiere ſatisfaction. Elle portoit deux enfans dans ſon ſein; & ces enfans diviſés avant que de naître, ſe faiſoient une eſpece de guerre qui déchiroit les entrailles de la mere. Elle ſouffroit de cruelles douleurs qui la forçoient de s'écrier avec amertume : falloit-il que j'importunaſſe le Ciel pour obtenir la fécondité qui m'avoit été refuſée? Et n'eût-il pas mieux valu pour moi demeurer toujours ſtérile, que de ceſſer de l'être à ce prix? Son inquiétude ſur un évenement ſi extraordinaire, ſurpaſſoit encore ſes ſouffrances. Elle voulut être éclaircie; & le Seigneur Dieu d'Abraham pouvant ſeul lui donner des lumieres ſur la deſtinée des deux enfans, dont les inimitiés lui cauſoient déja tant de maux, elle alla le conſulter auprès de quelqu'un des Autels élevés à ſa gloire.

Geneſ. XXV. 21. Deprecatuſque eſt Iſaac Dominum pro uxore ſua, eò quòd eſſet ſterilis : qui exaudivit eum, & dedit conceptum Rebeccæ.

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli : quæ ait : Si ſic mihi futurum erat quid neceſſe fuit concipere? Perrexitque ut conſuleret Dominum.

Dieu ne déſapprouva pas la curioſité de Rebecca, & il fut touché de la ferveur de ſes prieres. Les deux enfans, incapables encore de liberté & de raiſon, ne

pouvoient être déclarés héritiers ou exclus de l'héritage, en vertu de leur mérite, ou en vûe de leur indignité présente. Mais le Seigneur Dieu, à qui le présent n'est pas mieux connu que l'avenir, avoit déja fait son choix, & il voulut bien le déclarer à la mere. Vous portez, lui dit-il, deux nations dans votre sein; & deux peuples qui se diviseront en différens pays, naîtront de vous. Mais l'un des deux assujettira l'autre; & la postérité de l'aîné des deux enfans dont vous allez devenir mere, sera sujette & soumise à la postérité du cadet.

Genes. XXV. 23. Qui respondens ait : Duæ gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur, populusque populum superabit, & major serviet minori.

Rebecca comprit bien toute l'étendue des oracles divins. Elle remercia humblement le Seigneur d'avoir accordé à sa priere un éclaircissement si important, & dès-lors les inclinations de la mere se conformerent à celles de Dieu. Calmée de la sorte sur ses allarmes, elle supporta avec patience les peines inséparables d'une grossesse si laborieuse; & le temps de ses couches étant venu, il se trouva en effet qu'elle étoit grosse de deux enfans. L'émulation des jumeaux qui s'étoit déclarée avant même qu'ils vissent le jour, parut encore au moment de leur naissance, & ne cessa plus dans la suite de leur vie. Celui qui sortit le premier étoit roux & aussi couvert de poil que s'il eût été revêtu de la peau d'une bête; ce qui lui fit donner le nom d'Esaü. Le second ne se fit pas attendre, & suivit de près son frere. Il le tenoit par le talon, & il sembloit dès-lors lui disputer son droit d'aînesse. La mere instruite mieux que personne du mystere de cette circonstance, donna elle-même à son cadet le nom de Jacob, qui exprimoit l'attitude singuliere dans laquelle il étoit né,

Ann. mundi 2169.

24. Jam tempus pariendi advenerat, & ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior egressus est, rufus erat, & totus in morem pellis hispidus vocatumque est nomen ejus Esaü. Protinus alter egrediens, plantam fratris tenebat manus : & idcircò appellavit eum Jacob.

An. mundi 2189.

né, & les ſuites importantes qu'elle préſageoit.

Deux enfans d'une figure ſi différente, n'eurent auſſi le reſte de leurs jours aucun rapport de caractere, de génie & de mœurs. Ils furent élevés tout deux également dans la maiſon paternelle, & ſous les yeux de leur mere : Mais leurs divertiſſemens & les jeux de leur enfance appuyerent les conjectures que fourniſſoient leurs premiers combats, & la diverſité de leurs viſages.

Geneſ. XXV. 27. Quibus adultis, factus eſt Eſaü vir gnarus venandi, & homo agricola : Jacob autem vir ſimplex habitabat in tabernaculis.

Dès qu'ils furent en âge de choiſir un genre de vie conforme à leurs inclinations, Eſaü ſe déclara pour l'agriculture, & pour les exercices de la chaſſe. Jacob au contraire plus tranquille & plus ſimple, demeuroit dans les tentes de ſon pere, & marquoit plus de goût pour la nourriture des troupeaux. Le pere & la mere furent eux-mêmes partagés au ſujet de leurs enfans. Iſaac auquel la ſuite de l'hiſtoire fait aſſez voir que Rebecca n'avoit pas confié le ſecret de Dieu, témoignoit plus d'affection à Eſaü ſon aîné, parce qu'il le régaloit ſouvent du gibier qu'il rapportoit de ſa chaſſe. Pour la mere elle avoit donné toute ſa tendreſſe au cadet ; & certes outre qu'il étoit plus doux, plus complaiſant, plus aſſidu auprès d'elle ; ſa deſtination qui lui étoit connue, & la préférence que le Seigneur lui avoit donnée méritoient bien ſa prédilection. Elle la porta ſi loin, qu'elle lui fit confidence d'aſſez bonne heure de ce que Dieu lui avoit révélé de ſes deſſeins ſur lui. Elle lui avoit recommandé ſur cet article un ſecret impénétrable qu'elle étendit juſqu'à la perſonne même d'Iſaac ; & elle l'avoit averti que le droit d'aîneſſe lui étant transferé par le choix de Dieu, il ne devoit manquer

28. Iſaac amabat Eſaü, eò quod de venationibus illius veſceretur : & Rebecca diligebat Jacob.

Ann. mundi 2189.

aucune occasion de seconder les volontés du premier de tous les peres, & de s'assurer la possession d'un titre qui déja lui appartenoit. Jacob profita bien des leçons de sa mere, & l'occasion s'étant en effet présentée, il ne la laissa pas échapper.

Genes. XXV. 26. Sexagenarius erat Isaac quando nati sunt ei parvuli.

Isaac avoit quatre-vingt ans, & ses deux fils en avoient vingt. Ils suivirent l'un & l'autre le plan de conduite qu'ils avoient formé; l'un assidu & laborieux dans le sein de sa famille; l'autre toujours à la campagne & dans les forêts. Un jour qu'Esaü étoit allé à la chasse, Jacob se mit sur le soir à préparer un plat de lentilles. Dans ce moment Esaü arrive extrêmement fatigué, & n'en pouvant plus de lassitude, de faim & de soif. Il demanda à son frere le mets qu'il voyoit tout prêt. Je suis las, dit-il, & il faut que vous me donniez ce plat de lentilles dont vous vous passerez plus aisément que moi. Le ragoût étoit d'une couleur rousse, & ayant été l'occasion d'un événement bien considérable, sa couleur fit donner à Esaü le nom d'Edom. Il faut bien que Jacob, pour ne pas trop autoriser les saillies de son frere, se fut fait une raison de n'avoir pas pour lui une complaisance trop aveugle. Je ne vous donnerai point, répondit-il, le soulagement que vous me demandez. Mais, si vous voulez, je vous le vendrai au prix de votre droit d'aînesse. Il ne paroît gueres de proportion entre un plat de lentilles, & un droit de cette nature: Mais Jacob prétendoit retirer son bien, & il ne crut pas que ce fût abuser du besoin de son frere, que d'en prendre occasion d'exécuter les desseins de Dieu. Le marché se fit contre toute apparence. Je me meurs, reprit

C[illegible] xit autem Jacob pulmentum: ad quem cum venisset Esaü de agro lassus,

30. Ait: Da mihi de coctione hac rufa, quia oppidò lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.

31. Cui dixit Jacob: Vende mihi primogenita tua.

Genes. XXV. 32. Ille respondit: En morior, quid mihi proderunt primogenita?

Esaü, si je n'obtiens à l'instant ce que je veux, & que me servira mon droit d'aînesse ? Jurez-moi donc, repliqua Jacob, que vous y renoncez, & que vous me le cédez sans retour. Esaü fit tous les sermens qu'on voulut, & Jacob donna à Esaü son plat de lentilles. Celui-ci ayant pris du pain & du vin, fit de ce mets si désiré un fort bon repas que l'appétit assaisonna, mais auquel le prix excessif qu'il avoit coûté auroit dû mêler bien de l'amertume. Esaü ne s'en mit pas fort en peine. Il s'attendoit bien à se relever un jour d'un contrat si bizarre, & il s'en alla fort content.

Ann. mundi 2189.

Genes. XXV. 33. Ait Jacob: Jura ergo mihi. Juravit ei Esaü, & vendidit primogenita.

34. Et sic accepto pane & lentis edulio, comedit, & bibit, & abiit: parvipendens quòd primogenita vendidisset.

Isaac, pere des deux Contractans, ne fut pas apparemment instruit de leur accord, ou du moins il le regarda comme peu sérieux, & il ne le ratifia pas. Mais à peu près dans ce temps-là, il se vit dans la nécessité d'abandonner le lieu de sa demeure, & de chercher une retraite éloignée de la Terre de Chanaan, qui étoit alors affligée d'une famine générale. Son premier objet fut de passer, à l'exemple de son saint pere, dans une pareille stérilité, jusqu'au Royaume d'Egypte, & d'y attendre, avec sa famille, le retour de l'abondance. Il s'avança, comme lui, vers le midi, & il s'arrêta d'abord à Gerare, ville du domaine d'Abimelech, Roi des Philistins. Il ne comptoit pas y demeurer long-temps; mais le Seigneur lui apparut pour lui renouveller ses promesses, & pour lui faire connoître ses volontés. N'allez pas plus loin, Isaac, lui dit le Dieu d'Abraham son pere, & demeurez dans le pays, sur lequel je vais vous déclarer mes desseins. Vous voyagerez dans cette Terre, & j'y serai moi-même votre pro-

Genes. XXVI. 1. Ortâ autem fame super terram, post eam sterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palæstinorum in Gerara.

2. Apparuitque ei Dominus, & ait: Ne descendas in Ægyptum, sed quiesce in terra quam dixero tibi:

3. Et peregrinare in ea, eroque tecum & benedicam tibi: tibi enim & semini tuo dabo universas regiones has, complens juramentum quod spopondi Abraham patri tuo.

Ann. mundi 2189.

tecteur. Toutes ces vastes & belles régions, je vous les donne, & j'en mettrai vos descendans en possession. Ainsi j'accomplirai les sermens que j'ai faits à Abraham votre pere, & que je vous renouvelle. Je multiplierai votre postérité. Je la rendrai aussi nombreuse que les étoiles du Ciel; & alors je la ferai entrer dans cette Terre, où vous ne vivrez vous-même qu'en voyageur & en étranger. Toutes les nations & tous les peuples du monde seront bénis dans celui qui naîtra de vous; les admirables événemens que je vous annonce seront le fruit de l'obéissance que votre pere a rendu à mes ordres, & de son exactitude à observer mes Loix, mes préceptes, & les cérémonies de ma Religion.

Genes. XXVI. 4. Et multiplicabo semen tuum. Sicut stellas cœli: daboque posteris tuis universas regiones hac: & BENEDICENTUR in semine tuo omnes gentes terræ.
5. Eoquòd obedierit Abraham voci meæ, & custodierit præcepta & mandata mea, & ceremonias legesque servaverit.

Isaac extrêmement consolé par l'entretien de son Dieu, reconnut que le pays de Gerare où il étoit alors, devoit être le lieu de son séjour. Mais se souvenant du risque que son pere & sa mere avoient autrefois courru parmi ces peuples, il crut devoir prendre les mêmes précautions qui leur avoient si bien réussi. Son épouse avoit soixante ans. Elle étoit cependant encore une fort belle personne, & elle pouvoit paroître digne d'être l'épouse du Prince. Celui que le Seigneur avoit sévérement puni pour l'enlevent de Sara, ne vivoit plus, & la Religion du vrai Dieu qu'il professoit pouvoit bien n'avoir pas passé jusques à son fils & à son successeur. Isaac craignit d'être la victime de la beauté de Rabecca, si elle étoit regardée comme sa femme; & comme elle étoit sa proche parente, il convint avec elle qu'il passeroit toujours pour son frere. Ce fut sur ce pied-là qu'ils vécurent ensemble dans le pays de

6. Mansit itaque Isaac in Geraris.

7. Quicùm interrogaretur à viris loci illius super uxore sua, respondit, Soror mea est: timuerat enim confiteri quod sibi esset sociata conjugio, reputans ne fortè interficerent eum propter illius pulchritudinem.

Ab ann. mundi 2189.
Ad ann. mundi 2209.

Gerare; & toutes les fois qu'on questionnoit Isaac sur la personne qu'il conduisoit avec lui, il répondoit toujours qu'elle étoit sa sœur. Il demeura longtemps sur les Terres d'Abimelech, & son séjour y fut au moins de quatre ou cinq années, durant lesquelles il ne pût si bien se ménager avec les hibitans du pays, que les bénédictions dont le Seigneur son Dieu le combloit, ne lui attirassent leur jalousie, & qu'il ne fût enfin forcé de chercher ailleurs un établissement moins exposé à de continuelles contradictions.

Après un certain temps, on découvrit que Rebecca lui étoit quelque chose de plus qu'une sœur; & si le Seigneur ne l'eût secouru, il se trouvoit rembarqué dans tous les dangers qu'il avoit cru éviter. Il se promenoit un jour seul avec Rebecca auprès du palais d'Abimelech, & se croyant en liberté, ils en usoient ensemble d'une maniere fort familiere, & assez badine. Le Prince qui de sa fenêtre apperçut les des époux, jugea que ces marques de tendresse passoient un peu les témoignages d'amitié ordinaire entre un frere & une sœur. Sur le champ il manda Isaac au Palais; & il lui dit: Je n'ai plus aucun lieu de douter que cette personne avec laquelle je vous ai vû, ne soit votre femme; & certes vous n'avez pas dit la vérité toute entiere, quand vous avez répondu qu'elle étoit votre sœur. Il est vrai, Prince, repartit Isaac, Rebecca est ma femme; mais vous l'avez vûe; & vous pouvez juger si j'avois raison de craindre qu'étant connue pour mon épouse, on ne me fit mourir à son occasion. Vous nous avez trompés, re-

Genes. XXVI. 8. Cùmque pertransissent dies plurimi, & ibidem moraretur, prospiciens Abimelech Rex Palæstinorum per fenestram, vidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua.

9. Et accersito eo, ait: Perspicuum est quòd uxor tua sit? cur mentitus es eam sororem tuam esse? Respondit: Timui ne morerer propter eam.

10. Dixitque Abimelech: Quare imposuisti nobis? potuit coire quispiam de populo cum uxore tua, & induxeras super nos grande peccatum. Præcepitque omni populo dicens.

Ab ann. mundi 2189. Ad ann. mundi 2209.

partit Abimelech, & à quoi n'avez-vous pas exposé votre épouse & mes sujets? Si quelqu'un d'eux la croyant de condition libre, vous avez fait un affront, de quel crime n'auriez-vous pas rendu tout mon peuple responsable, & quelle punition ne nous auriez-vous pas attirée? Mais ne craignez rien, ni pour vous, ni pour votre épouse. Je la prends sous ma protection; & si quelqu'un de mes sujets osoit lui manquer de respect, je le ferois mourir à l'instant. Abimelech en effet fit publier son Ordonnance en faveur des deux voyageurs, par laquelle il condamnoit à mort quiconque toucheroit à la femme de l'étranger, & Rebecca fut désormais tranquille dans le Pays, sous le nom d'épouse d'Isaac.

Genes. XXVI. 11. Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

C'étoit beaucoup pour le fils d'Abraham qu'une bienveillance aussi déclarée du Prince. Mais le Seigneur son Dieu qui la lui avoit procurée, n'en demeura pas à cette faveur. Isaac fit labourer & semer la portion de terre qu'on lui avoit abandonnée? & la rosée du Ciel refusée aux campagnes de Chanaan, se répandant sur les siennes, il recueillit le centuple dès la même année, au grand étonnement de ses voisins, peu accoutumés à de si abondantes récoltes. D'années en années la bénédiction augmentant à proportion de sa reconnoissance; la terre devenoit pour lui plus fertile, & ses riches moissons attiroient chez lui une bonne partie de l'or & de l'argent du pays. La fécondité des troupeaux répondit à la fertilité de la terre. Moutons, bœufs, ânes, chameaux, tout étoit chez lui en abondance. On lui comptoit une grande multitude de dome-

12. Sevit autem Isaac in terra illa, & invenit in ipso anno centuplum: benedixitque ei Dominus.

13. Et locupletatus est homo, & ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est:

14. Habuit quoque possessiones ovium & armentorum, & familiæ plurimum. Ob hoc invidentes ei Palestini.

stiques & d'esclaves de l'un & de l'autre sexe. Avec des secours si puissans, & une protection du Ciel si constante, il n'entreprenoit rien qui ne lui réussit, & il paroissoit en état de tout entreprendre. Les soupçons & la jalousie divisent souvent les enfans d'un même pere, & les habitans d'un même pays. L'étranger ne fut pas épargné. On craignit Isaac, parce qu'il étoit puissant; on fit au moins semblant de le craindre pour être en droit de le chagriner. On vit bien que de tous les maux qu'on lui pouvoit faire, sans lui déclarer une guerre ouverte, dont le succès ne paroissoit pas fort sûr, le plus grand étoit de lui enlever la commodité des eaux, nécessaires à la multitude innombrable de ses troupeaux. Ce fut par là qu'on commença la persécution, & on combla tous les puits qu'Abraham pere d'Isaac avoit fait creuser par ses domestiques, lorsqu'il voyageoit dans le même pays.

Genes. XXVI. 15. Omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham, illo tempore obstruxerunt, implentes humo:

Avec de la patience & du temps, Isaac auroit pû se dédommager ailleurs, & il paroissoit disposé à le faire. Mais on eut soin d'allarmer Abimelech sur les progrès de l'étranger, & on le lui représenta comme un homme ambitieux que sa puissance tenteroit bientôt d'ingratitude & de révolte. Le Roi frappé de ces remontrances, prit le parti d'aller lui-même trouver Isaac, & il lui dit : En vous recevant sur mes Terres, j'avois cru n'y introduire qu'une famille, & j'y vois aujourd'hui un peuple & une armée. Vos richesses & la multitude de vos gens vous rendent chez moi, autant & plus puissant que moi. Je ne puis m'accommoder d'un hôte qui peut me faire craindre. Eloignez-vous de ma

16. In tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac: Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valde.

Ab ann. mundi 2189.
Ad ann. mundi 2209.

Capitale, & peu à peu retirez-vous de mes états

Ce n'étoit pas une néceſſité nouvelle pour un fils d'Abraham de changer d'établiſſement & de demeure. Iſaac prit ſon parti, & il s'approcha d'abord du Torrent de Gerare, à deſſein d'y demeurer quelque temps. Abraham y avoit fait un aſſez long ſéjour, & y avoit creuſé pluſieurs puits. Mais après la mort du ſaint Patriarche, les Philiſtins les avoient comblés. Iſaac les fit nettoyer, & leur donna les mêmes noms qu'ils avoient eu du temps de ſon pere. Il avoit ſes raiſons pour en uſer de la ſorte; & il prétendoit faire ſouvenir les Philiſtins, que ces puits étant l'ouvrage d'Abraham, ſon fils Iſaac avoit droit de s'en remettre en poſſeſſion. Il fit encore creuſer au voiſinage du Torrent, & il y trouva une ſource d'eau vive. C'étoient pour lui autant de tréſors que ces heureuſes découvertes, mais il n'en jouit pas long-temps. Les Bergers de Gerare firent querelle à ceux d'Iſaac. Ils prétendirent que toute cette eau leur appartenoit, & ils ſe mirent en devoir d'écarter, à force ouverte, quiconque entreprendroit de s'en emparer.

Geneſ. XXVI. 17. Et ille diſcedens, ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi.
18. Rurſum fodit alios puteos, quos foderant ſervi patris ſui Abraham, & quos, illo mortuo, olim obſtruxerant Philiſthiim, appellavitque eos eiſdem nominibus quibus antè pater vocaverat.

19. Foderuntque in Torrente & repererunt aquam vivam.

20. Sed & ibi jurgium fuit paſtorum Geraræ adverſus paſtores Iſaac, dicentium: Noſtra & aqua, quam ob rem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

Iſaac avoit de bonnes raiſons pour prouver ſon droit, & des forces pour le ſoutenir. Mais la violence & les voyes de fait, ſont toujours les dernieres reſſources des gens de bien. Le pacifique voyageur donna à ce puits le nom de *Calomnie;* il ordonna à ſes gens de déſiſter, de s'éloigner davantage, & de creuſer ailleurs. Leur recherche fut heureuſe; ils trouverent de l'eau, & ils firent un puits. Le nouveau travail devint la matiere d'une nouvelle conteſtation: Iſaac céda encore; & ayant donné

21. Foderunt autem & alium: & pro illo quoque rixati ſunt, appellavitque eum, Inimicitias.

donné à ce puits le nom *d'inimitié*, il s'éloigna de plus en plus, & il fit creuser pour la troisiéme fois. Il réussit encore : mais on se lassa de l'inquiéter, ou plutôt on le crut assez loin, pour faire cesser la persécution. Il en fut surpris ; & jugeant que cet intervalle de repos étoit l'effet de la protection de son Dieu, bien plus que de ses sages ménagemens, il donna à ce puits le nom de *Latitude;* car le Seigneur, dit-il, nous permet de nous étendre, & il nous procure de nouveaux avantages dans cette Terre de notre exil. Isaac en effet, pour la commodité de sa grande famille, s'étendit jusqu'à une ville, à laquelle on donna, à l'occasion que nous dirons bien-tôt, le nom de *Bersabée.*

Ab ann. mundi 2189, ad ann. mundi 2209.

Genes. XXVI. 22. Profectus inde fodit alium puteum pro quo non contenderunt : itaque vocavit nomen ejus, Latitudo, dicens : Nunc dilatavit nos Dominus, & fecit crescere super terram.

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee.

Ainsi se passoient dans une vie mêlée de contradictions & de succès, les jours du saint Patriarche ; lorsque Dieu touché des vertus de son serviteur, lui apparut la nuit même de son arrivée dans la ville, & le fortifia contre les épreuves de son pélerinage par ces consolantes paroles : C'est moi qui suis le Dieu de votre pere Abraham. Ne craignez rien de ces peuples vos ennemis. Je suis avec vous ; je ne vous abandonnerai pas. Et que peut la mauvaise volonté des hommes contre la protection du Tout-puissant ? Je vous l'ai déja promis, & je vous le promets encore. Je vous bénirai en considération d'Abraham mon serviteur, & je multiplierai à l'infini votre postérité. Isaac favorisé de Dieu comme son saint pere, fut reconoissant comme lui. Il éleva un Autel en cet endroit ; & après y avoir invoqué le nom du Seigneur avec les cérémonies prescrites, il fit tendre ses pavillons aux environs

24. Ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui, noli timere, quia ego tecum sum, benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum propter servum tuum.

25. Itaque ædificavit ibi altare : & invocato nomine Domini, extendit tabernaculum : præcepitque servis suis ut foderent puteum.

Ab ann. mundi 2189, ad ann. mundi 2209.

de la ville, & il y commença ſon établiſſement. Un de ſes premiers ſoins fut de faire chercher de l'eau dans le voiſinage. On travailla tout le jour, & on le fit avec tant de bonheur, que le puits fut creuſé avant la nuit. Les domeſtiques d'Iſaac vinrent auſſitôt lui en apprendre l'agréable nouvelle, & ils lui dirent tout triomphans : Nous avons trouvé de l'eau. Il donna au puits le nom d'*Abondance*, & la ville alors prit le nom de *Berſabée*, qu'elle a toujours porté depuis.

Geneſ. XXVI. 32. Ecce autem venerunt in ipſo die ſervi Iſaac, annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes : Invenimus aquam.
33. Unde appellavit eum, Abundantiam: & nomen urbi impoſitum eſt Berſabee, uſque in præſentem diem.

Le ſaint voyageur ſe flattoit d'un long & tranquille ſéjour en cet endroit, & ſes eſpérances étoient d'autant mieux fondées, qu'il reçut une illuſtre viſite, toute propre à calmer ſes inquiétudes, s'il lui en fût reſté quelques-unes. Le Roi de Gerare ſuivoit de près toutes les démarches d'Iſaac, & il ne pouvoit s'ôter de l'eſprit que, ſi cet étranger avoit autant d'ambition qu'il lui voyoit de puiſſance, il ne fût en état de lui cauſer bien de l'embarras. Les mauvais traitemens qu'on lui avoit fait dans le pays, & la maniere dure dont on l'avoit forcé de s'éloigner de la capitale, lui faiſoient craindre qu'un homme en état de demander juſtice ne fût tenté de ſe la faire. Il communiqua ſes allarmes à ſon Conſeil. On les trouva bien fondées, & on conclut à prendre des voies de douceur pour prévenir les ſuites. Abimelech accompagné d'Ochozat un de ſes favoris, & de Phicol, Général de ſes troupes, vint lui-même trouver Iſaac à Berſabée pour lui propoſer un traité. Iſaac n'étoit point préparé à cette entrevue, & il en fut d'abord effrayé. Quoi, vous même, Seigneur, dit-il à Abimelech, vous vous don-

Geneſ. XXVI. 26. Ad quem locum cùm veniſſent de Geraris, Abimelech, & Ochozath amicus illius, & Phicol dux millitum,
27. Locutus eſt eis Iſaac : Quid veniſtis ad me, hominem quem odiſtis, & expuliſtis à vobis ?

Ab ann. mundi 2189, ad. ann. mundi 2209.

nez la peine de venir chez moi avec les personnes les plus considérables de votre Cour ! Qu'attendez-vous donc d'un étranger que vous haïssez, que vos sujets persécutent, & que vous avez honteusement chassé de vos terres ? Non, répondit Abimelech, nous ne vous haïssons pas, mais nous vous avons craint. Quel mal après tout vous avons-nous fait ? Avons-nous violemment usurpé vos biens ? Quelqu'un de nous a-t'il attenté sur votre personne. N'ai-je pas mis à couvert l'honneur de votre épouse ? Mes Bergers & les vôtres ont pris querelle. Ce sont de ces divisions entre domestiques où les maîtres ne doivent entrer, que pour punir les brouillons & en arrêter les suites. Si nous vous avons prié de vous éloigner de nos terres, c'est que votre puissance commençoit à inquiter mes sujets, & certes vous ne devez pas vous répentir du séjour que vous y avez fait. La bénédiction du Seigneur s'y est attachée sur vous ; vous vous êtes enrichi, & vous sortez de Gerare infiniment plus puissant que vous n'y êtes entré. Nous venons vous demander que vous en usiez à notre égard, comme nous en avons usé avec vous : Que vous ne traitiez point en ennemis des hommes qui vous ont donné une retraite, & qui vous offrent une alliance. Faisons un traité pareil à celui qu'ont religieusement observé nos peres, & donnons-nous mutuellement les assurances d'une amitié constante, par des sermens inviolables.

Genes. XXVI. 28. Qui responderunt : vidimus tecum esse Dominum, & idcircò nos diximus : Sit juramentum inter nos & ineamus fœdus.

29. Ut non facias nobis quidquam mali, sicut & nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet : sed cum pace, dimisimus auctum benedictione Domini.

Isaac fut agréablement surpris par des propositions que la conduite passée d'Abimelech ne lui donnoit pas lieu d'attendre de lui. Il ne le chicana point sur la prétendue modération dont on se vantoit à

Ab ann. mundi 2189, ad ann. mund. 2209.

Genes. XXVI. 30. Fecit ergo eis convivium, & post cibum & potum,

31. Surgentes manè, jurârunt sibi mutuò : dimisitque eos Isaac pacificè in locum suum.

son égard. Il invita le Prince & sa suite à passer la nuit dans se tente, & il remit au lendemain la conclusion du traité. Il régala ses hôtes de son mieux ; & tous s'étant levés d'un assez grand matin, on convint des articles & des conditions ; on fit les sermens réciproques, & Abimelech content du succès de sa visite, reprit avec ses gens la route de Gerare.

Isaac en parut lui-même fort satisfait, & il admira la providence du Seigneur, qui destinant sa famille à regner un jour dans toutes ces belles Provinces, le mettoit lui-même, tout particulier qu'il étoit, en état de traiter avec les Princes & les Rois. Il profita du crédit que lui donnoit dans le pays la nouvelle faveur d'Abimelech, pour passer encore plusieurs années tranquilles dans son établissement de Bersabée ; mais au fonds, il avoit bien reconnu qu'une crainte politique avoit plus de part aux avances du Prince qu'une sincere amitié. D'ailleurs son pere Abraham, dont il se proposa toujours la conduite pour regle de la sienne, avoit préféré son habitation d'Hebron aux autres établissemens qu'il n'avoit fait qu'en passant, & par nécessité. Ces raisons le déterminerent dans la suite des années à se rapprocher de la terre de Chanaan, & à retourner enfin à son ancienne demeure d'Hebron ou de Mambré. On ne sçait pas précisément le temps où il fit ce dernier voyage. Mais il étoit encore avec sa famille à Bersabée, lorsqu'un grand nombre d'années après, Jacob se sépara de lui pour son voyage de la Mésopotamie de Syrie.

Esaü, cependant, âgé de quarante ans, & se regardant toujours comme l'aîné de sa famille, crut qu'il

Ab ann. mundi 2209.

étoit temps pour lui, de songer à s'établir. C'étoit l'âge où Abraham avoit marié Isaac; mais ce fut par ce seul endroit que ces deux mariages se ressemblerent; & certes il s'en fallut bien qu'on ne gardât les mêmes précautions dans le choix des personnes qu'on fit entrer pour cette fois dans l'alliance des enfans de Dieu. Abraham, dans la crainte de s'allier avec des filles Idolâtres, avoit mieux aimé épouser la fille de son propre pere, & Dieu avoit béni ce mariage par la naissance d'Isaac. Isaac, fils de la promesse, avoit lui-même été marié avec Rebecca, fille de Laban, neveu d'Abraham; & le saint Patriarche avoit eu cette affaire si à cœur, qu'il exigea les sermens les plus religieux du domestique qu'il chargea de marier son fils, pour s'assurer qu'il ne consentiroit jamais, pas même après sa mort, qu'on deshonorât le choix que Dieu avoit fait de sa famille, par le mélange du sang corrompu de Chanaan. Le fils avoit suivi, avec complaisance, les ordres de son saint pere, & assurément il avoit les mêmes vûes sur les enfans que Dieu lui avoit donnés. Mais il ne trouva pas dans Esaü une si respectueuse docilité. Le jeune homme voulut être maître d'un choix, où il prétendoit être le plus intéressé, & il choisit mal. Il épousa tout à la fois deux femmes Hethéennes; l'une nommé Judith, fille de Beeri, & l'autre fille d'Elon, appellée Basemath.

Genes. XXVI. 34. Esaü verò quadragenarius duxit uxores, Judith filiam Beeri Hethæi, & Basemath filiam Elon ejusdem loci.

C'étoit-là sans doute ce que le Seigneur Dieu avoit prévu de la mauvaise conduite d'Esaü, lorsqu'il déclara à sa mere qu'il dépouilloit l'aîné de ses droits pour les transférer au cadet. Cependant Isaac & Rebecca, qui connoissoient le caractere féroce & vio-

Ann. mundi 2246.

lent de leur fils, ne voulurent pas l'irriter en refusant de recevoir ses deux femmes dans leur maison. Mais leur complaisance leur coûta bien des amertumes. Les deux Chananéennes élevées dans l'idolâtrie, & opiniâtres dans leur infidélité, n'écouterent ni remontrances ni instructions, & causerent par leur conduite irréguliere de cruels chagrins aux deux personnes du monde qui méritoient le plus de consolation.

Genes. XXVI. 35. Quæ ambæ offenderant animam Isaac & Rebeccæ.

Esaü ne se fit pas un devoir d'y mettre ordre, & Rebecca se confirma de plus en plus dans le dessein où elle étoit de faire tomber à Jacob, suivant la parole de Dieu, tous les droits de la primogéniture. Mais Isaac n'avoit pas les mêmes pensées que son épouse, & durant bien des années qu'il eût à souffrir de l'humeur & de l'impiété de ses deux brus, il ne pût se déterminer à rien faire contre les intérêts d'un fils qu'il aimoit, & qu'il regardoit encore comme l'aîné de sa famille. L'empressement de Rebecca au secours de la foiblesse d'Isaac; & par un artifice que Dieu fit servir à l'exécution de ses desseins, malgré le tissu de déguisement de toute espece dont il fut composé, elle surprit pour son fils Jacob les bénédictions de l'aîné qu'elle sçavoit bien n'être pas destinées à Esaü.

Isaac avoit atteint l'âge de cent trente-sept ans; Rebecca n'en avoit que vingt moins que son époux, & leurs enfans étoient tous deux âgés de soixante & dix-sept ans. Jacob n'étoit pas encore marié. Mais déja depuis trente-sept ans Esaü avoit contracté sa malheureuse alliance avec deux femmes Chananéennes. Telle étoit la situation de cette premiere

famille du monde, lorsque le grand âge du pere l'ayant rendu presque aveugle & assujetti à de grandes infirmités, il ne se crut pas éloigné du temps de sa mort; & il voulut, suivant l'usage des peres, dans les familles où le vrai Dieu étoit connu, donner, avant que de mourir, sa derniere bénédiction à ses enfans. Cet acte d'autorité paternelle avoit un si grand poids, qu'il étoit regardé comme un testament sans retour, quand le pere mourant y avoit fait quelque disposition au sujet de sa famille. Souvent même le Seigneur, comme il avoit paru dans la famille de Noé, & comme on le voit encore dans la suite au sujet des enfans de Jacob & de Joseph, inspiroit les saints Patriarches dans ces momens décisifs, & leur communiquoit sensiblement le don de prophétie. Rebecca n'ignoroit pas l'importance de cette action, & elle n'avoit garde de laisser échapper le moment de la rendre favorable à Jacob. Il auroit été difficile de gagner Isaac, qui n'étant pas instruit des desseins de Dieu, n'eût jamais consenti à changer l'ordre de la nature; Rebecca auroit pu lui faire part de la révélation. Mais la prédilection de la mere étoit connue, & son témoignage eût été légitimement suspect. Elle se persuada donc que ce ne seroit pas un mal de surprendre son époux en faveur de la destination divine, & que le déguisement qu'elle employeroit pour une fin si religieuse seroit une fraude, non-seulement honnête & permise, mais pieuse & méritoire. Sur ces principes, elle prit sa résolution, & elle l'exécuta dès qu'elle crut avoir trouvé le moment de réussir.

Isaac vieux & ne voyant presque plus, appella

Genes. XXVII. 1. Senuit autem Isaac, & caligaverunt oculi ejus, & videre non poterat; vocavitque Esaü filium suum majorem, & dixit ei: fili mi? Qui respondit: adsum.

Ann. mundi 2246.

un jour son fils aîné Esaü, & il lui dit : mon fils, approchez-vous de votre pere. Me voici mon pere, répondit Esaü, toujours prêt à vous obéir. Vous voyez, reprit le saint Patriarche, que je suis chargé du poids de mes années ; & j'ignore quand arivera le dernier de mes jours. Allez donc, mon fils, prenez votre arc & votre carquois. Voyez si la chasse vous réussira ; essayez de rapporter quelque piéce de gibier dont vous me ferez un mets selon mon goût, que vous connoissez. Vous me le présenterez vous-même ; j'en mangerai en votre présence ; & je prendrai ce moment pour vous donner, avant que je meure, ma derniere bénédiction.

Genes. XXVII. 2. Cui pater : Vides, inquit, quòd senuerim, & ignorem diem mortis meæ.

3. Sume arma tua, pharetram, & arcum, & egredere foràs : cùmque venatu aliquid apprehenderis,

4. Fac mihi inde pulmentum sicut velle me nosti, & affer ut comedam : & benedicat tibi anima mea antequam moriar.

Esaü qui attendoit aussi ce moment pour réparer la faute qu'il avoit fait étant jeune, lorsqu'il vendit ses droits à son frere, se prosterna devant Isaac, & courut vîte exécuter ses ordres. Par malheur pour Esaü, il s'étoit trouvé une personne de trop à cet entretien. Rebecca avoit tout entendu, & elle en profita sans perdre de temps. A peine son fils aîné étoit sorti pour la chasse qu'elle appella Jacob son cadet, & qu'elle lui fit part de la scene qu'elle avoit imaginée. Vous sçavez, mon fils, lui dit-elle, les ordres du Ciel sur vous, & que même avant votre naissance, notre Dieu vous a donné tous les droits de la primogéniture. Je ne parle point de la cession qu'Esaü lui-même vous en a faite. Vous avez de meilleurs titres, & l'heure est venue de les faire valoir. J'étois présente lorsqu'Isaac mon époux & votre pere a ordonné à son fils Esaü de lui apporter un ragoût du gibier qu'il prendroit à la chasse. Il lui dit qu'il en vouloit

5. Quod cùm audisset Rebecca, & ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret,

6. Dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esaü fratre tuo, & dicentem ei :

7. Affer mihi de venatione tua, & fac cibos ut comedam ; & benedicam tibi coram Domino antequam moriar.

loit manger, & qu'il profiteroit de cette occasion pour le bénir avant sa mort en présence du Seigneur. Tout est perdu pour vous, mon fils, si ce projet réussit, & votre respect pour le choix de Dieu doit vous faire tout tenter pour en prévenir l'exécution. Voici donc ce que vous avez à faire. Croyez-moi seulement, & je vous réponds du succès. Courez au troupeau, choisissez-moi les deux meilleurs de nos chevreaux. Je les assaisonnerai au goût de votre pere; vous les lui présenterez, il en mangera, & il vous bénira avant que de mourir.

La chose paroissoit sans difficulté à Rebecca. Elle ne parut pas telle à Jacob, & il y trouva bien du risque: Oubliez-vous, dit-il à sa mere, que mon frere est tout couvert de poil, & que je n'ai pas, moi, cette distinction? Si mon pere, pour s'assûrer qui je suis, vient à me toucher, il ne manquera pas de me reconnoître. Il croira que je lui manque de respect, & il m'en punira sur le champ. Ainsi à la place d'une bénédiction que j'aurai voulu surprendre, j'attirerai sur ma tête la malédiction paternelle. Non, mon fils, répondit Rebecca, vous n'avez rien à craindre de pareil, & je prends sur moi tous les risques. Allez seulement, & suivez le conseil que je vous donne. Jacob s'aveugla pour obéir; il apporta les deux chevreaux: Rebecca les apprêta selon le goût d'Isaac. Elle alla prendre les plus beaux habits d'Esaü, qu'elle gardoit parmi les parfums exquis & délicieux; & elle en revêtit Jacob. Enfin pour ajuster le personnage au rôle qu'il alloit jouer, elle lui couvrit les mains & le cou de peau de bête, en sorte qu'à la voix près, Jacob étoit tout sembla-

Genes. XXVII. 8. Nunc ergo, fili mi, acquiesce consiliis meis.
9. Et pergens ad gregem, affer mihi duos hœdos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur:
10. Quas cùm intuleris, & comederit, benedicat tibi priusquàm moriatur.

11. Cui ille respondit: Nosti quòd Esaü frater meus homo pilosus sit, & ego lenis.
12. Si attrectaverit me pater meus, & senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, & inducam super me maledictionem pro benedictione.

13. Ad quem mater: In me sit, ait, ista maledictio, fili mi: tantùm audi vocem meam, & pergens affer quæ dixi.
14. Abiit, & attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.
15. Et vestibus Esaü valde bonis, quas apud se habebat domi, induit eum.
16. Pelliculasque hœdorum circumdedit manibus, & colli nuda protexit.

Ann. mundi 2246.

ble à Esaü. Il ne falloit plus qu'aller se présenter, & Jacob peut-être avoit de la peine à s'y résoudre: mais sa mere ne manquoit pas de raisons pour lever ses scrupules. Ce n'est pas tromper votre pere; lui dit-elle apparemment; c'est au contraire le garantir d'une erreur qu'il ne connoît pas, & dont il auroit bien-tôt lieu de se repentir. Il nommeroit un aîné que Dieu n'a pas choisi; il béniroit celui que le Seigneur a réprouvé. Quand vous pourriez négliger vos intérêts, pouvez-vous abandonner ceux de votre pere, & trahir les droits de Dieu? Le Seigneur lui-même conduira l'entreprise, & vous jugerez par l'évenement, si les pensées que je vous suggere, ne me viennent pas de lui.

Rebecca n'en doutoit pas; & certes si Dieu n'approuva pas le projet en lui-même, il justifia au moins la mere sur la droiture de ses intentions; & on ne put s'empêcher de reconnoître que sa providence attentive en ménagea seule & en procura le dénouement; tant la ruse étoit, ce semble, grossiere, & les mesures faciles à déconcerter. Jacob pouvoit ne pas bien contrefaire sa voix; & en effet par cet endroit seul, toute la trame fut sur le point d'être découverte. Il n'étoit pas impossible, même à un aveugle, pour peu qu'il fût curieux, de démêler les peaux de bête dont on avoit enveloppé les mains & le cou de Jacob, d'avec le poil dont son frere étoit couvert. Esaü enfin pouvoit arriver à tous momens; & s'il prévenoit la fin de la cérémonie, à quels retours & à quelles disgraces ne s'exposoit-on pas? Il falloit être bien téméraire, ou se tenir plutôt très-assûré de la protection de

Dieu, pour tenter, sans allarmes, une si périlleuse avanture. Jacob la tenta par le conseil de sa mere, & elle lui réussit sous la conduite du Tout-puissant.

Ann. mundi 2246.

Il prit les pains que Rebecca avoit fait cuire, une bouteille de vin, & le ragoût de chevreaux. Il s'approcha d'Isaac, & d'abord en se déguisant le mieux qu'il pût; il ne lui dit que ces deux mots: Mon pere. A cette voix qu'Isaac n'avoit pû tout-à-fait reconnoître, il s'éveilla, & il dit: Je vous entends: C'est un de mes fils; mais lequel des deux m'a parlé? La question étoit sans doute embarrassante. Jacob ne se démonta point, & il répondit avec assurance: C'est moi, mon pere, c'est votre fils aîné Esaü. J'ai exécuté vos ordres, levez-vous, mon pere, asseyez-vous, & mangez du gibier de ma chasse que je vous ai préparé, afin qu'ensuite vous vous acquittiez de votre promesse, & vous me donniez votre bénédiction. Isaac ne s'attendoit pas à être si-tôt servi, & sa surprise jetta Jacob dans un nouvel embarras. Mon fils, reprit le saint vieillard, vous voilà bien-tôt de retour; & comment en si peu de temps avez-vous rencontré la proie que vous cherchiez? Dieu l'a ainsi permis, répondit Jacob; & parce que je m'empressois pour votre satisfaction, il a secondé mon ardeur. Je l'en remercie, repartit Isaac; mais approchez-vous, mon fils, que je vous touche, & que j'éprouve si vous êtes en effet mon fils Esaü, ou si vous ne l'êtes pas. C'étoit là le moment critique; & si le Seigneur n'eût abrégé le temps de l'épreuve, Jacob ne pouvoit échapper. Il s'approcha cependant; Isaac le toucha; & ne se doutant point des mesu-

Genes. XXVII. 17. Deditque pulmentum, & panes, quos coxerat, tradidit.

18. Quibus illatis, dixit: Pater mi? At ille respondit: Audio. Quis es tu, fili mi?

19. Dixitque Jacob: Ego sum primogenitus tuus Esaü: feci sicut præcepisti mihi: surge, sede, & comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.

20. Rursumque Isaac ad filium suum: Quomodo, inquit, tam citò invenire potuisti, fili mi? Qui respondit: voluntas Dei fuit, ut citò occurreret mihi quod volebam.

21. Dixitque Isaac: Accede huc, ut tangam te, fili mi, & probem utrùm tu sis filius meus Esaü, an non.

22. Accessit ille ad patrem, & palpato eo, dixit Isaac: Vox quidem, vox Jacob est: sed manus, manus sunt Esaü.

Ann. mundi 2246.

Genes. XXVII. 23. Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,

24. Ait: Tu es filius meus Esaü? Respondit, ego sum.

25. At ille: Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea. Quos cùm oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum: quo hausto,

26. Dixit ad eum: Accede ad me, & da mihi osculum, fili mi.

27. Accessit, & osculatus est eum. Statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait: Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

28. Det tibi Deus de rore cœli, & de pinguedine terræ, abundantiam frumenti & vini.

res qu'on avoit prises contre la sagesse de ses précautions, il fut trompé à la ressemblance que mettoient entre Jacob & Esaü les peaux sous lesquelles on avoit déguisé le cadet : J'en doutois encore, dit Isaac, après avoir touché les mains de son fils : Car pour la voix, c'est la voix de Jacob; mais les mains sont les mains d'Esaü. Cependant, dites-moi : Etes-vous véritablement mon fils Esaü? Oui je le suis, repartit Jacob. Par cette derniere réponse, finit un examen qu'un homme sincere dût avoir quelque peine à soutenir; & qui pour n'être pas fort long, dut le paroître beaucoup à celui qui le subissoit. Apportez-moi donc, dit Isaac, les mets que vous m'avez préparés de votre chasse, afin qu'ensuite je vous bénisse. Le ragoût fut présenté; Isaac en mangea, & il confondit les chevreaux que Rebecca avoit fait choisir dans le troupeau, avec les chevreuils qu'Esaü poursuivoit encore dans les forêts. On lui offrit du vin, & il en bût. Après quoi il appella son fils, & il lui dit : Approchez-vous, mon fils, & baisez-moi. Jacob approcha sous le nom d'Esaü, embrassa son pere. L'odeur des parfums dont les habits que portoit Jacob étoient embaumés, saisit agréablement le saint vieillard, & il en prit occasion de commencer ainsi le discours prophétique que le Seigneur son Dieu lui inspira dans le moment. La douce odeur que respire mon fils, est semblable à celle d'un champ couvert de fleurs que le Seigneur a béni. Que le Seigneur notre Dieu vous comble de ses faveurs, mon fils : Que la rosée du Ciel fertilise vos campagnes. Recueillez la graisse de la terre. Remplissez vos caves de vin, & vos gre-

Ann. mundi 2246.

niers de froment. Que les Peuples vous soient soumis, & que les Tribus vous adorent. Soyez le maître de vos freres; que les enfans de votre mere s'humilient & se prosternent devant vous. Maudit soit celui qui osera vous maudire; & que le Seigneur comble de bénédictions celui qui vous bénira.

Genes. XXVII. 29. Et serviant tibi populi, & adorent te tribus: esto dominus fratum tuorum, & incurventur ante te filii matris tuæ: Qui maledixerit tibi, sit ille maledictus: & qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

Ainsi finit l'ample bénédiction qu'Isaac donna à son fils, ou plutôt la prédiction qu'il lui fit, sans le connoître, sur la grandeur future de sa glorieuse postérité. Il étoit temps que Jacob se retirât, pour ne pas rencontrer son frere Esaü sous ses pas. A peine le cadet étoit-il sorti de la présence de son pere, que son aîné entra, portant à Isaac les mets qu'il lui avoit préparés selon ses ordres. Il s'attendoit bien à recouvrer tous ses droits, & certainement il n'avoit pas prévû les attentions de sa mere. Levez-vous, mon pere, dit-il à Isaac, mangez du gibier que vous a assaisonné votre fils, afin qu'ensuite vous m'honoriez de votre bénédiction. Mais qui êtes-vous, répondit Isaac dans le premier moment de sa surprise? Qui je suis, dit Esaü, surpris de son côté d'une question si peu attendue: Eh quoi, mon pere, ne me reconnoissez-vous donc pas? Je suis Esaü votre fils aîné. Isaac à ces mots tomba dans un étonnement profond, dont il ne pouvoit revenir, & frappé au-delà de tout ce qu'on peut croire, il dit enfin à son fils: Si vous êtes Esaü, quel est donc celui qui m'a apporté du gibier? Je l'ai reçû de sa main; j'en ai mangé avant votre retour, & déja je lui ai donné ma bénédiction. Il n'est plus en mon pouvoir de la révoquer, & elle demeurera inséparablement attachée à sa personne. C'étoit un songe

30. Vix Isaac sermonem impleverat: & egresso Jacob foràs, venit Esaü.

31. Coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens: Surge pater mi, & comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.

32. Dixitque illi Isaac: Quis enim es tu? Qui respondit: Ego sum filius tuus primogenitus Esaü.

33. Expavit Isaac stupore vehementi, & ultra quàm credi potest, admirans, ait: Quis igitur ille est qui dudum captam venationem attulit mihi, & comedi ex omnibus priusquam tu venires? benedixique ei, & erit benedictus.

Ann. mundi 2246.

pour Esaü que ce mystere, où il ne pouvoit rien comprendre, & où il n'appercevoit aucune vraissemblance. Mais un moment après il en sentit toutes les conséquences. Au désespoir de se voir ainsi deshérité, il jetta de grands cris, plus semblables aux rugissemens d'un lion en furie, qu'aux gémissemens & aux plaintes d'un homme malheureux. Abattu enfin, & consterné, il se jetta aux pieds de son pere, & il lui dit: Bénissez-moi aussi, mon pere, bénissez-moi, je vous en conjure. Que voulez-vous que je fasse, mon fils, reprit Isaac désolé de l'affliction d'Esaü. Votre frere est venu malicieusement me tendre un piége. Il m'a trompé, & il a surpris la bénédiction que je vous destinois. Je devois bien m'en défier, s'écria Esaü; & certes ce n'est pas en vain que sa mere lui a donné le nom de Jacob. Voilà qu'il me supplante pour la seconde fois. Il abuse de mon besoin pour me contraindre de lui vendre mon droit d'aînesse. Maintenant il se joue de l'affliction de mon pere vieux & aveugle, pour m'enlever sa bénédiction. Mais, après tout, ne m'avez-vous donc rien reservé, & faut-il que je renonce à la bénédiction de mon pere? Jugez vous-même, répondit Isaac, si je puis encore quelque chose pour vous? Je l'ai déclaré votre souverain & votre maître; j'ai soumis ses freres à son empire. Je lui ai assûré l'abondance des moissons, & la fertilité des vignes. Que me reste-t-il après cela, mon fils, & que pouvez-vous attendre d'un pere, qui, en croyant vous tendre heureux, s'épuisoit en faveur d'un autre? Esaü ne se rebuta point. Il pleuroit avec amertume; il éclatoit en sanglots & soupirs. Il s'é-

Genes. XXVII. 34. Auditis Esaü sermonibus patris irrugiit clamore magno, & consternatus, ait: Benedic etiam, & mihi, pater mi.

35. Qui ait: Venit germanus tuus fraudulenter, & accepit benedictionem tuam.

36. At ille subjunxit: Justè vocatum est nomen ejus Jacob: supplantavit enim me en altera vice: primogenita mea ante tulit, & nunc secundò surripuit benedictionem meam. Rursumque ad patrem: Numquid non reservasti, ait, & mihi benedictionem.

37. Respondit Isaac: Dominum tuum illum constitui, & omnes fratres ejus servituti illius subjugavi: frumento & vino stabilivi eum, & tibi post hæc, fili mi, ultrà quid faciam?

38. Cui Esaü: Num unam, inquit, tantùm benedictionem habes, pater? mihi quoque obsecro ut benedicas. Cùmque ejulatu magno fleret,

crioit de temps en temps : Et quoi, mon pere, seroit-il possible qu'ayant deux fils, vous ne voulussiez, ou ne pussiez en bénir qu'un : Bénissez-moi aussi, je vous en conjure, bénissez-moi, mon pere, ou vous me réduirez au désespoir. Eh bien, mon fils, dit Isaac, il faut vous contenter autant que je le puis. En ce moment le saint vieillard se recueillit ; & s'étant livré à l'esprit de Dieu, il prononça ces paroles prophétiques : Votre bénédiction, mon fils, ne sera pas si abondante que celle de votre frere. Cependant la rosée du Ciel ne vous sera pas refusée, & vous recueillerez la graisse de la terre. Vous vivrez au milieu des allarmes & des combats. Votre postérité aura toujours les armes à la main contre ses ennemis. Elle sera sujette de celle de votre frere. Mais un temps viendra qu'elle secouera le joug, & elle se retirera d'esclavage.

Genes. XXVII. 39. Motus Isaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ, & in rore cœli desuper,

40. Erit benedictio tua. Vives in gladio, & fratri tuo servies : tempusque veniet cùm excutias & solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

Ce fut une nécessité à Esaü de paroître content. Mais au fonds il ne l'étoit pas ; & la condition d'obéir à son cadet ne s'accommodoit gueres avec son humeur féroce & impérieuse. Jacob cependant profita de son absence pour raconter à sa mere toute la suite de l'entreprise qu'il avoit hazardée sur sa parole. Elle avoit apparemment trouvé le temps bien long, & sans doute elle avoit tremblé plus d'une fois ; sur-tout quand elle vit Esaü de retour avant que son fils eût pû la rejoindre. Tous deux remercierent le Seigneur d'un succès si complet, & qui portoit des traits si marqués de son adorable providence. Mais Jacob ne laissoit pas d'être inquiet de la maniere dont Isaac auroit pris la surprise qu'il lui avoit faite ; & sans doute il devoit

Ann. mundi 2246.

avoir de la peine à se présenter devant son pere, sans être instruit auparavant de l'accueil qu'il en devoit attendre. Il est croyable que Rebecca se chargea volontiers de la réconciliation du pere avec le fils, supposé même que son entremise y fût nécessaire. Elle connoissoit la religion de son époux: Elle prévoyoit bien qu'il auroit fait ses réflexions sur toutes les circonstances d'un évenement si singulier, & elle s'assûroit que l'inspiration de Dieu lui en auroit découvert le mystere. Elle ne se trompoit pas, & elle trouva le saint homme parfaitement disposé à recevoir les excuses de Jacob, ou plutôt à approuver la conduite de la mere & du fils. Il apprit avec consolation de la bouche de Rebecca, que même avant la naissance des deux enfans, le Seigneur Dieu avoit fait choix du cadet préférablement à l'aîné; & qu'il avoit bien voulu révéler sa prédilection à leur mere, pour soulager les douleurs & pour calmer les inquiétudes de sa grossesse. Elle ne manqua pas de lui faire reconnoître la sagesse & la justice du choix de Dieu, par la comparaison des mœurs sauvages, & du caractere indomptable d'Esaü, avec la conduite soumise & l'esprit modéré de Jacob. Le mariage de l'aîné avec deux femmes Chananéennes, rapproché à propos dans cette occasion, dût faire une vive impression sur l'esprit d'un fils d'Abraham; & toutes ces circonstances réunies engagerent Isaac à reconnoître que la préférence que Jacob venoit d'emporter sur son frere, n'étoit point l'effet des empressemens du cadet, & de sa diligence à le prévenir; mais l'exécution de discernement de Dieu, qui prévoyant

voyant la conduite future de l'un & de l'autre, avoit choisi le meilleur, & avoit éloigné de l'héritage celui qui devoit s'en rendre le moins digne. Le vertueux pere se détermina donc, sans peine, à regarder désormais Jacob, selon la destination de Dieu même, comme l'héritier des promesses & le dépositaire des bénédictions céleстes sur la nation future qui devoit sortir de son sang.

Après ces éclaircissemens, rien n'eût été plus paisible que la pieuse famille, si on avoit pû s'assûrer du génie inquiet & emporté d'Esaü. On ne doutoit pas de son mécontentement; mais il dissimuloit encore, & il gardoit encore des bienséances avec son frere. Peut-être même l'auroit-on calmé, si les femmes ambitieuses qu'il avoit eu le malheur d'épouser, n'eussent apparemment aigri son dépit, & animé sa vengeance. Elles lui remettoient sans cesse devant les yeux, la prétendue injustice qu'on lui avoit faite, & il ne se consoloit avec elles, que dans la pensée que son pere étant vieux & infirme, il ne pouvoit vivre encore long-temps; que l'heure de sa mort étant arrivée, il tueroit son frere Jacob, & que restant le seul fils d'Abraham & d'Isaac, toutes les bénédictions viendroient se réunir sur sa tête.

Genes. XXVII. 41. Oderat ergo semper Esaü Jacob pro benedictione quâ benedixerat ei pater: dixitque in corde suo: venient dies luctûs patris mei, & occidam Jacob fratrem meum.

Rebecca étoit attentive à tout; & on peut bien s'en rapporter aux inquiétudes d'une mere, dont la tendresse est animée par les motifs de la religion. Environ trois mois après l'évenement qui allumoit la colere d'Esaü, elle découvrit ses projets; & Dieu le permit pour procurer à Jacob un établissement convenable à la pureté de son culte. La mere effrayée fit appeller son fils, & elle lui communiqua

42. Nuntiata sunt hæc Rebeccæ: quæ mittens & vocans Jacob filium suum: dixit ad eum, Ecce Esaü frater tuus minatur ut occidat te.

Ann. mundi 2246.

le sujet de ses allarmes : Votre frere Esaü, lui dit-elle, menace de vous tuer. Il n'attend que le moment où Dieu disposera de votre pere, pour contenter sa vengeance. Ce moment peut arriver bientôt pour notre malheur, & il est temps de prendre vos précautions. Vous vous êtes toujours bien trouvé de mes conseils. Ecoutez-moi donc, mon fils, & suivez encore celui que je vous donne. Retirez-vous chez mon frere Laban, établi à Haran dans la Mésopotamie. Vous y demeurerez quelques mois, & je vous réponds que vous y serez bien reçû. Il faut laisser loisir à votre frere d'oublier les chagrins que vous lui causez. Son indignation est trop récente, pour espérer de pouvoir encore l'appaiser. Accordons quelque chose aux premiers éclats de son dépit. Le temps l'adoucira ; & dès que je verrai la plaie en état d'être traitée, je travaillerai à la fermer. Mais votre éloignement en doit être le premier remede, & votre vûe le porteroit à quelque coup de désespoir. Vous péririez peut-être tous deux : Vous de sa main, & lui de celle de Dieu en punition de son attentat. Ainsi j'aurois le malheur de perdre mes deux fils en un jour. Encore une fois, mon fils, retirez-vous chez Laban. La fuite n'est point honteuse, quand on s'y condamne pour épargner un crime à son frere.

Genes. XXVII. 43. Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, & consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran.
44. Habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,
45. Et cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum : posteà mittam, & adducam te inde huc : cur utroque orbabor filio in uno die ?

Rien n'étoit plus sage que le conseil de Rebecca ; & Jacob n'eut pas de peine à lui promettre de le suivre. Mais il falloit le faire goûter à Isaac, & ce fut encore la mere qui s'en chargea. Tous les jours elle avoit de nouveaux sujets de mécontentement de ses deux brus Chananéennes, femmes d'Esaü. Elle

en prit occasion de s'ouvrir à son mari. Elle éclatta contre elles avec plus de vivacité que jamais, & elle dit à Isaac. Les deux filles de Heth me rendent la vie insupportable; & si j'avois le chagrin de voir Jabob prendre pour épouse une fille de cette nation, je ne crois pas que je pusse survivre à ma douleur. Isaac étoit bon; mais il avoit besoin d'être déterminé. Aussi Rebecca, qui le connoissoit, avoit eu soin de gagner sa confiance, & elle le menoit assez sûrement où elle prétendoit le conduire: Vous serez contente, lui répondit-il, je suis aussi éloigné que vous de ces aillances proscrites, & je ne consentirai pas que Jacob fasse ce deshonneur à ma famille. Aussi-tôt il le fait appeller, & après l'avoir béni de nouveau, il lui parle de la sorte: Je ne veux pas, mon fils, que vous songiez jamais à épouser une fille de la terre de Chanaan. Mon pere Abraham, bien instruit des volontés de Dieu, m'a appris à détester ces maudites alliances, & vous voyez quel malheur elles ont attiré à votre frere. Cependant, il est temps de vous établir, & je ne veux pas aussi que vous reculiez davantage. Allez vous-même, mon fils, & ne vous en rapportez à personne du soin de cette affaire. Partez pour la Mésopotamie de Syrie. Allez descendre à la maison de Bathuel, pere de votre mere. Laban, fils de Batuel, frere de Rebecca, & votre oncle, a plusieurs filles, parmi lesquelles vous choisirez une épouse digne de vous, & selon le cœur de notre Dieu. Comme le Tout-puissant a conduit par sa providence paternelle les desseins de mon pere Abraham dans le choix de l'épouse que j'ai reçûe de lui, je le conjure d'être

Ann. mundi 2246.

Genes. XXVII. 46. Dixitque Rebecca ad Isaac: Tædet me vitæ meæ propter filias Heth: si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.

Genes. XXVIII. 1. Vocavit itaque Isaac Jacob, & benedixit eum, præcepitque ei dicens: Noli accipere conjugem de genere Chanaan:

2. Sed vade, & proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Bathuel patris matris tuæ, & accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. Deus autem omnipotens benedicat tibi, & crescere te faciat, atque multiplicet: ut sis in turbas populorum.

Ann. mundi 2246.

aussi votre conseil & votre guide dans la recherche que vous allez faire d'une femme de votre sang. Qu'il vous comble de nouvelles bénédictions. Croissez, mon fils, multipliez-vous à l'ombre de ses aîles : Devenez le pere d'un grand peuple. Recueillez les bénédictions d'Abraham. Transmettez-les à vos descendans ; mettez-vous en possession de la Terre tant de fois promise à Abraham votre ayeul, & à Isaac votre pere. Que le Seigneur Dieu vous donne la consolation de voir dans votre famille une heureuse fécondité, que ma foi à ses promesses m'y fait déja envisager comme présente. Mon âge avancé & mes infirmités, m'obligent à vous remettre l'ouvrage de Dieu à achever. Souvenez-vous seulement qu'une foi simple & soumise à tous les oracles, la patience dans les épreuves, la reconnoissance pour les bienfaits, & l'innocence des mœurs, sont nécessaires à un fils d'Abraham, & qu'un homme destiné à être le pere d'un peuple saint, doit être lui-même un grand saint.

Genes. XXVIII. 4. Et det tibi benedictiones Abrahæ & semini tuo post te : ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

Ces bénédictions, ces tendres adieux, & ces salutaires avis, furent comme le testament du respectable Patriarche, qui déchargée, en quelque sorte, de tout autre soin, ne songea plus qu'à se préparer à la mort, & Jacob, que son saint pere regarda désormais comme l'homme de la droite du Tout-puissant, partit de Bersabée pour se rendre auprès de Laban, son oncle, frere de Rebecca, fils de Bathuel le Syrien, qui, lui-même étoit fils de Nachor, frere d'Abraham. Son dessein étoit de chercher en Syrie l'épouse, que le Seigneur lui destinoit; mais comme cette alliance n'étoit pas l'unique fin

5. Cùmque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.

de son voyage, & qu'il s'agissoit d'abord de se soustraire aux emportemens d'Esaü, on ne fit aucuns préparatifs. Il partit sans équipage, sans suite, sans présens, soutenu par la protection de Dieu, & encouragé par les bénédictions de son pere.

Il ne pût, cependant, se dérober si secrettement que son frere ne fût informé de son départ, & du sujet de son voyage. Il étoit à craindre qu'il ne prît un parti violent, & que sans attendre la mort de son pere, comme il l'avoit projetté, il ne profitât d'une occasion si favorable de se défaire secrettement d'un rival odieux : mais le Seigneur Dieu veilloit à la sûreté de son serviteur, & Esaü prit des résolutions bien différentes. En méditant profondément sur la bénédiction paternelle que Jacob lui avoit enlevée, & sur le voyage où il s'engageoit pour faire une alliance également honorable à sa famille, & agréable au Seigneur, il se dit à lui-même : Isaac mon pere envoye Jacob après l'avoir béni ; & pour lui assurer, sans retour, tous les avantages dont il me dépouille, il n'exige de lui pour toute condition que de ne point s'allier avec les filles de Chanaan. Jacob est parti pour aller prendre une femme dans la maison de Laban, petit fils de Nachor, frere d'Abraham, & ce trait d'obéissance lui vaut la confirmation de tous les priviléges dont je devrois être en possession. C'est donc mon mariage avec les Chananéennes qui est la source de mes malheurs, & l'unique cause de ma disgrace. Mon pere voit à regret ces femmes étrangeres dans sa maison, & ma mere, sur-tout, ne peut les souffrir. Réparons notre faute, & cherchons, dans le sang

Genes. XXVIII. 6. Videns autem Esaü quòd benedixisset pater suus Jacob, & misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret ; & quòd post benedictionem præcipisset ei, dicens : Non accipies uxorem de filiabus Chanaan ;

7. Quòdque obediens Jacob parentibus suis isset in Syriam :

8. Probans quoque quòd non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus,

Ann. mundi 2246.

d'Abraham, une épouse capable de me regagner le cœur d'Isaac & de Rebecca. Une fille d'Ismaël, mon oncle paternel, vaut bien une fille de Laban, frere de ma mere. Tentons cette voie qui est encore ouverte à ma réconciliation. Après avoir été prévenu par Jacob, essayons de le prévenir. Dans cette pensée, Esau part en grande diligence, il arrive dans l'Arabie, où son oncle Ismaël s'étoit établi avec sa famille, & où il étoit mort environ quatorze ans auparavant, âgé de cent trente-sept. Il demanda une de ses filles en mariage, & il obtint de Nabajot, fils aîné d'Ismaël, Maheleth ou Basesèmath sa sœur, qui pouvoit avoir alors un peu plus de trente ans. Aussi-tôt Esau reprend la route de Chanaan, & il conduisit sa nouvelle épouse dans la maison paternelle. Elle y fut apparemment mieux reçue & plus aimée que les deux Héthéennes. Mais elle ne fit rien changer aux ordres du Seigneur, & à la destination de Jacob. Ismaël n'étoit que le fils de l'étrangere, & son sang qui pouvoit fournir au peuple de Dieu des ennemis ou des sujets, ne devoit pas lui donner des peres.

Genes. XXVIII. 9. Ivit ad Ismaëlem, & duxit uxorem absque iis quas priùs habebat, Maheleth filiam Ismaël filii Abraham, sororem Nabajoth.

Le succès du voyage de Jacob ne fut pas si prompt; mais il fut plus heureux. Après quelques jours de marche, il reçut, pour ainsi dire, l'investiture de sa dignité de Patriarche à la maniere dont le Seigneur Dieu en avoit investi son pere Isaac, & son grand pere Abraham. Il marchoit seul, & un jour qu'il s'avançoit, avec grande diligence, vers son terme, les ténébres le surprirent. Mais comme la saison étoit belle, il se détermina à passer la nuit dans la campagne. Il n'étoit pas délicat, & il eut

10. Igitur egressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran.

11. Cùmque venisset ad quemdam locum, & vellet in eo requiescere post solis occubitum tulit de lapidibus qui jacebant, & supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.

Ann. mundi 2246.

besoin dans la suite de s'être endurci de bonne heure au fatigues & au travail. La terre nue lui servit de lit, & pour oreiller il mit une pierre sous sa tête. Il dormoit, en cet état, fort tranquillement, lorsqu'il fut tout-à-coup occupé d'un songe mystérieux, & frappé de la plus consolante révélation. Il voyoit une échelle placée sur la terre, dont le sommet atteignoit jusqu'au Ciel. Des Anges montoient & descendoient, & le Dieu des Anges & des hommes paroissoit appuyé sur l'échelle. Le saint Patriarche eut, sans doute, l'intelligence de cette vision : Mais nous n'en pourrions donner que des interprétations fort arbitraires, & lui-même ne nous a conservé que les paroles dont la vision fut accompagnée. Jacob, lui dit le Seigneur, je suis le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abraham, & le Dieu d'Isaac. La terre où vous reposez est à vous, & j'en donnerai la possession à votre postérité. La multitude de vos descendans sera aussi innombrable que les grains de poussiere qui couvrent la terre. Vous vous étendrez, sous ma protection, de l'Occident à l'Orient, & du Septentrion au Midi. Non-seulement le peuple dont vous serez le pere, mais toutes les nations de la terre seront bénies en vous, & dans le fils qui naîtra de vous. Je veillerai sur vos pas, & je serai votre protecteur dans tous les lieux où vous irez. Vous êtes en marche vers un pays étranger. Mais je vous reconduirai dans cette terre que j'ai promise à vos peres, & que je réserve à vos enfans. Ne craignez point que j'abandonne jamais les projets de ma providence. L'entreprise est commencée, & je ne cesserai point de la suivre,

Genes. XXVIII. 12. Viditque in somnis scalam stantem super terram & cacumen illius tangens cœlum : Angelos quoque Dei ascendentes & descendentes per eam.

13. Et Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, & Deus Isaac : Terram in qua dormis, tibi dabo & semini tuo.

14. Eritque semen tuum quasi pulvis terræ : dilataberis ad Occidentem, & Orientem, & Septentrionem, & Meridionem : & BENEDICENTUR IN TE, & in semine tuo cunctæ tribus terræ.

15. Et ero custos tuus quocumque perrexeris, & reducam te in terram hanc : nec dimittam, nisi complevero universa quæ dixi.

Ann. mundi 2246.

que je ne l'aye conduite à sa perfection.

Ainsi le Seigneur encourageoit lui-même ses serviteurs, & se faisoit une loi d'adoucir, par les promesses les plus touchantes, ce qu'ils trouvoient de rigoureux dans l'exécution de ses ordres. Jacob s'éveilla de son sommeil, & s'écria, tout transporté d'admiration, de respect & de joie : Le Seigneur est véritablement en ce lieu, & je ne le savois pas; puis se prosternant le visage contre terre dans une religieuse frayeur : Que ce lieu est terrible, dit-il, ce n'est rien moins que la maison de Dieu, & la porte du Ciel. Il se releve à l'instant; & pour remarquer le lieu d'une si admirable vision, afin d'y rendre à Dieu de nouveaux hommages à son retour de Haran, il plaça solidement dans la terre, & il arrosa d'huile, la pierre qui lui avoit servi de chevet durant son sommeil. Enfin, il changea le nom de la ville aux environs, de laquelle l'événement miraculeux s'étoit passé, & au lieu de *Luza* qu'elle s'appelloit auparavant, il la nomma *Bethel*, ou la demeure du Seigneur : Après quoi il prononça ces paroles qui renferment les promesses authentiques, & le vœu qu'il faisoit à Dieu son protecteur & son pere. Si le Seigneur est avec moi, dit-il, s'il me protége dans le cours du voyage que je commence, & il le fera sans doute, s'il me fournit dans la terre étrangere, où je m'engage, la nourriture & les vêtemens; enfin, s'il me reconduit en paix dans la maison de mon pere; le Seigneur sera mon Dieu pour toujours, je serai à jamais son adorateur & son esclave. Cette pierre que j'ai érigée, comme un monument & un signal de ses promesses, portera le

Genes. XXVIII. 16. Cùmque evigilasset Jacob de somno, ait : Verè Dominus est in loco isto, & ego nesciebam.

17. Pavensque, Quàm terribilis est, inquit, locus iste! Non est hìc aliud nisi domus Dei, & porta cœli.

18. Surgens ergo Jacob manè, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum fundens oleum desuper.

19. Appellavítque nomen urbis Bethel, quæ priùs Luza vocabatur.

20. Vovit etiam votum, dicens : Si fuerit Deus mecum, & custodierit me in via per quam ego ambulo, & dederit mihi panem ad vescendum, & vestimentum ad induendum,

21. Reversusque fuero prosperè ad domum patris mei : erit mihi Dominus in Deum.

22. Et lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur domus Dei : cunctorumque, quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

Ann. mundi 2246.

le nom de la maison de Dieu ; & à mon retour, ô mon Seigneur, & mon maître, je vous offrirai la dixme de tous les biens dont vous m'aurez mis en possession.

Jacob, depuis ce jour, déclaré Patriarche, & un des fondateurs de la nation sainte, devint l'héritier de toutes les promesses faites à Isaac & à Abraham, mais à condition d'en acheter les effets, comme son pere & son ayeul, au prix ordinaire où Dieu ne manque point de mettre ses faveurs ; & de les payer, à leur exemple, par la plus généreuse confiance au milieu des contradictions les moins attendues. Seul, sans connoissance, & sans suite, après huit ou dix jours de marche, à l'Orient de la Palestine, il arriva dans la Mésopotamie de Syrie, vers le milieu de l'Eté. Il s'approcha de Haran, & il attendit aux environs de la ville quelque heureuse rencontre pour s'informer de la situation de sa famille, & pour s'y faire introduire d'une maniere agréable. Les mœurs des Habitans de Haran n'avoient pas changé depuis près de cent ans que Rebecca en étoit sortie pour devenir l'épouse d'Isaac. Les jeunes filles des hommes les plus considérables de la ville y conduisoient encore les troupeaux ; & comme la condition de Bergeres n'avoit rien que d'innocent parmi ces peuples, elle y étoit regardée comme une occupation honorable. Jacob arrivé fort près de Haran, apperçut un puits dans la campagne, auprès duquel trois troupeaux de moutons se reposoient durant la plus grande chaleur du jour. Ce puits étoit une espéce de grand réservoir où l'on conduisoit l'eau par des canaux, & qu'on

Genes. XXIX. 1. Profectus ergo Jacob venit in terram Orientalem.

2. Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum : nam ex illo adaquabantur peccora, & os ejus grandi lapide claudebatur.

Ann. mundi 2246.

Genes. XXIX. 3. Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, & refectis gregibus rursum super os putei ponerent.

avoit soin de couvrir d'une grosse pierre. A certaines heures du jour les Bergers d'un même canton rassembloient leurs moutons autour du réservoir; & quand ils étoient tous arrivés, ils levoient la pierre, ils faisoient boire leur troupeaux en même temps, & ils ne manquoient point de recouvrir l'abreuvoir avant que de se séparer. Jacob se fit instruire de cet usage par les Bergers qu'il trouva auprès du puits, & ayant ainsi lié la conversation: Mes freres, continua-t'il, peut-on sçavoir d'où vous êtes? Nous sommes, dirent-ils, de la ville voisine, nommée Haran. Ce nom le fit bien augurer de sa rencontre, & il s'enhardit à pousser plus loin ses recherches. Puisque vous êtes de Haran, reprit-il, vous connoîtrez, sans doute, Laban, fils de Nachor, & vous voudrez bien m'en apprendre des nouvelles. Nous le connoissons parfaitement, reprirent les Bergers. Il est en bonne santé; & si vous vous intéressez à ce qui le regarde, vous pourrez bien-tôt être encore mieux instruit par une de ses filles, que nous attendons, & qui doit venir incessamment nous joindre avec son troupeau.

4. Dixitque ad pastores: Fratres, unde estis? Qui responderunt: De Haran.

5. Quos interrogans, Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor? Dixerunt: Novimus.

6. Sanusne est? inquit: Valet, inquiunt: & ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

Jacob admiroit secretement, dans tous ces événemens, la conduite de la providence; & cependant, il dit aux Bergers, sans marquer trop d'empressement. Le soleil est encore fort haut, & il vous reste bien du jour. Il s'en faut bien qu'il ne soit temps de reconduire vos moutons à la bergerie. Croyez-moi, faites-les boire, & remenez-les au pâturage. Peut-être qu'il n'eût pas été fâché d'écarter les Bergers, pour entretenir en liberté la fille de Laban. Mais ils lui répondirent: nous n'avons pas coutu-

7. Dixitque Jacob: Adhuc multùm diei superest, nec tempus ut reducantur ad caulas greges: date ante potum ovibus, & sic eas ad pastum reducite.

8. Qui responderunt: Non possumus, donec omnia pecora congregantur, & amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.

Ann. mundi 2246.

me d'en user de la sorte ; nous attendons que tous les troupeaux du canton se réunissent ; nous levons alors la pierre, & nous les faisons boire tous ensemble ; après quoi nous nous séparons.

On s'entretenoit de la sorte, lorsque Rachel arriva avec le troupeau de son pere, qu'elle conduisoit. Car elle étoit Bergere, & elle se faisoit un plaisir de l'être. Jacob qui la connoissoit pour sa cousine, sans être connu d'elle, l'envisagea avec une joie qu'il eut peine à dissimuler, & il s'empressa de lever la pierre du puits, pour se défaire des Bergers, aussi-tôt que leurs moutons auroient bû. Ils quitterent en effet dans le moment, & Jacob resté seul avec Rachel, ne se fit plus de violence. Il l'embrassa avec un respect égal à sa tendresse ; & les larmes de joie lui étant venues aux yeux, il ne pût s'empêcher d'éclater, en lui disant : Je suis fils de Rebecca, sœur de votre pere. Laban est mon oncle, & je puis à double titre l'appeller mon frere, puisqu'il est le cousin de mon pere, & le frere de ma mere. Rachel ne voulut rien entendre de plus, & elle courut sans tarder à la maison de son pere, à qui elle annonça, presque hors d'haleine, la rencontre qu'elle venoit de faire. J'ai trouvé, dit-elle, auprès du puits, le fils de votre sœur, & de ma tante Rebecca. Laban au nom de Jacob, fils de sa sœur, courut sans retardement au-devant de lui. Il l'embrassa tendrement, & il le tint long-temps serré entre ses bras. Après ces premiers témoignages d'amitié, il le conduisit dans sa maison. Dès qu'on fut arrivé, Laban fit tomber la conversation sur les motifs du voyge de son neveu, & sur la situation

Genes. XXIX. 9. Adhuc loquebantur, & ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui : nam gregem ipsa pascebat.

10. Quam cùm vidisset Jacob, & sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui, amovit lapidem quo puteus claudebatur.

11. Et adaquato grege, osculatus est eam : & elevatâ voce flevit,

12. Et indicavit ei quòd frater esset patris sui, & filius Rebeccæ : at illa festinans nuntiavit patri suo.

13. Qui cùm audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei, complexusque eum, & in oscula ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,

Ann. mundi 2246.

de la famille d'Isaac depuis la mort du grand Abraham. Jacob se fit un plaisir d'entrer dans un détail, où sans rien exaggerer, il dût faire sentir à Laban tous ses avantages, les marques de prédilection, dont le Seigneur l'avoit honoré, & les espérances certaines qu'il lui avoit données de la plus haute destination. On l'écouta attentivement; on lui donna de nouveaux témoignages d'amitié, & on lui fit bien des caresses: Mais soit qu'il n'eût pas trouvé de dispositions favorables à la proposition d'un mariage, soit que les ouvertures qu'il en pût faire n'eussent pas agréé, il fut un mois entier dans la maison de Laban, sans rien conclure sur cette alliance, qui étoit, cependant, le principal motif de son voyage. Il prit donc le parti de mériter par ses services, ce qu'il n'osoit se promettre des droits de la religion & de la parenté. Il se mit à la tête des Bergers de Laban. Il conduisit les troupeaux; il veilla sur leur conservation; & ses soins furent tout-à la fois si assidus & si heureux, que tout réussissoit entre ses mains.

Genes. XXIX. 14. Respondit: Os meum es, & caro mea: Et postquam impleti sunt dies mensis unius,

Laban qui examinoit la conduite de son neveu, se persuada qu'il avoit ses vues, & quoiqu'il ne fût pas un mercenaire, à qui il convint d'offrir des gages, il crut cependant que pour se l'attacher, il falloit au moins lui faire espérer une récompense. Il n'est pas juste, lui dit-il, parce que vous êtes mon neveu, que vous perdiez avec moi votre temps & vos peines. Je ne veux plus que vous me serviez gratuitement; parlez en liberté, & dites-moi ce que vous attendez de ma reconnoissance. Jacob avoit eu tout le temps de bien connoître les filles

15. Dixit ei: Num quia frater meus es, gratis servies mihi? dic quid mercedis accipias.

Ann. mundi 2246.

de Laban, & de fixer ſes inclinations. Elles étoient deux en âge d'être mariées; mais elles ne ſe reſſembloient pas. L'aînée nommée Lia, avoit les yeux foibles & chaſſieux, & elle ne pouvoit gueres inſpirer que de l'eſtime & du reſpect. La cadette au contraire appellée Rachel, étoit belle, bien faite, aimable; & dès le jour que Jacob la vit dans ſon équipage de Bergere, il avoit conçu pour elle un amour mêlé d'eſpérance, qui lui faiſoit attendre, avec impatience le moment de ſe déclarer. Sa paſſion n'avoit fait qu'augmenter par la comparaiſon des deux ſœurs, & peut-être ne s'étoit-il pas fort étudié à en faire myſtere. Quoiqu'il en ſoit, il profita de l'occaſion, & il dit à Laban: Vous ſçavez que je ne ſuis point marié, & je ſuis venu en ce pays pour chercher dans la famille de mon pere une alliance conforme à ſes inclinations, & à la religion du vrai Dieu. Vous avez une fille que j'aime; c'eſt Rachel votre cadette. Mais je connois trop ce qu'elle vaut, pour me flatter d'avoir encore mérité de la poſſéder. Je m'offre de vous ſervir durant ſept ans, ſans autre récompenſe que le bonheur de devenir ſon époux, quand ce terme ſera écoulé.

Geneſ. XXIX. 16. Habebat verò duas filias, nomen majoris Lia: minor verò appellabatur Rachel.

17. Sed Lia lippis erat oculis: Rachel decora facie, & venuſto aſpectu.

18. Quam diligens Jacob, ait: Serviam tibi pro Rachel filia tua minore, ſeptem annis.

Laban parut agréer la propoſition de ſon neveu, & il ne pût au moins condamner ſon choix. Mais il n'étoit pas embarraſſé de Rachel, à qui ſa beauté & ſes manieres aimables répondoient d'un établiſſement avantageux. Lia l'inquiétoit beaucoup davantage, & il eût fort ſouhaité que Jacob eût tourné de ce côté-là: il diſſimula cependant, & il répondit honnêtement à ſon neveu, qu'aucun parti ne con-

19. Reſpondit Laban: Melius eſt ut tibi eam dem, quàm alteri viro; mane apud me.

Ann. mundi 2246.

viendroit mieux à sa fille : que dès ce moment il le regardoit comme son gendre ; qu'il demeurât avec lui sur ce pied-là, & que sans doute il seroit l'époux de Rachel.

Ce fut là le commencement des infidélités & des surprises, dont Jacob fut la victime durant vingt ans. Mais il étoit d'une droiture incapable de défiance. Il remplit les sept années de service qui devoient précéder son mariage avec Rachel. Le travail fut pénible, les soins continuels, la vigilance infatigable. Mais rien ne coûte quand on aime. Il supporta tout avec allégresse ; & une attente si longue, ne lui parut que peu de jours, tant la passion qu'il avoit pour la belle Rachel étoit vive & généreuse. Enfin le temps arriva de posséder un trésor qu'il avoit acheté si cher. Il ne différa pas un moment à faire souvenir Laban de ses engagemens. Donnez-moi mon épouse, lui dit-il ; les sept ans de mon épreuve sont passés, & Rachel est à moi. Rien n'est plus juste, répondit Laban, & dès aujourd'hui, je veux vous rendre heureux. On ordonna à l'instant tous les préparatifs de la nôce. Laban fit faire un grand repas ; tous les amis de la famille furent conviés ; & Jacob qui ne voyoit pas le trait odieux qu'on lui préparoit, ne parut jamais plus content. Le nouvel époux n'en fut instruit que le lendemain matin, qu'il apperçut à ses côtés non l'aimable Rachel, mais la chassieuse Lia, qui avoit passé la nuit avec lui. Laban avoit conduit secretement toute l'intrigue. Il sentoit toute la peine qu'il auroit à placer sa fille aînée, dont le défaut étoit rebutant. Il profitoit d'ailleurs considérablement

Genes. XXIX. 20. Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis : & videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam, quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.

Ann. mundi 2253.

22. Qui vocatis multis amicorum turbis ad convivium fecit nuptias.

23. Et vesperè Liam filiam suam introduxit ad eum.

des travaux assidus, & des bons services de Jacob. Il connoissoit la violence de son amour pour la cadette, & il se promettoit de la lui faire acheter de nouveau par un long séjour dans sa maison. Pour son intérêt donc, & pour l'avantage de Lia, il piqua l'aînée de jalousie sur la préférence qu'on donnoit à sa sœur. Il contraignit la cadette de se désister de ses prétentions, & il lui fit espérer que son tour viendroit. La surprise cependant étoit de nature à rompre les engagemens les plus solemnels; & l'erreur tombant sur la personne même qui faisoit l'objet du contrat, Jacob étoit en droit de ne point regarder Lia comme son épouse, & de la rendre à son pere couverte d'un affront dont elle méritoit bien de porter la honte.

Ann. mundi 2253.

Genes. XXIX. 24. Dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cum, ex more, Jacob fuisset ingressus, facto manè vidit Liam;

Jacob n'étoit pas violent, & il se contenta de se plaindre. Qu'avez-vous prétendu, dit-il à son oncle, & est-ce ainsi que vous payez mes services? Ne m'aviez-vous pas promis Rachel? N'est-ce pas à elle que j'avois consacré les travaux de sept années? Pourquoi m'imposer de la sorte, & tromper la personne du monde dont la droiture méritoit le plus d'être récompensée? Laban s'étoit bien attendu à quelques reproches, & il n'en fut pas étonné. Il prit même le ton assez haut, & voulut paroître lui-même surpris. Vous vous plaignez, dit-il à Jacob, & vous croyez avoir lieu d'être fort mécontent: mais c'est que vous ignorez les usages d'un Pays où vous êtes étranger. C'est une chose sans exemple chez nous que les cadettes se marient avant leurs aînées; & en vous donnant Rachel, je faisois une injustice à Lia que ma fille ne m'eût jamais par-

25. Et dixit ad socerum suum: Quid est quod facere voluisti? Nonne pro Rachel servivi tibi? quare imposuisti mihi?

26. Respondit Laban: Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores ante tradamus ad nuptias.

Ann. mundi 2262.

donnée. L'excuſe n'étoit gueres recevable, & Laban s'y prenoit bien tard, après ſept ans d'eſpérances trompées, pour inſtruire Jacob des prétendues loix de ſa nation. Il en ſentoit bien lui-même le foible ; & pour la faire paſſer, il eut ſoin d'attaquer ſon neveu par l'endroit ſenſible de ſon cœur. Je ne refuſe pas, lui dit-il, de vous donner Rachel que vous aimez. Conſentez ſeulement à paſſer une ſemaine entiere avec Lia comme avec votre épouſe légitime ; & ſi vous voulez me donner parole de me ſervir encore ſept ans, la ſemaine accomplie, je ferai votre mariage avec Rachel. Il falloit être auſſi conſtant que Jacob l'étoit dans ſon premier amour, pour acheter Rachel une ſeconde fois, non pas ſeulement au prix de ſept années de ſervices, mais par la victoire de ſes dégoûts, & de ſon oppoſition pour Lia. Il en paſſa cependant par toutes les conditions qu'on exigea, & pour cette fois on lui tînt parole. Après ſept jours accordés à l'aînée des deux ſœurs, pour revalider ſon mariage par un conſentement libre & volontaire de ſon époux, on donna Rachel à Jacob, qui jouit enfin du fruit d'un amour auſſi tendre, qu'il avoit été généreux. Il ne ſe rallentit point dans la ſuite ; & quoique le cœur de Jacob dût être partagé entre ſes deux femmes, il ne fut jamais incertain à laquelle des deux il donnoit la préférence. Il s'étoit engagé à ſept autres années de ſervices. L'eſpérance de poſſéder Rachel avoit adouci ſes premiers travaux. Le bonheur de vivre avec elle le conſola de ſes nouvelles peines.

Geneſ. XXIX. 27. Imple hebdomadam dierum hujus copulæ, & hanc quoque dabo tibi pro opere quo ſerviturus es mihi ſeptem annis aliis.

28. Acquievit placito, & hebdomadâ tranſactâ, Rachel duxit uxorem :

29. Cui pater ſervam Balam tradiderat,

Laban avoit penſé à ſes intérêts dans la double alliance qu'il avoit eu l'adreſſe de menager. Mais le

le Seigneur avoit des vues bien ſuperieures, & il préparoit à ſon Peuple des Patriarches & des peres. Lia & Rachel en épouſant Jacob, âgé alors de quatre-vingt quatre ans, avoient reçu de la main de leur pere chacune une eſclave, à peu près de leur âge. Celle de Lia ſe nommoit Zelpha, & Rachel avoit auſſi la ſienne appellée Bala. Dans ces temps où il étoit permis d'avoir pluſieurs femmes, c'étoit aſſez l'uſage de prendre cette précaution, pour aſſûrer, autant qu'il étoit poſſible aux filles qu'on marioit, une heureuſe fécondité. Car ſi quelqu'une d'elles ſe trouvoit ſtérile, elle donnoit ſon eſclave à ſon mari pour concubine, ou pour femme du ſecond ordre, & les enfans qui naiſſoient de l'eſclave, étoient réputés pour les enfans de la maîtreſſe; enſorte que s'il n'intervenoit un ordre particulier de Dieu dans les familles fidelles, comme il arriva à l'égard d'Iſmaël fils d'Abraham, & d'Agar eſclave de Sara, les enfans nés de l'eſclave héritoient ſelon leur droit d'aîneſſe, & étoient confondus ſans diſtinction, avec les enfans de l'épouſe. Les Patriarches, cependant, & les amis de Dieu, n'uſoient gueres de cette liberté que dans le cas d'une longue ſtérilité de leurs épouſes principales, & jamais ſans leur conſentement, preſque toujours même à leur priere, & vainçus par leur importunité.

Ann. mundi 2253.

Gen. XXIX. 24. 29.

Jacob s'attacha donc à Lia & à Rachel. Mais celle-ci avoit la tendreſſe & le cœur, tandis que l'aînée étoit réduite à ce qui étoit d'obligation & de devoir. Le Seigneur Dieu voulut mettre entre les épouſes une égalité que les inclinations

30. Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem ſequentis priori prætulit, ſerviens apud eum ſeptem annis aliis.

Ann. mundi 2253.

Genes. XXIX. 31. Videns autem Dominus quòd despiceret Liam, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanente.

32. Quæ conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam, nunc amabit me vir meus.

Ann. mundi 2254.

Ann. mundi 2255.

33. Rursumque concepit & peperit filium & ait: Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi; vocavitque nomen ejus Simeon.

34. Concepitque tertiò, & genuit alium filium; dixitque: Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eò quod peperim ei tres filios: idcircò appellavit nomen ejus, Levi.

trop marquées de Jacob dérangeoient étrangement. Rachel, l'épouse favorite & bien aimée, fut long-temps stérile, & Lia, trop négligée pour une femme légitime, devint féconde presqu'aussi-tôt qu'elle fut mariée. Elle conçut & elle mit au monde un fils à qui elle donna le nom de Ruben, pour signifier que le Seigneur avoit regardé d'un œil de compassion le mépris où elle languissoit. Le Dieu de Jacob, s'écria-t-elle, a vû mon affliction; & après ce premier fruit de ma fécondité, mon époux, sans doute, s'attachera davantage à moi. Elle ne se trompa pas; & la coutume étant déja introduite dans la Mésopotamie de donner des nourrices aux enfans au bout de dix mois, elle accoucha d'un second fils, qu'elle nomma Simeon, pour faire entendre que le Seigneur ayant reconnu les dégoûts que lui donnoit son mari, par sa préférence pour Rachel, il lui avoit accordé ce nouveau gage de sa bonté, & qu'il avoit voulu vaincre par-là l'aversion de Jacob. Bien-tôt après Lia devint grosse pour la troisiéme fois, & son bonheur lui enfla le courage, autant qu'il causa de dépit & de la jalousie à Rachel; qui, pour être l'épouse favorite d'un Patriarche & d'un saint, n'étoit pas tout-à-fait exempte des foiblesses de son sexe. Trois grossesses de sa sœur sans interruption, lui faisoient craindre que Lia ne lui dérobât le cœur de son mari, & qu'il ne préférât enfin les fruits d'une fécondité bénie de Dieu, aux agrémens infructueux d'une stérile beauté. Elle ne devoit s'en prendre qu'à elle-même, ou du moins au Seigneur, qui vouloit la tenir dans les bornes d'une juste modération. Mais le dépit

d'une femme jalouse n'est pas si éclairé. Elle s'avisa de faire querelle à son mari, & de lui dire brusquement : Donnez-moi des enfans comme à ma sœur, ou bien-tôt vous me verrez mourir de chagrin. La demande étoit sans raison, & Jacob malgré toute sa tendresse pour Rachel, ne pût s'empêcher d'en être choqué : Etes-vous sage, lui dit-il en colere, & dois-je répondre de votre stérilité ? Suis-je un Dieu pour vous rendre féconde, lorsque le Seigneur lui-même s'oppose à vos desirs ? Rachel un peu mortifiée, devint plus raisonnable, & dit à son mari : J'ai une esclave nommée Bala. Prenez-la pour femme ; elle vous donnera des enfans ; & ceux-là au moins m'appartiendront. Jacob se rendit à la priere de son épouse ; car il ne pouvoit rien lui refuser ; & Bala peu de temps après assûrée d'avoir conçû, apprit à sa maîtresse une si heureuse nouvelle.

Ann. mundi 2255.

Genes. XXX. 1. Cernens autem Rachel quòd infecunda esset, invidit sorori suæ, & ait marito suo : Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Cui iratus respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui ?

3. At illa : Habeo, inquit, famulam Balam : ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, & habeam ex illa filios.

4. Deditque illi Balam in conjugium : quæ,

Lia cependant avançoit dans sa grossesse, & elle accoucha de son troisiéme garçon, qu'elle fit appeller Levi, signifiant par ce nom, ainsi qu'elle s'en expliqua elle-même, que son mari s'uniroit plus volontiers à elle à proportion qu'elle seroit plus féconde, & qu'il la verroit remplir sa famille d'un plus grand nombre d'héritiers.

Ann. mundi 2256.

Genes. XXIX. ℣. 34.

Quelques mois après les couches de Lia, arriverent celles de Bala esclave de Rachel. Elle mit au monde un fils, & la maîtresse qui s'en regardoit comme la mere, lui donna le nom de Dan, parce que le Seigneur, disoit-elle, avoit jugé en sa faveur, & exaucé ses vœux en lui donnant un fils par le moyen de sa servante.

Genes. XXX. 5. Ingresso ad se viro, concepit, & peperit filium,

6. Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, & exaudivit vocem meam, dans mihi filium : & idcircò appellavit nomen ejus Dan.

Ann. mundi 2256.

Lia ne tarda pas à concevoir après ses couches; & dans le cours de la même année, où elle étoit devenue mere de Levi, elle eut un quatriéme garçon à qui elle donna le nom de Juda; en disant avec consolation: Je n'ai qu'à louer & à benir le Seigneur qui me comble de bénédictions. La naissance de cet enfant en étoit une plus grande encore que Lia ne le pensoit; puisqu'il devoit donner de son sang plusieurs grands Rois à son Peuple, & au monde entier un Sauveur. Mais Lia épuisée elle-même par quatre couches en moins de quatre ans, cessa de concevoir durant deux années. Elle s'apperçût au bout de quelques mois du changement de sa disposition; & dans la crainte que son mari ne se dégoûtât d'elle tout-à-fait, elle l'obligea, à l'exemple de sa sœur, d'épouser Zelpha son esclave. Jacob eut encore cette complaisance; & le vertueux Patriarche, qui ne s'étoit proposé d'avoir pour femme que Rachel, se trouva réduit à en avoir quatre, partie par la malice de son beau-pere, & partie par la jalousie de ses principales épouses; ou plutôt par la permission de Dieu, qui vouloit avancer le grand ouvrage de la fondation de son Peuple.

Genes. XXX. 9. Sentiens Lia quòd parere desiisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit.

Bala, esclave de Rachel, étoit grosse pour la seconde fois, lorsque Jacob prit pour quatriéme épouse, ou pour seconde femme du second ordre, Zelpha servante de Lia. La premiere mit au monde un second fils, qui, comme Dan son aîné, fut censé fils de Rachel sa maîtresse. Elle s'écria au moment de sa naissance: Le Seigneur m'a mis en état de me comparer à ma sœur par les enfans que mon esclave donne à mon époux à ma place; & par d'autres

7. Rursumque Bala concipiens peperit alterum,

Ann. mundi 2257.

8. Pro quo aït Rachel: Comparavit me Deus cum sorore mea, & invalui: vocavitque eum, Nephtali.

endroits je l'emporte assez sur elle. Elle donna donc à l'enfant le nom de Nephtali, qui exprime la comparaison que la cadette faisoit d'elle-même avec son aînée.

Ann. mundi 2258.

Zelpha, esclave de Lia, eut son tour, & elle mit au monde un fils, à qui Lia donna le nom de Gad; parce que l'ayant reçû au sortir du sein de Zelpha, elle n'avoit pû s'empêcher de se récrier sur son bonheur. La même esclave ne tarda pas à concevoir une seconde fois; & sur la fin de l'année elle accoucha d'un autre garçon, que Lia fit nommer Azer; parce que la naissance de ce fils étoit pour elle un surcroît de félicité qui devoit la faire regarder par les femmes de son Pays, comme la plus fortunée toutes les meres.

Gen. XXX. 10. Quâ post conceptum edente filium,
11. Dixit: Feliciter, & idcircò vocavit nomen ejus, Gad.
12. Peperit quoque Zelpha alterum,
13. Dixitque Lia: Hoc pro beatitudine mea: Beatam quippe me dicent mulieres; propterea appellavit eum Aser.

Mais elle avoit dans ce temps-là l'espérance d'une joie encore plus touchante & plus personnelle, puisqu'elle étoit grosse elle-même, & fort proche de son terme. Vers le mois de Mai de cette année au temps de la moisson de froment, le petit Ruben, fils aîné de Lia, âgé de quatre ans, étant allé se promener à la campagne, avoit rencontré par hazard une espece de fruit, assez agréable à la vue, nommé Mandragores, & il en avoit apporté plusieurs à sa mere. Il falloit que ce fruit fût rare, ou qu'on y supposât quelque vertu singuliere. Car Rachel l'ayant vû entre les mains de sa sœur, elle en eut envie, & elle lui demanda une partie des Mandragores de son fils. Lia s'apperçût bien que sa sœur souhaitoit avec ardeur de n'être pas refusée. Les deux sœurs étoient jalouses l'une de l'autre; Lia de la beauté de Rachel, & de la prédilection

14. Egressus autem Ruben tempore messis triticeæ in agrum, reperit mandragoras: quas matri Liæ detulit. Dixitque Rachel: Da mihi partem de mandragoris filii tui.

Ab ann. mundi 2258.

de Jacob pour sa cadette, Rachel de la fécondité de Lia, & de la multitude de ses enfans. Il ne faut pas s'étonner si elles se vendoient un peu cher les moindres faveurs. Lia répondit à sa sœur d'un air chagrin : Je ne puis rien avoir qu'aussi-tôt vous ne le regardiez comme un bien qui vous est dû. N'est-ce point assez pour vous que je sois maintenant comme une épouse répudiée, & que Jacob vous reserve toute sa tendresse ? Faut-il que vous m'enleviez encore avec mon mari les Mandragores de mon fils ? Eh bien, reprit Rachel, à qui les Mandragores avoient donné dans les yeux, faites-moi le plaisir que je vous demande, & je vous cede Jacob pour cette nuit.

Genes. XXX. 15. Illa respondit : Parumne tibi videtur, quòd præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

Jacob ne sçavoit rien du bizarre marché de ses deux femmes, & du prix ridicule auquel Rachel l'avoit vendu à sa sœur. Lia fut fort soigneuse de ne lui pas laisser ignorer. Elle alla au-devant de lui à l'heure où il avoit coutume de revenir de la campagne ; & l'ayant rencontré, elle lui dit : Vous êtes à moi pour cette nuit ; car ma sœur m'a cedé ses droits, & je les ai achetés au prix de quelques Mandragores que mon fils Ruben m'avoit apportées. Le vertueux époux vouloit sur toutes choses la paix dans son ménage ; & du caractere dont étoient les deux sœurs, il dût avoir souvent de la peine à les réconcilier. Il se rendit donc, du consentement de Rachel, aux empressemens de Lia. Elle demanda avec ferveur au Dieu de son époux, de combler ses vœux par le renouvellement de sa fécondité. Elle fut exaucée ; elle conçut dès la même nuit, & elle accoucha d'un garçon, qui sans

16. Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia, &, Ad me, inquit, intrabis ; quia mercede conduxi te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illa.

17. Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque & peperit filium quintum.

compter les deux de son esclave, étoit le cinquiéme dont elle devenoit mere. Elle dit aussi-tôt : Le Seigneur m'a accordé cette récompense, parce que j'ai consenti à donner ma servante à mon époux ; & pour marquer cette nouvelle grace du Seigneur, elle fit porter à son fils le nom d'Issachar.

Ad ann. mundi 2259.

Genes. XXX. 18. Et ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo, appellavitque nomen ejus, Issachar.

Elle profita de l'accroissement d'amitié que ce nouveau gage inspira pour elle à son mari. Un mois environ après ses couches, elle devint grosse d'un sixiéme fils qu'elle mit au monde sur la fin de l'année. Cet enfant, dit-elle à l'instant, est une dot dont le Seigneur me gratifie ; & sans doute que Jacob ne s'éloignera plus d'une épouse qui en si peu de temps l'a fait pere de six garçons. C'est pourquoi je veux que celui-ci porte le nom de Zabulon. Lia conjectura juste. Son époux regardoit la naissance de tant de fils, comme l'exécution des promesses que le Seigneur lui avoit faites, aussi-bien qu'à son pere Isaac & à son ayeul Abraham, de multiplier ses descendans à l'infini, & il continua de s'attacher à la féconde Lia. Elle devint grosse pour la derniere fois. Mais elle mit au monde une fille, à qui on donna le nom de Dina, dont les tristes aventures causerent plus de chagrin à sa mere, que sa naissance ne lui donna de joie.

19. Rursum Lia concipiens, peperit sextum filium.

20. Et ait : Dotavit me Deus dote bona : etiam hac vice mecum erit maritus meus, eò quòd genuerim ei sex filios : & idcircò appellavit nomen ejus, Zabulon.

21. Post quem peperit filiam, nomine Dinan.

Rachel cependant n'avoit pas perdu sa place dans le cœur de son époux par la fécondité de sa sœur, ni sa confiance en Dieu par sa longue stérilité. Elle ne cessoit de prier ; & ses vœux qu'elle vit long-temps sans succès, ne furent pas rebutés. Jacob l'aimoit toujours, & il souhaitoit beaucoup moins pour lui que pour elle, que Dieu lui don-

Ann. mundi 2260.

Genes. XXX. 22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, & aperuit vulvam ejus.

nât la consolation d'être mere. Elle fut enfin exaucée après plus de six ans d'un mariage infructueux. Tandis que sa sœur étoit grosse de son septiéme & dernier enfant, qui fut une fille, elle la devint elle-même d'un garçon. Elle accoucha heureusement à la fin de la derniere des sept années de service dont Jacob étoit convenu avec Laban pour épouser sa chere Rachel. En voyant ce fils si long-temps attendu, elle s'écria dans un premier mouvement de joie & d'espérance qui dût être bien vif dans une personne de son caractere : Le Seigneur Dieu m'a délivré de l'opprobre dont me couvroit ma stérilité. Plaise à ce Dieu de bonté, en me donnant encore un fils, ajouter une seconde faveur à celle dont il me comble en ce jour. Et à l'occasion de ces mots, elle donna à son fils le nom de Joseph. C'étoit l'unique de sa mere. Mais dans ce seul enfant elle possedoit un trésor dont elle ne connoissoit pas tout le prix. La joie du pere fut complette à la naissance de ce fils, qui alloit faire la félicité d'une épouse tendrement aimée, & essuyer des larmes qui couloient depuis bien des années, sans que rien eût pû encore en tarir la source.

23. Quæ concepit & peperit filium, dicens : Abstulit Deus opprobrium meum.

24. Et vocavit nomen ejus Joseph, dicens : Addat mihi Dominus filium alterum.

Jacob avoit alors quatre-vingt onze ans accomplis. Il en avoit passé quatorze chez son beau-pere dans une espece de servitude très-pénible & peu avantageuse. Il avoit douze enfans de ses deux femmes filles de Laban, & de leurs deux esclaves, qu'elles l'avoient contraint d'épouser. Six garçons & une fille de Lia, outre deux garçons de Zelpha, un garçon de Rachel, & deux de Bala. Mais ses

femmes

femmes & ses enfans étoient tout son bien. Il étoit temps qu'il pensât à lui, après avoir si long-temps travaillé pour son oncle. Il se résolut donc à se retirer; & après la naissance de Joseph, il fit ses propositions à Laban. Anni mundi 2260.

Elles ne furent pas d'abord fort intéressées; puisqu'il ne demanda que la liberté de son retour. Et certes si Laban eût été du génie de Jacob, celui-ci fût retourné dans la Terre de Chanaan, plus accompagné à la vérité, mais aussi pauvre qu'il en étoit parti. Ce n'étoient pas là les desseins du Dieu d'Abaham, d'Isaac & de Jacob, & il fit servir aux avantages du gendre l'esprit intéressé du beau-pere. Jacob alla le trouver, & il lui dit: il est temps que je retourne dans ma patrie, & que je revoye la terre de ma naissance. Souffrez que j'emmene avec moi mes femmes & mes enfans, qui sont le seul fruit que je recueille de quatorze années de service. Vous sçavez avec quelle fidélité & quel zéle je me suis employé pour vous. Je n'ai rien à me reprocher. C'est à vous de voir comment il vous convient d'en user.

Genes. XXX. 25. Nato autem Joseph, dixit Jacob socero suo: dimitte me ut revertar in patriam, & ad terram meam.

26. Da mihi uxores, & liberos meos, pro quibus servivi tibi, ut abeam: tu nosti servitutem quâ servivi tibi.

Laban n'écoutoit pas volontiers une proposition si raisonnable. On ne lui demandoit rien; mais il lui étoit honteux de ne rien offrir. Perdre Jacob, & se dépouiller, c'étoit trop pour un homme aussi dur que Laban. Il répondit donc adroitement à son gendre: Vous voulez me quitter, parce que vous ne me devez plus votre temps, & que vous n'esperez rien de ma libéralité. Je vous avouerai sans dissimulation que je vous dois beaucoup: qu'en votre faveur le Seigneur votre Dieu a béni ma mai-

27. Ait illi Laban: Inveni gratiam in conspectu tuo: experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te.

Anno mundi 2260

son depuis que vous y êtes entré ; & que j'aurois du regret de vous en voir sortir. Que je trouve donc grace devant vous, & dites-moi simplement quelles conditions vous voulez que je vous fasse pour vous engager à demeurer chez moi, & à me continuer votre service.

Genes. XXX. 28. Constitue mercedem tuam, quam dem tibi.

Jacob connoissoit le génie de son beau-pere, & l'expérience avoit dû lui apprendre à s'en défier. Vous sçavez, lui dit-il encore une fois, comment je vous ai servi durant quatorze ans ; en quel état étoit votre bien quand je m'en suis chargé, & en quel état je vous le laisse. Vous aviez peu de chose à mon arrivée, & maintenant vous voilà un des plus riches habitans de Haran. Le Seigneur mon Dieu vous a comblé de bénédictions, depuis que j'ai fait mon séjour dans votre maison. N'est-il pas temps que je songe à moi, & qu'aujourd'hui que j'ai une nombreuse famille, je travaille pour son établissement ? Rien n'est plus juste, reprit Laban, & je conviens de la sagesse de vos vûes. Mais vous pouvez faire chez moi une fortune aussi grande qu'ailleurs. Dites-moi seulement ce que vous voulez que je vous donne. Je ne veux rien, reprit Jacob, & je serois fâché de vous être à charge. Mais je consens de prendre encore sur moi le soin de vos troupeaux, à une seule condition que je vais vous dire.

39. At ille respondit : Tu nostî quomodo servierim tibi, & quanta in manibus meis fuerit possessio tua.

30. Modicum habuisti antequam venirem ad te, & nunc dives effectus es : benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Justum est igitur ut aliquando provideam etiam domui meæ.

31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo ? At ille ait : Nihil volo : sed si feceris quod postulo, iterum pascam, & custodiam pecora tua.

Rassemblez tous vos troupeaux, & faites en un grand cercle, en sorte que nous puissions faire commodément le partage que je médite. Séparons les brebis & les chevres dont la toison & le poil n'est point uniforme, ou d'une même couleur. C'est déja le plus petit nombre sans comparaison. Vous me

32. Gira omnes greges tuos, & separa cunctas oves varias & sparso vellere : & quodcumque furvum, & maculosum variumque fuerit, tàm in ovibus, quàm in capris, erit merces mea.

donnerez des beliers & des boucs ; & ce ſera là le troupeau que vous m'abandonnerez. Je vous demande pour ma récompenſe, non pas toutes les portées des chevres & des brebis, mais ſeulement ce qui naîtra avec une toiſon ou un poil varié de différentes couleurs. Vous ſçavez bien que je vous demande aſſez peu de choſe ; & que dans le cours ordinaire, ſur un grand nombre de chevreaux & d'agneaux, il s'en trouve à peine quelques-uns qui ne ſoient pas ou tout blancs ou tout noirs. Je veux bien cependant me contenter de ce ſalaire. Mais j'eſpere que mon innocence & la droiture de mon cœur dans le ſervice que je vous ai rendu, vous deviendront ſenſibles quand le temps du partage ſera arrivé ; & forcé alors par l'expérience, vous ne pourrez les méconnoître. Vous ne laiſſerez peut-être pas de dire, ſi ma part ſe trouve bonne, que je vous ai volé. Mais avec quelle juſtice le direz-vous, puiſque ne me réſervant que les agneaux & les chevreaux qui ſeront variés & tachés de différentes couleurs, je vous laiſſe tout l'avantage, & je prends ſur moi tout le riſque ?

Geneſ. XXX. 33. Reſpondebitque mihi cras juſtitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te : & omnia quæ non fuerint varia, & maculoſa, & furva, tam in ovibus quàm in capris, furti me arguent.

Laban qui ſe voyoit dans la néceſſité de faire quelque choſe pour ſon gendre, & qui ne vouloit cependant rien faire de trop, dit à Jacob qu'il agréoit ce partage, & qu'il alloit ſans retardement ſe mettre en devoir de l'exécuter. En effet dès le même jour il ſépara les beliers, les boucs, les chevres & les brebis variées & tachetées, & il les abandonna à Jacob aux conditions dont on étoit convenu. Tout ce qui étoit au contraire d'une couleur uniforme, tout blanc ou tout noir, ce qui faiſoit

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

35. Et ſeparavit in die illa capras & oves & hircos, & arietes, varios atque maculoſos : cunctum autem gregem unicolorem, id eſt, albi & nigri velleris, tradidit in manu filiorum ſuorum.

Ann. mundi 2260.

Genes. XXX. 36. Et posuit spatium itineris trium dierum, inter se & generum, qui pascebat reliquos greges ejus.

un nombre infiniment plus grand, il le mit sous la conduite de ses enfans; & de peur qu'il n'y eût de la fraude dans la suite, ou que du moins on n'y en pût soupçonner, il mit trois journées de distance entre les troupeaux dont il avoit donné le soin à ses fils, & ceux dont Jacob étoit chargé.

Des deux côtés on étoit content du traité. Mais Jacob avoit ses industries & ses ressources, dont il n'avoit fait confidence à personne, & qu'il se croyoit légitimement autorisé à mettre en œuvre, pour se faire à soi-même une partie de la justice qu'on lui refusoit. On avoit pratiqué à l'ordinaire dans le voisinage des campagnes où l'on menoit paître les troupeaux, de longs & de grands abreuvoirs. L'habile Berger coupa de petites baguettes de peuplier, d'amandier & de plane. Il en ôtoit, & il en laissoit l'écorce par étages; en sorte qu'elles étoient en partie blanches, & en partie vertes, selon qu'elles étoient ou dépouillées, ou laissées dans leur état naturel. Dans le temps que les femelles étoient en disposition de concevoir, il avoit soin de jetter les baguettes de différentes couleurs dans les abreuvoirs, afin qu'elles les eussent sous les yeux dans le moment même de la conception, & que leur imagination échauffée donnât à leur fruit la variété de couleurs qu'elles y voyoient.

L'artifice lui réussit; les brebis & les chevres étant couvertes par les mâles à la vûe de ces baguettes ainsi bigarrées, donnoient des chevreaux & des agneaux dont la toison & le poil représentoient la variété des couleurs que les meres avoient eu devant les yeux en les concevant. Jacob prenoit

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, & amygdalinas, & ex platanis, & ex parte decorticavit eas: detractisque corticibus, in his quæ spoliata fuerant candor apparuit: illa verò quæ integra fuerant, viridia permanserunt: atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Posuitque eas in canalibus, ubi effundebatur aqua: ut cùm venissent greges ad bibendum ante oculos haberent virgas, & in aspectu earum conciperent.

39. Factumque est ut in ipso calore coïtûs oves intuerentur virgas & parerent maculosa, & varia, & diverso colore respersa.

40. Diversitque gregem Jacob, & posuit virgas in canalibus ante oculos arietum: erant autem alba & nigra quæque; Laban: cætera verò, Jacob, separatis inter se gregibus.

la même précaution à l'égard des beliers, aux yeux desquels il exposoit aussi ses baguettes, & tout lui réussissoit.

Ann. mundi 2260.

De peur cependant que son succès, s'il eût été sans exception, ne devint suspect, il y apportoit quelque modération. Sur la fin de la saison où les chevres & les brebis cessent de concevoir, lorsqu'il ne restoit plus que quelques femelles tardives à faire couvrir, il ne se servoit plus de ses baguettes. De toute cette conduite il arrivoit que tous les petits de la premiere saison ayant le poil & la toison de différentes couleurs, appartenoient à Jacob; au lieu qu'il ne restoit à Laban que quelques chevreaux, & quelques agneaux conçûs sur le tard, qui se trouvoient être ou tous blancs ou tous noirs.

Genes. XXX. 41. Igitur quando primo tempore ascendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum & ovium, ut in earum contemplatione conciperent.

42. Quando verò serotina admissura erat, & conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque sunt ea quæ erant serotina, Laban: & quæ primi temporis, Jacob.

Ann. mundi 2266.

Le temps vint de faire les partages entre le beau-pere & le gendre. Mais Laban fut étrangement surpris d'une inégalité dont tout l'avantage étoit pour Jacob. Il voulut rompre le traité, & s'imaginant que les femelles de différentes couleurs donnoient naturellement la même variété à leurs petits; il détermina que Jacob, en conservant le même troupeau de brebis & de chevres variées, auroit désormais pour lui les agneaux & les chevreaux d'une couleur uniforme. Jacob ne contesta point; il laissa agir la nature, & il ne se servit de ses baguettes que sur l'arriere-saison; de sorte que le plus grand nombre de petits naissoit sans tache & sans variété de couleurs. Laban encore trompé, voulut ensuite avoir les dernieres portées, & abandonna les premieres à Jacob; ces changemens arriverent jusqu'à

Ann. mundi 2260.

dix fois. Mais les artifices de Laban ne nuisirent point à un homme que le Tout-puissant protégeoit. En six années de soins & de peines, il devint riche au-delà de tout ce qu'il pouvoit lui-même se promettre. Il vendit cherement dans le pays ses toisons & ses agneaux. Il acheta des Esclaves de l'un & de l'autre sexe. Il remplit ses pâturages d'ânes & de chameaux, qui étoient alors les montures ordinaires dans la Syrie, & dans la terre de Chanaan. Sa fortune, enfin, bien différente de ce qu'elle étoit peu d'années auparavant, le rendit un des plus considérables Habitans de tout le pays.

Genes. XXXI. 7. Sed & pater vester circumvenit me, & mutavit mercedem meam decem vicibus : & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

Genes. XXX. 43. Ditatusque est homo ultra modum, & habuit greges multos, ancillas & servos, camelos & asinos.

Le bonheur de Jacob étoit trop constant, & ses progrès trop sensibles pour ne pas faire de jaloux ; mais les jaloux, eux-mêmes, furent trop piqués pour ne pas éclater. Les murmures des enfans de Laban, ses beaux-freres, se porterent jusqu'à lui. Il les entendoit quelquefois se dire entr'eux confidemment : Jacob nous enleve tous les biens de notre pere ; il s'enrichit à ses dépens, & c'est de notre substance qu'il s'engraisse. Jacob auroit peut-être négligé le mécontentement de ces jeunes hommes, dont l'émulation ne devoit pas le surprendre. Mais il apperçut sur le visage de Laban des signes peu équivoques d'une passion encore plus animée ; & il vit bien que les enfans n'étoient que les échos du pere. On ne le regardoit plus du même œil ; on avoit avec lui des manieres dures & seches ; on ne le ménageoit plus comme un associé nécessaire ; on le brusquoit comme un homme incommode, & comme un gendre intéressé. On paroissoit avoir oublié ses anciens services, & on étoit choqué de ses nou-

Genes. XXXI. 1. Postquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri, & de illius facultate ditatus, factus est inclytus :

2. Animadvertit quoque faciem Laban, quòd non esset erga se sicut heri & nudiustertius.

veaux avantages. Tout l'avertissoit de se tenir en garde, & certes il étoit temps qu'il songeât à se retirer.

Mais le Seigneur son Dieu qui l'aimoit, ne permit pas qu'il demeurât dans l'incertitude du parti qu'il avoit à prendre, & que la droiture de son ame lui fît peut-être condamner ses allarmes. Il lui fit entendre sa voix, & il lui dit : Retournez au plutôt dans la terre de vos peres : rentrez dans le pays qui vous a donné naissance. Le départ a ses dangers ; mais je serai votre protecteur, & il n'est point de périls pour celui qui met en moi sa confiance.

Genes. XXXI. 3. Maximè dicente sibi Domino: Revertere in terram patrum tuorum, & ad generationem tuam, eroque tecum.

Jacob ne délibéra plus sur la nécessité de son éloignement ; mais il suivit dans l'exécution toutes les regles d'une prudence éclairée. Le point capital étoit de faire consentir au départ Rachel & Lia ses deux femmes, & de les engager à favoriser sa retraite. Il envoya un de ses gens les inviter toutes deux à se rendre auprès de lui dans la campagne où il conduisoit ses troupeaux. Elles y vinrent ensemble, & il leur parla de la sorte. J'apperçois que votre pere ne me regarde plus avec la même tranquillité qu'auparavant, & le changement de son visage ne m'annonce que trop celui de son cœur. Mais s'il m'ôte injustement son amitié, le Seigneur Dieu de mon pere Isaac ne m'a pas refusé sa protection. Laban le sçait, & vous ne l'ignorez pas ; je le sers depuis vingt ans avec une constance & une fidélité à l'épreuve de tous reproches. Je n'ai reçû de lui pour récompense de mes fatigues que les artifices les plus indignes. Dix fois pour me surprendre, il a changé le temps & la nature de mon salaire. Il a rompu nos conventions. Il a substitué

4. Misit, & vocavit Rachel & Liam in agrum, ubi pascebat greges.

5. Dixitque eis : Video faciem patris vestri quòd non si erga me sicut heri & nudiustertius: Deus autem patris mei fuit mecum.

6. Et ipse nostis quòd totis viribus meis servierim patri vestro.

7. Sed & pater vester circumvenit me, & mutavit mercedem meam decem vicibus ; & tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

Ann. mundi 2266.

ſon gré de nouvelles conditions à nos traités. Toute ſon attention a été de me tendre des piéges, & d'impoſer à ma ſimplicité. Lui-même il a été la dupe de ſes fraudes. Le Seigneur a traverſé ſes mauvais deſſeins, & il n'a pas permis qu'il réuſsît à me ruiner. Si votre pere m'abandonnoit pour ma récompenſe les portées de différentes couleurs, toutes les brebis & toutes les chevres avoient des petits variés & tachés. S'il me réduiſoit, au contraire, à ce qui ſe trouvoit d'un poil & d'une toiſon uniformes, tout arrivoit à mon avantage. Le Maître tout-puiſſant que je ſers connoiſſoit les injuſtices de votre pere à mon égard. Il l'a privé des fruits qu'il ſe promettoit de ſa ſupercherie, pour en faire la juſte récompenſe de mes travaux. Oui, c'eſt Dieu lui-même qui eſt l'auteur de mon abondance; & l'induſtrie dont j'ai uſé ne devoit pas avoir un ſuccès ſi complet. Le Seigneur n'a pas voulu que j'ignoraſſe la part qu'il a daigné y avoir. En effet le temps étant venu que les brebis ont coutume de concevoir, lorſque, ſelon le reglement de votre pere, je ne devois avoir pour moi que ce qui naîtroit de différentes couleurs, & ce qui dans un troupeau eſt d'ordinaire la moindre portion, j'ai vû en ſonge les mâles qui couvroient les femelles, & ces mâles étoient variés & de différentes couleurs. L'Ange qui repréſentoit le Seigneur, m'expliqua mon ſonge ſans m'éveiller, & il me dit: Jacob levez les yeux, & regardez avec attention la couleur variée des mâles qui couvrent les femelles de vos troupeaux. Tels ſeront vos chevreaux & vos agneaux. Car j'ai été le témoin de l'ingratitude de Laban

Geneſ. XXXI. 8. Si quando dixit: variæ erunt mercedes tuæ: pariebant omnes oves varios fœtus, quando verò è contrario ait: Alba quæque accipies pro mercede: omnes greges alba peperunt.

9. Tulitque Deus ſubſtantiam patris veſtri, & dedit mihi.

10. Poſtquam enim conceptûs ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, & vidi in ſomnis aſcendentes mares ſuper feminas, varios & maculoſos, & diverſorum colorum.

11. Dixitque Angelus Dei ad me in ſomnis: Jacob? Et ego reſpondi: Adſum.

12. Qui ait: leva oculos tuos & vide univerſos maſculos aſcendentes ſuper feminas, varios, maculoſos, atque reſperſos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

Laban, & je veux vous dédommager. Je ſuis le Dieu de Béthel : C'eſt moi qui vous ai apparu en cet endroit. C'eſt-là que vous avez verſé de l'huile ſur une pierre, pour conſerver la mémoire de vos bienfaits. Levez-vous donc : ſortez ſans retardement de cette terre, & retournez dans celle de votre naiſſance. Tels ſont, continua Jacob, en parlant à ſes femmes, les commandemens que j'ai reçus du Dieu de mes peres : Quand une fois ce grand Maître a parlé, je ne ſais plus qu'obéir. Je me prépare donc à mon départ. C'eſt à vous de voir ſi vous êtes diſpoſées à me ſuivre.

Anno mundi 2266.

Geneſ. XXXI. 13. Ego ſum Deus Bethel, ubi unxiſti lapidem, & votum voviſti mihi. Nunc ergo ſurge, & egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

Le choix paroiſſoit devoir être difficile entre un pere & un époux ; ſur-tout lorſqu'il falloit ſe réſoudre à quitter un établiſſement dans ſa patrie, & dans le ſein de ſa famille, pour ſuivre un étranger, qui n'étoit lui-même que voyageur dans la terre où il vouloit retourner. Mais les deux femmes de Jacob étoient depuis long-temps beaucoup plus attachées à leur mari qu'à leur pere ; & depuis vingt-ans, en effet, elles devoient tout à l'amitié conjugale de l'un, & aſſez peu aux attentions paternelles de l'autre. Qu'avons-nous à eſpérer, dirent-elles, de notre pere Laban ? Nous prétendrions en vain à partager ſes biens, & à être admiſes dans ſa ſucceſſion. Juſqu'ici, il nous a traitées bien moins comme ſes filles, que comme ſes eſclaves. Il nous a vendues en nous mariant, & il a retenu pour lui le fruit de ces honteux marchés. Mais le Seigneur votre Dieu & le nôtre nous a rendu juſtice. Il a trouvé moyen de reprendre à notre pere des biens qui ne lui appartenoient pas. Il nous en a mis en poſ-

14. Reſponderuntque Rachel & Lia : Numquid habemus reſidui quidquam in facultatibus & hereditate domûs patris noſtri ?

15. Nonne quaſi alienas reputavit nos, & vendidit, comeditque pretium noſtrum ?

16. Sed Deus tulit opes patris noſtri, & eas tradidit nobis, ac filiis noſtris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac.

Ann. mundi 2266.

session, & ils passeront à nos enfans. Faites donc, au plutôt, ce que vous avez résolu de faire, & ne craignez pas de trouver dans vos femmes la moindre résistance à vos volontés.

Après ce consentement donné de si bonne grace, Lia & Rachel retournerent à Haran, & elles firent secrettement leurs préparatifs. Jacob s'y rendit lui-même sous quelque prétexte. Mais il sçût si bien se composer, que son beau-pere ne conçut aucun soupçon de sa conduite. Ses femmes se chargerent de tout ce qu'elles purent emporter, & Rachel en particulier, sans rien communiquer à son mari ni à sa sœur, vola les idoles précieuses de Laban. Elles partirent avec leurs esclaves, & les douze enfans de Jacob, comme pour les mener voir leur pere éloigné depuis long-temps de Haran, où il ne paroissoit que rarement, & pour peu de jours. C'étoit la saison où Laban alloit faire tondre ses moutons à la campagne, & on profita de l'occasion pour s'éloigner de quelques journées, avant qu'il pût être instruit d'une évasion si peu attendue. Jacob âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, dont il en avoit passé vingt dans la Syrie, fit monter ses femmes & ses enfans sur des chameaux. Il rassembla tout ce qu'il avoit acquis de biens en Mésopotamie; ses troupeaux de moutons, de chevres, de bœufs, ses bêtes de montures, son or & son argent, ses esclaves, hommes & femmes, & il se mit en marche, avec sa nombreuse famille, pour aller rejoindre son pere Isaac dans la terre de Chanaan.

Une pareille caravanne ne pouvoit aller fort vîte, & on fut dix jours à gagner la montagne, appellée

Genes. XXXI. 19. Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, & Rachel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri socero suo quòd fugeret.

17. Surrexit itaque Jacob, &, impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. Tulitque omnem substantiam suam, & greges, & quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

21. Cùmque abiisset tam ipse quàm omnia quæ juris sui erant, & amne transmisso pergeret contra montem Galaad.

depuis le Mont de Galaad, après avoir passé une petite riviere qui coule de l'Orient à l'Occident, & qui se décharge dans le lac de Genesar, près de la source du Jourdain. On devoit bien s'attendre à être poursuivi par Laban; on ne se flattoit pas d'être en état de lui résister, s'il entreprenoit d'user de violence; mais on étoit parti par l'ordre de Dieu, & on comptoit sur sa protection. On se persuadoit d'ailleurs que Laban auroit pû n'être pas sitôt averti, & que l'avance qu'on avoit sur lui pourroit lui faire désespérer d'atteindre les fugitifs. On se trompa sur cet article; mais les soins de la providence ne manquerent pas.

Ann. mundi 2266.

Le troisiéme jour après le départ de Jacob, Laban fut instruit de l'évasion de son gendre, de ses filles, & de ses petits enfans. Il ne s'attendoit à rien moins. Mais l'éloignement d'une partie de sa famille ne fut pas apparemment ce qui l'affligea le plus dans cette aventure inespérée. Il perdoit un homme qu'il regardoit, à juste titre, comme la source des bénédictions de Dieu dans sa maison, & comme l'auteur de sa fortune. Il vouloit le ramener chez lui à quelque prix que ce pût être. Pour y réussir, il assembla ses parens, qui étoient en grand nombre dans le pays. Il leur conta ses chagrins, & il les engagea à le suivre. La troupe marcha sept jours, & sur le soir de la septiéme journée, ils arriverent à la vue de Jacob, qui avoit déja fait placer ses tentes sur la montagne de Galaad. Laban, dont la suite avoit l'air d'une armée qui cherche l'ennemi, campa sur la même montagne; & le jour étant trop avancé, on demeura de part & d'au-

Genes. XXXI. 22 Nuntiatum est Laban die tertio quòd fugeret Jacob.

23. Qui, assumptis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem: & comprehendit eum in monte Galaad.

25. Jamque Jacob extenderat in monte tabernaclum: cùmque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem monte Galaad fixit tentorium.

Ann. mundi 2266.

tre sous ses tentes jusqu'au lendemain.

Les deux Chefs passerent la nuit dans des pensées bien différentes. Jacob avoit tout à craindre, & il faisoit souvenir le Seigneur son Dieu de ses consolantes promesses. Laban ne craignoit rien, & il comptoit, avec tant d'assurance, que sa proie ne lui échapperoit pas, qu'il se livra à un sommeil fort tranquille. Le Seigneur, cependant, veilloit sur son serviteur; & s'étant fait voir en songe à Laban, il lui dit de ce ton d'autorité qui se fait respecter, même des impies : Sachez que Jacob m'appartient, que je le prends sous ma protection;& que bien loin qu'il vous soit permis d'attenter à sa personne, je ne veux pas même qu'il vous échappe une parole rude dont il puisse être offensé.

Genes. XXXI. 24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum : Cave ne quidquam asperè loquaris contra Jacob.

Ces ordres du Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, déconcerterent étrangement les projets de Laban. Ce fut pour lui une nécessité de renoncer à la violence; & après un entretien pacifique, mêlé de quelques reproches, qui laissoient entrevoir tout ce qu'il en coutoit à Laban pour ne se pas emporter à un éclat, le beau-pere & le gendre traiterent à l'amiable, & se séparerent sans aigreur. Laban fit les premiers pas vers Jacob, & il lui dit en l'abordant : En vérité, n'ai-je pas lieu de me plaindre de vous, & votre procédé est-il excusable ? Vous enlevez furtivement mes filles comme deux prisonnieres que vous auriez faites à la guerre. Vous m'abandonnez, vous-même, sans me faire part de votre résolution, comme si j'étois homme à m'y opposer violemment; au lieu qu'ayant le chagrin de vous perdre, je me serois

26. Et dixit ad Jacob: Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio ?

27. Cur, ignorante me, fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum gaudio, & canticis, & tympanis, & citharis.

fait un devoir de vous acccompagner par honneur, & de vous conduire au son des tambours & des instrumens de musique. Vous profitez de mon absence pour vous séparer de moi. Vous ne me laissez pas la consolation d'embrasser pour la derniere fois mes filles, & mes petits enfans. C'est ainsi qu'on se dérobe aux poursuites d'un ennemi, & je ne méritois pas d'être traité de la sorte. Votre conduite m'outrage, & je pourrois vous faire sentir les effets de mon juste ressentiment. Mais je suis arrêté par la crainte du Dieu de votre pere Isaac, qui m'apparut hier, & qui me dit: Prenez garde de rien dire de dur à mon serviteur Jacob. Je veux bien vous pardonner ce qu'il y a d'injurieux pour moi dans votre évasion. Vous voulez revoir votre patrie, & j'attribue à votre empressement pour rejoindre votre famille, le mystere & la précipitation de votre fuite. Mais falloit-il ajouter le vol à l'insulte, & ne pouviez-vous me quitter sans m'enlever mes Dieux?

Jacob plus rassuré par la protection du Seigneur, que touché des reproches de Laban, l'écouta avec assez de patience, & il lui répondit avec beaucoup de modération: Vous vous plaignez du secret de ma retraite, & vous m'accusez d'un vol. Il faut vous satisfaire sur ces deux points. Il est vrai que je vous ai quitté sans vous communiquer mes desseins: mais c'est par la crainte où j'étois que vous ne m'enlevassiez violemment vos deux fillles mes épouses. Pour le vol, je n'en suis ni coupable, ni complice. Je me tiens même fort assuré que mes gens n'y ont point de part. Je consens que vous cher-

Ann. mundi 2266.

Genes. XXXI. 28. Non es passus ut oscularer filios meos & filias: stultè operatus es, & nunc quidem.

29. Valet manus mea reddere tibi malum: sed Deus patris vestri heri dixit mihi: Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Esto: ad tuos ire cupiebas, & desiderio erat tibi domus patris tui: cur furatus es deos meos?

31. Respondit Jacob: Quòd inscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.

32. Quòd autem furti me arguis: apud quemcumque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare, quidquid tuorum apud me inveneris, & aufer: hæc dicens, ignorabat quòd Rachel furata esset idola.

Ann. mundi 2266.

chiez dans toutes mes tentes; je n'en excepte pas celles de vos filles; & la personne chez qui vous trouverez vos Dieux, faites-là mourir en présence de votre famille & de la mienne. Tout ce que vous découvrirez parmi mes biens qui vous appartienne, vous pouvez le reprendre, & faire justice du ravisseur.

En parlant d'un ton si assuré, Jacob ne savoit pas que Rachel avoit en effet emporté les idoles de son pere, & qu'il condamnoit lui-même à la mort la plus chere de ses épouses. Mais l'adroite Rachel se tira habilement d'un si mauvais pas; & le Seigneur qui vouloit la paix des deux familles, fit réussir son adresse. Laban entra d'abord dans la tente de Jacob, puis dans celle de Lia sa fille aînée, & ensuite chez les deux esclaves qu'il avoit données à ses filles. Il eut beau tout examiner, il ne pût rien découvrir. Il fut enfin conduit dans la tente de Rachel. C'étoit là qu'étoient les idoles; mais elle avoit pris ses précautions. Elle les avoit cachées sous les harnois d'un chameau, & elle s'y tint assise durant tout le temps que Laban employa à fureter partout avec une extrême curiosité. Elle le laissa faire d'un air fort tranquille; & comme il étoit prêt de sortir, elle lui fit ses excuses avec une grande apparence de simplicité, de ce qu'elle ne se levoit pas pour l'embrasser & pour le reconduire. Ne soyez point mécontent, mon Seigneur, lui dit-elle, si je ne me leve pas pour vous donner les marques de vénération que doit à son pere une fille respectueuse & soumise. Vous me surprenez dans un temps où vous savez que notre sexe demande

Genes. XXXI. 33. Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob & Liæ, & utriusque famulæ, non invenit. Cùmque intrasset tentorium Rachelis,

34. Illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, & sedit desuper: scrutantique omne tentorium, & nihil invenienti,

35. Ait: Ne irascatur dominus meus quòd coram te assurgere nequeo: quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi: sic delusa sollicitudo quærentis est.

Ann. mundi 2265.

quelque indulgence ; & vous êtes trop bon pour vous en offenser.

Laban fatigué de ses recherches, & honteux de leur inutilité, se contente de l'honnêteté de sa fille, & la laissa dans sa tente. Mais Jacob qui voyoit sa famille exempte de tout soupçon, & qui croyoit de bonne foi qu'elle étoit aussi sans reproche, profita de ses avantages ; & choqué de la nouvelle calomnie de son beau-pere, il lui parla à son tour avec beaucoup de fermeté : Quel crime ai-je donc commis, lui dit-il, & de quelle faute suis-je coupable envers vous, pour mériter les traitemens odieux que vous me faites, & l'espéce de fureur dont vous paroissez animé contre moi ? Vous avez tout renversé dans mes tentes ; il n'est ni meubles, ni équipages que votre avide curiosité ait épargné. Montrez-moi donc ce que vous y avez trouvé de vos biens. Accusez-moi, si je suis coupable, en présence de mes freres & des vôtres. Condamnez-moi, si vous l'osez, dans cette assemblée de nos parens, & qu'ils jugent entre vous & moi. Qu'ils sachent seulement à quelles conditions je vous sers depuis vingt ans. Votre dureté pour vos filles & pour votre gendre, mérite bien qu'on vous la reproche. Vous m'aviez chargé du soin de vos troupeaux ; & en quel état les ai-je trouvés ? Depuis le jour où j'en ai pris la conduite, avez-vous pû vous plaindre de la stérilité de vos brebis ou de vos chevres ? Me suis-je nourris de vos agneaux & de vos béliers ? Si malgré ma vigilance les animaux sortis des forêts m'enlevoient quelqu'une de vos bêtes, ou si d'autres tomboient entre les mains des voleurs,

Genes. XXXI. 36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait : Quam ob culpam meam, & ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

37. Et scrutatus es omnem supellectilem meam ? Quid invenisti de cuncta substantia domûs tuæ, pone hîc coram fratribus meis, & fratribus tuis ; & judicent inter me & te.

38. Idcircò viginti annis fui tecum : oves tuæ & capræ steriles non fuerunt, arietes gregis tui non comedi ;

Ann. mundi 2266.

ai-je usé de mes droits pour me faire rendre justice ? N'avez-vous pas eu la dureté de me demander compte de tout, & de m'en faire répondre ? Nuit & jour j'étois exposé aux ardeurs de l'été, & aux rigueurs de l'hyver. J'ai souffert les incommodités de toutes les saisons ; j'ai dérobé à mes yeux un sommeil nécessaire. C'est ainsi que durant vingt ans j'ai demeuré chez vous à des conditions plus dures qu'un domestique & un esclave. J'ai travaillé quatorze ans pour obtenir vos filles en mariage. Je ne dis rien de vos artifices & de vos duplicités à ce sujet. Six ans depuis, je vous ai servi pour obtenir enfin quelque salaire de mes peines, & pous avoir ma part à la fécondité de vos troupeaux. Dix fois vous m'avez manqué de parole, & vous vous êtes dédit de vos conventions. Il n'a pas tenu à vos infidélités, qu'ayant une grande famille, je n'eusse pas encore, après vingt ans de services assidus, de quoi la nourrir & l'élever. Si le Dieu de mon pere Abraham, si le Dieu qu'adore & que craint mon pere Isaac, n'avoit eu compassion de ma misere, s'il n'eut regardé d'un œil de pitié l'injuste stérilité de mes peines, vous m'eussiez renvoyé de chez vous avec infamie, & vous m'eussiez vu tranquillement partir dépouillé de tout. Mais le Seigneur mon Dieu m'a protegé, & il vous fit hier sentir à vous-même toute l'indignité de votre conduite.

Genes. XXXI. 40. Die noctuque æstu urebar, & gelu ; fugiebatque somnus ab oculis meis.

39. Nec captum à bestia ostendi tibi, ego damnum omne reddebam : quidquid furto peribat, à me exigebas:

41. Sicque per viginti annos in domo tua servivi tibi, quatuordecim pro filiabus, & sex pro gregibus tuis: immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.

42. Nisi Deus patris mei Abraham, & timor Isaac affuisset mihi, forsitan modò nudum me dimisisses : afflictionem meam & laborem manuum mearum respexit Deus, & arguit te heri.

Laban n'avoit rien à répliquer à des reproches si bien fondés ; & sur la simple exposition, il ne pouvoit manquer d'être condamné au jugement de ses propres freres. Mais il n'attendit pas leur décision,

Ann. mundi 2266.

sion, & il se fit le premier justice. Oublions tous deux, dit-il à son gendre, les sujets de plainte que nous croyons avoir l'un de l'autre. Pensez-vous que je pusse me résoudre à insulter ces enfans & ces femmes que je vois ici avec vous ? Vos femmes sont mes filles ; mon sang coule dans les veines de vos enfans. Je n'apperçois rien autour de vous qui ne me touche personnellement. Je vous aime tous avec tendresse. Les troupeaux même & le reste de ces biens, je les regarde comme une partie de ma substance, dont j'enrichis avec plaisir mon gendre, mes filles & leurs enfans. Loin d'y faire aucun tort, je dois les conserver, & je voudrois pouvoir les augmenter. Quittez donc vos injustes soupçons, & faisons ensemble une alliance éternelle, qui serve de témoignage entre vous & moi.

Genes. XXXI. 43. Respondit ei Laban : filiæ meæ & filii, & greges tui, & omnia quæ cernis, mea sunt : quid possum facere filiis & nepotibus meis ?

44. Veni ergo & ineamus fœdus : ut sit in testimonium inter me & te.

Jacob s'étoit plaint avec un peu d'amertume ; mais c'étoit pour s'assurer une bonne paix. Il consentit volontiers aux offres de son beau-pere, & il fit lui-même les premieres avances. Il prit une pierre qu'il dressa pour servir de témoignage & de monument de l'accord qui alloit se passer entre le beau-pere & le gendre. Il ordonna à ses freres, c'est-à-dire à tous les hommes de sa suite, d'apporter aussi chacun leur pierre ; après quoi on les assembla toutes, & on en fit un assez grand monceau, de maniere cependant que la surface étoit plate, & qu'elle servit d'une table sur laquelle Laban & Jacob mangerent ensemble. Laban donna dans sa langue Syrienne à cet amas de pierre un nom qui signifioit, *le monceau du témoin* ; & Jacob en Hébreux, qui étoit sa langue naturelle,

45. Tulit itaque Jacob lapidem, & erexit illum in titulum.

46. Dixitque fratribus suis : Afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederuntque super eum.

47. Quem vocavit Laban Tumulum testis : & Jacob, Acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguæ suæ.

Ann. mundi 2266.

comme elle avoit été celle d'Abraham, de Noé & de tous les Patriarches ju'qu'à Adam, l'appella *le monceau du témoignage*. Après cette cérémonie vinrent les promesses, les sermens, & les imprécations contre les violateurs du traité. Laban commença, & dit ces paroles à Jacob : Vous avez donné à ce monceau de pierres le nom de témoin, ou de témoignage, & désormais il s'appellera Galaad. Quand donc nous nous serons séparés l'un de l'autre, que le Seigneur interroge ce témoin de nos sermens, & qu'il nous juge. Si dans la suite vous manquez d'amitié pour mes filles vos épouses, si vous allez jusqu'à les contrister & à les maltraiter, si vous leur donnez des rivales, en vous unissant à d'autres femmes ; que le Seigneur Dieu, seul témoin de nos engagemens, & qui entend nos discours, soit votre juge, & qu'il me venge. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor, le Dieu de mes peres & des vôtres, nous punisse l'un ou l'autre à la vûe de ce monument que nous avons érigé en témoignage de nos traités, si vous ou moi nous passons cet amas de pierre devenu notre témoin, avec de mauvaises intentions, ou moi pour vous poursuivre en ennemi, ou vous pour m'inquiéter dans ma retraite.

Genes. XXXI. 48. Dixitque Laban: Tumulus iste erit testis inter me & te hodie; & idcircò appellatum est nomen ejus Galaad, id est, Tumulus testis.

49. Intueatur & judicet Dominus inter nos, quando recesserimus à nobis.

50. Si afflixeris filias meas, & si introduxeris alias uxores super eas: nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

51. Dixitque rursus ad Jacob: En tumulus hic, & lapis quem erexi inter me & te

52. Testis erit: tumulus, inquam, iste & lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum mihi cogitans.

53. Deus Abraham, & Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac:

Après ces sermens de Laban, qui, malgré son idolâtrie, reconnoissoit encore le Dieu d'Abraham, de Nachor & de ses peres, Jacob fit aussi les siens ; & il jura par le Dieu qu'adoroit & que craignoit son pere Isaac; Dieu unique & souverain, qui mieux servi dans la branche d'Abraham que dans celle de Nachor, trouvoit dans les descendans du cadet des

adorateurs ſinceres, & un culte ſans mélange.

Les ſermens faits & acceptés, on les ſcella par le ſang des victimes, & on immola les holocauſtes ſur la montagne. La journée ſe paſſa à conſommer ce traité de paix; & le ſoir étant arrivé, Jacob régala Laban avec toute ſa troupe. Ils ſe ſéparerent dans une parfaite intelligence, & Laban paſſa encore cette nuit ſur la montagne. Il ſe leva avant le jour, & toute la famille de Jacob s'empreſſa de lui donner des marques les plus ſenſibles de confiance & d'amitié. On eut lieu de le croire parfaitement revenu de ſes préjugés, & la réconciliation parut ſincere. Il embraſſa tendrement ſes deux filles & ſes petits enfans; il les bénit; il leur ſouhaita les plus grandes proſpérités; après quoi il prit congé de Jacob ſon neveu & ſon gendre, & il ſe mit en marche pour retourner dans la Syrie.

Geneſ. XXXI. 54. Immolatiſque victimis in monte, vocavit fratres ſuos ut ederent panem. Qui cum comediſſent, manſerunt tibi.

55. Laban verò de nocte conſurgens, oſculatus eſt filios & filias ſuas, & benedixit illis: reverſuſque eſt in locum ſuum.

L'éloignement d'un homme du caractere de Laban, étoit la plus ſolide aſſurance qu'on pût avoir de ſa ſincérité, & Jacob y compta peut-être encore plus que ſur ſes ſermens. Mais quelque dangereux que fut le mauvais pas dont il venoit de ſortir, on peut dire que la perſécution de Laban ne fut pas le plus grand péril qu'il eut à eſſuyer durant ſon retour de la Syrie dans la Terre de Chanaan. Il avoit eu à combattre dans ſon beau-pere l'avarice & l'intérêt: paſſions que les obſtacles rebutent, & que la crainte au moins amortit. Il s'attendoit d'avoir à ſurmonter dans un frere la concurrence des droits, la jalouſie de préférence, & le dépit de plus d'un affront: ſentimens d'une toute autre vivacité, & dont la plus longue patience n'épuiſe pas toujours

Ann. mundi 2266.

Genes. XXXII. 1. Jacob quoque abiit itinere quo cœperat : fueruntque ei obviam Angeli Dei.

tous les traits. Jacob étoit occupé de ces nouvelles allarmes, & il songeoit à prendre ses précautions, lorsqu'étant parti de Galaad pour continuer sa route vers la Palestine, le Seigneur son Dieu, dans lequel il avoit tant de raisons de mettre sa confiance, voulut bien lui donner dans cette occasion, comme dans toutes les autres, une forte assurance de sa protection.

Les Anges vinrent au-devant de lui, & se firent voir apparemment sous la figure de guerriers & de combattans armés pour sa défense. Plusieurs ont crû que Jacob, avec sa troupe, avoit été invisiblement accompagné, jusqu'à son arrivée à Galaad, par les Anges protecteurs de la Mésopotamie; & qu'à la sortie de cette montagne les Anges protecteurs de la Terre de Chanaan, étoient venus au-devant de lui pour le conduire dans le reste de sa marche. Que dans un moment marqué par le Seigneur, les deux troupes de la milice céleste s'étoient montrées sensiblement à lui en deux corps de bataille pour le rassurer contre ses craintes. Quoiqu'il en soit de cette explication, qui n'a rien de contraire ni à la lettre du texte sacré, ni aux dogmes de la religion, Jacob à la vûe des Anges s'écria : Ce sont ici les camps du Seigneur, & il donna à cet endroit le nom de *Mahanaim*, ou *des deux Camps*. Mais tout assuré qu'il étoit de l'assistance du Ciel, il y compta en sage fidele : autant qu'il travailleroit à le mériter, en faisant de sa part ce qui pourroit contribuer à adoucir les chagrins, & à appaiser la colere d'Esaü.

2. Quos cùm vidisset, ait, Castra Dei sunt hæc : & appellavit nomen loci illius, Mahanaim, id est, Castra.

Il l'avoit laissé dans des dispositions qui devoient

Ann. mundi 2166.

lui en faire attendre les plus cruels traitemens ; & quoique vingt ans d'absence eussent pû calmer son aigreur, il appréhendoit que la nouvelle de son retour, & sur tout sa présence, s'il le rencontroit, ne la ranimassent toute entiere. Il ne sçavoit pas, ce qui parut assez par la suite, qu'Esaü soumis enfin aux ordres de Dieu, avoit cessé de faire un crime à son frere de la préférence qu'il avoit emportée sur lui dans l'héritage paternel. Isaac apparemment & Rebecca, son pere & sa mere, avoient pris soin de l'instruire des reglemens de la Providence, & ils lui avoient fait comprendre qu'en vain il essayeroit de troubler un ordre de succession établi par le Tout-puissant : Qu'en se défaisant de Jacob, suivant ses premiers desseins suggérés par la passion, loin de faire passer sur sa tête les bénédictions du ciel accordées à son frere, il perdroit le fruit de celles qu'il avoit obtenues, & il se chargeroit des plus terribles anathèmes. Esaü s'étoit rendu à des remontrances si salutaires. Il se voyoit d'ailleurs une florissante famille, de grands biens en troupeaux & en esclaves, des trésors abondans en or & en argent. Rien ne lui manquoit, hors l'espérance de posséder un jour la terre de Chanaan, affectée à son frere, depuis qu'il étoit entré dans les droits de la primogéniture. Il y renonça pour toujours, aussi-bien qu'au droit qu'il avoit perdu de partager la succession d'Isaac, promise toute entiere & réservée à Jacob. Il songea à se faire un établissement dans un autre pays ; d'autant plus que ses troupeaux & ceux d'Isaac, qu'il regardoit déja comme le bien de son frere, étoient si nombreux que la terre ne

Genes. XXXVI. 6. Tulit autem Esaü uxores suas & filios & filias, & omnem animam domûs suæ, & substantiam, & pecora, & cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan : & abiit in alteram regionem, recessitque à fratre suo Jacob.

7. Divites enim erant valdè, & simul habitare non poterant : nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

Ann. mundi 2266.

pouvoit les contenir ; & ne fournissoit qu'à peine à les nourrir tous. Il prévit bien que l'embarras ne feroit qu'augmenter, quand Jacob, qui, sans doute, auroit songé à ses intérêts chez Laban, seroit de retour dans le pays avec sa famille & ses troupeaux. Pour s'épargner donc de nouveaux chagrins, & pour remplir sa destinée, il avoit quitté Isaac & Rebecca. Il étoit sorti de la terte de Chanaan avec ses trois femmes, & six enfans qu'il en avoit eu dans la Palestine. Il avoit conduit avec lui ses esclaves & ses troupeaux, il avoit emporté toutes ses richesses, & il s'étoit établi dans les montagnes de Seïr, où il avoit fondé un petit état, auquel il donna son nom d'Edom, après avoir assujetti les Habitans du pays à sa domination.

Telle étoit la situation d'Esaü lorsque Jacob étoit en route pour rentrer dans la Palestine. Il fut instruit aux environs de Mahanaim de la puissance de son frere ; & c'étoit de quoi augmenter ses inquiétudes : mais il n'y apprit pas, ce qui auroit pû le calmer, qu'Esaü avoit changé de sentimens à son égard, & que son cœur n'étoit plus le même. Jacob auroit peut-être fort souhaité pouvoir éviter la rencontre de son frere dans un pays qui n'étoit pas fort éloigné de Séïr : mais sa marche avec tant d'hommes, de femmes, d'enfans & de troupeaux qui le suivoient, faisoit trop d'éclat pour être secrette, & la défiance eût tout gâté. Il prit un parti plus ouvert & plus franc, qui lui réussit mieux. Il fit partir des envoyés pour la terre de Séïr dans le pays d'Edom, & il eut soin de leur donner des instructions conformes à ses desseins. Voici, leur

Genes. XXXII 3. Misit autem nuntios ante se ad Esaü fratrem suum in terram Seir, in regione Edom.

dit-il, ce que vous direz de ma part à mon frere & à mon seigneur Esaü. Votre frere Jacob nous envoye vers vous pour vous apprendre de ses nouvelles, & il se flatte que vous les apprendrez avec plaisir. J'ai voyagé chez Laban, vous dit-il par notre bouche; j'y suis demeuré vingt-ans, & je me suis nouvellement séparé de lui. Mon voyage ne m'a pas été stérile, ni mes travaux infructueux. Je reviens avec de nombreux troupeaux de bœufs, d'ânes, de chameaux, de moutons; je conduits une multitude d'esclaves & de domestiques, hommes & femmes. Je n'ai pas crû devoir m'avancer davantage dans le pays, sans vous instruire des bénédictions dont le Ciel m'a comblé. Vous êtes mon frere, & vous n'y serez pas insensible. Je vous envoye cette ambassade pour vous demander votre amitié, & j'espere que vous ne me la refuserez pas.

Ann. mundi 2266.

Genes. XXXII. 4. Præcepitque eis, dicens: Sic loquimini domino meo Esaü: Hæc dicit frater tuus Jacob: Apud Laban peregrinatus sum, & fui usque in præsentem diem.

5. Habeo boves, & asinos, & oves, & servos, & ancillas: mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

Les envoyés de Jacob s'acquitterent bien de leur commission, & revinrent fort contens du bon accueil qu'ils avoient reçû de son frere. Ils en rendirent compte à leur Maître; & ils ajouterent qu'Esaü charmé de la nouvelle de son retour, avoit commandé quatre cent de ses gens, & qu'il partoit pour venir à sa rencontre.

6. Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes: Venimus ad Esaü fratrem tuum, & ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

C'est une étrange situation que celle d'un homme qui craint tout, & que son intérêt oblige à paroître ne rien craindre; qui avec des soupçons, en apparence très-légitimes, doit marquer une parfaite confiance; & qui, faute d'être instruit, prend contre un frere dont il est aimé, toutes les précautions qu'il prendroit contre un ennemi. Telle étoit la disposition de Jacob, & ce fut sur ses in-

Ann. mundi 2266.

quiétudes qu'il régla le plan de sa conduite. La troupe guerriere dont Esaü se faisoit accompagner, étoit un cortege dont il prétendoit faire honneur à son frere, & une escorte pour le conduire en sureté jusques sur les terres de Chanaan. Elle parut à Jacob une cohorte de soldats armés pour sa ruïne, & il ne trouva point d'autre expédient que de sacrifier une partie de son bien pour ne s'exposer pas à tout perdre. Il sépara donc en deux bandes à peu près égales, ses troupeaux de bœufs & de moutons, ses ânes & ses chameaux; laissant avec chaque troupe un nombre proportionné de ses domestiques. Car, disoit-il, si une partie tombe entre les mains d'Esaü, l'autre pourra lui échapper, & je ne serai pas au moins réduit à l'indigence. Après cette premiere disposition, qui pouvoit n'être pas fort utile, contre un détachement de quatre cens hommes armés, s'ils avoient eu un commandant ennemi, Jacob eut recours à un appui plus solide, & il adressa au Seigneur cette fervente priere.

Genes. XXXII. 7. Timuit Jacob valdè, & perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque, & oves, & boves, & camelos, in duas turmas,

8. Dicens: Si venerit Esaü ad unam turmam, & percusserit eam, alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.

Dieu de mon pere Abraham & de mon pere Isaac, c'est vous qui m'avez fait entendre votre voix dans la Mésopotamie, & qui m'avez dit: Retournez dans la terre de votre pélerinage; rentrez dans le pays de votre naissance, & je vous comblerai de bienfaits: Je ne méritois pas les insignes faveurs que j'ai reçûes de votre miséricorde. Les promesses que vous m'aviez faites à Bethel, vous les avez accomplies au-delà de mes espérances; & la plus parfaite reconnoissance est infiniment au-dessous de votre divine libéralité. J'ai passé le Joudain n'ayant qu'un bâton à la main, & voilà que je suis prêt de passer

9. Dixitque Jacob: Deus patris mei Abraham, & Deus patris mei Isaac; Domine, qui dixisti mihi: Revertere in terram tuam, & in locum nativitatis tuæ, & benefaciam tibi,

10. Minor sum cunctis miserationibus tuis, & veritate tua quam explevisti servo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum; & nunc cum duabus turmis regredior.

repasser ce fleuve avec de grandes richesses partagées en deux parts, dont chacune suffiroit à mes besoins, & surpasse mes désirs. Je n'ai plus à craindre que la haine & les chagrins de mon frere Esaü. Je le redoute plus lui seul, que tous mes autres ennemis. S'il vient à tomber sur nous, rien n'échappera à la fureur de ses armes. Troupeaux, hommes, femmes & enfans, il fera tout périr, & moi-même je serai sa derniere victime. Cependant, Seigneur, vous m'avez assuré de votre protection. Vous m'avez promis de rendre ma postérité aussi nombreuse que le sable de la mer qu'on ne peut compter pour sa multitude. Délivrez-moi donc des poursuites d'Esaü, ou faites-moi trouver grace devant lui.

Genes. XXXII. 11. Erue me de manu fratris mei Esaü, quia valde eum timeo: ne fortè veniens percutiat matrem cum filiis.

12 Tu locutus es quòd benefaceres mihi, & dilatares semen meum sicut arenam maris, quæ præ multitudine numerari non potest.

La priere de Jacob marquoit également la confiance qu'il avoit en Dieu, & la défiance où il étoit de son frere. Esaü, cependant, ne pensoit à rien moins qu'aux desseins cruels qu'on lui supposoit; & les mesures qu'on prit, dès la nuit suivante, pour le gagner à son approche, lui eussent sans doute paru injurieuses, s'il en eût pénétré le motif. Jacob toujours inquiet, après avoir pris quelques heures de repos dans son campement de Mahanaïm, où il avoit attendu le retour de ses envoyés, jugea que ce n'étoit pas assez qu'une ambassade, & qu'il convenoit de placer des présens d'espace en espace sur la route que devoit tenir Esaü pour venir jusqu'à lui. Il fit mettre à part deux cens chevres, & vingt boucs, deux cens moutons & vingt béliers, trente femelles de chameaux avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux &

13. Cùmque dormisset ibi nocte illâ, separavit de his quæ habebat, munera Esaü fratri suo,

14. Capras ducentas, hircos viginti, oves ducentas, & arietes viginti,

15. Camelos fœtas cum pullis suis triginta; vaccas quadraginta, & tauros viginti; asinas viginti, & pullos earum decem.

Ann. mundi 2266.

Genes. XXXII. 16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsùm greges, dixitque pueris suis: Antecedite me, & sit spatium inter gregem & gregem.

17. Et præcepit priori, dicens: Si obvium habueris fratrem meum Esaü, & interrogaverit te, Cujus es? aut, quò vadis? aut, cujus sunt ista quæ sequeris?

18. Respondebis: Servi tui Jacob; munera misit domino meo Esaü; ipse quoque post nos venit.

19. Similiter dedit mandata secundo, & tertio, & cunctis qui sequebantur greges, dicens: Iisdem verbis loquimini ad Esaü, cùm inveneritis eum.

20. Et addetis: Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur: dixit enim: Placabo illum muneribus quæ præcedunt, & postea videbo illum; forsitan propitiabitur mihi.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum, ipse verò mansit nocte illâ in castris.

22. Cumque maturè surrexisset, tulit duas uxores suas, & totidem famulas, cum undecim filiis, & transivit vadum Jaboc.

vingt ânesses avec dix ânons. Il partagea les différentes espéces d'animaux en autant de troupes, & il leur donna à chacune son conducteur. Il leur ordonna de passer le Torrent, & de le devancer, en sorte qu'on laissât quelque espace entre chaque troupe. Enfin il instruisit les chefs de chacune de la maniere dont ils devoient parler, s'ils rencontroient son frere sur leur route. Esaü, leur dit-il, ne manquera pas de vous demander, à qui vous appartenez, où vous allez, à qui sont ces troupeaux que vous conduisez. Vous répondrez: Nous sommes domestiques de Jacob, & ce sont là des présens qu'il envoye à Esaü mon seigneur. Lui-même, il nous suit de près, & bientôt vous le rencontrerez. Il répéta les mêmes choses aux chefs de la seconde & de la troisiéme troupe, & il leur commanda à tous expressément de ne rien diminuer ni ajouter aux termes qu'il leur avoit prescrits. Sur-tout, leur enjoignit-il, n'oubliez pas de dire à Esaü: Votre serviteur Jacob marche sur nos pas, & il arrivera bientôt.

Jacob avoit fort à cœur le succès de cette civilité, sur laquelle il comptoit beaucoup. Car il n'est pas croyable, disoit-il, que des avances si prévenantes, & des attentions si respectueuses de ma part, ne le disposent favorablement. Je le verrai ensuite, & j'acheverai de gagner son cœur. Il fit donc prendre les devans sur le champ aux conducteurs de ses présens pour Esaü, & il leur fit observer dans leur marche l'ordre qu'il avoit prescrit. Pour lui, il se retira dans sa tante pour prendre un peu de repos; mais trop occupé de ses allarmes pour avoir un sommeil fort tranquille. Il se leva en effet avant

le jour, & il fit passer le Torrent de Jaboc à ses domestiques & à ses troupeaux séparés en deux grosses bandes, ainsi qu'il l'avoit projetté. Il passa ensuite lui-même avec ses deux femmes & ses deux esclaves devenues aussi ses épouses, faisant conduire les enfans à leurs meres.

Ann. mundi 2266.

Le trajet se fit très-heureusement avant le point du jour. Mais Jacob qui regardoit cette journée comme décisive pour sa vie, pour celle de ses femmes & de ses enfans, pour la conservation des fruits de vingt années de service & d'exil, laissa marcher lentement son monde devant lui, & demeura seul pour consulter encore une fois le Seigneur, & pour faire au Ciel une sainte violence par le renouvellement de sa ferveur. A peine s'étoit-il mis en priere, que le Seigneur son Dieu, par un événement symbolique & mystérieux, lui fit comprendre ce qu'il devoit se promettre de sa puissante protection. Un Ange qui représentoit le Seigneur, & que quelques-uns croyent avoir été l'Ange gardien de Jacob, ayant pris la figure d'un homme, se présenta tout-à-coup, & se mit d'abord à lutter contre lui. Le Seigneur avoit tellement temperé les forces de l'athlete, qu'elles ne passoient pas celles de Jacob, & qu'ils se disputerent longtemps la victoire, sans qu'aucun des deux pût l'emporter. Cependant l'Ange de Gieu voyant qu'un combat si opiniâtre ne se termineroit pas aisément, toucha le nerf de la cuisse de son adversaire, & sur le champ le nerf se flétrit, sans que la douleur ni la foiblesse pussent faire quitter prise à Jacob, qui ne discernoit point dans les ténébres à qui il avoit

Genes. XXXII. 23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,

24. Mansit solus : & ecce vir luctabatur cum eo usque manè.

25. Qui cùm videret quòd eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, & statim emarcuit.

Ann. mundi 2266.

Genes. XXII. 26. Dixitque ad eum: Dimitte me, jam enim ascendit aurora. Respondit: Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.

27. Ait ergo: Quod nomen est tibi? Respondit, Jacob.

28. At ille, Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israël; quoniam si contra Deum fortis fuisti, quantò magis contra homines prævalebis?

29. Interrogavit eum Jacob; Dic mihi, quo appellaris nomine? Respondit: Cur quæris nomen meum? Et benedixit ei in eodem loco.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuel, dicens: Vidi Deum facie ad faciem, & salva facta est anima mea.

à faire; il se doutoit bien que cette lutte avoit quelque chose de singulier, & il s'obstina à tenir son adversaire extrêmement serré entre ses bras. L'Ange ne pouvant se débarrasser, lui dit enfin: Laissez-moi, l'aurore paroît, & je ne veux pas que le jour nous surprenne. Je n'en ferai rien, reprit Jacob. Je veux être assuré que je ne vous ai pas offensé par ma résistance, & je ne vous quitterai point que je n'aye reçu votre bénédiction. Eh bien, répartit l'Ange, dites-moi donc quel est votre nom: Je m'appel Jacob, répondit-il. Non, continua l'esprit céleste, vous ne vous appellerez plus Jacob, & désormais vous porterez le nom d'Israël. Car si vous avez disputé la victoire au Seigneur, avec quelle facilité l'emporterez-vous sur les hommes! Et c'est ce que signifie le nom d'Israël, ou de fort contre le Seigneur, que je vous donne. Jacob voulut savoir à son tour comment se nommoit l'athlete qu'il avoit combattu, & il lui demanda respectueusement son nom: Ne me pressez point là-dessus, répondit l'Ange; & de quel usage en effet vous pourroit être cette connoissance? A ces mots l'Ange donna à Jacob sa bénédiction, & dans le moment il disparut. Mais en partant il laissa dans le cœur du nouvel Israel un sentiment de vénération si profond, & un tel saisissement de crainte, qu'il demeura quelque temps dans un silence respectueux; après quoi il s'écria: J'ai vu le Seigneur face à face, & telle est sa miséricorde sur moi, que sa vue ne m'a point causé la mort. Ce lieu portera désormais le nom de Phanuel, pour faire souvenir la postérité de la vision céleste, dont le Dieu de mes peres m'a favorisé.

Jacob cependant s'apperçut que le ſoleil paroiſſoit, & il voulut ſe remettre en marche pour rejoindre ſa troupe. Mais il étoit boiteux du côté où l'Ange avoit fait ſécher par ſon attouchement le nerf de ſa cuiſſe, qui ſur le champ s'étoit flétri. Depuis ce temps, remarque l'Hiſtorien, & en mémoire de ce combat ſingulier de Jacob contre le Seigneur, les Iſraélites ne mangent point du nerf de la cuiſſe des animaux dont ils ſe nourriſſent, & ils perpétuent par cette pratique la mémoire du courage de leur pere Iſraël. Pluſieurs croyent que l'incommodité de Jacob ne dura pas long-temps, & qu'il en fut guéri même avant la rencontre des deux freres. Quoiqu'il en ſoit, le ſerviteur de Dieu plein d'une nouvelle vigueur, & animé de toute la confiance que devoit lui inſpirer un événement ſi divin, rejoignit ſes femmes & ſes enfans, il ſe diſpoſa à recevoir ſon frere Eſaü, qu'il ſuppoſoit devoir bientôt arriver.

Ann. mundi 2266.

Geneſ. XXXII. 31. Ortuſque eſt ei ſtatim ſol, poſtquam tranſgreſſus eſt Phanuel; ipſe verò claudicabat pede:

32. Quam ob cauſam non comedunt nervum filii Iſraël, qui emarcuit in femore Jacob, uſque in præſentem diem, eo quòd tetigerit nervum femoris ejus, & obſtupuerit.

Du plus loin qu'il l'apperçut avec ſon eſcorte de quatre cens hommes, il fit un dernier arrangement qui pouvoit n'être que pour l'ordre de la marche, mais qui paroiſſoit encore tenir quelque choſe de la défiance & de la crainte. Il mit ſéparément les enfans qu'il avoit eus de Lia & de Rachel. Pour ceux qui étoient nés des deux eſclaves Bala & Zelpha, il les fit marcher à la tête de la troupe avec leurs meres : Lia ſuivoit avec ſes ſix garçons & ſa fille Dina. Rachel enfin avec ſon fils Joſeph, enfant de ſix ans, bien cher à ſon pere, & dont la mere étoit l'épouſe bien aimée, fermoit la marche, & étoit la plus éloignée du péril. Jacob après ces der-

Geneſ. XXXIII. 1. Elevans autem Jacob oculos ſuos, vidit venientem Eſaü, & cum eo quadringentos viros, diviſitque filios Liæ & Rachel, ambarumque famularum.

2. Et poſuit utramque ancillam & liberos earum in principio: Liam verò & filios ejus, in ſecundo loco: Rachel autem & Joſeph noviſſimos.

nieres précautions, jugea ſagement qu'il falloit mettre bien de la différence entre la victoire qu'il venoit de remporter ſur l'Ange du Seigneur, & celle qu'il avoit à gagner ſur le cœur d'un frere irrité. Il avoit combattu l'eſprit céleſte, & ce fut en cédant qu'il entreprit de vaincre Eſaü.

Il ſe détacha donc de la troupe, & de diſtance en diſtance il ſe proſterna en terre juſqu'à ſept fois en préſence de ſon frere. Eſaü touché de tant de démarches reſpectueuſes, courut au-devant de Jacob, & alla d'abord ſe jetter à ſon cou. Il le tint long-temps embraſſé, & verſa ſur lui un torrent de larmes. Jacob ne s'attendoit à rien moins, & jamais homme ne fut plus agréablement trompé. Eſaü ne ſe démentit point; & après ces premieres marques de tendreſſe, voyant approcher lentement les perſonnes qui ſuivoient ſon frere, il lui demanda qui étoient ces enfans, & s'ils lui appartenoient: Oui, répondit Jacob, ce ſont les enfans que Dieu a donnés à votre ſerviteur depuis que je me ſuis ſéparé de vous. Auſſi-tôt les deux eſclaves & leurs quatre fils ſe proſternerent reſpectueuſement devant Eſaü. Lia ſuivit avec ſes ſix garçons & ſa fille; Rachel enfin ſe préſenta avec ſon fils Joſeph. Eſaü reçut avec amitié les marques que tous lui donnerent d'une profonde vénération, & il les raſſûra par les témoignages de ſa bienveillance. Puis ſe tournant vers Jacob: Qu'avez-vous prétendu, mon frere, lui dit-il, en envoyant au-devant de moi les troupeaux & les Bergers que j'ai rencontrés? Je n'ai voulu, reprit Jacob, que trouver grace devant mon frere & mon ſeigneur.

Geneſ. XXXIII. 3. Et ipſe progrediens adoravit pronus in terram ſepties, donec appropinquaret frater ejus.

4. Currens itaque Eſaü obviam fratri ſuo, amplexatus eſt eum, ſtringenſque collum ejus, & oſculans flevit.

5. Levatiſque oculis, vidit mulieres, & parvulos earum, & ait; Quid ſibi volunt iſti? & ſi ad te pertinent? Reſpondit: Parvuli ſunt, quos donavit mihi Deus ſervo tuo.

6. Et appropinquantes ancillæ & filii earum, incurvati ſunt.

7. Acceſſit quoque Lia cum pueris ſuis; & cùm ſimiliter adoraſſent, extremi Joſeph & Rachel adoraverunt.

8. Dixitque Eſaü. Quænam ſunt iſtæ turmæ quas obviam habui? Reſpondit: Ut invenirem gratiam coram domino meo.

C'étoient de légeres marques de mon respect que j'avois ordonné qu'on vous présentât. Il ne falloit pas en user de la sorte, repartit honnêtement Esaü; j'ai des biens en abondance, & ne vous tenez pas offensé si je ne reçois pas vos présens. Vous m'affligeriez, répondit Jacob, si vous les refusiez; c'est peu de chose, & ils ne sont pas dignes de vous: mais je regarderois un refus comme un signe de mécontentement. Si j'ai été assez heureux pour trouver grace devant vos yeux, acceptez ce témoignage de mon dévouement, & de ma reconnoissance. A votre premiere vue j'ai été frappé d'une frayeur respectueuse, telle que l'inspire la présence même de Dieu. Accordez-moi donc votre protection; & agréez cette petite part des bénédictions dont le Seigneur m'a comblé. Esau avoit beaucoup de peine à s'y résoudre. Il se laissa vaincre cependant aux empressemens de son frere, & il accepta ses présens.

Il n'en demeura pas à cette complaisance, à laquelle Jacob fut fort sensible. Il lui dit encore avec bonté: Marchons de compagnie, mon frere: je veux vous conduire dans la route, & vous escorter avec mes gens, au moins jusqu'au passage du Jourdain. Rien n'étoit plus honnête, & d'une amitié, ce semble, plus franche & plus fraternelle. Mais Jacob ne pouvoit vaincre ses défiances, & il s'excusa le mieux qu'il put d'accepter ce bon office. Vous voyez, mon seigneur, dit-il à Esaü, que j'ai à ma suite des tendres enfans qu'il faut ménager; qu'une bonne partie de mes brebis & de mes vaches sont pleines; que d'autres viennent de met-

Ann. mundi 2266.

Genes. XXXIII. 9. At ille ait: Habeo plurima, frater mi, sint tua tibi.

10. Dixitque Jacob: Noli ita, obsecro; sed si inveni gratiam oculis tuis, accipe munusculum de manibus meis: sic enim vidi faciem tuam, quasi viderim vultum Dei: esto mihi propitius.

11. Et suscipe benedictionem quam attuli tibi, & quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix fratre compellente suscipiens,

12. Ait: Gradiamur simul, eroque socius itineris tui.

13. Dixitque Jacob: Nosti, domine mi, quòd parvulos habeam teneros, & oves & boves fœtas mecum: quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur unâ die cuncti greges.

Ann. mundi 2266.

tre bas leurs petits. Si je presse un peu trop ma marche, je perdrai infailliblement en un seul jour ce que j'ai de meilleur dans mes troupeaux. Vous êtes bien monté; vos gens sont lestes & alertes. Vous n'avez ni embarras ni bagages. Epargnez-vous la peine d'une lenteur si ennuyeuse. Que mon seigneur croye mon conseil: qu'il prenne les devans. Je le suivrai lentement: je mesurerai mes journées sur les forces de mes enfans, & sur la disposition de mes troupeaux. Peu à peu nous arriverons à Seïr, & nous nous rendrons auprès de mon frere, & de mon seigneur Esaü.

Genes. XXXIII. 14. Præcedat dominus meus ante servum suum: & ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Seïr.

Dans toute la suite de l'entretien, Esaü parut toujours agir avec beaucoup de franchise & de droiture. Il poussa même les attentions aussi loin qu'elles pouvoient aller; & voyant que son frere avoit quelque peine à revenir en sa compagnie, il voulut au moins le forcer de retenir auprès de lui une partie de ses gens, à qui il donneroit ordre de lui obéir en tout, & qui feroient comme sa garde. Jacob s'en excusa encore, & il dit à son frere: Je n'ai pas besoin de ce secours. Je craindrois d'offenser le Seigneur, dont la protection toute puissante doit me suffire. Je continuerai seul mon chemin, comme je l'ai commencé; trop content si je puis m'assurer que je sois sincérement rentré dans les bonnes graces de mon seigneur & de mon frere. Esaü pour ne le pas contraindre, lui donna, & à sa famille, les dernieres marques de son amitié, & il se remit aussi-tôt en chemin pour retourner dans son habitation de Seïr.

15. Respondit Esaü: Oro te, ut de populo qui mecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse: hoc uno tantùm indigeo, ut inveniam gratiam in conspectu tuo, domine mi.

16. Reversus est itaque illo die Esaü itinere quo venerat in Seïr.

A en juger par les précautions & par les défiances de

Ab ann. mundi 2266.

de Jacob, on peut croire vraiſemblablement qu'il ne fut pas fâché de voir Eſaü s'éloigner de lui, & qu'il ſe ſçût fort bon gré d'avoir ménagé ſa retraite, ſans encourir ſa diſgrace. Il lui avoit promis d'aller le joindre à Séïr. Mais ſoit que ce ne fût qu'un compliment ſans conſéquence, ſoit qu'enſuite il changeât d'avis, il ne paroît pas qu'il ait jamais fait le voyage de Séïr, ni qu'il eût même grande inclination d'aller s'enfermer avec ſa famille & ſes troupeaux dans ces montagnes, où ſon frere étoit le maître. Il s'arrêta dans une vaſte campagne du pays de Sichem, à la rive orientale du Jourdain, où il bâtit une habitation commode, & où il éleva ſes tentes; ce qui fit donner à ce terrein le nom de Sochot, ou de Pavillons. Il ſe détermina même à y paſſer un temps aſſez conſidérable, parce que le pays étoit gras, & les pâturages fort abondans. Son ſéjour y fut peut-être de trois années, après leſquelles le ſaint Patriarche âgé de cent ans, prit le parti de paſſer le Jourdain, & de ſe retirer avec ſa famille auprès de Salem, ville des Sichimites dans la terre de Chanaan.

Geneſ. XXXIII. 17. Et Jacob venit in Socoth: ibi ædificatâ domo, & fixis tentoriis, appellavit nomen loci illius Socoth, id eſt, tabernacula.

18. Tranſivitque in Salem urbem Sichimorum, quæ eſt in terra Chanaan, poſtquam reverſus eſt de Meſopotamia Syriæ, & habitavit juxta oppidum.

Ce fut là, à proprement parler, ſa premiere demeure dans le pays honoré par le pélerinage de ſes peres, depuis vingt-trois ans qu'il en étoit ſorti par l'ordre de ſon pere Iſaac. Il croyoit encore s'y fixer pour long-temps; & dans ce deſſein il réſolut de ſe remettre en poſſeſſion d'un terrein acheté autrefois par Abraham ſon grand pere, de Sichem & de ſes freres, pour y faire la ſépulture de ſes morts: mais qui, abandonné depuis cent ans, étoit revenu à ſes premier maîtres. Jacob le racheta de

Ann. mundi 2269.

19. Emitque partem agri in qua fixerat tabernacula, à filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.

Ann. mundi 2269.

Sichem & de ſes freres fils d'Hemor, & petits fils du premier Sichem, par le tranſport de cent agneaux: prix modique, mais ſuffiſant pour un terrein dont il montra que ſon ayeul avoit déja payé la valeur. Comme ce lieu avoit été ſantifié par les ſacrifices d'Abraham, Jacob y dreſſa un Autel, où il invoqua par ſes prieres, & où il honora par le ſang des victimes le Dieu tout-puiſſant, protecteur d'Iſraël.

Geneſ. XXXIII. 20. Et erecto ibi altari, invocavit ſuper illud fortiſſimum Deum Iſraël.

Après ces diſpoſitions à un établiſſement ſolide & durable, Jacob demeura dans le voiſinage de Salem environ cinq ans. Il y ſeroit même demeuré apparemment plus long-temps, ſans un évenement fâcheux dont nous parlerons ailleurs, qui le brouilla avec ſes voiſins; ou plutôt ſans les ordres précis du Seigneur, qui l'engagerent à ſe rapprocher inſenſiblement de Mambré, où Iſaac ſon ſaint pere vivoit encore dans une extrême vieilleſſe.

Un jour que Jacob étoit dans d'extrêmes inquiétude, le Seigneur ſon Dieu lui fit entendre ſa voix, & il lui dit: Levez vous Jacob, prenez la route de Bethel; car c'eſt-là que je veux déſormais que vous vous arrêtiez avec votre famille. Vous n'avez pas oublié que c'eſt en cet endroit que je vous apparus, lorſque vous fûtes obligé de fuir la perſécution de votre frere Eſaü. En reconnoiſſance de ce bienfait, vous y éleverez un Autel à la gloire de mon ſaint nom. Jacob ſe diſpoſa d'abord à obéir. Mais comme la Terre où on l'appelloit étoit ſantifiée par l'apparition céleſte dont il avoit été favoriſé, il prit de ſages précautions, pour ne pas

Geneſ. XXXV. 1. Intereà locutus eſt Deus ad Jacob: Surge, & aſcende Bethel, & habita ibi, facque altare Deo, qui apparuit ibi quando fugiebas Eſaü fratrem tuum.

emporter avec lui à Bethel des objets capables de blesser la délicatesse du Seigneur. On s'étoit saisi dans le pillage de Sichem de toutes les dépouilles des Sichimites, parmi lesquelles on trouva quantité d'Idoles des faux dieux, & de figures impies. Jacob, avant son départ pour Bethel, appella ses enfans, ses femmes & ses esclaves, & il leur parla de la sorte : Nous allons à Bethel, & nous y allons par l'ordre du Seigneur. Préparez vous à partir ; mais sachez que la premiere & la plus importante préparation pour le voyage est de vous défaire des idoles & des figures de dieux étrangers que vous conservez parmi vous. Changez jusqu'à vos vêtemens, & purifiez vous des souillures que vous avez contractées par l'attouchement de ces impures divinités. Bethel est un lieu saint. Je vais y bâtir un Autel au Seigneur Dieu de mes peres ; à ce Dieu tout-puissant, qui, dans le temps de mon affliction, a daigné écouter les vœux de son serviteur ; & dont la protection m'a accompagné tous les jours de mon pénible voyage. N'allez pas vous présenter à lui chargés d'infâmes Idoles, & irriter sa vengeance dans le lieu même où votre pere a éprouvé ses plus grandes miséricordes. On ne répliqua point aux ordres du saint Patriarche, tant il étoit respecté dans sa famille. On apporta à ses pieds toutes les figures des dieux étrangers, & jusqu'aux boucles d'oreilles des idolâtres dont on avoit commencé à se parer. Il fit faire une grande fosse sous un teribinthe, à quelque distance de Sichem, & il y fit profondément enfouir tous les monumens de l'impiété : pour apprendre à ses enfans qu'en

Genes. XXXV. 2. Jacob verò convocatâ omni domo suâ, ait : Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt, & mundamini, ac mutate vestimenta vestra.

3. Surgite, & ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo, qui exaudivit me in die tribulationis meæ, & socius fuit itineris mei.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, & inaures quæ erant in auribus eorum ; at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

Ann. mundi 2274.

voulant même innocemment profiter des richesses des idolâtres, on doit craindre de prendre le gout de l'idolâtrie, & que l'or dont sont faites les idoles est moins précieux que leur figure n'est séduisante.

Les habitans du pays irrités contre les enfans de Jacob, devoient naturellement s'opposer à leur départ, & se venger de leurs entreprises. Mais le Seigneur leur Dieu répandit la terreur dans toutes les Villes des environs; & bien loin de poursuivre les voyageurs, ou de les inquiéter dans leur marche, on s'estima fort heureux de voir éloigner de si terribles voisins.

Genes. XXXV. 5. Cùmque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, & non sunt ausi persequi recedentes.

On arriva donc tranquillement à Luza, Ville de Chanaan, à laquelle le saint Patriarche, dans son voyage de Mésopotamie, avoit déja donné le nom de Bethel, ou de maison de Dieu, à l'occasion que nous avons dite. Ses femmes & ses enfans ne paroissoient point fatigués de tant de courses, & ses troupeaux étoient en bon état. Il commença par s'acquitter de son ancien vœu, & des nouveaux ordres du Seigneur. Il éleva un Autel à son saint nom, auquel il confirma le titre de Maison de Dieu; parce que le Seigneur lui avoit apparu en cet endroit, lorsqu'il fuyoit, par ordre de son pere Isaac & de sa mere Rebecca, les violences de son frere Esaü.

6. Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel : ipse & omnis populus cum eo.

7. Ædificavitque ibi altare, & appellavit nomen loci illius, Domus Dei : ibi enim apparuit ei Deus cùm fugeret fratrem suum.

Dieu content de sa soumission à ses ordres, & de sa reconnoissance pour ses bienfaits, lui apparut une seconde fois aux environs de cette même place, durant le court séjour qu'il y fit à son retour de la Mésopotamie de Syrie, & il lui renouvella avec une admirable bonté toutes les promesses qu'il lui

9. Apparuit autem iterum Deus Jacob postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ, benedixitque ei,

avoit déja faites lorſqu'il partit de Berſabée, pour ce long & pénible pélérinage. Vous ne vous appellerez plus Jacob, lui dit le Seigneur, mais vous porterez le nom d'Iſrael, que je vous ai donné lorſque vous combattiez contre mon Ange. Iſraël donc, car c'eſt déſormais ſous ce nom que je veux vous parler, c'eſt moi, votre Dieu, qui vous fais entendre ma voix. Je ſuis le Dieu Tout-puiſſant: Croiſſez & multipliez vous. Vous ſerez le pere des Nations & des Peuples. De puiſſans Rois ſortiront de vous. La Terre dont j'ai donné la ſouveraineté à votre grand pere Abraham, & à Iſaac votre pere, je vous la donne à vous même, & j'en mettrai vos deſcendans en poſſeſſion.

Ann. mundi 2274.

Geneſ. XXXV. 10. Dicens : Non vocaberis ultra Jacob ; ſed Iſraël erit nomen tuum. Et appellavit eum Iſraël.

11. Dixitque ei : Ego Deus omnipotens, creſce & multiplicare: gentes & populi nationum ex te erunt ; reges de lumbis tuis egredientur.

12. Terramque, quam dedi Abraham & Iſaac, dabo tibi & ſemini tuo poſt te.

Après ce renouvellement authentique des anciens engagemens du Seigneur, la viſion diſparut. Mais Jacob ne voulut pas qu'on en perdît la mémoire; & pour la conſerver à la poſtérité, il plaça une groſſe pierre dans la terre, ſur laquelle il fit des libations d'huile & de vin, & il en fit un nouveau monument des miſéricordes du Seigneur, auquel il donna encore le nom de Bethel, ou de demeure de Dieu.

13. Et receſſit ab eo.

14. Ille verò erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus : libans ſuper eum libamina, & effundens oleum ?

15. Vocanſque nomen loci illius, Bethel.

Apparemment que Jacob avoit eu connoiſſance que ſon ſéjour à Bethel ordonné par le Seigneur, ne devoit pas être long, & qu'il avoit la liberté de le quitter après qu'il auroit accompli les vœux qu'il y avoit faits à ſon paſſage pour la Méſopotamie. Peut-être auſſi que le terrein n'y étoit pas commode pour les pâturages. Quoiqu'il en ſoit, il ſongea à s'en éloigner au commencement du printemps, & il prépara tout pour monter encore vers

Ad ann. mundi 2274.

Genes. XXXV. 8. Eodem tempore mortua est Debora nutrix Rebeccæ & sepulta est ad radices Bethel subter quercum: vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletûs.

le Midi de la Terre de Chanaan, & pour s'approcher de Mambré. Il fut cependant arrêté quelques jours par la mort de Debora nourrice de Rebecca sa mere, à qui, avant que de partir, il fit rendre les derniers devoirs. Il est assez difficile de deviner comment cette ancienne domestique de la maison d'Isaac se trouvoit alors à Bethel avec la famille de Jacob. Elle devoit être âgée de près de cent soixante-dix ans, & il n'est guere vraisemblable qu'elle eût été le joindre dans la Mésopotamie de Syrie. Peut-être y étoit-elle retournée bien des années auparavant pour revoir sa patrie, & qu'elle voulut en revenir avec les femmes de Jacob, pour avoir encore la consolation d'embrasser sa chere Rebecca. Mais elle n'acheva pas le voyage, qui fut beaucoup plus long qu'on n'avoit cru. Jacob la fit enterrer sous un chêne placé dans la vallée qui est aux pieds de Bethel; & cet arbre porta depuis le nom de *Chêne des larmes*.

Ann. mundi 2275.

16. Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam, in qua cùm parturiret Rachel,

La lugubre cérémonie étant achevée, on marcha dans la belle saison, & on arriva durant le printemps dans la Terre, qui porta depuis le nom d'Ephrata, où étoit la ville de Bethléem. Rachel étoit grosse dans le temps du départ, & déja même assez avancée dans sa grossesse. On ne la croyoit pas cependant si prête d'accoucher, quand on se détermina à faire le voyage; & certainement Jacob qui l'aimoit tendrement, ne l'auroit pas voulu risquer s'il avoit prévû le moindre danger. Mais soit que malgré les précautions de son époux, il lui fût arrivé quelqu'accident sur la route, soit qu'elle fût naturellement plus délicate que sa sœur, on ne pût

la conduire jusqu'à Bethléem ; & à quelque distance de la Ville, elle fut surprise avant terme des douleurs de l'enfantement. Elles furent si violentes & si longues, qu'elle désespera de pouvoir se délivrer, & qu'elle se condamna elle-même à la mort. La sage-femme qu'elle avoit auprès d'elle, l'encourageoit de son mieux, & elle la rassuroit en lui disant: Ne craignez point de voir périr ce second fruit de votre fécondité. Je vous réponds que vous mettrez encore cet enfant au monde, & que le Seigneur Dieu, à qui vous l'avez demandé, ne vous abandonnera pas. Elle accoucha en effet d'un garçon, mais aux dépens de sa vie. Dans le moment néanmoins que les plus cruelles douleurs lui arrachoient l'ame des lévres, & qu'elle étoit prête de mourir, elle recueillit ce qui lui restoit de forces pour donner à son fils le nom de Benoni, ou d'enfant de ma douleur; après quoi elle expira entre les mains de ses femmes & de ses esclaves.

Genes. XXXV. 17. Ob difficultatem partûs periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix: Noli timere, quia & hunc habebis filium.

18. Egrediente autem anima præ dolore, & imminente jam morte voçavit nomen filii sui Benoni, id est, filius doloris mei : pater verò appellavit eum Benjamin, id est filius dextræ.

On peut juger quelle fut la désolation de l'époux, à la mort d'une épouse si tendrement aimée, & qu'il avoit achetée, sans croire l'avoir payée trop cher, au prix de quatorze années de la plus laborieuse servitude. L'augmentation de sa famille par la naissance d'un fils ne lui fit pas oublier sa tendresse pour la mere. Mais il ne voulut pas que l'enfant portât le nom de Benoni que Rachel lui avoit donné en expirant. Il changea ce nom, trop propre à renouveller sa plaie, en celui de Benjamin, ou de fils de la droite, pour faire entendre que ce fils né de la plus chere de ses épouses dans la vieillesse de son pere (car Jacob avoit alors cent six

Ann. mundi 2275.

Genes. XXXV. 19. Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in viâ quæ ducit Ephratam : hæc est Bethlehem.

20. Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus : Hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.

21. Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

ans) seroit son appui, sa consolation & son soutien pour le reste de ses jours. Il donna ensuite les ordres pour la sépulture de Rachel. Elle fut enterrée sur le chemin qui conduit à Ephrata ou Bethléem, à l'endroit même où elle étoit morte. Jacob y passa quelques jours dans le deuil, & il fit élever une colomne sur le tombeau de son épouse, qu'on y voyoit encore, & qui portoit le nom de *Tombeau de Rachel*, lorsque les Hébreux prirent possession de la Terre promise.

Le saint Patriarche eût volontiers quitté pour toujours une Terre si fatale à sa famille, & où il avoit perdu ce qu'il avoit de plus cher au monde. Mais le petit Benjamin n'étoit pas en état de suivre ; & il prit une résolution qui, en lui ôtant le triste spectacle du tombeau de Rachel, le laissoit cependant à portée d'attendre que l'enfant pût être conduit à Mambré, où il étoit enfin résolu de se rendre pour soulager la vieillesse de son pere Isaac, pour assister à sa mort. Il fit partir ses troupeaux & ses esclaves, ses enfans & ses femmes, avec ordre de monter encore vers le Midi, à quelques lieues au-dessus de Bethléem, & de s'arrêter dans une plaine très-fertile, où étoit bâtie une tour appellée *la Tour du Troupeau*. Il laissa auprès du petit Benjamin un nombre de personnes suffisant avec Bala sa concubine & l'esclave de Rachel, pour avoir soin du fils de sa maîtresse. Ses ordres étant donnés, il alla joindre le gros de ses gens au rendez-vous qu'il leur avoit assigné. Il y fit tendre ses pavillons, & il y séjourna peut-être un an, au bout duquel la belle saison étant revenue, & Benjamin

jamin étant en état d'être porté ſurement entre les bras de ſa nourrice, il gagna à petites journées le pays de Mambré, dont la ville principale ſe nomma depuis Hébron, où Abraham avoit autrefois voyagé, & où il trouva ſon ſaint pere âgé de cent ſoixante-ſept ans. Mais il n'eut pas la joie d'y rencontrer Rebecca ſa mere, à qui il avoit, par bien des endroits, des obligations encore plus grandes que la vie qu'il avoit reçue d'elle, & qui étoit morte pluſieurs années auparavant.

Ann. mundi 2276.

Geneſ. XXXV. 27. Venit etiam ad Iſaac patrem ſuum in Mambre, civitatem Arbee, hæc eſt Hebron, in qua peregrinatus eſt Abraham & Iſaac.

Il y en avoit vingt-neuf que Jacob étoit ſéparé de ſon pere Iſaac, lorſqu'il ſe préſenta à lui après une ſi longue abſence. Le ſaint vieillard aveugle & infirme, étoit depuis la mort de Rebecca ſans aucune conſolation ſur la terre; ſes deux enfans étant éloignés de lui, Jacob par ſon ordre pour le voyage de la Méſopotamie, & Eſaü l'ayant abandonné pour aller s'établir au-delà du Jourdain avec ſes femmes & ſes enfans dans les montagnes de Seïr. Il ne comptoit plus ſur celui-ci; mais il attendoit avec impatience le retour de Jacob, à qui il conſervoit un riche héritage; & il ſeroit difficile d'exprimer quelle fut la joie du tendre vieillard, lorſque ce fils ſi aimé de ſon Dieu, & ſi cher à ſon pere, rentra dans la maiſon paternelle, comblé des bénédictions du Ciel, & enrichi de la graiſſe de la terre. Il ſe fit raconter avec empreſſement toutes les aventures d'un ſi long voyage, & ſur tout les traits ſinguliers de providence qui avoient éclaté ſur ce cher fils, qu'il ſavoit être choiſi de Dieu pour être l'héritier des promeſſes, & le pere de la Nation ſainte. Jacob lui préſenta ſes enfans qu'il embraſſa

Ann. mundi 2276.

tous avec tendresse, & qu'il ne manqua pas de bénir avec toute l'autorité que lui donnoit le titre de fils d'Abraham, & de pere de Jacob. Il voulut savoir leurs noms & leur âge. Il les regarda désormais comme ses enfans. Il s'attacha plus fortement que jamais à son cher Jacob. Il le conjura de ne le plus abandonner, & d'attendre auprès de lui, qu'il plût au Seigneur de disposer de ses jours, pour le mettre par sa mort en possession des grands biens qu'il lui avoit conservés.

Ce temps cependant n'etoit pas si proche qu'Isaac se le persuadoit. Il vécut encore treize ans, & il en avoit cent quatre-vingt lorsqu'il sentit les atteintes de sa derniere défaillance. Il y en avoit plus de quarante que le Seigneur, content de ce qu'il avoit fait pour seconder ses desseins, ne l'avoit plus chargé que du soin de se santifier dans la Terre de son exil. Lui-même, depuis ce temps, il avoit regardé son fils Jacob comme l'instrument des miséricordes de Dieu, & comme l'unique héritier de ses promesses, sur la Nation future qu'il se préparoit depuis tant d'années. L'accomplissement de ce grand ouvrage devint l'objet de tous ses désirs, quand il cessa d'y contribuer autrement que par la ferveur de ses prieres, & par l'édification de sa sainte vie. Elle fut plus longue que celle de son pere par le nombre des années, & elle en fut un portrait accompli par l'imitation des héroïques vertus qu'on avoit admirées dans le pere, & qu'on retrouva dans le fils : même foi aux oracles de Dieu; même générosité & même tendresse de dévotion, même soumission dans les épreuves, &

Ann. mundi 2276.

même reconnoissance dans les faveurs. Aussi fut-il comblé des mêmes bénédictions du Ciel pendant sa vie, & honoré après sa mort des mêmes regrets des hommes sur la Terre. Heureux d'avoir fait dès l'âge de vingt ans, par la préparation de son cœur, le sacrifice d'une belle vie qu'il devoit se promettre remplie de prospérités, & d'avoir mérité par cet acte héroïque de courage & de foi, la touchante consolation de voir naître de son fils avant sa mort, les douze Patriarches destinés par le Seigneur à être les peres de son Peuple.

Il mourut à Mambré où son saint pere étoit mort, cent cinq ans auparavant. Ses deux fils Jacob & Esaü se trouverent à sa mort, & ce fut par eux qu'il fut enterré dans la double caverne de la vallée de Mambré, auprès de Rebecca son épouse, de sa mere Sara, & d'Abraham son pere : en sorte qu'on peut dire que jamais tombeau ne renferma les corps de tant de personnes illustres, & ne dût porter à plus juste titre, le nom de la sépulture des Saints.

Genes. XXXV. 28. Et completi sunt dies Isaac centum octaginta annorum.

29. Consumptusque ætatem ortuus est, & appositus est populo suo senex & plenus dierum: & sepelierunt eum Esaü & Jacob filii sui.





HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU,

TIRÉE DES SEULS LIVRES SAINTS.



PREMIER AGE.

DEPUIS L'ORIGINE DES HEBREUX sous les Patriarches, jusqu'à leur union en corps de Nation sous la conduite de Moyse.

LIVRE QUATRIEME.



Es desseins de Dieu pour l'établissement de son peuple dans la Terre de Chanaan, se développoient insensiblement aux yeux des Patriarches qui en devoient être les fondateurs; mais toujours d'une maniere si mesurée, & mêlée de tant de contra-

dictions, que la révélation laissoit à leur foi tout son mérite, & les succès même un ample exercice à leur patience. Ainsi Jacob avoit douze garçons, qu'il n'ignoroit pas devoir être les Peres de la Nation sainte, & les chefs des Tribus dont elle seroit un jour composée. Mais il trouva plus d'une fois dans leur conduite, ou dans leurs malheurs, tant de sujets d'amertume & tant de raisons de découragement, qu'il se seroit repenti d'être pere de tant d'enfans, si la vertu de quelques-uns ne l'eût dédommagé du dérangement des autres ; & qu'il eût craint de voir manquer l'ouvrage de Dieu entre les mains de ses propres fils, si les promesses infaillibles du Seigneur n'eussent rassuré sa confiance.

Il n'avoit eu qu'une fille de ses quatre femmes, & ce fut elle qui lui causa, moins par sa faute que par son malheur, le premier de ses chagrins domestiques. Durant son retour de la Mésopotamie de Syrie, lorsqu'il reconduisoit dans la Terre de Chanaan sa famille toute entiere, à l'exception de Benjamin qui n'étoit pas encore né, il s'étoit arrêté aux environs de la ville de Salem, & il avoit même traité avec la famille Royale de ce pays pour l'acquisition d'un champ, où il avoit dressé un Autel. Il y demeuroit depuis près de cinq ans fort consideré de ses voisins, lorsqu'une indiscrétion troubla sa paix, & porta le deshonneur dans sa maison.

Dina sa fille unique qu'il avoit eu à Haran, de Lia sa premiere épouse, âgée de près de quinze ans, & soigneusement élevée sous les yeux de sa

Genes. XXXIV. 1. Egressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.

Ann. mundi 2274. mere, mais curieuse, comme le sont les jeunes personnes de son âge & de son sexe, voulut un jour aller jusqu'à la Ville, pour y voir de plus près les manieres & les usages des femmes du pays. Elle y fut accompagnée sans doute de quelqu'une des esclaves de Lia. Mais elle éprouva bien-tôt qu'il est dangereux de chercher à voir, quand on risque trop à être vue. Elle étoit jeune, belle, bien faite. Sa jeunesse même, & son innocence l'empêchoient d'être en garde contre les traits de sa beauté. Sichem fils d'Hémor Hévéen, Prince de ce canton, devint amoureux de Dina dès qu'il la vit. La passion de ce jeune homme fut du caractere de celles de tous les grands de la terre, lorsque n'étant point arrêtés par la crainte des hommes, qui respectent jusqu'à leurs débauches, ils ne se contraignent pas eux-mêmes par la crainte du vrai Dieu. Il enleva la jeune étrangere dans son Palais; & malgré toute la résistance de cette foible enfant, il lui fit une brutale violence.

Genes. XXXIV. 2. Quam cùm vidisset Sichem filius Hemor Hevæi, Princeps terræ illius, adamavit eam: & rapuit, & dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

Cependant la passion de Sichem pour Dina ne fut pas de ces passions inhumaines qui se changent en mépris dès qu'elles sont satisfaites, & qui par leurs dégoûts & leurs rebuts, mériteroient beaucoup plus le nom de haine que d'amour. La chaste Vierge deshonorée se lamentoit sur son malheur; ses yeux, que la honte tenoit baissés vers la terre, étoient baignés de pleurs. Elle paroissoit inconsolable. Ses larmes, ses reproches, & son désespoir, augmenterent la tendresse du Prince pour elle, & il conçut pour sa vertu une estime égale à l'amour que lui avoit inspiré sa beauté. Il sentit naître dans

3. Et conglutinata est anima ejus cum ea, tristemque delinivit blanditiis.

son cœur une sorte d'attachement respectueux, qu'il se crut impossible de vaincre. Il n'omit rien de ce qu'il jugea propre à adoucir l'amertume de Dina. Il essaya de la gagner par ses caresses, & de la consoler par les protestations qu'il lui fit de réparer, en l'épousant, l'affront dont elle se croyoit flétrie.

Ann. mundi. 2276.

Dina parut apparemment ne s'éloigner pas trop du seul moyen qui lui restoit de mettre sa réputation à couvert. Sichem avoit promis de bonne foi. Il alla, sans différer un moment, trouver son pere Hémor. Il lui fit confidence de sa faute & de sa passion. Il le supplia de trouver bon qu'il épousât cette fille, que sa beauté & sa vertu rendoient digne de son alliance, quand son devoir & sa réputation ne lui en feroient pas une loi.

Genes. XXXIV. 4. Et pergens ad Hemor patrem suum : Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

L'amour conduisoit le jeune Sichem dans la demande qu'il faisoit à son pere. La politique & la crainte des suites, firent agréer à Hémor les propositions de son fils. Les Rois de la Terre de Chanaan étoient alors en grand nombre, & ils n'étoient pas fort puissans. Leurs Villes, bien différentes de ce qu'elles furent après la conquête des Hébreux, n'étoient ni fortes, ni peuplées. Le seul Isaac, avec ses domestiques, avoit fait trembler Abimelech, Roi de Gerare, pour sa capitale. Les campagnes n'étoient ni habitées, ni cultivées; & jamais Abraham ou ses descendans ne manquerent de trouver dans leurs courses en ce pays, de gras & de fertiles pâturages, que personne ne leur disputoit. Ces Rois qui n'étoient presque encore que des chefs de famille, & qui gouvernoient uniquement leurs

Ann. mundi 2274.

descendans, leurs domestiques, & leurs esclaves; ne pouvoient mettre sur pied que de très-petites armées; en sorte qu'on avoit vu Abraham à la tête de trois cens dix-huit de ses gens, joints à quelques amis de leur maître, combattre & défaire une armée commandée par quatre Rois, vainqueurs de cinq autres Souverains de Chanaan.

Hémor n'étoit pas plus redoutable, & il ne se voyoit pas en état de mépriser la famille de Jacob, qu'il jugea bien devoir porter fort impatiemment la brutalité de Sichem, & le deshonneur de Dina. Il se résolut donc à réparer, autant qu'il le pourroit, la violence de son fils, & il se disposa à partir avec lui pour faire les recherches de la fille.

Mais le bruit de l'attentat de Sichem, prévint de quelques heures l'arrivée du pere & du fils à la tente de Jacob. Dina avoit onze freres, dont le cadet étoit déja âgé de quatorze ans, & dont l'aîné en avoit vingt. Ils devoient tous s'intéresser à venger l'affront dont un infidéle venoit de couvrir leur famille. Mais six des fils de Jacob étoient freres utérins de Dina, & ils devoient être plus sensibles au deshonneur de leur sang. Ils étoient tous occupés à garder leurs troupeaux à la campagne, lorsque leur pere Jacob resté seul dans sa tente, apprit une si accablante nouvelle. Le saint Patriarche sentit vivement toute l'indignité d'une action, dont la honte lui parut réjaillir jusques sur le choix que le Seigneur avoit fait de lui pour être le pere d'une Nation sainte. Il dissimula jusqu'au retour de ses fils; persuadé que ces jeunes hommes, animés du même zéle que lui, entreroient dans la juste

Gnes. XXXIV. 5. Quod cum audisset Jacob, absentibus filiis, & in pastu pecorum occupatis, siluit donec redirent.

Ann. mundi 2274.

juste colere, & l'aideroient à venger la gloire du Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, offensée dans une fille de leur sang.

Il ne se trompa point. Sur le soir ses enfans se rendirent auprès de lui, & il leur raconta la triste aventure de leur sœur; mais il le fit d'une maniere à leur laisser assez entendre, qu'il les chargeoit de la réparation. Tous s'y porterent avec une extrême indignation contre les coupables Habitans de Sichem, que de pareils attentats commis par les Princes, & avoués des sujets, rendoient bien dignes que le Seigneur avançât, pour leur ruine particuliere, le temps destiné à l'exécution de l'anathême déja prononcé contre les enfans de Chanaan. Ils resolurent cependant de ne pas éclater d'abord, & ils convinrent du piége qu'ils tendroient à ces hommes sans foi, comme sans pudeur, supposé qu'ils fournissent l'occasion de négocier avec eux. Car enfin, dirent-ils, notre famille est en quelque sorte celle de Dieu; nous sommes le sang d'Israël, choisi pour donner naissance à son Peuple. Les Sichimites sont des usurpateurs & des ennemis, qu'il est permis de surprendre. Ils ont jetté la honte sur notre nom. Ils sont déja condamné de Dieu, & c'est à nous d'exécuter ses arrêts.

Genes. XXXIV. 7. Ecce filii ejus veniebant de agro: auditoque quod acciderat, irati sunt valdè, eò quòd fœdam rem operatus esset in Israel, &, violatâ filiâ Jacob, rem illicitam perpetrasset.

Les enfans de Jacob s'animoient ainsi de courage & de zéle pour la cause du Seigneur, & pour la gloire d'Israël, lorsqu'ils virent arriver Hemor & Sichem. Ce fut le pere qui porta la parole, & qui s'expliqua de la sorte, en s'adressant à Jacob & à ses enfans: Mon fils, héritier de mes Etats, a vû Dina votre fille dans ma Ville de Sichem, & il en

6. Egresso autem Hemor, patre Sichem, ut loqueretur ad Jacob.

8. Locutus est itaque Hemor ad eos: Sichem filii mei adhæsit anima filiæ vestræ: date eam illi uxorem:

Ann. mundi 2274.

est devenu passionnément amoureux. Je viens vous la demander pour son épouse, & je ne crois pas que vous vous opposiez à une alliance qui rendra à la vérité mon fils heureux ; mais qui doit paroître honorable à votre fille. Je veux même à cette occasion, vous proposer quelque chose de plus. Il faut que dans la suite mes sujets & votre famille ne fassent plus qu'un Peuple. Prenez des femmes parmi nous, & nous donnerons nos enfans à vos filles. Fixez votre demeure dans cette Terre. Nous vous y verrons volontiers faire des établissemens solides. Mettez-vous en possession du terrein qui vous conviendra ; labourez les campagnes, nourrissez des troupeaux, vendez, achetez, négociez. Regardez-vous comme les naturels du pays, & laissez-moi le soin de vous y procurer des facilités & des avantages que vous ne trouveriez pas ailleurs. A peine Hemor avoit cessé de parler, que le passionné Sichem encherit encore sur les offres de son pere. Je suis, ajouta-t-il, le plus intéressé à la conclusion de cette affaire, & je ne veux rien épargner pour la faire réussir. Faites monter la dot de Dina aussi haut que vous voudrez, & demandez pour vous-même les présens qui vous conviendront. Vous ne me verrez point contester avec vous. Que j'obtienne seulement pour épouse la fille de Jacob ; & à quelque prix que vous mettiez sa possession, je ne croirai point l'acheter trop cher.

Genes. XXXIV. 9. Et jungamus vicissim connubia : filias vestras tradite nobis, & filias nostras accipite.

10. Et habitate nobiscum : terra in potestate vestra est ; exercete, negotiamini, & possidete eam.

11. Sed & Sichem ad patrem & ad fratres ejus ait : Inveniam gratiam coram vobis : & quæcumque statueritis, dabo :

12. Augete dotem, & munera postulate, libenter tribuam quod petieritis : tantùm date mihi puellam hanc uxorem.

La crainte du pere parut si grande, & la passion du fils si ardente, qu'on vit bien qu'il n'étoit rien à quoi on ne les fît consentir. Les fils de Jacob outrés de l'affront fait à leur sœur, profiterent de l'oc-

13. Responderunt filii Jacob Sichem, & patri ejus in dolo, sævientes ob stuprum sororis :

casion ; & comme ils avoient déja concerté leur projet, un seul se chargea de répondre au nom de son pere & de ses freres : Nous sommes étrangers parmi vous, dit-il à Hemor & à Sichem, vous ne connoissez pas les loix de notre famille. Nous en avons une qui nous défend de donner nos filles en mariage à des hommes incirconcis. Ces sortes d'alliances nous sont tellement interdites, que les choses demeurant dans l'état où elles sont, nous ne pouvons y consentir. Avant donc que de traiter du mariage de notre sœur, & des autres que vous nous proposez, il faudroit que vous & vos sujets vous consentissiez à devenir semblables à nous, & à soumettre tous vos mâles à la loi de la circoncision. En ce cas nous prendrons vos filles, & nous vous donnerons les nôtres en mariage. Nous commencerons par celui de Dina avec Sichem. Nous demeurerons avec vous, & nous ne ferons plus qu'un peuple. Mais ce préliminaire vous paroîtra sans doute trop odieux & trop pénible. Vous ne pourrez vous résoudre à le passer, & nous serons dans la nécessité de reprendre notre sœur, & de nous éloigner de vos Terres.

Hemor & Sichem, dont l'un pour écarter le danger qu'il craignoit, & l'autre pour posséder la personne qu'il aimoit, ne voyoient rien de difficile, ne furent point rebutés de ce projet. Ils accepterent la condition, & sans différer ils reprirent le chemin de la Ville. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils assemblerent le peuple ; & qu'ils lui parlerent de la sorte : Ces étrangers avec qui nous venons de conférer, sont gens de bonne composition,

Genes. XXXIV. 14. Non possimus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incirconciso : quod illicitum & nefarium est apud nos.

15. Sed & in hoc valebimus fœderari, si volueritis esse similes nostri, & circumcidatur in vobis omne masculini sexûs :

16. Tunc dabimus & accipiemus mutuò filias vestras ac nostras : & habitabimus vobiscum, erimusque unus populus :

17. Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, & recedemus.

18. Placuit oblatio eorum Hemor, & Sichem filio ejus :

20. Ingressique portam urbis, locuti sunt ad populum.

Ann. mundi 2274.

Genes. XXXIV. 21. Viri isti pacifici sunt, & volunt habitare nobiscum : negotientur in terra, & exerceant eam, quæ spatiosa & lata cultoribus indiget : filias eorum accipiemus uxores, & nostras illis dabimus.

& d'un naturel pacifique. Ils consentent à demeurer parmi nous, à négocier dans le pays, à cultiver la terre, & à s'y établir. Vous voyez ces campagnes dont nous sommes les maîtres ; elles sont vastes, mais désertes, & toujours incultes ou stériles, faute de laboureurs & de bergers. Ces hommes sont habiles, laborieux, infatigables. Ils sçauront bien faire valoir le terrein ; & comme nous nous les attacherons par des mariages réciproques, nous entrerons avec eux en communication de biens & d'avantages. C'est pour nous un coup de partie de ne pas manquer une si belle occasion ; & cette fortune nous est acquise à une seule condition. C'est que nous nous conformerons à un usage établi anciennement parmi eux, & que tous les mâles de notre Ville subiront le joug de la circoncision. Au moment que nous aurons accompli cet article du traité, leurs troupeaux, leur or, leur argent, leurs esclaves, en un mot tous les biens qu'ils possédent, deviendront des biens communs entr'eux & nous. Soumettons-nous d'abord à la loi qu'ils nous imposent. Ils viendront demeurer dans notre Ville ; nous ne ferons plus qu'un peuple avec eux ; & certes les grands avantages qui nous en reviennent, méritent bien qu'on les achete par la douleur de quelques momens, & par la contrainte de quelques jours.

22. Unum est, quò differtur tantum bonum : Si circumcidamus masculos nostros, ritum gentis imitantes :

23. Et substantia eorum, & pecora, & cuncta quæ possident, nostra erunt : tantùm in hoc acquiescamus, & habitantes simul, unum efficiemus populum.

La proposition étoit faite avec beaucoup d'artifice. Mais elle avoit toujours quelque chose de bien dur & de bien humiliant pour des hommes qui ne l'envisageoient pas du côté de la religion. Elle passa cependant tout d'une voix. La crainte du danger,

Ann. mundi 2274.

l'amour d'une femme, l'intérêt de la Nation, agirent tour à tour,& comme de concert,sur le Souverain, sur le jeune Prince, & sur les sujets. On ne s'avisa point de soupçonner la moindre fraude dans une convention si bizarre. Sichem, sur-tout plus aveuglé que tous les autres, par la violence d'une passion toujours précipitée dans ses démarches, ne laissa pas aux plus sages le temps de réflechir. Il étoit si éperduement amoureux de Dina, que sur le champ il passa à l'exécution sur sa propre personne; & il étoit si considéré à la Cour de son pere, qu'aucun homme ne put se défendre de l'impression de son exemple. Dès le même jour tous les mâles furent circoncis, sans en excepter même le vieux Roi, qui donna honteusement dans le piége.

Genes. XXXIV. 19. Nec distulit adolescens quin statim quod petebatur expleret: amabat enim puellam valdè; & ipse erat inclytus in omni domo patris sui.

24. Assensique sunt omnes, circumcisis cunctis maribus.

Les fils Jacob en furent instruits. Mais pour ne pas manquer leur coup, ils ne voulurent rien précipiter. Ils sçavoient qu'après l'opération dangéreuse de la circoncision, sur-tout à un âge un peu avancé, on étoit beaucoup plus malade le troisiéme jour que le premier & le second. Ce fut celui qu'ils choisirent pour l'exécution de leur projet. Simeon & Levi, tous deux freres utérins de Dina, tous deux naturellement violens, selon le portrait que nous a laissé d'eux leur saint pere, & les plus ardens à la vengeance, suivis apparemment d'une partie des domestiques de Jacob, s'armerent de leurs épées: Ils entrerent hardiment dans la Ville. Ils firent main basse sur tous les hommes qui étoient hors d'état de résister. Ils passerent jusqu'au Palais où ils tuerent Hemor & Sichem. Après cette ter-

25. Et ecce, die tertio, quando gravissimus vulnerum dolor est, arreptis, duo filii Jacob, Simeon & Levi fratres Dinæ, gladiis, ingressi sunt urbem confidentes: interfectisque omnibus masculis,

26. Hemor & Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem, sororem suam.

Ann. mundi 2274.

rible boucherie, ils enleverent Dina de l'appartement de Sichem, où elle étoit enfermée depuis quatre jours. Ils lui firent voir cette multitude de victimes immolées à la réparation de son honneur; & ils la reconduisirent triomphans à sa tente de Jacob, bien vengée devant les hommes de la violence qu'elle avoit soufferte, & toujours parée devant Dieu de la fleur de son innocence, que la brutalité des hommes n'enleve point, quand le cœur sçait la défendre.

A la vue d'une sœur si chérie & si malheureuse, la colere des enfans de Jacob se ralluma. Ceux qui n'avoient point eu de part au massacre, voulurent en avoir au pillage. Ils entrerent dans la Ville proscrite, dont chaque maison étoit le tombeau de plusieurs morts. Ils la pillerent sans pitié. Ils firent esclaves les femmes, les filles, & les petits enfans. Ils se répandirent dans la campagne. Ils emmenerent les ânes, les troupeaux de moutons & de bœufs. Ils se saisirent des amas de grains, des provisions; de l'or & de l'argent. En un mot, à l'exception de l'incendie dont il n'est point parlé dans cette sanguinaire journée, on ne vit jamais une si terrible expédition.

Genes. XXXIV. 27. Quibus egressis irruerunt super occisos ceteri filii Jacob: & depopulati sunt urbem in ultionem stupri.

29. Parvulos quoque eorum, & uxores duxerunt captivas;

28. Oves eorum, & armenta, & asinos, cunctaque vastantes, quæ in domibus & in agris erant.

Jacob ne la regarda point comme une entreprise injuste, ni comme une vengeance excessive; parce qu'il sçavoit que le Seigneur Dieu destinoit à la mort ces peuples infidéles, & que leurs crimes méritoient déja ces séveres châtimens: mais il ne pût s'empêcher d'en être effrayé. Il étoit étranger, & après ce coup d'éclat, tout le pays devoit devenir ennemi. Il dit à ses fils à leur re-

tour : Vous avez fait, mes enfans, une action bien hardie ; vous ſur-tout, Simeon & Levi, qui avez levé l'étendart, & qui vous êtes chargés de répandre le ſang d'un ſi grand nombre de proſcrits. C'eſt un ſaint zéle pour le nom de notre Dieu, & pour l'honneur de notre famille qui lui appartient, dont vous vous êtes ſentis animés. Le Seigneur lui-même vous a armés du glaive meurtrier, & je n'ai garde de condamner une vengeance qu'il autoriſe. Mais après tout nous étions en paix avec les Sichimites ; & leur ſang répandu va armer contre nous tous les peuples du voiſinage. Nous allons avoir ſur les bras les Phéreſéens & les Chananéens. Nous n'avons qu'une poignée de gens à leur oppoſer. Vous & moi, notre famille toute entiere, nous ſerons accablés par le nombre ; & s'ils viennent à s'unir, nous ſommes perdus ſans reſſource.

Ann. mundi 2274.

Geneſ. XXXIV. 30. Quibus patratis audacter, Jacob dixit ad Simeon & Levi : Turbaſtis me, & odioſum feciſtis me Chananæis & Phereſæis habitatoribus terræ hujus : nos pauci ſumus : illi congregati percutient me ; & delebor ego, & domus mea.

A prendre les choſes humainement, les appréhenſions du ſaint homme étoient bien fondées. Mais le Seigneur, qui ne ceſſa jamais de le proteger, répandit la terreur dans l'ame de ſes ennemis, & fit ceſſer toutes ſes allarmes. Simeon & Levi s'indignerent preſque du chagrin de Jacob, & ils lui répondirent aſſez vivement : Qu'avons-nous donc fait pour vous inquieter de la ſorte ? Falloit-il laiſſer impuni l'affront fait à notre ſang, & voir tranquillement notre ſœur traitée comme une fille ſans honneur ? Nos voiſins même approuveront notre indignation ; & s'ils ſont aſſez injuſtes pour la condamner, ils ſeront du moins aſſez ſages pour apprendre à nous craindre. Jacob intérieurement raſſuré, ne fit jamais à ſes enfans aucun reproche ſur

31. Reſponderunt : Numquid ut ſcorto abuti debuére ſorore noſtrâ ?

Ann. mundi 2274.

cette action; non pas même au lit de la mort, où le mécontentement qu'il marqua sur les emportemens de Simeon & de Levi, tomboient assurément sur d'autres faits qui nous sont inconnus, & qui ne ressemblent à celui-ci par aucune de leurs circonstances. Mais cette action de zéle, toute innocente qu'elle doit nous paroître, sur-tout après l'éloge qu'en a fait l'esprit saint par la bouche * de la victorieuse Judith fille de Simeon, qui la prend pour modéle, & qui la canonise dans la ferveur de sa priere, ne seroit pas imitable dans l'esprit de la loi nouvelle, où nous recevons d'autres regles de conduite, & où les familles particulieres ne sont pas armées par le Seigneur pour l'exécution de ses vengeances.

* *Judith. IX. v. 3.*

La seule précaution que prit le saint Patriarche, pour se garantir des suites que devoit naturellement avoir le meurtre de Sichem, fut d'obéir à l'ordre de Dieu, qui lui commanda de s'éloigner de cette Ville, & de compter sur sa protection. Il passa d'abord à Bethel, & de-là à Ephrata, où Rachel mit au monde Benjamin. Mais la joie qu'il eut de la naissance de cet enfant, fut bien-tôt temperée, non-seulement par la mort de la mere, ainsi que nous l'avons raconté, mais par un autre chagrin domestique d'autant plus sensible, que le crime étoit sans excuse, & que les coupables lui étoient plus chers.

Ann. mundi 2275.

Genes. XXXV. 22. Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, & dormivit cum Bala concubina patris sui: quod illum minime latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

Il s'étoit éloigné du tombeau de sa chere Rachel, & il avoit laissé Bala, une de ses femmes du second ordre, à Bethléem pour avoir soin du petit Benjamin. Le fils aîné de Jacob nommé Ruben, fils de Lia, conçut un criminel amour pour Bala. Il alla

la

Ann. mundi 2276.

la chercher à Bethléem ; & ſans reſpecter dans cette eſclave la qualité de femme de Jacob, il la fit conſentir à ſa paſſion. L'attentat étoit énorme ; & quelque ſoin qu'on eût pris de le cacher, Jacob ne l'ignora pas. Mais il eſt des fautes dont le châtiment fait moins la réparation que le ſcandale, & que la ſageſſe ordonne de diſſimuler avec patience, quand on ne peut les punir ſans danger. Auſſi le ſaint homme, que l'effronterie d'un fils impudique, & l'infidélité d'une eſclave honorée du nom de ſon épouſe, rendoient tout à la fois le plus à plaindre des époux & des peres, dévora ſécrettement ſon chagrin, & il remit à un autre temps la punition de l'inceſtueux Ruben.

Un an s'étoit à peine écoulé depuis ce douloureux évenement, que Juda cinquiéme fils de Jacob, & celui de tous ſes enfans dont la poſtérité devoit avoir une plus glorieuſe deſtinée, entra ſur la ſcene à ſon tour, pour y faire un perſonnage bien indigne de la ſainteté de ſes peres. Ce jeune homme, âgé alors ſeulement de vingt ans, s'éloigna de ſa famille, & fit un voyage à quelques lieues de Mambré. Il ſe retira chez un habitant d'Odollam, nommé Hiras, qui étoit dès-lors, ou qui fut du moins bien-tôt après, ſon domeſtique. Durant ſon ſéjour dans cette Ville, il eut occaſion de voir une jeune perſonne aſſez bien faite, fille d'un Chananéen nommé Sué. Elle lui plut ; il la demanda à ſon pere, & il l'épouſa. Jacob n'approuvoit pas cette alliance ; mais il crut la devoir tolerer avec d'autant plus de condeſcendance, qu'il étoit alors difficile que tous ſes fils allaſſent chercher des femmes en Syrie,

Geneſ. XXXVIII. 1. Eodem tempore deſcendens Judas à fratribus ſuis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.

2. Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue : & acceptâ uxore, ingreſſus eſt ad eam.

Ab ann. mundi 2276, ad ann. mundi 2297.

& douteux même qu'ils y en trouvassent qu'à des conditions fort onéreuses. Quoi qu'il en soit, le Seigneur Dieu ne bénit pas ce mariage, & il eut de terribles suites.

Genes. XXXVIII. 3. Quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Her.
4. Rursumque concepto fœtu, natum filium vocavit Onam.
5. Tertium quoque peperit: quem appellavit Sela, quo nato, parere ultra cessavit.

En moins de trois ans Juda eut trois garçons de son épouse Chananéenne, qui furent appellés Her, Onan, & Séla. La mere épuisée par trois couches de suite, cessa dès-lors d'avoir des enfans, & elle mourut assez long-temps après, extrêmement regrettée de son mari. Her cependant l'aîné des enfans de Juda, paroîssoit d'un naturel & d'une conduite à obliger son pere de ne pas différer son établissement. Dès qu'il eût atteint l'âge d'être marié, il lui fit épouser une fille nommée Thamar. Il n'avoit encore qu'environ dix-huit ans; mais il étoit d'une corruption de mœurs dont une femme ne le corrigea pas, & qui le rendit abominable aux yeux de Dieu. Il ne porta pas loin la peine de ses crimes, imités d'après les infames Chananéens, & il mourut frappé de la main du Seigneur, peu de têms après un mariage qu'il profanoit horriblement, & qu'il rendoit stérile par ses détestables pratiques.

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conspectu Domini: & ab eo occisus est.

C'étoit dès-lors un usage établi dans la Palestine, & qui passa depuis en loi parmi les Israélites, de faire épouser à la veuve de l'ainé le frere de son mari, quand elle n'en avoit point eu d'enfans; & ceux qui naissoient de ce second mariage, étoient censés les enfans de l'aîné, & entroient dans tous les droits du mort pour la primogéniture & pour la succession, au préjudice même de celui qui étoit leur pere naturel, & des enfans que celui-ci auroit eus

auparavant d'une autre femme. Pour se conformer à cette coutume, Juda ordonna à Onan son second fils, d'épouser Thamar veuve de son frere, mort sans postérité, afin qu'il pût faire revivre le nom de Her dans les enfans qu'il auroit de sa veuve, & perpétuer ainsi la famille de l'aîné.

Ab ann. mundi 2276, ad ann. mundi 2297.

Genes. XXXVIII. 8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum : Ingredere ad uxorem fratris tui, & sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.

Onan ne voulut pas mécontenter son pere, ou il n'osa résister ouvertement à ses ordres. Mais il étoit extrêmement choqué de cette loi, & il ne se trouvoit pas d'humeur de donner des enfans à la veuve de Her, pour lui enlever à lui-même, & aux enfans qu'il pourroit avoir d'une autre femme, tous les droits d'aînesse dans lesquels il étoit entré par la mort de son frere. Il se proposa donc de tromper Juda ; & pour y réussir, il employa un damnable artifice, que le Seigneur Dieu, vengeur des droits de la nature, ne laissa pas long-temps impuni. Il vivoit avec Thamar comme avec une épouse. Mais il avoit l'horrible malice de se précautionner contre les suites d'une alliance légitime ; & usant en apparence avec sa femme des droits de leur union conjugale, il étoit fort assuré qu'il n'en auroit point d'enfans. Le crime étoit détestable, & la punition fut prompte. La main de Dieu s'appésantit sur le coupable. Onan fut frappé des mêmes coups qui avoient accablé son frere, & il périt misérablement comme lui.

9. Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

10. Et idcircò percussit eum Dominus, quòd rem detestabilem faceret.

Juda désolé de la mort déplorable de ses deux fils, & n'en sçachant apparemment pas la cause, l'attribua à l'imprudence qu'il avoit eu de les marier trop jeunes, & il se résolut à différer le mariage de Séla devenu son fils unique par la mort de ses deux

Ab ann. mundi 2294, ad ann. mundi 2297.

freres. Il n'avoit pas à déliberer sur le choix de l'épouse qu'il conviendroit de lui donner. Séla, par la coutume & par la loi, étoit dû à Thamar, veuve de Her & d'Onan, & Juda ne lui contesta pas ses prétentions. Il la pria seulement de trouver bon qu'il differât de quelques années l'union de son fils avec elle, persuadé que leur bonheur pour être retardé, n'en deviendroit que plus solide. Vous voyez, lui dit-il, que déja deux de mes enfans sont morts vos époux, sans qu'il vous reste aucun fruit de ce double mariage. Quelle désolation pour vous & pour moi si nous perdions encore le troisiéme. Nous aurions tous deux à nous reprocher le désastre de ma famille, & vous devez craindre autant que moi les noms odieux que vous attireroit la mort subite de trois maris, dont vous passeriez pour la meurtriere. Allez donc; & pour éviter tout soupçon, retirez-vous chez votre pere; vivez-y dans la retraite avec la modestie qui convient à une veuve vertueuse. Mon fils Séla se fortifiera par les années, & je me ferai un plaisir & un devoir d'unir votre destinée à la sienne.

Genes. XXXVIII. 11. Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ: Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus: timebat enim ne & ipse moreretur sicut fratres ejus. Quæ abiit, & habitavit in domo patris sui.

Thamar se rendit d'abord aux sages remontrances de son beau-pere: mais soit impatience de devenir mere d'un fils formé du sang des Patriarches, soit inquiétude sur la sincérité des promesses de Juda, elle ne garda pas assez long-temps sa retraite, & le fruit de sa premiere sortie fut un crime d'autant plus grand, qu'il étoit médité. Durant que la veuve Thamar passoit ses jours dans le deuil & dans la solitude d'une austere viduité, la femme de Juda vint à mourir, & laissa son époux veuf dans un

12. Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ: qui post luctum consolatione susceptâ ascendebat ad tonsores ovium suarum, ipse & Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas.

âge encore assez jeune. Il la pleura quelques jours, & il se consola enfin de sa perte. C'étoit le temps où l'on faisoit tondre les moutons, & les Bergers ne manquoient gueres de faire entr'eux quelque réjouissance à cette occasion. Juda, pour achever d'adoucir ses chagrins, & pour veiller sur la conduite de ses domestiques, voulut être de la fête. Il prit avec lui Hiras d'Odollam, son premier Berger, & il le conduisit à Thamnas assez proche de la Ville d'Odollam où étoient alors ses troupeaux. Il ne cherchoit qu'à prendre part à d'innocens plaisirs; mais il trouva sur sa route un danger qu'il n'avoit pas prévu. Thamar fut instruite du voyage de son beau-pere, du motif qui le lui faisoit entreprendre, & du chemin qu'il devoit tenir. Elle fit alors son projet; & sans le communiquer à personne, elle prit des mesures si justes, qu'elle eut le malheur de trop bien réussir, Elle étoit vivement piquée du délai de son mariage avec Séla, dont on ne parloit plus. Elle voulut y pourvoir; & au défaut du fils qu'on différoit de lui donner, elle crut pouvoir surprendre le pere. Si elle s'imagina que, pour avoir des enfans du sang de Jacob, tout lui étoit permis, elle se trompa grossiérement : mais son erreur, au moins, & sa simplicité diminuerent de beaucoup la grièveté de sa faute. Quoiqu'il en soit, elle quitta ses lugubres habits de veuve, & elle se revêtit d'une robe fort légere. Elle s'habilla surtout d'un air si libre & si peu modeste, que les passans, sans lui faire injure, pouvoient la prendre pour une courtisanne. Elle eut soin cependant de se voiler le visage pour n'être point connue;

Ab ann. mundi 2294. ad ann. mundi 2297.

Genes. XXXVIII. 13. Nuntiatumque est Thamar quòd socer illius ascenderet in Thamnas ad tondendas oves.

14. Quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum : & mutato habitu, sedit in bivio itineris quod ducit Thamnam, eò quòd crevisset Sela, & non eum accepisset maritum.

Ann. mundi 2296.

& dans cet équipage, ordinaire aux personnes d'une conduite libertine, elle s'assit entre deux chemins, par où Juda devoit passer pour arriver à Thamnas. Telle étoit déja la corruption de l'infame pays de Chanaan, que les grands chemins étoient couverts de piéges tendus à l'innocence, & qu'on ne rougissoit pas d'y satisfaire publiquement les plus honteuses passions. Un homme de la race des saints auroit dû se tenir en garde. Mais Juda qui venoit de perdre sa femme, ne poussa pas la délicatesse assez loin; & parce que de sa part il n'avoit plus à craindre d'adultere, il craignit moins d'y succomber. Il falloit bien que Thamar elle-même n'eût pas fort bonne opinion de la sagesse de son beau-pere sur l'article des femmes, puisqu'elle supposa que son artifice lui réussiroit. Elle ne fut pas trompée. Juda sçavoit l'usage du pays; & dans la disposition où il apperçut cette femme, il jugea qu'elle ne seroit pas difficile à gagner. Il s'approcha d'elle, & il lui fit assez brusquement sa proposition. Elle voulut de sa part faire ses conditions, & convenir du prix dont on payeroit sa condescendance. On lui offrit un chevreau. Elle demanda des arrhes pour la fureté du payement. Que voulez-vous que je vous donne, lui dit Juda? Votre anneau, répondit-elle, votre brasselet, & le bâton que vous tenez à la main. Juda les lui remit; & elle s'en retourna grosse de son beau-pere, qui ne l'approcha jamais que cette fois.

Genes. XXXVIII. 15. Quam cùm vidisset Judas, suspicatus esse meretricem: operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.
16. Ingrediensque ad eam, ait: Dimitte me ut coëam tecum: nesciebat enim quod nurus sua esset. Quâ respondente: Quid dabis mihi ut fruaris concubitu meo?
17. Dixit: Mittam tibi hœdum de gregibus. rursumque illâ dicente: Patiar quod vis, si dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris.
18. Ait Judas: Quid tibi vis pro arrhabone dari? Respondit: Annulum tuum, & armillam & baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coïtum mulier concepit,
19. Et surgens abiit: depositoque habitu, quem sumpserat, induta est viduitatis vestibus.

Flatée de l'espérance d'avoir conçu, elle rentra secrettement dans la maison de son pere, elle quitta les vêtemens qu'elle avoit pris, & elle reparut avec

Ann. mundi 2296.

ſes habits de veuve. Juda cependant continua ſa route vers Thamnas ; & dès qu'il fut arrivé, il chargea ſon Berger d'Odollam d'aller porter le chevreau qu'il avoit promis, & de retirer ſes gages. Le Berger eut beau chercher, il ne trouva point la femme en queſtion. Il s'en informa aux voiſins, & tous lui répondirent qu'ils n'avoient vû dans le carrefour aucune femme de cette profeſſion. Il retourna vers Juda, à qui il rendit compte de ſes recherches. Je me ſuis informé, lui dit-il, & tout le monde m'a répondu que jamais femme de mauvaiſe vie ne s'étoit vue en cet endroit. Juda ne parut pas s'en mettre fort en peine. Qu'elle garde ſes gages, répondit-il, ſi elle les eſtime plus que le chevreau. Au moins vous me rendrez témoignage que j'ai gardé ma parole ; que j'ai envoyé ce que j'avois promis ; que j'ai fait chercher la perſonne à qui je m'étois engagé, & qu'on n'a pû la découvrir.

Geneſ. XXXVIII. 20. Miſit autem Judas hœdum per paſtorem ſuum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri : qui cùm non inveniſſet eam,

21. Interrogavit homines loci illius : Ubi eſt mulier quæ ſedebat in bivio ? Reſpondentibus cunctis : Non fuit in loco iſto meretrix :

22. Reverſus eſt ad Judam, & dixit ei : Non inveni eam : ſed & homines loci illius dixerunt mihi, numquam ſediſſe ibi ſcortum.

23. Ait Judas : Habeat ſibi ; certè mendacii arguere nos non poteſt : ego miſi hœdum quem promiſeram, & tu non inveniſti eam.

L'échange n'étoit pas ſi indifférent que Juda ſe l'imaginoit. Au bout de trois mois on vint lui dire que Thamar ſa bru avoit manqué de fidélité à l'époux qui lui étoit promis ; qu'elle étoit groſſe, & que ſa groſſeſſe devenoit ſi ſenſible, que ce n'étoit plus une choſe douteuſe. Il entra à ce récit dans une furieuſe colere. Il s'écria que Thamar étoit une adultere, & qu'il falloit la punir ſelon toute la rigueur des loix. Qu'on l'amene, dit-il, & qu'elle ſoit publiquement brûlée. C'eſt une opinion aſſez commune, qu'un pareil arrêt dans l'intention de celui qui l'avoit prononcé, ne devoit être exécuté qu'après les couches de la coupable. Mais la ſuite du texte ne paroît pas fort favorable à cette con-

24. Ecce autem poſt tres menſes nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata eſt Thamar nurus tua, & videtur uterus illius intumeſcere. Dixitque Judas : Producite eam ut comburatur.

Ann. mundi 2296.

jecture. On apprit à Thamar la sentence que son beau-pere, en qualité de chef de la famille où elle étoit entrée, avoit portée contre elle. Elle ne parut point ébranlée d'une si terrible nouvelle, & elle sçavoit bien le moyen d'adoucir beaucoup son juge. Seulement lorsqu'on la conduisoit au supplice, elle demanda d'un air fort tranquille quelques momens de délai, & la permission d'envoyer vers son beau-pere. Elle lui fit porter les gages qu'elle avoit reçus, & elle donna ordre qu'on lui dît, sans y rien changer, les paroles suivantes : J'ai conçu de celui à qui ces gages appartiennent. C'est à vous de reconnoître à qui sont cet anneau, ce bracelet & ce bâton.

Genes. XXXVIII. 25. Quæ, cùm duceretur ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens : De viro cujus hæc sunt concepi : cognosce cujus sit annulus, & armilla, & baculus.

Juda demeura confus & interdit. Il développa bien-tôt tout le mystere, & il s'écria dans l'amertume de son cœur : C'est moi qui suis le coupable. J'ai reculé trop long-temps de donner mon fils Séla pour époux à Thamar : j'ai réduit cette femme à l'extrémité où elle s'est portée. Elle s'est crue méprisée, & je l'ai rendue infidelle. Elle mérite moins de reproche que moi : je l'ai condamnée trop légérement, & je dois l'absoudre le premier.

26. Qui, agnitis muneribus, ait : Justior me est : quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultra non cognovit eam.

Ann. mundi 2297.

Sur cette reconnoissance & cet aveu de Juda, on reconduisit Thamar dans la maison de son pere, où elle attendit en paix le temps de ses couches. Elle étoit grosse de deux enfans ; & dans le moment de son travail, il arriva une de ces aventures singulieres, qu'on peut raisonnablement supposer mysterieuses, mais dont on n'est jamais bien sûr d'avoir deviné le mystere, quand, faute de lumieres

27. Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero : atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens :

mieres prises du texte, on est abandonné à ses conjectures, ou livré à celles d'autrui. Un des jumeaux que Thamar portoit, étendit la main, & la sage-femme pour reconnoître l'enfant, lui attacha au bras un ruban couleur de feu, en disant: voilà l'aîné, & sans doute il naîtra le premier. Elle fut trompée. Son frere prit sa place, & vint le premier au monde. La sage-femme surprise dit aussitôt: pourquoi a-t'il fallu qu'un autre rompît pour vous le mur de séparation, & vous frayât le passage? Et pour cette raison elle donna à l'enfant le nom de Pharez. Son frere vint ensuite portant au bras son ruban rouge, & il fut appellé Zara.

Genes. XXXVIII. 28. Iste egredietur prior.

29. Illo verò retrahente manum egressus est alter: dixitque mulier: Quare divisa est propter te maceria? & ob hanc causam vocavit nomen ejus Phares.

30. Posteà egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum, quem appellavit Zara.

Pharez fut toujours regardé comme l'aîné de ces deux enfans; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que Séla même, son frere de pere & son aîné de bien des années, ne lui disputa jamais le droit de la primogéniture; parce que Pharez étant né de Thamar, veuve de l'aîné des enfans de Juda, quoique d'un inceste avec Juda lui-même, il représentoit Her mari de sa mere, & l'aîné des enfans que Juda avoit eu de la fille de Sué son épouse. Séla troisiéme fils de Juda & de cette femme légitime, morte depuis un an, qui avoit été promis à Thamar veuve de ses deux freres, ne songea plus à l'épouser depuis qu'elle eut eu des enfans de son pere. Il se maria à un autre femme, & il fut le pere d'une branche cadette appellée * la famille des Sélaïtes. Ce ne fut point aussi de cette branche dont le Messie voulut naître dans la suite des temps; mais de celle de Pharez, malgré la tache de sa naissance, qui fut le fruit de l'inceste volontaire de sa

* *Numer. XXVI. 20.*

Ann. mundi 2297. mere. Pour Juda, qu'on ne peut excuser d'incontinence, mais qui n'avoit jamais consenti de cœur à un inceste dont il n'avoit pas le moindre soupçon, il n'eut garde dans la suite d'avoir aucun commerce avec sa belle-fille. Mais il déclara lui-même Pharez l'aîné de sa famille, & il le substitua à ses deux fils Her & Onan, frappés de mort en punition de leurs abominables impuretés.

Genes. XXXVIII. 26.

Telles étoient les honteuses & affligeantes scènes qui se passoient sous les yeux du saint Patriarche Jacob, sans qu'il pût faire autre chose que de gémir devant le Seigneur, & d'adorer la profondeur de ses jugemens sur des hommes qu'il sçavoit être destinés à devenir après lui les fondateurs de son Peuple. Il se voit deshonoré dans sa fille unique, brutalement violée par un incirconcis. Il est outragé dans une de ses femmes, corrompue par l'aîné de ses fils. Un autre contracte une malheureuse alliance, & lui donne des petits-fils dont Dieu est contraint de purger la terre qu'ils deshonoroient par leurs criantes iniquités. Ce même fils le couvre d'une nouvelle confusion; & s'il voit augmenter sa famille, c'est pour y faire entrer, à sa honte, deux enfans nés d'un inceste. Ses autres fils n'étoient ni plus sages, ni plus réguliers, & ne lui causoient gueres moins d'amertume. Un seul par son excellent caractere, & par sa parfaite innocence, auroit pû être la consolation de son saint pere. Mais le Seigneur Dieu tout-puissant, qui avoit résolu d'exercer tout à la fois, & de récompenser l'héroïque vertu de deux fidéles serviteurs; d'avancer par des voies impénétrables le grand ouvrage de la

fondation de ſon Peuple, & de donner à l'univers un des plus éclatans ſpectacles de ſon adorable providence, avoit ſéparé depuis long-temps le pere du fils, pour conduire l'un par les plus injuſtes perſécutions au faîte de la gloire, & pour ménager à l'autre une reſſource néceſſaire par la privation la plus douloureuſe.

Ab ann. mundi 2260. ad ann. mundi 2276.

Ce fils ſi chéri & ſi digne de l'être, étoit Joſeph, né dans la Méſopotamie de Syrie, de Jacob & de Rachel, ſix ans avant que le ſaint Patriarche en ſortît pour rentrer drns la Terre de Chanaan. Il étoit le dernier de onze garçons & d'une fille, & le ſeul que Rachel, l'épouſe bien aimée, eût donné dans ce pays à ſon époux, après ſept ans d'une affligeante ſtérilité, & lorſque Jacob âgé de quatre-vingt-onze ans, n'attendoit preſque plus une conſolation ſi long-temps déſirée. Dès que le Seigneur leur eût accordé cet enfant de bénédiction, il devint les délices du pere & de la mere, parce qu'il étoit le fruit ineſperé de la vieilleſſe de l'un, & de la tardive fécondité de l'autre. Mais auſſi-tôt qu'il fût en âge de s'attirer par ſa conduite & par ſes mœurs quelque choſe de plus qu'une tendreſſe naturelle, on le vit mériter, non-ſeulement l'affection de Rachel, mais l'eſtime même & la confiance de Jacob. Il étoit beau, mais modeſte. La candeur, l'ingénuité, l'innocence, ſembloient nées avec cet enfant, & croiſſoient avec lui. Sa docilité fut toujours ſans réſerve, & ſa reconnoiſſance ſans bornes. Il fut impoſſible à Jacob de ne pas donner la préférence dans ſon cœur à un enfant ſi aimable. Mais quelque attention qu'ait un pere à diſſimuler ſa prédi-

Geneſ. XXXVII. 1. Habitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater ſuus peregrinatus eſt.

3. Iſraël autem diligebat Joſeph ſuper omnes filios ſuos, eo quòd in ſenectute genuiſſet eum: fecitque ei tunicam polymitam.

4. Videntes autem fratres ejus quòd à patre plus cunctis filiis amaretur, oderant eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.

Ab ann. mundi 2260. ad ann. mundi 2276.

lection, les yeux de plusieurs freres sont trop éclairés, pour ne pas démêler bien-tôt celui que le cœur préfere. Jacob rendoit une justice trop publique au cadet, & il anima contre lui la jalousie de tous les aînés. Chacune des caresses du pere devenoit un crime pour le fils, & une raison de haine pour ses freres. Il n'y avoit pas jusqu'à la distinction qu'on faisoit du petit Joseph en l'habillant, dont ils ne se tinssent offensés; & une longue robe de diverses couleurs qu'on lui fit faire les mit aussi-tôt de mauvaise humeur.

Ils ne laisserent pas de garder d'abord des mesures par respect pour Jacob leur pere commun, & par ménagement pour Rachel mere de Joseph, qui vivoit encore. L'enfant d'ailleurs naturellement doux & patient, se conduisoit parmi eux avec tant de franchise & d'ouverture, qu'il auroit dû les gagner tout-à-fait, pour peu que la jalousie fût traitable entre des freres. Mais les années en augmentant le mérite de Joseph, ne firent qu'aigrir le mal; & l'enfant devenu plus aimable, en devint plus odieux. Les choses allerent si loin qu'ils ne pouvoient le voir sans indignation, ni lui parler sans colere. Il ne paroît pas cependant que jamais il se soit prévalu contr'eux de la tendresse qu'on avoit pour lui; & s'il se crut obligé d'avertir son pere Jacob du désordre qui s'introduisoit parmi les enfans de Bala & de Zelpha, dont il avoit été témoin lorsqu'il conduisoit avec eux les troupeaux de son pere, on ne voit pas qu'il lui ait jamais porté ses plaintes sur les mauvais traitemens qu'il recevoit d'eux. Mais ces sortes de délations, à quoi les enfans d'un

Genes. XXXVII. 2. Et hæ sunt generationes ejus: Joseph cùm sexdecim esset annorum, pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer: & erat cum filiis Balæ & Zelphæ uxorum patris sui, accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.

même pere, ſont ſouvent contraints par leur devoir, demandent dans celui qui les fait un zéle bien généreux ; & preſque toujours, la récompenſe d'une charité louable eſt une inimitié ſans retour.

Auſſi le petit Joſeph étoit-il pour ſes freres un objet de contradiction ; & Jacob qui ne put longtemps ignorer leur diſpoſition, en craignit quelque fois les ſuites. Mais Joſeph lui-même ne les prévit pas aſſez ; & par ſa ſimplicité, il mit le comble à une jalouſie déja trop envenimée. Un jour qu'il avoit apparemment travaillé à la campagne dans la compagnie de ſes freres, il eut un ſonge qui lui parut ſingulier ; & dont il alla auſſi-tôt leur faire confidence. J'ai ſongé, leur dit-il, que nous étions à lier enſemble des gerbes dans notre champ: que ma gerbe ſe levoit de terre, & ſe tenoit debout, tandis que toutes les vôtres courboient la tête devant la mienne, & paroiſſoient l'adorer. Que veut dire ce diſcours, reprirent ſes freres, indignés d'un ſi choquant préſage ? Prétendez-vous que vous ſerez nn jour notre roi, & que vous nous verrez ſoumis à votre empire ? Joſeph ne répliqua rien ; mais ſes freres prirent la choſe au criminel, & ils jugerent que de pareils ſonges étoient moins les effets ſans conſéquence du ſommeil de la nuit, que les ſuites indubitables des ambitieuſes rêveries du jour.

Geneſ. XXXVII. 5. Accidit quoque ut viſum ſomnium referret fratribus ſuis : quæ cauſa majoris odii ſeminarium fuit.

6. Dixitque ad eos: Audite ſomnium meum quod vidi.

7. Putabam nos ligare manipulos in agro : & quaſi conſurgere manipulum meum, & ſtare, veſtroſque manipulos circumſtantes adorare manipulum meum.

8. Reſponderunt fratres ejus. Numquid rex noſter eris? aut ſubjiciemur ditioni tuæ? Hæc ergo cauſa ſomniorum atque ſermonum, invidiæ & odii fomitem miniſtravit.

Les plus frivoles conjectures deviennent des certitudes pour des eſprits prévenus ; & depuis cette malheureuſe confidence, Joſeph fut plus envié & plus haï que jamais. Ce fut bien pis, quand après quelque temps Joſeph eût un autre ſonge qu'il eut

Ann. mundi 2276.

Genes. XXXVII. 9. Aliud quoque vidit somnium, quod narrans fratribus, ait : Vidi per somnium, quasi solem, & lunam, & stellas undecim adorare me.
10. Quod cum patri suo & fratribus retulisset, increpavit eum pater suus, & dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti ? Num ego & mater tua & fratres tui adorabimus te super terram ?

encore la simplicité de raconter en présence de son pere & de tous ses freres : j'ai vû, leur dit-il, durant mon sommeil, le soleil, la lune & onze étoiles se prosterner devant moi, & s'humilier pour me rendre leurs adorations. Jacob étoit un sage vieillard qui prévoyoit assez quelles impressions ces sortes de discours pouvoient faire sur l'esprit de ses autres enfans. Il imposa silence à Joseph, & il lui dit d'un ton fort sévere : taisez-vous, petit indiscret. Ne voyez-vous pas que de pareilles rêveries sont injurieuses à toute votre famille ? Est-ce que votre mere, vos freres & moi nous vous regarderons comme notre maître, & nous vous adorerons sur la terre ?

On voit ici le nom de la mere de Joseph ; & cette circonstance cause un assez grand embarras dans la détermination du temps précis, où cet évenement doit se placer. Car il est certain que les songes de Joseph furent comme le dernier trait qui blessa le cœur de ses freres, & qui les détermina à se défaire de lui. Cependant si Rachel mere de Joseph vivoit encore, les songes de cet enfant arriverent à Sichem, plus d'un an avant qu'il fût vendu par ses freres ; & il est difficile de croire qu'après cet intervalle l'aventure des songes fût encore si présente à leur esprit. Joseph en effet ne fut vendu que depuis l'arrivée de sa famille à Mambré, où l'on ne se rendit qu'environ un an après la sépulture de Rachel à Bethléem, où elle mourut en couche de Benjamin. Il faut donc que Jacob, en prononçant le nom de mere de Joseph, entendit, non Rachel sa mere naturelle, mais Lia qui lui en te-

noit lieu, & qui étoit restée seule des deux principales épouses du saint Patriarche. D'autant plus que Joseph parle lui-même des onze étoiles qui paroissoient l'adorer, & que Jacob entendoit les onze étoiles des onze freres de Joseph; ce qui ne seroit pas exactement vrai, si Benjamin, dont la naissance causa la mort de Rachel, n'eût pas encore été au monde quand Jacob interpréta le songe de son fils. Ce fut donc à Mambré, & vers le commencement de la seiziéme année, que Joseph eût les deux songes qu'il raconta lui-même sans assez de précaution.

Ses freres en furent outrés; & dès-lors ils prirent la résolution de le perdre. Jacob au contraire qui n'avoit pas contre son fils tout le mécontentement qu'il avoit affecté de faire paroître, ne pouvoit s'empêcher de découvrir dans ces songes quelque chose de mystérieux; & sans vouloir prévenir les momens du Seigneur, il recueilloit avec soin les lumieres précieuses que le Ciel lui fournissoit sur la destinée de cet enfant.

Genes. XXXVII. 11. Invidebant ei igitur fratres sui: pater verò rem tacitus considerabat.

Peu de temps après cette aventure, les fils de Jacob partirent de Mambré, & allerent conduire leurs troupeaux jusqu'auprès de Sichem, où à l'occasion de l'affaire de Dina, ils avoient abandonné de bons pâturages que Jacob y avoit achetés. Joseph ne fut pas du voyage, & son pere l'avoit retenu auprès de lui. Mais il l'y retint trop peu pour son propre repos, & en apparence pour les intérêts de ce cher fils. Dieu avoit ses desseins sur l'un & sur l'autre, & il permit que Jacob, qui veilloit en bon pere sur la conservation de Joseph, manquât

12. Cumque fratres illius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem.

Ann. mundi 2276.

une fois de précaution. Il ne crut pas ses enfans capables d'un crime; & comme il avoit été long-temps sans entendre parler d'eux, il appella Joseph & il lui dit: vous sçavez, mon fils, que vos freres conduisent les troupeaux dans les plaines de Sichem. Cette Ville est envion à une journée de chemin. Seriez-vous d'humeur à vous transporter jusques-là? Très-volontiers, répondit Joseph, & me voilà prêt à partir. Allez donc, reprit Jacob. Voyez si vos freres se portent bien, si les troupeaux sont en bon état, & s'il n'est point arrivé quelqu'accident; & quand vous vous serez bien instruit de tout, vous reviendrez m'en apprendre des nouvelles. Joseph à l'instant se prépara au voyage; & ayant embrassé son cher pere pour bien plus long-temps qu'ils ne pensoient tous deux, il se mit en marche, & il arriva heureusement à son terme.

Genes. XXXVII. 13. Dixit ad eum Israël: fratres tui pascunt oves in Sichimis: veni, mittam te ad eos. Quo respondente:

14. Præstò sum, ait ei: Vade, & vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos, & pecora: & renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem.

Mais ses freres avoient quitté ce canton, & ce fut inutilement qu'il les chercha dans les plaines de Sichem. Un homme qui passa par cet endroit, vit le jeune Joseph errant dans la campagne avec beaucoup d'inquiétude, & il lui en demanda le sujet: je cherche mes freres, répondit Joseph; je les croyois en ce pays occupés à garder leurs troupeaux. Ne sçauriez-vous point de quel côté ils sont allés? Vous ne les trouverez pas aux environs de cette Ville, reprit le voyageur; je les ai vû s'éloigner de ce canton; & ils se disoient entr'eux: allons jusqu'à Dothaim. Cette place n'étoit pas fort éloignée de Sichem, & Joseph ne différa pas de s'y rendre.

15. Invenitque eum vir errantem in agro, & interrogavit quid quæreret.

16. At ille respondit: Fratres meos quæro, indica mihi ubi pascant greges.

17. Dixitque ei vir: Recesserunt de loco isto: audivi autem eos dicentes: eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos, & invenit eos in Dothain.

Ses freres l'apperçurent venir droit à eux, & ils le reconnurent de fort loin. Sa vûe ranima leur haine,

18. Qui cùm vidissent eum procul, antequàm accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere.

Ann. mundi 2276.

haine, & ſur le champ le plus grand nombre d'entr'eux opina à s'en défaire : Voilà, dirent-ils, notre conteur de ſonges qui approche ; voilà notre maître futur, & notre Roi, celui que nous devons un jour adorer, & qui dès aujourd'hui eſt le bien aimé de ſon pere. N'eſt-il pas temps de nous délivrer de ce petit ambitieux ? Mettons-le à mort. Nous le dépouillerons enſuite, & nous le jetterons dans quelque puits abandonné. Nous dirons qu'une bête ſauvage l'a mis en piéce & dévoré. Voilà ce que méritent ſes ſonges inſolens, & à quoi doit ſe terminer ſa grandeur imaginaire.

Geneſ. XXXVII. 19. Et mutuò loquebantur : Ecce ſomniator venit;

20. Venite, occidamus eum ; & mittamus in ciſternam veterem : dicemuſque : Fera peſſima devoravit eum : & tunc apparebit quid illi proſint ſomnia ſua :

Il ſeroit bien étrange que parmi tant de fils d'un ſaint, ce criminel projet eût paſſé ſans conteſtation ; & qu'aucun n'eût penſé à en adoucir au moins la violence. Ruben, l'aîné des enfans de Jacob, partie par pitié pour ſon jeune frere, partie auſſi peut-être pour mériter ſa grace auprès de Jacob, dont il avoit encouru l'indignation par ſon inceſte avec Bala, ouvrit un avis plus modéré, & ſe ménagea un moyen d'enlever à ſes freres leur malheureuſe victime. Il ſentit bien qu'il n'étoit pas ſûr de vouloir la leur arracher. Il leur repréſenta ſeulement qu'il y auroit quelque choſe de bien inhumain à enfoncer eux-mêmes le poignard dans le ſein de leur frere, & à le voir expirer ſous leurs coups. Que s'ils vouloient abſolument ſa mort, ils pouvoient le deſcendre au fonds d'une citerne ſéche cachée dans le déſert : qu'il y mourroit bien-tôt de faim & de miſére. Qu'ils s'épargneroient au moins le brutal ſpectacle qu'ils préparoient, & qu'ils ne ſouilleroient point leurs mains du ſang de leur frere : que pour lui il ne

21. Audiens autem hoc Ruben, nitebatur liberare eum de manibus eorum, & dicebat.

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis ſanguinem : ſed projicite eum in ciſternam hanc, quæ eſt ſolitudine ; manuſque veſtras ſervate innoxias : hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, & reddere patri ſuo.

Ann. mundi 2276.

pourroit être le témoin de leur barbarie, & qu'il ne se sentoit pas assez de résolution pour en soutenir toute l'horreur. Ruben crut avoir tout gagné, s'il pouvoit ainsi faire commuer la peine, & il étoit bien déterminé d'enlever l'enfant durant la nuit, pour le faire secrettement reconduire à la maison paternelle. L'avis de Ruben passa heureusement, & tous conclurent à exécuter le projet qu'il avoit proposé.

Tandis qu'on disposoit ainsi de la vie de l'innocent Joseph, ou plutôt que ses freres choisissoient le genre de mort qu'ils vouloient lui faire souffrir, l'aimable enfant, plein de joie de revoir ses freres, approchoit d'eux avec empressement, & couroit, sans le savoir, se jetter entre les mains de ses bourreaux. Ils ne lui laisserent pas le loisir d'appercevoir dans leurs yeux les signes de leur trahison. Il ne se fut pas plûtôt présenté avec cet air doux & gracieux, capable de désarmer tout autre ennemi que des freres, qu'ils se jetterent brutalement sur lui. Ses prieres, ses excuses, ses larmes, ses caresses, le nom de leur pere Jacob, rien ne pût les toucher. Ils le dépouillerent de sa belle & longue robe, ancien objet de leur jalousie, & ils le descendirent au fonds de la citerne séche qu'ils avoient choisie, pour l'y laisser mourir. Aussi-tôt après l'exécution, Ruben, sous quelque prétexte s'écarta de la troupe, pour revenir dans les ténébres satisfaire sa compassion. Les autres aussi tranquilles que s'ils n'avoient eu rien à se reprocher, revinrent auprès de leurs troupeaux, où ils se mirent à prendre ensemble leur repas.

Genes. XXXVII. 23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudârunt eum tunicâ talari & polymitâ.

24. Miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.

Joseph ne fut pas long-tems dans cet affreux cachot, qu'il regarda d'abord comme son tombeau. Mais en ces momens il n'en faut pas beaucoup pour faire bien de douloureuses réfléxions, & pour sentir tout ce qu'une mort lente a de terrible, & presque de désespérant. Il se soumit à tout en digne enfant de Jacob, & cependant il espéra ou que le Seigneur Dieu de ses peres agréeroit le sacrifice qu'il lui faisoit de sa vie, ou que malgré un si fatal abandon, il lui ménageroit une ressource.

Ann. mundi 2276.

Elle ne vint pas du côté qu'elle paroissoit préparée. Ruben en tirant Joseph de la citerne, & en le renvoyant à Jacob, ainsi qu'il le vouloit faire, lui eût sans doute sauvé la vie, & épargné bien des maux. Mais il ne l'eût pas mis dans la route qui devoit le conduire jusqu'aux pieds du trône. C'étoit à cette élévation que le Seigneur le destinoit; & pour l'y faire arriver, il déconcerta également les desseins cruels de ceux de ses freres qui vouloient sa mort, & les tentatives fraternelles de celui qui travailloit à lui assûrer la vie. Le hazard en apparence, mais véritablement l'ordre du Ciel, conduisit à l'endroit où étoient rassemblés les enfans de Jacob, une caravanne de Marchands Madianites & Ismaélites. Ils venoient de Galaad, où ils avoient chargé leurs chameaux de résine, de mirrhe & d'aromates. Ils passoient par Dothaim, & delà ils devoient aller vendre leurs marchandises en Egypte. Cette rencontre réveilla dans le cœur d'un des coupables un sentiment de pitié; & par bonheur pour Joseph, Juda fut un de ces hommes que

Genes. XXXVII. 25. Et sedentes ut comederent panem, viderunt Ismaëlitas viatores venire de Galaad, & camelos eorum portantes aromata & resinam, & stactem in Ægyptum.

Ann. mundi 2276.

le crime effraye quand il est commis, & qui embrassent volontiers l'occasion de le réparer. Il dit à ses freres : Que gagnerons-nous à faire périr cet enfant, & à nous rendre coupables de sa mort, aux risques d'en être peut-être un jour reconnus pour les auteurs ? C'est notre frere, après tout, & notre sang. Ne pouvons-nous nous délivrer des chagrins qu'il nous cause, sans lui ôter la vie ? & n'en serions-nous pas également défaits, si nous le vendions à ces Marchands Ismaélites que nous allons voir passer ? Ce seroit mon avis que nous prissions ce tempérament. Nous ne souillerons point nos mains du sang de Joseph. Mais il ne sera plus aussi pour nous un objet de jalousie, & jamais on n'entendra parler de lui.

Genes. XXXVII. 26. Dixit ergo Judas fratribus suis : Quod nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, & celaverimus sanguinem ipsius ?

27. Melius est ut venundetur Ismaëlitis, & manus nostræ non polluantur : frater enim & caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

Cette ouverture fut reçue avec applaudissement. On tira Joseph de la citerne, & on offrit aux Marchands Ismaélites de leur vendre. On ne contesta pas beaucoup sur le prix. Le marché fut bien-tôt conclu ; & pour vingt piéces d'argent, Joseph fut livré par ses propres freres à la troupe de Marchands étrangers, qui le conduisirent avec eux en Egypte. Le jeune captif se trouva fort heureux d'avoir trouvé l'esclavage au lieu de la mort, & de n'avoir point pour maîtres des freres jaloux. Mais il ne voyoit pas où aboutiroient ses premieres faveurs de son Dieu, & il devoit passer encore plus d'une fois par de semblables alternatives.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna vendiderunt eum Ismaëlitis viginti argenteis : qui duxerunt eum in Ægyptum.

Ruben cependant revint à la citerne plein d'espérance & de courage. Mais quelle désolation pour lui, lorsqu'ayant appellé tendrement son cher Joseph, il s'apperçut que l'enfant ne répondoit point,

29. Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit puerum.

& qu'on l'avoit enlevé. Milles pensées tragiques lui vinrent en foule à l'esprit ; & du caractere dont il connoissoit ses freres, il ne douta presque point qu'ils ne se fussent repentis de leur indulgence. Il déchira ses habits. Il courut vers ses freres tout transporté, & il leur dit : Qu'avez-vous fait de Joseph ? Je ne le trouve point où nous l'avions laissé. Où faut-il maintenant que je le cherche, & que vais-je devenir ? Les freres de Ruben surpris d'une douleur si subite dans le complice de leur premiere cruauté, lui raconterent ce qui venoit de se passer par l'avis de Juda. On ne s'expliqua pas davantage de part ni d'autre ; & tous les freres ensemble se mirent à délibérer sur la maniere dont on instruiroit Jacob, qu'il ne devoit plus espérer de revoir son fils. On s'en tint au projet qu'on avoit formé d'abord. On tua un bouc ; on trempa dans son sang la robe de Joseph ; on dépêcha un courier vers Jacob, avec ordre de ne lui rien dire que ces paroles : Reconnoissez cette robe, & voyez si ce n'est pas celle de votre fils.

Genes. XXXVII. 30. Et scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait : Puer non comparet, & ego quò ibo ?

31. Tulerunt autem tunicam ejus, & in sanguine hœdi, quem occiderant, tinxerunt.

32. Mittentes qui ferrent ad patrem, & dicerent : hanc invenimus, vide utrùm tunica filii tui sit, an non ?

Le tendre pere fut si frappé à cette vue, que sans s'informer davantage, il laissa échapper le courier, & qu'il se mit à s'écrier en pleurant : Oui, je la reconnois ; c'est la robe de Joseph ; une bête sauvage l'a dévoré. Mon fils Joseph a été la proie des lions & des ours. Il répéta cent fois ces tristes lamentations : il déchira ses vêtemens. Il se couvrit d'un cilice ; il pleuroit jour & nuit, & bien des années ne suffirent pas à le consoler.

33. Quàm cum agnovisset pater, ait : Tunica filii mei est ; fera pessima comedit eum ; bestia devoravit Joseph.

34. Scissisque vestibus, indutus est cilicio, lugens filium suum multo tempore.

Ses enfans n'ignoroient pas qu'ils avoient frappé leur pere par l'endroit le plus sensible de son cœur.

Ann. mundi 2276.

Genes. XXXVII. 35. Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait : Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et ille perseverante in fletu.

Ils conclurent après quelques jours de se rassembler auprès de lui, pour essayer tous ensemble de calmer un peu ses douleurs. Jacob les vit volontiers, parce qu'il ne les connoissoit pas pour les auteurs de ses peines. Mais ils ne purent rien pour sa consolation. Non, mes enfans, leur dit-il, je ne puis rien entendre. Comptez que vous n'aurez bien-tôt plus de pere sur la terre. Je mourrai de regret. Je vais rejoindre mes ayeux, & me réunir à mon fils Joseph dans le lieu de son repos.

On attendit du temps ce qu'on ne pouvoit obtenir des plus touchantes raisons. On espéra que le petit Benjamin, second fils de Jacob & de Rachel, qui n'avoit pas encore deux ans, mais qui étoit déja tendrement aimé de son pere, lui tiendroit bien-tôt la place de Joseph, & lui feroit insensiblement oublier sa perte. Mais durant vingt-trois ans qu'il la crut certaine, il la pleura toujours, & les larmes d'un pere, si digne de l'amour de ses enfans, dûrent être un cruel reproche pour ceux qui les faisoient couler.

36. Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari eunucho Pharaonis, magistro militum.

Genes. XXXIX. 1. Igitur Joseph ductus est in Ægyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitûs, vir Ægyptius, de manu Ismaëlitarum, à quibus perductus erat.

Joseph cependant n'étoit pas mort; il avançoit au contraire, mais lentement, sous la conduite de son Dieu, dans une route également semée d'épines & de fleurs, dont il sentoit les pointes, & dont il goûtoit les délices avec la même reconnoissance. Les Marchands Madianites & Ismaélites qui l'avoient acheté de ses freres, le vendirent en Egypte à un Seigneur du pays nommé Putiphar, homme d'une grande autorité à la Cour, Officier considérable du Palais, & Général des Armées de Pharaon. La bonne mine & la modestie du jeune es-

esclave le rendirent d'abord agréable à son maître; mais sa conduite, sa sagesse, & sur-tout la protection sensible de son Dieu, le lui firent bien-tôt regarder comme un domestique nécessaire. Tout réussissoit entre les mains de Joseph. Dès qu'il étoit admis à un emploi, le bon ordre y entroit avec lui. A la campagne comme à la ville, les biens du maître se multiplioient, aussi-tôt que le jeune Israélite en avoit l'administration. Les progrès furent si surprenans, que Putiphar ne pût s'empêcher d'y reconnoître l'ouvrage du Tout-puissant, & il jugea bien que l'industrie d'un homme, quelque sage & quelque habile qu'il fût, ne pouvoit seul lui procurer cet excès de bonheur.

Ab ann. mundi 2276, ad ann. mundi 2287.

Genes. XXXIX. 2. Fuitque Dominus cum eo, & erat vir in cunctis prosperè agens: habitavitque in domo domini sui,

3. Qui optimè noverat Dominum esse cum eo, & omnia quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.

Aussi ne mit-il plus de bornes à sa confiance, & il la donna toute entiere à Joseph. Il ne le traita plus comme son esclave, mais comme le premier de ses Officiers. Il l'attacha pour toujours à son service, & il lui donna une Intendance générale sur tous ses domestiques. En sorte que Joseph gouvernoit avec une entiere autorité la maison de Putiphar, & que Putiphar s'en rapportoit de tout, sans examen, à la conduite & à la fidélité de Joseph.

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, & ministrabat ei, à quo propositus omnibus, gubernabat creditam sibi domum & universa quæ ei tradita fuerant:

Jamais confiance ne fut mieux placée, ni plus abondamment récompensée. Les maisons du favori de Pharaon étoient magnifiques à la Ville, ses terres toujours fertiles à la campagne. La fécondité se répandoit sur ses troupeaux. La paix & la soumission régnoient parmi ses esclaves. Joseph en un mot le servoit avec une vigilance qui le déchargeoit de toutes ses inquiétudes, & le Dieu de Joseph bénissoit les soins de son serviteur, jusqu'au prodige &

5. Benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, & multiplicavit tam in ædibus, quàm in agris cunctam ejus substantiam:

6. Nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vescebatur. Erat autem Joseph pulchrâ facie, & decorus aspectu.

Ab ann. mundi 2276, ad ann. mundi 2287.

au miracle. Cet ordre & cette abondance durerent toujours, tandis que Joſeph fût à la tête des affaires de ſon maître, & durant plus de dix ans de la plus conſtante proſpérité, ce ſeigneur eut tout le loiſir de ſe convaincre que c'eſt un tréſor ineſtimable dans la maiſon d'un grand, qu'un fidéle adorateur du vrai Dieu.

Ce n'étoient cependant là que les eſſais & les prémices des faveurs ſignalées que le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob préparoit à Joſeph. Mais Joſeph lui-même n'y étoit pas encore aſſez préparé par toutes les épreuves où ſa vertu devoit triompher.

Son Dieu ne le laiſſa jamais manquer de ce genre de mérite; & avant que de faire le dernier pas juſqu'au comble des honneurs, il parut enſeveli pour toujours dans l'abîme de la confuſion. On ne voyoit naturellement à craindre pour lui que la jalouſie des Egyptiens contre la faveur d'un étranger. Mais il étoit ſi attentif à ménager les eſprits, & il avoit uſé de ſon crédit pour faire tant d'heureux, qu'il ne s'étoit point fait d'ennemis. Auſſi étoit-il en ſûreté, s'il n'avoit eu à ſe garantir que des fureurs de la haine. Mais une femme le trouva trop aimable; & ce fut-là l'écueil d'où il ne pût ſauver ſon innocence qu'aux dépens de ſa réputation, par la perte de ſa liberté, & aux riſques de ſa vie.

Joſeph avoit été un très-bel enfant, & à l'âge de vingt-ſept ans qu'il atteignit dans la maiſon de Putiphar, il avoit joint à la régularité de ſes traits, & à la vivacité de ſon teint, un air de nobleſſe & de di-

Geneſ. XXXIX....6.

gnité

gnité qui le rendoient un des hommes les plus aimables qui eussent paru dans l'Egypte. Sa bonne mine se faisoit d'ailleurs d'autant plus remarquer en ce pays, que les Egyptiens étoient presque tous d'une figure & d'une taille peu avantageuse. Le vertueux jeune homme faisoit bien peu de cas de ces dons de la nature, & peut-être même ignoroit-il jusqu'à quel point il en avoit été favorisé. Mais l'épouse de son maître en fut touchée; & se trouvant tous les jours dans l'occasion de voir l'aimable étranger, elle conçut pour lui une si violente passion, qu'elle se résolut de la satisfaire. Il ne lui venoit pas dans l'esprit, que les avances d'une femme de son rang, pussent être rejettées par un homme qui étoit chez elle sur le pied de son domestique. Elle lui déclara son amour, & elle le pressa d'y répondre. Joseph n'y répondit d'abord que par des froideurs & des embarras, qui auroient dû faire sentir à cette femme impudique la honte & l'inutilité de ses démarches. Elle ne se rebuta point. Joseph avoit beau fuir, & éviter la rencontre de sa maîtresse, elle étoit trop passionnée pour ne pas ménager les momens d'une surprise. Tous les jours elle se voyoit méprisée, & tous les jours elle fatiguoit Joseph par les plus affreuses propositions. Il crut enfin devoir s'expliquer avec elle, & lui ôter toute espérance de le faire jamais consentir à un crime.

Genes. XXXVI. 7. Post multos itaque dies injicit domina sua oculos in Joseph, & ait: Dormi mecum.

10. Hujuscemodi verbis per singulos dies, & mulier molesta erat adolescenti, & ille recusabat stuprum.

Songez-vous bien, lui dit-il, aux discours que vous me tenez, & n'avez-vous pas dû vous appercevoir de toute l'horreur qu'ils me causent? Vous voyez que mon maître, votre époux, m'a donné sa confiance, jusqu'à me rendre le maître de tout

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam: Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua;

Ann. mundi 2287.

Genes. XXXIX. 9. Nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es: quomodo ergo possum hoc malum facere, & peccare in Deum meum?

ce qu'il posséde. Je suis plus instruit que lui-même de ce qui se passe chez lui; & il se repose tellement sur ma fidélité, qu'il ne me demande compte de rien. Je dispose de tout dans sa maison; & de tous ses biens qu'il abandonne à ma conduite, vous êtes la seule dont il se réserve la possession. Et vous me croyez capable de la plus monstrueuse ingratitude envers un maître qui me comble de bienfaits? & pour prix de ses bontés, je lui ravirois son honneur? Non, je n'y consentirai jamais. Mais quand je serois assez malheureux pour vouloir trahir le meilleur maître que je pusse avoir sur la terre, j'en ai un dans le Ciel dont je ne puis éviter ni les yeux, ni la vengeance. N'espérez donc point de me gagner. Rougissez de vos indignes poursuites, & cessez de me solliciter à un crime, dont vous devriez me punir si j'avois osé le commettre.

Il faut que la fierté ne soit gueres puissante sur l'esprit d'une femme qui aime, quand il lui reste encore quelque espérance d'être aimée. L'épouse de Putiphar ne parut pas s'offenser des remontrances de Joseph, & elle ne pût gagner sur elle de le mépriser. Elle compta même apparemment pour quelque chose de l'avoir forcé à un entretien; & elle continua de le poursuivre avec la plus dangereuse importunité.

11. Accidit autem quâdam die, ut intraret, Joseph domum, & operis quippiam absque arbitris faceret.

Un jour qu'il entra dans son appartemment pour travailler seul & en repos, son impudique maîtresse l'y suivit; & l'ayant saisi par le manteau pour s'assûrer la victoire, en lui ôtant le moyen de fuir: Pour cette fois, lui dit-elle, vous n'échapperez pas à

mon amour, & je ne vous laisserai point aller que vous n'ayez contenté mes désirs. Songez seulement que je ne serai plus impunément refusée. C'étoit-là, sans doute, une de ces tentations critiques, où la Philosophie est déconcertée, & où le sage le plus intrépide n'a point de principe pour se soutenir sur le penchant d'un précipice si rapide. On ne risque rien à satisfaire la passion d'une femme que tous ses intérêts forcent au secret; & si l'on résiste, tout est risqué, tout est même perdu. Dans ces occasions, il ne faut rien moins qu'un Joseph; c'est-à-dire, un homme sage par crainte de Dieu & chaste par religion. Joseph ne différa pas à fuir le danger, & il abandonna son manteau entre les mains de la tentatrice. Il voyoit bien qu'il fournissoit à une femme outragée des armes contre lui, dont elle ne manqueroit de faire usage; & que sauver sa vertu à ce prix, c'étoit se perdre sans ressource. Il prévit toutes les suites, & il les compta pour rien en comparaison de son innocence.

Genes. XXXIX. 12. Et illa apprehensâ laciniâ vestimenti ejus, diceret: Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, & egressus est foràs.

L'épouse de Putiphar profita de ses avantages; & ne pouvant se faire ni aimer, ni obéir, elle se donna au moins le cruel plaisir de se venger. Elle s'exclama comme une personne au désespoir; & le visage couvert d'une rougeur équivoque que donne la modestie effrayée aux personnes vertueuses, & le dépit d'un refus aux femmes impudiques, elle appella ses gens, & elle leur dit: Mon époux est bien malheureux, & je suis moi-même bien à plaindre. Il reçoit dans sa maison un esclave de la nation des Hébreux, il le comble de faveurs, & c'est un scélérat qui ose porter ses vues jusques sur la femme

13. Cumque vidisset mulier vestem in manibus suis, & se esse contemptam,

14. Vocavit ad se homines domûs suæ, & ait ad eos: En introduxit virum Hebræum, ut illuderet nobis: ingressus est ad me ut coïret mecum: cumque ego succlamassem,

Ann. mundi 2287.

de son maître. Il n'a pas rougi de me proposer la plus noire infidélité. A cette affreuse proposition, je n'ai eu de force que pour appeller du secours. J'ai voulu arrêter le traître ; mais il s'est échappé, & il m'a laissé en fuyant son manteau entre les mains.

Genes. XXXIX. 15. Et audisset vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foràs.

Il est incertain si les gens de Putiphar, qui vivoient depuis long-temps avec le chaste Joseph, donnerent dans le piége. Mais leur maître avoit des raisons de ne s'en pas garder ; & il est rare en pareille occasion, qu'un époux soit fort curieux d'éclaircir la vérité. Sa femme vint lui répéter à son arrivée ses feintes lamentations : Vous ne connoissez pas, lui dit-elle, le perfide Hébreu que vous vous êtes attaché. Il a essayé de corrompre votre épouse. Mes cris l'ont obligé de fuir, & son manteau m'est resté entre les mains. Les larmes de l'artificieuse femme acheverent son discours, & le manteau de Joseph présenté avec la plus imposante simplicité, consomma la conviction.

16. Et ait : Ingressus est ad me servus Hebræus quem adduxisti, ut illuderet mihi.

17. Cumque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, & fugit foràs.

18. In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum,

L'accusé auroit pu se défendre, & produire en sa faveur plus de dix années d'une conduite sans reproche. Mais il sentit bien que sa justification n'auroit gueres de pouvoir sur l'esprit crédule d'un époux allarmé ; & que Putiphar supposeroit bien plus volontiers de l'hypocrisie dans un domestique, que de l'infidélité dans une épouse. Il fut donc condamné sans autre examen, & son maître indigné, le fit conduire dans les prisons du Roi, où étoient enfermés les criminels d'état, & dont le maître de la milice avoit le gouvernement.

19. His auditis dominus, & nimium credulus verbis conjugis, iratus est valdè :

20. Tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti regis custodiebantur, & erat ibi clausus.

La sagesse & l'innocence entrerent avec Joseph

dans ces lieux destinés au crime & à l'effronterie. Ann. mundi 2287.
La plus pure vertu y fut traitée durant quelques jours, comme eût mérité de l'être la plus punissable hardiesse. Le chaste Joseph, déja couvert de confusion, y fut chargé de fers, & réduit à la condition d'un infâme scélérat. Une oppression qu'il avoit si peu méritée, ne dura pas toujours; & si dans les desseins de Dieu, sa captivité devoit être longue, sa providence se chargea d'en adoucir beaucoup les rigueurs.

Il étoit, ce semble, de la destinée de Joseph de dominer partout, & d'emporter, comme de force, la confiance de ses maîtres. Dès son enfance il avoit tenu le premier rang parmi ses freres, & il avoit gagné le cœur de Jacob. D'abord esclave chez Putiphar, il devient bien-tôt le maître de sa maison & le premier de ses Officiers. Sa vertu se fit jour jusques dans les ténébres de son cachot; & en attendant l'autorité presque souveraine qu'il devoit avoir sur tous les sujets de Pharaon, on lui en donna une entiere sur les prisonniers. La miséricorde de son Dieu l'élevoit toujours à proportion de ses abaissemens, & sa vertu lui tenoit lieu de ressource. Un certain air de noble hardiesse qui vient de l'innocence, & qui la prouve, le fit d'abord regarder des compagnons de ses fers, comme un juste persécuté. La compassion que le Seigneur avoit des souffrances de son serviteur, qu'il permettoit pour sa gloire, passa jusques dans le cœur de l'Intendant de la prison. Cet Officier qui étoit aussi maître de la milice, ou chef des soldats, mais d'une dignité inférieure à celle de Putiphar, Général des armées,

Genes. XXXIX. 21. Fuit autem Dominus cum Joseph, & misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris.

Ann. mundi 2287.

examina soigneusement la conduite, & il éclaira de près les démarches de son prisonnier. Il en fut toujours également charmé, & il lui rendit justice avant que Dieu même parût songer à la lui faire. Déja convaincu de l'innocence de Joseph, il reconnut en lui une sagesse & une capacité dont il se proposa de faire usage. Il essaya ses talens, & il n'eût jamais lieu de s'en repentir. Il lui donna enfin, comme avoit fait Putiphar toute sa confiance. Il mit sous sa conduite tous les prisonniers dont il étoit chargé; il lui en abandonna le soin; & sûr que ses intérêts étoient bien placés, il se livra si aveuglément aux sages attentions de Joseph, qu'il crut désormais les siennes inutiles, & qu'il ne s'informoit pas même de ce qui se passoit dans ses prisons.

Genes. XXXIX. 22. Qui tradidit in manu illius universos vinctos, qui in custodia tenebantur: & quidquid fiebat, sub ipso erat.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis: Dominus enim erat cum illo, & omnia opera ejus dirigebat.

Près d'un an s'écoula de la sorte, sans qu'il manquât rien à Joseph pour être heureux, que d'être libre. Une aventure arrivée sur la fin de la premiere année de sa captivité, lui fit espérer une prochaine délivrance; & si son espérance fut trompée, il jetta au moins dès-lors les premieres semences de l'événement admirable, qui lui prépara, avec la liberté, tout le bonheur & toute la gloire, dont le Seigneur son Dieu vouloit qu'elle fut accompagnée.

Ann. mundi 2288.

Deux Eunuques ou grands Officiers du Palais, l'un grand Echanson, & l'autre grand Pannetier de Pharaon, encoururent l'indignation de leur maître, & ils furent tous deux envoyés dans la prison du Général des Armées, où Joseph étoit retenu depuis un an. L'Intendant de la prison mit les deux Seigneurs sous la conduite de Joseph; & comme c'étoient deux hommes d'une grande considéra-

Genes. XL. 1. His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, & pistor, domino suo.

2. Iratusque contra eos Pharao (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus.)

3. Misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vinctus & Joseph.

4. At custos carceris tradidit eos Joseph, qui & ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, & illi in custodia tenebantur.

tion, il lui ordonna de les ſervir. Il le fit avec tant de politeſſe & d'aſſiduité, qu'ils ſe faiſoient un plaiſir de le voir, & que ſon entretien fit bien-tôt leur plus grande conſolation. Après un peu de temps, les deux priſonniers déja fort ennuyés de leur captivité, eurent dans la même nuit chacun un ſonge conforme à l'emploi qu'ils exerçoient à la Cour, & qui leur cauſa de grandes inquiétudes.

Geneſ. XL. 5. Videruntque ambo ſomnium nocte una, juxtà interpretationem congruam ſibi.

C'étoit une des ſuperſtitions de ces Peuples infidéles, de vouloir toujours trouver du myſtére dans leurs ſonges, & c'étoit un métier fort lucratif pour leurs Prêtres de s'en faire les interprétes. Le Seigneur qui employe au ſuccès de ſes deſſeins, juſqu'aux erreurs & aux foibleſſes des hommes, ſe ſervit de cette ouverture pour établir la réputation de ſon ſerviteur; & comme il lui avoit annoncé à lui-même ſa future grandeur par des ſonges véritablement ſignificatifs, il en envoya de ſemblables aux deux priſonniers, & il en donna l'intelligence à Joſeph.

Il alla les voir le matin à ſon ordinaire; & les trouvant tous deux plongés dans une noire mélancholie, il leur en demanda la raiſon. Ils lui répondirent avec confiance : Nous avons eu tous deux chacun un ſonge durant notre ſommeil, & voilà que retenus dans la captivité, nous n'avons perſonne à qui en demander l'interprétation. Ce n'eſt pas, reprit Joſeph, de quoi vous chagriner ſi fort, ou vous déſeſpérer. On peut ſoulager votre peine, & vous éclaircir ſur vos embarras. Je ſers le Dieu du Ciel & de la Terre, lui ſeul peut réveler infailliblement à ſes ſerviteurs le ſens des choſes cachées.

6. Ad quos cum introiſſet Joſeph manè, & vidiſſet eos triſtes,
7. Sciſcitatus eſt eos, dicens: Cur triſtior eſt hodie ſolito facies veſtra?
8. Qui reſponderunt: Sŏmnium vidimus, & non eſt qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joſeph: Numquid non Dei eſt interpretatio? Referte mihi quid videritis.

Expliquez-vous à moi, & j'espere vous donner satisfaction. Ne vous attendez pas au reste que je vous flatte, & comptez sur une entiere franchise.

Genes. XL. 9. Narravit prior, præpositus pincernarum, somnium suum : Videbam coram me vitem,
10. In qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas, & post flores uvas maturescere :
11. Calicemque Pharaonis in manu mea : tuli ergo uvas, & expressi in calicem quem tenebam, & tradidi poculum Pharaoni.

Le grand Echanson voulut éprouver le premier l'habileté de Joseph, & il lui conta son songe de cette maniere : J'ai vu devant moi une vigne, d'où sortoient trois rejettons. Ces rejettons ont d'abord poussé des boutons, que j'ai vu croître peu à peu. Ces boutons se sont changés en fleurs ; & les fleurs ayant disparu, les raisins se sont montrés dans toute leur maturité. Je tenois dans ma main la coupe de Pharaon. J'ai cueilli les grappes ; j'en ai exprimé le jus dans la coupe du Roi, & je la lui ai présentée.

12. Respondit Joseph: hæc est interpretatio somnii : Tres propagines, tres adhuc dies sunt,
13. Post quos recordabitur Pharao ministerii tui, & restituet te in gradum pristinum : dabisque ei calicem juxta officium tuum, sicut antè facere consueveras.
14. Tantùm memento mei, cùm bene tibi fuerit, & facias mecum misericordiam ; ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere :
15. Quia furto sublatus sum de terra Hebræorum, & hìc innocens in lacum missus sum.

L'obscurité de ce songe n'embarrassa point Joseph, à qui le Seigneur son Dieu en avoit révélé le sens : Voilà, dit-il sur le champ à l'Echanson du Roi, l'explication de votre songe. Les trois branches ou rejettons de la vigne, marquent trois jours, après lesquels Pharaon se souviendra de vous, & de la fonction que vous devez faire auprès de sa personne. Il vous rendra sa faveur ; il vous rétablira dans votre charge, & vous continuerez de lui présenter à boire, comme vous faisiez auparavant. Je ne vous dis rien dont je sois fort assuré ; & la chose est si certaine, que je vous demande, dès-à-présent, une preuve de votre reconnoissance. Daignez vous souvenir de moi quand vous serez rentré dans les bonnes graces du Prince ; instruisez-le de mon malheur & de mon innocence ; dites-lui que vous avez vu dans les prisons un jeune homme des Hébreux qu'on a enlevé par fraude de son pays,

pays, & qu'on retient dans les fers, sans qu'il ait mérité un si cruel traitement. Engagez-le à avoir pitié de moi, & à me rendre la liberté.

Dût-on être trompé, on aime à l'être agréablement par un Prophéte ou un Devin qui flate nos désirs. Le grand Panetier voyant une heureuse convenance dans l'explication que Joseph venoit de donner du songe de son collégue, se pressa de raconter le sien. Il avoit songé qu'il portoit sur sa tête trois paniers de farine, & que celui des paniers qui étoit le plus élevé, étoit rempli de tout ce que la boulangerie & la pâtisserie ont coutume de fournir à la table des Rois. Ce qu'il y avoit de remarquable, c'est que le Panetier n'alloit pas, comme l'Echanson, servir son maître à l'ordinaire; mais les oiseaux du Ciel voloient sur la corbeille, & venoient s'y nourrir avec avidité. Vous voulez, lui dit Joseph, que je vous explique votre songe. Mais quel arrêt allez-vous entendre? Les trois paniers désignent aussi trois jours, après lesquels Pharaon vous condamnera à la mort. Vous aurez la tête tranchée, votre corps sera pendu à un gibet, & les oiseaux du ciel déchireront votre cadavre.

Genes. XL. 16. Videns pistorum magister quòd prudenter somnium dissolvisset, ait: Et ego vidi somnium. Quòd tria canistra farinæ haberem super caput meum:

17. Et in uno canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoriâ, avesque comedere ex eo.

18. Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii. Tria canistra, tres adhuc dies sunt:

19. Post quos auferet Pharao caput tuum, ac suspendet te in cruce, & lacerabunt volucres carnes tuas.

L'événement justifia les paroles du serviteur de Dieu. Après trois jours on célébra au Palais avec de grandes réjouissances le jour de la naissance de Pharaon. Le Prince invita ses principaux Officiers à un magnifique repas. Il se souvint alors de son Echanson & de son Panetier qu'il avoit fait mettre en prison, & sur le champ il voulut décider de leur sort. Il fit rendre la liberté au premier, & il

20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat: qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, & pistorum principis.

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum;

Ann. mundi 2288.

lui ordonna de continuer le ſervice. Pour le Panetier il le condamna à avoir la tête tranchée, & à être enſuite attaché à la potence.

Geneſ. XL. 22. Alterum ſuſpendit in patibulo, ut conjecturis veritas probaretur.

Si la reconnoiſſance étoit la vertu des heureux & des grands, Joſeph auroit pû ſe flatter d'une prompte délivrance. Mais le premier Echanſon, tout occupé du retour de ſon bonheur, oublia bientôt celui qui le lui avoit annoncé; & le vertueux priſonnier attendit encore inutilement pendant deux années la fin de ſes diſgraces. Il l'attendit au moins patiemment; & deſtiné à commander aux hommes, il apprit à les connoître.

23. Et tamen ſuccedentibus proſperis, præpoſitus pincernarum oblitus eſt interpretis ſui.

Le moment de ſa liberté arriva enfin après trois ans; & pour la lui procurer, le Seigneur mit en œuvre la réputation qu'il lui avoit ménagée. Il envoya un ſonge à Pharaon, dont tout le commerce des hommes avec l'enfer ne pouvoit donner l'intelligence; parce qu'il n'étoit ni une ſuite naturelle du ſommeil, ni un effet de l'opération des démons. Le Prince s'imaginant être au bord d'un grand fleuve, crut en voir ſortir ſept vaches des plus belles & des plus graſſes. Elles s'écartoient du rivage, & elles ſe répandoient dans les prés voiſins. Peu après il lui parut que ſept autres vaches ſortoient du même fleuve; mais bien différentes des premieres. Elles étoient défigurées, maigres & décharnées. Elles n'avoient pas la force de s'éloigner, & elles s'arrêtoient à paître ſur les endroits de la rive où elles trouvoient de l'herbe. Ces vaches cependant que la maigreur rendoit hideuſes, dévorerent les ſept, dont la force & la vigueur faiſoient plaiſir. Mais après s'en être nourries,

Geneſ. XLI. 1. Poſt duos annos vidit Pharao ſomnium. Putabat ſe ſtare ſuper fluvium,

2. De quo aſcendebant ſeptem boves, pulchræ & craſſæ nimis: & paſcebantur in locis paluſtribus.

3. Aliæ quoque ſeptem emergebant de flumine fœdæ confectæque macie: & paſcebantur in ipſa amnis ripa in locis virentibus:

4. Devoraveruntque eas, quarum mira ſpecies & habitudo corporum erat. Expergefactus Pharao,

Ann. mundi 2250.

elles n'en parurent pas plus refaites, & jamais dans toute l'Egypte on ne vit de vaches d'une pareille maigreur, & en si pitoyable état. Le Prince s'éveilla subitement, & bien-tôt après il se rendormit. Un autre songe, semblable au premier, le saisit à l'instant. Il s'imagina voir sept épis forts, pleins & bien nourris qui sortoient d'une même tige. Sept autres épis maigres & desséchés par un vent malin & brûlant, se montrerent après les autres, & dévorerent en un moment toute la force & la beauté des premiers. Ces deux images, qui paroissoient tendre à une même fin, donnerent des inquiétudes cruelles à Pharaon, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, être éclairci de ce qu'il croyoit appercevoir dans ses songes, de présages pour l'avenir.

Genes. XLI. 5. Rursum dormivit, & vidit alterum somnium: Septem spicæ pullulabant in culmo uno plenæ atque formosæ:

6. Aliæ quoque totidem spicæ tenues & percussæ uredine oriebantur,

7. Devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharao post quietem,

Il eut recours à ses oracles ordinaires; & encore tout tremblant, il donna ordre de grand matin à tous les Devins de l'Egypte, c'est-à-dire, à tous les Magiciens & à tous les Sorciers dont sa capitale étoit pleine, & qui se qualifioient du nom de sages, de se rendre au Palais. Il leur raconta toutes les circonstances de ses songes, & il leur commanda de lui en donner l'explication. Il leur demandoit plus qu'ils ne pouvoient. Ils convinrent de bonne foi que leur science n'alloit pas si loin, & ils le supplierent de trouver bon qu'ils n'entreprissent pas de le tromper. Les Rois accoutumés à être obéis, semblent exiger qu'on ne trouve rien d'impossible pour les satisfaire. Pharaon paroissoit au désespoir, de ce que parmi tant d'hommes, dont on payoit si cher les services, il ne se trouvoit pas un Devin assez ha-

8. Et, facto manè, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti cunctosque sapientes: & accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

Ann. mundi 2290.

bile pour le guérir de ses allarmes.

Genes. XLI. 9. Tunc demum reminiscens pincernarum magister, ait : Confiteor peccatum meum.

Ce fut alors que le grand Echanson se souvint pour la premiere fois depuis deux ans de l'innocent Joseph, & il fallut que sa gratitude fût réveillée par sa complaisance pour son maître. Prince, lui dit-il, je viens m'accuser devant vous, d'une faute que je me reproche, & vous présenter, en la réparant, les lumieres que vous souhaitez. Nous avions eu le malheur, votre grand Panetier & moi, d'encourir votre indignation. Vous nous aviez tous deux fait conduire dans les prisons du Capitaine de vos soldats; & tous deux durant notre sommeil, nous fûmes frappés chacun d'un songe fort obscur, qui nous causoit de terribles inquiétudes. L'Intendant de la prison nous avoit donné pour nous servir un jeune esclave de la nation des Hébreux, qui de son prisonnier étoit devenu, par sa bonne conduite son homme de confiance. Nous lui donnâmes nous-mêmes la nôtre, que sa sagesse & l'air d'innocence que nous admirions dans sa personne, ne nous permirent pas de lui refuser. Nous lui racontâmes nos songes, & il les interpréta si heureusement, qu'ils se sont vérifiés jusqu'à la moindre circonstance. Il m'avoit annoncé que vous me feriez la grace de me remettre dans l'exercice de ma charge, & il avoit prédit à mon collégue que vous le condamneriez à la potence. Au jour précis qu'il nous avoit marqué, les choses sont arrivées, & jamais on ne vit une prédiction plus littéralement accomplie. J'avois promis à mon interprete de solliciter sa grace auprès de vous, & je me reconnois coupable de lui avoir manqué de parole. Mais je suis sûr que sa li-

10. Iratus rex servis suis, me & magistrum pistorum retrudi jussit in carcerem principis militum :

11. Ubi unâ nocte uterque vidimus somnium præsagum futurorum.

12. Erat ibi puer Hebræus, ejusdem ducis militum famulus, cui narrantes somniâ,

13. Audivimus quidquid posteà rei probavit eventus. Ego enim redditus sum officio meo : & ille suspensus est in cruce.

Ann. mundi 2290.

berté lui ſera beaucoup plus agréable, ſi le premier uſage qu'il en fera, contribue à calmer les inquiétudes du Roi.

Pharaon ne délibéra pas. Il ordonna qu'on fît venir le priſonnier étranger. L'échanſon ſe chargae apparemment volontiers de lui porter cette agréable nouvelle, & de faire valoir auprès de lui cette preuve bien tardive de ſon amitié. On raſa Joſeph dans la priſon où il avoit laiſſé croître ſa barbe & ſes cheveux. On lui donna des habits propres, & on le conduiſit chez le Roi. Dès qu'il ſe fut approché, le Roi lui dit avec bonté : J'ai eu des ſonges qui me troublent extrêmement, & aucun de nos Devins n'a pû me donner l'éclairciſſement que j'attendois. Mais j'apprends que vous êtes plus habile qu'eux, & que vous avez un talent ſingulier. Je crois que vous l'employerez volontiers pour ma ſatisfaction, & c'eſt à ce ſujet que je vous ai mandé. Non, Prince, répondit librement Joſeph : ce n'eſt point d'un homme que vous devez eſpérer l'explication de vos ſonges. Il n'appartient qu'au Dieu que je ſers d'en dévoiler l'obſcurité; & s'il ſe ſert de moi pour le faire, vous ne devez pas moins lui en rapporter toute la gloire. Dites-moi ce que vous avez ſongé, & ſous la protection du Dieu tout-puiſſant que j'adore, j'eſpére que vous ſerez ſatisfait.

Geneſ. XLI. 14. Protinus ad regis imperium eductum de carcere Joſeph totonderunt : ac, veſte mutatâ, obtulerunt ei.

15. Cui ille ait : Vidi ſomnia, nec eſt qui edisſerat : quæ audivi te ſapientiſſimè conjicere.

16. Reſpondit Joſeph : Abſque me Deus reſpondedit proſpera Pharaoni.

Le Prince charmé de ce début ſi ſage & ſi modeſte, raconta ſes ſonges au jeune interprete avec une extrême fidélité; en finiſſant, il ajouta : J'ai conſulté les plus habiles hommes de mon Royaume. Tous ont renoncé à expliquer mes ſonges, & je n'en ai pas trouvé un qui ait ſeulement oſé l'entrepren-

℣. 17. 19. 20. 21. 22. 23. 24.

Ann. mundi 2298.

dre. Je l'entreprendrai moi, reprit Joseph, & j'y réussirai, ou plutôt, Seigneur, car je ne puis trop le répéter en présence du Roi & de toute sa Cour, le Dieu souverain, dont je me déclare l'adorateur, va vous révéler le mystére. C'est ce Dieu tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, qui a montré au Roi les événemens futurs dont l'Egypte sera bien-tôt le théâtre ; & c'est aussi ce même Dieu qui m'a découvert le sens caché sous l'obscurité des songes qui vous allarment.

Les deux songes du Roi tombent sur la même chose, & ne sont proprement que la confirmation l'un de l'autre. Les sept vaches si grasses, & les sept épis si pleins, marquent sept années de fertilité, & les uns comme les autres, sont la figure de la même abondance. Les sept vaches maigres au contraire, aussi-bien que les épis desséchés par un vent brûlant, désignent sept années de stérilité & de famine. Voici maintenant l'ordre dans lequel les choses arriveront. D'abord les sept années d'une fertilité extraordinaire, enrichiront la terre d'Egypte. Mais aussi-tôt elles seront suivies de sept années d'une si terrible stérilité, que l'abondance qui les aura précédées, s'effacera de la mémoire des hommes, & que tout le pays sera désolé par la famine. L'indigence ira à un tel excès, qu'elle absorbera, pour ainsi-dire, & qu'elle paroîtra dévorer tous les biens qu'on aura recueillis durant la fertilité de la terre. Dieu vous a représenté cet événement par deux songes différens, dont le sens est le même. C'est pour vous confirmer d'une maniere indubitable la vérité de sa révélation, &

Genes. XLI. 18. Et septem boves de amne conscendere, pulchras nimis, & obesis carnibus : quæ in pastu paludis virecta carpebant.

25. Respondit Joseph: Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus ostendit Pharaoni.

26. Septem boves pulchræ, & septem spicæ plenæ, septem ubertatis anni sunt; eamdemque vim somnii comprehendunt.

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas; & septem spicæ tenues, & vento urente percussæ : septem anni venturæ sunt famis:

28. Qui hoc ordine complebuntur.

29. Ecce septem anni venient fertilitatis magnæ in universa terra Ægypti :

30. Quos sequentur septem anni alii tantæ sterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retrò abundantia: consumptura est enim fames omnem terram,

31. Et ubertatis magnitudinem perditura est inopiæ magnitudo.

32. Quod autem vidisti secundò ad eamdem rem pertinens somnium : firmitatis indicium est, eò quòd fiat sermo Dei, & velociùs impleatur.

Ann. mundi 2290.

pour vous faire entendre que l'accomplissement en est très-prochain.

Voilà, grand Prince, l'interprétation de vos deux songes que vos Devins n'ont pû vous expliquer; c'est assûrément tout ce que vous attendez de votre serviteur. Mais j'ai encore des choses importantes à vous dire pour le bien de vos Etats, & pour le bonheur de vos sujets. Il est temps que le Roi choisisse parmi ses Officiers un homme sage & habile, & qu'il lui donne son autorité pour pourvoir à tous dans les conjectures présentes. Ce Ministre principal aura sous lui des Officiers subalternes, qui établiront des greniers dans toutes les Villes du Royaume. Ils acheteront, & ils feront voiturer dans ces greniers au profit & par l'autorité du Souverain, la cinquiéme partie de tous les grains qu'on recueillera en abondance. Les Peuples devenus riches au-delà de leur espérance, ne seront point incommodés de cette modique contribution, dont on leur payera même un prix raisonnable; & ce sera une ressource assurée pour les sept années de famine qui désoleront ensuite le pays. Faute de cette précaution, les grains se trouveront dissipés ou vendus à vos voisins, & vos sujets périront de misére.

Genes. XLI. 33. Nunc ergo provideat rex virum sapientem & industrium, & præficiat eum Terræ Egypti:

34. Qui constituat præpositos per cunctas regiones: & quintam partem fructuum per septem annos fertilitatis,

35. Qui jam nunc futuri sunt, congreget in horrea: & omne frumentum sub Pharaonis potestate condatur, serveturque in urbibus,

36. Et præparetur futuræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, & non consumetur terra inopia.

Pharaon & toute sa Cour écoutoient avec admiration les conseils du jeune étranger, & ils commencerent à reconnoître à quelle source toute divine il puisoit ce fonds de sagesse, qui les jettoit dans l'étonnement. Le Seigneur son Dieu qui l'inspiroit, rendit dociles à ses avis les Ministres de Pharaon, & le Prince lui-même adressant la parole

Ann. mundi 2290.

Genes. XLI. 37. Placuit Pharaoni consilium, & cunctis ministris ejus :

38. Locutusque est ad eos : Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit ?

39. Dixit ergo ad Joseph : Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapientiorem & consimilem tui invenire potero ?

40. Tu eris super domum meam, & ad tui oris imperium cunctus populus obediet : uno tantùm regni solio te præcedam.

41. Dixitque rursus Pharao ad Joseph : Ecce constitui te super universam terram Ægypti.

42. Tulitque annulum de manu sua, & dedit eum in manu ejus : vestivitque eum stolâ byssinâ & collo torquem auream circumposuit.

43. Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone ; ut omnes coram eo genu flecterent, & præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.

à ses courtisans, leur dit dans le transport de sa joie : Sans doute, il faut suivre le conseil de Joseph. Mais où trouverons-nous dans tout le Royaume un homme aussi sage que lui, & aussi rempli de l'esprit de Dieu ? C'est donc vous, Joseph, lui dit-il, qui exécuterez ce que vous avez vous-même proposé. Votre Dieu vous a suggeré toutes les paroles que vous avez prononcées devant moi. En vain je chercherois dans toute l'étendue de mon Royaume un Ministre semblable à vous. Votre sagesse l'emporte sur celle de tous les Egyptiens, & je veux rendre votre pouvoir égal à votre sagesse. Je vous donne l'Intendance de ma Maison. Je veux qu'on vous y regarde comme le maître, & qu'il n'y ait entre vous & moi d'autre distance, que celle qu'y mettent la Couronne & le Trône. Tous mes sujets vous écouteront. Vous serez leur oracle, & vos arrêts seront pour eux autant d'ordres souverains. Je mets toute l'Egypte entre vos mains. Vous la gouvernerez avec une autorité égale à la mienne, & ce sera se révolter contre moi, que de différer seulement à vous obéir. Je veux, dès ce moment, vous revêtir des marques de votre dignité. En disant ces paroles, le Prince tira son anneau de son doigt, & le mit à celui de Joseph. Il lui fit donner une robe de bissus ou de fin lin, & il lui mit au col un collier d'or. Ainsi orné, il le fit monter sur le char qui suivoit immédiatement celui du Roi, & sur lequel étoient portés les premiers Officiers du Palais. Un Hérault marchoit devant le char, & crioit à haute voix : Qu'on fléchisse le genou devant Joseph, & que tout le monde sache que Phararon l'a fait après lui

lui le maître dans toute la Terre de l'Egypte.

Au retour de cette proclamation, le Prince reçut le nouveau Ministre avec des témoignages encore plus intime de considération & de confiance. Je suis Pharaon, lui dit-il, & vous me voyez maître d'un grand Empire; mais je veux que Joseph que j'ai tiré des fers, y soit aussi puissant & aussi redouté que moi; & qu'un seul de mes sujets n'ose remuer le pied sans ses ordres. Vous ne porterez plus le nom de Joseph. Je veux vous en donner un qui réponde à ce que l'Egypte doit à vos lumieres, & devra bien-tôt à vos soins. Vous vous appellerez en langue Egyptienne, le Sauveur du monde.

Geneſ. XLI. 44 Dixit quoque rex ad Joseph: Ego sum Pharao: absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

45. Vertitque nomen ejus,& vocavit eum linguâ Ægyptiacâ, Salvatorem mundi, deditque illi uxorem Aseneth filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti.

Pharaon n'en demeura pas à ces faveurs, par lesquelles il faisoit Joseph grand pour l'avantage de ses Etats: il voulut aussi le rendre heureux,& il lui choisit une épouse digne d'un favori. Ce fut Azeneth, fille de Putiphar, Prêtre d'Héliopolis, différent de cet autre Putiphar, Général des Armées, chez qui Joseph avoit fait les premiers essais de ses talens pour le gouvernement, & où il avoit donné aux risques de sa vie, les preuves les plus signalées de son héroïque vertu. Il eut deux enfans d'Azeneth son épouse, durant les deux premieres années de la fertilité qu'il avoit prédite. A la naissance de l'aîné, il s'écria: Le Seigneur Dieu m'a consolé de toutes mes peines, & il m'a fait oublier les chagrins que j'ai reçus dans la maison de mon pere; c'est pourquoi il donna à son fils le nom de Manassés. Il nomma le cadet Ephraïm, pour marquer que le Seigneur avoit choisi la Terre où il étoit entré pauvre & esclave, pour élever sa for-

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames: quos peperit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

51. Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens: Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, & domûs patris mei.

52. Nomen quoque secundi appellavit Ephraïm, dicens: Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

Ann. mundi 2290.

tune, & pour le combler de richesses.

Joseph n'avoit que trente ans lorsqu'il fut présenté à Pharaon, & que d'infortuné captif, il devint le favori du Roi, & le maître du Royaume. Mais il étoit trop fidéle enfant d'Abraham, pour regarder ces admirables changemens comme des faveurs personnelles, dont il pouvoit tranquillement jouir sans rapport aux desseins de Dieu sur sa famille. Elevé par Jacob, il n'ignoroit pas que la Terre de Chanaan étoit promise au sang des Patriarches, & que l'Egypte ne devoit être pour les Israélites qu'un lieu de pélerinage ou de captivité. C'étoient là les premieres leçons que dans la famille des Saints, les enfans recevoient de leurs peres, & Joseph exilé de la Terre promise à l'âge de seize ans, avoit emporté avec lui la connoissance des desseins de Dieu sur les enfans d'Israël. Aussi donna-t-il à ceux qu'il eut lui-même dans cette Terre étrangere des noms Chananéens, pour leur faire entendre qu'ils ne devoient pas s'attacher à la fortune de leur pere dans l'Egypte, mais se disposer à seconder les desseins du Seigneur pour l'établissement d'une Nation sainte dans la Terre de Chanaan. Il ne développoit pas encore tous les ressorts de la Providence dans la conduite de cette grande affaire : mais il voyoit bien que tant de miracles de protection sur sa personne, y avoient un rapport nécessaire, & qu'il étoit de son devoir de suivre avec une entiere docilité, les impressions qu'il recevoit du Ciel, sans vouloir indiscrettement approfondir, ce qu'il ne plaisoit pas à Dieu de lui révéler.

Genes. XLI. 46. (Triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis) & circuivit omnes regiones Ægypti.

Il se mit donc en possession de sa dignité. Il prit

des équipages, & un nombre de domestiques convenable. Il se logea, il se meubla, il se fit servir & accompagner avec la magnificence nécessaire à faire respecter ses ordres, & à inspirer de la vénération aux Peuples. Il se disposa ensuite à parcourir lui-même les Provinces de l'Egypte, & à y faire ces beaux arrangemens, qui avoient paru aux Ministres de Pharaon le chef-d'œuvre d'une prudence plus qu'humaine.

Ce fut dans ce premier voyage que, selon ses vues, il nomma des Intendans dépendans de lui dans toutes les villes du Royaume, avec ordre d'acheter des propriétaires durant sept ans la cinquiéme partie des gerbes qu'on recueilleroit à la campagne. Il établit aussi dans chaque ville les greniers du Roi, où ces amas de grains se transportoient, sans qu'il permit aux Officiers subalternes d'en disposer, sans un commandement exprès du premier Ministre. Ces ordres une fois portés dans les Provinces, il tint la main à l'exécution avec une extrême exactitude. Dès que la premiere année de la fertilité fut venue, on ramassa, dans les greniers des villes de l'Egypte, de riches moissons qu'on y serroit en gerbes pour les conserver plus sûrement, & pour avoir de quoi nourrir les bestiaux. L'abondance du bled fut si grande, qu'on ne tenoit pas compte de ce qu'on recueilloit, & que le froment étoit plus commun dans le pays, que les grains de sable sur les bords d'une vaste mer. Durant sept années consécutives, ce fut toujours dans la terre une égale fécondité, & du côté de Joseph les mêmes attentions à faire ses réserves; avec cette sage

Genes. XLI. 47. Venitque fertilitas septem annorum : in manipulos redactæ segetes congregatæ sunt in horrea Ægypti.

Ann. mundi 2291.

48. Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.

49. Tantaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris coæquaretur, & copia mensuram excederet.

Ann. mundi 2291.

précaution qu'on distinguoit les unes des autres les récoltes de chaque année, pour garder ensuite le même ordre dans la distribution qu'on en devoit faire durant les sept années de stérilité & de famine.

Genes. XLI. 53. Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto:

Elles succéderent sans interruption à la fertilité de la terre, qui s'épuisa précisément au temps que Joseph l'avoit prédit. Mais les pays voisins où le fléau de la famine s'étendit, n'avoient pas eu, comme l'Egypte, sept années d'une fertilité extraordinaire pour se précautionner contre l'indigence, ni un Joseph pour se ménager des ressources. Les Egyptiens, comme les autres, ne recueillirent rien durant sept ans; mais ils ne furent pas réduits, comme eux, aux extrémités de la famine; & si le pain leur coûta cher, au moins n'en manquerent-ils jamais. Ils eurent recours à Pharaon, & le Prince les renvoia à Joseph, en leur disant: Allez au Gouverneur à qui j'ai donné tout pouvoir dans mes Etats, & faites ce qu'il vous dira. Joseph leur faisoit délivrer des ordres pour les Commissaires qu'il avoit établis sur les greniers, & on leur fournissoit le bled, dont ils avoient besoin, pour une somme modique, par laquelle le Prince fut d'abord remboursé de ses avances. Les Egyptiens étoient préférés dans cette distribution. Mais ils n'étoient pas les seuls à qui le Ministre donnât du soulagement dans la famine qui devint générale. Tout le monde étoit bien reçu, & s'en retournoit content. L'ordre fut si bien gardé, l'autorité de Joseph si respectée, & les mesures si bien prises, que durant sept années de la plus affreuse désolation, non-seulement on

54. Cœperunt venire septem anni inopiæ, quos prædixerat Joseph: & in universo orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat.

55. Quâ esuriente, clamavit populus ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus ille respondit: Ite ad Joseph: & quidquid ipse vobis dixerit, facite.

56. Crescebat autem quotidie fames in omni terra, aperuitque Joseph universa horrea, & vendebat Ægyptiis: nam & illos oppresserat fames.

Ann. mundi 2298.

ne manqua jamais de bled dans toute l'Egypte, quoiqu'on n'y en recueillît pas un seul grain; mais que les Provinces voisines y trouverent toujours leur provision à un prix raisonnable; & que par une merveilleuse œconomie, l'Egypte devint, en quelque façon, la mere & la nourrice d'une infinité de malheureux, qui sans elle seroient péris de faim & de misere.

Genes. XLI. 57. Omnesque provinciæ veniebant in Ægyptum, ut emerent escas, & malum inopiæ temperarent.

De cette multitude de familles qui souffroient de la stérilité, fut en particulier celle du Patriarche Jacob, pere de Joseph, qui demeuroit toujours dans la Terre de Chanaan, où la famine se fit sentir dès la premiere année avec une extrême rigueur. Mais c'étoit pour cette illustre famille que Joseph étoit monté si haut; & les greniers de l'Egypte ouverts à tous les indigens, ne devoient pas être fermés au pere & aux freres d'un puissant Ministre, que Dieu n'avoit fait grand que pour eux. Ce nouveau surcroît d'affliction pour Jacob, n'étoit même entre les mains du Seigneur, qu'une voie qu'il ouvroit au saint homme, pour retrouver un fils qu'il croyoit perdu, & que depuis long-temps il pleuroit encore amérement, comme si sa perte eût été toute récente. Tant il est vrai que c'est presque toujours du sein de la calamité, que notre Dieu fait sortir en faveur de ses amis, la source abondante des plus délicieuses consolations.

Jacob trouvoit, avec peine, dequoi subsister dans le pays de Chanaan; & malgré ses grands biens, il n'avoit plus de ressource. Il appella ses enfans, & il leur dit: Vous voyez, mes enfans, ce que nous avons à souffrir dans cette Terre, & à quelle

Genes. XLII. 1. Audiens autem Jacob quod alimenta venderentur in Ægypto, dixit filiis suis: Quare negligitis?

Ann. mundi 2298.

Genes. XLII. 2. Audivi quòd triticum venumdetur in Ægypto : descendite, & emite nobis necessaria, ut possimus vivere, & non consumamur inopiâ.

extrémité nous sommes réduits par la famine. Vous savez, aussi-bien que moi, qu'on vend des bleds en Egypte, & aucun de vous cependant ne se présente pour y aller chercher un soulagement nécessaire. Falloit-il attendre que je vous fisse moi-même cette ouverture, & n'auriez-vous pas dû offrir vos services à votre pere déja vieux & infirme? Allez donc, joignez-vous tous ensemble, & rapportez-nous d'Egypte des provisions suffisantes pour nous tirer de la misére. Les fils de Jacob se soumirent aux ordres de leur saint pere, & ils se mirent en état de partir. Mais il leur fit agréer qu'il retint auprès de lui le jeune Benjamin, moins, leur disoit-il, pour sa consolation, que pour lui épargner les fatigues & les dangers du voyage. Ils savoient de son côté combien cet enfant étoit cher à son pere, & que depuis la perte qu'il avoit faite de Joseph, Benjamin étoit le seul qui pût essuyer ses larmes, & modérer ses regrets. Ils consentirent volontiers à se passer de leur jeune frere, & ils partirent en compagnie de quelques autres habitans de Chanaan qui faisoient le voyage dans le même dessein qu'eux. Ils arriverent heureusement à la capitale, où leur frere Joseph étoit le maître, & où il ordonnoit en souverain de la vente & de la distribution des bleds.

3. Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut emerent frumenta in Ægytpo,

4. Benjamin domi retento à Jacob, qui dixerat fratribus ejus : Ne fortè in itinere quidquam patiatur mali :

5. Ingressi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergebant ad emendum. Erat autem fames in terra Chanaan.

6. Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta populis vendebantur. Cùmque adorassent eum fratres sui,

Il falloit d'abord se présenter devant le Viceroi, qui vouloit être instruit par lui-même, & ils eurent audience à leur tour. Du plus loin que Joseph vit ces étrangers, il les reconnut pour ses freres, & son cœur ne lui dit point qu'ils avoient été ses persécuteurs. Mais il n'apperçut point parmi eux son frere Benjamin, & il eut peur que leur jalousie n'eût passé

Ann. mundi 2298.

de lui à ce jeune enfant, qui étoit son frere utérin, & pour qui il sentoit une tendresse particuliere. Il résolut donc de ne se point faire connoître, & d'assûrer, s'il étoit encore temps, les jours & la tranquillité de son cher Benjamin.

Joseph avoit alors trente-huit ans; & depuis vingt-deux qu'il étoit éloigné de sa famille, il étoit extrémement changé. Il prit un air sévere, & les dix étrangers s'étant prosternés humblement à ses pieds, il leur demanda en deux mots, comme il auroit fait à des hommes suspects & inconnus, d'où ils venoient, & ce qu'ils vouloient. Nous venons, dirent-ils, de la Terre de Chanaan, & nous avons dessein d'acheter ici des bleds, dont nous sommes absolument dépourvus. Nous avons même déja fourni notre argent, & nous sommes prêts de partir.

Genes. XLII. 7. Et agnovisset eos, quasi ad alienos duriùs loquebatur, interrogans eos: Unde venistis? Qui responderunt: De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

Le Seigneur Dieu seconda les intentions de son serviteur; & des dix enfans de Jacob; aucun n'eut la moindre idée qu'ils parloient tous à leur frere. Pour lui qui les voyoit à ses pieds dans la posture la plus soumise, il se souvint des songes qu'il avoit eus étant encore enfant, & il adora intérieurement les miracles de la providence. Cependant il soutint admirablement son personnage de Ministre d'Etat, & il dit à ses freres: Vous n'êtes rien moins que ce que vous affectez de paroître, & je me trompe beaucoup, si vous n'êtes des espions envoyés pour reconnoître les endroits foibles du Royaume. Non, Seigneur, reprirent-ils tous tremblans, nous ne sommes point des espions, & vos serviteurs ne sont venus ici, que pour y acheter du bled dans le be-

8. Et tamen fratres ipse cognoscens non est cognitus ab eis.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos: Exploratores estis: ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Qui dixerunt: Non est ita, domine, sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

Ann. mundi 2298.

soin de leur famille. Nous sommes tous les enfans d'un même pere, tous gens pacifiques, & bien éloignés d'avoir aucune intention contraire au bien d'un Empire, où nous venons chercher la vie.

Genes. XLII. 11. Omnes filii unius viri sumus: pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.

Cette réponse n'instruisoit pas encore Joseph autant qu'il le vouloit être; & pour engager ses freres à s'expliquer plus en détail, il continua à leur faire les mêmes reproches: Vous m'imposez, leur dit-il; vous n'êtes entrés dans l'Egypte, sous le prétexte de la vente des bleds, que pour faire à vos maîtres un rapport exact des endroits que vous aurez trouvés moins fortifiés, & plus exposés à une surprise. Le soupçon du Ministre mettoit ses freres dans un étrange embarras, & ils ne savoient comment s'y prendre pour le désabuser. Un d'entr'eux prit la parole, & lui répondit avec un grand air de sincérité: Si vous nous connoissiez, Seigneur, & si vous saviez qui nous sommes, vous ne porteriez pas de nous un jugement si désavantageux. Je vais vous rendre un compte fidéle de l'état de notre famille. Vous pourrez vous faire instruire d'ailleurs; & si je manque de sincérité dans un seul point, vous ferez de nous ce qu'il vous plaira. Nous, vos serviteurs, nous étions douze freres, tous enfans d'un seul homme, établi dans la Terre de Chanaan. Le plus jeune de tous est demeuré auprès de notre pere; un autre ne vit plus, & vous voyez les dix autres à vos pieds.

12. Quibus ille respondit: Aliter est: immunita terræ hujus considerare venistis.

13. At illi duodecim, inquiunt, servi tui, fratres sumus filii viri unius in terra Chanaan: minimus cum patre nostro est, alius non est super.

Joseph étoit content; mais il n'avoit pas résolu de le paroître. Voilà, répliqua-t-il, ce que je disois: Vous êtes des espions. J'ai du moins de grandes raisons de le croire, & je veux éclaircir mes justes

14. Hoc est, ait, quod locutus sum: exploratores estis.

tes ſoupçons. J'en jure par la vie de Pharaon. Vous ne ſortirez point d'ici, que je ne voie ce cadet dont vous m'avez parlé, & qui, ſans doute, plus ſincere que vous, eût révélé toute l'intrigue de votre voyage. Choiſiſſez un d'entre vous qui aille chercher cet enfant. Pour les autres, ils demeureront dans les fers juſqu'à ce que je ſois entierement éclairci de la vérité ou de la fauſſeté de vos diſcours. Si votre jeune frere ne ſe rend pas ici au temps marqué, j'en jure encore une fois par la vie de Pharaon, vous ſerez tous traités comme des eſpions & des traîtres. Ses freres voulurent lui repréſenter encore combien il en couteroit à leur pere pour ſe ſéparer de ſon fils, & que jamais on ne pourroit l'y réſoudre. Mais il ne voulut rien entendre, & il les envoya tous en priſon, où il les retint durant trois jours.

Geneſ. XLII. 15. Jam nunc experimentum veſtri capiam: per ſalutem Pharaonis non egrediemini hinc, donec veniat frater veſter minimus.

16. Mittite ex vobis unum, & adducat eum: vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixiſtis utrùm vera an falſa ſint: alioquin, per ſalutem Pharaonis, exploratores eſtis.

17. Tradidit ergo illos cuſtodiæ tribus diebus.

Son deſſein n'étoit pas de les y faire ſouffrir, mais de les rendre dociles. Sur la fin du troiſiéme jour il les envoya chercher, & il leur parla de la ſorte: Exécutez, ſans différer, les ordres que je vous ai donnés; & votre vie eſt en aſſurance. Je crains Dieu: je ne voudrois pas faire mourir des innocens. Si vous avez eu des intentions droites, qu'un de vous demeure priſonnier pour me ſervir d'ôtage. J'accorde aux autres la liberré de partir, & d'emporter avec eux, dans leurs maiſons, le bled qu'ils auront acheté. N'oubliez pas ſur-tout de ramener ici votre jeune frere, afin que je puiſſe m'aſſûrer de votre ſincérité, & ſongez que ce n'eſt qu'à cette condition que je vous accorde la vie.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait: Facite quæ dixi, & vivetis: Deum enim timeo.

20. Et fratrem veſtrum minimum ad me adducite, ut poſſim veſtros probare ſermones, & non moriamini. Fecerunt ut dixerat,

Ce fut une néceſſité de recevoir la loi, & ils pro-

Ann. mundi 2298.

mirent d'obéir. Peut-être alors pour la premiere fois, depuis plus de vingt ans, ils firent de sérieuses réflexions sur la cause de leur malheur; & l'affliction forma enfin dans leurs cœurs des sentimens de pénitence. Nous méritons bien, dirent-ils, les maux que nous souffrons. Ils sont le juste châtiment de la cruauté que nous avons exercée sur notre frere Joseph. Ce jeune enfant pleuroit à nos pieds; il imploroit notre clémence; il nous conjuroit d'avoir pitié de sa jeunesse. Nous n'avons rien écouté, & maintenant le Ciel se venge de notre dureté. Vous êtes juste, Seigneur, & nous n'avons pas lieu de nous plaindre. Je vous l'avois bien dit, ajouta Ruben, lorsque je vous exhortois à ne point suivre votre jalousie contre l'innocent Joseph. Combien de fois vous répétai-je d'avoir compassion de cet enfant? Vous n'avez pas voulu me croire; & voilà que le Ciel nous redemande son sang.

Genes. XLII. 21. Et locuti sunt ad invicem: Meritò hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, & non audivimus: idcircò venit super nos ista tribulatio.

22. E quibus unus Ruben, ait; Numquid non dixi vobis: Nolite peccare in puerum: & non audistis me? En sanguis ejus exquiritur.

Tous ces discours se tenoient en présence de Joseph, parce que ses freres, à qui il avoit toujours parlé par interprete, ne croyoient pas en être entendus. Mais il n'en perdit pas un seul mot; & certes il avoit le cœur trop bon pour n'en être pas attendri. Il se détourna un moment, & il laissa couler quelques larmes qu'il ne pût refuser à sa tendresse. Il reparut aussi-tôt d'un air tranquille; & ayant fait arrêter Siméon, qui lui fut laissé en ôtage, il congédia ses neuf autres freres, après avoir donné ordre qu'on remplît leurs sacs de froment, qu'on remît dans chacun des sacs l'argent qu'ils avoient consigné, & qu'on leur fournît à tous abondamment des vivres pour leur retour.

23. Nesciebant autem quòd intelligeret Joseph: eò quòd per interpretem loqueretur ad eos.

24. Avertitque se parumper, & flevit: & reversus, locutus est ad eos.

25. Tollensque Simeon, & ligans illis præsentibus, jussit ministris ut implerent eorum saccos tritico, & reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis suprà cibariis in viam: qui fecerunt ita.

Joseph aimoit trop Benjamin, pour ne pas s'assûrer qu'on lui ameneroit ce cher frere, en retenant Siméon prisonnier. Mais il ne haïssoit pas Siméon, & il n'entreprit pas de lui rendre sa captivité bien rude. Elle fut longue cependant contre l'attente de Joseph, & ce ne fut qu'après un an que les conditions étant accomplies, il lui rendit la liberté.

Ses neuf freres s'étoient mis en marche pour retourner auprès de Jacob; mais au premier gîte où ils s'arrêterent, l'un deux ayant délié son sac pour donner de la nourriture à son âne, fut fort surpris de trouver à l'ouverture du sac, tout l'argent qu'il croyoit avoir laissé en Egypte. Il conta aussi-tôt son aventure à ses freres, dont quelques-uns ayant ouverts incessamment leurs sacs, retrouverent aussi chacun leur somme. Ils ne savoient tous que penser de cette multitude de circonstances, qui paroissoient n'avoir entr'elles aucun rapport, & sur lesquelles on ne pouvoit rien statuer de raisonnable & de suivi. On les maltraite d'abord, & on les jette dans les fers. On s'adoucit ensuite, & on se contente d'en retenir un. Toute la difficulté qu'on leur fait, tombe sur un enfant qu'on veut voir; & c'est uniquement pour se donner cette satisfaction qu'on les traite en espions. Enfin on les fait acheter du bled; & en continuant de leur montrer de la défiance, on leur rend leur argent à leur insçu, & on leur fournit gratuitement des vivres. Une conduite remplie de tant de contradictions apparentes pour des hommes qui n'en connoissoient pas le mystere, les jetta tous dans de terribles embarras; & saisis

Genes. XLII. 26. At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt.

27. Apertoque unus sacco, ut daret jumento pabulum in diversorio, contemplatus pecuniam in ore sacculi,

28. Dixit fratribus suis: Reddita est mihi pecunia: en habetur in sacco. Et obstupefacti turbatique, mutuò dixerunt: Quidnam est hoc, quod fecit nobis Deus?

Ann. mundi 2298.

de frayeur, ils s'écrierent : Il y a, sans doute, dans ceci quelque chose de bien étrange. Le Ciel s'en mêle assurément. Mais ce n'est pas à nous de pénétrer les desseins de Dieu.

Genes. XLII. 29. Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, & narraverunt ei omnia quæ accidissent sibi, dicentes:

Ils continuerent leur route jusqu'à Mambré dans la Terre de Chanaan; & s'étant présentés à leur pere Jacob, qui étoit dans l'impatience de les revoir; ils lui raconterent d'abord tout ce qui s'étoit passé dans leur voyage. Le grand Ministre qui gouverne le Royaume, lui dirent-ils, nous a très-mal reçus, & nous a traités avec une extrême dureté. Il nous a pris pour des espions envoyés à dessein d'examiner le fort & le foible du pays. Nous avons eu beau nous défendre, & protester de notre innocence, nous n'avons pû rien gagner sur son esprit prévenu. Il a fallu lui faire connoître notre famille. Nous lui avons dit que nous étions douze freres, tous enfans d'un même pere, habitans de Chanaan. Qu'un de nous ne vivoit plus, & que le plus jeune étoit demeuré auprès de son pere. Il nous a fait un crime de n'avoir pas amené cet enfant, & il veut absolument le voir, pour s'assurer, dit-il, que nous n'avons point de mauvais dessein. Il nous a commandé de lui laisser un de nous en ôtage, & de lui amener Benjamin. A cette condition, il nous a fait livrer le bled qui nous étoit nécessaire, & il nous a permis de retourner vers vous. Mais ayez soin, nous a-t-il dit en nous congédiant, d'amener votre jeune frere, sans quoi je vous regarderai comme des traîtres; vous ne reverrez jamais celui que je retiens prisonnier, & vous n'aurez plus la liberté d'entrer dans le pays pour y acheter des vivres. Après

30. Locutus est nobis dominus terræ durè, & putavit nos exploratores esse provinciæ.

31. Cui respondimus: Pacifici sumus, nec ullas molimur insidias.

32. Duodecim fratres uno patre geniti sumus: unus non est super; minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.

33. Qui ait nobis: Sic probabo quòd pacifici sitis: Fratrem vestrum unum dimittite apud me, & cibaria domibus vestris necessaria sumite, & abite,

34. Fratremque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quòd non sitis exploratores: & istum qui tenetur in vinculis, recipere possitis: ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.

ce court récit, que Jacob écoutoit avec une extrême affliction, ils renverſerent en préſence de leur pere, les grains qu'ils avoient apportés, & ils trouverent leur argent lié ſéparément à l'entrée de chaque ſac. Ils ne l'ignoroient pas : mais ils voulurent par leur étonnement, & par leur frayeur, faire ſentir à Jacob que c'étoit une ſurpriſe qu'on leur avoit faite, ſans qu'ils y euſſent la moindre part.

Le ſaint vieillard avoit l'eſprit occupé d'une autre circonſtance qui lui tenoit bien plus au cœur, & qui l'empêcha de faire beaucoup d'attention à celle de l'argent. Je ſuis bien malheureux, & bientôt, ſi je vous crois, je me verrai ſans enfans. J'ai déja perdu Joſeph; Simeon eſt priſonnier en Egypte, & vous voulez encore que je vous abandonne Benjamin. Il faut donc que ce ſoit moi qui ſouffre de vos fautes, & j'en ſerai la ſeule victime. Les enfans de Jacob s'étoient bien attendu à ce premier éclat de ſa douleur, & ils lui donnerent le loiſir de ſe calmer un peu. Ruben ſon aîné le voyant plus tranquille, ſe hazarda de lui dire : Mais après tout, mon pere, que craignez-vous pour Benjamin? Je ſuis ſûr que le Gouverneur d'Egypte ne lui veut point de mal, & qu'après l'avoir interrogé, il vous le renvoyera avec Simeon. Ayez aſſez de confiance en moi pour le mettre entre mes mains; je vous réponds de vous le ramener. J'ai deux enfans que je laiſſe à votre diſcrétion; faites-les mourir tous deux ſi je manque à ma parole. Tout étoit ſuſpect à Jacob depuis qu'il avoit perdu Joſeph; & ſans accuſer perſonne, il ſe défioit de tout le monde.

Geneſ. XLII. 35. His dictis, cùm frumenta effunderent, ſinguli repererunt in ore ſaccorum ligatas pecunias: exterritiſque ſimul omnibus;

Geneſ. XLIII. 21. Quibus emptis, cùm veniſſemus ad diverſorium, aperuimus ſaccos noſtros: & invenimus pecuniam in ore ſaccorum: quam nunc eodem pondere reportavimus.

36. Dixit pater Jacob: Abſque liberis me eſſe feciſtis; Joſeph non eſt ſuper, Simeon tenetur in vinculis, & Benjamin auferetis: in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Cui reſpondit Ruben: Duos filios meos interfice, ſi non reduxero illum tibi: trade illum in manu mea, & ego eum tibi reſtituam.

Ann. mundi 2298.

Non, mon fils, dit-il à Ruben, Benjamin n'ira point avec vous. Je n'avois que deux enfans de Rachel. L'aîné des deux est déja mort depuis bien des années, & je ne suis pas encore consolé de sa perte. Benjamin me reste seul; & si dans la Terre étrangere où vous voulez l'emmener, il lui arrivoit quelque accident, je serois accablé d'une douleur qui conduiroit bien-tôt ma vieillesse dans le tombeau.

Genes. XLII. 38. At ille: Non descendet, inquit, filius meus vobiscum: frater ejus mortuus est, & ipse solus remansit: si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

Ann. mundi 2299.

Il étoit cependant ordonné dans le Ciel, que Benjamin iroit en Egypte; & le Seigneur qui ne condamnoit pas la tendresse du pere, sçut bien la réduire à se soumettre. La famine augmentoit toujours, & en moins d'un an les provisions furent consumées. La nécessité fit ce que les raisons n'avoient pû faire. Jacob appella ses fils, & leur dit: Nous n'avons plus de quoi subsister, & si vous n'y pourvoyez, nous sommes prêts de manquer de pain. Retournez donc en Egypte, mes enfans, & voyez si vous ne pourrez point obtenir quelque secours. C'étoit là, sans doute, le parti qu'il falloit prendre. Mais Jacob ne parloit point de donner Benjamin, & il sembloit ne pas savoir qu'il n'y avoit rien à faire sans lui. Mon pere, lui représenta Juda, qu'irons-nous faire en Egypte, si nous ne conduisons pas Benjamin avec nous? Le Ministre qui gouverne nous a protesté avec serment, que nous n'aurions pas même la liberté de l'approcher, si nous manquions à lui présenter notre jeune frere; bienheureux encore, s'il nous en quittoit pour des refus. Voyez donc ce que vous voulez faire. Déterminez-vous à nous confier Benjamin; nous par-

Genes. XLIII. 1. Interim fames omnem terram vehementer premebat.

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos: Revertimini, & emite nobis pauxillum escarum.

3. Respondit Judas: Denuntiavit nobis vir ille sub attestatione jurisjurandi, dicens: Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, & ememus tibi necessaria.

tirons sur le champ, & nous vous acheterons de quoi subsister. Mais songez que sans lui nous perdrions au moins notre peine, & nous sommes résolus à ne nous pas exposer.

Jacob contestoit toujours, & ne pouvoit prendre de parti. Aussi, disoit-il à ses enfans, c'est vous qui m'avez mis dans ce cruel embarras. Il étoit bien nécessaire d'en tant dire à ce Ministre étranger, & de lui apprendre que vous aviez encore un frere. Que vouliez-vous que nous fissions, lui répondirent ses fils? Cet homme nous a mis à une espéce de question sur notre famille. Votre pere vit-il encore: êtes-vous tous ses enfans: n'avez-vous point été un plus grand nombre: n'avez-vous point encore quelque frere? Il ne finissoit point de nous interroger. C'étoit une nécessité de satisfaire à tout, & de répondre juste. Pouvions-nous deviner qu'il nous diroit: Amenez avec vous votre jeune frere? Judas s'apperçut que son pere étoit ébranlé, & il ajouta: Rendez-vous, mon pere, à vos intérêts & aux nôtres. Nous & nos enfans nous sommes réduits à la derniere nécessité; avez-vous résolu de nous voir mourir tous de faim. Confiez-moi Benjamin, & laissez-nous partir. Je me charge de l'enfant, & je vous en réponds sur ma vie. Si je ne le ramene pas, je veux être le reste de mes jours coupable de son sang, & je me soumets à toute votre indignation. Si votre tendresse ne nous avoit point retardés, nous aurions déja fait deux fois le voyage.

Le sage vieillard ne pût tenir plus long-temps; & malgré toutes ses allarmes, il se rendit aux so-

Ann. mundi 2299.

Genef. XLIII. 5. Sin autem non vis, non ibimus: vir enim, ut sæpè diximus, denuntiavit nobis, dicens: Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

6. Dixit eis Israël: In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei & alium habere vos fratrem.

7. At illi responderunt: Interrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem: si pater viveret: si haberemus fratrem: & nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus: Numquid scire poteramus quod dicturus esset: Adducite fratrem vestrum vobiscum?

8. Judas quoque dixit patri suo: Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, & possimus vivere; ne moriamur nos & parvuli nostri.

9. Ego suscipio puerum: de manu mea require illum nisi reduxero, & reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

10. Si non intercessisset dilatio, jam vice alterâ venissemus.

Ann. mundi 2299.

licitations de ses fils. Puisqu'il le faut, leur dit-il, faites donc ce que vous voudrez, je ne m'y oppose plus. Préparez des présens pour les offrir à cet homme dont vous devez ménager la protection. Prenez des plus beaux fruits du pays: un peu de raisin, de miel, de storax, de mirrhe, de térébentine, & d'amandes. C'est ce que nous avons de plus précieux, & de plus digne du Ministre de Pharaon. N'oubliez pas aussi d'emporter avec vous le double de l'argent que vous aviez pris à votre premier voyage, & de rendre celui que vous avez retrouvé dans vos sacs. Car c'est peut-être une méprise dont on vous rendra responsable. Emmenez enfin votre frere, & allez vous présenter au Gouverneur de l'Egypte. Que le Seigneur tout-puissant, que le Dieu de votre pere Israël dispose favorablement pour vous le cœur de cet homme, & qu'il vous fasse trouver grace devant lui. Que ce Ministre adouci par votre complaisance, vous rende votre frere Simeon retenu depuis si long-temps dans les fers; qu'il vous remette entre les mains mon fils Benjamin, & que j'aye la consolation de vous revoir tous rassemblés dans la maison de votre pere. Pour moi, je vais demeurer comme un pere sans enfans, & attendre votre retour dans la plus cruelle inquiétude.

Le fils de Jacob, dans la crainte peut-être d'un retour de tendresse, ne différerent point à préparer les présens, & la double portion d'argent qui leur étoit nécessaire. Ils prirent avec eux Benjamin, à qui on donnoit toujours le nom d'enfant, quoiqu'il eut déja vingt-quatre ans, parce qu'il étoit le dernier

Genes. XLIII. 11. Igitur Israël pater eorum dixit ad eos: Si sic necesse est, facite quod vultis: sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, & deferte viro munera, modicum resinæ, mellis, & storacis, stactes & terebinthi, & amygdalarum.

12. Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum: & illam, quam invenistis in sacculis, reportate, ne fortè errore factum sit:

13. Sed & fratrem vestrum tollite, & ite ad virum.

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem: & remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, & hunc Benjamin: ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

15. Tulerunt ergo viri munera, & pecuniam duplicem, & Benjamin: descenderuntque in Ægyptum, & steterunt coram Joseph.

dernier, & le bien aimé de ſon pere. Ils ſe mirent en marche, & ils arriverent en aſſez peu de jours à la capitale d'Egypte. Leur premier ſoin fut d'aller ſe préſenter à la porte du Miniſtre, & de demander audience. Pour l'obtenir prompte & favorable, ils ne manquerent pas de s'annoncer ſous le nom de freres du priſonnier retenu depuis un an dans les fers, & de prier qu'on avertît le Gouverneur qu'ils avoient amené avec eux leur jeune frere, ainſi qu'on le leur avoit ordonné. Joſeph voulut s'en aſſurer par lui-même, il les examina ſans qu'ils puſſent le voir; & ayant apperçu ſon cher Benjamin, qu'un ſecret ſentiment de la nature lui fit reconnoître, quoiqu'il l'eut quitté encore au berceau, il ne ſe preſſa pas de les introduire en ſa préſence. Il fit venir l'Intendant de ſa maiſon, à qui il donna les ordres ſuivans: Tirez Simeon de ſa priſon, & joignez-le à ſes freres. Faites entrer chez moi tous ces étrangers; enfin ayez ſoin de faire préparer un grand repas; car je veux aujourd'hui les faire tous manger avec moi. Joſeph ſans s'expliquer davantage, ſe retira pour méditer ſecrettement tout l'ordre de la ſcéne qu'il réſervoit à l'heure du dîner.

Geneſ. XLIII. 16. Quos cùm ille vidiſſet, & Benjamin ſimul, præcepit diſpenſatori domûs ſuæ, dicens: Introduc viros domum, & occide victimas, & inſtrue convivium: quoniam mecum ſunt comeſturi meridie.

L'Officier qu'il avoit chargé de ſa commiſſion étoit un homme de confiance. Indépendamment du feſtin qu'on lui ordonnoit de préparer, il avoit entrevu que ces étrangers n'étoient rien moins qu'indifférens à ſon maître, & qu'il y avoit du myſtere dans la ſévérité qu'il leur avoit autrefois témoignée. Il alla donc les recevoir à la porte de la maiſon, & il les invita civilement à entrer. La peur les ſaiſit à cette propoſition, & ils ſe crurent per-

17. Fecit ille quod ſibi fuerat imperatum, & introduxit viros domum.

18. Ibique exterriti, dixerunt mutuò: propter pecuniam, quam retulimus priùs in ſaccis noſtris, introducti ſumus: ut devolvat in nos calumniam, & violenter ſubjiciat ſervituti, & nos, & aſinos noſtros.

Ann. mundi 2299.

dus. C'eſt, dirent-ils entr'eux, pour nous demander compte de l'argent retrouvé dans nos ſacs, qu'on veut nous enfermer ici. On va d'abord nous faire une querelle ſur ce prétendu enlevement; on ne voudra pas ſeulement nous entendre. On ſaiſira ce que nous avons d'argent & de préſens; on confiſquera nos bêtes de charge, & nous-mêmes on nous fera eſclaves. Dans cette inquiétude, ils ne ſe preſſoient point d'entrer; & l'Officier de Joſeph ne comprenant rien à l'embarras où il les voyoit, fut fort ſurpris, lorſqu'étant encore à la porte, ils le prierent humblement de vouloir bien écouter, avant qu'ils allaſſent plus loin, ce qu'ils avoient à lui communiquer. Ce n'eſt pas, lui dirent-ils, pour la premiere fois que la famine nous a contraints de venir en Egypte. Nous y vînmes l'année derniere, & nous y achetâmes du bled. Mais il nous arriva une aventure ſinguliere qui nous jetta dans la derniere conſternation. Etant arrivés à l'auberge, nous ouvrîmes nos ſacs, & nous trouvâmes à l'entrée de chacun l'argent que nous avions remis entre les mains du Receveur. Jamais nous n'avons pû ſoupçonner quel étoit l'auteur de ce trait, ſoit de bonté, ſoit de malice. Mais nous avons rapporté la même ſomme que nous voulons reſtituer. Voici encore d'autres eſpéces pour acheter les proviſions qui nous ſont néceſſaires.

Vous vous allarmez ſans raiſon, répondit l'Intendant de Joſeph. Que la paix ſoit avec vous, & banniſſez toute inquiétude. C'eſt votre Dieu, c'eſt le Dieu de votre pere qui vous a fait retrouver dans vos ſacs une ſomme égale à celle que vous aviez

Geneſ. XLIII. 19. Quamobrem in ipſis foribus accedentes ad diſpenſatorem domûs,

20. Locuti ſunt: Oramus, domine, ut audias nos. Jam antè deſcendimus ut emeremus eſcas:

21. Quibus emptis, cùm veniſſemus ad diverſorium, apperuimus ſaccos noſtros, & invenimus pecuniam in ore ſaccorum quam nunc eodem pondere reportavimus.

22. Sed & aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis neceſſaria ſunt: non eſt in noſtra conſcientia quis poſuerit eam in marſupiis noſtris.

23. At ille reſpondit: Pax vobiſcum, nolite timere: Deus veſter, & Deus patris veſtri, dedit vobis theſauros in ſaccis veſtris. Nam pecuniam, quam dediſtis mihi probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon,

dépensée. C'est à moi-même que vous avez fait le payement, & j'ai encore la somme dans mes coffres en bonne monnoie. L'Officier parloit en homme bien instruit des intentions de son maître ; & la maniere dont il s'explique sur le Dieu des enfans d'Israël, fait juger que Joseph lui avoit appris à le connoître avant que de lui donner sa confiance. Son discours rassura ses hôtes ; mais la présence de Simeon qui parut dans le moment, acheva de les convaincre qu'ils avoient tout à espérer du bon accueil qu'on leur faisoit. Ils entrerent en assurance dans l'appartement qui leur étoit préparé, toujours accompagnés du même Officier, qui leur fit présenter de l'eau pour laver leurs pieds, & qui fit donner à manger à leurs bêtes. Il les avertit ensuite d'attendre quelque temps, que le Gouverneur paroîtroit vers l'heure du midi, & qu'il avoit ordre de les retenir à dîner.

Genes. XLVIII. 24. Et introductis domum, attulit aquam, & laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.

C'étoit un chaos, qui à tous momens devenoit plus impénétrable, que la conduite du Viceroi, & seul il goutoit le plaisir de surprendre ses freres d'autant plus agréablement, quand le moment seroit venu, qu'il les auroit tenus plus long-temps dans l'incertitude de leur sort. Ils préparerent cependant ce qu'ils avoient apportés de fruits & de raretés pour les présenter au Ministre, dès qu'on les introduiroit en sa présence. Joseph arriva à l'heure marquée, & les étrangers furent admis. Ils se prosternerent tous le visage contre terre, & s'étant relevés, ils lui offrirent leurs présens.

25. Illi verò parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie : audierant enim quòd ibi comesturi essent panem.

26. Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis, & adoraverunt proni in terram.

Joseph s'étoit préparé à cette premiere entrevue, & il s'imaginoit s'être si bien affermi contre la ten-

Ann. mundi 2299.

Genes. XLIII. 27. At ille clementer, resalutis eis, interrogavit eos, dicens: Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi : Adhuc vivit?

28. Qui responderunt: Sospes est servus tuus pater noster, adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.

29. Attollens autem Joseph occulos, vidit Benjamin fratrem suum uterin. m, & ait : Iste est fra er vester parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rursum : Deus, inquit, misereatur tuî, fili mi.

30. Festinavitque, quia commota fuerant viscera ejus super fratre suo, & erumpebant lacrymæ : & introïens cubiculum flevit.

31. Rursumque lotâ facie egressus, continuit se, & ait : Ponite panes.

32. Quibus appositis seorsum Joseph, & seorsum fratribus, Ægyptiis quoque qui vescetur simul, simul seorsum (illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebræis & prophanum putant hujuscemodi convivium.)

dresse de son cœur, qu'il n'avoit point à craindre d'en être trahi. Il salua ses freres avec un grand air de bonté, & il s'entretint familierement avec eux. Vous m'avez autrefois parlé, leur dit-il, de votre pere. Le bon vieillard vit-il encore, & l'avez-vous laissé en bonne santé. Notre pere vit encore, Seigneur, répondirent-ils, & il se portoit bien quand nous sommes partis. En finissant ces paroles, ils se courberent profondément par respect, & ils attendirent une nouvelle question. Joseph cependant cherchoit des yeux Benjamin. Car c'étoit ce cher enfant, fils de Rachel, comme lui, qui avoit la premiere place dans son cœur; & l'ayant démêlé parmi les autres: N'est-ce pas, leur dit-il, en le montrant, ce jeune frere dont vous m'aviez parlé? Il le connoissoit bien; & sans attendre de réponse, il ajouta: Que Dieu vous comble de ses faveurs, mon fils. Il ne pût tenir plus long-temps: ses entrailles s'émûrent, ses larmes lui échappoient, & peu s'en fallut que son secret ne lui échappât avec elles. Il se retira brusquement dans son cabinet, où il les laissa couler en abondance. Mais son cœur une fois soulagé, il se lava le visage, & il reparut d'un air si aisé, que personne ne le pénétra.

Dès qu'il fut rentré dans la salle où étoient restés ses freres avec plusieurs courtisans, il donna ordre qu'on servît. On avoit préparé trois tables; une pour Joseph, qui, en qualité de favori & de premier Ministre, mangeoit seul; la seconde pour les étrangers venus de la Terre de Chanaan; & la troisiéme pour les Seigneurs Egyptiens, qui se faisoient un point d'honneur ou de religion, de ne point

manger avec des hommes que leur profession de Bergers faisoit regarder en Egypte, ou comme des prophanes, ou comme des gens méprisables.

Durant tout le repas Joseph ménagea si bien ses paroles & ses démarches, que sans se dévoiler absolument, il se laissoit assez entrevoir à des hommes moins prévenus de sa mort, que ne l'étoient ses onze freres. Il commença par les ranger lui-même à leur table, selon l'ordre de leur naissance; en sorte que Ruben, l'aîné de tous, avoit la premiere place, & Benjamin la derniere, sans qu'il se trompât à un seul dans toute la suite de l'arrangement; quoique du premier au dixiéme de ces prétendus inconnus, il n'y eût que cinq ans de différence, & qu'ils fussent tous nés dans cet intervalle. Eux seuls apperçurent ce qu'il y avoit de singulier dans cette espéce de régularité, & ils en furent extrêmement surpris: mais il n'étoit point de raison qu'ils n'en eussent imaginée, avant que d'atteindre la véritable.

Genes. XLIII. 33. Sederunt coram eo primogenitus juxta primogenita sua, & minimus juxta ætatem suam. Et mirabantur nimis.

Un autre attention du Viceroi le peignoit encore plus au naturel à des hommes qui n'ignoroient pas que Benjamin étoit frere utérin de Joseph, & qu'il devoit avoir pour lui une prédilection singuliere. On servoit à la table du maître ce qui devoit être distribué aux conviés, & c'étoit lui qui faisoit les parts. Joseph envoya abondamment à tous ses freres de quoi se régaler. Mais la part qu'il fit à Benjamin, étoit cinq fois plus forte que chacune des autres; & certainement lorsqu'il en usoit de la sorte, il n'avoit pas prétendu qu'une distinction si marquée leur échappât. Le reste du dîner se passa

34. Sumptis partibus quas ab eo acceperant: majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque partibus excederet. Biberuntque & inebriati sunt cum eo.

Ann. mundi 2299. avec une grande liberté, & beaucoup de joie. Mais la plus touchante partie de la fête fut pour Joseph, qui avoit le plaisir de régaler des freres qu'il connoissoit sans en être connu, tandis qu'eux-mêmes ne se croyoient redevables qu'à la magnificence d'un grand Seigneur dont ils avoient redouté la colere.

Il s'attendoient qu'au moins, après le repas, où l'on avoit bû sans contrainte, le premier Ministre profiteroit de la circonstance pour faire parler le jeune Benjamin, & pour tirer de lui le secret qu'il avoit fait semblant de croire que les aînés lui cachoient. Mais il ne fût pas question de ces recherches. C'étoit pour eux un nouvel indice que Benjamin avoit pour cet homme quelque attrait caché; & que l'accusation qu'on leur avoit fait, n'étoit qu'un prétexte propre à couvrir l'empressement qu'on avoit de le voir. On les renvoya enchantés, & ils prirent congé pour le lendemain. Mais comme ils virent qu'on recevoit leur argent pour les bleds qu'on leur permettoit d'acheter, & qu'on les congédioit tous sans distinction, ils ne pousserent pas plus loin leurs conjectures.

Ils n'étoient pas cependant au bout des épreuves où Joseph avoit résolu de mettre ses freres avant que de se faire connoître à eux. Il vouloit sur toutes choses s'assurer de leurs sentimens pour leur pere Jacob, & pour leur frere Benjamin, & reconnoître s'ils n'étoient point pour ce frere bien aimé ce qu'ils avoient autrefois été pour lui-même. Car c'est à ce dessein qu'on croit communément devoir attribuer le nouvel embarras où il les mit tous,

& non à l'envie qu'il auroit eue de retenir auprès de lui le seul Benjamin, & de renvoyer les autres auprès de leur pere.

Il donna ordre à cet Officier de confiance qu'il avoit toujours employé pour traiter avec ses freres, & qui peut-être étoit son interprete, de remplir de bled tous les sacs autant qu'ils en pourroient tenir, & de remettre dans le haut du sac la somme que chacun de ces hommes auroit fournie. Vous ferez plus, lui dit-il, & dans le sac du plus jeune, vous cacherez avec le prix du bled, le vase d'argent dont j'ai coutume de me servir. L'ordre de Joseph fut exécuté; & les voyageurs congédiés le matin avec leurs bêtes chargées de provisions partirent gayement pour s'en retourner vers Jacob, qu'ils se flattoient de rendre bien-tôt le plus content de tous les peres.

Genes. XLIV. 1. Præcepit autem Joseph dispensatori domûs suæ, dicens: Imple saccos eorum frumento, quantum possunt capere: & pone pecuniam singulorum in summitate sacci.

2. Scyphum autem meum argenteum, & pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

3. Et orto manè dimissi sunt cum asinis suis.

Le succès devoit passer leur espérance; mais il falloit l'acheter encore par quelques momens de la plus vive crainte. A peine avoient-ils fait quelques pas hors de la ville, qu'ils furent étrangement surpris de se voir arrêtés par ordre du Viceroi. Joseph avoit mandé son Intendant, & il lui avoit dit: Allez vîte, & poursuivez ces étrangers que nous venons de renvoyer. Quand vous les aurez atteints, vous leur demanderez d'un air févere & menaçant, comment ils ont eu l'effronterie de payer de la plus honteuse ingratitude, les biens dont on les a comblés. Vous avez volé, ajouterez-vous en colere, la coupe d'argent dans laquelle mon maître a coutume de boire, & dont il se sert pour faire à Dieu des libations, lorsqu'il veut obtenir ses lumieres

4. Jamque urbem exierant, & processerant paululùm: tunc Joseph accersito dispensatore domûs: Surge, inquit, & persequere viros: & apprehensis dicito: Quare reddidistis malum pro bono?

Ann. mundi 2299. pour la connoiſſances des choſes obſcures.

L'Intendant comprit bien qu'il alloit jouer une comédie qui ſe dénoueroit avantageuſement pour les étrangers, & qu'ils n'auroient que la peur d'une punition qu'ils n'avoient pas méritée, au moins pour le vol qu'on leur ſuppoſoit. Il fit bien ſon perſonnage ; & ayant atteint les voyageurs, il les chargea des reproches les plus amers. On ne peut exprimer quelle fut leur ſurpriſe, lorſqu'ils s'entendirent accuſer du vol d'une coupe d'argent. Ils ne comprenoient rien à ces alternatives de careſſes & de mauvais traitemens ; & certes le bled qu'ils emportoient commença dans ce moment à leur paroître payé bien cher. Comment pouvez-vous, Seigneur, dirent-ils à l'Intendant du Viceroi, nous ſoupçonner ſeulement d'une action ſi noire ! Nous qui avons eu la fidélité de rapporter de Chanaan juſqu'en Egypte, l'argent qu'on avoit remis dans nos ſacs, ſans que nous y euſſions eu la moindre part. Et vous croyez que des hommes d'une exactitude ſi ſcrupuleuſe, ſe ſeroient dégradés, juſqu'à voler de l'argent ou de l'or dans la maiſon du Viceroi votre maître, qui leur fait l'honneur de les admettre à ſa table ? Nous ſommes ſi ſûrs de notre innocence, que ſi quelqu'un de notre troupe ſe trouve ſaiſi de la coupe, nous conſentons qu'on le mette à mort, & que les autres demeurent vos eſclaves le reſte de leurs jours. Ils s'avançoient, ce ſemble, beaucoup, après l'aventure de l'argent qu'ils avoient déja retrouvé une fois à l'ouverture de leurs ſacs, & ils devoient ſoupçonner d'une ſeconde ſurpriſe la main qui leur avoit fait la premiere. Mais l'atrocité

Geneſ. XLIV. 5. Scyphus, quem furati eſtis, ipſe eſt in quo bibit dominus meus, & in quo augurari ſolet : peſſimam rem feciſtis.

6. Fecit ille ut juſſerat. Et apprehenſis per ordinem locutus eſt.

7. Qui reſponderunt : Quare ſic loquitur dominus noſter, ut ſervi tui tantum flagitii commiſerint?

8. Pecuniam, quam invenimus in ſummitate ſaccorum reportavimus ad te de terra Chanaan : & quomodo conſequens eſt ut furati ſimus de domo domini tui aurum vel argentum?

9. Apud quemcumque fuerit inventum ſervorum tuorum quod quæris, moriatur, & nos erimus ſervi domini noſtri.

Ann. mundi 2299.

l'atrocité du crime qu'on leur supposoit, & dont ils se sentoient incapables, les empêcha de tant raisonner. L'Officier de Joseph leur dit qu'ils avoient eux-mêmes prononcé leur arrêt, & qu'on étoit en droit de s'y conformer; mais qu'on vouloit bien rabattre beaucoup de sa sévérité; qu'on se contenteroit de faire esclave celui qui se trouveroit saisi de la coupe de son maître; & que tous ne seroient point punis pour la faute d'un seul.

Genes. XLIV. 10. Qui dixit ei : Fiat juxta vestram sententiam : apud quemcumque fuerit inventum, ipse sit servus meus, vos autem eritis innoxii.

A ces mots chacun ouvrit son sac, & l'Intendant les visita tous, en commençant par ceux des plus âgés, jusqu'à celui du plus jeune. La coupe se trouva dans le sac de Benjamin, & le vol devenoit constant. Ce ne fut qu'à ce moment qu'ils ouvrirent les yeux, & que connoissant leur jeune frere incapable d'un vol si indigne, ils conçurent que c'étoit un coup fait exprès. Mais ils n'en espérerent que moins, & des étrangers, comme eux, n'étant pas en état de découvrir l'intrigue, ils se crurent sans ressource. Ils auroient pû profiter de la liberté qu'on leur laissoit de se retirer avec leurs provisions, & abandonner Benjamin à la discrétion du Viceroi. C'étoit là le point critique sur lequel Joseph devoit décider s'ils étoient dignes des faveurs que le Ciel leur préparoit, & il eût la consolation de les trouver ce qu'il souhaitoit infiniment qu'ils fussent.

11. Itaque festinatò deponentes in terram saccos aperuerunt singuli;

12. Quos scrutatus, incipiens à majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.

Tous déchirerent leurs vêtemens en signe de douleur; & sans tarder un moment, ils rechargerent leurs bêtes pour aller se jetter aux pieds du Viceroi. Il les attendoit dans le mêm appartement où ils l'avoient salué en partant; & ce fut là que Juda s'é-

13. At illi, scissis vestibus, oneratisque rursum asinis, reversi sunt in oppidum.

Ann. mundi 2299.

tant mis à la tête de la troupe, ils se prosternerent tous le visage contre terre, pour écouter, dans cette posture humiliée, ce que leur Juge alloit décider de leur sort.

Genes. XLIV. 14. Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph (necdum enim de loco abierat) omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Quibus ille ait: Cur sic agere voluistis? An ignoratis quod non sit similis mei in augurandi scientia?

Jamais il ne se montra avec un air d'autorité si propre à effrayer des coupables, & même à déconcerter des innocens. Qu'avez-vous prétendu, dit-il en peu de mots, & avez-vous espéré que vous échapperiez à ma vigilance? Apprenez du moins aujourd'hui par l'épreuve que vous venez de faire, qu'il n'est point d'homme au monde qu'on puisse me comparer dans l'art de pénétrer les mysteres les plus cachés. Les enfans de Jacob consternés demeuroient dans le silence. Mais Juda prit la parole, & l'on peut dire que jamais l'innocence ne fut défendue d'une maniere plus touchante. Que répondrions-nous, dit-il, à l'accusation qu'on nous intente, & que pourrions-nous dire, Seigneur, pour détruire les preuves qui parlent contre nous? Nous avons le malheur de nous voir convaincus d'un crime que nous n'avons pas commis, & de ne pouvoir alléguer pour notre défense que des protestations aussi communes dans la bouche des criminels, que dans celle des innocens. Jugez-nous donc à la rigueur. Nous serons punis sans être coupables; mais nous le paroissons assez pour n'avoir pas à nous plaindre de l'arrêt qui nous condamnera. Le vrai Dieu que nous honorons, & que nous avons offensé, poursuit des fautes qu'il connoît, & que l'Egypte ignore. Nous n'en murmurons point; & nous consentons, Seigneur, à demeurer vos esclaves, non-seulement celui qui s'est trouvé saisi de

16. Cui Judas: Quid respondebimus, inquit, domino meo? vel quid loquemur, aut juste poterimus obtendere? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum, en omnes servi sumus domini mei, & nos, & apud quem inventus est scyphus.

votre coupe, mais nous aussi ses freres, & vos serviteurs. Non, répondit Joseph, & Dieu me préserve de confondre jamais l'innocence avec le crime. Celui-là seul qui a enlevé ma coupe, apparemment à l'insçu de ses freres, demeurera chez moi en esclavage. Partez vous autres en liberté, & retournez auprès de votre pere. Eh bien, Seigneur, reprit Juda, avec une généreuse hardiesse, puisque vous refusez de nous condamner tous, souffrez du moins que j'aye seul la liberté de vous entretenir, & de vous raconter simplement ce qui s'est passé depuis que nous sommes venus ici pour la premiere fois. Je vous regarde comme mon Seigneur & mon maître après Pharaon. Mais plus vous êtes élevé, plus vous serez sensible à une juste compassion, & vous ne vous offenserez pas de voir dans moi des sentimens que vous approuveriez dans vos freres, si le Ciel vous en avoit donné.

Genes. XLIV. 17. Respondit Joseph : Absit à me ut sic agam: qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus : vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

18. Accedens autem propiùs Judas, confidenter ait: Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, & ne irascaris famulo tuo : tu es enim post Pharaonem

Joseph ne refusa pas à son frere de l'écouter; & certes s'il n'avoit pas eu dessein de se laisser toucher, il ne se fût pas exposé à un entretien contre lequel un bon cœur ne devoit pas s'attendre à tenir long-temps. Seigneur, reprit Juda, dans le premier voyage que nous fîmes en Egypte, vous ordonnâtes à vos serviteurs de se présenter devant vous. Vous nous demandâtes si notre pere vivoit encore, & si nous n'avions point de frere. Incapables de déguisement, nous répondîmes à mon Seigneur, que le Ciel nous avoit conservé notre pere, & qu'il étoit d'un âge très-avancé. Que nous avions laissé auprès de lui le plus jeune de nos freres, que le bon vieillard chérit aussi tendrement que s'il étoit encore

19. Dominus meus : Interrogasti priùs servos tuos : Habetis patrem, aut fratrem?

20. Et nos respondimus tibi Domino meo : Est nobis pater senex, & puer parvulus, qui in senectute illius natus est: cujus uterinus frater mortuus est : & ipsum solum habet mater sua, pater verò tenerè diligit eum.

Ann. mundi 2299.

un enfant, parce qu'il lui est né dans sa vieillesse; & que c'est le seul qui lui reste de deux garçons qu'il a eus de celle de ses épouses qu'il avoit le plus aimé. L'aîné des deux, frere utérin de celui-ci, ne vit plus; du moins son pere le pleure comme mort, & Benjamin est aujourd'hui toute sa consolation. Vous nous avez témoigné que vous seriez bien aise de voir cet enfant, & vous nous avez ordonné de vous l'amener. Nous représentâmes respectueusement alors à mon Seigneur, que notre pere ne pourroit se résoudre à se voir éloigné de son fils, & que si on l'en séparoit, il lui en couteroit la vie. Nous ne sçavons point quel attrait pouvoit avoir pour vous ce jeune inconnu; mais nous ne pûmes vous faire changer de résolution, & vous dites séverement à vos serviteurs, que si nous manquions à conduire notre jeune frere en Egypte, nous n'eussions jamais la hardiesse de nous présenter devant vous. Nous partîmes avec ces ordres; & étant arrivés auprès de notre pere, nous lui rendîmes un compte exact de tout ce que mon Seigneur nous avoit ordonné. Nous avions prévu combien il nous seroit difficile de vous obéir au sujet de Benjamin. Mais nos provisions étant épuisées, notre pere nous dit de retourner en Egypte pour en faire de nouvelles. Nous ne pouvons descendre en ce Royaume, lui dîmes-nous, si vous ne nous confiez notre jeune frere pour nous accompagner. Mais si vous vous faites cette violence, nous sommes prêts de partir. Autrement qu'irions-nous faire dans ce pays, où sans cet enfant, nous n'osons seulement nous présenter à celui qui y commande. Notre remon-

Genes. XLIV. 21. Dixistique servis tuis: Adducite eum ad me, & ponam oculos meos super illum.
22. Suggessimus domino meo: Non potest puer relinquere patrem suum: si enim illum dimiserit, morietur.

23. Et dixisti servis tuis: Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis amplius faciem meam.
24. Cùm ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et dixit pater noster: Revertimini, & emite nobis parùm tritici.
26. Cui diximus: Ire non possumus: si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscemur simul: alioquin, illo absente, non audemus videre faciem viri.

trance pénétra notre pere de la plus vive douleur. Il nous répondit, les larmes aux yeux : Vous sçavez, mes enfans, que j'avois deux fils d'une épouse qui m'étoit bien chere. J'eus l'imprudence d'envoyer l'aîné à la campagne. Vous-même me fîtes dire qu'une bête féroce l'avoit dévoré. Et depuis ce temps en effet ce cher fils a disparu, sans que j'en aye pû avoir la moindre nouvelle. Si vous emmenez celui qui me reste, & qu'il lui arrive quelqu'accident, suis-je dans un âge à survivre à sa perte, & ne voyez-vous pas que j'en mourrai de douleur ? Nous avons forcé le respectable vieillard, margré ses inquiétudes, à nous confier Benjamin. Et de quel front pourrai-je, Seigneur, aller me présenter à ce tendre pere, sans lui rendre un fils autour duquel je sçai que sont attachés ses jours ? Il en mourra, Seigneur, s'il ne le voit pas le premier à la tête de la troupe, & nous aurons à nous reprocher tous les jours de notre vie, d'avoir avancé la mort du meilleur de tous les peres. Moi-même, votre serviteur, je me suis chargé personnellement de Benjamin : J'ai répondu en mon nom que je le reconduirois en Chanaan, sous peine d'encourir pour toujours l'indignation de mon pere. C'est donc à moi, Seigneur, d'être votre esclave, & vous me voyez prêt à toutes les rigueurs où vous voudrez me condamner. Accordez-moi seulement la grace de Benjamin, & qu'il retourne avec mes freres. Mais quoi que vous ordonniez, si Benjamin demeure en Egypte, jamais je ne reverrai la terre de Chanaan. Je ne puis me résoudre à retourner auprès de mon pere, sans lui rendre son fils ; & vous-

Ann. mundi 2299.

Genes. XLIV. 27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quòd duos genuerit mihi uxor mea.

28. Egressus est unus, & dixistis : Bestia devoravit eum : & hucusque non comparet.

29 Si tuleritis & istum, & aliquid ei in via contigerit, deducetis canos meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, & puer defuerit [cùm anima illius ex hujus anima pendeat]

31. Videritque eum non esse nobiscum, morietur, & deducent famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego propriè servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, & spopondi dicens : Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, & puer ascendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero : ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

Ann. mundi 2299.

même, Seigneur, me croyez-vous le cœur assez dur pour pouvoir être le témoin de son désespoir, & bientôt après de sa mort.

Joseph n'eût-il eu pour les enfans de Jacob que des sentimens d'humanité, il n'eût pû se défendre de ce qu'il y avoit de touchant dans un récit si simple, & dans des dispositions si généreuses. Mais Juda, sans le savoir, parloit à un frere. Il lui racontoit ses propres aventures; il attaquoit son cœur par tous les endroits sensibles; & certes il étoit bien difficile qu'il pût soutenir plus long-temps le personnage de juge avec des hommes qu'il aimoit, qu'il savoit innocens, & qu'il connoissoit pour ses freres. Il lui en coutoit trop pour se faire violence, & Juda s'étant prosterné le visage contre terre en attendant sa réponse, il ordonna à tous les Egyptiens de se retirer de son appartement, & de le laisser seul avec ces étrangers.

Genes. XLV. 1. Non se poterat ultrà cohibere Joseph, multis coram astantibus: unde præcepit ut egrederentur cuncti foràs, & nullus interesset alienus agnitioni mutuæ.

Sa premiere réponse, dès qu'il fut en liberté, furent des soupirs, des sanglots & des larmes. Les seules paroles qu'il pût dire en élevant sa voix dans sa langue naturelle, furent ces trois mots: mes freres, je suis Joseph; Est-il donc vrai que mon pere vive encore? A cette déclaration les freres de Joseph, frappés tout-à-la fois d'un sentiment confus de surprise, de joie, de frayeur, demeuroient comme des hommes interdits. Ils n'osoient seulement lever les yeux pour s'assurer si ce n'étoit point un phantôme. Durant quelques momens, un silence profond régna entr'eux, sans que Joseph, qui avoit le cœur serré, eût la liberté de rien dire de plus, ou que ses freres, tous tremblans, se donnassent celle de lui répondre un seul mot.

2. Elevavitque vocem cum fletu: quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.
3. Et dixit fratribus suis, Ego sum Joseph: Adhuc pater meus vivit? Non poterant respondere fratres nimio terrore perterriti.

Ann. mundi 22[illegible].

Les Egyptiens cependant, parmi lesquels se trouvoit l'interprete de Joseph, & qui étoient demeurés assez près de sa chambre, entendirent distinctement les premieres paroles que son cœur n'avoit pû retenir, & bien-tôt elles passerent jusqu'au palais de Pharaon. Joseph n'avoit pas envie de leur en faire un mystere ; mais il ne vouloit pas qu'ils fussent témoins du reste de l'entretien, où il se proposoit de rassurer ses freres sur ce qu'ils croyoient peut-être avoir à craindre de son ressentiment.

S'étant un peu remis, il leur dit avec une douceur qui devoit seul calmer toutes leurs allarmes : Levez-vous, mes freres, & approchez-vous sans crainte d'un frere qui vous aime. Oui, je suis votre frere Joseph. Je suis ce fils de Jacob & de Rachel, que vous avez vendu, & fait conduire en Egypte. Mais ne croyez pas qu'en vous rappellant le souvenir de ce malheureux jour, je prétende renouveller votre repentir, ou vous faire de nouveaux reproches. Je ne veux que me consoler avec vous, & adoucir vos amertumes. Si votre péché fut grand, le Seigneur notre Dieu en a tiré un grand bien. Vous ne me vouliez pas avec vous dans la terre de Chanaan, & Dieu me vouloit pour vous dans le royaume d'Egypte. Admirons ensemble les attentions de son adorable providence, & reconnoissons qu'il est le Dieu de nos peres, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. La famine qui vous a déja conduit deux fois en ce pays, n'a encore duré que deux ans, & elle doit désoler la terre durant cinq autres années. En vain jusqu'à ce terme s'efforceroit-on de vouloir la rendre fertile. Son sein aride dévorera

Genes. XLV. 4. Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cùm accessissent propè. Ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur quòd vendidistis me in his regionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.

6. Biennium est enim quòd cœpit fames esse in terra : & adhuc quinque anni restant, quibus nec arari poterit, nec meti.

Ann. mundi 2299.

la semence qui lui sera confiée, & il ne faut pas en attendre de fruit. C'étoient ces temps de calamité & de désolation que le Seigneur envisageoit lorsqu'il m'a envoyé ici devant vous, pour être en état d'y conserver vos jours, & de vous fournir à tous de quoi vivre. Vous aviez contre moi des desseins que Dieu n'approuvoit pas; mais il s'en servoit pour l'exécution des siens. Vous me destiniez à vivre esclave dans l'Egypte, ou à y mourir malheureux, & il vouloit que j'y fusse, comme le pere de Pharaon, le maître de toute sa maison, le dépositaire de son autorité, & le premier Prince de son royaume. Je ne vous dis point maintenant par quels dégrés il m'a fait monter à la dignité que j'occupe; mais ne croyez pas que je sois ébloui de l'éclat dont elle me couvre. Un fils de Jacob ne connoît point de véritable grandeur hors de la famille sainte dont il a plu à Dieu de faire choix; & si j'aime mon élévation en Egypte, c'est parce qu'elle entre dans l'exécution des desseins du Seigneur, & qu'elle me rend utile à mes freres. Il est temps que vous en profitiez, & que mon pere en soit instruit. Retournez incessamment vers le saint vieillard, & dites lui: Voilà ce que vous mande par nous votre fils Joseph. Le Seigneur Dieu de mes peres m'a rendu le maître de toute l'Egypte. Partez sans différer; venez me joindre, & ne retardez pas, s'il se peut, un seul moment. Je vous destine pour demeure la terre de Gessen, & vous serez en sureté auprès de moi: vous, vos enfans, les enfans de vos enfans, vos troupeaux de bœufs, vos moutons, tout ce que vous possédez. Je vous nourrirai

Genes. XLV. 7. Præmisitque me Deus ut reservemini super terram, & escas ad vivendum habere possitis.

8. Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum: qui fecit me quasi patrem Pharaonis, & dominum universæ domûs ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

9. Festinate, & ascendite ad patrem meum, & dicetis ei: Hæc mandat filius tuus Joseph: Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti: descende ad me; ne moreris,

10. Et habitabis in terra Gessen: erisque juxta me tu, & filii tui, & filii filiorum tuorum, oves tuæ, & armenta tua, & universa quæ possides.

rirai. Car il reſte encore cinq années de famine; & ſi Dieu n'avoit eu pitié d'Iſraël ſon ſerviteur, vous & votre maiſon toute entiere, vous peririez dans la calamité publique, & duſſiez-vous y échapper pour la vie, vous y conſumeriez tous vos biens.

An. mundi 2299.

Geneſ. XLV. 11. Ibique te paſcam (adhuc enim quinque anni reſidui ſunt famis) ne & tu pereas, & domus tua, & omnia quæ poſſides.

Je me réjoüis par avance, mes freres, de la joie que recevra notre pere commun, lorſqu'il apprendra par vous une nouvelle ſi peu attendue. Pour vous qui reconnoiſſez déja votre frere Joſeph, ne lui faites pas l'injuſtice de le craindre. Oui c'eſt lui que vous voyez, c'eſt ſa voix que vous entendez; & la langue qu'il vous parle ne vous eſt pas étrangere. Vous, mon cher Benjamin, qui m'avez à peine jamais vû, & qu'avant ce jour je n'avois vû moi-même qu'au berceau, enviſagez avec tendreſſe le fils aîné de Rachel notre mere, & dites à mon pere qu'il n'a perdu aucun des fils que lui a donnez une épouſe ſi chere. Partez donc, je ne vous retiens plus. Remarquez avec ſoin ce que vous avez vû dans l'Egypte; faites-en un fidéle récit à Jacob, & preſſez-vous de le conduire auprès de moi.

12. En oculi veſtri, & oculi fratris mei Benjamin, vident quòd os meum loquatur ad vos.

13. Nuntiate patri meo univerſam gloriam meam; & cuncta quæ vidiſtis in Ægypto, Feſtinate, & adducite eum ad me.

En finiſſant ces paroles, Joſeph alla d'abord ſe jetter au cou de Benjamin, pour qui la nature demandoit une préférence, dont les aînez ne furent point jaloux. Ils ſe tinrent tous deux long-temps ſerrez, verſant l'un ſur l'autre des larmes bien douces. Il embraſſa enſuite tous ſes freres; & les pleurs qu'il répandit ſur chacun d'eux, leur répondirent aſſez, que s'il avoit pour Benjamin plus de tendreſſe, aucun des enfans de Jacob ne lui étoit indifférent. Des marques ſi ſinceres d'affection, ouvrirent la

14. Cùmque amplexatus recidiſſet in collum Benjamin fratris ſui, flevit: illo quoque ſimiliter flente ſuper collum ejus.

15. Oſculatuſque eſt Joſeph omnes fratres ſuos, & ploravit ſuper ſingulos: poſt quæ auſi ſunt loqui ad eum.

An. mundi 2299.

bouche aux freres de Joseph, & ils commencerent enfin à dire en liberté tout ce que le regret, la reconnoissance & l'amitié peuvent suggérer à des cœurs sensibles dans le dénouement d'une scene si touchante.

Genes. XLV. 16. Auditumque est, & celebri sermone vulgatum in aula regis: Venerunt fratres Joseph: & gavisus est Pharao, atque omnis familia ejus.

Tous les freres réunis en goûtoient ensemble les douceurs, tandis qu'apparemment on préparoit tout pour leur départ. Mais Pharaon voulut être de la partie, & entrer, comme il convenoit à un bon Maître, dans la joie de son Ministre. Ce Monarque aimoit Joseph. Il l'avoit fait le plus grand Seigneur de son Royaume, & il avoit la satisfaction, si rare dans les Cours des Princes, d'être admirablement bien servi, & de n'avoir point fait de jaloux. L'arrivée des freres de Joseph s'étoit répandue au Palais, & la nouvelle en étoit parvenue jusqu'au Roi, à qui on n'ignoroit pas qu'on faisoit bien sa cour, en paroissant s'intéresser aux affaires de son Favori. Il en eut une véritable joie que ses courtisans partagerent avec lui. Sur le champ il fit avertir Joseph de le venir trouver. Je sçai, lui dit-il avec bonté, la consolation que le Ciel vous a envoyée, & que vos freres sont chez vous. J'ai appris qu'ils sont en grand nombre; que vous avez encore votre pere, & que votre famille est établie dans la Terre de Chanaan. Elle auroit trop à souffrir du reste de la famine, si elle s'arrêtoit plus long-temps dans ce Pays. C'est à vous que l'Egypte doit son abondance dans la désolation générale. Il est juste qu'elle en fasse part à la famille de son libérateur. Retournez donc vers vos freres, & dites-leur de ma part: Voici ce que vous ordonne

17. Dixitque ad Joseph ut imperaret fratribus suis, dicens: Onerantes jumenta, ite in terram Chanaan,

18. Et tollite inde patrem vestrum & cognationem, & venite ad me: & ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.

An. mundi 2299.

Pharaon. Chargez vos bêtes. Retournez à Chanaan. Amenez ici votre pere avec toute sa famille. Dites à ce respectable vieillard : Pharaon veut vous enrichir de tous les biens de l'Egypte, & vous nourrir de la moëlle de la terre. Rien ne vous manquera ni à vous, ni à vos enfans, ni à toute votre famille. Je ne veux pas au reste que votre changement de demeure vous soit à charge. Prenez ici des chariots & des voitures commodes pour transporter les enfans & les femmes. Ne laissez rien de ce que vous possédez de biens, & comptez cependant que l'Egypte n'en aura point dont vous ne soyez les maîtres de disposer. Partez donc sans différer, & que j'aye bien-tôt la consolation de voir votre pere établi dans mon Royaume.

Genes. XLV. 19. Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti ; ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum : & dicito : Tollite patrem vestrum, & properate quantociùs venientes.

20. Nec dimittatis quidquam de supellectili vestra : quia omnes opes Ægypti vestræ erunt.

Pharaon en faisoit beaucoup pour son Favori, & c'est sans doute une reconnoissance bien rare dans les Souverains, que cette attention de détail qui les fait entrer jusques dans les intérêts domestiques de leurs bons serviteurs. De tels Maîtres méritent d'être bien servis. Aussi Pharaon le fut-il toûjours par son Ministre avec un zèle & un succès qu'il se reconnoissoit lui-même incapable de bien payer.

Joseph profita de ses bontez ; & ayant rejoint ses freres, il leur fit part des ordres obligeans dont le Roi l'avoit honoré. Il leur fit donner des chariots & des vivres pour leur voyage, & il leur fit présent à chacun de deux robes. Mais il ne put s'empêcher de distinguer encore Benjamin. Il lui donna cinq robes choisies, & il ajoûta à cette libéralité trois cens pieces d'argent. Il envoya à son pere Jacob

21. Feceruntque filii Israel, ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundum Pharaonis imperium : & cibaria in itinere.

22. Singulis quoque proferri jussit binas stolas : Benjamin verò dedit trecentos agenteos cum quinque stolis primis :

An. mundi 2299.

Genes. XLV. 23. Tantumdem pecuniæ & vestium mittens patri suo, addens & asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti: & totidem asinas, triticum in itinere, panesque portantes.

une pareille somme & la même quantité d'habits. Enfin il fit charger dix ânes de ce qu'il y avoit de plus précieux en Egypte, pour être remis entre les mains du saint Patriarche; à quoi il ajoûta dix ânesses destinées à porter les provisions qu'on devoit consumer durant la marche. Tout étoit disposé pour le départ, & Joseph étoit prêt de dire adieu à ses freres. Mais il pensa que peut-être ils prendroient querelle à l'occasion de ce qui venoit de se passer: Qu'il étoit à craindre qu'ils ne se reprochassent les uns aux autres la part qu'ils avoient eûë dans les mauvais traitemens qu'il avoit autrefois reçus d'eux; qu'ils ne fussent choquez de la préférence qu'il avoit toûjours paru donner à Benjamin, & de ce qu'il n'avoit pas distingué parmi les autres ceux qui se sentoient les moins coupables envers lui. Il les conjura donc de s'unir plus étroitement que jamais; de se ménager les uns les autres durant le voyage, & de se rendre dignes par leur conduite pacifique, des miracles de protection dont le Seigneur leur Dieu les avoit honorez. Cette précaution prise, il les embrassa tendrement, & il les fit partir pour la Terre de Chanaan.

24. Dimisit ergo fratres suos, & proficiscentibus ait: Ne irascamini in via.

Ils y arriverent heureusement, & ils eurent la consolation de trouver leur pere Jacob plein de vie & de santé. Il est vraisemblable que la premiere attention du saint vieillard, fut de chercher des yeux son cher Benjamin, & que l'ayant apperçu, il se crut au comble du bonheur. Mais il ne sçavoit pas quelles nouvelles ses enfans lui apportoient; & quand il les sçut, à peine put-il se résoudre à les croire. Votre fils Joseph n'est point

25. Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob.

mort, lui dirent-ils, & c'eſt lui-même qui gouverne toute l'Egypte avec une autorité preſque ſouveraine. Jacob à ces mots parut comme un homme hors de lui-même, & ſubitement revenu d'une profonde léthargie, il conteſtoit avec ſes enfans, & il s'obſtinoit à croire qu'ils le trompoient. Cependant ils lui racontoient tout ce qu'ils avoient vû & entendu. Ils entroient dans le plus mince détail, & ils n'omettoient aucune circonſtance capable de le convaincre. Il ne paroiſſoit pas encore perſuadé. Mais enfin voyant les chariots qu'on lui avoit amenez, & les magnifiques préſens que ſon fils lui envoyoit, il ſe livra ſans crainte à toute ſa joie, & il s'écria : C'eſt aſſez, c'eſt trop pour moi, puiſque Joſeph vit encore : J'irai, je verrai ce cher fils, & je l'embraſſerai avant que je meure.

An. mundi 2299.

Geneſ. XLV. 26. Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joſeph filius tuus vivit : & ipſe dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quaſi de gravi ſomno evigilans, tamen non credebat eis.

27. Illi è contrà referebant omnem ordinem rei. Cùmque vidiſſet plauſtra & univerſa quæ miſerat, revixit ſpiritus ejus.

28. Et ait : Sufficit mihi ſi adhuc Joſeph filius meus vivit : vadam & videbo illum antequam moriar.

On ne différa pas à ſe préparer au départ. La famille Patriarchale, ſans y comprendre Jacob qui en étoit le chef, ni Joſeph & ſes deux fils qui étoient déja en Egypte, étoit compoſée de cinquante-deux perſonnes, tous enfans ou petits enfans de Jacob; & en ajoûtant à ce nombre neuf femmes ſeulement des onze freres de Joſeph ; celle de Juda étant morte quatre ans auparavant ; & Benjamin n'étant pas encore marié, toute la troupe que devoit conduire le ſaint Patriarche, étoit de ſoixante & une perſonnes, qui faiſoient en ce temps ſa famille toute entiere dans la Terre de Chanaan. L'Hiſtorien ſacré qui ſe propoſoit de faire le dénombrement de tous les enfans & les petits enfans que Jacob avant ſa mort en Egypte vit ſortir de ſon ſang, exclut du compte qu'il en fait

An. mundi 2299.

les femmes des fils de Jacob qui n'en étoient pas ; & il y substitue deux enfans de Ruben nez en Egypte, dix de Benjamin, & deux de Pharès fils de Juda; ce qui fait en tout le nombre de soixante & six; auxquels il ajoûta ensuite Jacob, Joseph, & les deux fils de Joseph; ce qui fait monter le nombre des personnes du sang de Jacob avant sa mort, au nombre de soixante & dix. Un autre Ecrivain sacré au contraire, en parlant du nombre des personnes que Jacob conduisit en Egypte sur l'invitation de son fils Joseph, n'y comprend ni Jacob, ni Joseph lui même, ni ses deux fils. Mais il y joint les petits-fils & arriere-petits-fils de Jacob, qui naquirent avant sa mort, & il suit jusques-là le premier calcul de Moyse qui monte à soixante & six têtes. Mais il y ajoûte les neuf femmes des fils de Jacob, qui n'étoient pas à la vérité de son sang; mais qui appartenoient, ainsi qu'il s'exprime, à la famille, ou à la parenté de Joseph, dont elles étoient les belles-sœurs, & par cette addition, il compte soixante & quinze personnes.

Genes. XLVI. 26. Cunctæ animæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, & egressæ sunt de femore illius, absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.

27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domûs Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta.

Act. VII. 14.

A prendre les choses littéralement, & à ne compter que ceux qui suivirent Jacob en Egypte, le nombre étoit, comme nous l'avons dit d'abord, de soixante & un, tant hommes que femmes & enfans. Ce devoit être un assez grand embarras. Mais en pareille conjoncture, il n'est point de difficulté qu'on ne surmonte avec plaisir, & les préparatifs ne sont pas longs.

Genes. XLVI. 1. Profectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad puteum juramenti, & mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,

6. Et omnia quæ possiderat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo,

Toute la famille se rassembla aux ordres du saint Patriarche. Il fit conduire avec lui tous ses troupeaux, & tout ce qu'il pouvoit emporter de biens.

Lui, les femmes & les enfans monterent ſur les chariots envoyez par Pharaon, & on partit de la Vallée de Mambré pour ſe rendre d'abord à Berſabée ou au puits du jurement, ſitué aſſez près du Fleuve qui ſépare l'Egypte de la Terre de Chanaan. Les raiſons de la prudence & les ſentimens de la nature, engageoient également Jacob à continuer ſa route ſans délibérer. Mais la Religion demandoit de lui qu'il conſultât le Seigneur Dieu de ſes peres, & qu'il ne ſortît point de la terre promiſe ſans être inſtruit de ſes deſſeins. Il s'arrêta donc à Berſabée; il y immola des victimes au Dieu de ſon pere Iſaac, & il le conjura de lui faire connoître ſes volontez. Le Seigneur prit le temps de la nuit, & une voix céleſte ſe fit entendre au voyageur, en l'appellant deux fois par ſon nom: Jacob, Jacob. Me voici, Seigneur, répondit-il, j'attends vos ordres, également prêt à avancer, ou à retourner ſur mes pas, ſuivant ceux qu'il vous plaira de me donner. Souvenez-vous, reprit le Seigneur, que je ſuis le Dieu très-fort, le Dieu tout-puiſſant de votre pere Iſaac. Ne craignez rien, deſcendez en Egypte. Je veux y multiplier votre poſtérité, & vous y faire le pere d'un grand Peuple. J'y deſcendrai moi-même avec vous, & ma protection vous ſuivra dans un Pays où vous n'allez que pour l'exécution de mes deſſeins. J'en rappellerai vos deſcendans pour les établir avec gloire dans la Terre que je vous ai promiſe. Pour vous je vous réſerve la conſolation de voir encore votre fils Joſeph, de vivre auprès de lui, de mourir entre ſes bras, & d'avoir les yeux fermez de ſa main.

An. mundi 2299.

Geneſ. XLVI. 7. Filii ejus, & nepotes, filiæ, & cuncta ſimul progenies.

2. Audivit eum per viſionem noctis vocantem ſe, & dicentem ſibi: Jacob, Jacob; cui reſpondit: Ecce adſum.

3. Ait illi Deus: Ego ſum fortiſſimus Deus patris tui: noli timere, deſcende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi.

4. Ego deſcendam tecum illuc, & ego inde adducam te revertentem: Joſeph quoque ponet manus ſuas ſuper oculos tuos.

An. mundi 2299.

Genes. XLVI. 5. Surrexit autem Jacob à puteo juramenti: tuleruntque eum filii cum parvulis & uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharao ad portandum senem,

28. Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, & occurreret in Gessen.

29. Quò cùm pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo ad eumdem locum: videnſque eum, irruit super collum ejus, & inter amplexus flevit.

30. Dixitque pater ad Joseph: Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, & superstitem te relinquo.

31. At ille locutus est ad fratres suos, & ad omnem domum patris sui: Ascendam & nuntiabo Pharaoni, dicamque ei: Fratres mei, & domus patris mei, qui erant in Terra Chanan, venerunt ad me:

Jacob confirmé par une révélation si consolante qu'il regarda toûjours comme le fruit de son aveugle & sincere soumission, s'avança vers la Capitale d'Egypte, avec une merveilleuse allégresse. Quand il en fut à quelques lieues, il ordonna à son fils Juda de prendre les devans, d'avertir Joseph de son arrivée, & de lui dire de sa part de le venir trouver dans le Pays de Gessen, où il l'attendoit.

Joseph ne fut pas plutôt averti de l'approche de son saint Pere, qu'il fit atteler son char, & qu'il se rendit auprès de lui. Il seroit difficile d'exprimer ce que sentirent le pere & le fils dans les premiers momens d'une entrevûë si touchante. Joseph se jetta avec une respectueuse tendresse au cou de son saint Pere, & il l'arrosa de ses larmes. Jacob pénétré de joie d'embrasser un fils que depuis vingt-trois ans il pleuroit comme mort, lui dit en le tenant serré entre ses bras: Je mourrai content, mon fils, puisque j'ai la consolation de vous voir encore de mes yeux, & que je vous laisse à ma place sur la Terre.

Après ces premiers témoignages de tendresse, Joseph dit à son pere, à ses freres, & à toute sa famille: Le Roi qui m'a fait son Ministre, sçait que vous devez arriver, & je dois l'instruire le premier que vous êtes déja sur ses Terres. Je vais retourner pour lui en apprendre la nouvelle; & je lui dirai: Vos ordres sont exécutez, Seigneur. Mes freres, leurs femmes, leurs enfans & mon pere qui étoient établis dans le Pays de Chanaan, sont entrez en Egypte. Leur occupation est de nourrir des troupeaux, & ils sont tous Bergers. Ils ont conduit

avec

avec eux leurs chévres, leurs bœufs, leurs moutons, & ils ont emporté tout ce qu'ils avoient de biens. Je connois les bontez du Prince pour moi. Dès que je lui aurai parlé de vous, il ne manquera pas de vous appeller auprès de lui. Peut-être qu'il voudra sçavoir de vous-même qu'elle est votre profession. Répondez-lui conformément à ce que je lui aurai dit: Nous sommes tous Bergers, & depuis l'enfance c'est-là notre unique occupation. Comme elle fut autrefois celle de nos peres, elle est encore aujourd'hui la nôtre. En prenant cette précaution, Joseph avoit ses vûës pour l'intérêt de sa famille, & pour l'exécution des desseins de Dieu. Il ne vouloit pas que le Prince retînt ses freres auprès de sa personne, ou qu'il leur donnât des emplois dans les Provinces, qui les éloignassent les uns des autres, ou même qu'il les établît tous ensemble dans le centre du Royaume, d'où dans la suite des années leurs enfans eussent eu de la peine à s'échapper. Il faut donc, dit-il à sa famille, ne vous faire connoître au Roi que sous le nom de Pasteurs occupez à la nourriture des moutons. Les Egyptiens, soit superstition, soit éducation, ont en horreur le métier de Bergers. Vous aurez ainsi moins de peine à obtenir du Prince votre éloignement de la Capitale, & un établissement plus conforme aux desseins de notre Dieu dans la terre de Gessen.

Les choses s'exécuterent selon les projets de Joseph. Il retourna à la Cour, & il dit au Roi: Sire, mon pere & mes freres sont arrivez en Egypte, où ils ont conduit, selon vos ordres, leurs moutons, leurs troupeaux, & tout ce qu'ils avoient de biens

An. mundi 2299.

Genes. XLVI. 32. Et sunt viri pastores ovium, curamque habent alendorum gregum: pecora sua, & armenta, & omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.

33. Cùmque vocaverit vos, & dixerit: quod est opus vestrum?

34. Respondebitis: Viri pastores sumus servi tui ab infantia nostra usque in præsens, & nos & patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in Terra Gessen, quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

Genes. XLVII. 1. Ingressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens: Pater meus & fratres, oves eorum & armenta, & cuncta quæ possident venerunt de Terra Chanaan: & ecce consistunt in Terra Gessen.

An. mundi 2299.

dans la Terre de Chanaan. Ils se sont arrêtez dans le Pays de Gessen pour y attendre vos ordres. Faites-les venir, dit le Roi, je serai bien aise de les voir. Ils arriverent peu de temps après, & Joseph présenta d'abord à Pharaon les cinq plus jeunes de ses freres. Le Prince les interrogea; & la premiere question qu'il leur fit, fut celle que Joseph avoit prévûë. De quelle profession êtes-vous, leur demanda le Prince, & à quoi vous occupiez-vous dans votre ancienne demeure ? Sire, répondirent les freres de Joseph, suivant les instructions qu'il leur avoit données, nous sommes des Bergers qui nourrissons des troupeaux. Mais la sécheresse ayant désolé le Pays, & ne se trouvant plus de pâturage dans toutes les campagnes de Chanaan, vos serviteurs viennent chercher un azyle dans les Etats de votre Majesté. Nous n'y entrons qu'en qualité de voyageurs pour y passer le temps de la famine, & nous y vivrons comme des étrangers. Nous supplions seulement votre Majesté de nous accorder la permission de demeurer dans la Terre de Gessen.

Sur cette réponse le Roi adressa la parole à son Ministre, & il lui dit : Je suis charmé, Joseph, que vous ayez enfin la consolation de vous voir réuni à votre pere & à vos freres. Vous connoissez mes dispositions pour vous. Jugez de celles où vous devez me croire pour eux en votre considération. Vous sçavez mieux que moi ce qu'il leur convient. Choisissez dans tous mes Etats le meilleur canton, & le plus commode pour la profession qu'ils exercent. Si celui de Gessen leur fait plaisir, mettez-les-en vous-même en possession, & si vous

Genes. XLVII. 2. Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram Rege.

3. Quos ille interrogavit: Quid habetis operis? Responderunt: Pastores ovium sumus servi tui, & nos, & patres nostri.

4. Ad peregrinandum in terra tua venimus: quoniam non est herba gregibus servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan, petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in Terra Gessen.

5. Dixit itaque Rex ad Joseph: Pater tuus & fratres tui venerunt ad te.

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est: in optimo loco fac eos habitare, & trade eis terram Gessen: quod si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistros pecorum meorum.

connoissez parmi eux des hommes fort expérimentez, engagez-les à se charger d'une inspection générale sur les Bergers qui nourrissent les troupeaux du Roi. Mais ce n'est pas assez, Joseph, que vous m'ayez fait voir une partie de vos freres; je veux que vous me présentiez aussi votre pere, & je suis sûr qu'il ne sera pas fâché de voir un Prince dont un de ses fils a toute la confiance.

An. mundi 2299.

Jacob étoit un respectable vieillard qui honoroit les Rois de la Terre comme des hommes revêtus de l'autorité de Dieu; mais que sa qualité de Patriarche & de chef de la famille sainte, mettoit beaucoup au-dessus d'eux. Joseph présenta Jacob à Pharaon; & le saint homme ayant salué le Prince, il lui dit avec un air de dignité convenable à son grand âge & à sa glorieuse destination: Que le Seigneur mon Dieu, vous comble, Sire, de ses bénédictions, & qu'il vous donne d'heureuses années! Je vous suis obligé, reprit le Roi, du bonheur que vous me souhaitez. Mais voudriez-vous bien satisfaire ma curiosité, & me dire à quel âge vous êtes parvenu? Sire, répondit Jacob, je suis âgé de cent trente ans. Mais ces années de mon pelerinage sur la Terre, sont bien peu de chose, en comparaison de la longue vie de mes peres, dont la mienne n'approche pas. Et ces jours déja si abrégez, ont été remplis de calamitez & de disgraces. Après cette courte audience, Jacob prit congé du Roi, & il renouvella en le quittant, les vœux qu'il avoit faits pour sa prospérité.

Genes. XLVII. 7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad regem, & statuit eum coram eo: qui benedicens illi,

8. Et interrogatus ab eo: Quot sunt dies annorum vitæ tuæ?

9. Respondit: dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi & mali, & non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

10. Et benedicto rege egressus est foras.

Joseph le reconduisit chez lui avec toute sa famille, où il le retint peut-être quelques jours. Mais

An. mundi 2299.

* Genes. XLVII. 11. Joseph verò patri & fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco, Ramesses, ut præceperat Pharao.

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui, præbens cibaria singulis.

Ab an. mundi 2299. Ad an. mundi. 2316.

13. In toto enim orbe panis deerat, & oppresserat fames terram, maximè Ægypti & Chanaan.

il ne différa pas à le mettre en possession, suivant les ordres du Roi, du meilleur canton de toute l'Egypte dans la Terre de Gessen, où tous les troupeaux pourroient être aisément nourris. Ce canton que l'Historien sacré nomme ici Ramesses, ne portoit apparemment pas encore ce nom, qu'on donna dans la suite à une Ville que les Israëlites furent contraints d'y bâtir sous un autre Pharaon Roi d'Egypte, lorsque ces Princes furent devenus leurs tyrans. Ils étoient à portée de Joseph qui y rendoit de fréquentes visites à son saint pere, & qui ne manqua jamais de lui fournir abondamment, aussi-bien qu'à ses freres & à leurs familles, tout ce qui étoit nécessaire à leur entretien.

Il étoit tems que ces hommes destinez de Dieu à être les chefs de la Nation sainte, trouvassent cette ressource contre les extrémitez de la famine. Elle devint si générale & si intolérable par sa longueur durant les cinq années qu'elle dura encore, que tous les Pays voisins de l'Egypte, manquérent absolument de pain. L'Egypte en auroit manqué elle-même sans les précautions de Joseph ; & la Terre de Chanaan sur-tout que venoit de quitter la famille Patriarchale, fut réduite à la derniere désolation.

Durant le cours de ces cinq années, Joseph consomma les projets politiques qu'il avoit formez pour la grandeur de son Maître. Ses greniers étoient assez remplis pour fournir aux sujets de Pharaon, & même aux Provinces frontieres de l'Egypte, de quoi subsister tout le tems de la stérilité. Le bled des magasins acheté des deniers de l'épargne, ap-

partenoit tout entier au Roi ; & quoiqu'on ne le vendît pas à un prix excessif, les premieres années de la distribution, attirerent d'abord dans les coffres du Prince, tout l'or & tout l'argent des Chananéens & des Habitans de l'Egypte. Ceux-ci épuisez d'argent, vinrent en foule à Joseph, & lui dirent par leurs députez : Voudriez-vous, Seigneur, voir mourir de faim tous les sujets du Roi, parce qu'il ne nous reste plus rien pour acheter des vivres. fournissez du pain à tant de familles désolées, & nous nous soûmettons à toutes les conditions qu'on voudra nous imposer. Non, leur répondit Joseph, vous ne manquerez point de pain, tandis qu'il restera du bled dans les magasins du Roi. Mais il n'est pas juste que le Prince vous donne pour rien, ce qu'il a lui-même acheté de vous. Si les espéces vous manquent, amenez vos bestiaux, & on les prendra en payement pour le bled qu'on est prêt de vous fournir. Il fallut subir la loi. On amena les chevaux, les ânes, les bœufs, les moutons, & Joseph à ce prix fit distribuer du bled à tous les Egyptiens pour leur nourriture durant une année.

Mais cette sixiéme année de famine étant finie, & la calamité continuant toûjours, ce fut une nécessité de retourner à Joseph. Les Egyptiens se présenterent devant le Viceroi, & ils lui dirent : Vous sçavez, Seigneur, que l'argent nous ayant manqué, nous avons livré nos bestiaux pour avoir de quoi vivre. De tous les biens que nous possédions, il ne nous reste que nos fonds de terre, & la liberté de nos personnes. Mais que nous servent & la

Ab an. mundi. 2299.
Ad an. mundi 2316.

Genef. XLVII. 14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, & intulit eam in ærarium regis.

15. Cùmque defecisset emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph, dicens : Da nobis panes : quare morimur coram te, deficiente pecuniâ?

16. Quibus ille respondit : Adducite pecora vestra, & dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

17. Quæ cùm adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, & ovibus, & bobus, & asinis : sustentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

18. Venerunt quoque anno secundo, & dixerunt ei : Non celabimus dominum nostrum quòd deficiente pecuniâ, pecora simul defecerunt : nec clam te est, quòd absque corporibus & terra nihil habeamus.

Ab an. mundi 2299.
Ad an. mundi 2316.

Genes. XLVII. 19. Cur ergo moriemur te vidente? & nos & terra nostra tui erimus: eme nos in servitutem regiam, & præbe semina, ne pereunte cultore redigatur terra in solitudinem.

liberté, & les fonds, si les terres sont stériles, & si nous-mêmes nous mourons. Voulez-nous nous voir expirer à vos yeux. Recevez plutôt l'offre que nous faisons au Roi de lui abandonner nos héritages, & de nous rendre à lui pour être ses esclaves. Qu'il nous fournisse seulement de quoi vivre, & des grains pour semer. C'est son intérêt comme le nôtre. En quel état sera réduit le Royaume, si la Terre demeure inculte, & si elle devient une affreuse solitude, par la mort de tous ses Habitans!

Il paroît bien de la dureté à mettre ainsi à profit la misére des Peuples, à abuser de leurs besoins pour les dépouiller de leurs possessions, & à leur vendre la vie au prix de leur liberté. Mais il est des occasions où la vûë du plus grand bien & le bonheur même des Peuples exigent des Ministres des Rois qu'ils se laissent condamner pour un temps, & qu'ils attendent sans inquiétude leur justification de l'événement.

20. Emit igitur Joseph omnem Terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas præ magnitudine famis, subjecitque eam Pharaoni,

21. Et cunctos populos ejus, à novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,

22. Præter terram sacerdotum quæ à rege tradita fuerat eis: quibus & statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur, & idcircò non sunt compulsi vendere possessiones suas.

Joseph au nom du Roi son Maître, accepta la proposition, ou parut du moins l'accepter toute entiere. La famine étoit montée à un tel point, que chaque particulier pour le bled qu'on lui fournit, abandonna son héritage. Par cette conduite du Ministre, le Roi devint le seul Maître & l'unique Propriétaire de toutes les Terres de son Royaume. Tous les Sujets même par ce traité appartenoient au Roi; & dans toute l'étenduë de l'Egypte, Pharaon pouvoit compter autant d'esclaves qu'il avoit auparavant de sujets. Les Prêtres cependant furent exceptez de cet onéreux contrat. Les Terres que le Roi leur avoit données ne furent point sujettes

à l'aliénation générale; & comme le Prince s'étoit obligé à leur fournir sur le trésor royal, une certaine quantité de bled suffisante pour leur entretien, ils furent toûjours dans l'abondance au milieu de la désolation publique, & rien ne les força d'engager leurs possessions.

Ab an. mundi 2299. Ad an. mundi 2316.

L'habile Ministre par cette sage politique, mettoit les Peuples dans la disposition de recevoir de Pharaon avec reconnissance, & comme un effet de sa générosité royale, ce qu'il jugeroit à propos de leur relâcher; & il acquéroit au Roi le droit souverain de retenir, à son choix, ce qu'il conviendroit le mieux à ses intérêts, & au bon gouvernement de son Peuple. Aussi dès qu'il les eut amenez à ce point par le dernier traité qu'il venoit de faire avec eux, il leur parla de la sorte au nom du Souverain : Le Roi est déja en possession de votre argent & de vos bestiaux. Vous venez de lui céder vos terres & vos personnes. Quand il useroit de ses droits dans toute leur étenduë, vous n'auriez pas lieu de vous plaindre; puisque vous devez à ses sages arrangemens durant la fertilité de la Terre, la vie dont vous jouissez après une si longue famine. Il veut bien cependant vous laisser l'usufruit de vos terres. Recevez de sa libéralité le grain nécessaire pour les ensemencer, vous moissonnerez les années suivantes; & les biens que la Terre vous donnera, employez-les à votre nourriture, à celle de vos enfans & de vos familles. Le Roi ne se réserve que la cinquiéme partie de vos récoltes. C'est un droit légitimement acquis, que lui & ses successeurs léveront désormais sur les Egyptiens; ou

Genes. XLVII. 23. Dixit ergo Joseph ad populos : En, ut cernitis, & vos & terram vestram Pharao possidet : accipite semina, & serite agros,

24. Ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis : quatuor reliquas permitto vobis in sementem, & in cibum familiis & liberis vestris.

Ab an. mundi 2299.
Ad an. mundi 2316.

plûtôt c'eſt un tribut de reconnoiſſance que vous ne pouvez lui refuſer.

Geneſ. XLVII. 25. Qui reſponderunt : Salus noſtra in manu tua eſt : reſpiciat nos tantùm dominus noſter, & læti ſerviemus regi.

Les Peuples charmez de ce retour, à quoi ils ne s'attendoient pas, donnerent une ſeconde fois à Joſeph le nom glorieux de Sauveur de l'Egypte. Ils le conjurerent de ne ſe laſſer point de les regarder d'un œil favorable, & de veiller aux intérêts de la Nation. Ils lui jurerent une éternelle ſoumiſſion pour ſes ordres, & une dépendance abſoluë de toutes les volontez du Souverain. Ce réglement qu'établit le ſage Miniſtre, dura long-temps depuis, & paſſa en loi dans le Royaume. Les Egyptiens payerent conſtamment au Roi la cinquiéme partie de leur récolte ; & perſonne n'eut ſur ce point de privilége que les Prêtres, dont on déclara les terres & les poſſeſſions exemptes de tous impôts & de toute contribution.

26. Ex eo tempore uſque in præſentem diem, in univerſa terra Ægypti, regibus quinta pars ſolvitur, & factum eſt quaſi in legem abſque terra ſacerdotali, quæ libera ab hac conditione fuit.

Le Roi & les Peuples étoient également contents du Miniſtre ; & certainement il devoit l'être beaucoup lui-même d'avoir trouvé le ſecret de concilier des intérêts ſi différens. Mais de tant de faveurs, il ne goûtoit que le plaiſir d'aſſûrer à ſa famille la protection du Prince par ſes ſervices, & l'amitié des Egyptiens par ſes bienfaits.

Jacob & ſes enfans que Joſeph avoit ſoin de conſoler ſouvent, & de ne laiſſer manquer de rien dans la Terre de Geſſen, y firent de merveilleux progrès, & leur poſtérité s'y multiplia enſuite ſi rapidement, qu'elle devint formidable à ces mêmes Peuples qui les avoient reçus avec tant de bienveillance. Jacob y vécut dix-ſept ans dans une honorable vieilleſſe, reſpecté des Egyptiens, & infiniment

27. Habitavit ergo Iſraël in Ægypto, id eſt, in Terra Geſſen, & poſſedit eam: Auctuſque eſt, & multiplicatus nimis.

28. Et vixit in ea decem & ſeptem annis: factique ſunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta ſeptem annorum.

niment cher à sa famille. Ce fut à Gessen que Benjamin le fils bien-aimé fut marié, & le saint Patriarche eut la consolation de voir naître avant sa mort, dix enfans de cet heureux mariage. Ruben fils aîné de Jacob, eut aussi deux garçons en Egypte, outre deux autres qu'il avoit eus en Chanaan. Pharez enfin fils de Judas, devint pere de deux enfans, qui donnerent au saint vieillard la qualité de bisayeul, & qui lui firent voir avant que de mourir, la quatriéme génération dans sa famille.

Ab an. mundi 2299.
Ad an. mundi 2316.

Mais il étoit si vieux, si infirme, si usé de fatigues, de voyages & de chagrins, qu'il attendoit tous les jours le moment qui réuniroit son ame à celles de ses peres. Dans cette pensée il voulut aussi assûrer à son corps une sépulture digne du fils d'Isaac, & du successeur des Patriarches. Il fit avertir son fils Joseph de le venir trouver à Gessen; car dès-lors il ne sortoit plus de son lit, & il lui parla de la sorte: Mon fils, si je vous suis aussi cher que doit vous l'être un pere dont vous êtes tendrement aimé, mettez la main sous ma cuisse, & promettez-moi de ne point manquer à ce que j'éxige aujourd'hui, moins encore de votre amitié que de votre religion. La dignité où vous êtes élevé, l'extrémité de la famine, l'envie de vous voir & de vous embrasser avant ma mort, m'ont fait quitter la Terre de Chanaan, pour venir mourir entre vos bras dans le Royaume d'Egypte. Mais ce n'est pas la Terre d'Egypte, c'est celle de Chanaan que le Dieu de nos peres destine à la postérité d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Je veux donc que vous m'engagiez votre parole, de ne point souffrir qu'on

Genes. XLVII. 29. Cùmque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, & dixit ad eum: Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo; & facies mihi misericordiam & veritatem, ut non sepelias me in Ægypto.

30. Sed dormiam cum patribus meis, & auferas me de terra hac, condasque in sepulchro majorum meorum. Cui respondit Joseph: Ego faciam quod jussisti.

Ab an. mundi 2299. Ad an. mundi 2316.

enterre mon corps dans ce Royaume étranger. Bientôt j'irai rejoindre mes peres dans le lieu de leur repos. Ayez soin de me faire transporter hors de ce Pays, & de m'ensevelir dans le tombeau qu'ils se sont eux-mêmes choisi.

Genes. XLVII. 31. Et ille : Jura ergo inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israel Deum, conversus ad lectuli caput.

Des ordres qui faisoient voir de si près à Joseph la perte d'un si bon pere, le toucherent vivement. Il lui promit de le contenter, & il le supplia de se reposer sur son obéissance. J'y compte, mon fils, répondit Jacob ; mais je veux que vous me le promettiez avec serment. Eh bien, mon pere, reprit Joseph, je vous jure de vous obéir, & j'y engage ma foi. Après cette assurance, le saint vieillard se tourna vers le chevet de son lit, qui répondoit peut-être à la Terre de Chanaan, & il adora le Seigneur; puis tout-à-coup inspiré sur la destinée des descendans de Joseph, dont la postérité devoit avoir la meilleure part aux richesses de la Palestine, & dont la famille devoit porter la Couronne, il se retourna vers lui, & il s'abaissa avec respect devant le haut d'une espece de sceptre * que Joseph portoit à la main comme la marque de sa dignité présente ; mais que son pere regarda en ce moment comme un signe de la grandeur future de ses enfans.

* Hebr. XI. 21.

Joseph qui ne pouvoit disparoître pour longtemps de la Capitale, & qui ne croyoit pas Jacob si près de la mort, que le saint vieillard le pensoit lui-même, le pria de trouver bon qu'il retournât auprès du Roi, & il partit pour reprendre les fonctions de sa Charge.

On ne peut dire de combien de temps cette visite précéda la derniere maladie de Jacob, ni en-

fixer sûrement l'époque. Mais dès que les fréquentes défaillances du saint Patriarche firent craindre pour ses jours, Joseph en fut averti, & sur le champ il retourna auprès de lui, avec ses deux fils Manassé & Ephraïm pour leur procurer la bénédiction de leur ayeul, avant que Dieu le retirât du monde. Joseph se fit annoncer à son pere. Le saint malade au nom de son fils Joseph, sentit ses forces se ranimer. Il se mit sur son séant dans son lit; & ayant fait approcher ce cher fils, il prononça ce discours, où l'on ne remarquoit rien de la foiblesse d'un mourant, & qui ressentoit toute la dignité d'un Patriarche.

An. mundi 2316.

Genes. XLVIII. 1. His ita transactis, nuntiatum est Joseph quòd ægrotaret pater suus: qui assumptis duobus filiis Manasse & Ephraim, ire perrexit.

2. Dictumque est seni: Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo.

Souvenez-vous, mon fils, lui dit-il, que le Dieu tout-puissant m'apparut autrefois à Lusa, Ville située dans le Pays de Chanaan, à laquelle j'ai donné le nom de Bethel. C'est là que le Seigneur m'a comblé de ses plus abondantes bénédictions; qu'il m'a fait entendre sa voix; & que s'étant fait voir à moi, il m'a dit: Je vous ferai croître sur la Terre; je multiplierai votre postérité, je vous rendrai le chef d'un Peuple nombreux & le pere des Nations. Ces belles régions que vous parcourez, je vous en attribue le domaine, & j'en réserve après vous la possession à vos descendans, comme un héritage éternel. C'est donc à moi, mon fils, de disposer de cette Terre, & d'en faire la distribution entre tous les enfans qu'il a plû au Seigneur de me donner. Vous êtes l'aîné des deux que j'ai eus de Rachel votre mere. Vous sçavez qu'elle me fut enlevée par la mort dans la Terre de Chanaan, lorsque je revenois de la Mésopotamie de Syrie.

3. Et ingresso ad se ait: Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan: Benedixitque mihi,

4. Et ait: Ego te augebo & multiplicabo, & faciam te in turbas populorum: daboque tibi terram hanc, & semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

7. Mihi enim quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere, eratque verum tempus: & ingrediebar Ephratam, & sepelivi eam juxta viam Ephratæ, quæ alio nomine appellatur Bethleem.

An. mundi 2316.

Nous étions en route pour nous rendre à Mambré auprès d'Isaac mon pere & votre ayeul. C'étoit au printems, & Rachel mit au monde près d'Ephrata votre frere Benjamin. Elle mourut dans cette couche, & je fus obligé de l'enterrer sur le chemin de cette Ville qui porte aussi le nom de Bethléem. Je l'avois toûjours tendrement aimée, & j'espérois d'elle une plus nombreuse postérité. Mais sa stérilité durant plusieuts années, & sa mort arrivée trop tôt, m'ont privé, aussi-bien qu'elle, de cette consolation. Je veux au moins l'en dédommager, & vous laisser à vous-même, mon fils, une preuve certaine de la préférence que mon cœur vous donne au-dessus de tous vos freres. Vos deux enfans qui vous sont nez dans l'Egypte, avant que le Seigneur m'y appellât auprès de vous, je les adopte comme s'ils étoient mes propres enfans. Manassé & Ephraïm seront réputez les fils de Jacob autant que Ruben & Simeon mes aînez. Ils feront deux têtes dans le partage de la Terre que le Seigneur nous a promise, & ils auront chacun leur part, comme les chefs de deux Tribus distinguées. Mais si Dieu vous donne d'autres fils après ceux-ci, je ne leur accorde pas le même privilége. Ils seront enfans de Joseph; ils rentreront dans l'ordre de mes petits-fils, & ils n'auront de part que dans les possessions attribuées à leurs freres, dans la premiere division qui se fera de la terre promise entre les familles de mes enfans.

Genes. XLVIII. 5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequam huc venirem ad te, mei erunt: Ephraim & Manasses, sicut Ruben & Simeon reputabuntur mihi.

6. Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, & nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

Comme Jacob finissoit de parler, il apperçut les fils de Joseph. Mais son grand âge lui avoit tellement affoibli les yeux, qu'il ne put les reconnoî-

8. Videns autem filios ejus dixit ad eum, Qui sunt isti?

tre; & il demanda à son fils quelles étoient ces personnes qu'il voyoit confusément auprès de lui : Ce sont mes enfans reprit Joseph. Le Seigneur Dieu me les a donnez dans ce Pays, où il m'a conduit pour sa gloire & pour votre soulagement. Faites-les approcher reprit Jacob, que je les bénisse avant que de mourir. Joseph les mit tous deux entre les bras de son pere qui les baisa tendrement; & en les tenant ainsi embrassez, il dit à Joseph : Que les miséricordes du Seigneur sont grandes, mon fils; & que ne dois-je point à sa condescendance? Il m'a donné la consolation de vous voir, vous, mon fils, que j'avois si long-temps pleuré; & comme si c'étoit peu de cette faveur, il y ajoute celle de me faire voir vos deux fils déja grands, & sortis des dangers de l'enfance.

An. mundi 2316.

Genes. XLVIII. 9. Respondit : Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. Oculi enim Israel caligabant præ nimia senectute, & clarè videre non poterat. Applicitosque ad se, deosculatus, & circumplexus eos,

11. Dixit ad filium suum; Non sum fraudatus aspectu tuo : insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

Joseph pénétré des bontez de son saint pere, se prosterna ptofondément devant lui; & ayant retiré ses enfans d'entre ses bras, il les plaça, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche; de sorte que l'aîné placé à sa gauche, se trouvoit vis-à-vis la droite de Jacob, & le cadet au contraire qui étoit à la droite de Joseph, répondoit à la gauche de son grand pere. Il en usoit ainsi, afin que Jacob étendant les mains, selon l'ancienne coutume, sur ses deux enfans pour les bénir, mît sa droite sur la tête de l'aîné, & la gauche sur celle du cadet. Dans cette situation il les approcha du saint Patriarche, & il les fit mettre à ses genoux.

12. Cùmque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraim ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israel, Manassen verò in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum.

Joseph agissoit en pere sage, qui n'ayant point de raisons de prédilection, ne change rien à l'ordre de la nature. Mais Israël se comporta en Prophete

An. mundi 2316.

Genes. XLVIII. 14. Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraim minoris fratris: sinistram autem super caput Manasse, qui major natu erat, commutans manus.
15. Benedixitque Jacob filii Joseph, & ait, Deus, in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham & Isaac, Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in præsentem diem.
16. Angelus qui eruit me de cunctis malis, benedicat pueris istis: & invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham & Isaac, & crescant in multitudinem super terram.

17. Videns autem Joseph quòd posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraim, graviter accepit: & apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraim, & transferre super caput Manasse.
18. Dixitque ad patrem: Non ita convenit, pater: quia hic est primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.
19. Qui renuens, ait: Scio fili mi, scio: & iste quidem erit in populos, & multiplicabitur: sed frater ejus minor, major erit illo: & semen illius crescet in gentes.

inspiré de Dieu, & il trompa les précautions de son fils. Sans lui rien dire de ce qu'il méditoit, il croisa ses mains de maniere que les deux jeunes hommes demeurans dans la même situation, la droite tomboit sur la tête d'Ephraïm le cadet, & la gauche sur celle de Manassé qui étoit l'aîné. Les choses ainsi rangées, le respectable vieillard bénit ses deux petits-fils, & prononça à haute voix ces paroles: Que le Seigneur Dieu en présence duquel ont marché mes peres Abraham & Isaac, que le Dieu qui depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, me nourrit & me protege; que l'Ange qui m'a préservé de tous les dangers que j'ai courus, bénisse ces deux enfans; & qu'on invoque un jour sur eux pour leur obtenir les faveurs du Ciel, le nom d'Israël leur pere, avec les noms de mes peres Abraham & Isaac. Que ces jeunes hommes croissent & se multiplient; que leur nombreuse postérité s'étende dans la terre promise à leurs peres; quelle y perpétuë le culte & la religion du vrai Dieu.

Joseph attentif aux paroles de son saint pere, ne s'apperçut qu'en ce moment, que la main droite de Jacob étoit sur la tête d'Ephraïm son cadet. Il en fut frappé; & cette distinction lui paroissant de conséquence, il voulut y remédier. Il s'imagina d'abord que c'étoit une méprise, & il saisit la main droite de Jacob, pour la transférer sur la tête de Manassé. Mon pere, dit-il, vous vous êtes trompé, & vos mains ne sont pas placées comme il convient. Manassé est l'aîné, c'est sur la tête de celui-là qu'il faut étendre votre droite. Non, mon fils, répondit Jacob, je ne me trompe pas. Je sçai bien que celui-

ci est l'aîné. Il sera sans doute puissant; il se multipliera, & il deviendra le pere de plusieurs grandes familles. Mais son cadet sera plus illustre que lui. Ses descendans se multiplieront davantage, & des Nations entiéres sortiront de son sang. Soyez donc bénis du Seigneur, mes enfans, reprit-il, & que le Ciel vous comble de ses faveurs. Pour vous, Joseph, comme vous êtes un fils bien aimé, vous êtes aussi un heureux pere. Le Peuple d'Israël sera béni en votre nom, & au nom de vos fils. Ils deviendront célébres dans leur Nation, & ce sera souhaiter à un descendant d'Israël tous les avantages ensemble, que de lui souhaiter les bénédictions d'Ephraïm & de Manassé. Mais je vous dois à vous même quelque chose de plus qu'à vos freres, & il est temps que je vous déclare mes desseins. Voilà que je vais mourir. Vous me survivrez, mon fils, & vous verrez se former en Egypte, le corps de la Nation que Dieu se prépare. Le Seigneur qui m'a accompagné tous les jours de ma vie n'abandonnera point mes enfans & leur postérité. Il les reconduira sous sa puissante protection dans la Terre qu'ont habité vos peres durant les jours de leur pélerinage, & que ses promesses ont assurée à leurs descendans. Vous aurez deux parts pour vos deux Fils dans la division de cette Terre. Mais je veux qu'outre cet héritage, vous ayez en préciput, ou plutôt comme une donation spéciale de votre pere Jacob, la portion de terre que j'ai enlevée aux Amorrhéens à la pointe de l'épée, & dont mon arc m'a conservé la possession. Il parloit sans doute du canton qu'il avoit acheté dabord de

An. mundi 2316.

Genes. XLVIII. 20. Benedixitque eis in tempore illo, dicens: In te benedicetur Israel, atque dicetur: Faciat tibi Deus sicut Ephraim, & sicut Manasse. Constituitque Ephraim ante Manassen.

21. Et ait ad Joseph filium suum: En ego morior, & erit Deus vobiscum, reducentque vos ad terram patrum vestrorum

22. Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tulit de manu Amorrhæi in gladio & arcu meo.

An. mundi 2316.

Sichem fils d'Hémor, & qu'il fut ensuite obligé de reprendre de vives forces sur les Amorrhéens qui l'avoient usurpé, lorsque Jacob après la vengeance que prirent ses fils de l'affront fait à leur sœur, abandonna le Pays pour se rendre à Béthel, & de-là à Mambré.

Joseph devoit être content de la prédilection dont son pere l'avoit honoré, & des abondantes bénédictions dont il avoit comblé ses deux fils. Mais il avoit le cœur pénétré de l'état languissant où il voyoit le saint vieillard; & quoique ses forces eussent paru croître à son arrivée, il ne pouvoit se persuader qu'il ne fût pas sur le point de perdre le meilleur de tous les peres. Jacob lui-même se sentoit défaillir; & par un secret pressentiment de sa mort prochaine, il ne différa pas à consacrer ses derniers momens par une des plus mémorables prophéties que le Seigneur eût encore inspirées à ses Patriarches & à ses amis.

Dans cette suite de prédictions, le pere mourant annonce à ses fils, ou plutôt sous leurs noms aux Tribus du Peuple de Dieu dont ils étoient déclarez les peres, les différens états temporels où elles se trouveroient un jour après leur établissement dans la Terre promise, & les caractéres singuliers qui devoient les distinguer les unes des autres. C'étoit-là, comme nous l'avons déja remarqué, une de ces actions importantes, où les serviteurs du vrai Dieu reconnoissoient que les peres étoient divinement éclairez sur les choses à venir; & certes jamais l'inspiration ne fut plus sensible que dans ce dernier acte testamentaire du saint Patriarche Israël, dont

dont nous allons rapporter les paroles avec une courte interprétation néceſſaire à leur intelligence.

An. mundi 2316.

Jacob fit avertir ſes douze fils de ſe rendre auprès de lui, & il les aſſembla tous autour de ſon lit. Les voyant conſternez de l'état languiſſant où il étoit, il leur dit avec une tendreſſe mêlée d'autorité : Approchez, mes enfans, que je vous annonce par l'ordre du Seigneur, ce qui doit arriver aux Tribus du Peuple de Dieu, dont vous ſerez les peres, depuis le jour où vous entrerez en poſſeſſion de la Terre que le Seigueur Dieu d'Iſraël vous a promiſe, juſqu'au temps où la Nation étant détruite, il ſe formera ſous les Loix du Meſſie, un Peuple & un régne nouveau. Ecoutez donc, mes fils, votre pere mourant, & recueillez avec ſoin chacune de ſes paroles.

Geneſ. XLIX. 1. Vocavit autem Jacob filios ſuos, & ait eis : Congregamini, ut annuntiem quæ ventura ſunt vobis in diebus noviſſimis.

2. Congregamini, & audite filii Jacob, audite Iſraël patrem veſtrum.

Ruben vous étiez l'aîné de mes enfans ; vous deviez être la force & le ſoûtien de votre pere. Votre naiſſance fut ma premiere conſolation dans les jours les plus triſtes de mon pénible pélerinage ſur la Terre. Je vous réſervois la plus riche part dans les biens, & la plus grande autorité. C'étoit le droit de votre naiſſance, & je ne vous en aurois pas dépouillé. Mais vous avez ſouillé la couche de votre pere ; vous avez deshonoré une de ſes épouſes. Voilà la cauſe de votre dégradation. Voilà d'où vient l'affoibliſſement de votre puiſſance. Vous vivrez cependant, & vous formerez une Tribu en Iſraël. Mais elle ne s'étendra pas ; elle ſera toûjours petite, & jamais elle n'approchera du nombre & de la force de pluſieurs autres.

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, & principium doloris mei : prior in donis, major in imperio.

4. Effuſus es ſicut aqua, non creſcas : quia aſcendiſti cubile patris tui, & maculaſti ſtratum ejus.

Deuter. XXXIII. 6.

Simon & Levi vous êtes freres ; tous deux d'une

Geneſ. XLIX. 5. Simeon & Levi fratres : vaſa iniquitatis bellantia.

An. mundi 2316.

Genes. XLIX. 6. In consilium eorum non veniat anima mea, & in cœtu illorum non sit gloria mea: quia in furore suo occiderunt virum, & in voluntate sua suffoderunt murum.

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax: & indignatio eorum, quia dura: dividam eos in Jacob, & dispergam eos in Israel.

égale hardiesse à entreprendre, & d'une pareille opiniâtreté à consommer un crime. Tous deux guerriers injustes & violens. Me préserve le Ciel d'être jamais entré dans les projets de ces hommes de sang! Que jamais la gloire d'Israël ne soit le fruit de leurs lignes sanguinaires! Ils ont tué un homme dans leur colere, & par le seul instinct de leur naturel impétueux. Ils ont percé & détruit le mur qui s'opposoit à l'éxécution de leurs desseins. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est implacable; & que leur indignation soit réprouvée, parce qu'elle ne connoît point de bornes.

Le saint homme en cet endroit paroît saisi d'un zéle bien vif contre ses deux enfans, & il faut que le crime qu'il leur reproche eût quelque chose de bien odieux. Ce trait de leur vie n'a pas passé jusqu'à nous; ce n'est pas au moins, comme nous l'avons déja indiqué, la vengeance que Simon & Levi tirerent des Sichimites après l'affront fait à leur sœur par Sichem fils d'Hemor. Jacob ne la traita pas d'entreprise criminelle, mais dangereuse dans ses suites. Judith inspirée de Dieu, en parle selon le sentiment commun de sa Tribu, comme d'une action de justice & de zéle qu'elle se faisoit gloire d'imiter. Elle ne fut pas personnelle à Simon & à Levi; quoiqu'ils se fussent fait un devoir de la commencer. Elle fut commune dans le projet & dans l'éxécution à tous les freres de Dina. Il n'y est pas question, comme ici, de la mort d'un seul homme, & de murs enfoncez. Ce ne fut donc pas cette action qui attira aux deux freres une malédiction, ou plûtôt une réprimande si sévére. Mais quel-

qu'autre attentat dont la tradition de ces temps éloignez ne nous a pas conservé la mémoire. Jacob cependant tout irrité qu'il paroît, annonce à ses deux fils pour leurs Tribus, un événement qu'ils dûrent regarder moins comme la punition d'une faute passée, que comme un sage préservatif contre celles qui pourroient échapper à leurs descendans. Je ferai en sorte, ajoûta-t-il, que ces deux Tribus ne soient point voisines, ou établies dans les contrées qui se touchent, de peur qu'elles ne se réunissent entr'elles, & qu'elles ne conjurent contre les enfans de leur pere commun. Elles seront séparées, & l'une des deux même sera partagée, & comme incorporée dans toutes les Tribus. Ce fut là en effet le sort de la Tribu de Levi, & peut-être le fruit des prieres que fit à Dieu le saint homme pour la paix de ses descendans. An. mundi 2316.

Après avoir parlé de Ruben, de Simeon & de Levi avec une espéce d'indignation, il parut tout-à-coup un autre homme. On le vit subitement calmé, & un moment après envisageant Juda avec une sainte complaisance sur la grandeur future de sa Tribu, il lui parla de la sorte: Vos freres vous loueront, Juda, & votre nom même vous annonce leurs éloges. Les enfans de votre pere se prosterneront devant vous. Ils vous regarderont comme leur Maître, leur Souverain, & leur Roi. Vous dompterez vos ennemis; vous leur imposerez le joug malgré tous les efforts qu'ils feront pour s'en défendre; & vos voisins rebelles trouveront des vainqueurs dans les Princes de votre sang. Vous serez aussi terrible à ceux qui oseront troubler votre re-

Genes. XLIX. 8. Juda, te laudabunt fratres tui: manus tua in cervicibus inimicorum tuorum, adorabunt te filii patris tui.

9. Catulus leonis Juda: ad prædam fili mi ascendisti: requiescens accubuisti ut leo, & quasi leæna, quis suscitabit eum.

An. mundi 2316.

pos, que le réveil d'un jeune lionceau irrité par les bêtes des forêts. On vous a déja vû après vos combats, vous reposer comme un lion ou une lionne assouvie de carnage, & désaltérée de sang. Et quel sera le téméraire qui entreprendra de troubler votre repos ? Le sceptre ne sortira point de la Tribu de Juda, dès qu'un de ses enfans aura porté la Couronne. Il naîtra successivement des Princes de son sang, avec un droit légitime à l'autorité souveraine, jusqu'à ce qu'un enfant seul & dernier héritier de tous les droits de la maison royale de Juda, fils d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, Sauveur & Messie promis à nos peres, qui sera l'attente de toutes les Nations, vienne changer le régne temporel des descendans de Juda, en un régne spirituel, qui s'étendra sans distinction sur tous les Peuples de la Terre, & qui n'aura point d'autre fin que la durée même du monde.

Genes. XLIX. 10. NON AUFERETUR sceptrum de Juda, & dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio gentium.

Admirable prophétie, qui marquoit d'une maniere bien distincte le temps où le Messie devoit naître, & qui nous fait aujourd'hui sentir avec une touchante consolation, que JESUS fils de MARIE est ce divin Messie; quoique méconnu jusques dans le sein de la lumiere par les aveugles descendans d'un pere divinement éclairé. Jacob ne termina pas à cette prédiction toutes les faveurs qu'il devoit promettre à son fils Juda. Il s'écria encore en lui adressant la parole : O Judas, ô mon fils, que votre portion dans la Terre promise sera fertile & bien choisie ! Les vignes en feront la richesse, & le vin aussi commun que l'eau, y pourra servir à laver vos vêtemens. Les ânes si utiles dans le Pays, s'y mul-

11. Ligans ad vineam pullum suum, & ad vitem, ô fili mi, asinam suam. Lavabit in vino stolam suam, & in sanguine uvæ pallium suum.

tiplieront. Le courage & la force seront le partage des hommes. La beauté celui des femmes, & le soin de la réhausser ou de la conserver, leur occupation. An. mundi 2316.

Geneſ. XLIX. 12. Pulchriores ſunt oculi ejus vino, & dentes ejus lacte candidiores.

Tout s'est vérifié à la lettre. La tribu de Juda fut toûjours dans la suite, avant même qu'elle donnât des Rois à son Peuple, la plus puissante, la plus nombreuse, la plus riche des Tribus. Toutes lui cédérent d'un consentement si unanime, qu'elle faisoit seule un corps presque égal à tous les autres membres de la Nation; & qu'après s'être maintenuë plus long-temps que les dix Tribus qui l'abandonnerent elle en recueillit les restes, & leur fit porter son nom.

A Juda dont le saint Patriache venoit de déclarer la glorieuse destinée, devoit naturellement succéder Issachar, le cinquiéme des fils qu'il avoit eus de Lia la premiere de ses deux épouses principales: Car tel est l'ordre qu'il suit dans toute cette action. Il prend de suite les six garçons qu'il eut de Lia; les quatre de Bala & de Zelpha ses deux femmes du second rang; enfin les deux de Rachel sœur de Lia. Ici cependant il fait passer Zabulon devant Issachar, sans qu'on en sçache la raison, si ce n'est peut-être que le Messie, quoique né dans la Tribu de Juda, devoit adopter pour sa patrie celle de Zabulon, où étoient situées Nazareth & Capharnaüm, qui furent son séjour le plus ordinaire durant le cours de sa vie mortelle.

Mon fils Zabulon, dit Jacob, c'est-à-dire, la Tribu qui le reconnoîtra pour son pere, aura son partage sur les bords de la Mer. C'est dans cet heureux voisinage qu'il habitera; il aura un port com-

13. Zabulon in littore maris habitabit, & in statione navium pertingens uſque ad Sidonem.

An. mundi 2316.

mode pour les Vaisseaux, & il trafiquera librement jusques sur les rivages de Sidon.

Quand la division de la Terre promise eût déja été faite, Jacob n'eût pas assigné plus juste la part qui devoit écheoir à son fils Zabulon. Il parla avec la même assûrance d'Issachar dont il reprit le rang, & sur lequel il s'expliqua de la sorte :

Genes. XLIX. 14. Issachar asinus fortis accubans inter terminos.

Issachar comparable à un âne fort, mais paresseux & timide, aura son partage au milieu des portions de ses freres. Il a goûté le repos, & il en a ménagé les douceurs. Il n'a point voulu se mêler de combats & de guerres, si ce n'est qu'il a fourni des tributs pour contribuer aux frais communs, & qu'il a donné des hommes non pour servir de soldats & pour manier l'épée, mais pour porter les fardeaux, & pour travailler en qualité de mercenaires.

15. Vidit requiem quòd esset bona : & terram quòd optima : & supposuit humerum suum ad portandum. Factusque est tributis serviens.

Des six enfans de Lia, Ruben, Simeon, Levi, Juda, Zabulon & Issachar, Jacob passe au premier fils de Bala esclave de Rachel; & d'abord pour faire sentir que les Tribus qui ont pour chef des enfans sortis des femmes du second ordre, auront les mêmes droits que les autres, il fait allusion au nom de Dan, & il déclare que la Tribu de ce nom, jugera avec autorité les sujets dont elle sera composée, & qu'en ce point elle ne sera inferieure à aucune de celles d'Israël. Ce privilege étoit général; & pour dire quelque chose de particulier à la Tribu de Dan, il ajoûte : que Dan soit comme une couleuvre & un serpent caché dans le chemin, dont l'artifice ordinaire est de mordre le pied du cheval pour renverser le cava-

16. Dan judicabit populum suum sicut & alia tribus in Israel.

17. Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens ungulas equi, ut cadat ascensor ejus retrò.

lier. Ainsi Jacob fait sentir que cette Tribu viendra à bout de ses ennemis, bien plus par sa ruse que par la force. Puis s'adressant au Seigneur, O mon Dieu, s'écrie-t-il, c'est toûjours de vous que j'attendrai le salut de mon Peuple; & c'est aussi de vous seul que la maison de Jacob doit l'attendre contre tous ceux qui voudront troubler son repos, soit qu'elle se défende contre ses ennemis à main armée comme Juda, ou que comme Dan elle les trompe par ses industries.

An. mundi 2316.

Genes. XLIX. 18. Salutare tuum expectabo, Domine.

Pour Gad le premier des enfans de Zelpha, il sera guerrier, dit Jacob, comme le plus grand nombre de ses freres. Mais une autre Tribu précédera la sienne dans les combats. Il s'armera, & il s'unira pour marcher en bataille; mais ce ne sera qu'à la suite de ses freres. C'est ce qu'on voit représenté dans l'ordre donné par Moyse, & exécuté sous Josué; * où la Tribu de Gad bien armée, marche entre celle de Ruben qui la précede, & la demi-Tribu de Manassé qui la suit.

19. Gad, accinctus præliabitur ante eum: & ipse accingetur retrorsum.

* Josue IV. 12.

Azer second fils de la même esclave, sera heureux, ainsi que le porte son nom, par la fertilité de son Pays en excellens bleds, & en froment délicieux, dont on fera un pain digne de la table des Rois.

Genes. XLIX. 20. Azer, pinguis panis ejus & præbebit delicias regibus.

Nephtali second fils de Bala, prévaudra sur toutes les Tribus par la légéreté & la vîtesse de ses coureurs. On le comparera à un cerf agile qu'on ne peut atteindre dans la rapidité de sa course, & qui paroît voler dans les campagnes. Il excellera encore par la pureté du langage, & par la délicatesse de ses expressions.

21. Nephtali, cervus emissus, & dans eloquia pulchritudinis.

An. mundi 2316.

Le saint Patriarche avoit enfin atteint les enfans de Rachel son épouse favorite, & Joseph l'aîné des deux qui avoit déja deux enfans constituez chefs de deux Tribus, mériteroit une attention parculiére. Aussi s'apperçoit-on qu'il s'étend avec une sorte de complaisance sur ses louanges & sur la prospérité future des descendans de ce cher fils.

Genes. XLIX. 22. Filius accrescens Joseph, filius accrescens & decorus aspectu: filiæ discurrerunt super murum.

23. Sed exasperaverunt eum, & jurgati sunt, invideruntque illi habentes jacula.

24. Sedit in forti arcus ejus, & dissoluta sunt vincula brachiorum & manuum illius per manus potentis Jacob: inde pastor egressus est lapis Israel.

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, & omnipotens benedicet tibi benedictionibus cœli de super, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum & vulvæ. . .

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus: donec veniret desiderium collium æternorum: fiant in capite Joseph, & in verticeNazaræi inter fratres suos.

Mon fils Joseph, dit-il, ainsi que le désigne son nom, va toûjours croissant. Sa beauté est égale à ses autres grandes qualitez. Il a charmé les filles de Chanaan, qui ne pouvant l'approcher pour satisfaire leur admiration, sont accouruës sur les murs, & se sont donné le plaisir de le voir au moins en passant & de loin. Des hommes armez de javelots qui auroient dû l'aimer & le défendre, lui ont fait d'injustes querelles, & ont entrepris de le perdre. Mais il a mis son espérance dans le Dieu fort. On l'a chargé de fers. Mais les chaînes qui tenoient ses pieds & ses mains captives, sont tombées au premier ordre du Dieu Tout-Puissant, du protecteur de Jacob. Il n'est sorti de l'esclavage que pour être le pasteur, l'appui, le nourricier de la Maison d'Israël, pour servir de rempart à ses freres, & pour soûtenir son pere dans son extrême vieillesse. O mon fils Joseph, ne craignez rien. Le Dieu de votre pere sera le protecteur de vos descendans. Le Seigneur tout-puissant vous accordera la rosée du Ciel & la graisse de la Terre. Vos enfans se multiplieront; la fécondité se répandra sur vos troupeaux. Que les bénédictions accordées par le Seigneur à votre pere Jacob, fortifiées par celles dont il avoit honoré Abraham mon ayeul, & Isaac mon pere,

pere, jusqu'au jour où je suis entré après un long pélerinage dans les fertiles, & fortunées campagnes de Chanaan, que toutes ces bénédictions s'arrêtent & se fixent sur la postérité de Joseph. Il mérite cette distinction parmi ses freres, lui que le Seigneur a séparé de tous les autres, pour en faire le premier né des enfans de Jacob, & pour le substituer à son aîné, qui s'est rendu indigne des droits de sa primogéniture. An. mundi 2315.

Il ne restoit plus que Benjamin, celui de tous ses enfans que Jacob avoit le plus aimé après Joseph. Mais soit qu'il ne vît rien dans l'avenir de fort avantageux à sa Tribu, soit que devant être dans la suite réunie à celle de Juda, on dût appliquer en partie à l'une ce qu'il avoit déja dit de l'autre; il se contenta de marquer son caractere un peu violent, & son humeur toûjours guerriere par cette courte sentence. Benjamin semblable à un loup ravissant, se rassasiera soir & matin du sang de ses ennemis, & il s'enrichira de leurs dépouilles.

Genes. XLIX. 27. Benjamin lupus rapax, manè comedet prædam, & vesperè dividet spolia.

Ainsi finit le discours prophétique du fondateur de la Nation sainte, à laquelle il donna son nom d'Israël, qu'elle conserva toûjours depuis. Discours admirable, par lequel en bénissant ses douze fils, il prédit sous leurs noms aux douze Tribus, ce qui devoit leur arriver de particulier dans la suite des siécles, & dont les événemens ne furent qu'une constance & littérale justification. Les enfans recueillirent avec soin les paroles de leur saint pere, & ils les conserverent précieusement dans leurs familles. Mais Jacob s'épuisa lui-même en les prononçant, & il ne lui resta plus de force que pour

28. Omnes hi in tribubus Israel duodecim: hæc locutus est eis pater suus, benedixitque singulis, benedictionibus propriis.

An. mundi 2316.

renouveller à tous ses fils en général, les ordres qu'il avoit donnez à Joseph en particulier au sujet de sa sépulture. Depuis long-temps, leur dit-il, mes enfans, je prévois que le jour de ma réunion à mon Peuple n'est pas éloigné. Mais je sens aujourd'hui que j'en touche le moment, & ma langueur ne me permet pas d'en douter. J'ai fait ce que Seigneur m'avoit chargé de faire, & je ne vous ai rien dissimulé de ce qu'il m'a inspiré de vous dire. Il ne me reste qu'à mourir en paix. Mais promettez-moi tous d'obéir au dernier ordre de votre pere mourant. Ne m'enterrez point en Egypte. Je veux l'être avec mes peres dans la caverne double, située dans le champ d'Ephrom le Hettéen, vis-à-vis de Mambré dans la Terre de Chanaan. Vous sçavez qu'Abraham l'acheta exprès de cet étranger avec le champ où elle se trouve, à dessein d'en faire le lieu de sa sépulture, & de celle de ses enfans. Ce grand Patriarche, & Sara son épouse, y furent tous deux enterrez. Isaac mon pere, & ma mere Rebecca, ont aussi voulu que leurs corps y fussent déposez, & ils ont été obéis. Lia enfin la premiere de mes femmes, & la mere de plusieurs d'entre vous, y est ensevelie. Ne me séparez point après ma mort de tant de saints, & de tant de personnes qui nous sont chéries ; & tandis que mon ame, ainsi que je l'espére, attendra avec leurs ames saintes, le temps réservé à son éternel bonheur que mes cendres reposent avec leurs cendres, jusqu'au jour où il plaira à Dieu de les ranimer.

Genes. XLIX. 29. Et præcepit eis, dicens : Ego congregor ad populum meum : sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici quæ est in agro Ephron Hethæi,
30. Contra Mambre in Terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo in possessionem sepulchri.
31. Ibi sepelierunt eum, & Saram uxorem ejus : ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjuge sua : ibi & Lia condita jacet.

Ce furent là les dernieres paroles du saint homme, qui cessa de vivre presque en cessant de par-

ler, comme si le Seigneur ne lui eût prolongé la vie, que pour lui laisser le temps de prononcer ses oracles, & de déclarer ses volontez. La maniere au moins dont sa mort est racontée par l'Historien sacré, fait juger qu'il ne survécut que de quelques momens à ce dernier discours, & que s'étant remis dans son lit, il rendit sa grande ame entre les mains de son Créateur.

An. mundi 2316.

Genes. XLIX. 32. Finitisque mandatis quibus filios instruebat, collegit pedes suos super lectulum, & obiit: appositusque est ad populum suum.

Il avoit en mourant la consolation de voir l'ouvrage du Seigneur plus avancé que ne l'avoit vû aucun des Patriarches ses Peres: & quoique sa famille toute entiere fût sortie sous ses ordres de la Terre de Chanaan, où la Nation sainte devoit s'établir, il n'en crut qu'avec plus d'assûrance que le temps de son établissement n'étoit plus éloigné que d'autant d'années qu'il en falloit pour augmenter le nombre de ses descendans. Mais cette consolation étoit trop sensible à un fils d'Abraham, pour n'être pas achetée par les plus fortes épreuves; & si de tous les Patriarches Jacob fut celui qui vit de plus près la consommation de l'œuvre de Dieu, il fut aussi de tous le plus tenté, & le plus constamment affligé. Presque en naissant il devient l'objet de la haine, & ensuite des persécutions d'un aîné, auquel le Seigneur le préfére. Laban son beau-pere & son oncle, le réduit à vingt ans d'un service si rigoureux & si ingrat, qu'on dut le regarder comme le plus rude esclavage. Il épouse une femme qu'il aime avec une extrême tendresse; elle est long-temps stérile, & c'est la premiere de ses épouses qui lui est enlevée. Il n'a qu'une fille, & elle est deshonorée par un infidéle. Il s'attache à

An. mundi 2315.

l'un de ses fils, que sa douceur & son innocence lui rendent plus cher. Tous ses autres fils se déchaînent contre cet enfant, & le lui font pleurer comme mort durant plus de vingt ans. L'aîné de ses fils ose s'attaquer à son propre pere, & séduit une de ses femmes. La plus abominable corruption de Chanaan s'introduit jusques dans sa famille, & y porte avec les crimes les plus honteux, les plus sévéres châtimens. La famine enfin, & la désolation du Pays qu'il regarde comme son héritage, le forcent à l'âge de cent trente ans, de quitter la Terre de promission, & de conduire sa famille dans un Royaume où sa postérité doit trouver l'esclavage.

Mais si les épreuves furent longues & rudes, elles furent souvent adoucies par ces visites du Seigneur, qui portent l'onction sur les croix, & Jacob les soûtint toûjours avec cette héroïque patience qui fait les saints. Il mérita par l'éxercice de toutes les vertus qui avoient signalé ses peres, que le Seigneur son Dieu lui fît l'honneur de se faire invoquer sous le nom du Dieu de Jacob, comme il s'étoit fait appeller le Dieu d'Abraham & le Dieu d'Isaac. Il fut même trouvé digne par sa générosité & par sa constance, de porter le nom d'Israël ou de fort contre Dieu même. Nom glorieux, qui fut ensuite le nom commun du Peuple choisi dont il étoit le pere. Les afflictions & les traverses ne purent jamais altérer la vivacité de sa foi aux promesses du Seigneur pour l'établissement de son Peuple, & ce qui est peut-être encore plus admirable, tout l'éclat où lui parut son fils dans un Royau-

me infidéle, & la fortune solide que pouvoient y espérer ses autres enfans sous la protection de leur frere, ne lui firent point oublier Chanaan pour l'Egypte, ni substituer un bonheur présent à l'exécution des desseins de Dieu. De-là vient qu'il choisit, plus encore par religion que par le conseil de Joseph, de vivre en Egypte avec sa famille éloigné de la Cour; & qu'après avoir refusé son cœur à ce Pays étranger durant sa vie, il ordonna qu'on lui enlevât ses cendres après sa mort, & qu'on les rendît à la Terre que le Seigneur Dieu avoit choisie pour être le séjour de son Peuple.

An. mundi 2316.

Il fut obéi par ses enfans, & sur tout par Joseph qu'il avoit spécialement chargé du soin de sa sépulture. Dès que ce fils si tendrement aimé, eût vû expirer son bon pere, il se jetta sur son corps pour l'embrasser encore après sa mort, & il le baigna de ses larmes. Il donna ensuite ordre à ses Médecins domestiques de sa maison, d'embaumer le corps du saint Patriarche. Cette cérémonie dura quarante jours, selon l'usage des Egyptiens de ce tems-là; après lesquels on exposa le corps durant trente autres jours. On rendit dans le Royaume au pere du premier Ministre, à peu près, les mêmes honneurs funébres qu'on eût rendus au Roi lui-même. Toute l'Egypte prit le deuil, & pleura le saint homme durant soixante & dix jours. Cette premiere cérémonie étant passée, & le tems du deuil général étant fini, Joseph qui le portoit encore, jusqu'à ce que son pere fût enterré; & qui n'osoit en cet état paroître devant le Roi, s'adressa aux Officiers du Palais, & il leur dit: si j'ai trouvé grace devant vous,

Genes. L. 1. quod cernens Joseph, ruit super faciem patris flens & deosculans eum.

2. Præcepitque servis suis medicis ut aromatibus condirent patrem.

3. Quibus jussa explentibus, transierunt quadraginta dies: iste quippe mos erat cadaverum conditorum: flevitque eum Ægyptus septuaginta diebus.

4. Et expleto planctûs tempore locutus est Joseph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini in auribus Pharaonis:

An. mundi. 2316.

Genes. L. 5. Eo quòd pater meus adjuraverit me dicens : En morior, in sepulchro meo quod fodi mihi in terra Chanaan, sepelies me. Ascendam igitur, & sepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Dixitque ei Pharao : ascende & sepeli patrem tuum sicut adjuratus es.

7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domûs Pharaonis, cunctique majores natu terræ Ægypti,

8. Domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis & gregibus, atque armentis, quæ dereliquerant in Terra Gessen.

9. Habuit quoque in comitatu currus & equites : & facta est turba non modica.

& si j'ai été assez heureux pour mériter votre amitié, rendez-moi un bon office auprès du Roi, & dites-lui en mon nom : Mon pere est mort dans le Pays de Gessen, & voici les derniers ordres qu'il m'a donnez en mourant : Vous voyez, mon fils, que je touche au terme de ma vie. Quand le Seigneur mon Dieu aura disposé de moi, je veux que vous m'enterriez dans le sépulcre que je me suis moi-même creusé dans la terre de Chanaan. Trouvez bon, Seigneur, que j'exécute les volontez d'un pere si respectable; que je monte jusqu'en Chanaan, que j'y enterre mon pere, & aussi-tôt je me rendrai auprès de vous.

Pharaon accorda volontiers à son Favori une demande si raisonnable, à la charge cependant d'un prompt retour. Allez, Joseph, lui fit répondre le Roi ; montez en Chanaan, enterré votre pere, & acquittez-vous de votre engagement. Joseph ayant obtenu l'agrément du Prince, prépara tout pour son départ. Il eut la consolation de voir les plus grands Seigneurs de l'Egypte, & les anciens ou les Officiers les plus distinguez du Palais, s'empresser à honorer le cortege de leur présence, & donner au Ministre étanger une marque publique de leur vénération pour son pere. Il laissa à Gessen les petits enfans de ses freres, & un nombre suffisant de domestiques pour la garde des troupeaux. Il prit une escorte de Cavalerie, & il se fit suivre par ses chariots.

Tout étant ainsi ordonné ; & la troupe se trouvant fort grosse, il se mit avec ses freres à la tête du convoi, faisant marcher devant lui le char qui

portoit le corps de Jacob. On n'étoit point obligé pour aller de Gessen à Mambré, de passer le Jourdain. Mais on prit un long détour pour faire plus d'honneur à l'illustre mort. On le conduisit par les Terres d'Edom ou d'Esaü, d'Ismaël, de Madian & Moab, jusqu'à un terrein appellé l'Aire d'Arad ; situé au-delà du Jourdain sur le bord oriental de ce Fleuve, assez près de l'endroit, où les enfans de Jacob le passerent en allant faire la conquête du Pays.

An. mundi 2316.

Genes. L. 10. Veneruntque ad Aream Arad, quæ sita est trans Jordanem : ubi celebrantes exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

Quand on y fut arrivé, on fit halte ; & durant sept jours qu'on s'y arrêta exprès, on célébra avec grand appareil les funérailles du mort. Les Chananéens voisins de cette endroit, & témoins de ces lugubres cérémonies, se dirent les uns aux autres : Il faut que les Egyptiens ayent perdu un homme bien considérable parmi eux ; car le deuil qu'ils en font n'est pas un deuil ordinaire ; & comme c'étoit leur coûtume de donner des noms significatifs aux endroits où il s'étoit passé quelque événement singulier, pour en conserver la mémoire, ils donnerent à celui-ci le nom d'Abel Mesraim, ou le deuil d'Egypte.

11. Quod cùm vidissent habitatores Terræ Chanaan, dixerunt : Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcircò vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

Les sept jours accomplis, on passa le Fleuve, & on marcha vers le midi de la Terre de Chanaan, d'où l'on s'étoit fort écarté. Joseph & ses freres, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur pere avant sa mort, l'enterrerent dans la caverne double de la Vallée de Mambré, achetée d'Ephron le Héthéen par le saint Patriarche Abraham, pour y enterrer les morts de sa famille, & où le corps de Jacob reposa long-tems avec ceux d'Abraham lui-

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis.

13. Et portantes eum in Terram Chanaan sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulchri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.

An. mundi 2316.

même, de Sara, d'Isaac, de Rebecca, & de Lia.

C'étoit une nécessité pour Joseph, de retourner incessamment auprès de la personne du Roi. Il ne s'arrêta pas à Chanaan; & aussi-tôt après la cérémonie, il repartit avec ses freres. Il se rendit en peu de jours à la Capitale de l'Egypte, accompagné de toute sa suite; & en passant, il laissa ses freres à Gessen, où ils continuerent de faire leur séjour.

Genes. L. 14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, & omni comitatu, sepulto patre.

Ils devoient, ce semble, assez bien connoître leur frere Joseph, par l'expérience qu'ils avoient faite de la bonté de son cœur, pour s'assûrer qu'après la mort de Jacob, ils trouveroient en lui un protecteur & un pere. Mais ils avoient commis contre cet aimable frere, tant de criantes injustices, & ils le voyoient si puissant, qu'au lieu de compter sur son amitié, ils redouterent sa vengeance. De retour à Gessen, ils se communiquerent leurs allarmes; & ils se dirent entr'eux: Joseph nous a comblez de biens, tant qu'a vécu notre pere Jacob. Mais qui sçait si le respect du saint vieillard ne l'obligeoit point à dissimuler ses ressentimens? Nous l'avons maltraité jusqu'à vouloir sa mort, & à lui procurer l'esclavage. Il est maintenant en liberté, & nous sommes à sa discrétion. Peut-être songe-t-il déja à se venger, & se croit-il permis de nous punir des maux que nous lui avons causez.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, & mutuo colloquentes: Ne fortè memor sit injuriæ quam passus est, & reddat nobis omne malum quod fecimus,

Ces craintes étoient bien injurieuses à Joseph; & pourroient même faire juger assez mal de ses freres, qui n'auroient pas apparemment supposé dans un autre, des sentimens dont ils eussent été incapables. Mais les reproches d'un crime rendent timides,

des; & quand on est coupable, on ne connoît point de précautions excessives. Ils envoyerent un exprès à Joseph avec ordre de lui dire en leur nom : Notre pere Jacob, avant que de mourir, nous a laissé un commandement secret que nous éxécutons. Voici, mes enfans nous a-t-il dit, ce qu'après ma mort vous ferez sçavoir à vôtre frere Joseph de la part d'Israël son pere & le vôtre : Je vous conjure, mon fils, par l'amour que vous me devez, d'oublier le crime de vos freres, & de perdre pour toûjours le souvenir des mauvais traitemens que vous en avez reçûs. Nous vous faisons tous la même priere, & nous vous supplions avec le plus amer repentir, de pardonner à vos freres, ou plûtôt à vos serviteurs, qui vous demandent l'oubli de leurs iniquitez au nom du Seigneur Dieu de votre pere Jacob.

An. mundi 2316.

Genes. L. 16. Mandaverunt ei dicentes : Pater tuus præcepit nobis antequam moreretur.

17. Ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, & peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc.. Quibus auditis flevit Joseph.

Un frere moins généreux & moins tendre que Joseph, se fut peut-être donné le loisir d'éxaminer, si l'ordre de son pere Jacob dont on se prévaloit, étoit aussi réel qu'on vouloit le lui faire croire. Mais quoi qu'il en fût de ce commandement secret, on lui en disoit assez pour lui faire comprendre que ses freres le craignoient; & cette seule pensée lui coûta des larmes. Il fit dire à ses freres qu'il les prioit de le venir trouver, & qu'il vouloit par lui-même dissiper tous leurs ombrages. Ils y vinrent un peu assûrez; mais ils parurent devant Joseph dans une posture trop respectueuse pour marquer un calme parfait. Ils le saluerent en se prosternant le visage contre terre, & ils ne lui dirent que ces trois mots : Vous voyez devant vous vos serviteurs.

18. Veneruntque ad eum fratres sui : & proni adorantes in terram dixerunt : servi tui sumus.

An. mundi 2316.

Genes. L. 19. Quibus ille respondit : Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati ?

20. Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut inpræsentiarum cernitis, & salvos faceret multos populos.

21. Nolite timere : ego pascam vos & parvulos vestros, consolatusque est eos, & blandè ac leniter est locutus.

Levez-vous, mes freres, leur répondit-il, & connoissez Joseph. Avez-vous donc oublié ce que je vous ai dit avec tant d'effusion de cœur, lorsqu'après une trop longue contrainte, mes larmes & mes soupirs vous dirent mieux que mes paroles, que j'étois votre frere ? Ne craignez rien de moi, & espérez tout de notre Dieu. Vos fautes entre ses mains sont devenuës les instrumens de mon élévation, & ma grandeur dans cette Terre étrangere, celui de ses miséricordes. Il la vouloit pour votre propre avantage. Pouvons-nous résister à ses ordres, nous qui servons à leur éxécution par les mêmes moyens que nous employons à les combattre. Vous me vouliez du mal & Dieu l'a changé en bien. Il avoit résolu de m'élever au haut point de puissance où vous me voyez aujourd'hui, pour me rendre utile au soulagement de plusieurs Peuples ; & vous croyez qu'en usant de mon pouvoir pour sauver des étrangers, je voudrois le faire servir à perdre mon sang ? Non, mes freres, ne me craignez point. Je vous nourrirai vous & vos familles. Tous les jours de ma vie, je veux les consacrer à votre bonheur ; & tandis que Joseph sera au monde, les enfans de Jacob auront en lui le plus tendre de tous les freres.

Rien n'étoit plus touchant que ce discours, parce que rien n'étoit plus sincere. Joseph y ajoûta les caresses, les larmes, les soupirs, & toutes les expressions d'un cœur touché qui veut consoler des coupables aimez, & rassûrer des freres timides, déja trop punis par leur repentir.

Il y réussit aussi heureusement, qu'il l'avoit espé-

ré. Ses freres retournerent à Gessen charmez de sa tendresse. Ses bienfaits les y suivirent, & durant le reste de ses jours, il leur fit connoître par ses soins, que la générosité d'un frere reconcilié, peut tenir lieu des attentions & de la vigilance d'un pere.

An. mundi 2316.

Ruben l'aîné des enfans de Jacob, avoit alors soixante & deux ans. Benjamin le cadet de tous, étoit âgé de quarante & un, & Joseph de cinquante-six. Il en vécut encore cinquante-quatre, toûjours souverainement honoré dans l'Egypte dont il étoit le Sauveur, & toûjours infiniment cher à sa famille, avec laquelle il entretint un commerce aussi consolant pour lui, qu'il leur étoit avantageux.

Le Seigneur son Dieu l'avoit assez éprouvé dans sa jeunesse, pour être assûré de la constance de son amour dans la suite des prospéritez dont il lui plut de le combler. Aussi jamais il n'en abusa. Il n'y goûta même jamais d'autre plaisir que celui dont son cœur étoit pénétré, lorsqu'il se voyoit utile à l'avancement des desseins de Dieu. Sa consolation depuis le miraculeux changement de sa fortune, jusqu'à la mort de son saint pere, ne fut pas de commander à l'Egypte, mais de voir multiplier les descendans d'Israël, & croître insensiblement ce grand corps qui devoit former la Nation sainte. Il eut la joie d'embrasser avant sa mort les enfans de son fils Ephraïm, jusqu'à la troisiéme génération, & de recevoir entre ses bras les enfans de Machir, fils de son fils Manassé.

Genes. L. 22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui: vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manasse nati sunt in genibus Joseph.

Il semble qu'avant lui le Seigneur avoit pris plaisir à donner à son Peuple dans ses Patriarches

Ab an. mundi 2316.
Ad an. mundi 2370.

& dans ses peres, des modeles de patience pour le temps des traverses d'une vie laborieuse, & des rigueurs d'un pénible pélerinage. Joseph ne manqua pas, non plus qu'eux, d'occasions illustres de signaler son innocence dans les tentations, son courage dans les combats, sa douceur dans les persécutions, & sa générosité dans les injures. Mais outre ces grands exemples que la vie des Saints de l'un & de l'autre Testament, ne manque jamais de fournir, parce que les Saints ne se formerent jamais sans épreuves; le Seigneur Dieu d'Israël voulut donner à Joseph un autre genre de mérite dans les grandeurs, qui de toutes les tentations fut toûjours la plus à craindre, & toûjours celle qu'on craint le moins. Il en évita l'orgueil, l'enflure & le faste. Dieu lui communiquoit ses lumieres, son Roi lui abandonnoit son autorité, tous les Grands le respectoient, les Peuples l'aimoient. Tant de faveurs le trouverent humble. Elles le suivirent jusqu'au tombeau, & il y emporta son humilité toute entiere. Dans les disgraces de sa jeunesse, il se regarda comme la victime de la providence; dans ces premiers pas vers les dignitez, il se reconnut pour son ouvrage. Peut-être que des hommes moins vertueux que lui, auroient eu de la peine dans une révolution si subite, à ne pas démêler le bras de Dieu. Mais il fut grand, heureux, révéré sans interruption durant près de quatre-vingt ans, & jamais il ne substitua ses grandes qualitez à la protection du Seigneur. Ce fut là son mérite: & c'est cette constance de foi dans la constance des honneurs, qui fit de Joseph Viceroi de

l'Egypte, & Favori de Pharaon, un aussi grand saint, que l'avoit paru son pere Jacob persécuté par Esaü, esclave chez Laban, & simple particulier dans son habitation de Mambré, ou dans sa retraite de Gessen.

La vie de Joseph ne fut pas si longue que celle de ses peres. A l'âge de cent dix ans, il se sentit frappé de sa derniere maladie. Mais il vit sans regret les approches de la mort, parce qu'en quittant tout ce qui fait les heureux du monde, il ne quitta rien à quoi son cœur fût attaché. On ne voit point que son attention dans ces derniers momens, fût de partager entre ses fils, ou ses dignitez, ou ses biens. Il les fit plûtôt souvenir que toute leur grandeur consistoit, non pas à être le fils d'un Grand à qui il n'avoit manqué que la Couronne, mais à avoir dans les veines le sang d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & qu'ils devoient compter pour leur plus grande fortune, le bonheur de vivre desormais dans la societé des enfans d'Israël.

Plein de ces grandes idées sur l'établissement futur d'un Peuple saint dans la terre de Chanaan, il gémit, comme son pere, sur la nécessité où il se voyoit de mourir dans un Royaume étranger. A l'exemple du saint Patriarche, dont il avoit recueilli plus avidement que ses autres fils, les sentimens & la religion, il voulut aussi au moins être enseveli dans cette Terre, où la vivacité de la foi lui faisoit déja envisager comme présente, une Nation consacrée au culte du vrai Dieu, honorée de sa protection, & dépositaire de ses promesses.

Se sentant près de la mort, il fit prier ses freres

An. mundi 2638.

de se rendre auprès de lui ; & les voyant tous rassemblez : Mes freres, leur dit-il, le Seigneur Dieu m'a fait connoître que le temps de ses miséricordes s'approche. Oui le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob vous visitera après ma mort ; il vous fera sortir de cette Terre, & il vous conduira dans celle que depuis tant d'années il promet pour vous à nos peres. Encore une fois je vous l'ordonne de sa part, regardez la Terre de Chanaan comme l'héritage de vos enfans, & le séjour de la religion de votre Dieu. Je vais mourir, mes freres, mais je ne mourrai point content que vous ne m'ayez fait serment de m'accorder la derniere grace que j'ai à vous demander. Ne souffrez point qu'on m'enterre en Egypte. Conservez mon corps parmi vous, tandis que vous serez retenus dans ce Royaume. Confiez-en le dépôt à vos enfans après vous ; & assûrez-moi que mes os seront emportez dans la Terre de Chanaan, où reposent ceux de nos peres. Vous sçavez la fidélité que j'ai gardée à Israël ; usez envers moi de la même miséricorde, & donnez à votre frere mourant la consolation de lui jurer que vous exaucerez ses vœux.

Genes. L. 23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis : Post mortem meam Deus visitabit vos, & ascendere vos faciet de terra ista ad terram, quam juravit Abraham, Isaac, & Jacob.

24. Cùmque adjurasset eos atque dixisset : Deus visitabit vos : asportate ossa mea vobiscum de loco isto.

Tous les freres de Joseph lui jurerent d'éxécuter ses dernieres volontez ; & peu après ils le virent expirer en leur présence comme un digne fils de Jacob, & le principal héritier de sa foi. Il étoit âgé de cent dix ans accomplis. Il en avoit passé six dans la Mésopotamie de Syrie, lieu de sa naissance, & patrie de sa mere Rachel ; dix en Chanaan séjour de son pere Jacob, & quatre-vingt-quatorze dans l'Egypte où il avoit été le pere des Peuples, le

25. Mortuus est, expletis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

soûtien de sa famille & le miracle subsistant de la providence du Seigneur. An. mundi 2638.

On ne peut douter que le Roi d'Egypte, sa Cour & ses Sujets, qui avoient pris tant de part à la mort du pere, ne fussent encore infiniment plus sensibles à celle du fils. Ils s'unirent aux enfans & aux freres du mort, pour lui faire de magnifiques obseques. Mai la famille ayant déclaré les derniers ordres que Joseph avoit donné sur sa sépulture, on fit embaumer son corps; on l'enferma dans un cercueil; & le Roi ayant consenti qu'il ne fût point enterré, les freres de Joseph furent chargez de la garde de ce précieux dépôt.

Fin du premier Tome.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé, *Histoire du Peuple de Dieu, depuis son origine jusqu'à la naissance du Messie, tirée des seuls Livres saints, ou le Texte sacré des Livres de l'Ancien Testament réduit en un corps d'Histoire, par le R. P.* BERRUYER, *Prêtre de la Compagnie de Jesus.* Je l'ai trouvé rempli de sçavantes recherches, d'un style concis & élégant. Ce Livre est très-propre à instruire le Lecteur & à l'édifier. Tout m'a paru conforme au Dogme, à la Discipline & à la Morale de l'Eglise Catholique. A Rouen, le trente Avril mil sept cent vingt-sept. V. ROBINET, Vic. Gen. de Rouen.

Permission du R. P. Provincial.

JE soussigné Visiteur & Viceprovincial de la Compagnie de Jesus dans la Province de France, permets au P. ISAAC-JOSEPH BERRUYER, de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qui porte pour titre: *Histoire du Peuple de Dieu, depuis son origine jusqu'à la naissance du Messie, &c.* qui a été vû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la présente Permission. A Paris, le treize Avril 1727. LOUIS LAGUILLE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Notre bien amé le P. BERRUYER, de la

Compagnie de Jesus, nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public une *Histoire du Peuple de Dieu, depuis son origine sous les Patriarches jusqu'à la naissance du Messie. & depuis la naissance du Messie jusqu'à la fin de la Synagogue, tirée des seuls Livres saints*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caractéres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contrescel des Présentes; A ces Causes, voulant favorablement traiter ledit Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Livre ci-dessus spécifié en un ou plusieurs volumes conjointement ou séparément & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caractéres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modele sous notredit contrescel, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de quinze années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre & débiter ni contrefaire ledit Livre, en tout ou en partie. ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cent livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts: A la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Regiftre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725. & qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres: le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt-troisiéme jour du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent vingt-sept, & de notre Regne le douziéme.

Par le Roi en son Conseil. *Signé*, CARPOT.

Regiftré sur le Regiftre VI. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, N°. 658 F. 530. conformément au Reglement de 1723. qui fait défense, Art. IV. à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns livres, pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du même Réglement. A Paris, le 6. Juin 1727. Signé BRUNET, *Syndic.*

De l'Imprimerie de Jean-François Knapen, rue de la Huchette, à l'Ange.





